This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

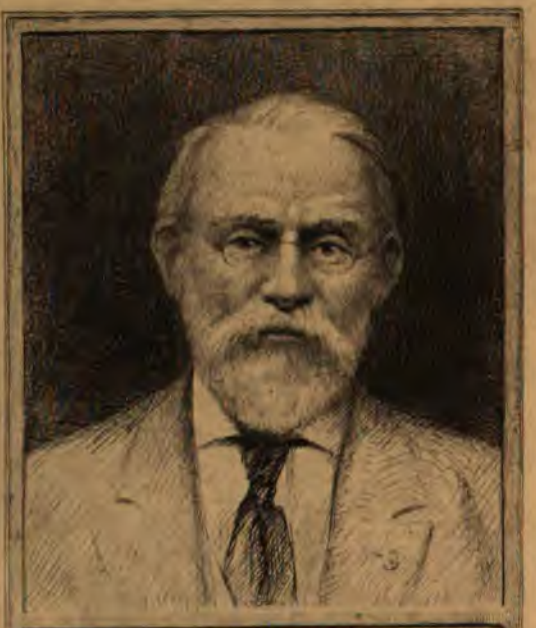

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

1887-1888

XV• VOLUME

BOURGES

TYPOGRAPHIE TARDY-PIGELET

IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE

—

1888

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

1887 - 1888

Notre nouveau volume renferme une diversité de matières qui devra le faire bien accueillir par ses lecteurs.

Dans les premières pages, deux de nos collègues ouvrent des aperçus nouveaux sur les mardelles, dont la destination n'a pas encore été expliquée. M. de Grossouvre, Ingénieur des Mines, pense que certaines de ces excavations ont pu se former sous l'influence de phénomènes géologiques. M. de Saint-Venant, Inspecteur-adjoint des Forêts, appuie cette opinion, qui se trouve corroborée par la présence de plusieurs puisards naturels dans la forêt de Châteauroux. Ces conclusions constituent un nouvel élément d'appréciation destiné à donner plus d'ampleur aux discussions qui ne manqueront

pas de se produire encore sur ces monuments mystérieux.

M. de Saint-Venant a eu l'heureuse fortune d'étudier à Jussy-Champagne des gisements de l'époque des dolmens et de la pierre polie. Ces vestiges de l'industrie primitive sont de la plus grande rareté dans les plaines du Berry ; on en lira donc la description avec intérêt.

Dans un mémoire qui a obtenu le plus légitime succès aux réunions de la Sorbonne, M. de Kersers signale une épée de fer fort courte, se rapprochant du type des épées de bronze ; il fait ressortir en même temps que plusieurs épées du même genre, découvertes en Berry, ont été déjà décrites dans nos Mémoires, et les savantes déductions qu'il en tire sont de nature à s'imposer à l'attention.

Nous devons à M. Albert des Méloizes une substantielle notice sur deux barques antiques, découvertes à trente ans d'intervalle dans les grèves du Cher. Il prouve que ces curieux monuments remontent à l'époque gauloise, en s'abstenant prudemment d'ailleurs de leur assigner une date plus précise.

La sépulcrologie antique a fourni à M. Pierre de Goy les éléments d'un nouveau mémoire, qui ne sera sans doute pas le dernier, car il reste bien des tumulus à explorer dans notre contrée.

Des fouilles heureuses, effectuées à Alléan par M. de Roulhac, ont mis à découvert les fondations d'un théâtre romain dont on soupçonnait l'existence. C'est là un véritable évènement archéologique, qui classe définitivement au nombre des villes une localité disparue, dont il ne reste que des ruines. MM. de Kersers et de Goy donnent plus loin la description de ces vestiges.

M. de Saint-Venant relate diverses observations archéologiques qu'il a faites sur le sol siliceux de la forêt d'Orléans. La présence, dans une certaine zône, de végétaux qui recherchent le calcaire, lui a fait présumer la direction d'une voie romaine inconnue, et ses fouilles en ont révélé l'existence. Cet ingénieux moyen d'investigation pourra plus d'une fois être utilisé dans les plaines de la Sologne.

L'histoire des environs de Châteaumeillant se continue par un cinquième mémoire de M. Émile Chénon. Heureux canton, d'avoir trouvé un tel historiographe !

En décrivant l'ancienne église de Dèvres, dont les fondations ont été récemment retrouvées par M. le comte de Toulgoët, M. Gauchery remet en lumière un monument d'autant plus intéressant que la date de son érection, aux environs de l'an mil, est connue, et qu'il présente la plus grande analogie avec l'église de Saint-Outrille lez Graçay,

construite elle-même vers 1014. Ce rapprochement est d'une grande importance au point de vue de l'origine de l'architecture religieuse dans notre contrée.

La note de M. Girard[1] sur Pol de Limbourg et l'établissement de celui-ci à Bourges, a été lue en 1887 à la réunion des Sociétés des Beaux-arts à la Sorbonne, et publiée dans le compte-rendu officiel. Mais des recherches subséquentes ont permis à notre collègue de désigner avec plus de précision que par le passé le nom de la femme de ce peintre du duc Jean. Ces conclusions nouvelles méritaient d'être publiées ; aussi ce mémoire rectifié a-t-il pris place dans le présent volume.

M. Deballe nous donne une heureuse interpré tation d'un charmant vitrail du Musée de Bourges, et M. Albert des Méloizes signale dans la cathédrale une inscription renfermant un vœu adressé au roi Charles VII. Elle avait échappé jusqu'ici à tous les auteurs et a été récemment découverte par M. le chanoine Augonnet.

M. le baron de Ruble, en mettant au jour divers documents inédits, fait connaître des détails intéressants sur la guerre civile dont le Berry fut l'un des principaux théâtres en 1562.

M. le comte de Maussabré a bien voulu nous confier quelques-unes de ses généalogies du centre

1. V. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. XIV, p. VII.

de la France. La scrupuleuse exactitude de l'auteur, en cette matière, est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'en faire un nouvel éloge.

M. Mater a entrepris de combler une partie des lacunes que présente l'histoire numismatique du Berry, et il nous donne aujourd'hui la nomenclature des monnaies de Sancerre. Souhaitons de le voir poursuivre ces utiles études, destinées à nous révéler bien des détails encore ignorés.

Le Bulletin numismatique, placé comme d'habitude à la fin de notre volume, concourt au même but, en nous donnant le résumé collectif des observations faites par nos collègues, MM. de Kersers, Berry, Alphonse de la Guère, Jacquemet, de Goy et Ponroy.

Ces différents travaux sauront d'ailleurs se recommander d'eux-mêmes, puisqu'on les trouvera plus loin ; mais il n'en est pas ainsi des multiples communications faites en séance et pour lesquelles le moment de la publicité n'est pas encore arrivé. Il convient donc d'en donner ici le résumé.

Mgr Barbier de Montault nous a envoyé deux notes relatives à divers inventaires de l'abbaye de Fontgombault, et à des inscriptions intéressantes pour le Berry qu'il a relevées en Italie. N'en pas parler pourrait sembler une marque d'ingratitude ; en donner le résumé serait leur enlever cette fleur de primauté que leur fécond auteur est peut-

être désireux de se réserver. Il n'y a donc place ici que pour nos remerciements envers l'éminent prélat.

M. Dubois a fait part de la découverte, à la Grotte, près du Préau, de quatre ou cinq squelettes placés la tête à l'ouest et les pieds à l'est. On a relevé en même temps quelques monnaies romaines et constaté des traces de charbon.

M. Amédée Rapin a présenté une hache en bronze appartenant au type à ailerons recourbés sans anneau de suspension. En voici les dimensions : Longueur, 0 m. 16 ; largeur maxima, 0 m. 04 ; largeur minima, 0 m. 018 ; épaisseur entre les ailerons 0 m. 014 ; poids 395 grammes. Les ailerons sont placés au milieu de la longueur. Cette hache a été trouvée il y a dix ans, à Maransange, commune de Saint-Saturnin, au fond d'une pièce d'eau, à soixante mètres des ruines de l'ancien château.

Parmi les nombreux objets présentés à nos séances par M. Ponroy : sceaux, bijoux, jetons, monnaies, vases, statuettes, je citerai particulièrement :

1° Une magnifique hache polie, en silex blond, recouverte d'une patine blanchâtre ; elle a 0 m. 25 de long sur 0 m. 075 dans sa plus grande largeur, et a été trouvée à fleur de terre dans la commune de Cerbois ;

2° L'estampage d'une pierre abandonnée dans un chemin, près de Lury, et portant l'inscription :

BD PVY
MES TROC (M et E, liés).

M. Tausserat [1] en a déjà donné une lecture différente et certainement moins exacte.

M. Albert des Méloizes a lu une notice qu'il a présentée au congrès des Sociétés Savantes, sur les vitraux de la cathédrale de Bourges postérieurs au XIII[e] siècle et particulièrement sur la verrière de la chapelle Trousseau. Les dessins qui l'accompagnaient, fruit de dix-sept ans d'études patientes, ont excité l'admiration aussi bien au sein de la Société qu'à la Sorbonne, et cette remarquable étude a été reproduite en entier dans le compte-rendu officiel. Bientôt viendra le moment où l'œuvre considérable, dont cette notice n'est qu'un fragment, pourra être livrée à la publicité ; elle sera tout à l'honneur de nos verriers, et l'on peut être assuré que leur gloire ne perdra rien à être vulgarisée par le crayon de notre collègue.

M. A. des Méloizes nous a aussi fait observer qu'à la suite de la devise de Jacques Cœur : *A vaillans cœurs riens impossible,* inscrite sur divers monuments, il se trouve souvent les lettres R G,

1. *Châtellenie de Lury*, p. 78.

sans qu'on en puisse deviner l'explication. C'est un problème qui se recommande à la sagacité des chercheurs.

L'hôtel Cujas est depuis trois hivers consécutifs dans le plus fâcheux état. Dès le 5 mai 1886, la Société déplorait en séance les dangers que faisait courir à ce monument l'enlèvement de sa toiture, effectué à l'automne précédent ; elle chargeait son président d'intervenir auprès de M. le Ministre de l'Instruction publique pour qu'il fût pris, à bref délai, des mesures destinées à empêcher l'action destructive des eaux pluviales.

Depuis ce moment les démarches de la Société ont été sans cesse renouvelées près de diverses autorités. On aurait pu croire que les contribuables protesteraient de leur côté contre ce dédain des propriétés communales ; il n'en a rien été. L'archéologie seule a réclamé, au nom de l'art méconnu.

Une entente, survenue récemment entre les intéressés, permet toutefois de penser que la couverture sera prochainement rétablie ; mais cette solution n'existe encore qu'à l'état d'espoir. Souhaitons qu'elle se réalise au plus vite.

La question des mardelles ayant été remise à l'ordre du jour au milieu de nous, j'ai cherché, sans y réussir, à faire prévaloir la pensée qu'on a donné à ces monuments une importance exagérée, en me fondant sur les marges de la commune

de Giroux (Indre) qui ne semblent être que d'anciennes marnières. Pour le démontrer, j'ai fouillé dans la garenne de Lherbay l'une de ces excavations, habituellement remplie d'eau, large de 19 mètres sur 16 et profonde de 1 m. 95. La fosse primitive était circulaire, à fond plat, et présentait la forme d'une cuve évasée de 2 m. 80 de profondeur. Le sol superficiel a été relevé sur ses bords et les vestiges en sont recouverts d'un taillis touffu qui empêche la culture moderne de s'en emparer. Du sous-sol on a pu extraire environ 70 ou 80 mètres cubes d'argile, donnant à la cuisson une brique fine et fort dure, et une quarantaine de mètres cubes de marne de médiocre qualité.

Que ce soit là une argilière ou une marnière, peu importe. Il est surtout essentiel de multiplier les observations de ce genre si l'on veut faire avancer d'un pas l'étude des mardelles.

M. le marquis de la Guère a signalé des restes de maçonneries antiques à la rencontre de la voie romaine avec l'aqueduc de Traslay. Le déblaiement d'une partie de ces ruines n'a pas permis de déterminer leur ancienne destination.

De nouvelles constructions exécutées au boulevard de l'Arsenal, à Bourges, ont fait découvrir, comme par le passé, de nombreuses traces de sépultures romaines accompagnées de stèles dont la Société a fait récemment l'acquisition. La des-

cription de ces intéressants monuments ne pourra être donnée que dans un prochain volume.

Des fouilles fortuites, faites sur l'emplacement de l'ancienne chapelle de Saint-Martin de Las, avaient fait découvrir des sépultures du XIII^e^ siècle. Sur l'initiative de M. Charles de Laugardière, la Société a confié à quelques-uns de ses membres la mission, non pas de troubler des tombes du moyen-âge qui n'auraient rien à nous apprendre, mais de rechercher si, dans une couche plus profonde, il se rencontrerait des inhumations d'une plus haute antiquité.

Les sondages effectués dans ce but par M. P. de Goy, au nom de la Société, ont fait découvrir deux sarcophages en pierre du XIV^e^ ou du XV^e^ siècle, brisés et violés ; un vase à bec du XV^e^ siècle, et un double tournois de Charles V. Les sarcophages reposaient sur le sol naturel, et dès que la certitude en a été acquise, les recherches ont été interrompues.

MM. A. des Méloizes, Roger et de Goy ont continué à grossir la collection de nos photographies locales et le recueil qu'ils forment pour notre bibliothèque augmente rapidement d'importance.

A propos de la présentation d'une épreuve photographique de la porte de Cujas, M. de Kersers a fait remarquer que cette porte, certainement antérieure au milieu du XVI^e^ siècle, ne saurait être attribuée à

la famille Bochetel, qui n'a acquis l'hôtel qu'en 1565, et a profité de cette occasion pour rectifier sur ce point la *Statistique monumentale du Cher*, tome II, p. 314.

J'ai eu l'occasion de lire en séance divers fragments d'un travail historique en cours d'exécution, et d'exposer diverses considérations sur les bureaux des finances, les intendants du Berry, les encouragements aux arts utiles, les travaux publics, l'imprimerie à Bourges, etc., etc.... Il serait prématuré de donner ici le développement de ces différents chapitres.

Tout ce qui précède est le résumé fort sommaire de ce qui constitue la vie de notre Société ; mais la mort aussi est venue frapper à sa porte des coups bien douloureux.

M. J. de Goy, décédé le 6 juin 1887, nous était attaché aussi bien par des liens d'affection que par ses goûts artistiques. Diverses recherches archéologiques qu'il a faites dans les environs de Dun-le-Roi, rentraient d'ailleurs dans le cadre de nos travaux les plus habituels.

Avec M. Chonez s'est éteint l'un de ces caractères éclairés et consciencieux que produisait la magistrature de vieille roche. S'il n'a jamais rien publié, c'est surtout parce que l'époque de la Révolution qu'il a principalement étudiée dans ses loisirs forcés, lui paraissait encore trop rapprochée de nous pour

être racontée sans blesser personne. Au comité de rédaction, il a été l'un des membres les plus zélés; c'est dire le vide que sa mort a laissé dans nos rangs.

M. le comte de Chalus, venu tardivement au milieu de nous, s'est beaucoup occupé d'études généalogiques. La perte de cet excellent collègue a été un deuil pour toute notre compagnie.

M. le colonel Collart s'associait seulement de loin à nos travaux ; nous n'en devons pas moins un respectueux souvenir à sa mémoire.

Il est encore une autre séparation dont il reste à parler. Chacun suit sa destinée, et la mienne est de rentrer dans ma contrée d'origine. Mais au moment où je termine ce dernier de mes rapports, je ne puis me défendre d'un sentiment de tristesse en m'éloignant de la Société, sans cesser pourtant d'en faire partie. Je laisse ici avec regret des relations que le temps a transformées en amitiés, et j'ai, du moins, la ferme espérance de voir se perpétuer cette union cordiale, qui forme, depuis si longtemps, l'un des caractères distinctifs de notre compagnie.

Le Secrétaire,

G. VALLOIS.

Bourges, le 30 avril 1888.

DEUXIÈME PARTIE DU RAPPORT

Les derniers mots du rapport qui précède ont été entendus par la Société avec une vive émotion. M. Vallois, comme il le dit lui-même, ne cesse pas de nous appartenir ; mais son éloignement du centre de nos réunions nous privera désormais des communications incessantes, des informations nombreuses et variées que l'infatigable activité de notre vigilant secrétaire tenait toujours en réserve pour entretenir l'animation de nos séances.

Entré parmi nous en 1876, M. Vallois prenait immédiatement une part importante à nos travaux. Nos procès-verbaux manifestent sans cesse ce rôle diligent et il n'est aucun de nos volumes qui ne renferme depuis cette époque la trace de son active collaboration.

C'est d'abord la description minutieuse d'un *camp* antique, signalé pour la première fois par lui dans la forêt de *Haute-Brune,* avec l'étude annexe d'une *voie romaine*[1] suivie avec une précision qui a classé immédiatement notre collègue parmi nos plus consciencieux travailleurs ; ce sont ensuite des notes mises en œuvre avec art, puisées dans ses propres

1. *Mémoires*, t. VI, p. 1 à 89.

archives et qui renferment sur l'histoire de *Mennetou-sur-Cher*[1] une foule de renseignements précieux et de détails inédits ; c'est une étude sur une *ancienne tapisserie*[2] dont le sujet est expliqué sous la forme attrayante d'un roman d'aventure ; c'est un travail considérable sur le *fer dans l'antiquité*[3] qui, à côté de la question archéologique traitée avec rigueur, renferme un examen technique qu'on dirait écrit par un métallurgiste de profession ; ce sont enfin des études de moindre étendue : descriptions des ruines d'une ville romaine[4] ou de découvertes diverses procurées par des fouilles[5], dans lesquelles se retrouvent toujours les mêmes qualités de solide érudition et d'observation exacte. A ces œuvres variées, M. Vallois a joint, en tête des sept volumes dont il a dirigé la publication, des rapports[6] dignes, — et c'est tout dire, — de ceux de ses savants prédécesseurs. Il laisse encore dans nos archives plusieurs volumes de procès-verbaux qui sont de véritables photographies de nos séances. Enfin la Société ne peut oublier qu'elle doit à son ancien secrétaire quantité d'autres travaux, souvent ingrats, devant l'accomplissement desquels son dévouement ne reculait jamais : l'énumération en serait longue. Il suffira

1. *Mémoires*, t. VIII, p. 107 à 204.
2. *id.*, t. IX, p. 83 à 104.
3. *id.*, t. XI, p. 49 à 124.
4. *id.*, t. VII, p. 225.
5. *id.*, t. X, p. 54.
6. *id.*, t. IX et suivants.

de citer comme exemple les tables publiées de nos dix premiers volumes, à la rédaction desquelles il a pris la plus lourde part, et celles toutes préparées de nos volumes subséquents, dont les fiches toutes classées pourraient être, dès à présent, livrées à l'impression.

Nous comptons que la collaboration de notre excellent collègue, si elle fait défaut à notre vie journalière, n'en sera pas moins réelle et qu'il nous permettra bientôt de présenter aux lecteurs de nos Mémoires quelques-unes de ces études sur les institutions, les mœurs et les usages de l'ancien régime en Berry, dont il a puisé les éléments aux archives départementales du Cher et dont la communication, à plus d'une de nos séances, a excité un si vif intérêt chez ses auditeurs. Nous voulons espérer aussi que nos volumes contiendront un jour le fruit de ses investigations sur le tracé des multiples voies romaines des environs de Bourges, qu'il a étudiées, comme il faudrait toujours le faire, en les suivant pas à pas et en appuyant ses ingénieuses déductions de la plus sagace observation des lieux.

Personne ne sent plus vivement le vide laissé dans le bureau de la Société que celui qui a été appelé à le remplir et auquel incombe la tâche difficile de maintenir les fonctions de Secrétaire à la hauteur où l'ont portée MM. de Beaurepaire, de Kersers et Vallois. C'est seulement en fixant les

yeux sur de tels modèles qu'il peut espérer de justifier la confiance que ses collègues ont bien voulu mettre en lui.

Entre la date où a été rédigé le rapport de M. Vallois et celle où paraît ce XV^e^ volume de nos Mémoires, la vitalité de la Société s'est affirmée par des travaux ou des communications dont il appartient au nouveau Secrétaire de rendre compte.

Un de nos plus savants membres correspondants, M. Robert de Lasteyrie, Secrétaire du Comité des Travaux historiques, de passage à Bourges, chargé de préparer la liste des objets mobiliers destinés à être classés en exécution de la loi du 30 mars 1887, a désiré consulter la Société sur ce qui touche à sa mission dans le Centre et a provoqué une réunion dans laquelle a été dressée la liste des objets dont il est le plus désirable d'assurer la conservation. La discussion ouverte à ce sujet, a été singulièrement facilitée par les études de M. de Kersers, qui pour sa *Statistique Monumentale* a relevé, décrit et dessiné presque tout ce que le département du Cher renferme de précieux pour l'art et l'archéologie. Tableaux, statues, croix, stalles, rétables, vitraux, tapisseries, etc., etc., ont été ainsi passés en revue et groupés par catégories suivant leur degré d'importance. Quelques-uns d'entre nous ont pu, en ce qui concerne le département de l'Indre, fournir des

indications qui ont permis de dresser une liste sommaire du même genre.

Au dehors, notre activité a trouvé sujet de se manifester à l'occasion de la vingt-sixième réunion des délégués des Sociétés Savantes à la Sorbonne, où quatre d'entre nous ont été chargés de représenter la compagnie et ont communiqué des travaux qui ont été appréciés :

M. de Kersers a lu un mémoire sur une curieuse construction du val de la Loire que d'anciens auteurs signalent comme une maison de campagne des comtes de Sancerre au XII^e^ siècle, attribution admise par notre savant Président. Celui-ci a fait remarquer que le manoir fortifié des Aubels ne ressemble guère aux massives forteresses contemporaines et qu'il ne présente d'autres dispositions de défense que ce qu'exigeaient les idées militaires de l'époque ; qu'il offre, au contraire, l'exemple rare alors d'une certaine tendance à vivre en dehors de l'agitation des armes et que des fenêtres ouvertes sur la campagne donnaient à ses habitants la jouissance d'un riant paysage. M. de Kersers a présenté à l'appui de ses descriptions d'excellents dessins dus au crayon de M. de Clérambault qui, appelé fréquemment par ses fonctions dans le Sancerrois, il y a dix ans, avait étudié les Aubels en archéologue et en artiste et nous a conservé la vue de plus d'un détail maintenant disparu, en particulier d'une

peinture à fresque qui décorait jadis les murs de la chapelle.

Il est à souhaiter que M. de Kersers livre un jour à l'impression son intéressant mémoire.

M. Deballe a donné lecture de la dissertation relative à un fragment de vitrail du Musée de Bourges qu'on lira dans le présent volume.

M. de Goy a décrit les stèles romaines que nous avons acquises et a montré à l'appui de son mémoire de bonnes photographies exécutées par lui-même. Ce mémoire ne pouvant plus trouver place dans ce volume entrera dans la composition du suivant. Notre collègue en signalant l'encombrement de notre musée lapidaire a exprimé le regret de voir indéfiniment ajournée l'installation de nos collections épigraphiques dans le local sur lequel nous semblions pouvoir compter, et il a été naturellement amené à déplorer publiquement le lamentable abandon de l'Hôtel Cujas. Le congrès s'est associé par un vote unanime à cette protestation et a émis le vœu que « le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts prenne au plus vite les mesures nécessaires pour sauver l'Hôtel Cujas de l'état d'abandon dans lequel il se trouve depuis trois ans [1]. »

Enfin une communication a été faite par le signataire de ce rapport sans avoir pour nous

1. *Journal officiel* du 24 mai 1888.

d'autre intérêt local que l'existence à Bourges, dans le chartrier de famille de l'auteur, des titres qui s'y rapportent. Elle concerne une tombe placée dans l'abbaye de Notre-Dame-du-Val (Seine-et-Oise) sur la sépulture d'un membre de la famille de Villiers-l'Isle-Adam, et fait connaître le nom de l'artiste chargé, en 1503, de l'exécution de ce monument détruit à la Révolution, mais dont un dessin est conservé à la Bibliothèque nationale dans les portefeuilles de Gaignières. Ce mémoire n'intéressant pas directement notre région ne sera pas compris dans nos publications, mais son auteur a tenu à honneur de se prévaloir, dans sa présentation, de sa qualité de membre de la Société des Antiquaires du Centre et il remercie la Société du patronage qu'elle a bien voulu lui accorder.

J'ai le chagrin, à peine en fonction, d'avoir à enregistrer une perte nouvelle qui atteint douloureusement la Société. Un de nos honorés membres fondateurs, M. Alfred Baucheron de Boissoudy, est décédé le 1er mai 1888. Sa santé le tenait ordinairement éloigné de nos séances, mais nous suivions avec sympathie les études qu'il a publiées ailleurs. L'archéologie doit lui savoir gré de l'ardeur avec laquelle il n'a cessé de réclamer pour la cathédrale de Bourges les réparations qu'il a eu du moins, avant de mourir, le bonheur de voir entreprises sous une direction habile.

Les vides que la mort a creusés parmi nous dans cette dernière année ont été aussitôt remplis, et des candidatures sont posées pour les vacances de l'avenir. Ainsi notre Société se rajeunit par de nouvelles recrues, sans cesser d'être animée par cet esprit de conciencieuse précision dans les recherches qui lui a valu le rang honorable qu'elle occupe parmi les sociétés savantes. La parfaite union de ses membres pour conserver des traditions créées par plus de vingt années d'existence doit assurer la fécondité croissante de ses études.

Le Secrétaire,

Albert DES MÉLOIZES.

LES MARDELLES

par ALBERT de GROSSOUVRE

La question des Mardelles, dont je vais vous entretenir, a déjà été l'objet de nombreuses discussions : mais aujourd'hui je me propose de l'envisager à un point de vue nouveau, et je voudrais chercher à vous démontrer qu'elle n'est pas du domaine de l'archéologie, mais de la géographie physique, c'est-à-dire que les Mardelles ne sont qu'un trait particulier de la constitution topographique de certaines régions.

Ces singulières excavations, qui parsèment la surface de notre Berry, ont depuis longtemps attiré l'attention des observateurs par leur nombre, leurs formes régulières et leurs dimensions considérables.

Dans une note, lue au Congrès archéologique de Châteauroux en 1873, M. Guillard a fait connaître que sur 25 communes il avait relevé 233 Mardelles, dont il a mesuré les dimensions avec soin : leur ouverture est d'ordinaire elliptique et pour les 233 Mardelles en question, la moyenne générale des mesures faites donne 39 mètres pour le grand axe et 30 mètres pour le petit. Pour quelques-unes, la plus grande largeur de l'ouverture s'élève à 100 mètres.

La régularité de forme des Mardelles, des traces

d'anciens foyers, des débris de poteries, ont conduit les savants qui se sont occupés de cette question à penser qu'ils se trouvaient en présence d'ouvrages dus à l'industrie humaine et dont l'origine remontait à une haute antiquité. On s'est alors évertué à rechercher dans quel but ces travaux avaient été exécutés : tantôt on les a considérés comme des habitations celtiques, tantôt on leur a attribué une destination militaire ou religieuse.

Il faut bien le dire, toutes ces hypothèses n'ont jamais satisfait complètement l'esprit de leurs auteurs : ils n'ont pu s'empêcher de remarquer combien les dimensions de ces Mardelles étaient le plus souvent hors de proportion avec la destination qu'on leur attribuait et ils ont exprimé leur étonnement de ne retrouver aucune trace des terres qui auraient dû en être extraites.

Cependant leur volume était loin d'être négligeable : ainsi M. de la Villegile a calculé que, pour un grand nombre, il s'élevait à 2 ou 3 mille mètres cubes et que pour quelques-unes il montait à plus de onze mille.

En présence de ces difficultés, nous avons donc sujet de suspecter les conclusions un peu hasardées tirées de la régularité de forme de ces excavations et de l'existence de quelques débris de l'industrie humaine.

La régularité de forme n'exclut pas en effet l'intervention d'agents autres que l'homme, et en particulier des agents naturels, et la présence de foyers et de poteries signifie seulement qu'à certaines époques l'homme a pu utiliser ces excavations.

Le phénomène des Mardelles n'est pas d'ailleurs restreint à la plaine du Berry : des excavations absolu-

ment analogues existent dans diverses régions de France et de l'étranger; ils sont désignés dans chaque pays par un nom local : tels sont les *emposieux* du Jura, les *béthunes* du nord de la France, les *bétoires* ou *boitouts* de la Normandie, les *anselmoires* des causses du midi de la France, les *dalmas* de la Carinthie, les *catavothron* de la Grèce, les *sinks* des États-Unis.

Or toutes ces dépressions de la surface se trouvent exclusivement dans les pays à sous-sol calcaire.

Il y a donc là une relation constante qui mérite d'attirer l'attention et qui va nous indiquer bien nettement l'origine de nos Mardelles : l'action chimique des eaux atmosphériques sur les roches calcaires.

L'eau pure ne peut dissoudre qu'une faible quantité de calcaire, une partie pour 50,000 d'eau pure ; par contre 1,000 parties d'eau carbonique suffisent pour produire le même résultat.

L'eau atmosphérique est toujours plus ou moins chargée d'acide carbonique : lorsqu'elle tombe sur une surface à sous-sol calcaire, la plus grande partie s'infiltre dans les fissures qui découpent en divers sens les roches, même les plus compactes, et dissout le calcaire avec lequel elle se trouve en contact ; elle agrandit ainsi peu à peu ces fissures et donne naissance à des cavités où finissent par circuler de véritables cours d'eau : l'action mécanique de l'eau en mouvement intervient alors pour en augmenter plus rapidement les dimensions, et c'est ainsi que se forment ces immenses grottes dont quelques-unes sont célèbres par leurs proportions. Telles sont les grottes d'Adelsberg dans la Carniole, où il existe une salle qui a plus de 200 mètres de largeur, la

grotte du Mammouth dans le Kentucky, qui a plus de 15 kilomètres de longueur, et beaucoup d'autres, plus ou moins connues, dont l'énumération est inutile.

Les cours d'eau souterrains qui coulent dans des cavités de ce genre sont très nombreux dans tous les pays calcaires de la France : la liste, même des plus importants, serait trop longue, et je me bornerai à citer la fameuse fontaine de Vaucluse qui fournit 890 mètres cubes d'eau à la minute : elle est due à la réapparition au jour de deux rivières perdues dans un sol calcaire. De même, dans la Charente, les rivières du Baudiat et de la Tardoire disparaissent dans un sol calcaire et donnent naissance, après un parcours souterrain de plusieurs lieues, à la source de la Tourve, près Angoulême, qui forme immédiatement une rivière de 40 mètres de largeur et 1^{m} 50 de profondeur.

Il ne serait pas possible de donner pour notre région des exemples aussi frappants. Cependant le nombre de rivières qui disparaissent après avoir coulé à la surface sur un trajet plus ou moins long est encore considérable ; pendant les sécheresses de l'été surtout, nous voyons quantité de cours d'eau diminuer de volume ou même se perdre complètement en arrivant dans les pays calcaires : ainsi près de Douadic, dans l'Indre, un ruisseau disparaît dans un vaste entonnoir.

En partant de ces données de l'observation il est facile de se rendre compte du mode de formation de nos Mardelles.

Sur nos plateaux calcaires nous voyons nombre de gouffres ou entonnoirs dans lesquels viennent s'absor-

ber les eaux sauvages qui ruissellent à la surface après les pluies.

Un de nos confrères, M. de Saint-Venant, a vu dans la forêt de Châteauroux, un petit entonnoir de quelques mètres de diamètre se former à la suite d'un violent orage; il est évident qu'il s'agrandira peu à peu sous l'action des eaux. Nous prenons là en flagrant délit d'action la cause qui a donné naissance à nos Mardelles.

Elles peuvent encore se produire dans d'autres circonstances, et résulter d'une manière moins directe du travail des eaux.

Lorsque les cavités souterraines dont nous avons parlé tout à l'heure prennent une extension trop considérable, que leur plafond ayant une portée trop grande s'éboule, il en résulte un affaissement général des masses supérieures qui se révèle à la surface par une dépression plus ou moins importante. Telle paraît être l'origine des vastes entonnoirs que l'on trouve à la surface des causses du Périgord et de la Gascogne.

La formation des dépressions superficielles par ce dernier mode n'est pas lié exclusivement à l'existence de roches calcaires : toutes les fois qu'il se trouvera en profondeur des matières solubles accessibles aux eaux d'infiltration, l'action de celles-ci déterminera encore la production de cavités souterraines plus ou moins étendues, dont l'effondrement déterminera des affaissements de la surface.

Ce phénomène se produit fréquemment dans le terrain des marnes irrisées où se trouvent des amas de

gypse et de sel gemme, et l'existence de ces dépressions sert de guide aux mineurs pour la recherche des gisements de ces matières minérales.

On a même cherché à expliquer certains tremblements de terre par des actions de ce genre et quelques géologues ont appliqué cette théorie aux secousses si terribles qui ont eu lieu en Espagne, il y a deux ans.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons admettre que l'existence des dépressions superficielles, en forme d'entonnoirs plus ou moins réguliers se rattache en général, directement ou indirectement, à une seule et même cause : l'action des eaux atmosphériques sur des roches calcaires ou sur des masses souterraines solubles.

Cependant, nous ne voulons pas exclure, d'une manière absolue, la participation de l'homme à la formation de certaines excavations superficielles. Il est bien certain que l'exploitation des poches de minerai, qui existent si abondamment à la surface de notre plateau calcaire, a dû laisser des entonnoirs assez réguliers, puisque le gisement affectait lui-même cette forme. Il est certain également que d'anciennes excavations provenant de l'extraction de marnes, de calcaires, ou de certaines autres matières minérales, peuvent prendre à la longue une forme plus ou moins régulière par l'adoucissement et l'éboulement de leurs talus sous l'action du travail de l'homme ou même sous les influences atmosphériques ; l'examen attentif des lieux pourra permettre de se rendre compte de ces circon-

stances et de voir si l'on a affaire à une Mardelle naturelle ou à une Mardelle creusée de main d'homme.

En résumé, on voit que le phénomène des Mardelles est limité aux régions calcaires et c'est seulement dans cette circonstance et non dans le travail de l'homme qu'il faut rechercher leur origine : des cavités de même forme peuvent aussi résulter d'excavations produites par des extractions de pierres, de marne ou d'autres matériaux.

ESSAI

SUR LA

THÉORIE DES MARDELLES

Par J. DE SAINT-VENANT

J'ai recueilli, depuis un certain nombre d'années, quelques notes sur des excavations pouvant être assimilées à des Mardelles, et je désirais les soumettre un jour à la Société. Mais après le travail si concis et si complet de M. de Grossouvre, qui a une compétence spéciale pour traiter la question géologique, il ne me reste qu'à glaner dans mon travail quelques faits et réflexions qui me paraissent de nature à corroborer la conclusion de notre collègue.

J'ai été frappé depuis longtemps, notamment dans des forêts du Centre que j'ai étudiées avec un soin minutieux, par l'existence de nombreux trous réguliers, plus ou moins coniques, qui constituent des puisards naturels et qui ont reçu les noms variables, suivant les pays, de gouffres, entonnoirs, retrèves, emposieux, crots, etc.

Leur seule présence, je l'ai vérifié, atteste, à défaut d'autres indices, l'existence d'un sous-sol perméable presque toujours de nature calcaire, ce qui fait qu'on les utilise souvent comme débouchés pour des fossés d'assainissement et qu'aussi, parfois, des ruisseaux y disparaissent. Dans des pays montagneux, notamment

dans les Pyrénées, des vallées de dislocation ou d'érosion, en mettant à nu les mystères cachés dans les flancs des grandes masses calcaires, m'ont permis d'étudier en grand et à livre ouvert, comme sur des coupes théoriques, le phénomène qui se passe à une échelle plus humble dans notre Centre.

On voit, en effet, déboucher à toutes les hauteurs de ces escarpements des grottes naturelles et des cavités de toutes formes, souvent si nombreuses qu'elles donnent à certains rochers l'aspect d'une vaste éponge.

On remarque dans nombre de ces grottes les traces du passage d'anciens cours d'eau, qui ont poli les parois et parfois jonché le sol de cailloux roulés venant souvent de fort loin. Des infiltrations s'y manifestent par des suintements incrustants, qui suffisent encore à produire de légers cours d'eau souterrains; ces infiltrations proviennent de fissures dans les voûtes ou de cheminées plus ou moins verticales remontant jusqu'aux plateaux supérieurs, où elles ne laissent le plus souvent deviner leurs orifices que par des excavations coniques, formées par des matériaux d'éboulement où s'engouffrent encore les eaux pluviales.

On sait aussi qu'il se produit des trous coniques analogues dans les éboulements d'un sol recouvrant des mines ou toutes cavités souterraines.

J'ai pu, même dans nos pays du Centre, étudier la section de semblables puisards sur les parois de nos importantes carrières de pierre, et suivre le chemin des eaux qui ont déposé, en l'entraînant, la terre végétale à des profondeurs souvent considérables. Tous ces entonnoirs, de quelque nom qu'on les désigne, sont de

vraies *Mardelles*, et réciproquement celles-ci, pour moi, ont la même origine naturelle.

Qu'est-ce que des *Mardelles*, *Marges* ou *Margelles*? On peut, en résumant les définitions des auteurs qui se sont occupés de la question et qui ne sont guère d'accord que sur les définitions, dire que ce sont :

Des excavations à ciel ouvert, de gueules plus ou moins circulaires, elliptiques d'ordinaire, en forme de troncs de cônes renversés assez réguliers, parfois isolés, plus souvent groupés sans ordre apparent, à fonds presque toujours perméables, occupant surtout les plateaux calcaires, et, remarque importante à noter, autour desquelles on ne retrouve nulle part trace des déblais souvent fort notables que leur fouille a produits.

Leurs dimensions, en effet, sont quelquefois considérables. Elles varient depuis quelques mètres d'ouverture et 0 m. 50 seulement de profondeur, jusqu'à 150 mètres de diamètre et 8 mètres de hauteur verticale. On s'accorde à reconnaître qu'on n'en rencontre pas dans les prairies ni dans les vallées, et que les diamètres de celles qui se montrent par groupes n'ont entre eux aucune connexité saisissable.

Il en existe beaucoup dans le Berry ; c'est peut-être même le pays où elles ont de tout temps le plus attiré l'attention des hommes, en donnant lieu à de superstitieuses légendes qui les firent désigner par les noms pittoresques de Fosses-aux-Loups, Trous-aux-Fades, Trous-du-Diable, Fontaines-des-Demoiselles, Renardières, etc. ; puis, plus tard, en provoquant les études de savants archéologues locaux, Catherinot le premier,

puis MM. de La Villegille, de Kersers, Guillard, Lud. Martinet, Chenon, etc. MM. de Caumont, Bordier et Charton, de Belloguet, Dr Noélas, etc., s'en sont également occupés. Tous ces érudits ont pensé, souvent timidement, il faut le reconnaître, à commencer par notre Président, que les Mardelles étaient le résultat d'un travail intentionnel de l'homme, mais ont différé beaucoup d'opinions relativement à leur destination. Plusieurs ont pensé qu'elles avaient servi à abriter des hommes, des bestiaux, des vivres, mais ils n'ont pu s'expliquer le motif qui avait fait disparaître les terres du déblai, au prix de si immenses efforts; ces terres, en effet, ne pouvaient qu'être utiles pour ces divers usages; c'est ainsi que les sauvages Fuégiens augmentent l'efficacité de leurs abris souterrains, auxquels on a à tort comparé les Mardelles, en opposant la terre rejetée aux vents dominants.

On ne peut logiquement s'expliquer cette disparition des déblais que dans un but religieux ou militaire, par exemple, si elles devaient servir de pièges et d'embuscades dont on aurait voulu dissimuler l'existence.

Toutes les fois, il semble, qu'on a nettement entrevu la raison d'être d'excavations de cette forme et pu établir leur origine intentionnelle, les terres n'ont pas disparu; c'est ce qui se présente, entre autres pour celles décrites par M. de Kersers dans son intéressante étude sur l'oppidum de la Tourate, qui a paru dans nos *Mémoires*.

Aucune des découvertes faites jusqu'ici ne vient contredire cette explication, qui rend compte, en outre,

de leur forme, de l'absence des déblais et de toutes les circonstances qui les caractérisent.

Dans le nombre, encore relativement assez restreint, des Mardelles fouillées, on en a trouvé qui renfermaient des traces de travail humain d'époques souvent fort reculées : sépultures antiques, poteries grossières, outils de pierre de l'époque néolithique, paléolithique même, nombreux restes de foyers, etc. Mais la présence de ces divers objets n'a rien de surprenant, puisqu'on les rencontre à la surface du sol ; et il y a même plus de chances d'en trouver accumulés dans ces trous, où les déposaient, en filtrant, les eaux qui les avaient recueillis sur une surface plus ou moins grande. J'en ai vu dans les forêts que les pluies remplissaient de feuilles, de bois mort et autres détritus du sol voisin : c'est cette cause qui a pu provoquer les dépôts de bois accumulés au fond de la Mardelle de La Chesnaie, commune de Guilly, dépôts invoqués comme preuve d'habitation humaine.

Du reste, je ne veux pas contester que plusieurs n'aient été habitées par l'homme, qui a dû être naturellement tenté d'utiliser ces cavités toutes formées, de même qu'il a utilisé, agrandi même, des grottes naturelles. Dans nos pays plats, offrant peu d'abris, nos ancêtres pouvaient au moins s'y garantir du vent, s'y cacher, et y construire, avec une moindre peine, leurs grossières demeures, outre qu'ils y trouvaient un fond très sain, puisque les eaux n'y séjournent pas.

Quant aux foyers, on a dû en établir à toutes les époques, depuis le guerrier antique cherchant à cacher aux vues de son ennemi la flamme de son bivouac, jus-

qu'au pâtre de nos jours qui veut allumer du feu à l'abri du vent.

J'ai rencontré des excavations certainement naturelles de tous les types de Mardelles décrits par les auteurs; j'en ai vu entre autres de grandes en renfermant plusieurs petites, comme M. Guillard en signale à Anjoin. Après de grandes pluies, les petites formaient autant de puisards, par où s'échappaient, en tourbillonnant, les eaux amenées dans la cuvette principale. Il m'a même été donné par deux fois de voir naître de ces gouffres en terrain uni, par suite du brusque effondrement de terres détrempées : une fois, un ruisseau interrompit son cours pour y engouffrer ses eaux.

J'ai également assisté à la disparition de pareils puisards, dont le canal d'écoulement s'obstruait par l'apport de terres et de débris. Le fond, de perméable devint étanche et se transforma en jonchée humide, comme en signale M. Chenon au bois de Bord-d'Acre, ou en mares, appelées *Marchais* dans nos pays boisés, où elles alternent d'une façon curieuse avec des gouffres perméables.

Pour résumer cette manière de voir, les trous qu'on rencontre dans le sol, plus encore que les nombreuses buttes qui le surmontent, peuvent avoir des origines variées presque à l'infini, au point que toute opinion a chance de s'appliquer avec fondement à quelqu'un d'entre eux, car presque toutes les excavations en terrains meubles prennent, avec le temps et sous l'action des agents extérieurs, des formes assez constantes se rapprochant du cône ou tronc de cône plus ou moins régulier. Pour ne parler que de ce qu'on appelle des

Mardelles, telles qu'elles ont été définies dans notre pays, on est frappé de leur groupement en certaines régions, et un peu de recherche montre à peu près toujours que ces points occupent des sols ou sous-sols perméables de nature calcaire. Celles qui occupent des sols de nature différente et imperméable sont isolées et ne constituent qu'une infime minorité.

En conséquence, l'origine naturelle des Mardelles, au moins en ce qui concerne la très grande majorité d'entre elles, est pour moi un fait acquis, et je pense que les raisons qui viennent d'être développées, comme les faits d'observation relatés, feront partager cette conviction.

Sur un sujet aussi obscur que celui des mardelles, les observations de nos collègues ne sauraient entraîner des conclusions définitives ; justes dans certains cas, elles ne peuvent évidemment point s'appliquer à tous. Si la Société des Antiquaires a été heureuse de leur donner la publicité de ses Mémoires, elle ne considère cependant pas la question comme résolue.

(*Note du Comité de Rédaction.*)

STATION NÉOLITHIQUE

A JUSSY-CHAMPAGNE (CHER)

Par J. de SAINT-VENANT

Il vient d'être fait à Jussy-Champagne, canton de Baugy, une curieuse découverte. M. Paul de Bengy faisait exploiter, depuis quelque temps une sablière à 200 mètres de chez lui, proche de la rivière de la Chouâtre, quand un jour sa vue fut frappée par plusieurs objets que les ouvriers avaient extraits du sol sans y attacher la moindre importance et il me les apporta. Ils se composaient de débris de poterie fort ancienne, d'un os long provenant de la jambe d'un petit ruminant, d'une hache en pierre polie intacte et d'un curieux objet en bois de cerf intentionnellement et régulièrement coupé. M. de Bengy m'expliqua qu'ils provenaient de terres rapportées, lesquelles tranchaient complètement, par leur nature, sur ces petits graviers calcaires gras employés comme sable dans nos contrées jurassiques absolument dépourvues de silex.

Ces objets me semblèrent très intéressants, surtout en raison de leur provenance et je me rendis sur les lieux.

Je ne trouvai plus en place que des parcelles de terres rapportées mais, d'après les déblais et les ren-

seignements donnés par les ouvriers, elles occupaient avant la fouille un espace de 7 mètres sur 3 orienté à peu près Nord-Sud, avec une profondeur de 1 mètre environ : aucun relief extérieur n'en trahissait la présence sur le sol. La partie non fouillée avait la forme d'un segment de cylindre assez régulier [1].

Les terres supérieures comblant la fosse creusée dans le sable étaient formées d'une argile analogue au dépôt diluvien qui constitue dans la Champagne berrichonne les *Boulaises* ou Bouloises, et contenaient de rares pierres calcaires en mélange, ainsi que quelques charbons et des détritus organiques qui les coloraient. Ce dépôt de 0 m. 80 de puissance recouvrait une couche horizontale mince, de 0 m. 15 à 0 m. 25 d'épaisseur, assez régulière, bien tassée et continue, que je vis encore en place et achevai de fouiller. Sa couleur était noirâtre et elle contenait en abondance des morceaux de charbon très friables, une grande quantité de débris de poterie grossière, des ossements et mâchoires d'animaux [2], et des tas de cendre. J'y ai aussi trouvé : 1° un morceau de silex cacholonné taillé par éclat avec bulbe de percussion; 2° la moitié d'un galet allongé de quartz sanguin; 3° une fusaïole en terre cuite de 0 m. 032 de diamètre, 0 m. 020 d'épaisseur

1. Voir pl. I, fig. 7. — Les hachures obliques y indiquent le sol naturel non fouillé; le trait interrompu les limites de l'emplacement occupé par les terres rapportées; le segment de cercle hachuré horizontalement est la partie trouvée encore en place et fouillée régulièrement. Le semis de points indique le fond de la carrière d'où on a tiré du sable.

2. Parmi les ossements il y a, entre autres, des *canons*, une portion de mâchoire supérieure et des dents isolées qui semblent avoir appartenu à un jeune cerf.

avec un trou de 0 m. 006 ; 4° un morceau de pouddingue de fer pisolithique poli par frottement sur une de ses faces; 5° un morceau de meule fixe en granit.

Enfin, à côté, je découvris moi-même un autre morceau de bois de cerf présentant des entailles et des parties bien polies. Les ouvriers ont trouvé d'autres objets, surtout des fusaïoles, auxquels ils n'ont attaché aucune importance et qui ont été emmenés avec les déblais pour combler des fossés; aussi il serait malaisé de les retrouver.

POTERIES

Les poteries trouvées sont en terre grossière, mal cuites, sans vernis, formées d'une argile sableuse avec petits grains de quartz laiteux et de calcaire, et rares paillettes de mica. Elles sont d'autant plus noires qu'elles sont plus grossières ; quelques débris sont rouges ou bruns superficiellement, avec l'intérieur d'ordinaire coloré en noir par du charbon dont on retrouve de petits morceaux empâtés. L'épaisseur varie de 1/2 à 2 centimètres et la courbure généralement très faible indique des vases à provision de grande capacité.

On peut signaler : 1° un morceau de vase plus petit avec bord en doucine, en terre plus fine; 2° un autre percé d'un trou de 0 m. 004 à 0 m. 025 du bord, comme pour y passer une ficelle; 3° une partie d'anse; 4° des débris présentant à l'étranglement du col des ornements courants réguliers et grossiers obtenus par l'action des doigts sur un bourrelet, tels qu'on en rencontre aux époques néolithiques récentes

et au commencement de l'âge du bronze : c'est, on le voit, la même poterie qu'on trouve dans les dolmens, et ses caractères, comme la présence de la hache polie, permettent de dater approximativement la trouvaille. (V. Pl. I, fig. 4 à 6.)

HACHE

La hache de couleur grisâtre foncée, probablement en jadeïte, en tout cas d'une roche dure étrangère au pays, est large pour sa longueur ; elle est à section ovale aplatie rentrant dans la 3e catégorie de l'essai de classification d'Evans. Son tranchant, très net, est légèrement oblique, son épaisseur atteint 0 m. 024, sa largeur 0 m. 053 au-dessus du tranchant. Sa crosse n'est pas pointue mais large et formant comme un deuxième tranchant grossier, peut-être par suite d'un travail postérieur à sa fabrication, et fort oblique, de sorte que les côtés de l'arme sont très inégaux. (0 m. 070 et 0 m. 064.) (Pl. II, fig. 3 et 3 *bis*.)

On voit sur une des faces, dans la partie la plus renflée, une rainure bien polie, de 0 m. 002 de profondeur, dirigée parallèlement à un des côtés, sur 0 m. 025 de long, et se terminant à même distance du tranchant, à l'endroit où la courbure s'accentue. Le fond de cette rigole est plat.

CORNES DE CERF

1° Un des deux morceaux trouvés, celui qui présente le plus de signes d'altération, se compose d'une portion d'andouiller anciennement brisé, de 0 m. 140

UNIV OF MICH

de long, de 0 m. 028 d'épaisseur et de 0 m. 037 de large ; il reste un morceau de la perche adjacente, long de 0 m. 073, régulièrement sciée au niveau de l'insertion de l'andouiller du côté de la couronne. (Pl. I, fig. 1 et 2.)

L'échantillon qui nous occupe montre sur l'andouiller une coche profonde de 0 m. 006 obtenue par des coups obliques d'un instrument tranchant dirigés de bas en haut, et arrêtés brusquement par une incision normale à son axe. La base de cet andouiller a de même été l'objet d'entailles bien visibles dans le but d'en enlever les rugosités sur une bande assez large.

On a aplani sur deux faces la partie restante du tronçon d'andouiller de manière à former comme un biseau très aigu.

D'après cela je serais disposé à voir dans cet objet plutôt un poignard ou un ciseau qu'un manche de hache ; les entailles faites à la base le rendent très aisé à prendre dans la main pour l'employer à de tels usages.

2° Le deuxième échantillon de bois de cerf, formé également d'un tronçon de perche de forte taille avec une fraction de l'andouiller adjacent, est plus intéressant. (Pl. II, fig. 1 et 2.)

Contrairement à l'objet décrit le premier, le merrain existe dans toute son épaisseur et sur une longueur réduite à 0 m. 079 par un accident récent. Il est régulièrement coupé du côté de la meule par une incision nette et plane de toute sa partie dure, entamant un peu la base de l'andouiller. Le tissu spongieux, simplement cassé sans doute, fait une légère saillie.

La partie opposée n'est coupée que partiellement par deux incisions normales à l'axe se faisant vis-à-vis, qui entament un peu le tissu médullaire et sont recoupées à angles droits par deux autres entailles planes, parallèles entre elles et distantes de 0 m. 027, dont il ne reste que des amorces de 0 m. 004 et 0 m. 007 de hauteur par suite de cassure de la part des ouvriers.

L'étui médullaire a été évidé dans toute cette partie et il reste encore une cavité tronconique régulière de 0 m. 030 de profondeur. — Il résulte de tout ceci que le merrain se prolongeait suivant deux lames minces parallèles, larges de 0 m. 027, qui constituaient comme deux bras de fourche écartés de 0 m. 020 l'un de l'autre.

Or la hache de pierre trouvée à côté a pareille épaisseur dans sa moitié inférieure.

On peut conclure de là que le voisinage des deux objets ne devait pas être fortuit, mais que l'un servait de manche à l'autre; la hache était pincée dans la fourche de manière à y être solidement maintenue et à résister aux efforts latéraux auxquels elle pouvait être exposée.

Ce mode d'emmanchement était celui des haches de bronze à talon et à ailerons; on a même reconnu de rares haches de pierre ainsi emmanchées, mais tous ces manches étaient en bois [1].

1. Voir entre autres Evans, *Les âges de la Pierre*, trad. Barbier, p. 157, fig. 100 et 101. — Du même, l'*Age du Bronze*, p. 165. — Docteur Gross, *Les Protohelvètes*, pl. IV, fig. 4. — Mortillet, *Musée préhistorique*, pl. LXXXV, fig. 176 et 178. Le Musée de Saint-Germain en possède des exemplaires.

On a bien trouvé déjà des cornes de cervidés employées à emmancher d'anciens outils, mais avec des dispositions différentes, du moins autant que nous pouvons en juger par les découvertes faites à ce jour. On connaît entre autres des gaines cornées servant à relier les haches de pierre aux manches de bois dans le but de diminuer les chances de voir ceux-ci se fendre.

Quelques-unes de ces gaînes, fort rares il est vrai, trouvées dans des palafittes, ont des bases fourchues comme notre échantillon : mais ce ne sont que de simples gaînes et non les manches eux-mêmes. — Les musées suisses, celui de Saint-Germain (salle IV, vitrine 1 D), celui de Chambéry [1] possèdent de pareilles gaînes à talon fendu. L'arme ou l'outil s'insérait dans une douille creusée dans la gaîne. Tantôt, comme chez les populations lacustres, cette gaîne pénétrait dans le bois renflé en massue, tantôt elle était percée d'un trou comme nos marteaux modernes, pour recevoir un manche. C'est dans ce dernier type que rentrent les emmanchures trouvées en France. On a trouvé les trois objets réunis : hâche, gaîne et bois, à Penhouet (Loire-Inférieure), et tout récemment encore M. Dumée de Meaux m'a communiqué obligeamment les dessins de deux beaux tronçons de corne qu'il a découverts dans le lit de la Marne et qui présentent pareille disposition.

On a bien constaté déjà que la matière cornée avait été employée toute seule à des emmanchures, l'andouiller remplaçant alors la poignée de bois; la fig 1,

1. V. André Perrin, *Études préhistoriques sur la Savoye*, pl. XVI, fig. 2. — Mortillet, op. cit., pl. XLVII, fig. 436.

Pl. VII, des *Protohelvètes* de Gross en donne un bon exemple, mais la hache était insérée encore dans une simple douille.

Le type de Jussy, formant une emmanchure en corne d'un seul morceau avec fourche, paraît donc nouveau.

La poignée de ce dernier est fort courte, puisqu'elle n'a que 0m 75 de longueur. On a rencontré des poignées de manche ne dépassant pas cette longueur, mais, à mon avis, elle devait être plus longue et la cassure de l'andouiller serait postérieure à sa fabrication. Elle devait ressembler à l'exemplaire représenté fig. 1, Pl. VII de l'ouvrage cité du Dr Gross, disposition avantageuse, vu la courbure de l'andouiller pour porter un coup plus normal et qu'ont adoptée généralement les sauvages (Nouvelle-Calédonie, Indiens Schalum de la côte du Pacifique, etc).

Si le raccourcissement eût été intentionnel, pourquoi la section n'aurait-elle pas été faite avec le même soin que les autres coupures si nettes qu'on a pratiquées sur la perche[1] ?

On remarque au-dessus de la rupture esquilleuse quatre entailles obliques superposées irrégulièrement, très nettes, et comme produites par un tranchant bien aiguisé qui aurait agi de haut en bas. On ne peut guère voir là des entailles destinées à servir d'arrêt à des liens de consolidation pour la hache, comme cela a pu être la destination de la grande entaille du pre-

1. Les manches courts qu'on connaît sont terminés régulièrement. — V. entre autres J. Evans, *Les âges de la Pierre*, fig. 102 et 103.

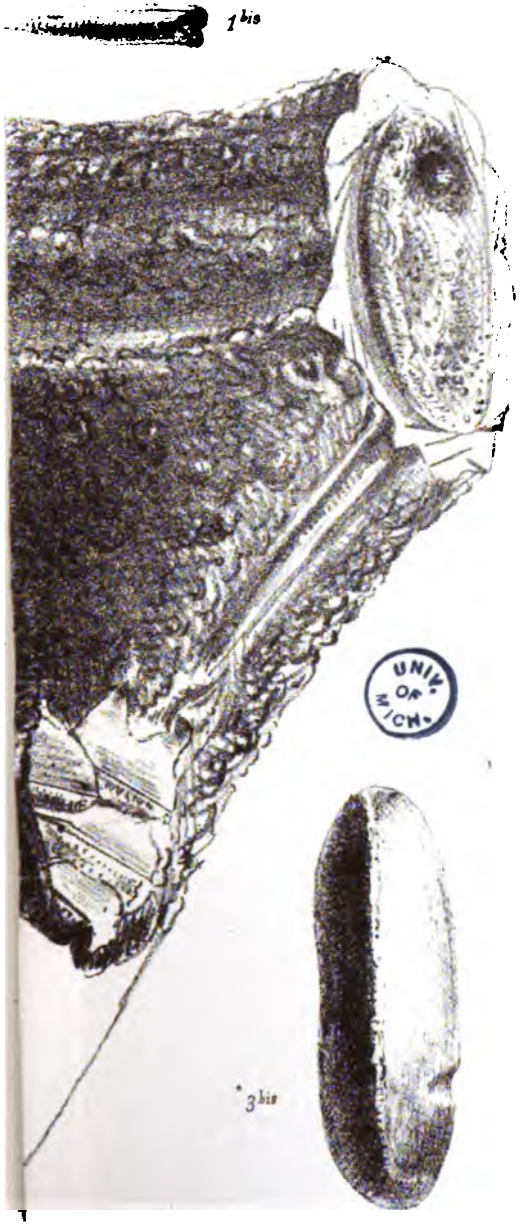

UNIV. OF MICH.

mier échantillon décrit, car elles sont disposées dans le sens opposé à la résistance.

Si je me permettais de laisser libre cours à mon imagination, heureuse de se transporter dans ces temps anciens pour revivre dans la société de ces rudes ancêtres des bords de la Chouâtre, je serais presque tenté d'y reconnaître les éraflures de la hache d'un adversaire : toujours est-il que ces entailles fort nettes sont par leur position celles qu'aurait reçu l'instrument parant en *prime* des coups dirigés vers la tête de son possesseur.

Ce qui pourrait presque donner de la vraisemblance à ce combat fantaisiste restitué après tant de siècles, est la découverte que j'ai faite d'une pointe en os très fine qui était engagée dans le dos du manche et brisée au ras de celui-ci, comme provenant d'un coup de javelot ou d'une flèche. Cette petite pointe curieuse, de 0m 025 de long, rappelle absolument les poinçons ou pointes de harpons en bois de cervidés, si abondants à l'époque paléolithique Magdalénienne. (Pl. II, fig. 1 *bis*.)

La longueur des bras de la fourche est inconnue, puisqu'ils ont été récemment brisés et les morceaux égarés ; je ne renonce pas à l'espoir de les voir retrouver : ils contrôleront mes explications sans rien ajouter à ma conviction. Mais on peut approximativement les reconstituer.

Le talon de la hache, telle que sa crosse existe aujourd'hui, ne pénètre que de 1 centimètre dans la douille au-dessous de la naissance de la fourche : en admettant que son tranchant seul fût saillant, cas fréquent dans des échantillons analogues, cela donnerait

0m 04 de longueur aux bras de cette fourche, longueur bien suffisante pour assurer la stabilité de l'arme avec l'aide des autres moyens de consolidation employés (résine, bitume, liens en tendons d'animaux, etc.)

Or avec cette longueur, l'un des bras se termine au même point que la rainure polie signalée sur un des plats de la hache, rainure dont la direction est celle que devaient avoir les côtés de la pince : peut-être avait-elle pour but d'augmenter la stabilité, ou mieux de permettre l'introduction de l'arme, en diminuant son épaisseur, car la rigole ne règne que dans la partie la plus épaisse. Enfin on peut y voir aussi les traces d'usure par le frottement du manche. L'autre face porte également au point le plus saillant des cavités rugueuses qui peuvent avoir eu la même origine [1].

Quoi qu'il en soit nous sommes en présence d'un mode d'emmanchement curieux, rare comme procédé, et nouveau, sinon comme forme, au moins comme application de cette forme à la matière cornée.

J'ai donc cru utile de le signaler à la Société ainsi que les autres objets et circonstances constituant l'ensemble de la découverte, qui peuvent jeter un rayon de lumière sur cette ancienne et mystérieuse époque de la pierre.

On peut conclure avec beaucoup de vraisemblance

1. M. de Mortillet signale des haches de pierre piquées au milieu pour faciliter l'emmanchement. (V. *Musée préhistorique*, fig. 429, 450, 451.)

J. Evans (op. cit. p. 160) parle de deux haches suisses qui ont des petites dépressions sur le plat, produites par la friction prolongée des manches.

que nous sommes en présence d'une station de l'époque néolithique, comme il en a été reconnu de fort rares en France, de plus nombreuses en Italie [1].

La couche mince et dure composée de rejets variés avec restes de foyers, constituait le sol d'habitations antiques, ce qu'on appelle des *fonds de hutte ;* d'après la forme et les dimensions de cette couche, on peut penser qu'il y avait en cet endroit deux huttes, rondes selon l'usage, de 3 mètres de diamètre et distantes d'environ 1 mètre, ce que montre par des cercles en pointillé la fig. 7, de la pl. I.

Je suis heureux en terminant de pouvoir ajouter que cette découverte n'est très probablement que le point de départ d'autres analogues, car l'actif propriétaire a la ferme intention de continuer et de multiplier les fouilles ; et celles-ci seront fructueuses si on en croit le dire des ouvriers qui prétendent avoir trouvé des

1. Les stations terrestres, (nom donné par opposition avec les stations lacustres mieux conservées et plus étudiées) autant qu'on peut tirer des conclusions du petit nombre de celles qui ont été trouvées à ce jour, ont leurs fonds de huttes insérés dans le sol et très souvent à cette même profondeur de 1 mètre ; ces huttes étaient rondes et d'ordinaire proches des cours d'eau. M. de Morgan en a étudié au Campigny, près Blangy-sur-Bresle (Seine-Inférieure), qui, d'après ce qu'il m'écrit, présentaient l'analogie la plus frappante avec la découverte de Jussy.

Elles avaient 1 m. 50 à 3 mètres de diamètre ; les couches constituant les fonds et renfermant également des charbons, débris de poterie graveleuse, outils en pierre (dont une hache polie) et foyers centraux, avaient de même 0 m. 25 et 0 m. 30 d'épaisseur.

Au camp de Chassey M. Ernest Perrault a trouvé des fonds d'habitations semblables, qui de plus renfermaient des instruments en corne de cerf. On n'en a guère signalé d'autres jusqu'ici, à ma connaissance, qu'en Italie, dans les Abruzzes et sur plusieurs points de la plaine du Pô.

objets pareils à ceux de la sablière dans plusieurs endroits du voisinage.

Il est certain qu'en visitant sur leurs indications l'un d'eux, distant de 500 mètres environ de celui qui vient d'être décrit, nous y avons, M. de Bengy et moi, reconnu la présence de nombreux tessons de poterie, ayant les mêmes caractères archaïques, et plusieurs fusaïoles [1].

Décembre 1887.

1. Au moment de mettre sous presse j'apprends qu'on vient de découvrir d'autres emplacements de huttes semblables à quelques mètres des premiers et contenant des objets analogues sans trace de métal. — Cela confirme mon opinion que là, comme ailleurs, ces huttes étaient groupées de manière à former une espèce de village.

(6 février 1888.)

NOTE

SUR UNE

ÉPÉE EN FER ET UN RASOIR EN BRONZE

TROUVÉS A LUNERY EN 1887

par A. BUHOT de KERSERS

Le déblai fortuit d'un petit tumulus de pierrailles, au hameau de Chanteloup, commune de Lunery, sur la rive droite du Cher, en mars 1887, a amené la découverte de quelques objets achetés par M. Filliozat, percepteur à Saint-Florent, qui a bien voulu nous les communiquer.

Auprès d'un squelette dont la tête était, dit-on, très grosse, mais n'a pas été mesurée, ont été trouvés : une épée de fer, un bracelet de bronze et un rasoir de bronze. Il nous faut décrire ces objets.

L'épée a la lame en feuille de sauge, renforcée d'une arête médiane, et la soie plate et ondulée, garnie encore de quatre rivets de bronze.

La longueur de la lame est de 0 m. 467, celle de la poignée de 0 m. 12 ; soit, pour l'ensemble, 0 m. 587. On peut supposer quelques millimètres perdus à la pointe ; soit en tout et au plus 0 m. 60.

La largeur de la lame à sa naissance, actuellement de 0 m. 046, était primitivement de 0 m. 030. A 0 m. 12, point de son plus grand étrécissement, elle a 0 m. 021 à 0 m. 25, lieu du plus grand renflement, elle atteint 0 m. 032 qui doivent être portés à 0 m. 35. La pointe est légèrement émoussée.

La largeur de la poignée, à 0 m. 017 de la naissance est réduite à 0 m. 025 ; à 0 m. 04, elle devient de 0 m. 030, puis s'étrécit et s'accroît encore.

Les rivets de bronze de la poignée existent dans les alvéoles : leur diamètre est de 0 m. 004 ; leur longueur varie : les deux rivets, au point le plus large, à la naissance de la lame, n'ont dû avoir que 0 m. 014 de long ; celui du milieu atteint 0 m. 02, celui du bout est brisé.

Cette épée est donc du type *halstatien*, mais ses dimensions très restreintes la rattachent d'encore plus près aux épées de bronze dont elle est un dérivé immédiat et primitif. Ce devait être du reste, une arme délicate et légère.

Le bracelet n'est qu'un étroit ruban de bronze, rond au-dehors, plat au-dedans, large de 0 m. 003, épais de 0 m. 002. Sa forme est ovale, longue de 0 m. 053, large de 0 m. 048 ; il est très petit par conséquent. Il est brisé à un bout, ce qui donne une ouverture de 0 m. 012.

L'objet le plus intéressant de cette sépulture, avec l'épée, est un rasoir en bronze, ovale, large de 0 m. 045, long de 0 m. 030 et de 0 m. 065 en comptant une des deux annexes qui devaient supporter l'anneau; celui-ci et l'autre branche manquent. Une échancrure rectangulaire est pratiquée à l'opposé du manche. Quatre ouvertures en forme de secteurs irréguliers, disposés autour d'un vide central triangulaire, donnent à cet instrument une apparence absolument semblable à celle de la figure 1187 du *Musée préhistorique* de M. G. de Mortillet [1].

Ces instruments, qu'ils aient été des rasoirs ou de simples ornements, se trouvent au dernier âge du bronze dans les palafittes de la Suisse et de la Savoie, dans la vallée de la Saône et dans l'Italie centrale. Ils persistent, mais plus rares, à l'époque halstatienne ; leur réunion dans une même tombe avec une épée de fer, qui n'a guère été constatée jusqu'ici que dans la Côte-d'Or, est digne de remarque. Enfin la découverte de ces deux objets dans le centre de la France présente un très sérieux intérêt, singulièrement accru par d'autres rencontres que nous devons rappeler en peu de mots.

On sait avec quelle ardeur les récits de Tite-Live concernant les grandes invasions gauloises, leur attri-

1. Reinwald, rue des Saints-Pères, 1881.

bution aux Bituriges et la puissance de ce peuple à ce moment, furent attaqués, il y a une vingtaine d'années, au nom des observations archéologiques. Tirant des conséquences extrêmes de faits insuffisants ou négatifs, on crut voir un argument contre l'historien latin dans l'absence chez ces mêmes Bituriges des épées primitives de fer répandues dans les vallées du Rhin, du Danube, et du Pô.

Or, depuis quelques années, cette prétendue absence d'objets de cette date a cessé dans notre Berry.

Dans de précédentes notices [1], plusieurs épées de bronze de provenance biturige ont été signalées, et ce nombre s'accroît chaque jour. Toutes appartiennent aux types les plus récents des armes de ce métal.

Un cimetière gaulois fouillé à Pougues en 1880, et séparé du sol Biturige seulement par le val de la Loire a fourni, parmi de nombreuses poteries et objets divers, deux rasoirs en bronze de type archaïque, appartenant à l'époque que l'on nomme la dernière du bronze [2].

Une cachette de fondeur, mise au jour en 1884, à Villatte, près de Neuvy-sur-Barangeon (Cher), a révélé 628 pièces ou fragments, aujourd'hui au musée de Saint-Germain, et appartenant pour la plupart à la même période [3].

Ces découvertes affirment l'identité de mœurs entre

1. Note sur trois épées de bronze, par A. Buhot de Kersers, *Antiquaires du Centre*, VIII[e] vol. 1879, p. 1. — Travail de A. des Méloizes, IX[e] vol. 1881, p. 10.

2. *Mémoires de la Société nivernaise*, Usquin, t. VIII, p. 418.

3. *Antiquaires du Centre*, XII[e] vol. La Cachette de fondeur du Petit-Villatte, par P. de Goy.

le centre et l'est de la France, à l'âge pour lequel on a proposé le nom de *Larnaudien* et qui a précédé immédiatement l'emploi usuel du fer.

Les objets dont nous allons maintenant parler se rattachent directement à la période suivante, la première du fer, que l'on a nommée *halstatienne*, et que l'on regarde comme celle des grandes invasions.

Déjà M. A. Bertrand, avec cette perspicacité et cette loyauté scientifique qui est la plus sûre de toutes les prudences, avait dans la carte de sa Gaule celtique [1], rappelé l'existence d'une épée à soie plate trouvée près de Sainte-Solange, ou de Lazenay, et publiée par notre collègue M. le Vicomte Ch. de Laugardière.

Depuis lors M. Paul Moreau a recueilli au lieu dit les Gironnets, près des Granges, à 500 mètres à l'ouest de Dun-le-Roi, une épée semblable, malheureusement brisée en deux morceaux, qu'il conserve. La longueur totale de l'arme devait être d'environ 0 m. 76. Celle de la lame seule est de 0 m. 64.

M. Pierre de Goy a trouvé dans un tumulus à Vornay une épée du type de Halstatt, longue de 0 m. 685, qu'il a publiée avec une photogravure dans les Mémoires de notre Société [2]. C'est la seule dont la rencontre soit due à des fouilles scientifiques.

Celle que nous signalons aujourd'hui est plus courte encore et accompagnée d'un rasoir.

1. *Archéologie celtique et gauloise*, par A. Bertrand. Paris, Didier, 1876.

2. Note de M. de Goy, *Ant. du Centre*, X^e^ vol., p. 273; IX^e^ vol. 1881.

Il y a quelques années, M. des Méloizes publiait ici même une œnochoé en bronze de galbe élégant, trouvée dans un tumulus à Prunay, près Bourges. Ce vase est caractéristique de la première époque du fer et paraît de travail étrusque [1]. M. de Goy a trouvé près de Bourges une fibule de bronze à grand disque, probablement aussi d'origine italique [2].

Un char gaulois, découvert à Issoudun, dans des fondations, et qui nous montre l'emploi simultané du bronze et du fer [3], par conséquent très ancien, relie encore notre archéologie à celle de la Bourgogne et de la Champagne.

Tous ces faits bien caractérisés attestent donc la haute place qu'occupaient les habitants du sol Biturige dans la civilisation gauloise à la dernière époque du bronze et à la première du fer, vers le VII^e^ ou le VI^e^ siècle avant notre ère, date acceptée des récits de Tite-Live.

Observons que tous ces objets sont sortis, non d'un point isolé, où ils eussent pu être accumulés par le hasard d'une bataille ou d'un passage rapide, mais en des lieux divers et qu'ils prouvent ainsi le séjour prolongé dans nos contrées des populations qui en ont fait usage. D'ailleurs leurs rencontres sont presque toutes dues au hasard ; elles sont connues et signalées uniquement parce qu'une attention plus grande est donnée

1. *Ant. du Centre*, vol. IX, p. 1.
2. *Ant. du Centre*, XIV^e^ vol. 1887, p. 12.
3. Note sur un mors de bride gaulois, par A. Buhot de Kersers, *Ant. du Centre*, VII^e^ vol., p. 6.

aux faits archéologiques, attention due surtout, dans notre ville, permettez-moi cet accès de légitime orgueil, à la Société des Antiquaires du Centre.

Nul doute qu'un nombre considérable d'objets analogues aient été découverts antérieurement et détruits ou dispersés sans que trace ni mémoire en soit restée.

Irons-nous cependant, à notre tour, prétendre que nous avons retrouvé les épées d'Ambigat, de Bellovèse, et de Sigovèse et que, toute difficulté cessant, la gloire des Bituriges va désormais rayonner sans nuage sur l'Italie, la Pannonie et la Grèce? Non, nous serons plus modestes, et plus prudents et nous nous bornerons à dire, avec les droits de l'évidence même, que ces faits mettent à néant et interdisent, dès aujourd'hui et pour toujours, l'argumentation qui se fondait sur leur absence.

Ils constituent une base nouvelle de discussion, sur laquelle devrait s'appuyer désormais les études historiques de cette importante époque, et que nous devions signaler du haut de cette tribune, au nom de l'archéologie française [1].

1. Depuis le moment où nous avons lu cette note aux réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne, le 31 mai 1887, M. Filliozat a fait don au Musée de Bourges de l'épée en fer et du rasoir en bronze auxquels elle se rapporte, et qui demeurent ainsi à la portée des études locales.

NOTE

SUR DEUX BARQUES ANTIQUES

DÉCOUVERTES DANS LE CHER ET CONSERVÉES AU MUSÉE LAPIDAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE

par A. des MÉLOIZES

La Société des Antiquaires du Centre a donné récemment asile dans son musée lapidaire à deux barques antiques découvertes l'une et l'autre dans les sables du Cher.

La première est une trouvaille déjà fort ancienne qu'il eût été intéressant de décrire[1] au moment où elle fut faite, et surtout de conserver avec le soin dont elle était digne. Retirée du lit du Cher, vers 1860, non loin de Saint-Florent, chez M. Soumard de Villeneuve, cette barque fut donnée par celui-ci à mon beau-père, M. des Méloizes, alors conservateur des forêts à Bourges, qui l'offrit à la ville; mais faute d'une place suffisante au milieu de l'encombrement du musée, elle fut longtemps exposée aux injures atmosphériques et elle a subi de graves dégradations. Elle était en der-

1. M. H. Boyer l'a signalée en quelques mots en 1864. — *Splendeur et décadence du commerce à Bourges*, quatrième article, — *Revue du Berry*, année 1864, p. 294, en note.

nier lieu abritée dans les écuries de l'hôtel Cujas où nous en avons recueilli les débris. J'ai raconté ailleurs son odyssée [1].

C'est un canot monoxyle à fond plat qui pouvait avoir, entier, une longueur de 6 mètres. Il n'en reste que les deux tiers. Les bouts, qui manquent actuellement, étaient relevés et légèrement rétrécis. Les bordages verticaux, dans ce qui en reste aujourd'hui, ont 0 m. 25 au plus de hauteur au-dessus du fond. La plus grande largeur est de 0 m. 70. Dans l'intérieur existent deux contreforts ménagés dans la masse, de 0 m. 25 de largeur et dont la hauteur n'est pas appréciable, parce que le bois s'en est, en grande partie, détaché par écailles. Ils sont à 2 m. 50 l'un de l'autre et paraissent avoir été à égale distance des deux extrémités. Un trou de 0 m. 04 de diamètre, nettement foré, traverse le fond de part en part. Il peut avoir eu pour objet, lorsque la pirogue était à sec, de donner issue à l'eau embarquée pendant la navigation.

La seconde barque [2], beaucoup mieux conservée, était, dit-on, visible depuis une dizaine d'années au fond de l'eau et considérée comme une pièce de bois sans autre importance que les nombreux troncs d'arbres ensablés çà et là dans le lit du Cher et que les riverains exploitent quand les basses eaux le permettent. A la suite d'une crue, en juillet 1886, elle vint échouer à la pointe de l'île formée par le bras principal de la rivière

1. *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques.* Année 1887, p. 21.

2. Je l'ai déjà signalée dans le journal *la Nature*, qui en a donné une gravure d'après ma photographie. — Quinzième année, premier semestre, p. 205.

St Florent.

UNIV. OF MICH.

et le pertuis de l'ancien moulin de Rosay, commune de Saint-Georges-sur-la-Prée, à dix kilomètres de Vierzon. Fort heureusement, une tournée de service amena à cette époque sur les lieux MM. Berthier et Beauchard, ingénieur et conducteur des ponts-et-chaussées, qui comprirent l'intérêt de cette épave. Le premier fit rechercher chez les habitants du voisinage plusieurs fragments qui avaient été détachés pour être utilisés comme bois de chauffage, et il parvint à les réunir tous pour reconstituer presque sans lacune l'embarcation qui fut expédiée à Bourges sous sa surveillance et offerte à la ville. C'est à M. Berthier que je dois ces détails, dont je saisis avec plaisir l'occasion de le remercier.

Ce bateau en forme d'auge est creusé dans un seul tronc de chêne grossièrement équarri sur trois faces. Ses deux extrémités coupées carrément sont actuellement ouvertes. Elles étaient fermées par des pièces de rapport fixées dans des rainures verticales. La pile de bois dans laquelle il a été façonné avait sensiblement la même circonférence dans toute sa longueur et on ne peut évaluer son diamètre à moins de 1 m. 60; mais l'arbre n'était pas d'une belle végétation : une quantité de nœuds provenant de nombreuses branches latérales indique qu'il avait vécu, non en plein massif, mais à la lisière d'un bois ou entouré seulement de buissons. Peut-être était-il creux, au moins en partie, ce qui justifierait l'emploi d'une des fermetures artificielles : je dirai plus loin comment on peut expliquer l'autre.

La longueur est de 8 m. 20, la largeur intérieure variant de 0 m. 90 à 1 mètre, et la profondeur de

0 m. 70 à 0 m. 80. Le fond un peu concave a 0 m 15 environ d'épaisseur. Les côtés à peu près verticaux ont 0 m. 18 environ d'épaisseur en bas, et se réduisent en haut à 0 m. 07. Les arêtes inférieures sont grossièrement abattues.

A l'avant comme à l'arrière, ainsi que je l'ai dit, existent des rainures intérieures qui avaient évidemment pour objet de fixer ce qu'en terme de métier on appelle des fonçures. Ces rainures devaient être larges de 0 m. 07, mais leur netteté a été naturellement altérée par le temps; elles ont encore environ 0 m. 03 de profondeur. L'une est creusée à 0 m. 32 de l'extrémité et l'autre a seulement 0 m. 12. A la hauteur de cette dernière, les bordages ont une plus grande épaisseur et se creusent vers l'intérieur par une courbe régulière pour se raccorder à l'épaisseur moyenne. Il y a toute raison d'en conclure qu'à l'origine cette extrémité du bateau, qui était vraisemblablement la proue, était taillée en plein bois. Rien dans la direction des parois n'indique quelle était sa forme extérieure, mais on voit qu'elle était arrondie à l'intérieur. Brisée par quelque accident, elle aura été réparée au moyen d'une clôture semblable à celle de la poupe.

Pour assurer la fixité de ces clôtures, les flancs de la barque étaient probablement cerclés et serrés par des liens ou des cordages : on remarque, en effet, sur les bordages deux lignes verticales de dépression qui paraissent être les empreintes de ces sortes de sangles. Celle de la proue est très distincte en arrière de la fonçure, celle de la poupe est plus confuse.

L'élasticité des parois, et par suite la nécessité d'en

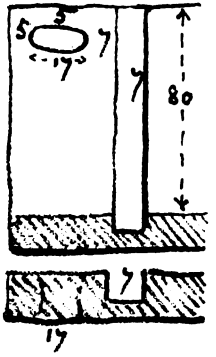

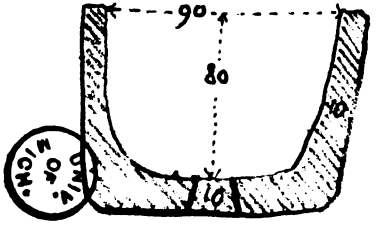

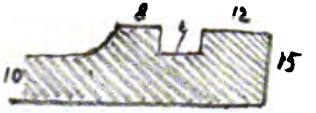

St. Georges.

prévenir l'écartement, devait être d'autant plus grande qu'il n'y a à l'intérieur de l'embarcation aucun de ces contreforts qu'on rencontre habituellement dans les barques monoxyles et dont le bateau de Saint-Florent nous fournissait tout à l'heure un exemple. Cette absence de contreforts s'explique naturellement si l'arbre était creux, comme je le suppose.

Les bordages ne présentent pas non plus les entailles qui sont souvent ménagées dans les bateaux antiques pour l'appui des rames et rien n'indique l'emploi d'une mâture.

La coque est percée par le fond de plusieurs trous de 0 m. 04 de diamètre; l'un est vers le milieu à 3 m. 40 de l'arrière, deux autres sont accouplés à 0 m. 95 de l'avant, éloignés l'un de l'autre de 0 m. 10 et la ligne passant par leurs centres étant perpendiculaire à l'axe.

Si on peut croire que le trou de la barque de Saint-Florent avait pour but de fournir un écoulement à l'eau qui avait pu pénétrer à l'intérieur, il est plus difficile d'attribuer à ceux-ci la même destination, à cause du poids beaucoup plus considérable de ce bateau qu'il devait être difficile de tirer à sec. Peut-être pourrait-on croire qu'ils ont fixé des chevilles destinées à assujettir une quille, d'autant plus que les deux trous accouplés vers la proue ne sont pas forés verticalement et parallèlement, mais sont percés obliquement, plus écartés de deux centimètres l'un de l'autre à l'extérieur qu'à l'intérieur.

A l'arrière, chaque bordage est percé tout en haut, en dehors de la fonçure, d'une ouverture ovale de

0 m. 17 de long sur 0 m. 07 de large, dont les bords sont manifestement arrondis par un frottement. Il est naturel de penser que ces ouvertures servaient à faire passer des amarres.

Telle est cette barque dont la forme étonne au premier abord parce qu'elle semble peu favorable à la navigation ; mais si on admet qu'à l'origine une des extrémités était façonnée en proue, ce que les traces de travail intérieur qui subsistent ne permettent guère de révoquer en doute, la fermeture de l'arrière ne présente rien d'anormal. En effet, nous connaissons au moins deux bateaux antiques qui offrent la même particularité. L'un signalé par M. de Mortillet [1], provient du marais de Calione, sur la côte de Wexford, et fait partie des collections de la Royale Académie irlandaise, à Dublin. Il est « long de 7 mètres environ, large de 0 m. 80 et profond de 0 m. 30 et creusé dans un seul tronc de chêne.... largement équarri en dessous. Un des bouts, arrondi, se relève un peu ; l'autre est *coupé à angle droit et fermé par une pièce de rapport fixée dans des rainures* et calfeutrée avec de l'écorce. »

L'autre, découvert l'année dernière, à Brigg, dans la Lincolnshire, a été décrit dans le journal *La Nature* [2]. « Taillé dans un morceau de chêne solide, il mesure 15 mètres de long, 1 m. 50 de large et 1 m. 20 de hauteur... La proue est arrondie quelque peu brusquement et suggère l'idée d'un éperon. La poupe est taillée en

1. *Origines de la navigation et de la pêche.* Paris, Reinvald, 1867, p. 12.

2. *La Nature*, quatorzième année, deuxième semestre, p. 93. — Communication de M. J. A. Berly, Londres, 1er juillet 1886.

chanfrein ; l'arrière est constitué par *deux planches...* d'une épaisseur de 5 centimètres *glissant dans deux rainures ou coulisses verticales ménagées dans les deux côtés du bateau.* »

L'origine préhistorique de celui-ci est évidente pour l'auteur de la notice insérée dans *la Nature*, et M. le marquis de Nadaillac lui-même le cite comme une preuve de l'existence de la navigation *dès l'âge de pierre* dans les îles Britanniques[1].

M. de Mortillet a été plus réservé dans l'attribution de l'âge de celui qu'il a décrit et qui pourrait bien, dit-il, ne pas remonter à une très haute antiquité, puisque Ware dit que de son temps il y avait encore sur les rivières d'Irlande des pirogues creusées dans un seul tronc de chêne.

En l'état actuel de nos connaissances sur la question des bateaux antiques, il me paraîtrait prématuré de chercher à déterminer d'une façon précise l'époque à laquelle on doit rapporter les deux barques du Cher.

Sont-elles normandes, romaines, gauloises ou préhistoriques? Sont-elles toutes les deux du même âge? — Il faut avouer que la réponse à ces différentes questions soulève assez de difficultés pour rester douteuse. Je tenterai pourtant de soulever un coin du voile.

Normandes, elles pourraient l'être si l'on se rappelle simplement que les Normands au IX^e^ siècle ont écumé tous les cours d'eau de nos contrées et qu'ils ont poussé leurs incursions jusqu'à Bourges. Mais, encore qu'on

1. *La Guadeloupe préhistorique*, par M. le marquis de Nadaillac, dans les *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*. Vingtième volume, 1886, p. 384.

ne puisse prétendre que tous les bateaux normands doivent ressembler à ces *barques à deux voiles*[1] qui amenaient, à la fin du VIII[e] siècle, les pirates danois et norwégiens en Bretagne, ou à ces *bateaux à voiles et à rames* qui entraient cent ans plus tard en Gaule par l'embouchure des fleuves et les remontaient jusqu'à leur source, passant des fleuves dans les rivières et d'une rivière dans l'autre[2]; toujours est-il que les nefs des *rois de mer* étaient construites avec un art qui laisse bien loin en arrière les grossières et sauvages pirogues arrachées aux sables du Cher.

La tapisserie de Bayeux, si on ne se contente pas des indications de l'histoire, peut éclairer sur ce point, et mieux encore, ce curieux bateau de l'Université de Christiania, trouvé dans un tumulus à Gokstad[3], dans la sépulture d'un chef scandinave qui avait été inhumé sur sa nef comme les chefs gaulois l'étaient sur leur char de guerre.

Seraient-elles romaines? Je ne le pense pas davantage; et il suffit, je crois, pour rejeter cette hypothèse, de jeter les yeux sur les figures données par Rich[4], d'après d'anciennes peintures romaines, aux mots *cymba*, *linter*, *scapha* et autres, ou sur les canots de faibles dimensions dont la colonne trajanne offre des représentations.

Quant à ce qui est de la possibilité d'une origine

1. Aug. Thierry, *Conquête de l'Angleterre par les Normands*. Ed. Furne, 1851, p. 68.
2. *Ibid.*, p. 99.
3. *Magasin pittoresque*, t. XLIX. 1881, p 376.
4. A. Rich., *Dict. des Antiquités romaines et grecques*. Paris, 1861.

gauloise, les éléments de comparaison sont assez rares. César parle bien dans sa *Guerre civile* (livre III, chap. XXIX) de certains pontons, *pontones*, qu'il dit être une sorte de bâtiments gaulois et qui paraissent être de grands bateaux à fond plat, ou bacs, dont on se servait de son temps pour faire passer les rivières aux voyageurs et au bétail, mais on ignore si ces pontons étaient faits d'une seule pièce. On sait aussi, d'après Polybe, qu'Annibal (219 ans av. Jésus-Christ) passa le Rhône sur des barques achetées dans le pays.

Si, comme il semble, les bateaux monoxyles doivent remonter à un temps plus reculé que les autres, la pirogue de Saint-Florent devrait être plus ancienne que le bateau de Saint-Georges-sur-la-Prée, auquel le nom de monoxyle peut à peine convenir, et dont la construction, quoique fort grossière, a rencontré encore une certaine difficulté pour l'ajustage des fonçures.

Dans tous les cas, ni l'une ni l'autre de nos deux barques n'appartient au modèle qui est admis sans conteste comme le type primitif, à savoir : un demi-tronc d'arbre coupé droit aux extrémités, non façonné extérieurement et excavé en forme d'auge par l'action du feu. D'un autre côté, on pourrait être tenté de les croire plus âgées toutes les deux que cette pirogue du musée de Saint-Germain extraite du lit de la Seine, à Paris, vers l'extrémité de la cité et qui a paru datée par diverses armes en bronze recueillies tout auprès[1] : très façonnée à l'extérieur et terminée en pointe des deux côtés, elle est d'une construction presque artistique en regard des deux barques du Cher.

1. A. de Mortillet, ouvrage cité, p. 21.

Ce n'est pas à dire que je prétende affirmer l'antériorité de celles-ci, et je pose seulement un point d'interrogation. Je répète que la question des bateaux antiques n'est pas encore mûre et que l'archéologie en est encore à recueillir des matériaux pour laisser à l'avenir le droit de tirer des conclusions positives [1].

Je pense que les deux barques du Cher peuvent être attribuées à une époque antérieure aux Romains, sans qu'il me paraisse, d'ailleurs, possible d'affirmer qu'elles n'appartiennent pas aux âges proprement dits *préhistoriques*.

1. Je ne crois pas devoir poser la plume sans dire un mot de la découverte récente faite à Vierzon, en amont du pont et en face de la pointe de l'île du Cher, d'un bateau plat, de 9 m. 60 c. de long, sur 2 mètres de large qui a été transporté par les soins de la municipalité dans l'ancien champ de foire. C'est une sorte de barque à section uniforme construite en planches et en madriers, que notre collègue, M. Gauchery, suppose avoir pu servir à l'approche des matériaux du pont à l'époque d'une de ses reconstructions, opinion qui paraît très plausible. Ce bateau, relativement moderne, n'a aucun intérêt archéologique et je n'en parlerais pas si les journaux n'en avaient relaté la découverte de façon à pouvoir dans l'avenir, créer une confusion avec la barque de Rosay.

SÉPULTURES ANTIQUES

EN BERRY

Par Pierre de GOY

TUMULUS DE CORTEL

A sept ou huit cents mètres au nord du tumulus à incinération de Mêlon [1], à droite de la route de Charenton à Ainay-le-Vieil, et sur le penchant nord-ouest d'une des collines qui bordent le Cher, il existe à Cortel un groupe de trois tumulus. Tous les trois ont été fouillés.

Tumulus n° 1. — Le tumulus n° 1 mesure 14 mètres de diamètre. Comme il est sur un plan incliné, sa hauteur est variable: elle mesure à l'ouest 0 m. 90 et à l'est 0 m. 50. Dès les premiers coups de pioche, la poterie et les pierres me sont apparues, comme dans toutes les fouilles précédentes, celles-ci cependant plus volumineuses, ce qui tient à la nature même du terrain, semé de roches énormes. Au centre, vers 6 mètres à partir de l'ouverture sud de ma tranchée, je rencontrai une large dalle posée debout, signe certain d'une sépulture intéressante. Je fis déblayer avec soin, de façon à laisser en place les dalles formant le tombeau, et

1. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. XIII, p. 89.

pendant que les ouvriers continuaient leur tranchée, je découvris moi-même le corps, comme je le fais du reste toutes les fois que les circonstances le permettent. Après une heure de travail, la fosse était nettoyée, et je pus constater ce qui suit :

Le corps, mesurant 1 m. 70 environ, était étendu sur un lit de pierres sèches, à 0 m. 55 de profondeur, la tête au S.-O., les pieds au N.-N.-E. La face est de la bière était formée de trois dalles de 0 m. 56 à 0 m. 60 de largeur et de 0 m. 40 de hauteur; la face ouest en comprenait cinq de même hauteur. La tête était appuyée contre une pierre plate de 0 m. 60 de largeur. Rien à noter de particulier du côté des pieds. Toutes ces dalles, sous le poids des terres, se sont inclinées vers l'extérieur. A droite, et à hauteur du milieu des côtes, apparaissent les débris d'une épée de fer absolument brisée et défigurée par la rouille ; à gauche, sur le bassin, reposent deux morceaux d'un poignard en fer, la poignée vers la poitrine, et enfin, près du bras gauche, une portion de bracelet de fer. Aucune trace de torque n'est visible. Vers les pieds se trouve un morceau de poterie d'environ 0 m. 04 carré, provenant d'un vase à large panse auquel ont aussi dû appartenir quatorze ou quinze autres fragments dispersés çà et là sans ordre apparent. La tombe, complètement déblayée, mesure environ 1 m. 90 de long et 0 m. 70 de large.

Le reste de la fouille ne m'a fourni rien autre chose que les débris de poterie dont j'ai parlé plus haut, quelques rares morceaux de charbon de chêne et deux fragments assez gros d'une matière tendre et friable,

Pl. I

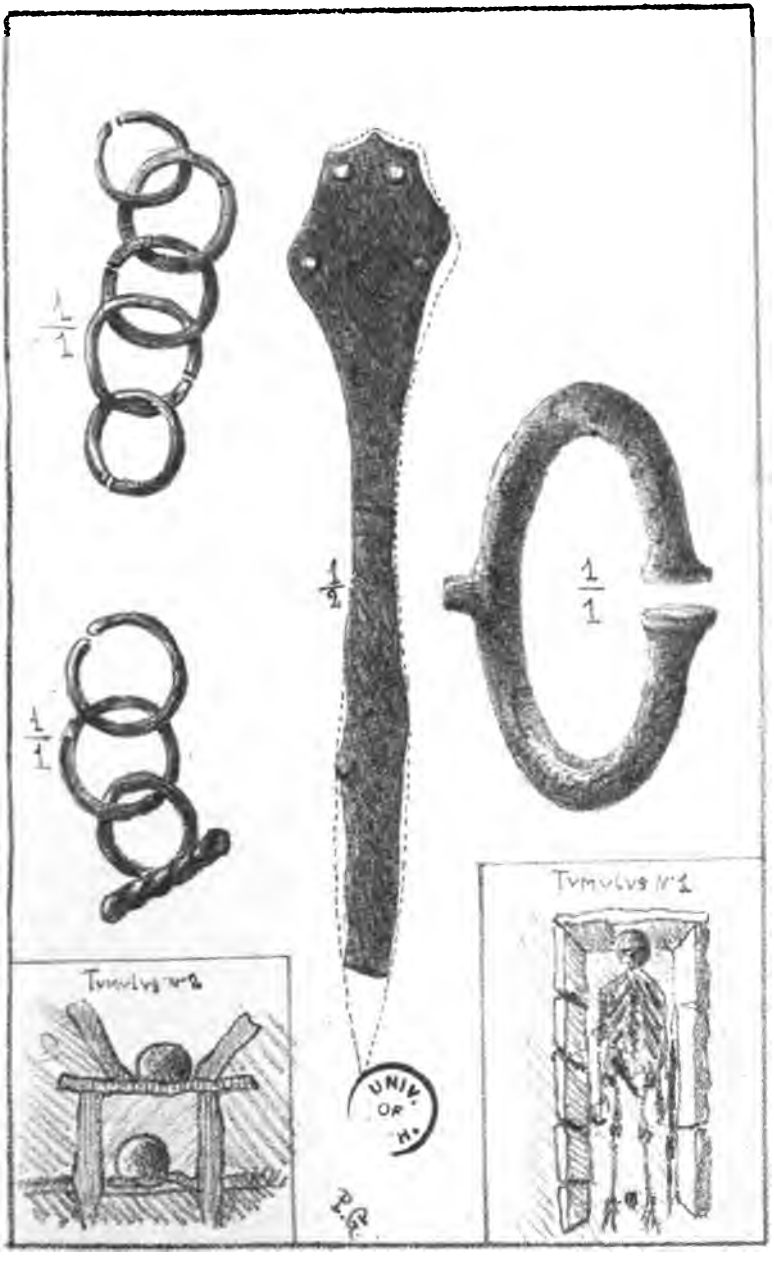

d'un rouge jaunâtre, que je crois être de l'ocre. Ils étaient vers l'extrémité de la tombe, du côté des pieds, sans que je puisse dire s'ils étaient ou non compris dans son périmètre.

L'épée. — L'épée est dans un tel état qu'il m'est impossible de savoir à quel type elle se rapporte. Les morceaux les plus longs, qui étaient à peu près au milieu, mesurent, l'un 0 m. 08, et l'autre 0 m. 065 de longueur ; la largeur de celui-ci est de 0 m. 04, celle du morceau le mieux conservé, qui devait être vers la pointe, mesure 0 m. 03. Les fragments sont épais, se clivent facilement dans tous les sens. Sur l'un d'eux existe encore les débris très visibles d'un fourreau épais. J'ai ramassé 29 fragments de toutes grandeurs, mais il m'a été impossible de les réunir, ni même de soupçonner la forme de la poignée qu'il eût été si intéressant de connaître. L'ensemble de ces débris s'étendait sur une longueur d'environ 0 m. 80.

Poignard. — Le poignard, placé sur le bassin, entre les jambes du squelette, n'est pas complet ; mais les deux longs fragments qui restent suffisent pour le caractériser et en faire une arme des plus intéressantes.

La soie, ou talon d'emmanchement, est intacte, et deux rivets pour fixer la poignée sont encore apparents. La lame, qui est très étroite et fortement étranglée, a gardé sa forme naturelle et l'oxyde l'a peu altérée. Le talon mesure 0 m. 048 de largeur maxima, l'étranglement 0 m. 013 et la lame, à sa plus grande largeur, 0 m. 020. La longueur totale actuelle est de 0 m. 25.

De même que les épées de fer de Vornay [1], de Lunery [2], de Dun-le-Roi [3], de Halstatt, de la Côte-d'Or, de Lazenay [4], sont des copies plus ou moins exactes des épées de bronze, de même le poignard en fer dont il s'agit ici dérive des poignards de bronze [5]; mais je crois cette forme fort rare, et je n'ai rencontré d'arme semblable ni dans les riches collections de Saint-Germain, ni dans les nombreux ouvrages spéciaux que j'ai consultés. Je ne trouve son analogue que dans un poignard en bronze, d'ailleurs de dimensions moindres, provenant de la nécropole de *Koban* (Caucase) actuellement exposé dans les vitrines du musée du Kremlin, à Moscou, et que M. E. Chantre a figuré dans ses recherches paléoethnologiques sur la Russie méridionale [6].

2° *Tumulus de Cortel.* — A trois mètres au nord du premier tumulus, il en existe un second de 12 mètres de diamètre, mesurant 1 m. 05 à l'ouest et 0 m. 45 à l'est. Il est construit absolument comme le premier, avec de grosses pierres presque à fleur de terre. Sa surface

1. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. X, p. 273.
2. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. XV, p. 29.
3. *Mém. de la Soc. des Ant.*, t. XI, p. III. *B. de Kersers, Stat. monum. du Cher*, canton de Dun-le-Roi, p. 62.
4. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. III, p. 8.
5. Recherches paléoethnologiques sur la Russie méridionale et spécialement en Crimée et au Caucase, par E. Chantre. In-8°, Lyon, Henry Georg., 1881, pl. VII.
6. Extrait d'une lettre de M. Abel Maître, chef des ateliers de restauration du musée de Saint-Germain :

« Telle qu'elle est, cette arme a certainement été inspirée par « les épées et les poignards de bronze. Il suffit de la rapprocher « de certains poignards trouvés dans les sépultures pour s'en « convaincre. »

semble n'avoir jamais été cultivée. Une tranchée dirigée du sud au nord rencontra d'abord quelques débris de poterie, puis à quatre mètres une première sépulture la tête à l'ouest, les pieds à l'est; puis encore, presque immédiatement et sur la même ligne, une seconde sépulture la tête à l'est, les pieds à l'ouest, placée pour ainsi dire tête contre tête avec le premier corps.

A un mètre plus loin, apparaissent les pieds d'une troisième sépulture. Le corps, la tête au nord-est, les pieds au sud-est, est à la profondeur de 0 m. 45; il est entouré de pierres plates renversées vers l'extérieur, et il ne semble pas y avoir eu d'autre couvercle que les grosses pierres répandues sur toute la surface du tumulus. Dans les terres de cette tombe, j'ai recueilli un fragment de chaîne composé de cinq anneaux. Ceux-ci formés d'un simple fil de bronze et non fermés, sont grossièrement faits. Leur ensemble mesure 0 m. 055 de longueur, et leurs dimensions respectives fort inégales, varient de 0 m. 016 à 0 m. 009 de diamètre.

Après avoir déblayé cette place, et en continuant la tranchée, je trouve à six mètres, au centre par conséquent, du tumulus, une quatrième sépulture placée sous le milieu de la troisième. Cette tombe, à moitié entourée de pierres posées debout, perpendiculairement au sol naturel, est à 0 m. 90 de profondeur. Le corps, la tête à l'est, les pieds à l'ouest, reposait sur un lit de pierres sèches. Il portait au bras gauche un bracelet de fer, non fermé, de forme ovale, mesurant 0 m. 18 au grand axe et 0 m. 06 au petit, fait d'une tige de fer de 0 m. 007 légèrement aplatie à l'intérieur.

Dans les terres, et non loin de la jambe gauche, je trouvai un fragment d'anneau plus mince, qui semble avoir eu un assez grand diamètre; enfin, sur la poitrine, était une sorte de bouton de fer, en forme de calotte sphérique. Ce bouton, qui est creux, est formé de deux parties, l'une bombée, l'autre plate, réunies par une tige de fer mince. Des pierres assez épaisses et larges recouvraient le corps jusqu'au bassin et servaient de lit à la troisième sépulture.

En continuant la tranchée, je rencontre, à 7 m. 80 du bord sud, un amas d'ossements entrecroisés, qui me rend toute constatation impossible. Il me *semble* reconnaître là quatre autres corps, sur deux couches (prof. environ 0 m. 50). Ceux de la couche supérieure avaient la tête au sud, les pieds au nord; ceux de la couche inférieure, la tête au sud-est, les pieds au nord-est. Les os, en très mauvais état, sont en partie écrasés par d'énormes roches. Rien ne paraît avoir jamais séparé ces quatre corps, déposés là sans précautions. Dans les terres de cet endroit je recueille :

1° Un second fragment de chaîne de bronze composé de trois anneaux un peu plus petits que dans la sépulture n° 3 : au dernier anneau est encore attachée par l'oxyde une tigette de fer tournée sur elle-même en hélice.

2° Un bracelet en bronze, ouvert et rond, de 0 m. 45 de diamètre. Il est formé d'une tige de 0 m. 005, terminée à chaque extrémité par une tête aplatie. En face de l'ouverture se voit un appendice cylindrique de 0 m. 006 de hauteur qui semble être le reste du jet de fonte égalisé et laissé en place comme ornement. Cet

appendice est tout à fait semblable à celui que j'ai déjà signalé à l'un des anneaux-pendeloques du torque du tumulus n° 1 du Creuzet [1]. Il existe au musée de Saint-Germain un bracelet semblable à celui-ci et qui provient du tumulus de Sauville (Vosges), où il a été trouvé avec des bracelets en fer et en schiste [2]. Le mien est en très mauvais état et la patine vert clair l'a profondément altéré.

3° Une petite masse de bronze composée de feuilles minces, aplaties et agglomérées par l'oxyde, ne présentait plus de forme appréciable.

Nous nous trouvons donc à Cortel, en face de tumulus très rapprochés, qui semblent connexes. J'ai déjà cité un exemple de ce fait à propos de la fouille du tumulus de Vornay, que je vais brièvement rappeler. Deux tumulus de 15 mètres de diamètre sont distants d'environ 18 mètres de centre à centre, et de plus, ils étaient réunis par une très légère ondulation renfermant une sépulture sans aucun objet, sauf un petit fragment de poterie gauloise. La sépulture du premier tumulus, outre l'épée à soie plate, à crans et à rivets de bronze, posée, il est vrai, sur la poitrine, et non allongée à droite, renfermait un fragment de fer assez long, à gauche du corps et dans les dernières côtes. Le squelette était environné de pierres plates, posées debout, et recouvert de pierres minces : la position de la

1. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. XI, p. 40, moulage au musée de Saint-Germain, salle VI, vit. 23.

2. Saint-Germain, vit. 32, n° 7739. Cf. Catalogue du musée de Saint-Germain, par Salomon Reinach, p. 159.

lame de fer, très oxydée, m'avait fait émettre l'idée d'un couteau [1].

A Cortel, nous trouvons dans la position des deux tumulus la plus grande analogie avec Vornay, et je ne crois pas m'avancer trop en rapprochant comme époque les armes trouvées dans les deux tombeaux, bien que Cortel me semble devoir être un peu plus récent, si j'en juge par la présence certaine du fourreau qui manquait à Vornay. En outre, la ressemblance frappante qui existe entre le poignard de Cortel et celui de bronze de Koban va nous conduire au même résultat. En effet, la nécropole de Koban est datée. Je cite quelques passages intéressants que j'extrais de l'ouvrage cité plus haut : « *A peine indiqués par quelques armes de pierre, la plupart des tombeaux étaient faits de dalles brutes et avaient 1 mètre environ sur* 0 *m.* 60 *de largeur et* 0 *m.* 70 *de profondeur. Dans chaque tombe il ne se trouvait qu'un seul individu... quelques rares armes de bronze, épées et poignards à soie, quelquefois avec lames de fer.*

1° *Les tombeaux de Koban... paraissent appartenir à une même population... ayant atteint le même degré de civilisation, c'est-à-dire celle qui florissait à l'époque qui a reçu le nom de premier âge du fer dans le centre de l'Europe.*

2° *La civilisation à laquelle semblent appartenir ces nécropoles, paraît pouvoir être assimilée à celle dont on a trouvé des vestiges si remarquables à Villanova en Étu-*

1. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. X, p. 273 et suiv. Moulages au musée de Saint-Germain, salle V, vit. 36.

rie, à Halstatt dans le Tyrol, à Bismantova dans la haute Lombardie, et même en Suisse et dans le Jura[1]... »

En résumé, je me crois autorisé à dire que les tumulus de Cortel, caractérisés par un poignard en fer, à soie plate, à rivets de fer, appartiennent à l'époque Halstattienne, au même titre que les tumulus de Vornay, caractérisés par une épée en fer, à soie plate, à crans et à rivets de bronze... Il ne faut pas oublier que lorsque je parle d'époque Halstattienne, ou du premier âge du fer, je ne cherche pas à préciser une date, mais bien à indiquer une similitude de civilisation[2].

Tumulus n° 3. — A environ 60 mètres au nord-est des deux tumulus décrits ci-dessus, il en existait un troisième dans un champ dépendant de la propriété de M. Arthur Lepetit, qui voulut bien m'autoriser à le fouiller. Il mesurait 15 mètres de diamètre; il avait environ 0 m. 50 de hauteur. Une vaste dépression au centre me fit craindre dès l'abord une fouille inutile, et je n'eus, en effet, qu'à constater une violation anté-

1. E. Chantre, op. cit. p. 19 et 20.

2. Ces tumulus conjugués, dont l'un renfermait une sépulture de guerrier m'avaient frappé et fait penser à ces somptueuses et sanglantes funérailles des chefs gaulois décrites par César au chapitre VI, § 18 du *de Bello Gallico*. Un de nos maîtres en archéologie antique, M. Ed. Flouest a relevé dans une fouille de tumulus à Montsaugeon (Haute-Marne) un fait nouveau et des plus intéressants qu'il n'hésite pas à rapporter à ces anciennes coutumes. On ne saurait placer ses propres hypothèses sous de meilleurs et de plus sûrs auspices. — Voir les Tumulus de Montsaugeon, par MM. Camille et Joseph Royer, et Ed. Flouest. *Extrait du III^e^ vol. des Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres.* — Langres, 1868, p. 16 et 17.

rieure. Le monument a dû être utilisé comme carrière, et les grosses pierres qui étaient encore visibles sur un point portaient des traces récentes et bien nettes d'outils en fer. Quelques os d'animaux (moutons?) brûlés, quelques débris humains, et sept ou huit fragments de poterie ont formé mon maigre butin. Un de ces fragments, assez fin, est formé de bandes de trois lignes horizontales, réunies de loin en loin par des lignes verticales. Ces traits semblent avoir été faits avec une sorte de fourchette à trois dents.

TUMULUS DE CHENEVIÈRES

Il existe à Chenevières, commune de Savigny-en-Septaine (Cher), un groupe de tumulus assez nombreux, mais peu apparents, situés sur la rive gauche de l'Yèvre, entre la rivière et la route nationale n° 76 de Bourges à Nevers, au lieu dit le champ des Rocs.

J'ai fait dans trois de ces tumulus des fouilles dont je vais rapidement rendre compte.

Tumulus n° 1. — Le premier, situé le plus à l'est, mesurait environ 12 mètres de diamètre, son relief n'excédait pas 0 m. 40; mais il ne faut pas oublier que tous ces tertres sont situés dans des terrains cultivés depuis longtemps, ce qui rend impossible toute mesure exacte, soit en hauteur, soit en diamètre. — Je n'ai rien de spécial à signaler dans sa construction : il était formé de pierres du pays, quelques-unes assez grosses, la plupart petites et délitées, que la gelée avait brisées en mille éclats. La poterie y était

Pl. II

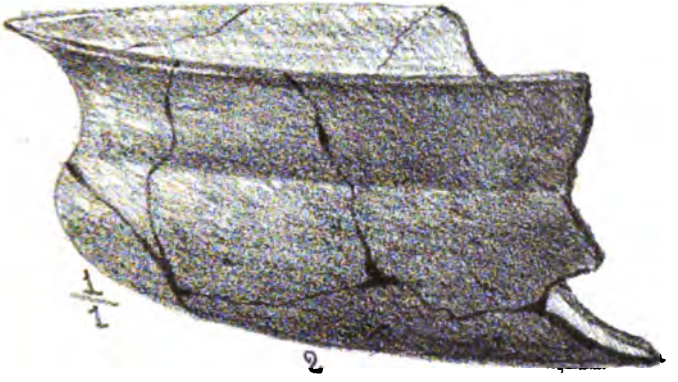

1/1

2

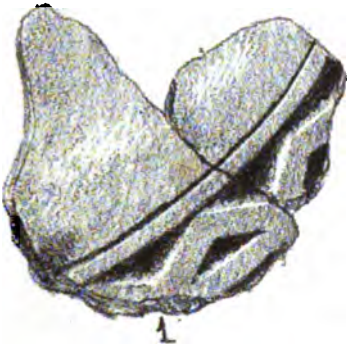

1/1

1

UNIV. OF MICH.

1/1

PG

peut-être plus nombreuse qu'ailleurs, semée partout, et à toutes les hauteurs. Vers le centre, je mis à jour une superposition de cadavres, inhumés les uns au-dessus des autres, à quelques centimètres, de telle sorte qu'il est fort difficile d'en préciser le nombre, que j'estime cependant être de cinq. Le plus bas, et le mieux conservé reposait sur le sol naturel du champ, dont il n'était séparé que par une mince couche de *levanches* [1]. Aucun objet remarquable, aucun débris de métal n'accompagnaient ces corps qui étaient placés tête au sud et au sud-est, pieds au nord et nord-ouest. La poterie peut se rapporter à quatre types différents.

Les morceaux les plus nombreux, ceux qui étaient répandus sur toute l'étendue du monument, appartiennent à cette poterie épaisse, mal cuite, à pâte pleine de sable que nous sommes habitués à trouver dans toutes les sépultures gauloises. Parmi les débris figure un morceau de rebord d'un vase à grand diamètre, percé à 0 m. 03 du bord d'un trou rond, probablement destiné à la suspension. Un autre morceau est orné de trois traits parallèles séparés par un intervalle de quelques millimètres.

A la seconde catégorie, je rattacherai différents fragments appartenant à trois vases différents, et qui tous ont été trouvés avec les ossements. Il me semble qu'il y ait eu là véritablement un dépôt de vases entiers que je n'ai malheureusement pas pu recueillir. La pâte de ces débris, quoique fort mal *corroyée,* et con-

1. Calcaire feuilleté. Locution du pays.

servant encore de nombreux débris de sable, est bien plus fine et bien plus mince que l'autre; son épaisseur la rapproche de la poterie gallo-romaine, et le galbe des morceaux qui restent semble indiquer l'emploi du tour.

L'ornementation de l'un d'eux rappelle, du reste, l'ornementation de certaines poteries romaines, ainsi qu'on pourra en juger par la fig. 1. Les chevrons ont été obtenus en enlevant la pâte dans les intervalles avec un instrument tranchant. Un filet en creux achève la décoration.

Un autre est orné de deux filets en creux et, au-dessous, de groupes de points obtenus en enfonçant obliquement à mi-pâte un instrument pointu.

Autant qu'on en puisse juger, ces vases étaient de dimensions assez faibles, et plutôt de formes élevées.

Chenevières n° 2. — A deux cents mètres à l'ouest du tumulus n° 1, il existe une série de petites ondulations arrondies, à peine visibles, que chaque année la charrue fait disparaître de plus en plus. J'en fis attaquer une de six à sept mètres de diamètre, et je constatai bientôt qu'il y avait eu là de nouvelles inhumations. Malheureusement leur faible profondeur n'en avait pas permis la conservation, et c'est dans un désordre complet que je rencontrai les ossements de deux corps, qui semblaient avoir dû être assez grands d'après les fémurs. Un bracelet de bronze filiforme, très mince, en sept ou huit morceaux, une boucle mince en bronze, un crochet-agraffe en fer, et des débris de poterie formaient les seuls objets que j'ai pu recueillir.

Le crochet, long de 0 m. 057, est formé d'une tige de fer, plate en dedans, légèrement bombée en dehors, qui, se repliant sur elle-même, forme le retour. A l'extrémité la plus large est encore adhérent le rivet qui servait à fixer le crochet à la lanière de cuir dont il devait être le complément.

Parmi les débris de poterie, un morceau épais d'un centimètre porte deux séries de trois traits parallèles. Plusieurs autres, trouvés ensemble, minces et assez fins, m'ont permis de reconstituer la moitié environ d'une coupe apode, d'un galbe élégant (fig. 2). Le vase devait avoir 0 m. 114 de diamètre et 0 m. 041 de profondeur.

Contrairement à ce que j'ai cru remarquer jusqu'ici, il a été placé entier auprès du cadavre et n'a été brisé que par le poids des terres. C'est le seul vase dont j'ai pu reconstituer la forme d'une façon un peu complète. — Le vase a été fait au tour, il diffère beaucoup de notre poterie gauloise habituelle ; il paraît se rapprocher de la poterie romaine.

Chenevières. (*Tumulus* n° 3.) — A une quarantaine de mètres au sud du tumulus n° 1 se trouve un autre tertre élevé d'environ 0 m. 060 au-dessus du sol du champ, et qui mesure 10 mètres de diamètre.

La fouille m'a d'abord montré un fait nouveau. Le terrain sur lequel est assis le tumulus a été creusé à environ 0 m. 20 de profondeur ; dans ce vide on a rapporté une terre noire, mélange de coquilles fluviatiles, qui provient des marais bordant la rivière d'Yèvre très rapprochée. Sur cette terre, à hauteur du niveau du

champ, est une sorte de dallage composé de pierres plates ordinaires au pays, sur lequel reposent les corps découverts.

Très près du bord nord, je rencontre un squelette, fort petit, d'environ 0 m. 075 de longueur, dont les os très minces n'ont pu appartenir qu'à un tout jeune enfant. Les pieds sont au sud-est, la tête au nord-ouest. Cette orientation, diamétralement opposée à celle observée dans le tumulus voisin, est digne de remarque; elle est constante dans ce monument.

Le second corps, inhumé vers le centre, est plus grand que le premier, 1 m. 20 environ, mais les os et les dents annoncent encore un enfant, qui pouvait avoir de douze à quinze ans. Vers le talon gauche, était un bracelet fermé, filiforme, en bronze. A 0 m. 040 des pieds de ce second squelette, et reposant aussi sur le dallage en pierre, se trouvait un amas d'os brisés et à demi-calcinés, qui semblent provenir d'un mouton. Je ne saurais dire si ces restes de repas funéraire se rapportent à ce corps, où s'ils ont été placés là comme pour consacrer tout le monument, attendu qu'ils se trouvent presque exactement au centre.

Enfin, à 6 m. 50 du bord nord, je trouve un troisième corps, plus grand que les précédents, 1 m. 50 environ, mais appartenant aussi à un sujet jeune. La dentition n'est pas encore complète, et deux molaires inférieures ne sont pas encore sorties de leurs alvéoles. Ce corps porte au bras gauche un bracelet de fer fermé, de la forme ordinaire.

Ces trois squelettes sont les seuls que cette fouille ait fourni. Je n'ai pas besoin de dire que rien dans

l'aspect extérieur ne paraissait insolite, et que le mélange habituel de terres, de pierres et de débris de poterie s'y rencontrait. — Et cependant la présence de ces trois corps très jeunes, et isolés pour ainsi dire, ne laisse pas d'être curieuse. Est-ce un effet du hasard ? Ne serait-ce pas plutôt voulu, et le fait d'un rite particulier applicable aux enfants, comme pourrait le faire supposer l'orientation différente (si tant est que l'orientation puisse avoir une signification, dans les sépultures sous tumulus), et l'assiette même du monument différente de ce que nous avons observé jusqu'ici.

Ce n'est qu'une patiente observation des faits qui pourra, à la longue, jeter un peu de lumière sur les mœurs de ces peuples si éloignés de nous. C'est pourquoi je dirai comme l'année dernière : il n'est fouille, si peu fructueuse en elle-même, qui n'ait son intérêt et sa petite importance. Il les faut décrire toutes, sommairement, si elles ne méritent pas de détails un peu longs, mais exactement et sans idées préconçues, en écartant soigneusement toute hypothèse hasardeuse, si séduisante qu'elle puisse être.

Janvier 1888.

THÉATRE ROMAIN D'ALLÉAN

par MM. DE KERSERS et DE GOY

A plusieurs reprises déjà les lecteurs de nos *Mémoires* ont eu connaissance des antiquités intéressantes que fournit le hameau d'Alléan, près Baugy.

Dans le premier volume[1] nous avons décrit le camp retranché dont les vestiges dominent le petit ruisseau de la Bondonne et nous l'avons attribué aux temps gaulois, en observant que, par sa forme, il se rapprochait des campements romains; nous avons de plus mentionné la rencontre dans ce camp de monnaies romaines.

Nous avons, à son occasion, rappelé les monuments funéraires de caractère civil qui avaient été découverts à peu de distance de là, en 1849 et en 1850. Ces monuments sont connus. Décrits par M. Berry, conseiller à la cour d'appel, et dessinés par M. Dumoutet dans les *Mémoires de la Commission historique du Cher*[2], commentés à nouveau, page 145 du même volume, ils ont encore été l'objet d'un travail explicatif par un de nos collègues, M. Du Liège, aux séances de la *Société fran-*

1. *Antiquaires du Centre*, p. 29, *Les Enceintes en terre.*
2. Premier volume, p. 131.

çaise, tenues à Bourges, sous la direction de A. de Caumont, en 1868[1].

Depuis lors, nous avons eu personnellement à en parler dans notre *Statistique monumentale*, et nous avons donné des photogravures de ces stèles curieuses, déposées au Musée de Bourges, et que l'abbé Cochet jugeait dignes d'un palais. Nous avons, à ce moment, émis l'opinion que l'enceinte avait pu être établie ou au moins occupée par les Romains (page 205)[2] et que le cimetière prouvait le caractère purement civil de la population qui plus tard aurait occupé cette même enceinte.

Plus tard, dans le septième volume des *Mémoires*[3], nous avons appelé l'attention sur toute une série de découvertes faites au même lieu et permettant une étude plus précise et une opinion plus formelle sur la nature de l'ensemble. Nous y avons signalé et dessiné de nombreux objets mis au jour par un paysan archéologue, le sieur Caroger : base et chapiteau de colonne, fragment de fronton et de bandeau, une petite stèle enfantine, etc. Nous faisions aussi connaître deux aqueducs, un bassin carré de grand appareil, ruines ayant certainement appartenu à un établissement romain important.

Enfin, nous appelions l'attention sur un monticule en forme de fer à cheval, ayant les apparences d'un théâtre, dont la scène paraissait avoir occupé le côté

1. Congrès archéologique de France, XXXV^e^ session. Congrès de Carcassonne. Séances générales tenues à Bourges, p. 62.
2. *Statistique monumentale du Cher*, 1^er^ vol., p. 199.
3. Rapport sur les travaux de l'année, p. x.

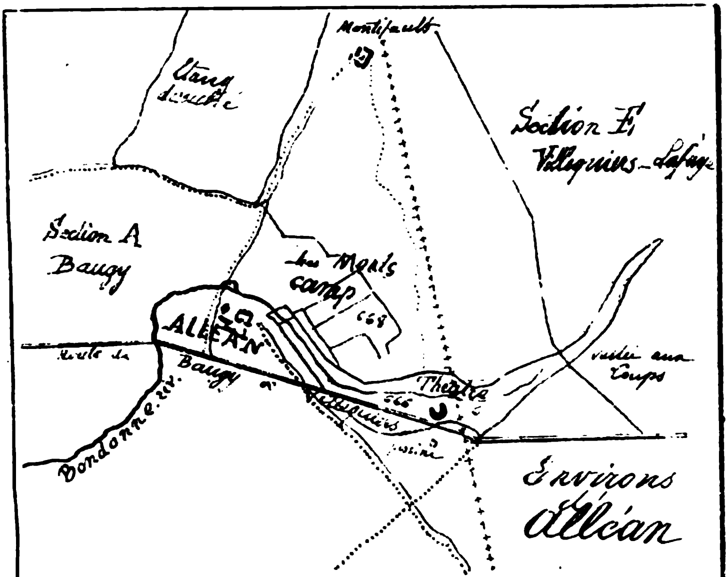
Section E
Villequiers_Lafaye
Section A
Baugy
camp
668
ALLÉAN
Baugy
Théâtre
566
Bondonne riv.
Environs
d'Alléan

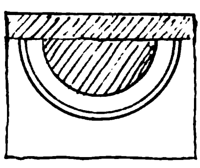

UNIV. OF MICH.

nord. Nous émettions l'espoir qu'une tranchée dans l'axe permettrait de résoudre ce problème.

Cet espoir vient d'être réalisé. M. de Roulhac, le propriétaire, a voulu connaître la nature de cette butte et y a fait faire, dans l'été de 1887 du 29 juin au 6 juillet, des fouilles qui ont, en effet, montré que là était un théâtre assez vaste. Ces fouilles, dirigées par M. Champommier, ancien juge de paix, demeurant à Billom (Allier) et par M. Sébastien de Roulhac, ont fait l'objet d'une note humoristique, insérée dans la *Gazette d'Auvergne*[1]. Invités par le propriétaire à les visiter, nous croyons devoir en faire connaître les résultats.

Bien que les fouilles n'aient pas été assez complètes pour déterminer d'une façon précise toutes les dispositions du théâtre, elles permettent d'en fixer les dimensions et les principaux caractères. On peut reconstituer en grande partie le plan que nous donnons, PL. II, fig. 1.

Les fouilles ont fait connaître une muraille demi-circulaire de précinction, construite en blocage et revêtue du petit appareil rectangulaire. Elle est épaisse de 1 m. 20, et s'élève encore à une hauteur de 1 m. 30. La surface du cercle intérieur est remplie de terre.

De ce mur se détachent deux couloirs ou *vomitorium*, convergeant vers le centre. L'un, au midi, au milieu du demi-cercle et perpendiculaire à la scène, a 1 m. 95 de largeur ; ses murs sont épais d'un mètre et bien appareillés.

L'autre couloir, à l'est, et par conséquent formant

1. N° 198, du 21 août 1887.

un angle droit avec le précédent, a 3 m. 70 de large ; ses murs, moins épais, ont présenté dans leur appareil un cordon horizontal formé de deux rangées de *tuiles*, à la naissance des voûtes. Cet emploi de grandes tuiles à rebord, en guise de briques, pour faire les cordons destinés à relier les parements aux blocages, nous est déjà connu. Nous en avons observé l'emploi dans un soubassement d'aqueduc près d'Osmery[1]. Posées de façon que le côté à rebord soit seul apparent, leur épaisseur égale à peu près celle de la brique.

Un ressaut élargit ce couloir en se rapprochant de l'hémicycle. Ces murs sont assez mal définis. La chute des voûtes qu'ils portaient paraît les avoir ébranlés. Il est à remarquer, du reste, que le mur de précinction, tout au moins dans sa partie basse, n'est pas interrompu au droit des couloirs.

En face de celui-ci, en D, devait en exister un autre ; les fouilles, tentées sur ce point, ont révélé seulement des débris de mur et fourni un morceau d'entablement sculpté, mais n'ont pas été poussées jusqu'au fond.

Ces deux couloirs rayonnants convergent en un point situé à 33 m. 80 de la circonférence, et donnent ainsi pour le grand diamètre une longueur de 67 m. 60.

La partie du nord qui devrait contenir la scène n'a pas été complètement fouillée, et cette lacune laisse irrésolue une question fort intéressante, c'est la détermination précise du monument en présence duquel nous nous trouvons.

A en juger sur les fouilles, l'emplacement occupé

1. *Statistique monumentale*, IV^e^ vol., p. 124.

par les gradins devait être de 17 mètres, laissant vide au milieu un espace d'un rayon à peu près égal.

Or, d'après les apparences du terrain, la surface occupée par le monument s'étendait vers le nord à 20 mètres du point central. On arriverait donc à cette conclusion que l'arène pouvait être circulaire et avait 17 mètres de rayon dans chaque direction. Les gradins n'auraient pas existé au nord et auraient cédé la place à la scène, qui eût pu avoir trois mètres d'épaisseur.

Maintenant, quelles étaient les autres dispositions du théâtre ? L'état des ruines rend toute conclusion fort hypothétique. Il paraît peu douteux que les gradins ou sièges étaient en bois ; fait constaté sur plusieurs points : les sièges supérieurs du Colysée lui-même étaient de cette matière.

Il est même possible, vu la faiblesse apparente des débris du côté de la scène, que celle-ci ait été en bois, ainsi qu'on l'a supposé pour le théâtre de Mauves [1]. Toutefois certains indices permettent d'en douter et témoignent même que la décoration du théâtre était en pierre et avait une certaine importance : on y a, dit-on, recueilli un morceau de fût de colonne actuellement à Montifault, commune de Baugy, qu'on peut rapprocher du fragment de corniche trouvé en D. On a découvert aussi un piédestal demi-cylindrique, porté par un pied rectangulaire couvert d'une tablette de même forme, PL. II, fig. 2 ; enfin une table en pierre, ayant une de ses faces plate et encadrée d'une bande large de 5 centimètres tracée par un trait, ayant l'autre face

1. *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, année 1886. 2e semestre, p. 44.

bombée ; la largeur est de 0 m. 85 ; l'épaisseur, au milieu, de 0 m. 18 ; la longueur actuelle du fragment, 1 m. 05. Enfin, dans l'hémicycle, on a trouvé une jolie fibule en bronze à anneaux opaques, et paraissant romaine mais d'une époque assez tardive.

Il semble que nous avons ici un théâtre à double fonction, comme de Caumont en a décrit plusieurs et qui servaient à la fois de théâtre pour les représentations scéniques et d'amphithéâtre pour les luttes et les jeux. Le théâtre de Drevant, de dimensions plus vastes, présente les mêmes dispositions[1] : l'un et l'autre sont adossés au pied d'un coteau ; mais l'orientation diffère absolument.

En tous cas, le caractère urbain des vestiges romains groupés auprès de l'enceinte d'Alléan, se trouve confirmé. Les analogies avec Drevant, que nous avons déjà signalées, deviennent plus frappantes. Dans les deux localités, bien que dans des proportions variées, nous trouvons un nom d'aspect gaulois, une enceinte fortifiée en terre sur le coteau, des établissements romains importants répandus dans la vallée. Le plan d'ensemble que nous donnons, PL. I, fera bien comprendre ces dispositions. Si même nous osons *parvis componere magna*, nous avons une réduction, en infiniment petit, du phénomène que présentent la ville d'Autun bâtie non loin du mont Beuvray, et celle d'Augustonemetum (Clermont), élevée près de l'oppidum de Gergovia. L'enceinte d'Alléan, d'origine gauloise, a pu être occupée par une colonie mili-

1. *Notices pittoresques sur les Antiquités du Berry*, par Hazé Pl. III.

ALLEAN

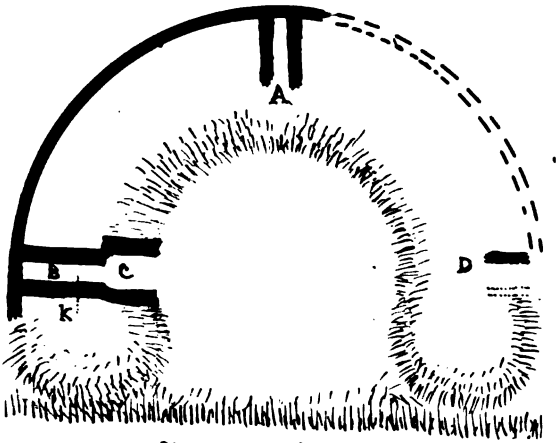

1/100

PLAN D'UN AMPHITHEATRE

Coupe B K

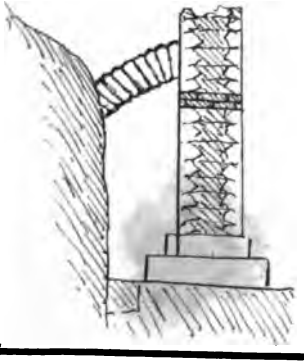

Parement BC

PG

UN
BO

taire et civile, ou même par une population qui, en prenant les mœurs romaines, se sera mise au large dans les terrains bas avoisinants. Le hameau actuel d'Alléan est demeuré, non sur la hauteur, mais sur le bord du ruisseau, près de l'emplacement du cimetière antique.

Un fait reste pour nous inexplicable : c'est l'absence de toute voie romaine près de cette station si intéressante. Espérons que l'avenir se chargera de résoudre ce problème.

Le théâtre que nous venons d'examiner est, avec ceux de Bourges et de Drevant, le troisième bien constaté dans le département. Nous connaissons un autre tertre de forme elliptique et déprimé au centre, sans fossés au dehors, dans un milieu essentiellement romain, à Villatte, près Neuvy-sur-Barangeon ; quelques fouilles peu coûteuses permettraient de constater s'il faut y voir aussi un théâtre antique.

VOIES ANTIQUES

MANIFESTÉES PAR LA NATURE DE LA VÉGÉTATION

par J. de SAINT-VENANT

Le hasard, aidé peut-être par une disposition instinctive que mirent toujours en éveil les particularités du sol, m'a fait découvrir des voies anciennes qui ne décélaient leur présence par aucun mouvement de terrain et par aucune modification apparente dans la composition de sa surface visible.

Bien que le lieu de ces observations soit un peu éloigné de la sphère d'activité habituelle de notre Société, je demande à soumettre à l'indulgente appréciation de mes collègues la manière dont je fus amené à m'occuper de la question, pensant que le procédé pourrait être généralisé quand des circonstances analogues se présenteront, notamment dans les terrains plus ou moins boisés.

Sur le vaste plateau d'Orléans formé par les dépôts tertiaires que les géologues ont classés dans l'étage moyen, les terrains occupés par les bois qu'ont respectés ou plutôt méprisés les défrichements, comme peu propres à l'agriculture, occupent le haut de l'étage. Ce sont d'abord les sables et marnes dits *de l'Orléanais*

célèbres par les découvertes de Cuvier; puis les sables et argiles de la Sologne, de beaucoup les plus développés et où l'élément calcaire fait absolument défaut. Aussi la végétation toujours franchement *silicicole* ou *calcifuge* y est constituée dans toutes les parties exposées à la lumière par un épais manteau d'ajoncs, de bruyères, de fougères, ou de ces puissantes graminées appelées dans nos pays *fenasses* ou *augères,* assez caractéristiques de la Sologne.

En suivant certaines lignes forestières, je remarquai la brusque disparition de ces plantes calcifuges dans certaines bandes, peu larges, qui étaient recouvertes en revanche d'un fouillis de végétaux calcicoles, surtout de cornouillers mâles et de nerpruns, espèces qui ont besoin de calcaire pour prospérer. Ces massifs drus étaient aussi formés de cornouillers sanguins, de viornes flexibles cotonneuses, de viornes obiers (ou boules de neige sauvages), de fusains, de troënes, d'épines de toutes sortes, d'érables champêtres, etc.; toutes ces plantes se rencontrent bien parfois sur des terrains non calcaires mais leur mode de végétation et leur réunion en masses consistantes sur un point, permet de deviner le voisinage certain de l'élément calcaire dans le sol: de même que quelques horizons géologiques sont moins caractérisés par des fossiles spéciaux que par un ensemble, un mélange de fossiles déterminés.

Je ne pus d'abord expliquer ce brusque changement de terrain que par des affleurements non signalés de marnes de l'Orléanais; mais en renouvelant les observations sur des points nombreux et éloignés les uns des autres, je vis avec assez de surprise que ce gisement

avait la forme d'une coulée toujours d'une faible largeur assez constante, se maintenant entre 15 et 50 mètres. Enfin je fus surtout complètement intrigué quand rapportant ces points sur une carte, je constatai qu'ils étaient disposés en ligne droite parfaite. La cause modificative de la végétation ne pouvait qu'être intelligente, et ce fut avec la presque certitude de retrouver les traces d'une antique chaussée, que j'entrepris en divers endroits des coupes du terrain. Je trouvai en effet, à des profondeurs variables suivant l'épaisseur de la couverture de terre végétale accumulée par les siècles, des pierres calcaires déposées par lits réguliers, provenant de carrières éloignées et formant des aires variables d'importance et de construction.

Parfois, surtout dans les fonds humides peu stables, les radiers formaient en alternant avec des couches de pierrailles noyées dans un mortier, une chaussée dépassant souvent 1 mètre d'épaisseur, et présentant les caractères typiques des voies romaines. Un anneau de fer fut aussi trouvé en place à une grande profondeur.

En quelques endroits il n'y avait que du sable aggluliné par de la chaux ou par des concrétions calcaires provenant évidemment d'anciens matériaux disparus, sans doute par le fait de l'homme, mais qui avaient eu le temps d'imprégner le sol de leurs principes chimiques par dissolution [1], de sorte que la végétation superficielle n'en était pas moins influencée.

1. On sait que le calcaire devient très soluble dans l'eau chargée d'acide carbonique : or de nombreuses expériences ont montré que l'acide carbonique libre était très abondant dans l'humus des bois.

En résumé la nature de la végétation peut donc quelquefois être un guide utile dans les recherches archéologiques, pour retrouver des traces d'habitations, d'anciennes voies, etc., même en des points où les matériaux caractéristiques auraient été enlevés après coup.

Le moyen n'est aisé et net que quand les pierres calcaires et la chaux ont été employés dans des pays à sols argileux ou siliceux ; on conçoit que dans les terres, les cultures et amendements ont pu faire disparaître ces signes distinctifs : mais dans les bois nous venons de voir que le caractère peut être très tranché.

J'ai donc pensé que mes remarques pouvaient avec quelque intérêt être signalées aux chercheurs.

NOTES ARCHÉOLOGIQUES

SUR

CHATEAUMEILLANT & SES ENVIRONS

(Cinquième série)

Par Émile CHÉNON

X

Nouvelles découvertes d'antiquités romaines à Châteaumeillant.

L'espérance que je formulais au début de ma *Note* précédente [1] n'a pas été trompée. Depuis que cette note a été imprimée, de nouvelles découvertes d'antiquités gallo-romaines ont été faites à Châteaumeillant, dans le faubourg Saint-Martin.

I. — On se souvient qu'on avait déjà trouvé une assise de colonne cylindrique à feuilles imbriquées,

1. Cfr. *Note IX*, dans les *Mém. des Antiq. du Centre*, t. XI, p. 126.

au point où le chemin de fer de Tours à Montluçon entame le versant sud du plateau de Châteaumeillant[1]. Au même endroit, on vient d'en exhumer une seconde qui a dû faire partie du même édifice, et qu'un petit éboulis du terrain avait en août 1884, fait saillir légèrement du talus nord de la voie. Cette seconde assise est presque identique à la première. Elle n'en diffère que par sa longueur (0 m. 83 au lieu de 0 m. 91), et par sa forme légèrement conique ; la base inférieure a 0 m. 40 de diamètre, la base supérieure 0 m. 38. Les trous pratiqués dans ces bases sont carrés et peu profonds. Enfin de la disposition des feuilles imbriquées, il résulte qu'elles avaient leurs pointes tournées vers le bas[2].

II. — Peu de temps après cette découverte, on commença (décembre 1884) à déblayer, en vue de la construction d'un hospice, la partie occidentale du rectangle L H J (cfr *Note IX, Pl. I*), borné au nord par l'ancien fossé de la ville L H, à l'ouest par la route de Sainte-Sévère, au sud par une rue parallèle au fossé L H. L'espace déblayé, sensiblement rectangulaire, est compris entre cette rue et ce fossé d'une part, et d'autre part mesure une longueur de 40 mètres comptée dans le sens L H à partir du point L. Dans cet espace ainsi déterminé, on a découvert des débris de poterie de toute nature, quelques fragments de *tegulæ*, des ossements, et les objets suivants :

1. *Ibid.*, Pl. I, point 15 ; Pl. II, fig. 1.

2. Je dois remercier ici M. Joulin, ingénieur de la Compagnie d'Orléans à Montluçon, qui a bien voulu me permettre d'enlever cette assise de colonne.

1° Une grande quantité d'amphores plus ou moins brisées, dont plusieurs ont été trouvées pressées les unes contre les autres ; — et une amphore intacte, en terre blanche, très élancée de forme, appartenant à la première variété décrite dans ma *Note IX*. Elle a 0 m. 95 de haut, et 0 m. 27 de diamètre à la panse. Elle est actuellement à la mairie ;

2° Au centre même des déblais, une certaine quantité de poteries en terre noire, à cassure grise, qui ont été exhumées par le sieur François Fradet, le 18 janvier 1885. — La principale est une *olla* de 0 m. 20 de haut, et de 0 m. 15 de diamètre maximum ; elle était remplie de terre et de cendres (Pl. I, fig. 1). A côté se trouvaient deux morceaux d'une seconde *olla* de même forme et de mêmes dimensions, ornée de filets équidistants.—Deux plats creux de 0 m. 30 de diamètre chacun, de formes un peu différentes, ont été rencontrés dans le sol dans une position inclinée se rapprochant de la verticale, leurs bords étant appuyés l'un contre l'autre, de façon à se servir réciproquement de couvercle (fig. 2 et 3).— La pièce la plus curieuse est un vase large et ouvert, mesurant 0 m. 23 de diamètre à l'orifice sur 0 m. 06 de haut, décoré sur sa paroi extérieure de quatre filets, et présentant comme particularité un fond bombé, armé d'une pointe centrale, et orné de quatre filets concentriques (fig. 4 et 5). Un second vase du même genre, mais plus petit (0 m. 18 à l'orifice), n'a pu être retrouvé en entier ;

3° A peu près au même endroit, mais un peu plus à l'est, une *patella* de 0 m. 16 de diamètre, en terre noirâtre ; — une *olla* élégante, à une anse, en terre rouge pâle

assez fine, ayant 0 m. 20 de haut et 0 m. 12 de diamètre à la panse, et contenant de la terre mêlée de cendres et de charbons (fig. 6); — enfin une tête de bélier, en terre de brique très grossière, à peine cuite à l'intérieur, et recouverte d'une sorte de vernis noir. L'une des cornes est brisée; l'autre, très recourbée, entoure l'oreille de l'animal, dont la nuque est cachée sous une espèce de crinière tressée. Le tout est assez bien modelé (fig. 7 et 8). — Ces derniers objets ont été trouvés, le 19 janvier 1885, par les sieurs Aublanc père et fils, qui ont également recueilli un fragment de poterie rouge, du type aujourd'hui dit d'Arezzo, (jadis de Samos). Ce fragment, orné de petites feuilles imbriquées, porte dans un cartouche carré, un lévrier courant.

Il faut noter aussi la découverte, dans le même espace, de cinq ou six puits, comblés de terre, d'environ 1 m. 30 de diamètre. L'un d'eux était situé au centre des déblais, tout près de l'endroit où gisaient les poteries dont il vient d'être question. Les autres, très rapprochés, étaient à quelques mètres à peine de la rue parallèle au fossé L H. Ces puits, qui doivent être des puits funéraires, n'ont malheureusement pas été fouillés.

III. — Enfin dans un jardin, situé à 50 mètres à l'est de l'emplacement de ces puits, tout près du point J, ont été trouvées, vers la fin de l'année 1884, douze monnaies romaines, parmi lesquelles une monnaie de la colonie de *Nîmes*, 2 bronzes de *Tibère*, 1 de *Domitien*, 3 de *Tetricus*, 1 de *Constance II*, etc... — On peut y joindre un petit bronze bien conservé de

PL. I.

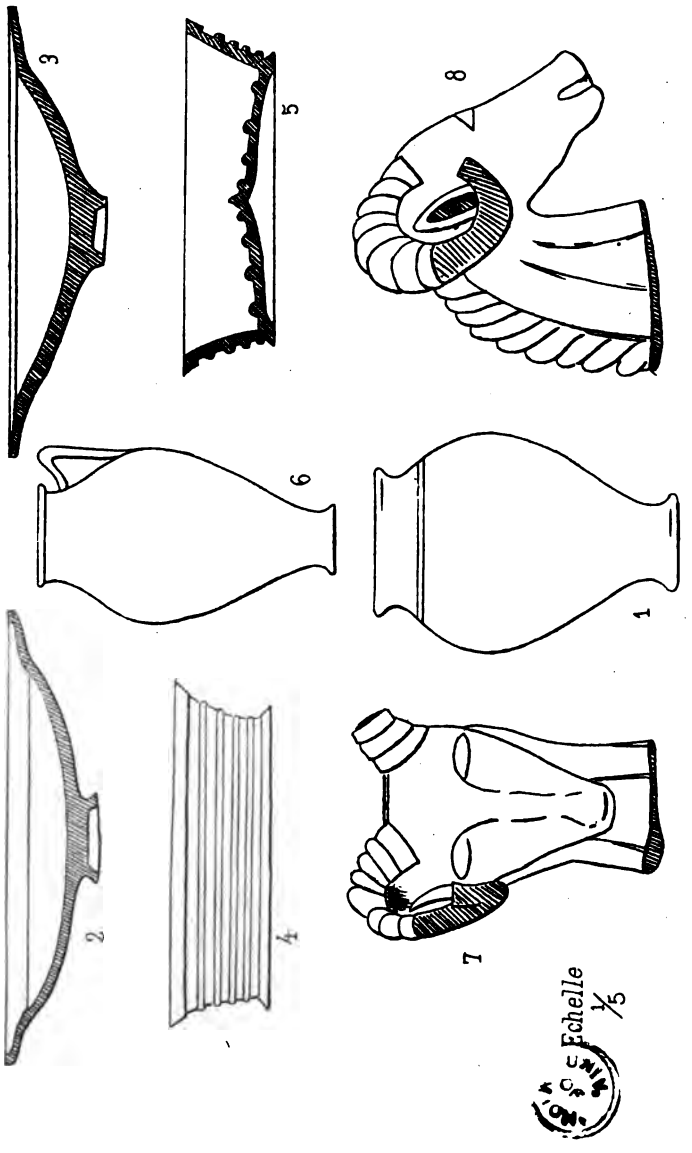

Constantin, au revers de GLORIA EXERCITVS, trouvé tout près de l'abside du « Chapitre ».

Mars 1885.

XI

Note sur les voies romaines passant par Châteaumeillant

Dans ma *Notice historique* et dans mes précédentes *Notes archéologiques* sur Châteaumeillant, j'ai eu l'occasion d'indiquer divers tronçons de la grande voie romaine d'Argenton à Néris passant par Châteaumeillant, et d'une voie secondaire directe de Châteaumeillant à Néris. Depuis, j'ai découvert ou vérifié de nouveaux tronçons des mêmes voies. Les uns sont encore intacts, protégés par la terre végétale qui les recouvre; d'autres ont été récemment détruits par divers propriétaires dont ils gênaient plus ou moins la culture. D'un autre côté, on a trouvé, dans ces dernières années, un certain nombre d'antiquités romaines sur le parcours de ces voies. Pour ces deux motifs, il m'a paru utile d'indiquer les tronçons que j'ai pu constater entre l'Indre et l'Arnon, et d'en fixer le tracé d'une façon précise sur une carte à grande échelle (1/80,000). C'est l'objet de la présente Note.

1. *De la Châtre à Châteaumeillant* (Pl. II, n° 1). — Le voyageur qui va de la Châtre à Châteaumeillant, par la route nationale n° 143, rencontre la voie romaine d'Argenton à Néris à peu près à hauteur du bourg de

Lacs. La voie est encore visible dans le chemin qui mène de Lacs à la route, à 30 mètres environ de cette route. — On se souvient qu'à Lacs devait exister un autel romain à quatre faces, dont les débris, qui consistent en trois bas-reliefs représentant Vénus, Apollon et Mercure, sont aujourd'hui encastrés dans le chevet de l'église[1].

A partir du chemin de Lacs, la voie romaine court parallèlement à la route nationale, à une distance moyenne de 50 mètres, jusqu'au delà du point coté 261. Dans toute cette partie, d'environ 3 kilomètres, la voie est facile à suivre grâce au bombement significatif du sol; mais en quelques endroits, on a commencé à la démolir. Au delà du point 261, la voie cesse d'être visible; mais sur place, il est facile de voir qu'elle contournait la colline des Feuillets, pour traverser la route nationale en face du point 262, et un peu plus loin, le chemin de Genevrier aux Feuillets.

A partir de ce chemin, le relief de la voie devient très accentué. Elle cotoie la route à une distance de 10 mètres à peine, et la traverse de nouveau un peu après le point 238. — Il y a quelques jours (février 1887), le cantonnier chargé du service de cette partie de la route a découvert, en creusant des trous pour planter des arbres sur les accotements, quelques débris de poterie, et une boîte funéraire en pierre de grès avec son couvercle (*point A*). La boîte, que j'ai pu voir, est percée d'un trou peu profond et sans rebord; elle affecte, ainsi que son couvercle, la forme carrée. Fermée, elle est

1. Cfr ma *Note VIII*, dans les *Mém. des Antiq. du Centre*, t. X, page 117 et suiv.

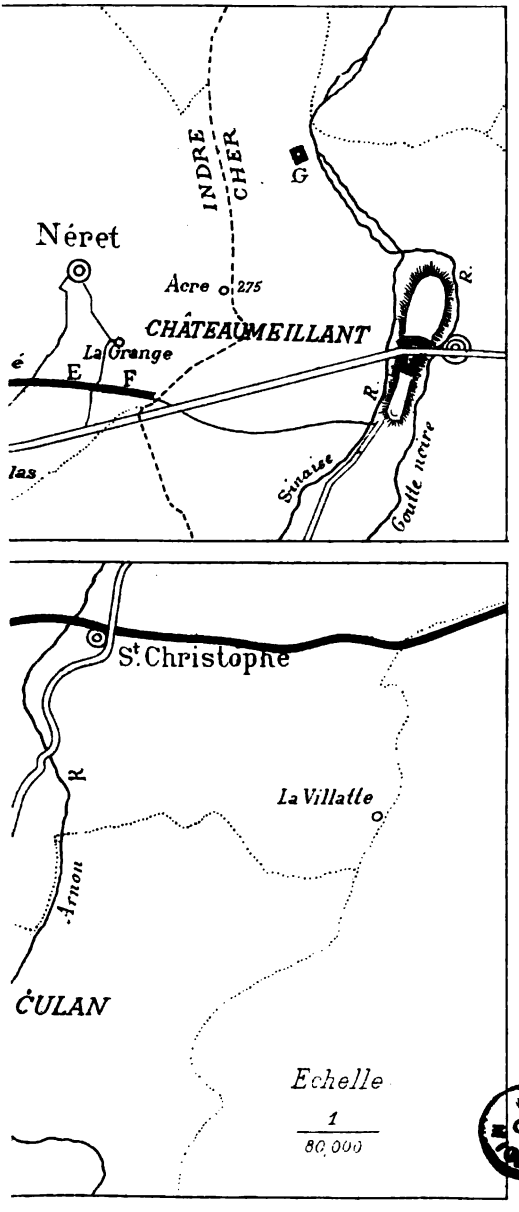
INDRE
CHER
G
Néret
Acre
275
CHÂTEAUMEILLANT
La Grange
E
F
R
R
Sinoise
Goutte noire
las
St Christophe
R
La Villatte
Arnon
CULAN
Echelle
1
80.000

presque cubique. Au nord du même point, au-dessus de l'Igneray, se trouve le village de *Montlevic*, dont le nom semble indiquer une origine romaine, et où l'on a d'ailleurs trouvé, il y a quarante ans, des ruines importantes, décrites par M. de Raynal[1].

Après avoir franchi une seconde fois la route nationale, la voie romaine sert de limite aux deux communes de Montlevic et de la Motte-Feuilly, jusqu'au point 229. Elle se confond dans cette étendue avec le chemin rural de Thary. — Au delà du point 229, on la perd ; mais il est évident, d'après l'aspect du terrain, qu'elle devait passer entre l'Igneray et les substructions romaines de Champillet que j'ai décrites précédemment[2], et qui sont aujourd'hui démolies. Il est plus que probable par conséquent qu'elle continuait à se confondre avec le chemin de Thary. Après avoir servi pendant quelque temps de limite aux deux communes de Champillet et de Néret, la voie redevient très visible à partir du point 230. C'est là où elle est le mieux conservée. Pendant une centaine de mètres, elle est à fleur de terre ; elle a même sur sa rive sud gardé ses pierres de bordure.

Quelques mètres plus loin, la voie forme la chaussée encore existante d'un étang depuis longtemps desséché[3]. — Elle abandonne ensuite la direction est,

1. De Raynal, *Histoire du Berry*, Bourges, Vermeil, 1847, in-8°, t. I, p. 169.

2. Cfr ma *Note I*, dans les *Mém. des Antiq. du Centre*. t. VIII, p. 25 et suiv.

3. Il l'était déjà en 1788. Cfr *Aveu* de la seigneurie de Lavallas du 6 janvier 1788 : « le pacage des Gauliers, ci-devant en étang... » (*Pap. de fam.*, C. 18.)

pour remonter au nord-est, en même temps que le chemin de Thary, dont elle s'éloigne de quelques mètres seulement. Elle traverse alors la partie nord du champ des *Grands-Gauliers*, dépendant du domaine du *Gessé*[1]. C'est dans ce champ qu'ont été trouvées les sépultures et les substructions gallo-romaines que j'ai décrites en détail dans des *Notes* antérieures[2]. — A la traversée de l'Igneray, la voie reprend la direction est, et côtoie, d'abord sur la rive nord, au sud du champ des *Chaumes* où l'on a découvert des poteries romaines[3], puis sur la rive sud, le chemin de Thary à Châteaumeillant. En E et F, se trouvent les tronçons du champ de l'*Arche* et du *Champ-Pointu*, que j'ai précédemment signalés[4]. — Arrivée à la limite des deux départements de l'Indre et du Cher, la voie se perd dans les vignes, où il est impossible de la retrouver. Il est probable qu'elle allait aboutir à l'ancienne porte de la Châtre, à Châteaumeillant[5].

II. — *De Châteaumeillant à l'Arnon* (*Pl. II*, n° 2). — La lacune qui existe à l'ouest de Châteaumeillant existe également à l'est. On ne retrouve la voie romaine qu'au

1. Cfr ma *Notice hist. sur Chât.*, p. 15 (*Mém. des Antiq.*, t. VII).

2. Cfr *Notes II et IV*, dans les *Mém. des Antiq. du Centre*, t. VIII, p. 28 et suiv.; et t. IX, p. 11 et suiv.

3. Cfr ma *Note IV*, *in fine*.

4. Cfr ma *Note II*, *ibid.*, t. VIII, p. 33; — *Notice historique*, p. 15.

5. Au point G se trouvaient les ruines de la villa signalée, *ibid.*, p. 13. L'emplacement de cette villa vient d'être fouillé de nouveau (mars 1887); mais on n'y a trouvé que des débris de mosaïque, de tuiles, de briques, et de pierres de taille.

vieux pont de la *Maladrerie*, situé près de la route nationale entre le point 242 et le point 256 (*point H*). — Là, il y avait une bifurcation : la voie principale remontait vers Saint-Christophe-le-Chaudry, tandis qu'une voie secondaire descendait directement sur Néris par Sidiailles [1].

La voie *principale*, que la carte de l'État-Major indique en pointillé, est toujours très visible à partir du point où le chemin de Grammont rencontre la route nationale. Elle côtoie de très près le chemin de Saint-Christophe [2], jusqu'à la traversée du ruisseau de Saint-Janvrin, ou ruisseau de Privez. Là on la perd quelque temps ; mais on la retrouve à la hauteur du château de Besse. Elle se confond alors avec le chemin de Saint-Christophe, pour ne plus le quitter, sauf en un point où le chemin, récemment rectifié, laisse maintenant la voie romaine à une distance de 15 à 20 mètres sur la droite. — Des sépultures jalonnent encore cette route. En 1884, une boîte funéraire en pierre de grès, très grande, et de forme carrée, a été trouvée sur le bord de la voie, non loin du château de Besse (*point J*). — A Reigny tout un cimetière gallo-romain a été rencontré, il y a une trentaine d'années, dans un champ situé au nord de la voie, près du chemin qui mène de Reigny au hameau de Maugenest (*point K*). J'ai pu voir cinq boîtes funéraires en pierre de grès provenant de ce cimetière. L'une est enchâssée dans le mur septentrional de l'église de Reigny, et présente aux passants son

1. Cfr *Notice historique*, p. 23-25.
2. Un acte de 1700 l'appelle « le *grand* chemin de Châteaumeillant à Saint-Christophe-le-Chaudry ». (*Pap. de fam.*, D, 7.)

orifice béant ; elle affecte la forme carrée avec un rebord circulaire autour du trou. Les quatre autres gisent abandonnées dans le champ où on les a trouvées. Deux sont carrées ; mais l'une a un rebord (*Pl. III*, *n°* 1) et l'autre n'en a pas (*n°* 2). Les deux autres sont rectangulaires, l'une avec, et l'autre sans rebord (*n°s* 3 *et* 4). Cette dernière, d'une longueur double des autres, est à la fois la plus grossièrement taillée, et la plus curieuse; elle possède en effet deux trous [1], et par conséquent a dû servir à loger deux urnes cinéraires, celles de deux époux probablement. — Au delà de Reigny la voie romaine passait l'Arnon à gué, et traversait Saint-Christophe. Je ne l'ai pas suivie plus loin.

Quant à la voie *secondaire* directe de Châteaumeillant à Néris, sa direction aux environs de Châteaumeillant est maintenant suffisamment connue. J'ai été assez heureux en effet pour constater l'existence d'un tronçon d'environ 3,000 mètres, compris entre le ruisseau de Privez et le ruisseau de Saint-Maur. Ce tronçon, aujourd'hui détruit, côtoyait à 10 mètres de distance le chemin de la Filaine à l'Arnon, et servait de limite aux deux communes de Saint-Maur et de Saint-Saturnin. Il passait tout près de l'ancienne chapelle de Gouttenoire, située en L, non loin du point coté 311. — Du côté de Châteaumeillant, ce tronçon se prolongeait à travers les vignes de la Filaine et de Dargout, de façon à rejoindre le pont de la Maladrerie. Du côté de l'Arnon, il devait se confondre, sur une certaine longueur au moins, avec le chemin du Ponciau, de façon à rejoindre

1. Ces trous ne sont pas placés d'une façon symétrique; cfr la figure.

PL. III.

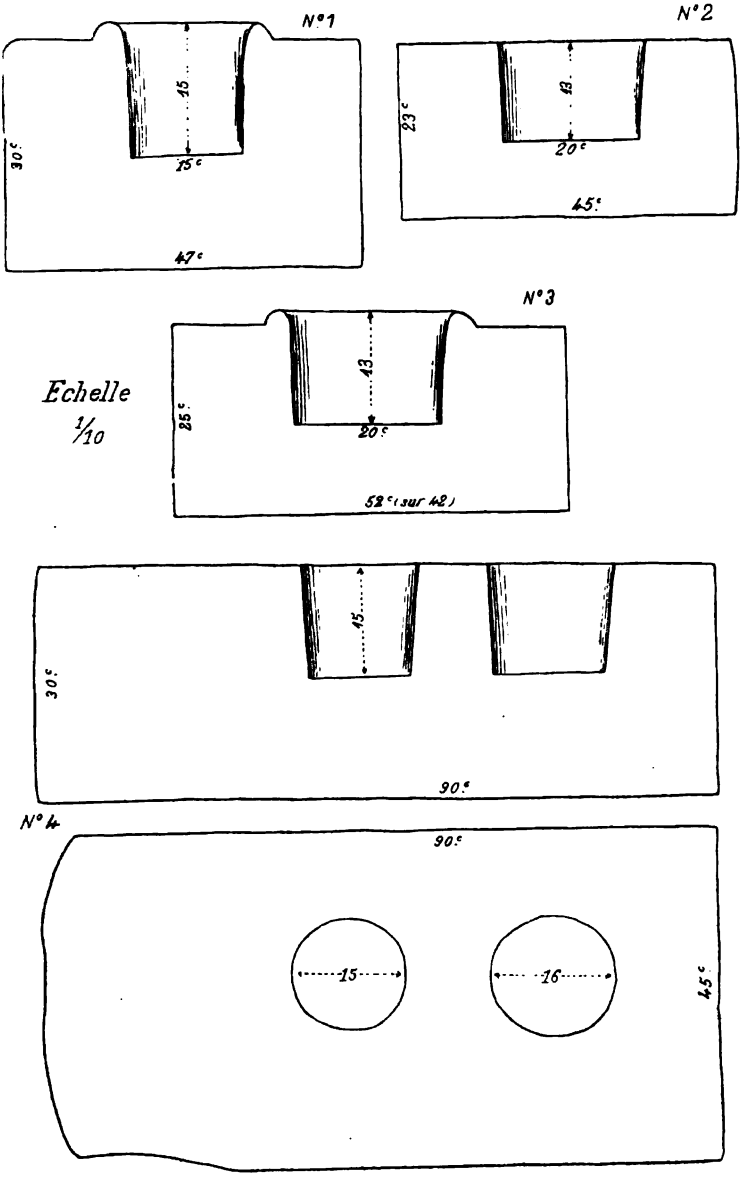
N°1
15
30c
15c
47c
N°2
13
23c
20c
45c
N°3
13
20c
25c
52c (sur 42)
Echelle
1/10
15
30c
90c
N°4
90c
15
16
45c

le camp de Sidiailles, et traverser ensuite l'Arnon; mais ni d'un côté ni de l'autre, je n'ai encore découvert de traces précises.

Mars 1887.

XII

Le château de Boussais près Châteaumeillant.

Le vieux château de Boussais, encore très intéressant malgré les mutilations que la Révolution lui a fait subir, est situé à trois kilomètres au N.-E. de l'église de Châteaumeillant, près du chemin qui va de cette ville à Saint-Janvrin, et sur la rive gauche du ruisseau de Charasse qui forme au nord de Boussais la limite des deux communes de Châteaumeillant et de Saint-Janvrin[1]. Bâti en terrain plat, au milieu d'un pré, il est entouré de fossés pleins d'eau, dont le contour affecte sensiblement la forme carrée. Une petite chaussée retient l'eau du côté N.-O. Le pont-levis, qui n'existe plus, se trouvait au sud, en U.

A l'origine, le château se composait de deux corps de logis, aux murs épais d'un mètre, bâtis en retour d'équerre, et comprenant un rez-de-chaussée, un pre-

1. Sur le coteau qui borde la rive droite du même ruisseau, en face de Boussais même, on trouve de nombreux débris de *tegulæ*, *d'imbrices*, de mortier, d'enduit coloré, et de poteries de l'époque romaine. On a même déterré cette année, dans le « champ des Flûtes », une assise de colonne cylindrique lisse, de 0 m. 60 de haut et de 0 m. 37 de diamètre, et une pierre de taille carrée, de 0 m. 65 de côté sur 0 m. 25 de haut. Des fouilles suivies révèleraient évidemment dans ce champ des substructions importantes.

mier étage, et un grenier. Entre eux et les fossés s'étendait une cour, close de murs, A G H I. Le plus petit de ces deux corps de logis, A B M F, contenait la porte d'entrée et l'escalier. Le plus considérable, E M C D, était flanqué de deux tours, aux angles E et D; mais sous la Révolution on a complètement démoli ces deux tours dont la silhouette devait admirablement compléter la façade du nord-est. A la même époque, on a en outre martelé soigneusement les armoiries, les pinacles, les fleurons, et les moulures extérieures de la porte et des fenêtres, qui se faisaient remarquer par leur élégance et la délicatesse de leurs sculptures; c'est à peine si aujourd'hui on peut en relever les profils.

On entre dans le château par la porte J, pratiquée dans la façade intérieure A B. Cette porte à linteau droit est encadrée d'un double filet, formé de deux moulures en doucine à méplat oblique, croisant l'une sur l'autre; elle est accompagnée à droite et à gauche d'une colonnette torse à demi engagée et surmontée d'un pinacle. Au-dessus du linteau se trouvent les armoiries, complètement martelées, de la famille de Bressolles, qui portait de sable au lion d'argent. Ces armoiries sont placées dans le tympan d'un fronton triangulaire, formé de deux rampants à crochets, et terminé par un fleuron aujourd'hui brisé. Au-dessus du fleuron s'ouvre une petite fenêtre, avec filet d'encadrement, destinée à éclairer l'escalier. — La porte que je viens de décrire donne en effet sur un escalier en pierre, en forme de vis, contenu dans une cage rectangulaire à pans coupés, et permettant d'une part de descendre dans une cave voûtée qui se développe

sous le bâtiment E M C D, d'autre part de monter à l'étage supérieur et au grenier.

Deux autres portes ouvrent sur la cage de l'escalier : l'une, à gauche, donne accès dans une grande cuisine éclairée par deux fenêtres P, R, et autrefois voûtée d'arêtes. Au fond de cette cuisine subsiste une vaste cheminée en pierre.— L'autre porte, à droite, conduit dans la salle, qui mesure 9 mètres de long sur 7 mètres de large. Elle est éclairée par deux fenêtres, l'une en S, haute mais étroite, avec un meneau de pierre horizontal, l'autre en L, haute et large, avec deux meneaux de pierre formant croisée. — Trois portes faisaient communiquer cette salle, d'abord avec un petit oratoire, qui conserve encore son bénitier en pierre ; puis avec la tour de l'angle E ; enfin avec une grande chambre à feu, qui occupe le reste du bâtiment E M C D. Cette chambre était éclairée par deux larges et belles fenêtres à croisée de pierre, et communiquait, par une porte aujourd'hui murée, avec la tour de l'angle D. — Dans le mur assez épais qui sépare la salle et la chambre à feu, sont pratiquées deux cheminées, dont les manteaux de pierre, restés intacts, sont ornés de moulures nombreuses, fouillées et de profils dissemblables.

Au premier étage, où l'on retrouve absolument la même disposition qu'au rez-de-chaussée, existent encore trois belles cheminées en pierre. Celle qui est au dessus de la cheminée Y, est décorée des mêmes moulures que la cheminée X. Celle qui est au-dessus de cette dernière a des moulures beaucoup moins fouillées. Enfin celle qui est située au-dessus de la cheminée Z, moins vaste et plus basse que les autres, se

distingue par une corniche courbe, que supportent deux chapiteaux couverts d'élégants rinceaux.

Au-dessus du premier étage régnait le grenier, dont la charpente, aujourd'hui démolie, était fort belle. Le toit, appuyé sur une corniche en pierre, était très aigu, et aboutissait sur les pignons à deux rampants en pierre de taille, ornés de moulures et de crochets, et terminés par un fleuron à leur extrémité supérieure, et par des acrotères aux extrémités inférieures. Ces acrotères figuraient des animaux fantastiques, accroupis et portant en avant l'écusson des seigneurs du lieu. Le pignon A F est encore debout avec ses rampants, son fleuron et ses acrotères intacts. Bâti en large appareil, et de proportions harmonieuses, il est vraiment beau. Il est percé de deux ouvertures destinées à éclairer le grenier. La partie supérieure du pignon C D n'existe plus; mais, parmi les débris qui gisent à terre, j'ai retrouvé l'acrotère de l'angle C, acrotère semblable aux précédents.

Il ne reste plus qu'à dire un mot de l'extérieur des façades. — Dans la façade A B, la porte d'entrée seule est à signaler. — La façade B C est percée de quatre hautes fenêtres, qui se ressemblent deux à deux. Dans l'angle B, se trouvent d'abord, l'une au-dessus de l'autre, les deux étroites fenêtres qui éclairent, du côté de la cour, la salle et la pièce correspondante du premier étage. Elles sont divisées en deux parties par un meneau horizontal, encadrées dans des filets croisés, et surmontées d'une corniche qui retombe de chaque côté sur deux élégantes consoles, placées à la hauteur du meneau; ces consoles, délicatement sculp-

PL. IV.

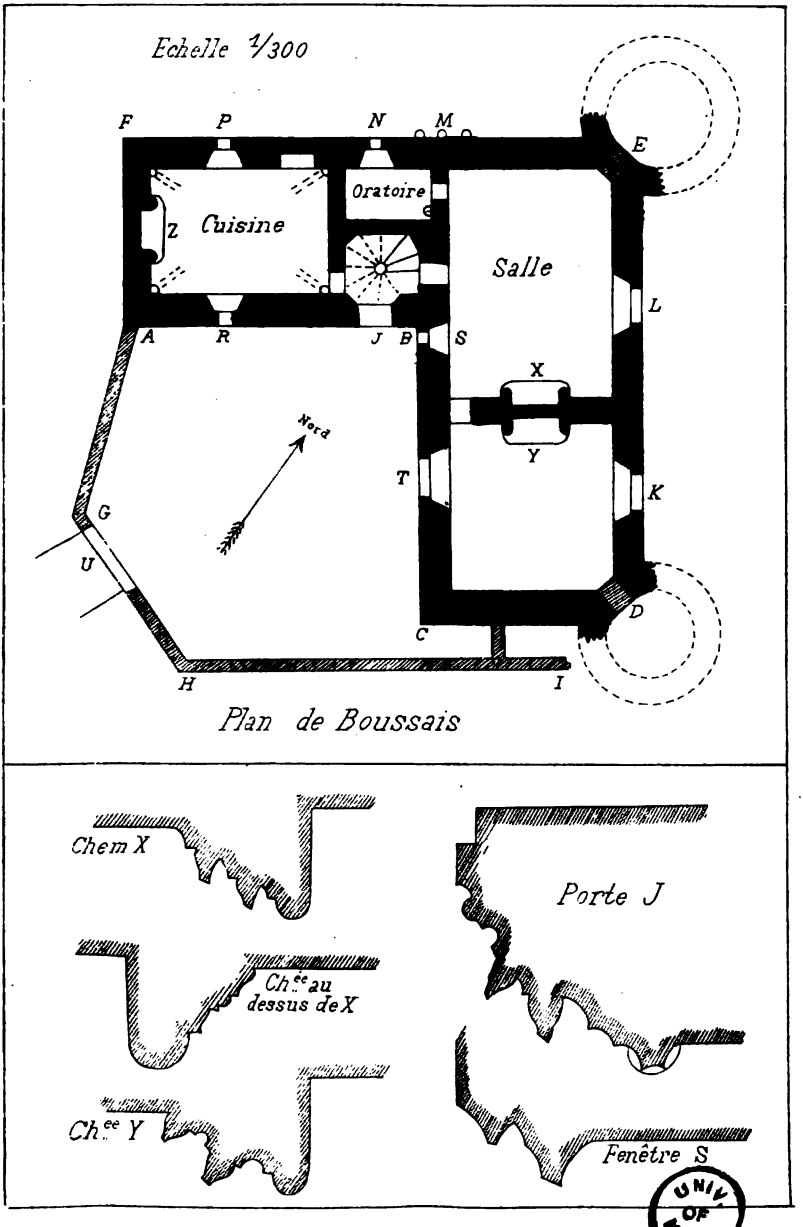

UNIV OF MICH.

tées, ont été tellement martelées qu'il est difficile de distinguer ce qu'elles représentaient. Les deux autres fenêtres sont plus larges, et divisées en quatre parties par une croisée de pierre. Elles sont également encadrées de filets ; mais celle du bas, qu'on a mutilée pour en faire une porte, est seule surmontée d'une corniche à retombées. — La façade F E n'offre rien de remarquable. — La façade D E, jadis comprise entre les deux tours d'angle, est au contraire la plus belle : elle est en effet percée de quatre larges fenêtres, qui toutes jadis avaient leurs croisées de pierre et leurs filets d'encadrement. La fenêtre L, la plus mutilée maintenant, était décorée, en outre, d'une corniche à retombées, supportées par deux consoles, dont l'une représente un coq et l'autre un chat. Les deux fenêtres du bas sont entourées par une moulure en pierre qui court tout le long de la façade, en formant deux ressauts au-dessus des fenêtres.

Tel est l'état actuel du château de Boussais, qui est malheureusement condamné à une démolition prochaine. Le style des sculptures autorise à en attribuer la construction à Jean V de Bressolles, seigneur de Lécherolle et de Boussais, qui fit hommage, en 1464, au seigneur de Châteaumeillant.

Octobre 1887.

ÉGLISE

DU

MONASTÈRE DE DÈVRES

(COMMENCEMENT DU XI[e] SIÈCLE)

Par P. GAUCHERY

Il y a quelques années des fouilles furent faites à Dèvres par notre collègue, M. le comte de Toulgoët, le savant auteur de l'*Histoire de Vierzon*. Elles mirent à jour quelques pans de murailles bien appareillées.

M. le comte de Toulgoët nous fit appeler pour examiner ces fouilles qui furent continuées avec le plus grand soin. On vit bientôt l'ensemble du chevet et du transept d'une grande église. Les profils des bases apparurent intacts, mais différents de ceux que nous rencontrons ordinairement dans les monuments de nos contrées. Le mode de construction indiquait aussi des caractères très anciens.

On était donc en présence d'un monument dont notre pays n'offre pas d'analogue. Les grandes dimensions de l'église et la perfection du plan laissaient supposer au premier abord que nous avions sous les yeux un monument de la fin du XI[e] siècle ; mais M. le

comte de Toulgoët nous démontra avec titres à l'appui que nous devions nous reporter au commencement du XI[e] siècle pour trouver la date des constructions qui venaient d'être découvertes.

Ces documents ayant été publiés dans l'*Histoire de Vierzon*[1] si complète sur les origines de l'abbaye de Devres, il ne sera rapporté ici que ce qui est strictement nécessaire pour assigner une époque certaine aux substructions dont il va être question.

La date précise de la fondation de Devres est inconnue mais l'abbaye existait sous les premiers carlovingiens, ainsi qu'il résulte de chartes transcrites dans le cartulaire de Vierzon.

Sous Charles le Chauve, l'archevêque Raoul se prit d'affection pour Devres et de simple monastère (monasteriolum) en fit une noble abbaye (nobile monasterium) si bien que les historiens ont pu dire qu'il l'avait *fondée*. A la fin du IX[e] siècle, les Normands la pillèrent et la ruinèrent. Les moines sans asile furent recueillis par les chanoines de Bourges qui en 903 obtinrent pour eux de Thibault le Tricheur, comte de Chartres, l'autorisation de s'établir dans l'enceinte du château de Vierzon. Bientôt les dons affluèrent de toutes parts, et un siècle ne s'était pas écoulé que déjà l'abbaye de Saint-Pierre avait récupéré la plupart de ses anciennes prérogatives et était redevenue riche et florissante.

Toutefois elle n'avait pu encore rentrer en posses-

1. *Histoire de Vierzon et de l'abbaye de Saint-Pierre*, par le comte de Toulgoët-Tréanna, Paris, Picard, éditeur, 1884.

sion de sa première résidence, et le burgum de Devres appartenait, au commencement du XI^e^ siècle, à un seigneur nommé Évrard qui, suivant La Thaumassière, était seigneur de Vatan, de Romorantin et de Celles et, au dire de dom Estiennot, prince du Bas-Berry. Ce seigneur poursuivi sans doute par les terreurs de l'an mil, entreprit de relever de ses ruines l'abbaye de Devres, et la reconstruisit *usque ad fenestras superiores ;* puis empêché par une foule d'affaires, *multis secularibus negotiis impeditus* (sans doute et surtout parce qu'il manquait d'argent et que l'an mil était passé), il s'arrêta. Mais craignant qu'une si grande entreprise *tantus labor*, ne restât inachevée, s'il ne faisait venir à Devres quelques moines de Vierzon, il alla trouver l'abbé chorévêque Martin et lui exposa son désir. Dom Martin s'empressa d'accéder à sa requête, et envoya deux moines avec un prieur nommé Oggerius. A cette occasion Évrard restitua à l'abbaye de Saint-Pierre non seulement le lieu vénéré, siège de l'abbaye primitive, avec les constructions commencées, mais le *Burgum* tout entier avec deux chapelles, four banal, moulins, droits de péage, et en un mot tous les droits seigneuriaux de Devres.

La charte d'Évrard qui constate cette restitution n'est pas datée, mais il en existe une autre de l'abbé Martin qui rappelle ces donations presque dans les mêmes termes et qui porte en toutes lettres la date de 1017, *millesimo decimo septimo*. Il est plus que probable qu'Évrard n'acheva jamais la reconstruction de Devres, car il se fit moine peu après; et d'ailleurs les moines de Saint-Pierre dès lors bien installés à Vierzon, n'eurent

vraisemblablement aucune envie d'abandonner pour ce lieu désert (*locum desolatum*, comme dit la charte d'Evrard) leur résidence beaucoup plus agréable et sûre de Vierzon, *locum tutiorem*. Devres resta donc à l'état de simple prieuré, de sorte, dit la *Gallia Christiana*, *ut Dovera quæ quasi mater Virzionis erat deinde fieret ipsius filia* (tome II, col. 134). Au XIV^e^ siècle, pour des raisons que nous aurons à apprécier plus loin, on construisit à la place de l'église conçue par Evrard dans des proportions grandioses, une chapelle qui existe encore actuellement, alors que Devres avait cessé d'être un centre de population pour n'être plus qu'une humble résidence rurale dont l'abbé affermait les droits utiles.

Il est indispensable de s'appuyer sur ces faits pour l'intelligence de ce qui va suivre : Devres, d'abord simple monastère, devient en 843 une puissante abbaye ruinée de fond en comble par les Normands à la fin du IX^e^ siècle. Son territoire est postérieurement usurpé par les seigneurs de Vatan qui étendent jusque-là leur viguerie. Dans les dernières années du X^e^ siècle, ou au commencement du XI^e^, Evrard de Vatan avait entrepris sa réédification, puis il avait restitué en 1017 Devres à l'abbé de Vierzon qui y établit un prieuré. Au XIV^e^ siècle, on bâtit une chapelle de proportions modestes, appropriées à la décadence du prieuré qui alla toujours en s'amoindrissant, puisqu'à l'époque où écrivaient les auteurs de la *Gallia Christiana*, on n'y disait plus la messe qu'une fois par an.

Ceci posé, nous arrivons aux fouilles récemment faites. M. le comte de Toulgoët pensait avec raison qu'entre la chapelle actuelle et les profonds fossés qui

entouraient le Burgum il devait exister des substructions anciennes. Une première fouille mit à découvert un mur ; on suivit ce mur et bientôt apparurent un contrefort et des colonnes. On contourna le périmètre de cette construction et l'on vit que l'on était en présence d'une église de proportions considérables dont la partie centrale servait de base à la chapelle actuelle. Tout ce qui restait du chevet, c'est-à-dire plus de la moitié, fut dégagé ; l'abside, les absidioles, le transept, les bases des colonnes des arcs et arcatures furent entièrement dégagés et les fouilles ont ramené au jour les murs à une hauteur qui varie de 0 m. 50 à 3 mètres. Ils sont construits en grès-moellons pour l'intérieur des murs et en pierre de taille, bien appareillée, pour les parements. — L'église est bâtie sur le plan adopté plus tard pour toutes les églises du Centre : abside principale sans déambulatoire, avec absidioles à l'extrémité des bas-côtés et absidioles dans les transepts pour les églises plus importantes.

L'abside centrale a 7 m. 15 de largeur, les absidioles des bas-côtés 2 m. 85 et celles du transept 2 m. 85, ce qui donne à l'église une largeur totale dans œuvre de 22 m. 90 et une longueur de 23 m. 80, du fond de l'abside au commencement de la nef.

Abside principale. — Le chevet est tracé sur un plan circulaire ; les murs ont 0 m. 82 d'épaisseur en élévation, et pour tenir la buttée des voûtes de la crypte ils sont élargis à la base par un glacis extérieur en pierre de taille de 0 m. 30 de large. (Pl. I et II.) C'est du massif de ce glacis que sortent les bases des colon-

nes qui servent de contreforts. Ces colonnes extérieures sont au nombre de quatre ; elles laissent dans l'axe de l'abside un grand intervalle pour la fenêtre centrale. Le mur renforcé du glacis est contrebutté dans la hauteur de la crypte par deux contreforts rectangulaires dont les axes ne coincident pas avec ceux des colonnes accolées à l'abside. Le parement du mur demi-circulaire se termine par deux parties rectilignes qui viennent rencontrer un contrefort placé dans l'angle rentrant de l'abside et des absidioles. A l'intérieur les deux parties rectilignes de l'abside se terminent par un angle rentrant où sont logées deux colonnes détachées du mur qui portent l'arc d'entrée. (D, Pl. I et II.)

A la suite de ces colonnes, et en retraite, on trouve sur chaque côté une arcature aveugle de deux travées portées sur colonnes s'appuyant sur un mur bahut. Cette arcature vient butter contre un pilier placé à l'entrée de l'abside. Ce pilier (A, Pl. I et II) est composé : 1° de deux colonnes jumelles destinées à porter l'arc-doubleau et raccordées au dosseret par deux parties rectilignes ; 2° d'une colonne semblablement réunie au dosseret et formant la base d'un arc-formeret ; 3° d'une colonne à section circulaire placée dans l'angle rentrant de la première absidiole et formant l'entrée du cul-de-four de cette absidiole. La nef principale se continue jusqu'au transept par deux piles isolées cantonnées d'une colonne sur chaque face.

Absidioles de la petite nef. — L'absidiole se rattache extérieurement à l'abside principale par le contrefort d'angle dont nous avons parlé et autour duquel le

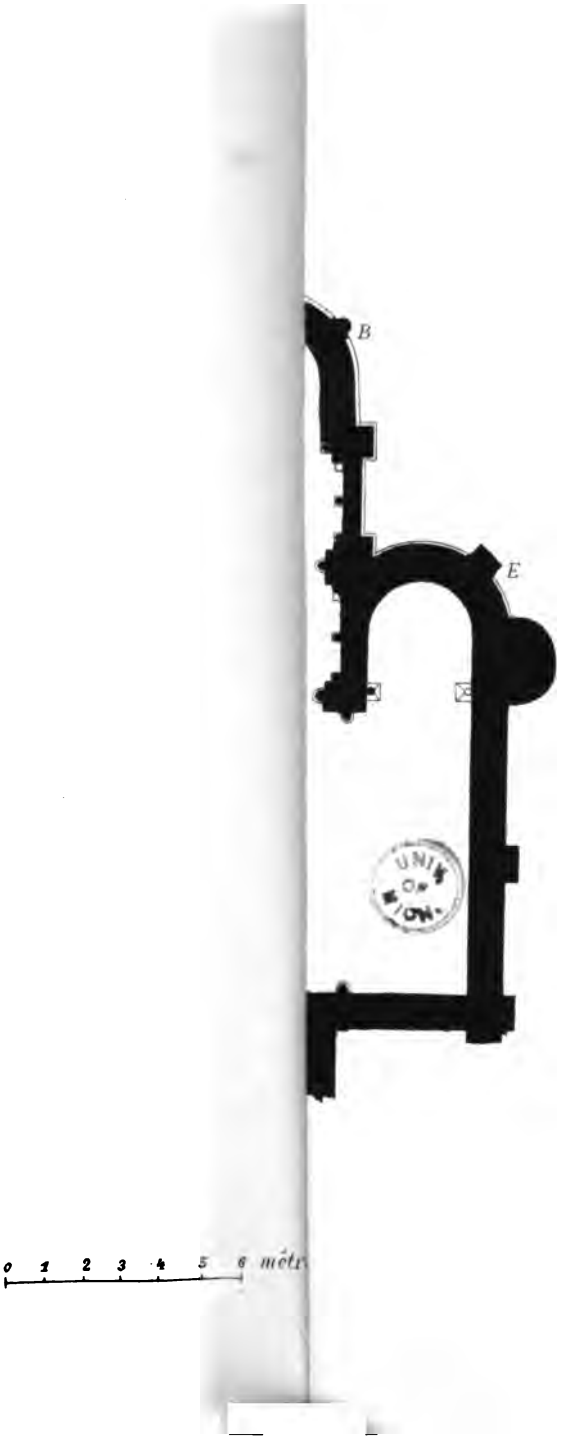
B
E
0 1 2 3 4 5 6 métr

glacis extérieur de l'abside passe à l'état de simple chanfrein avec filet pour l'absidiole. Ce chanfrein se poursuit autour des murs des bas-côtés et de l'absidiole du transept.

Dans l'axe de ce bas-côté est percé une fenêtre, puis on trouve une colonne engagée devant un dosseret servant aussi de contrefort (B, Pl. I et II). En poursuivant le mur, on rencontre un autre contrefort en pierre de taille qui butte l'arc d'entrée de l'absidiole. A partir de ce point le bas-côté s'élargit jusqu'à un dernier contrefort d'angle placé à la rencontre du mur du bas-côté avec le cul-de-four de l'absidiole du transept.

A l'intérieur après avoir passé l'arc d'entrée du cul-de four, on renconte du côté de l'extérieur une arcature aveugle composée de deux grandes travées. Ces arcatures reposent sur des colonnes placées sur un bahut séparant cette petite nef de l'absidiole du transept.

Du côté intérieur de l'église, la petite nef est limitée par le pilier A (Pl. I et II) contenant les colonnes jumelles, et par les deux piles isolées cantonnées de colonnes engagées. Les murs du cul-de-four ont 0 m. 75 d'épaisseur ; ils se réduisent à 0 m. 45 derrière les arcatures de la première travée, et à 0 m. 65 derrière les arcatures de la deuxième travée.

Absidiole du transept. — L'absidiole du transept a son mur extérieur exactement dans le prolongement du mur de ce transept. L'axe est dégagé de façon à laisser la place d'une fenêtre. Les murs ont 0 m. 82 d'épaisseur ; ils sont contrebuttés dans la partie circu-

laire par un contrefort rectangulaire en pierre de taille (E, Pl. I et II) et par une construction demi-circulaire dont la destination ne nous est pas connue. Elle semble destinée à porter une tourelle d'escalier donnant accès au clocher (?). Du côté extérieur l'absidiole du transept est séparée de la petite nef par un mur dont l'extrémité est cantonnée par trois colonnes ; l'une d'elles supportant l'arc d'entrée de cette absidiole est détachée du mur, mais elle n'est pas placée dans un angle rentrant comme les colonnes des arcs d'entrée des autres absides.

Transept. — Le transept est limité au midi par un mur contenant un contrefort saillant dans le milieu de sa longueur et à l'occident par un mur en retour. Des contreforts rectangulaires sont posés sur chaque face de cet angle. Au mur occidental de ce transept est amorcée la grande nef dont nous n'avons trouvé d'autre vestige que cette amorce. A la rencontre du mur occidental du transept et à l'alignement des piles isolées prolongeant l'abside principale, on devait trouver deux autres piles isolées portant le clocher central qui était sans doute placé ici sur la croisée des nefs ; nous n'avons trouvé aucune trace de ces piles, soit parce que la nef n'a pas été construite, soit que les deux piles limitant cette nef du côté du transept ne l'aient pas été non plus. Peut-être aussi ces quatre piles que nous n'avons pas retrouvées formaient-elles une travée ne supportant pas le clocher central, le clocher ayant pu être construit dans l'axe de l'absidiole méridionale sur deux piles isolées et sur le mur séparant la petite nef de l'absidiole du transept?

La tourelle d'escalier devait être placée à proximité de ce clocher.

Après avoir dégagé complètement les murs du transept, M. le comte de Toulgoët se préoccupa de rechercher la crypte (crypta voltata) mentionnée dans la charte d'Évrard, crypte où suivant l'usage du temps on plaçait les reliques que plus tard on exposa dans les églises à la piété des fidèles. Il fit donc creuser dans le sanctuaire et il trouva en effet dans la partie circulaire les pierres d'attache de la voûte, mais la voûte s'était effondrée. Il continua néanmoins ses travaux et trouva bientôt un bloc de maçonnerie situé au niveau des flancs de la voûte.

Ce bloc attaqué mit au jour trois tombes recouvertes de dalles. L'une d'elles, la première découverte, placée au midi, contenait les ossements de plusieurs corps incomplets rangés symétriquement en pyramide et qui, à l'abri de l'humidité et des infiltrations, paraissaient inhumés de la veille.

Celle du milieu consistait en un grand cercueil de 1 m. 80 de long, étréci vers les pieds. La place de la tête formait une alvéole entaillée dans la pierre et le fond de cette alvéole était légèrement relevé ; il contenait les ossements d'un seul corps de grande dimension, et des agrafes de fer oxydé étaient disposées tout autour du squelette. Ces agrafes provenaient évidemment d'un cercueil considéré comme vénérable et dont on avait recueilli et conservé les fragments.

Enfin la troisième tombe placée au nord ne renfermait qu'un sable noirâtre mélangé de fragments de bois carbonisés, peut-être les débris du cercueil dont

nous venons de parler? C'est une nouvelle preuve de l'importance que l'on attachait à la conservation de ces débris [1].

Quels sont ces ossements considérés comme si précieux? A quelle époque remonte leur ensevelissement? Le champ reste libre aux conjectures. Il est évident qu'ils ont été recueillis après un incendie et réensevelis. Mais à quelle époque? Cet incendie date-t-il de l'invasion normande? Autant de points d'interrogation. Ce qui semble certain c'est que le dernier réensevelissement que nous trouvons a été fait à une époque où l'église commencée par Évrard, était écroulée depuis longtemps, alors que la dépression occupée autrefois par la crypte était remblayée par toutes sortes de débris. On avait fouillé dans les décombres de la crypte pour y loger les cercueils, puis on avait fait un nouveau carrelage sur ces remblais. Ce fait expliquerait comment les cercueils se trouvent au niveau où était la voûte. Enfin on avait probablement établi une charpente et une couverture sur les murs des absides et fermé la face antérieure de ces absides par un mur, de façon à constituer une petite chapelle dans ce qui restait de la construction d'Évrard.

Qu'était-ce maintenant que cette grande église dont nous avons donné les proportions?

Nous savons qu'il y a eu à Devres à l'époque carlovingienne une abbaye importante et d'autres construc-

1 Ces ossements recueillis pieusement par M. le comte de Toulgoët, ont été enfermés dans une boîte en chêne, avec un parchemin indiquant où et quand ils ont été trouvés et inhumés dans le cimetière de Saint-Georges-sur-la-Prée.

tions qui en dépendaient. Des chapelles sont indiquées comme existant dans le burgum lors de la donation d'Évrard.

Le plan de l'édifice qui vient d'être déblayé indique au premier abord une construction de la fin du XI^e^ siècle, mais ici nous avons l'acte de naissance du monument, c'est la charte d'Évrard. Nous sommes en présence de l'église qu'il avait entreprise au commencement du XI^e^ siècle et commencée probablement dans les dernières années du X^e^ siècle. Depuis lors, nous ne saurions trop le répéter, il n'y a jamais eu à Devres qu'un simple prieuré avec quelques moines, et il n'a pu venir à qui que ce soit l'idée de bâtir, postérieurement au XI^e^ siècle, une église dans des proportions considérables ; le simple bon sens l'indique.

Il est bien probable que l'église de Devres n'était pas la première construite sur ce plan, car l'ensemble et les détails prouvent que nous n'avons pas un essai sous les yeux ; mais elle est la seule qui nous soit parvenue avec une date certaine.

Les églises à déambulatoires des XI^e^ et XII^e^ siècles sont rares dans le Berry ; nous ne connaissons que celles de Mehun, Dun-le-Roy et Fontgombault. Les autres églises sont toutes bâties sur le plan de Devres. Nous citerons, en commençant par les plus anciennes :

1° Saint-Aoustrille de Graçay [1] qui dut être construite peu après 1014 ; petite église à trois absides pres-

1. *Essai sur l'architecture religieuse en Berri*, par B. de Kersers. — *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, t. III, p. 101.

que contemporaine de Devres, mais très grossièrement construite ;

2° Église de l'abbaye de Charenton-sur-Cher [1], possédant aussi trois absides ; elle est contemporaine de l'an 1000. Nous y rencontrons le plan et les bases de Devres. Les profils des bases originales de Devres ne se trouvent qu'à l'abbaye de Charenton, leur analogie est frappante.

Nous citerons des exemples de cette disposition dans la deuxième moitié du XI[e] siècle et au commencement du XII[e] :

Églises à 7 absides : Châteaumeillant.

— 5 — plus nombreuses : La Celle, Chezal-Benoît, Les Aix, etc.

— 3 — très nombreuses ; les plus remarquables sont Blet, Charly, Saint-Genou, etc.

Les signes qui distinguent Devres des autres églises construites sur des plans analogues sont :

1° Les profils des bases qui sont ici tout à fait originaux ; absence complète de tores (à l'exception de la colonne d'entrée de l'abside principale), grandes gorges plates avec cavets, moulures très fines.

2° Colonnes placées dans les angles rentrants et détachées des parois des murs, dans les arcs d'entrée des absides [2].

3° Joints très épais de 0m.04 à 0m. 05. Viollet-le-Duc,

1. *Essai sur l'architecture religieuse en Berri*, par B. de Kersers. — *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, t. III, p. 99.

2. Viollet-le-Duc, *D[re] d'architecture*, t. II, p. 483.

dans son *Dictionnaire d'architecture* [1], dit que les joints sont très épais jusqu'au XI[e] siècle.

4° La matière employée pour ces joints est mélangée de débris de tuileaux alors que l'on avait à deux pas de l'église le sable du Cher, qui entre dans la composition des meilleurs mortiers. Viollet-le-Duc dit que pendant le X[e] siècle et avant [2] le mortier est mélangé de débris de tuileaux surtout.

5° Les tuiles trouvées en grand nombre dans les fouilles sont toutes à rebords; les longs côtés se recouvraient au moyen d'encoches pratiquées sous ces rebords. Viollet-le-Duc dit qu'on ne renonça aux encoches de recouvrement que dans le XI[e] siècle [3].

L'église est donc bien des dernières années du X[e] siècle ou du commencement du XI[e]; la charte d'Évrard le démontre et tous les caractères de la construction en précisent l'époque.

Voyons maintenant ce qu'est devenue la fondation d'Évrard.

Après la donation de 1017, on travailla peu à l'église de Devres déjà abandonnée. Ce grand monument n'avait plus sa raison d'être en cet endroit, les moines étaient trop occupés de leurs constructions de Vierzon pour aller terminer avec grands frais l'église dont Évrard avait poursuivi la construction *usque ad fenestras superiores* (fenestras inferiores étant celles de la crypte).

1. Viollet-le-Duc, *D[re] d'architecture*, t. VI, p. 145.
2. — — t. VI, p. 402.
3. — — t. IX, p. 326.

Après lui on termina les murs, mais les voûtes du chevet ne furent probablement pas commencées. Ce n'est pas qu'elles n'aient pas été projetées ; le plan d'Évrard indique cette construction identique à celles que l'on faisait déjà dans de plus petits monuments à murs très épais et qui pour cela sont parvenus jusqu'à nous. On se demande comment on pouvait concevoir l'exécution d'une voûte en berceau de 7 m. 15 de diamètre sur la grande nef, et des berceaux sur la petite nef, portés sur des murs de 0 m. 65 et 0 m. 45 d'épaisseur, avec des contreforts en nombre insuffisant.

Ces murailles portant des berceaux continus devaient se déverser en décintrant ; l'accident se serait produit à Devres si on eût construit ces voûtes.

Très probablement après Évrard on n'eut pas recours à cette construction dangereuse et fort coûteuse ; on se contenta, comme nous l'avons dit plus haut, de couvrir ce chevet d'une charpente et d'une toiture ; on ferma par un mur les absides à l'alignement du mur pignon de la chapelle actuelle.

Plus tard la crypte, qui s'étendait sous l'abside principale, s'effondra, peut-être par la chute du cul-de-four de cette abside, en admettant que cette voûte ait été construite.

On retira les corps qui étaient déposés dans la crypte et on les plaça dans des cercueils en pierre à l'endroit où nous les avons trouvés, au milieu des décombres provenant de l'effondrement et des remblais rapportés pour boucher la dépression de la crypte.

Ces corps étaient-ils recouverts par l'église réparée hâtivement en refaisant les toitures ? ou bien étaient-

PL. II

C. Pile D

Contrefort E

UNIV. OF ILLIN.

ils placés là dans le périmètre de l'ancienne église, comme en terre sainte, alors que l'on établissait la petite chapelle que nous voyons debout?

Le petit édifice actuel fut bâti au XIV^e^ siècle au dedans des piliers [1] de la nef principale dont il emprunta une partie du mur ayant servi à fermer l'abside centrale, quand on utilisa la construction d'Évrard. On voûta ensuite sur arcs diagonaux le chœur de cette chapelle. Pour ce dernier travail, on dut boucher la fenêtre en tiers-point qui était percée dans le pignon et on ouvrit une autre fenêtre en arc de cercle, plus basse; une ouverture en plein-cintre donnait du jour du côté du midi; une porte au nord donnait accès dans le chœur.

Le chœur était séparé de la nef par un mur contenant une baie en tiers-point, et la nef était couverte par une charpente apparente en arc aigu lambrissée en bois. Cette nef était éclairée par une fenêtre percée au midi et l'entrée à l'occident se faisait par une porte en tiers-point. Le mur séparant la nef du chœur était orné de peintures à fresque dont il reste d'intéressants vestiges.

Il nous reste maintenant à parler des objets qui ont été trouvés dans les déblais. Ces objets sont de différentes époques, l'église effondrée ayant servi de lieu de dépôt à des débris plusieurs fois remaniés. C'est ainsi que l'on trouve des morceaux provenant de constructions antérieures à l'église d'Évrard avec des objets postérieurs à cette église.

D'abord : une grande quantité de tuiles à rebords de

1. Les bases des piliers se voient encore en dehors des murs.

grande dimension avec encoches sous les rebords pour l'agrafage ;

— Un fragment de bas-relief en terre cuite de 0 m. 09 d'épaisseur, représentant deux animaux fantastiques à têtes d'oiseaux et à crinière de lion ;

— Des bases, des fûts de colonnes, des fragments de chapiteaux. L'un de ces chapiteaux, d'une riche ornementation, montre au milieu de feuillages un personnage qui soutient de la main droite sa tête, malheureusement mutilée ;

— Un autre fragment représente une tête de cheval dont le cou se perd dans un enroulement de feuillage.

— Un fragment de bandeau avec des billettes; un fragment de corniche avec des oves, un autre avec un treillissé d'une ornementation identique à celle donnée par Viollet-le-Duc, tome VIII, p. 177 ;

— Plusieurs fragments de vitraux qui portent des traces d'incendie; l'un d'eux représente un écusson dont le fond est quadrillé ;

— Un fragment de porphyre oriental ;

— Plusieurs fioles en terre cuite dont chacune accompagnait un squelette entier ; l'une d'elles présente une sorte d'ornementation composée de raies diagonales; le col d'une autre est percé de deux trous ;

— Un fer de flèche découvert à 2 mètres au-dessous du niveau du dallage et probablement d'origine normande ; le trou pratiqué pour fixer le bois indique en effet la plus haute antiquité ;

— Une pince en bronze d'une forme particulière trouvée à la même profondeur et qui paraît être une pince à épiler.

Il faut signaler maintenant la découverte de quarante-deux pièces de monnaie exhumées près du transept de l'église et dont voici la description sommaire :

ROYALES

Louis VII	2 deniers	—	(1137-1180)
Philippe II	1 —	—	(1180-1223)

FÉODALES

Souvigny, Saint-Mayeul	4 deniers		
Bretagne, (Pierre Mauclerc)	2 deniers		(1213-1237)
Nevers, (Robert de Dampierre)	5 deniers	2 oboles	(1271-1296)
Angoulême, (Hugues)	2	—	(1249-1260)
Sancerre, (Jules César)	4	—	(depuis 1200)
Chartres, (type chartrain)	3	—	(avant 1293)
Limoges, (Vicomte Arthur)	2	—	(1271-1301)
Saint-Aignan, (profil barbare)	1		
Tours, (saint Martin)	11		
Frustes, (écussons)	6		

NOTE

SUR LA DEMEURE A BOURGES

ET

SUR LA FEMME DE POL DE LIMBOURG

Par P. GIRARD DE VILLESAISON [1]

M. le comte de Maussabré nous a signalé, d'après l'inventaire des titres de la maison de Bourbon, publié par M. Huilhard-Breholles (p. 1355, cote 52), « une ancienne maison de Bourges donnant d'une part devant l'église Notre-Dame de la Fichault, d'autre part en une rue devant l'hostel de Jehan Harpin. Cette maison, jadis donnée par le duc de Berry à son peintre Pol, natif d'Allemagne, avoit esté ensuite occupée injustement par André Le Roy, second mari de la femme dudit peintre. Le 1er février 1434 (nouveau style) Charles VII, étant à Bourges, donna cette maison à son cousin le duc de Bourbon ».

Cette indication emprunte un supplément d'intérêt à ce que c'est à Pol de Limbourg et à ses frères qu'on

1. Ce mémoire, avec des conclusions moins précises, a été lu à la réunion des sociétés des Beaux-Arts à la Sorbonne, le 1er juin 1887, et publié dans le compte-rendu officiel de cette réunion, page 265. Paris, Plon, 1887, in-8°.

attribue les miniatures des *très riches Heures du duc de Berry*, appartenant à Mgr le duc d'Aumale, l'un des plus beaux manuscrits qui existent, selon M. de Montaiglon,[1] et le roi des livres d'Heures du duc de Berry, dit M. Léopold Delisle, qui en a publié[2] une notice accompagnée de planches héliographiques. Est-il possible de déterminer la situation de cette maison, et le nom de cette veuve du peintre Pol, remariée à André le Roy ?

André le Roy, seigneur de Villeneuve-sur-Cher, conseiller du Roy et correcteur en sa chambre des comptes à Paris, fut marié deux fois. Du premier mariage il eut un fils, Anthoine Le Roy, et du second une fille, Catherine Le Roy, qui épousa Pierre Chevrier, écuyer, seigneur de Villeneuve-sur-Cher. Nous connaissons le nom de sa seconde femme seulement. C'était une demoiselle de Charpeignes, nièce de Martin Gouges de Charpeignes, évêque de Clermont et chancelier de France.

De la première nous ne savons que son prénom, comme on verra plus loin.

Deux pièces sur parchemin, conservées jusqu'à ces dernières années au château de Villeneuve, contiennent, l'une, le testament d'André le Roy, reçu par Martin Quignon et Jehan Larcher, notaires au Châtelet de Paris, le 10 juillet 1468, l'autre, le testament d'Anthoine Le Roy, son fils, reçu par Jehan de Varzy, notaire à Bourges, le 15 février 1473.

1. *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1885, p. 70.
2. *Gazette des Beaux-Arts*, mai 1884.

On lit dans le testament d'André Le Roy :

« Et au surplus ledit testateur... déclaira et ordonna... que la maison grant où est l'imaige Notre-Dame devant le cymetière et l'église de la Fichault à Bourges doit competter et appartenir à son fils maistre Anthoine... Et pareillement l'ostel des Lombars en la rue sainct Supplice, pour ce qu'ilz sont venuz de par sa feue mère. »

Et plus loin :

« Item, si la fille dudit testateur faisoit question ou débat de la grant maison qui est devant la Fichault, laquelle a esté bruslée, disant quelle estoit acquise et acquestée durant le mariage de sa première femme et de luy, et que par ce elle y devroit avoir ung quart, ledit testateur respond quil lui semble quelle y doit avoir le quart. »

Et encore :

« Item, déclaira et ordonna oultre ledit testateur que l'ostel de la Monnoye, tout ainsi qu'il se comporte du long et du lé, doit competter et appartenir à sa fille Katerine pour ce que monseigneur levesque de Clermont lui donna en mariage à elle et à ses hoirs. »

Le testament d'Anthoine Le Roy, fils d'André, précise davantage :

« Item, je donne à messieurs les doyen et chappitre de Bourges une maison que j'ai en la paroisse de la Fichault, c'est assavoir une grande maison joignant à Bigot, à Loys Chenu, et par derrière devant la Rose. »

La Rose était l'enseigne d'une auberge située dans la rue de la Grosse-Armée. La maison dont il s'agit était donc située entre la rue de la Grosse-Armée et l'église

de la Fichault, c'est-à-dire à peu près à la place occupée aujourd'hui par la maison de Mme Pascault, rue Porte-Jaune, 6.

Comment cette maison, reprise par Charles VII et donnée par lui au duc de Bourbon en 1434, pouvait-elle appartenir à la famille Le Roy en 1468 ? Rien n'empêche de supposer qu'il y ait eu une transaction à ce sujet, et que moyennant une somme d'argent, André Le Roy n'ait pas cessé d'en être propriétaire.

Il reste à examiner quel pouvait être le nom de famille de la première femme d'André Le Roy. Ce dernier, dans son testament cité plus haut, déclare « que lhostel des Lombards situé rue Sainct Sulpice doit appartenir à son fils maistre Anthoine, parce quil luy est venu de par sa feue mère ».

Les archives du Cher (C-814) donnent une foy et hommage fait à Charles duc de Berry pour lostel des Lombars par Guillaume Baston en 1462.

Ce Guillaume Baston était fils d'un autre Guillaume Baston et de Jehanne Pellorde, lesquels ont transigé avec André Le Roy au sujet d'un moulin à Villeneuve, le 16 septembre 1454. (Voir l'*Histoire de Berry*, de La Thaumassière, livre XI, chapitre XL, page 947.)

On trouve aux mêmes archives (fonds de Saint-Sulpice, censif de Saint-Médard, 6e liasse) un contrat reçu par Chasteaufort, notaire à Bourges, le 17 mai 1421, par lequel dame Jehanne de Perebuffiere, veuve de messire Godefroy du Puy, arrente à Macé Le Roy trois appentils de maison, sis en la paroisse de Saint-Médard, grande rue de Montchevry (alias Saint-Sulpice), joignant... d'une part aux murs Guillaume Baston, et

d'autre au palis André Le Roy à cause de *Gillette* sa femme, une rue ou allée entre deux. Un autre acte du 8 février 1461 et concernant la même maison, la fait joûter « les maisons, cour et allée de maistre André Le Roy ». Il n'est plus question de Guillaume Baston.

Concluons maintenant. Nous voyons, en 1468, Anthoine Le Roy posséder l'hôtel des Lombards, du chef de sa mère. De plus, en 1421, André Le Roy, père d'Anthoine, possède, à cause de Gillette, sa femme, un palis près des murs de Guillaume Baston. Nous savons d'autre part que l'hôtel des Lombards appartenait à la famille Baston en 1462.

N'est-il pas permis d'en conclure, avec quelque vraisemblance, que la première femme d'André Le Roy, laquelle était veuve du peintre Pol de Limbourg, s'appelait Gillette Baston, et était fille de Guillaume Baston et de Jehanne Pellorde?

UNE PAGE

DU

ROMAN DE TRISTAN

DE LÉONOYS

SUR UN FRAGMENT DE VITRAIL

CONSERVÉ AU MUSÉE DE BOURGES

Par A. DEBALLE

Le Musée de Bourges possède quelques fragments de vitraux des XV^e^ et XVI^e^ siècles qui, n'ayant pu trouver place parmi les nombreux spécimens appliqués aux fenêtres, sont tenus en réserve dans un meuble du rez-de-chaussée.

Bien que ce ne soient que des fragments dépareillés, quelques-uns mériteraient cependant d'être exposés d'une façon permanente aux regards des visiteurs.

Pour notre compte, nous nous estimerions heureux si nous pouvions contribuer à tirer de l'oubli un petit morceau de verre blanc verdâtre, mesurant 0 m. 15 en largeur et 0 m. 13 en hauteur, qui appartient à cette collection. (Voir la planche.)

Le catalogue du Musée [1] lui consacre la notice suivante, page 55 :

N° 381. — « Fragment de vitrail représentant une « galère sur laquelle on voit deux hommes qui en retirent un troisième de l'eau. Cet homme est dans l'attitude de la prière. »

A cette description sommaire, nous ajouterons :

— Qu'à côté du personnage secouru, on voit émerger des flots une silhouette qui n'est autre que la pointe d'une roche ;

— Que du côté où la scène est interrompue par l'absence du morceau voisin, se voient de grands boucliers ou pavois, de forme elliptique [2]. Au centre de l'un d'eux, on soupçonne, sur un bandeau circulaire en relief rappelant l'umbo, des traces de lettres gothiques; sur un autre, fixé au bordage de la nef, des lettres romaines formant exergue, semblent se dessiner confusément. Ce dernier, qui pavoise l'embarcation, présente une particularité bonne à noter : au milieu se trouve un compartiment horizontal figurant une fasce d'armoirie, chargée de cœurs. Au-dessus et au-dessous de la fasce, c'est-à-dire en chef et en pointe, le champ est également chargé de cœurs.

Bien qu'on ne voie sur le fragment de verre qu'une très faible portion de cet écu, le reste ayant disparu

1. Imprimerie et lithographie de A. Jollet. Bourges 1869.
2. *Pavois.* Grand bouclier de forme ovale ou quadrangulaire porté par les fantassins et plus particulièrement par les arbalétriers. (Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné du mobilier français, etc.*, t. VI, p. 215.)

avec le fragment voisin, que nous avons vainement cherché parmi les autres débris, on peut, il nous semble, énoncer ainsi les pièces dont il est armorié : de..... à la fasce de..... chargée de trois cœurs de.... accompagnée de six cœurs de..... trois en chef, trois en pointe.

Ce ne sont pas là les armes de Jacques Cœur [1], puisque la fasce est chargée de cœurs et non de coquilles, et le champ de six cœurs au lieu de trois. Il faut cependant reconnaître qu'elles n'en diffèrent pas sensiblement, et que la différence consiste dans la profusion des cœurs.

L'œuvre est du XV^e^ siècle, seconde moitié. C'est une grisaille rehaussée de jaune à l'argent ; les chairs sont teintées de ce ton rouge orange qu'on trouve si fréquemment sur les vitraux du siècle suivant et que, de nos jours, l'industrie a imité sous la dénomination de *chair Jean Cousin*.

Il nous paraît absolument impossible d'hésiter sur son origine : ce n'est pas un vitrail suisse, ni allemand ; c'est un spécimen de l'art français, et nous ajouterons un beau spécimen, car les figures et la mise en scène atteignent à un degré de perfection qu'on voudrait rencontrer plus souvent dans les vitraux modernes.

Aucune représentation d'emblèmes religieux ; aucun personnage nimbé. Nous en pouvons conclure que nous ne sommes pas en présence d'une scène religieuse ou biblique.

1. Armes de Jacques Cœur : d'azur à la fasce d'or, chargée de trois coquilles de sable, accompagnée de trois cœurs de gueules 2 et 1.

Si nous rapprochons les observations qui précèdent du texte suivant, emprunté aux premières pages du *Roman de Tristan de Léonoys*[1], il nous sera facile de constater que c'est là que le peintre a puisé son inspiration.

... *Je te diray fait le philozophe que tu feras. Il y a ung homme en vne roche de mer qui est de Galilee et ia illec este grāt tēps a si grant mesaise quil na que menger fors ce que les estrangez nefz luy donnent si q̄ ce nest merueilles q̄ nest mort de fain. Il na encores trouue qui de celle roche lait iecte. Si vous le pouez auoir il mettra vostre guerre a fin cest mon cōseil car ie ne voy pas aultremēt q̄ment vo' puissez eschapper dez mains au roy Pelias. Et q̄ment fait Pelladez le pourrons nous auoir.* Vous enuoyres *fait le philozophe* a la roche gens bn armez *et lors enquerront qui il est et la le trouueront et ainsi le pourrez auoir. Tout ainsi cōme le philozophe dist tout ainsi fust fait.* Pellades print mariniers q̄ allerent en la roche et cheminerent tāt quilz trouuerent Sadoc *qui y auoit ia demoure troys ans.* Quant Sadoc voit venir la nef si va contre eulx et ioinct

1. Exemplaire conservé à la Bibliothèque de la ville de Châteauroux, n° 2842 du catalogue, provenant de la bibliothèque du duc de la Vallière. — 2 vol. in-f°, vélin, vignettes enluminées. Imprimé à Paris par Antoine Verard, sans date.

les mains *et dist Seigneurs ie vous pry pour Dieu mercy que vous me ostes de ceste douloureuse prison ou ie meurs de fain de la plus douloureuse mort dont oncques chetif mourust. Quāt les mariniers l'ouyrent parler si sceurent bien que cestoit cil q̄ Pellades leur auoit demāde.* Si le mettent en leur nef...

Tout incomplet qu'il est, notre fragment de vitrail retrace fidèlement cette scène, et jusque dans ses moindres détails : nous voyons « Sadoc », les « mains jointes » ; nous voyons une pointe de la « roche de mer » et les « mariniers ». Les « gens bien armez » sont là aussi, derrière ces pavois, — dont il ne reste que des fragments. — Mais ces fragments suffisent pour attester la présence d'hommes d'armes sur la nef.

De plus, l'intention du peintre, auteur du vitrail, n'était-elle pas de représenter les armes de Jacques Cœur sur l'écu décrit plus haut, qui pavoise l'embarcation ? A défaut des armes strictes, la profusion des cœurs nous le ferait admettre. Risquerait-on de s'égarer beaucoup en poussant plus loin les rapprochements, et en avançant que notre petit morceau de verre, peint selon toute apparence pour orner la demeure du célèbre argentier, pourrait bien avoir eu sa place, autrefois, dans l'une des fenêtres de la chambre dite du Trésor, où il préludait à cette autre scène, sculptée en bas-relief, qui représente Tristan, Yseult et le roi Marc.

Le bas-relief de la chambre du Trésor, on le sait, a acquis une sorte de célébrité grâce aux nombreuses équivoques auxquelles il donna lieu, jusqu'au jour où M. de Beaurepaire, Secrétaire de la Société des Antiquaires du Centre, frappé de l'inanité des explications tentées à diverses reprises, comprit qu'il devait être la représentation de quelque épisode tiré d'un roman en vogue à l'époque où fut construite la demeure de Jacques Cœur.

M. Paulin Paris, de l'Institut, consulté sur ces données par M. le Président Hiver, n'eut pas de peine, avec la profonde connaissance qu'il avait de la littérature du moyen âge, à assigner à chaque personnage représenté, un nom et un rôle empruntés au *Roman de Tristan*[1].

Quoi qu'il en soit, le fragment de vitrail catalogué au musée de Bourges sous le n° 381, pourra désormais sans conteste, croyons-nous, faire suite à la nomenclature[2] due aux recherches de M. E. Hucher, des œuvres artistiques inspirées par le *Roman de Tristan*.

M. E. Hucher cite de nombreux exemples de scènes empruntées à l'œuvre de Luces de Gast, reproduites au moyen âge par des sculpteurs, graveurs, orfèvres gaîniers, etc., etc. Il ne mentionne aucun spécimen

1. *Lettre de M. Paulin Paris, membre de l'Institut, à M. le Président Hiver*, publiée pages 13 et 14 du 2me vol. des *Mémoires des Antiquaires du Centre*, année 1868. Bourges, imprimerie E. Pigelet, 1869.

2. *Lettre à M. Paulin Paris, membre de l'Institut, sur les représentations de Tristan et d'Yseult dans les monuments du moyen âge*, par M. E. Hucher, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. Président honoraire de la Société historique et archéologique du Maine. Le Mans, typographie Ed. Monnoyer, mai 1871.

de peinture sur verre ; nous sommes heureux de pouvoir en citer un [1].

1. Nous croyons devoir rappeler ici la notice lue à la Sorbonne le 2 juin 1887, par M. A. Gasté, professeur à la Faculté des lettres, sur un chapiteau de l'église Saint-Pierre, de Caen. Les sculptures de ce chapiteau (XIV^e^ siècle) représentent nombre de scènes inspirées de la littérature du moyen âge ; scènes dont M. Gasté donne la liste complète. Bien qu'aucune ne se rattache directement au roman de Tristan, il nous a paru intéressant de relever les suivantes, qui, comme Tristan, appartiennent au cycle breton : *Le chevalier au Lion*, *Lancelot du Lac sur le Pont de l'Epée*, *Gauvain ou Lancelot dans le lit aventureux*.

UNE INSCRIPTION INÉDITE

DE LA

CATHÉDRALE DE BOURGES

Par A. DES MÉLOIZES

L'attention a été appelée depuis longtemps sur l'entrée de la sacristie de la cathédrale de Bourges, morceau d'architecture d'une grande richesse et d'une rare élégance, dû à la munificence de Jacques Cœur; mais un détail intéressant de son ornementation paraît avoir échappé à tous les auteurs.

On sait qu'à la pointe du tympan ogival qui surmonte la porte se trouve un écu sculpté, soutenu par un ange et timbré d'une couronne fleurdelisée. Là étaient les armes de France, aujourd'hui dissimulées sous une couche de peinture. Autour de l'écusson, sur une banderolle, deux vers latins en manière de devise sont tracés en lettres gothiques noires sur fond d'or. C'est cette inscription, oubliée dans toutes les descriptions, que je viens faire connaître. Elle m'a été révélée par M. le chanoine Augonnet en compagnie duquel j'en ai fait la lecture.

Elle est ainsi conçue :

Lilia fracor rex karole septime regu
Sᵗ tua cu regno si qua est reverecia legu.

C'est-à-dire :

Lilia francorum, rex karole septime regum,
Sint tua cum regno, si qua est reverencia legum.

Il y a lieu de rapprocher cette inscription d'une autre depuis longtemps connue, qui, dans l'intérieur de la sacristie, est placée au-dessous de l'écu fleurdelisé, et rappelle la légende qui attribue aux armes de France une origine miraculeuse [1] :

Ci est l'escu où Dieu la liz ancra
Et l'envoya au noble roi de France,
L'ange apporta l'ampole d'excellance
A saint Remi qui à Rains le sacra.

Peut-être y a-t-il dans l'inscription que je signale aujourd'hui comme une lointaine allusion aux mêmes souvenirs. Quoi qu'il en soit, les lis des Francs n'étaient pas acquis sans conteste à Charles VII et l'étranger foulait encore le sol du royaume lorsque Jacques Cœur adressait au roi son vœu patriotique.

Quelle est la date précise à laquelle ce souhait était formulé ? — C'est ce que l'examen des autres détails de la décoration permet de décider.

1. On raconte que Clovis, ayant embrassé le christianisme, reçut du ciel les trois fleurs de lis d'or en champ d'azur et s'en servit depuis pour armes. (Moréri; Dictionnaire, art. *France*.)

En effet, au-dessus des armes de France est sculpté et peint un écusson surmonté de la tiare : *de gueules à deux clefs liées d'argent en sautoir*. Ce sont les armoiries du Pape Nicolas V. L'achèvement de la porte ne saurait donc être antérieur au 19 mars 1447, jour du couronnement de ce pontife. D'un autre côté, la construction ne doit pas être postérieure au 14 juillet de la même année, date d'une délibération capitulaire par laquelle les chanoines concèdent à Jacques Cœur leur ancienne sacristie pour y construire une chapelle destinée aux sépultures de sa famille :

« ..... Dominus argentarius..... supplicavit dominos ut sibi velint concedere et dare *antiquum* vestibulum dicte ecclesie pro aedificando unam capellam et in eâdem facere et construere sepulturam pro se et sua posteritate ; et domini capitulantes, considerantes beneficia quae ipse facit in ecclesia predicta construendo unum vestibulum et librarium et alia bona quae faciet in eadem ecclesia, concesserunt... etc [1]. »

Il résulte des termes de cette délibération que le Chapitre était dès lors en possession de la nouvelle sacristie.

Elle était donc terminée au milieu de 1447.

C'est cette année même que le fidèle argentier ne se bornant pas à émettre des vœux pour le succès de la lutte contre l'étranger, allait dire au roi : « Sire, ce que jai est vostre », et lui offrait 200,000 écus pour l'expédition de Normandie.

1. *Archives du Cher.* — Chapitre de Saint-Étienne : *Actes capitulaires*, délibération du lundi, 14 juillet 1447.

Quelques années plus tard la Guyenne était conquise par Dunois. Le roi, désormais Charles le Victorieux, avait réellement fait *siens* les lis des Francs avec le royaume tout entier, et le respect du droit, *reverencia leyum*, s'était affirmé. En mémoire de l'expulsion des Anglais, on frappait ce grand jeton d'or sur lequel on voit d'un côté l'écusson des armes de France surmonté de la couronne royale, de l'autre la croix, l'initiale de Karolus et des lis couronnés, et tout autour cette légende en huit vers :

Quant ie fu fait, sans diférance
Au prudent roi ami de Dieu
On obéissoit par tout en France,
Fors à Calais qui est fort lieu

D'or fin suis extrait de ducas
Et fu faict pesant VIII caras
En l'an que verras moi tournant
Les lettres de nombre prenant [1].

Et, dans le même temps, notre grand Jacques Cœur emprisonné avait à se défendre contre les plus odieuses accusations ! Parmi ceux qui célébraient ainsi l'heureuse conclusion de nos désastres, personne sans doute ne songeait qu'il avait consacré, quatre ans auparavant, dans la cathédrale de sa ville natale, un monument à l'espérance de l'affranchissement national.

1. Au droit : une M = 1000, trois C = 300, deux L = 100, onze I = 11, huit V = 40: 1000 + 300 + 100 + 11 + 40 = 1451.

DOCUMENTS INÉDITS

SUR

LA GUERRE CIVILE DE 1562

EN BERRY

Par le Baron DE RUBLE

Les pièces originales que nous publions ci-dessous n'apportent que des modifications de détail à nos connaissances historiques sur les troubles du Berry pendant l'année 1562 ; mais ce sont des récits de témoins oculaires, écrits au jour le jour, quelques-uns au milieu des combats. La passion, nous osons dire le fanatisme, qui animait presque également les deux partis, se fait jour dans ces documents, qui paraîtront d'autant plus intéressants aux membres de la *Société des Antiquaires du Centre*, qu'ils sont restés inconnus aux historiens modernes du Berry[1].

Il n'est pas nécessaire de refaire ici l'histoire des guerres civiles pendant l'année 1562; nous allons seulement rappeler les principales péripéties du siège de Bourges et des troubles de Vierzon.

1. Nous ne mentionnons ici que l'*Histoire du Berry* de Raynal et les *Mémoires de Jehan Glaumeau*, publiés par le président Hiver, ouvrages qui sont entre les mains de tous les membres de la Société.

La ville de Bourges était tombée, au mois de mai, entre les mains des réformés commandés par Gabriel de Lorges, comte de Mongonmery. Ce capitaine, tristement célèbre par le meurtre involontaire du roi Henri II, était un véritable homme de guerre. Le premier, il avait compris l'appui que prêtait à son parti la possession d'une grande ville, située dans un pays fertile, facile à armer et à défendre, capable, par sa situation au centre de la France, de servir de point de ralliement aux religionnaires du Midi. Malheureusement pour le triomphe de la Réforme, Mongonmery fut rappelé par le prince de Condé à Orléans, et remplacé par Jean de Hangest, seigneur d'Yvoi[1]. D'Yvoi, gentilhomme du Berry, de religion incertaine, ambitieux sans scrupule, esclave de ses intérêts et de ses plaisirs, n'avait pas les qualités nécessaires pour occuper un poste périlleux. Mongonmery avait fait enlever avec méthode les vases sacrés et les objets précieux des églises pour alimenter le trésor de l'armée protestante[2]. D'Yvoi, le lendemain de son arrivée à Bourges, livra à la tourbe d'aventuriers qui l'accompagnait toutes les églises, tous les monastères qu'il put atteindre dans la ville et aux environs. Il ne mit à l'abri du pillage que l'abbaye de Saint-Sulpice; encore se l'attribua-t-il personnellement, sous prétexte que, l'ayant demandée au roi sans l'obte-

1. Lettre de Perrenot de Chantonay, ambassadeur d'Espagne, à Philippe II, du 11 mai 1562. *(Orig. espagnol; Arch. nat.*, K, 1497, no 30.)

2. *Mémoires de Claude Haton*, publiés dans la collection des documents inédits du Ministère de l'Instruction publique, t. I, p. 227.

nir, quelques années auparavant, il y avait des droits[1]. Un capitaine huguenot paré de la mitre et de la crosse ! Protestants et catholiques ne lui épargnèrent pas leurs railleries. D'Yvoi les affronta sans honte. Cependant, par prudence, il enleva le trésor de l'abbaye et le fit entasser dans son château d'Yvoi.

La ville de Vierzon fut assez heureuse pour échapper à ce chef de pillards. Le lieutenant du roi, Innocent Tripied, seigneur de Monterud, ne pouvait inspirer une grande confiance aux habitants, à cause de la faiblesse dont il avait fait preuve quatre mois auparavant à Orléans[2]. Mais un gentilhomme du pays, Charles de Barbançois, seigneur de Sarzay, s'était jeté dans Vierzon au commencement de la guerre civile. Aidé du seigneur de la Loë, d'une ancienne famille de Bourges, et du capitaine Breuil, Sarzay fut l'âme de la défense. Bien commandée par ses chefs, bien défendue par ses habitants, la ville de Vierzon devint le boulevard du catholicisme en Berry. Plusieurs compagnies huguenotes, notamment un corps de partisans commandés par le seigneur de la Beuvrière, furent repoussés avec perte sous ses murs[3]. Ainsi se passèrent les mois de juin et de juillet en Berry. Les religionnaires campés à Bourges, les catholiques à Vierzon, se guettaient mutuellement et se tendaient des embuscades[4], où le plus brave et le

1. Voyez la lettre du duc de Montpensier du 7 août 1562, que nous publions plus loin.

2. Voyez plus loin le récit de la conduite de Monterud à Orléans.

3. Voyez plus loin les lettres de Sarzay, de la Loë et des gens de Vierzon, du 22 juillet 1562.

4. Voyez plus loin les lettres des ducs de Montpensier et de Montmorency au roi de Navarre, en date du 7 août 1562.

plus avisé (ce n'était pas ordinairement d'Yvoi) mettait ses adversaires en déroute.

D'Yvoi voulut chercher une compensation à Issoudun. Il arriva le 5 août aux premières lueurs du jour, posta son artillerie et battit les murs de la ville [1]. L'attaque était ordonnée pour le lendemain, quand il fut informé que Jacques de la Brosse, lieutenant du duc de Guise, s'avançait en Berry. Aussitôt il leva le siège et reprit la route de Bourges. Les soldats, se croyant frustrés du pillage d'Issoudun, se mutinèrent. D'Yvoi les apaisa momentanément en leur disant qu'il avait épargné la ville moyennant une contribution de guerre de seize mille écus. La sédition recommença à Bourges quand d'Yvoi fut obligé de confesser son imposture. Il fut tellement menacé qu'il s'enfuit avec ses amis dans la grosse tour de la ville. Le lendemain un capitaine de son armée, qui avait conquis de l'ascendant sur les soldats par sa bravoure, le capitaine Haumont, rassembla les soldats et les exhorta si bien qu'ils reprirent leurs rangs. D'Yvoi sortit de la tour et recouvra le commandement.

Charles IX et Catherine de Médicis étaient à Blois. Au commencement d'août ils tinrent un conseil de guerre dans lequel furent arrêtés les préliminaires du siège de Bourges. Il fut décidé que l'armée royale tout entière, commandée par Antoine de Bourbon, roi de Navarre, lieutenant-général du royaume, serait employée à l'attaque de la ville, que le roi et la reine mère assisteraient au siège pour enlever aux séditieux

1. Voyez plus loin la lettre de Monterud du 9 août 1562.

le droit de dire qu'ils combattaient au nom du roi[1]. Le connétable partit de Blois le 11 août avec l'armée ; son fils, François de Montmorency, le lendemain avec la cour.

Le roi, la reine mère et le roi de Navarre campèrent le 18 août à Mehun[2], le 19 au village de Plaimpied et le 20 au château de Lazenay, près de Bourges. Déjà la compagnie du duc de Guise, commandée par Jacques de la Brosse, avait paru sous les murs de la ville. Le 18, une forte avant-garde de l'armée assiégeante prit position du côté du pont d'Auron. Le 20, l'artillerie était en place. Le bombardement commença le lendemain, à cinq heures du matin, « d'une façon si « horrible, dit Jehan Glaumeau, que non seulement « ceulx qui estoient dans la ville trembloient, mais « aussi toute la ville et bastiments d'icelle estoient tous « esbranlez, car incessamment laschaient tous en- « semble douze, quinze et vingt canons[3]. »

Les villes et même les armées du XVI^e^ siècle n'avaient pas encore appris à se familiariser avec une si furieuse batterie, et cependant les défenseurs de Bourges ne se

1. Depuis que la reine mère avait écrit au prince de Condé pour lui recommander « de conserver les enffans et la mère et le « royaume » (Voyez *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 281 et suiv., dans la coll. des documents inédits), depuis que les chefs du parti catholique avaient ramené le roi et la reine à Paris (Voyez les *Mémoires de Tavannes*, coll. Petitot et Monmerqué. t. XXIV, p. 329), les chefs du parti huguenot affectaient de dire qu'ils n'avaient pris les armes qui pour délivrer le roi et la reine.

2. Lettre du roi, du 19 août, datée de Mehun-sur-Yèvre, portant ordre à certains évêques de se rendre au concile de Trente. (*Arch. nat.*, K. 1498, n° 26. — F. p. vol. 3193, f. 15.)

3. *Journal de Jehan Glaumeau*, 1868, p. 130.

démoralisèrent pas. Les catholiques avaient espéré pulvériser les murs de la ville et ils n'arrivèrent même pas à décourager les réformés. Après quatre jours de feu, pendant une nuit sombre, les plus hardis capitaines de l'armée royale se glissèrent le long de la brèche. L'ouverture était impraticable. Les assises des murs, en pierres molles, s'effritaient sans se rompre au choc des boulets. Chaque nuit les soldats remparaient avec des sacs de terre les rares éboulements des bastions. On reconnut que la brèche était « moins accessible et « plus dangereuse, pour le hasard de beaucoup « d'hommes, qu'elle n'estait du premier et second « jour[1] »

Le lendemain de cette reconnaissance, le 26 août, le capitaine Haumont, à la tête d'une compagnie d'arquebusiers, fit une « saillie furieuse » sur les troupes royales et repoussa les postes avancés. Les tranchées restèrent un moment au pouvoir des assiégés. L'artillerie était perdue si le capitaine Haumont avait eu les moyens de l'enlever. Mais les compagnies royales accoururent à la charge. Le maître de camp des bandes françaises, de Meun Sarlabous, et Linières, capitaine normand, furent grièvement blessés. Haumont fut repoussé.

Le roi de Navarre comptait sur un secours d'artillerie et de munitions que la ville de Paris avait promis au roi, et avait envoyé les compagnies de Nicolas de Vaudemont, de Cypierre, d'Artus de Cossé Gonnor, et du marquis d'Elbeuf au-devant du convoi. Avant que

1. Lettre de Moreau du 28 août 1562. (Orig., f. fr. vol. 3216, f. 65.) — Lettre de Chantonay, dans les *Mémoires de Condé*, t. II, p. 62. — *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 388 et 389.

les deux corps de troupes se fussent rejoint, l'amiral de Coligny, averti par ses espions, était sorti d'Orléans, avait surpris les charrettes de la ville de Paris embourbées dans les plaines cultivées de la Beauce, dispersé le détachement, noyé les poudres, et encloué les canons.

Cet échec refroidit les assaillants. Une sorte de découragement, d'autant plus redoutable qu'il succédait à un sentiment de vive présomption, s'empara des soldats. « Le courage de nos français pour combattre, « écrit le trésorier Moreau, diminue et deffault de jour « à aultre, au vu et au seu de tout le monde.[1] »

Cependant la cause royale était forcée de vaincre. Le moindre revers, une retraite, en exaltant l'enthousiasme des religionnaires, pouvait décider de la fin de la guerre et compromettre la monarchie. Dès l'ouverture des hostilités, Catherine de Médicis, peu confiante dans les rodomontades du roi de Navarre, avait tâché d'augmenter ses gros bataillons. Les gens de pied que le roi d'Espagne envoyait en France au secours « de son bon frère de France », avaient passé la Bidassoa le 20 juillet, et combattaient en Guyenne sous le commandement de Blaise de Monluc et de Charles de Coucy, s. de Burie [2]. La reine demanda au duc de Montpensier les deux tiers des compagnies de Blaise de Monluc [3], et à Don Diego de Carvajal, chef de l'ar-

1. Lettre de Moreau à Gonnor du 28 août. (Orig., f. fr., vol. 3216, f. 65.)

2. Lettre de Philippe II à Burie, du 14 juillet. (*Orig. espagnol, Arch. nat.*, K, 1496, n. 103.)

3. Minute originale datée d'août 1562. (f. fr., vol. 15876, f. 379.)

mée espagnole, les deux tiers de ses gens de pied [1]. Quelques jours après, Catherine, témoin de la résistance des assiégés de Bourges, envoya Jean de Chourses, seigneur de Malicorne, au-devant de Carvajal, avec l'ordre d'amener à marches forcées la totalité de ses troupes [2]. Carvajal s'était déjà mis en route quand le parlement de Bordeaux, jugeant la province en danger, supplia le roi de laisser Burie et 3,000 espagnols en Guyenne [3].

La lettre du parlement de Bordeaux n'était pas encore arrivée à son adresse, que la reine, prenant la direction des affaires, avait attaqué en personne les murs de Bourges, non plus avec l'artillerie du roi, mais avec ses finesses italiennes. Elle engagea secrètement des négociations avec le s. d'Yvoi, et lui fit entrevoir les avantages qu'il pourrait tirer d'une capitulation honorable [4]. A la suite de pourparlers, dont il n'est pas resté trace dans les documents écrits, Jacques de Savoie, duc de Nemours, se présenta aux avant-postes. Le choix du négociateur n'était pas heureux. Nemours, deux ans auparavant, avait trahi les conjurés d'Amboise en livrant, malgré ses sauvegardes, un de leurs

1. Lettre du roi à don Diego de Carvajal datée du camp de Bourges. (Minute orig. d'août 1562, f. fr., vol. 15877, f. 186.) — Lettre de la reine au même. (*Lettres de Catherine*, t. I, p. 384).

2. Instruction du roi à Malicorne, s. l., août 1562. (Minute orig. f. fr., vol. 15876. f. 396.)

3. Lettre du Parlement de Bordeaux au roi, du 26 août 1562 Orig., f. fr., vol. 15876, f. 470.)

4. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 389. — Lettre de Chantonay, dans les *Mémoires de Condé*, t. II, p. 70. — Lettre du roi de Navarre à du Lude. (*Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 270, dans la collection de la Société de l'Histoire de France.)

chefs au bourreau. Lorsqu'il parut devant les réformés, il fut apostrophé, menacé de représailles et eut de la peine à échapper aux soldats. Catherine sentit sa faute. Le lendemain elle envoya à Bourges un seigneur allemand, Jean Philippe de Salm, dit le comte Rhingrave, huguenot renforcé, mais fidèle au roi. Le Rhingrave appela le s. d'Yvoi à la porte d'Auron et conféra plusieurs fois sans témoin avec lui. A son retour, d'Yvoi ne consulta aucun membre de son conseil. A toutes les questions de ses compagnons d'armes il répondait qu'il était obligé de garder le silence, mais que les conditions offertes par la reine-mère étaient honorables pour l'armée et que le siège serait bientôt levé. Le troisième jour il fut autorisé à parlementer avec la reine mère au château de Lazenay, à charge de n'arrêter aucune résolution sans l'avis de son conseil. Mais les réformés n'avaient pas compté avec la dextérité de la reine et avec les instincts de courtisan de leur chef. Catherine « joua « si bien du plat de la langue » que d'Yvoi consentit à remettre la ville au roi moyennant quelques garanties nominales. L'assentiment du prince de Condé était réservé. D'Yvoi envoya à Orléans le capitaine La Chenoche à franc étrier. La Chenoche tomba dans une embuscade en route et fut fait prisonnier par les soins du duc de Nemours. Le troisième jour, sans attendre son retour, d'Yvoi signa l'acte de capitulation et remit, le 1er septembre, la ville au prince de la Roche-sur-Yon, gouverneur officiel du Berry [1].

1. L'acte de capitulation a été souvent imprimé, notamment dans les *Mémoires de Condé*, t. III, p. 634, et par M. Raynal, t. IV, p. 61, d'après de Beze. Une copie de cet acte,

L'exécution du traité souleva, parmi les défenseurs de Bourges, une opposition unanime. Plusieurs capitaines, se sentant « bernés » par d'Yvoi, voulaient en appeler aux armes. Haumont se distinguait par son énergie. Mais l'unité de commandement manquait désormais à la défense. Les compagnies catholiques entraient une à une en bon ordre, se mettaient en bataille et paralysaient toute résistance. Le soir, tabourin sonnant, enseignes déployées, l'armée protestante franchit les tranchées de l'armée royale, les arquebusiers à l'avant-garde, les piquiers au centre, les hallebardiers en queue. A Crosses, les vaincus commirent la faute de se séparer. Les uns, sous la conduite de Haumont, se retirèrent à Orléans ; les autres s'éparpillèrent et furent mis en déroute ; d'autres enfin, La Porte, Saint-Remy, Brion, Saint-Martin, passèrent au service du roi. « Je ne me suis tant mis icy, dit Brion au duc de Guise, « pour la religion que pour un mal contentement que « j'eus après la guerre, m'en voyant si mal récom- « pensé. Et MM. le prince [1] et admiral m'ayant les « premiers recherché, je les ay servis fidèlement, « comme je serviray le roy ainsi que j'ai faict au roy « son père [2]. »

D'Yvoi partit pour Orléans et y fut reçu comme un

actuellement conservée aux Archives nationales (K, 1498, n° 30) fut envoyée au roi d'Espagne. Philippe II la reçut avec mépris et dit à saint Sulpice que plusieurs clauses ne lui semblaient point convenables de sujet à roi. (Lettre de saint Sulpice au roi, du 8 octobre 1562 ; copie du temps, f. fr., vol. 3161, f. 41, v°.)

1. Le prince de Condé.

2. Brantome, t, V, p. 420, édit. de la Soc. de l'Hist. de France. Brion fut tué au siège de Rouen. (*Ibid.*)

traître. Condé refusa de le voir et lui fit dire qu'à défaut des hommes Dieu seul pouvait lui pardonner. Méprisé par les soldats, accusé de lâcheté par les moindres capitaines, d'Yvoi embrassa le parti du roi. Il y fut accueilli par des murmures et des soupçons outrageants[1]. Il rentra alors dans la retraite. Au printemps de 1572, il obtint le commandement d'un corps de partisans que l'amiral de Coligny envoyait au secours des révoltés flamands. L'expédition fut aussi mal conduite que la défense de Bourges. Fait prisonnier par Frédéric de Tolède dans une marche sur Mons, il fut secrètement égorgé en prison d'après l'ordre du duc d'Albe[2].

Le jour même du départ de l'armée protestante, à quatre heures du soir, le roi fit son entrée à Bourges avec tous les gentilshommes de sa maison. Le maire, les échevins et les conseillers de la ville lui présentèrent humblement les clefs des portes. Le prince de la Roche-sur-Yon fit aussitôt crier à son de trompe, dans tous les carrefours, que nul, sous peine de la hart, ne molestât les religionnaires. Le lendemain il remplaça le maire par Jacques Gassot, seigneur de Deffends, et signifia à la ville l'ordre de payer une contribution de guerre de cinquante mille écus. La somme fut plus tard réduite à vingt mille et répartie entre les religionnaires[3]. On verra plus loin qu'elle fut difficilement acquittée, si

1. Lettre de Chantonay dans les *Mémoires de Condé*, t. II, p. 78 et 82.

2. *Mémoires de Michel de la Huguerge*, publiés par la Société de l'Histoire de France, t. I, p. 111 à 127.

3. Le rôle de cette taxe est imprimé à la suite du *Journal de Jehan Glaumeau*, p. 161.

même elle le fut jamais. Le roi partit le 6 septembre. Innocent Tripied, seigneur de Monterud, investi de pouvoirs illimités comme lieutenant du gouverneur, resta seul chargé de la surveillance. Son administration, disent les contemporains, se montra dure et cruelle ; il usa de toutes contraintes pour faire rentrer la taxe, restaura les murailles aux frais des vaincus, et leur imposa des impôts supplémentaires sous prétexte d'organiser la défense de la ville. Il expulsa les suspects, et, par voie d'extension, tous les réformés. Au souvenir de l'affront que lui avait infligé la ville d'Orléans, Monterud voyait partout des conspirateurs. On juge de quels excès ces mesures arbitraires furent accompagnées. Les catholiques avaient été victimes de d'Yvoi, les protestants furent victimes de Monterud. Dans la vie des peuples, surtout au XVI^e^ siècle, la violence appelle la violence, et les vaincus paient toujours les crimes de leurs coreligionnaires.

Il ne nous reste plus qu'à donner quelques explications sur les documents que nous publions plus loin.

Le premier est une lettre du prince de Condé à la reine mère, dans laquelle il s'engage à préserver le haras de Mehun-sur-Yèvre. La promesse ne fut pas mieux tenue que beaucoup d'autres. Condé s'empara du haras et y prit vingt-deux étalons, qui servirent à monter les principaux capitaines de son armée. L'un de ces étalons jouissait d'une triste célébrité. Il avait été amené à Paris par le duc de Savoie au moment des fêtes qui suivirent le traité de Cateau-Cambresis et donné par le duc au roi. Henri II le montait au fatal tournoi du 30 juin. Au moment de la quatrième passe

d'armes, raconte un témoin, le duc de Savoie félicita le roi de son triomphe. Henri II lui répondit « que ce bon cheval luy faisoit donner ces beaux coups de lance[1].» On sait comment l'imprudence de Gabriel de Lorges, seigneur de Mongonmery, coûta la vie au roi. Par une coïncidence de mauvais augure, ce cheval avait reçu des écuyers du duc de Savoie le surnom de *le Malheureux*. Conduit au haras de Mehun, il tomba aux mains des réformés et devint le cheval de bataille du capitaine Bourdet de Saintonge[2].

Le second est un compte-rendu anonyme de la situation politique à la fin de juin. Par son texte il ressemble aux rapports des nombreux espions que l'ambassadeur d'Espagne entretenait au camp, dans les grandes villes et même à la cour, et, par ses tendances passionnées, il n'est pas indigne de cette origine. Il est tiré d'un recueil factice du fonds français de la Bibliothèque nationale, qui a appartenu au grand collectionneur Gaignières. Il pourrait donc provenir des archives de la maison de Guise.

Le troisième, le quatrième et le cinquième présentent un aperçu du tableau que devait offrir la province du Berry avant la prise de Bourges. On y voit les deux partis campés l'un à Vierzon, l'autre à Bourges. Chaque jour les plus hardis capitaines sortent de leurs retranchements et cherchent à surprendre l'ennemi. La ruse,

1. Lettre de Antoine de Caraccioli, évêque de Troyes, à Corneille Musse, évêque de Bitonte, en date du 14 juillet 1559, imprimée dans le *Recueil des épitres des princes* réunies par Riscelli et traduites par Belleforest, in-4° 1572, p. 185, v°.

2. Brantome, t. IX, p. 348, édit. de la Société de l'Histoire de France.

l'audace et même la trahison se donnent libre carrière. C'est la guerre civile dans toute son horreur. Quelle pouvait être la destinée des populations inoffensives des campagnes au milieu de ces combats?

Le sixième est une lettre des ducs de Montpensier et de Montmorency au roi de Navarre avant le départ de l'armée pour Bourges. Montpensier a joué un grand rôle pendant la guerre civile, mais François de Montmorency n'a aucun excès à se reprocher. On remarquera le ton de méprisante raillerie avec lequel les deux seigneurs parlent de d'Yvoi. Cette lettre, avant la Révolution, appartenait à l'abbaye de Saint-Germain des Prés. Elle a été enlevée, avec un grand nombre d'autres pièces, par un amateur russe, qui a fini par céder toute sa collection à la bibliothèque du palais de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg. L'administration de la Bibliothèque nationale de Paris a obtenu, il y a quelques années, le déplacement de quelques-uns de ces précieux originaux, et en a fait prendre une copie.

Le septième est une lettre de Monterud au connétable. Monterud, à force de zèle, cherchait à se faire pardonner son incurie à Orléans. Quatre mois auparavant, le 1er avril, il avait laissé surprendre une ville bien pourvue de soldats et d'artillerie, réputée imprenable, par quelques cavaliers que conduisait François de Coligny, seigneur d'Andelot, frère de l'amiral. Cet échec l'avait rendu la fable de l'armée royale. Aussi faisait-il montre de vigilance. La sédition militaire qu'il raconte n'est pas un fait nouveau. La lettre est tirée d'un recueil factice que les Bénédictins

avaient formé, avant la Révolution, dans leur bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain des Prés.

Le huitième est une lettre de Diane de France à Madeleine de Savoie, femme du connétable de Montmorency. Diane était fille naturelle de Henri II et d'une dame Levingston de la suite de Marie Stuart. Elle avait épousé en secondes noces François de Montmorency, fils aîné du connétable, et portait le titre ducal que le vieux connétable n'avait jamais voulu échanger contre celui de premier baron chrétien.

Le neuvième est une lettre de François de Montmorency à sa mère, dans laquelle il rend compte de l'état des tranchées.

Le dixième est une lettre d'un sieur Moreau, trésorier au service d'Artus de Cossé-Gonnor. Gonnor, frère cadet du maréchal de Brissac, plus tard maréchal de France lui-même, était un des conseillers favoris de la reine mère. En 1562, il dirigeait l'administration des finances. On verra dans ce document les embarras que la prodigalité de la reine, l'avidité des courtisans causaient au superintendant. Gonnor se dégoûta bientôt de ce rôle ingrat. Pendant la seconde moitié du règne de Charles IX, il abandonna ses fonctions de trésorier et fut plusieurs fois envoyé à La Rochelle pour négocier quelques-unes de ces trèves qui interrompaient périodiquement la guerre civile.

Les trois dernières lettres présentent le tableau de la ville de Bourges après le siège. Elles énumèrent les mesures prises et à prendre pour assurer la domination du roi. L'expulsion des suspects, les exactions, le paiement

de la contribution de guerre, sans compter les violences qui ne sont point relatées dans les documents, mais que le *Journal de Jehan Glaumeau* mentionne discrètement, furent le pain quotidien des vaincus.

Nous aurions désiré ajouter à cette liste quelques lettres émanées des capitaines de l'armée protestante, mais nous les avons vainement cherchées. D'Yvoi cependant, dans le cours de sa domination, devait rendre des comptes au prince de Condé, et le prince de Condé lui transmettre ses ordres. Que sont devenues ces pièces ? Des historiens plus heureux que nous les trouveront peut-être un jour. En attendant, nous présentons à la *Société des Antiquaires du Centre* le résultat de nos recherches et nous nous félicitons de l'honneur qu'elle nous fait en les acceptant.

I

LETTRE DU PRINCE DE CONDÉ [1] A LA REINE MÈRE [2]

Orléans, 11 mai 1562.

Promesse de sauvegarder le haras de Mehun-sur-Yèvre.

Madame,

J'ay receu la lettre qu'il a pleu à Vostre Majesté m'escrire, par laquelle me commandez ne permectre aucune garnison au lieu de Meung et conserver le haraz du Roy; à quoy tant s'en fault, Madame, que, non

1. Henri de Bourbon, prince de Condé, chef des réformés, tué à la bataille de Jarnac, le 13 mars 1569.
2. Catherine de Médicis.

seullement en cela mais en moindre chose, je voulsisse souffrir qu'il fust en rien entreprins, qu'il n'y aura personne en ma trouppe qui contrevienne à vos commandemens. Et de faict ceulx qui en ont la charge vous tesmoigneront s'il y a heu aucun qui ait faict semblant d'y rien entreprendre ; car, d'autant que nous sommes tous pour vostre très humble service, aussi n'obmectera-l'on rien qui soit pour contrevenir à voz commandemens.

Madame, je supplieray le Créateur vous continuer en toute perfection de santé très longue et heureuse vie.

Escript à Orléans, le XI^e^ jour de may 1562.

Vostre très humble et très obeyssant seuget et servyteur,

LOYS DE BOURBON[1].

II

NOUVELLES DE LA GUERRE

(Fin juin 1562.)

Partage des différents corps de l'armée catholique. — Massacres de Vendôme. — Prise de Bourges par les réformés. — Proscription des réformés à Paris. — Secours financiers du Pape et de la ville de Paris. — Conférence de Toury. — Condamnation du lieutenant du roi à Bar-sur-Seine.

Les uns et les aultres s'apprestent à donner bataille la plus furieuse qu'aultre qui ait esté donnée de y a cent ans passez ; et fault que ce soit dedans huict jours, parce que le camp du Roy est à Beaugency, à quatre lieues près d'Orléans, depuis quatre jours seullement. Le prince de Condé faict semblant de voulloir combattre et hazarder la bataille, parce que, s'il se laisse assiéger, il sera incontinant ruyné, perdant ce moyen d'estre secouru de quelque

1. Orig., *Bibl. nat.*, f. fr., vol. 6607, f. 21.

part que ce soit, et, si les Huguenaultz qui sont aux aultres villes le voyent le plus faible, ilz perdront cueur et couraige de tenir pour celluy qui ne les peult deffendre. Mons[r] de Guyse [1] ha l'advant-garde avec sa compaignie; celle du prince de Piémont [2], du duc de Lorraine [3] et du marquis d'Albeuf [4]. Le roy de Navarre [5] conduict la bataille [6] et Mons[r] le connestable [7] l'arrière-garde, tous en délibération et résolution d'aller trouver l'ennemy, qui s'appreste de sa part à vaincre ou mourir sur le champ. Et ainsi ne peult estre que, estantz les deux parties en ceste rencontre, il ne se face un grand eschec et mat, et sera jugée la cause la meilleure de celluy que Dieu approuvera.

Mons[r] le Connestable fist pendre et massacrer dez lundi passé six vingtz Huguenaultz qui gardoient un chasteau que l'on appelle Regnard [8], assiz près d'Orléans, et s'estoient laissez canonner.

Les dictz Huguenaultz ont faict à Vendosme toutes les meschancetez dont ilz se sont peu adviser; et, pour ce que la pluspart des femmes et enffantz s'en estoient enfouiz au bois et se cachoient parmy les bleds, lesdictz Huguenaultz avoient de grandz dogues d'Angleterre, lesquelz ilz laissoient et faisoient courir par tout pour

1. François de Lorraine, duc de Guise, mort sous les murs d'Orléans le 24 février 1563.

2. Emmanuel Philibert, duc de Savoie, le vainqueur de Saint-Quentin, commandait nominalement en France une compagnie d'hommes d'armes.

3. Charles III, duc de Lorraine, mort en 1608.

4. René de Lorraine, marquis d'Elbeuf, frère cadet du duc François de Guise.

5. Antoine de Bourbon, roi de Navarre, blessé au siège de Rouen, mort aux Andelys le 17 novembre 1562.

6. *La bataille* désigne le gros de l'armée, le corps de bataille.

7. Anne de Montmorency, connétable de France depuis 1538, mort le 12 novembre 1557 des blessures qu'il avait reçues deux jours auparavant à la bataille de Saint-Denis.

8. Châteaurenard-Loiret, arrondissement de Montargis (Loiret).

découvrir ceulx qui se pensoient sauver; et là ont esté dévorez beaucoup d'hommes, enffantz et femmes [1].

Vous avez bien entendu comme lesdictz Huguenaultz se sont emparez de la ville de Bourges, et ont buttiné dans les esglises, qui vault plus de trois cens mil escuz. Ilz sont en assez bon nombre dedans Orléans; mais au reste si mal montez en armes, qu'ilz ont occasion de faire meilleure mine qu'ilz n'ont bon jeu. On a fait faire chevaliers de l'Ordre, et on veult en faire d'aultres, du nombre desquelz on mect Mons[r] de Listenois [2].

On a fort bon espoir de ceste guerre du costé des catholiques, qui se soucient si peu des Huguenaultz qu'encores ce jour d'huy a esté commandé à son de trompe à tous les Huguenaultz de sortir de Paris dedans vingt-quatre heures, à peine d'estre penduz et estranglez aux fenestres de leurs maisons [3]; toutes lesquelles sont

1. Le 19 mai 1562 Jeanne d'Albret, de passage à Vendôme, avait fait enlever tous les trésors de la collégiale de Vendôme. L'inventaire a été publié par M. l'abbé Metais dans le *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, 1882. Ces excès furent accompagnés d'actes inqualifiables. La chapelle du château de Vendôme, les tombeaux de la maison de Bourbon, les autels de la collégiale furent pillés et détruits. (Rochambeau, *Galerie des hommes illustres du Vendômois, Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, p. 83.) Il est difficile de justifier d'un tel forfait la mémoire de la reine de Navarre. Cependant la poursuite des catholiques dans les bois à l'aide de dogues d'Angleterre nous paraît invraisemblable.

2. Le seigneur de Listenay, capitaine catholique grièvement blessé quelque temps après au premier assaut du siège de Bourges. (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 62.)

3. Le 26 mai 1562 le roi de Navarre rendit une ordonnance qui commandait aux réformés de sortir de la ville à bref délai. Cette ordonnance et celle du lendemain, qui aggravait la première, en accordant aux capitaines dizainiers le droit de désigner les suspects, ont été publiées par La Popelinière, in-fol., t. I, f. 310, v°; par Félibien, *Histoire de Paris*, t. III, p. 667, et dans les *Mémoires de Condé*, t. III, p. 462. Le parlement en ordonna l'exécution par un arrêt du 29 mai. (*Mémoires de Condé*, t. III, p. 468.) La proclamation à son de trompe de ces mesures draconiennes fut renouvelée le 19 juin. (Journal de Brulard, dans les *Mémoires*

fermées, ensemble les bouticques de ceulx qui ont esté chassez. Et ne fault qu'on parle icy de la huguenotterie pour la favoriser, à peine de la vie et d'estre sacagés sur le champ. Il y a six jours que le Pape a envoyé au roy par lectres de change deux cens mil escuz [1]. Les Parisiens ont ce jourd'huy accordé de nouveau au roy quatre cens mil frans [2].

Et pour ce que la royne est partie dez le XVII[e] de ce mois pour aller à Toury [3], et pour une dernière fois resbuter de la paix ou de la guerre, il n'y a personne qui puisse porter certain jugement de ce qu'il faut espérer jusques au retour de ladicte Dame. Ce qui me faict bien espérer, est que tous les catholiques ont meilleure opinion des affaires publicques qu'ilz n'ont encores eu, et sont les Huguenaultz à la poursuitte de ce qu'ilz ont reffusé. Le lieutenant du roy de Bar-sur-Seine, huguenault, est condemné à faire amande honnorable Dimenche prochain, et d'aller en gallère pour six ans, et de là banny à jamais du royaulme de France [4]. Et oultre ce, le bailly dudict

de Condé, t. I, p. 89.) Chantonay constate qu'elles furent durement exécutées. La plupart des familles proscrites, dit-il, se retirèrent dans le bois de Vincennes et y devinrent la proie des bandes qui parcouraient la campagne. (Lettre à Philippe II, du 17 juin. *Orig. espagnol, Arch., nat.*, K. 1498. n° 51.)

1. Cette affaire fut l'objet d'assez longues négociations. (Lettre de Sainte-Croix dans les *Archives curieuses pour servir à l'Hist. de France*, t, VI, p. 86. — *Négociations du card. de Ferrare*, in-4°, p. 223.) Enfin le roi, au mois de juin, reçut les 200 mille écus. (Lettre de Chantonay à Philippe II, du 30 juin 1562 ; *Orig. espagnol, Arch. nat.*, K. 1498, n° 6.)

2. Le chanoine Brulart dit *deux cent mille écus*. Cette somme fut levée sous forme d'emprunt.(*Mémoires de Condé*, t. I, p. 84.)

3. La première conférence de la reine mère et du prince de Condé eut lieu à Toury, le 9 juin 1562. (*Mémoires de la Noue*, liv. I, chap. III.) Le 17 du même mois la reine mère partit de Paris pour avoir une seconde entrevue avec le chef des Huguenots, à Saint-Simon, près Orléans. (*Mémoires de Condé*, t. I, p. 89.) On sait que les négociations de paix ne purent aboutir.

4. L'arrêt de condamnation du lieutenant de Bar-sur-Seine est du 22 juin 1562. (*Mémoires de Condé*, t. I, p. 89.)

Bar-sur-Seine, son frère, a adjournement personnel pour venir respondre à certaines informations qui sont faictes contre luy. [1].

III

LETTRE DE SARZAY AU ROI DE NAVARRE

Vierzon, 22 juillet 1562.

Entreprise de d'Yvoi sur Vierzon. — Tentative des seigneurs catholiques sur Mehun. — Demande de secours.

Sire,

Je receuz venredy dernier, à deux heures du seoir, la lettre qu'il pleut à Vostre Magesté envoier aux habitans de ceste ville et à moy; et dimanche dernier arriua en ceste dicte ville le capitaine Breul, enseigne de mons[r] de Nançay [2], avec LXX harquebuziers de sa compagnye, qui vindrent bien à propoz; car, lundj dernier, à XI heures du matin, le s. d'Ivoy nous enuoya sommer par ung tabourin de luy rendre ceste ville entre ses mains dedans une heure après, suyuant les dignitez qu'il metoit par la lettre que vostre dicte Magesté a receu quil escripuoit ausdicts habitans; ou autrement, que sy on luy donnoit la peyne d'y amener le canon, qu'il en feroit à sa volonté.

Nous luy feismes telle response que la sommation méritoit. Et une heure après vint enuiron deux cens cheuaulx jusques au bout du faulbourg, du cousté qu'ilz peuuent venir le plus couuert, et cinq enseignes de gens de pied, dont les harquebuziers gaingnerent ledict

1. Rapport d'espion ou copie de lettre sans date ni signature; écriture du temps; f. fr., vol. 20133, f. 95.

2. Gaspard de la Chastre, seigneur de Nançay, capitaine des gardes, mort le 20 novembre 1576.

faulbourg et les jardins jusques à xxx pas de la muraille, qui ne fut sans estre repoussez et rechassez a notre pouuoir. Et en fut tué et blessé quelques ungs, combien que le lieu est fort à leur aduentage pour la grand couuerture qu'il y a tout autour de ceste ville, tant de maisons, murailles de jardins, arbres, que autres fortz. Ilz se retirerent sur les sept heures du seoir, après auoir faict tout leur effort en vain.

Sire, j'ay prins la hardiesse d'aduertir vostre Mag^{te} de cela, et que, sans lesdicts harquebuziers qui nous sont venuz, ilz nous eussent peult estre faschez auec tel nombre qu'ilz estoient, car je cogneuz ceulx de la ville fort estonnez et troublez, et mesmes ceulx de qui on esperoit le plus pour le faict des armes.

Sire, depuis qu'ilz ont pris la ville de Mehun, comme vostre Mag^{te} seet, Mons^{r} de la Loe et les s^{rs} de Lestang, Collanges, Villeneufue et Cerboy [1] l'ont falie à reprandre par deux fois. Et à la seconde auoient bruslé une des portes, et y estoit entré quelques ungs de leurs gens. Mais furent contrainctz se retirer par le secours que eurent ceulx dudict Mehun sy, à heure qu'ilz les trouuerent sur l'execution de leur entreprise, qu'ilz ne peurent paracheuer auec sy peu de gens qu'ilz auoient. Et n'eust esté le capitaine La Trappe, lieutenant de la compagnye des cheuaulx legiers de mons^{r} du Bellay [2], qui estoit de decà auec xx cheuaulx de ladicte compagnie et se trouuoit à ladicte entreprise et feit teste aux ennemis, a la retraicte de mondict s^{r} de la Loe, ilz ne se feussent retirez sans grand perte. Encores se perdit quelques gens de pied de pais; car, de gens de guerre [3], n'auoient-ils

1. Le sieur de l'Estang, seigneur de Quincy et de Thinay; le sieur de Coulanges; le sieur de Villeneuve; le sieur de Cerboy.

2. Jacques du Bellay, baron de Thouarcé, gouverneur de l'Anjou, mort vers 1580.

3. *Gens de guerre* par opposition à *gens de pied*, désigne les gens d'armes des compagnies d'ordonnance.

que bien peu, comme je les auoit peu assembler et amasser.

Depuis ledict s[r] de la Loe et les autres susnommez se sont retirez en ceste ville, qui nous ont faict plaisir et faueur. Aussy, Sire, j'ay esté aduerti qu'ilz [1] font entreprise, quoy qu'il en doibue aduenir, de prendre ceste ville. Et pour ce faire ilz ont faict venir audict Mehun tout ce qu'ilz ont d'artillerye, ensemble neuf enseignes de gens de pied qu'on dict qu'ilz font venir d'Orléans, oultre ce qu'ilz ont hors de Bourges pour cest effect. Ilz font aussy la recolte par tout aux enuirons dudict Bourges et metent tout ce qu'ilz peuuent dedans la ville, pillent et saccagent tout le plat pais et enmenent tout le bestial, et font le gast le plus grand qu'il leur est possible. Et ont usé de telle cruaulté à Mehun qu'ilz ont faict pendre ou mourir cruellement de douze à quinze hommes de la ville et des bons laboureurs d'alentour.

Sire, je suplye très humblement Votre Magesté auoir souuenance de quelle importence seroit iey quelque nombre de quauallerye et gens de pied, oultre ce peu qu'en auons, tant pour la conseruation dudict plat pais, où il ne demeure rien, que pour la deffense et garde de ceste ville. Et atendant qu'il plaira a Vostre dicte Magesté d'y proueoir et me faire entendre vostre commandement, je me mectré tousiours en mon debuoir d'y emploier ma personne et ma vye ; laquelle je suplie très humblement m'escuser sy plus tost n'ay dépesché ce pourteur, à cause que je n'estois aduerti de leur retraicte.

Qui sera la fin où je suplieray de bon cueur nostre Seigneur vous donner, Sire, en santé très longue, très heureuse et très prospere vye.

De Vierzon, ce mercredy, xxii[e] juillet 1562.

Vostre très humble et très obéissant seruiteur,

De Sarzay [2].

1. *Ils* désigne les religionnaires de Bourges et de Mehun.
2. Orig., *Bibl. nat.*, f. fr., vol. 15876, f. 297.

IV

LETTRE DU S. DE LA LOË AU ROI DE NAVARRE

Vierzon, 22 juillet 1562.

Même sujet que la lettre précédente.

Sire,

Je suplie tres humblement Vostre Magesté me excuser de ce que ne me suys retiré verz vous comme le debuoir et l'obéissance que je doibz au roy et Vostre dicte Magesté le me commande. Vous pourrez entendre par ce que mons^r de Thalleaz vous mende, lequel auez enuoyé en ceste ville pour y commender, et par le raport du cappitaine La Trappe, lieutenent du seigneur du Bellay, l'occasion pour laquelle je suiz demeuray ; qui estoit en intencion d'essayer a reprendre la ville de Mehun-suz-Yevre, que les rebelles ont prinse par intelligence de ceulx de ladicte ville, qui sont de leur faction, au grand intérêt du roy, dommaige et ruyne de cez subiectz en ces quartierz et de tout le pais circonuoisin, à cause du passaige qui est a leur deuoution. Il est incroyable les tiranniez, cruaultez et pilleriez qu'ils ont faict despuys qu'il ce sont inuestiz de ladicte ville, car il nont exepté aulcune espece de mal faire aux fidellez et obaissanz subjectz du Roy, tant de ladicte ville que dez entourz, emméné tout le bestail, pillé les maisonz tant des gentilz hommes que aultrez, et, qui pis est, ont faict mourir et pendre quinze ou seize des habitans de ladicte ville et dez bonz laboureurz circonvoisins.

Jestime, Sire, que mondict s^r de Thalleaz vous puyt auoir aduerty comment nous nous sommes assemblez et mis sus ce que auonz peu de genz, mes amys et parens et moy, pour essayer a reprendre ladicte ville de Mehun ; ce que indubitablement nous eussions faict, mesmez dimenche

dernier, en nuyt, sans le secourz qui leur suruint sur l'execution de nostre entreprise ; qui nous contraignit retirer pour le peu de gens que nous auions. Ayant desja gangné une porte et prins le faulxbourg de la riuyère, qui est une de leurz meilleurez forteresses, et ne pouuant aultre chose faire, nous nous sommez retirez en ceste ville auec ce peu de genz que nous sommes, voyant la ville menacée de jour à aultre d'estre prise par lesdictz rebellez, comme desja ils s'en sont mis en debuoir despuyz ung jour ou deulx ; comme j'estime que mondict sr de Thalleaz vous puyt auoir desduit par l'aduertissement qu'il vous enuoye, et de tout ce qui est necessaire en ceste dicte ville ; laquelle, sans aultres forces que celles qui y sont, malaisement pourra-elle estre gardée.

Sur ce, faisant fin, prient le createur, Sire, vous donner en santé bonne, longue et eureuse vie.

De Vierzon, ce 22 jeuillet 1562.

par vostre tres humble et tres obéissant seruiteur.

DE LA LOË [1]

V

LETTRE DES OFFICIERS ROYAUX DE VIERZON AU ROI

Vierzon, 22 juillet 1562.

Méme sujet que la lettre précédente.

Sire,

Plaise a Vostre Majesté entendre que lundy dernier, viron unze heures du matin, feusmes sommez par ung tabourin soubz le nom d'Yuoy, soy-disant collonnel de linfanterye francoise, de luy rendre ceste vostre ville de

1. Orig., f. fr., vol. 15876, f. 306.

Vierzon ; auquel fut faict response par mons^r de Talleat telle que méritoit la sommation. Et, tout incontinant après, feusmes assiègez par ung grand nombre de cauallerye et infanterye. En manière que, n'eust esté les soixante dix harquebuziers de la compaignie du seigneur de Nançay, qu'il a pleu a Vostre dicte Maieste nous enuoyer pour secours, et que le cappitaine La Trappe s'est trouué en ladicte ville auec vingt sallades de la compaignie de Mons^r du Bellay, lequel sest retiré ce jourdhuy, et les Seigneurs de la Loe, de Lestang, Colanges, et aultres, leurs voisins et amys, eussions eu beaucoup d'affaires ; dont incontinant vous feismes donner aduertissement verbal par le seigneur de Gibauct, frère de l'abbé de ceste dicte ville. Et si eussions peu vous escripre l'eussions faict. Mais ladicte ville estoit si enuironnée desdicts ennemis que ne peusmes escripre en aulcune maniere ; qu'il plaira a Vostre dicte Maieste nous pardonner.

Toutesfois lesdicts ennemis, cognoissans le debuoir que feismes de nous bien desfendre, se retirerent en la ville de Mehun, où ilz ont faict les plus grandes cruaultez que l'on scauroit jamais faire, jusques a martirizer les bonnes gens du lieu. Et de faict en on faict mourir de cruelle mort de douze à quinze et faict pendre plusieurs. Et parce, Sire, que auons ce jourdhuy eu aduertissement certain quilz deliberent assembler toutes leurs forces et de rechef venir assieger ceste dicte ville et la mectre à feu et à sang, et acheuer de faire le gast par tout le pays, enuoyons le present porteur exprès pardeuers Vostre dicte Maiesté, vous suppliant très humblement enuoyer gens pour conseruer en vostre obéissance tant ladicte ville que plat pays ; et aussi pour coupper le chemin au secours qui leur pourroit venir d'Orléans et d'ailleurs. Ce faisant, Sire, conseruerez tant vostre dicte ville et loyaulx habitans d'icelle que tout le plat pays d'icy alentour ; et serons de plus en plus tenuz a prier Dieu pour vostre bonne prosperité et santé. Qui sera l'endroit ou nous supplions tous vous donner,

Sire, en bonne santé, tres longue, tres heureuse et tres prospere vie.

De vostre ville de Vierzon, ce XXIIIe jour de juillet 1562.

Voz tres humbles et tres obéissans seruiteurs et subiectz du Roy et de vostre Maiesté, les habitans de vostre ville de Vierzon.

PETIT procureur desdicts habitans.

SAGOT substitut du procureur du roy.

PAGY lieutenant général pour la justice en vostre ville de Vierzon [1].

VI

LETTRE DU DUC DE MONTPENSIER [2] ET DU DUC DE MONTMORENCY [3] AU ROI DE NAVARRE

Blois, 7 août 1562.

Nouvelles d'Orléans. — Le siége de Bourges. — Le s. d'Yvoi. — Mesures prises pour le siége.

Sire,

Nous avons receu la lettre qu'il vous a pleu nous escripre avec celle de la Royne du ve du présent, sur lesquelles et toutes les autres que la dite dame nous a envoyé, nous luj faisons particullièrement à chacun point de ce quelle nous a mandé responce, comme vous verrez par le contenu d'icelles; au moyen de quoy, Sire, affin de ne vous ennuyer, nous ne vous ferons icy aucune redicte; seulle-

1. Orig., f. fr., vol. 15876, f. 307.

2. Louis de Bourbon, duc de Montpensier, dauphin d'Auvergne, né le 10 juin 1513, mort à Champigny le 22 septembre 1582.

3. François de Montmorency, premier duc de Montmorency, fils aîné du connétable, mort en 1579.

ment vous dirons que nous avons advis que le feu c'est encores une autres foys miz en la munition d'Orléans, de façon qu'il ne leur en est pas demeuré beaucoup, et que desjà ilz commencent à perdre l'espérance du secours qu'ilz attendoyent des Allemans. Tellement, Sire, que, avec vostre venue par decà et la dilligence qu'il vous plaira faire d'aller veoir Mons[r] le jeune abbé D'Ivoye à Bourges, nous asseurons presque que Dieu vous fera la grace de remectre ceulx du dit Orleans bien tost à l'obeyssance du Roy, et que, devant que venir là, peult estre, quant ilz verront que c'est du tout à bon étyent, ceulx qui sont dedans le dit Orleans pourront changer d'avis. Parquoy il ne nous reste plus que l'arrivée de sa Magesté, de ladite dame et la vostre, que nous attendrons en dévotion piecoy, donnant cependant ordre à tout ce qu'il faudra, affin que vous nous puyssiez trouver en l'estat que desirez pour partir, si tost que serez pardeca ; ayant desja dépesché Mons[r] de la Brosse pour aller aujourd'hui a Remorantin pour s'informer et veoir les chemins et faire acoustrer les passaiges des deux premieres journées. Qui sera l'endroit, en nous recomandant très humblement à votre bien bonne grace, où nous prierons Dieu vous donner, Sire, en parfaicte santé longue et tres heureuze vye.

De Bloys, le 7[e] jour d'aoust 1562.

Sire, vous verrez par des lettres que ce porteur porte à la Royne du sieur de Saincteran[1], le père, le beau mesnaige qu'on a faict en ses terres d'Auvergne.

Voz très humbles cousins et très obéissans serviteurs

LOUYS DE BOURBON
MONTMORENCY[2].

1. François de Montmorin, seigneur de Saint-Herem, père du célèbre capitaine Gaspard de Montmorin.

2. Collection d'autographes de la Bibliothèque impériale de Saint Pétersbourg, vol. 104, f. 10 ; copies de la Bibliothèque nationale de Paris.

VII

LETTRE D'INNOCENT TRIPIED, SEIGNEUR DE MONTERUD, AU CONNÉTABLE.

Vierzon, 9 août 1562.

Embuscade tendue aux Huguenots de Bourges. — Nouvelles d'une sédition militaire à Bourges.

Monseigneur,

Pour continuer tousjours à scavoir des nouvelles de ceulx qui sont dans Bourges, jé envoyé vendredi la nuict ung homme d'arme de la compagnye de Monseigneur le prince de la Roche sur Yon [1], avec XII ou XV chevaux, et le lieutenant de mons. de Lihu [2], avec aultant de sa compaignye, en embuscade à demye lieue dud. Bourges, qui ont demeuré sabmedy jusques à huict heures du matin sans qu'il soict sorty personne, hors troys ou quatre hommes avecques des chevaulx qu'ilz prindrent. C'estoit jour de marché, qui fust cause qu'il sortit moins de gens et qu'ils feurent plus tost descouverts par ceulx qui y alloient; et aussy que ceulx qui feurent prins disent pour certain que le vendredy y avoit eu grand mutination dans la ville à l'occasion que, revenant le s. d'Yvoy de Issoudun, fist courir ung bruict pour se couvrir de la honte qu'il avoit receue, qu'il n'avoit tenu qu'à luy qu'il n'avoict prins la ville, mais qu'ilz avoient composé à XVI mille escuz, chose que les soldats crurent fort facilement, de facon qu'ilz demanderent à estre payez et avoir part à ce buttin. Et se mutinerent contre led. s. d'Yvoy et aultres

1. Charles de Bourbon, Montpensier, prince de la Roche-sur-Yon, mort le 10 octobre 1565.

2. Joachim de Monluc, seigneur de Lioux, prince de Chabanais, frère cadet de Blaise de Monluc, l'auteur des *Commentaires*.

de leurs cappitaines, de facon qu'ils les contraignirent se retirer partye dans la grosse tour.

J'ay ce matin receu une lettre du s. de Vouzeron que je vous envoye, qui est confirmative de ce premier advertissement. S'il vous plaisoit faire marcher quelque cavallerye jusques à Romorantin et [s'] ilz se retiroient à Orleans, nous essayerions les trouver en chemin. Je feray toujours ce qu'il me sera possible entendre ce qui se fera dans Bourges pour ne perdre une seulle occasion de ce qui s'offrira pour le service du roy, aydant le créateur auquel je supplye vous donner, Monseigneur, en parfaite santé très heureuse et très longue vie.

De Vierzon, ce IXe jour d'aout 1562.

Vostre très humble et très obéissant serviteur

J. DE MONTERUD [1].

VIII

LETTRE DE DIANE DE FRANCE, DUCHESSE DE MONTMORENCY A MADAME LA CONNÉTABLE

Blois, 11 août 1562.

Départ de l'armée royale pour le siége de Bourges.

Madame, je ne veulx faillir vous mander des nouvelles de monsieur le connestable comme il vous a pleu me commander, qui sont les meilleures qu'il est possible, car je vous puis asseurer que je ne le veis jamais en meilleure santé et disposition, graces à Dieu. Il est party cejourdhui de ceste ville pour aller coucher seullement à quatre ou cinq heures d'icy, thirant vers Bourges où nous allons. Et partirons demain à ce que l'on dict. Je ne feray poinct

1. Original; f. fr., vol. 15876, f. 385.

de faulte de vous mander des nouvelles quand il ira quelquung vers vous. Cependant je vous supplie me vouloir tousjours maintenir en vostre bonne grace. Priant le createur, Madame, vous donner en santé très heureuse et longue vie.

De Blois, ce XI aout 1562.

Madame, je vous asseure que la royne est fort contente de monsieur le connétable et qu'elle luy fait la meilleure chere du monde. Elle fit yer mon frere de Mombron [1] capitaine de gens d'armes. Nous partons demain asseurement pour aller droit à Bourges, là où l'on espere que nous ne seront gueres sans la prendre. Et vous asseure, Madame, que le roy de Navarre e monsieur de Guise on bien delibaray de garder que monsieur le conestable ny face le metié qui fit à Blois; et espere de les en solicité, si bien que vous contenterés de votre fille, qui ne désire rien tant que faire chosse que vous aiez agréable bezando las manos de voessa Segnoria.

Vostre très humble et obéissante fille

DIANE DE FRANCE [2].

IX

LETTRE DU DUC FRANÇOIS DE MONTMORENCY A MADAME LA CONNÉTABLE

Camp d'Yvry, 19 août 1562

Bonnes nouvelles du Connnétable.— État avancé des tranchées.

Madame,

Voyant que monsieur le connestable despechoit vers vous ce présent porteur, je n'ay voulleu faillir à vous es-

1. Gabriel de Montmorency, sieur de Monbron, fils cadet du connétable, tué à la bataille de Dreux, le 19 décembre 1562.
2. Original; p. s. autographe; f. fr., vol. 3194, f. 120.

crire ceste lettre pour vous aduertir de sa bonne santé et aussi que les tranchées sont desja fort auansées deuant ceste ville, qui sont si bien faictes et si seurement qu'il est bien malaissé qu'il y ait personne de blessé. Et pour ce que j'espere que en aurez bien tost de bonnes nouuelles, je feray fin, après m'estre recommandé très humblement à vostre bonne grace, suplyant nostre seigneur, Madame, vous donner très bonne et longue vie.

Du camp d'Yvry, ce XIX[e] juin [1].

Vostre très humble et très obeissant filz

F. DE MONTMORENCY [2].

X

LETTRE DU S. MOREAU, OFFICIER DE TRÉSORERIE, A ARTUS DE COSSÉ GONNOR, SURINTENDANT DES FINANCES

Camp de Bourges, 26 aout 1562.

Paiement des troupes royales. — Nouvelles du siége de Bourges.

Monseigneur,

Suiuant la lettre qu'il vous a pleu m'escripre, je feray dépescher monsieur le bastard d'Angoulesme [3] de sa pension du present quartier de Jullet, de laquelle je pansois le Roy estre quite par le moien de l'abbaye que ledict S[r] luy a donnée. Je vous ay dernièrement escript comme

1. La lettre porte la date du 19 juin, mais l'erreur du secrétaire est évidente.

2. Original; f. fr., vol., 20500. f. 15.

3. Henri d'Angoulême, fils naturel du roi Henri II et d'une dame Flamin de la maison écossaise de Levingston, tué en duel le 2 juin 1586 à Aix.

le Roy a donné a Archambault l'office de maistre de sa chambre aux deniers moienant la somme de X mille livres dont il ne touchera rien, car les VI mille livres sont donnez a la uefue de feu la Riviere, dernier maistre de ladicte chambre, et le surplus ordonné audict Archambault pour son remboursement de semblable somme qu'il paix pour le tiers deniers dudict office, lorsqu'il luy fut désigné par ledict feu La Riuiere. Laquelle resignation n'eut aucun lieu, à cause du trespas dudict La Riuiere teruenu auant l'expiration des quarante jours introduitz par l'ordonnance. Encores vous diray-je que ledict tiers deniers n'est entré en la bource du Roy. Je l'ay remonstré a la Royne, et que telz dons n'auoient accoustumé d'estre faictz en ce temps. Toutesfois elle a voullu que cella soit faict. Je n'ay pas voullu faillir de le vous faire entendre, comme semblablement que le Roy a donné trois des offices des paieurs de compagnye à trois des cappitaines, à qui il a donné la conduitte d'icelles au lieu de ceulx qui sont a Orleans et ailleurs. Je n'ay pas failly de faire entendre que les paiemens, qui auoient accoustumé de paier les compagnyes, y deuoient estre pourueuz, et que, à faulte de ce, le Roy demoureroit tenu de leur rambourser les deniers par eulx desboursez pour l'achapt desdicts offices, et cependant paier leurs gaiges. Toutesfois m'a esté commandé expédier le don ausdicts nouueaulx cappitaines. Je croy que c'est la mallice du temps qui veult que les choses marchent de ce pied.

Quand au paiement de noz gens de guerre, l'ordre y est pour tout le présent mois d'aoust ; et ny a aucune faulte de fondz, synon le ramboursement de XV mille livres pour les vaisselles d'argent de Monseigneur le duc de Guyse et Connestable, auec le plat[1] du roy de Nauarre,

1. *Plat*, indemnité mensuelle accordée aux grands officiers de la couronne. La reine mère, ne pouvant payer, vu l'état des finances, le *plat* du roi de Navarre, lui accorda en don « toutes les « confiscations qui luy seront adjugées contre les rebelles et sedi- « tieux ès terres et contre les subjects des roy et royne de Na-

quil commance de demander, et pretend luy estre deu de quatre moys qui escherront le dernier jour du present, a raison de 1200 pour chacun d'iceulx. J'ay tousjours remis cella a quand la Royne me le commandera. Il y a encores pour dix ou douze mil liures pour autre ramboursement, que je vous feray entendre plus particullierement quand nous aurons veu par deca la despense qui aura este faicte pour ledict present moys d'aoust ; qui ne sera pas sy tost, parce que les gens de pied francois et Lansquenetz n'ont encores faict montre pour icelluy mois, encores que les deniers soient icy contans pour ce faire.

Et rescouvrons cela à quant la ville de Bourges sera prise, que l'on espere estre pour le plus tard (dieu aidant) samedy ou dimanche prochain ; ainsy que monsr le secretaire Boiuin [1], present pourteur, vous pourra faire particullierement entendre, et de ce qui s'est presenté icy depuis quatre ou cinq jours. Quand au paiement de nostre armée, du moys de septembre prochain, il me semble que vous en pourrez sortir par le moyen des LXXVI mille livres, dont j'ay assigné le tresorier de l'extraordinaire de la guerre sur les IIII cent mille livres que l'on a pris a constitution de rante sur l'hostel de la ville de Paris, les LVI mille livres de monsieur le Legat, XL mille livres que j'espere qui viendront de Bretaigne, et le reste pour parfaire jusques a IIIcent mille livres des deniers des empruntz et au[tr]es partyes que vous pourrez faire en la ville de Paris. Je suis d'auis que vous ne vous deuez aucunement haster d'enuoier icy argent que le Roy ne le vous mande.

« varre pour les rebellions et sedicions par eulx commises ». (Minute sur parchemin ; *Arch. des Basses-Pyrénées*, E, 585.)

1. François de Boivin, baron du Villars, ancien secrétaire du maréchal de Brissac, auteur de *Mémoires sur les guerres démêlées tant dans le Piemont que au Montferrat et duché de Milan depuis 1550 jusques en 1559*, qui ont été réimprimées dans les grandes collections de mémoires sur l'histoire de France.

Je ne faudray point, de deux jours l'un, de vous aduertir des choses qui s'offriront.

Cependant je me recommande très humblement à vostre bonne grace, et prie Dieu vous donner, Monseigneur, en santé bonne et longue vye.

Au camp deuant Bourges, ce XXVI^me^ Aoust 1562.

Vostre humble seruiteur [1].

XI

LETTRE DE MONTERUD AU PRINCE DE LA ROCHE-SUR-YON

Bourges, 23 septembre 1562,

Mesures à prendre pour assurer la tranquillité de la ville. — Expulsion des suspects. — Paiement de la contribution de guerre.

Monseigneur,

Après auoir receu les lettres quil a pleu a la Royne et a vous m'escrire du XV^e^ de ce moys et auparauant entendu les remonstrances des bailly et officiers de justice, Maire et escheuins de ceste ville sur plusieurs menasses et conspirations de ceulx de la nouvelle Religion, j'ay assemblé les dessusdicts en la présence des cappitaines qui sont icy, et leur ay à tous reyteré lesdictes remonstrances, avec quelques aduertissemens que j'ay euz et aultres qui ont esté rapportez à la Royne par deux ou troys diuerses personnes, venans d'Orléans, de certaine

1. La signature a été coupée par le couteau du relieur, mais nous connaissons l'écriture et nous pouvons assurer que la lettre est du sieur Moreau, officier de finances, qui servait de trésorier à l'armée royale. Ce document est original et est conservé dans le fonds français, vol. 3216, f. 63.

entreprise que ceulx de ladicte Religion délibéroient de faire sur ceste ville. Et leur ay faicte, auec le s[r] d'Yvoy, que le Roy désire estre obseruée. Et sur le tout ay pris leur aduis de ce qui leur semble necessaire pour conseruer ceste ville en l'obéissance de sa Maiesté ainsi que, s'il vous plaist, pourrez veoir par la coppie que j'enuoyray par la premiere depesche. Par lequel aduis tous ont conclud qu'il est necessaire, pour le seruice dudict Seigneur et seureté de ladicte ville, que les plus suspectz et sedicieux soient mis hors icelle ville pour quelque temps, selon le rolle qui m'en seroit donné par lesdicts maire et escheuins. A quoy j'ay commancé le plus gracieusement que j'ay peu, donnant sauuegarde à ceulx qui l'ont voulue. Mais la plus part, sachans ceste delibération, se sont cachez. Comme j'en pourray scauoir nouuelles, je les feray mettre hors et acompagner ou bon leur semblera.

Quant à l'argent qu'ilz ont promis, il n'y en a 11 mille livres de receu et peu d'espérance de l'auoir de long temps, s'il ne plaist au Roy en faire expedier contraincte, tant pour saisir les personnes que les biens. Quant a la breche, J'espere que, dans la fin de ceste sepmaine, elle sera en deffense et les tours rabillées dans quinze jours. Les deux compagnyes de gens de pied qui estoient à Molins sont venues. J'en ay enuoyé l'une a Sancerre, ainsi qu'il vous auoit pleu me commander. Je y ay aussi enuoyé le mareschal des logis de vostre compagnye pour en auoir la charge et prendre garde qu'il ne se y feist nul desordre et à ce quil verroit estre requis pour le seruice du Roy. Mais les habitans dudict Sancerre n'ont voulu laisser entrer ladicte compagnye disans qu'ilz auoient enuoyé vers le Roy pour en estre exemptez. Ce pendant elle a esté contraincte se retirer dans Saint-Satur. S'il plaist a sa Maiesté ordonner ladicte exemption, je retireray ladicte compagnye pour en mettre partie dans Meung et le reste, qui sont trente ou quarante harquebusiers a cheual, dans Vierzon, où il est fort requis mettre quelques forces, d'aultant que les ennemis sont ordinairement là près. Et

s'ilz auoient pris ces deux villes, ilz tiendroient grant pays en subiection. J'ay mis le s^r de Lestang dans ledict Vierzon, qui y sera mieulx obéy du peuple que nul aultre.

Monseigneur, pour ce que lesdicts deux compagnjes nouuellement venues de Molins et dont ont la charge les capp^nes Bressette et Monguognier n'ont faict que deux monstres et leur est deu quatre moys, j'ay faict prester audict Monguognier deux cens escuz ; aultrement n'estoit possible retenir ses soldatz ne les faire viure en ce lieu, ou toutes choses sont extremement cheres, de sorte que la plus part des hommes d'armes de vostre compagniye et de celle du S^r don Francisque d'Est [1], qui sont icy allez, ilz ont bien faict la monstre, mais ilz n'ont touché ung sol, de facon qu'il n'en est resté quarante cheuaulx en ceste ville. Qui me faict vous supplier tres humblement faire donner assignation pour lesdictes compagnyes, estans certain que les hommes d'armes, scachans icy ung trésorier, y reuindront bien tost comme ilz le m'ont asseuré. Aultrement je n'auray grant moyen garder le plat pays ou il commance a passer gens et faict tousjours quelque desordre. Estant bien fort marry que n'y puis mieulx remedier ne au faict de la justice, ou il est bien requis qu'il vous plaise pourueoir et faire enuoyer les deux conseillers qui ont esté mandez y venir.

Monseigneur, je supplie le Createur vous donner en parfaicte santé très heureuse et tres longue vie.

De Bourges, le XXIII^e septembre 1562.

Vostre tres humble et tres obeysant seruiteur,

DE MONTERUD [2].

1. Francisque d'Est, prince italien au service de la France, ancien lieutenant de Henri II en Toscane, frère du cardinal de Ferrare.

2. Original ; f. fr., vol. 15877, f. 107 et 109.

XII

LETTRE DE MONTERUD AU PRINCE DE LA ROCHE-SUR-YON

Bourges, 23 septembre 1561.

La ville de Sancerre refuse d'ouvrir ses portes au cap. Besette. — Touchant la proscription des suspects.

Monseigneur,

Acheuant ceste lettre en ay receu une du capitaine Besette, que j'auoys enuoyé à Sancerre auecques sa compagnye, par laquelle verrez comme les habitans ne luy ont voulu recepuoir. Et dauantaige m'a dict le lieutenant dudict Besettes qu'il y est entré quatre vingtz ou cent hommes de ceulx qui estoient sortiz de ceste ville. Toutesfoys le seigneur de Duras [1], vostre mareschal-des-logis, qui est dedans, ne m'en a riens mandé. Mais il n'y a, comme j'ay entendu, nulle puissance, et n'aura jusques ad ce quilz ayent autre commandement du Roy.

Je vous enuoye le double de ce qui a esté conclud en leur assemblée. Est ce pendant, veoyant la compagnye dudict Besettes n'estre seurement en ung villaige près ledict Sancerre, je la fais retirer audict haut Dangeron, et delà en ce lieu ; attendant le retour de ce porteur pour l'enuoyer a Mung et Vierzon, où il est bien requis en auoir. Vous suppliant très humblement que sur le tout je retourne les commandemens du Roy et le vostre, et aussy si sa Maieste aura agréable que je face faire commandement a son de trompe et cry public pour faire sortir hors de ceste ville ceulx de la nouuelle religion, que les maire

1. Durfort de Duras, capitaine catholique, tué à la bataille de Dreux, frère aîné de Symphorien de Durfort-Duras, le célèbre capitaine huguenot.

et escheuins m'ont nommez pour les plus suspectz et cé-ditieux ; et lesquelz en sont caichez et ne peult on plus veoir par ladicte ville.

Monseigneur, je supplie le créateur a vous donner en santé bonne et très longue vye.

De Bourges, ce XXIIIe septembre.

Vostre très humble et très obeyssant seruiteur.

DE MONTERUD [1].

XIII

LETTRE DE JACQUES GASSOT, SEIGNEUR DE DEFFENDS, MAIRE DE BOURGES, AU PRINCE DE LA ROCHE-SUR-YON

Bourges, 23 septembre 1562.

Difficulté de recouvrer la contribution de guerre imposée aux reformés de Bourges.

Monseigneur,

Je vous ay par cy deuant escript comme ceulx qui ont esté cottizez à l'emprunt de vingt mille liures faisoyent assez maulvais debuoir de payer. Et, s'il n'y a aultre rigueur de contrainte par les Maire et escheuins ou monsr de Montreul [2], je ne voy pas que de long temps on en puisse tirer argent. De ma part, Monseigneur, j'y useray de toute la diligence qu'il me sera possible. Et vous plaira me commander où je doibz enuoyer cé que je puys auoir en mes mains et ce que je pourray recepuoir. Je n'ay jusques aujourdhuy que enuiron deux mille liures. Regler Le Paige, et Mareschal, qui doibuent payer IX mille livres

1. Original, f. fr., vol. 15877, f. 108.

2. Monterud est appelé *Montreuil* par les contemporains. D'Aubigné notamment le désigne ainsi.

n'ont encore rien fourny, l'un pour estre prisonnier, l'aultre absent et le dernier pour auoir este cottizé comme il dict contre raison. Des fortiffications, polies et aultres choses concernans le gouuernement de cest prouince, je m'assure que mondict s[r] de Montreul vous en rend tres bon compte par sa despesche qu'il vous faict paruenir.

Et pour ce, Monseigneur, je ne vous ferez la présente plus longue. Suppliant le createur, Monseigneur, vous donner en santé très bonne et longue vye.

A Bourges ce XXIII[e] jour de septembre 1562.

Vostre très humble et très obéissant seruiteur.

GASSOT [1].

1. Original : f. fr., vol. 15877, f. 165.

GÉNÉALOGIES BERRUYÈRES

Par le Comte F. DE MAUSSABRÉ

BABOU

Il y a eu à Bourges, dit Catherinot, cinq notaires du nom de Babou : Jean, en 1452 ; Laurent, vers 1456 ; Simon, vers 1492 ; François, vers 1515, et Guillaume.

Le même historien cite encore un Babou (le même peut-être que Simon), qui était, en 1485, notaire et greffier du chapitre de Montermoyen, à Bourges. — (*Manifeste pour le seigneur de Coulons*, pages 3 et 8.)

Nous avons retrouvé quatre des notaires signalés par Catherinot :

1. *Jean* Babou, clerc, notaire royal à Bourges, en 1455. (*Inventaire des titres de la maison de Nevers*, par l'abbé de Marolles, *bibl. nat.*, mss.)

2. *Laurent* Babou, clerc juré du roi, notaire à Bourges, passa l'acte de vente de la châtellenie de Romefort, consentie par Charles, seigneur de Culant, à Georges de Seuly, seigneur de Cors, son cousin germain, le 4 août 1452. (*Arch. de l'Indre, tit. de Bélâbre.*)

Nous voyons encore *Laurent* et *Jean* Babou, clercs, notaires royaux à Bourges, recevoir la donation faite

par Charles d'Albret, comte de Dreux, a Amanjeu d'Albret, son fils, des terres d'Orval, Montrond, Épineuil, Châteaumeillant, et généralement de toutes ses terres de Berry et de Bourbonnais, le 7 juin 1455. (De Marolles, *Invent. de Nevers.*)

3. *Simon* Babou, clerc, juré du roi et notaire de la prévôté royale de Bourges, instrumentait, le 20 septembre 1488. (M^is^ de la Guère, *Généal. de Stutt*, p. 10.)

Simon Babou, notaire à Bourges, passa l'acte de vente à réméré de la terre des Aix-dam-Gilon, par Jean d'Albret, comte de Nevers, à Philippe du Molin, seigneur dudit lieu, en Sologne, le 8 mars 1497. (*Invent. de Nevers.*)

Simon Babou semble le même qui forme le second degré de la filiation qui va suivre. Un registre de ses minutes (de 1492 et 1493), renfermant des actes relatifs au chapitre de Montermoyen, est conservé aux Archives du Cher et coté E 1165. (*Communiqué par M. Vallois.*)

4. Nous n'avons pas retrouvé *François* Babou, notaire en 1515, mais bien :

5. *Guillaume* Babou, clerc, juré et notaire royal sous le scel de Bourges, qui reçut, en 1543, le testament d'André Chevrier, seigneur de Villeneuve-sur-Cher.

Aux cinq notaires du nom de Babou, indiqués par Catherinot, le vicomte de Bastard en ajoute deux autres, également notaires à Bourges :

6. *Jehan* Babou, en 1416.

7. Autre *Jehan*, en 1489. (*Inventaire de Sources histor. pour la généal. de la maison de Bastard*, page 13.)

8. *Simon* Babou, peut-être fils d'autre Simon, men-

tionné ci-dessus, fut notaire à Bourges, mourut sans postérité et eut pour héritier Philibert Babou, seigneur du Solier, probablement son neveu.

9. *Gabriel* Babou fut notaire à Bourges de 1535 à 1545. Un registre de ses minutes, déposé aux Archives du Cher, est coté E 1166. (*Communiqué par M. Vallois.*)

Le tableau généalogique de la famille Babou nous fait connaître cinq autres Babou, notaires à Bourges :

10. *Philippe* Babou, frère de Simon Ier, qui eut pour fils :

11. *Guillaume* Babou, aussi notaire royal, époux de Marie Regnaud. Trois registres de minutes de ce dernier, des années 1545 à 1560, se trouvent aux Archives du Cher sous la cote E 1167, 1168, 1169. (*Communiqué par M. Vallois.*)

12. *Jean* Babou, notaire royal à Bourges, frère de :

13. *François* Babou, notaire royal à Bourges, dont les minutes, de 1608 à 1626, sont aux Archives du Cher, cotées E 1170 à 1194. (*Communiqué par M. Vallois.*)

Marie Bissereau, sa veuve, était tutrice de leurs enfants, suivant un décret de la prévôté de Bourges, en 1629. Leur fils aîné :

12. *François* Babou, IIe du nom, notaire royal à Bourges.

15. Nous avons encore trouvé un *Babou*, notaire à Issoudun, en 1454.

En tout, quinze notaires de la même famille, ce que l'on ne rencontre dans aucune autre.

NOMS ISOLÉS

Agnès, veuve d'*Étienne* Babou, de Moulins-lez-Angilbert, fit aveu d'une ouche mouvante de Moulins, en 1353. (*Invent. des tit. de Nevers*, par l'abbé de Marolles, t. II.)

Discret homme *Jean* Babou, clerc, était procureur du chapitre de La Châtre dans un procès qu'il eut à soutenir, en 1469, contre Pierre du Bost, vicaire de Vaudouan. (*Tit. orig.*)

Michelle Allaire, nourrice du roi Charles VIII, paya à la confrérie de Saint-Nicolas d'Amboise pour feu *Hervé* Babou, son gendre.... l'an 1503. (*Essais histor. sur Amboise.*)

André Babou, conseiller du roi et de la reine douairière, duchesse de Touraine, juge et garde des royales prévôté et baronnie de Châtillon-sur-Indre, vivait en 1548. (*Mélanges.*)

Nicolas Babou était marchand à Levroux, en 1572. Etiennette Gillet, sa femme, testa en 1573, voulut qu'on célébrât en l'église collégiale pour le repos de son âme, le jour ou le lendemain de son décès, un grand service à trois grand'messes avec vigile, procession et la sonnerie accoutumée, plus soixante messes basses, une messe par semaine, et un salut annuel à perpétuité. Enfin, elle fit diverses aumônes, en argent et en nature. (*Arch. de l'Indre*, G 134.)

François Babou, marchand, élu échevin de Bourges pour le quartier de Saint-Privé, en 1671 et 1672, portait :

D'argent au bras gauche de gueules, issant d'un nuage d'azur; à la main au naturel, tenant une poignée de vesce en rameau de trois pièces de sinople. (La Thaumassière, *Hist. de Berry*, p. 255.)

Ce sont les mêmes armes que celles des Babou de la Bourdaisière.

Babou, aubergiste et fermier, fit partie, comme membre du Tiers-État pour le bailliage de Bourges, de l'assemblée convoquée en cette ville pour l'élection des députés aux États-Généraux, en 1789.

BABOU

Seigneurs *du Solier, de Givray, de Vouillon, de Sacierges, de Pruniers*, barons *de Cors*, comtes *de Sagonne*, en Berry; seigneurs *de la Bourdaisière, de Thuisseau, de Chissé*, en Touraine; *de Germigny* en Bourbonnais; *de Brain-sur-l'Authion*, en Anjou.

Armes :

Écartelé: aux 1er et 4e *d'argent au bras vêtu de gueules, issant d'une nuée d'azur, tenant une poignée de vesce* (*ou plutôt d'amourettes*, selon l'abbé Le Laboureur), *en rameau de trois pièces de sinople;* — aux 2e et 3e *de sinople au pal d'argent, parti de gueules au pal d'argent.* (P. Anselme, *Hist. des grands officiers de la couronne*, t. VIII, p. 181. — *Le Laboureur sur Castelnau*, III, 178.)

D'après un arbre généalogique de la famille Babou, les premiers degrés de sa filiation s'établissent ainsi :

I. N. Babou (vivant vers 1420), fut père de :

1. *Simon*, qui suit :
2. *Philippe*, notaire royal à Bourges, qui fut père de :

   A. *Guillaume*, notaire royal à Bourges, époux de Marie Regnard.

   B. *Jean* Babou, prêtre.

3. *Nicolas* Babou, prêtre.

II. Simon Babou, notaire royal à Bourges, est rappelé avec ses deux frères, dans trois actes passés devant Fouquet, notaire à Bourges, les 25 mars, 27 avril et 26 décembre 1526, dans l'un desquels est rapporté un extrait de son testament.

L'arbre généalogique en question le qualifie sieur du Solier, paroisse de Subdray, et de Givray, paroisse de Trouy [1] et lui donne pour enfants :

1. *Laurent*, qui suit :
2. *Louis*, auteur d'une branche restée à Bourges et existante.

III. Laurent Babou, sieur du Solier et de Givray, naquit à Bourges, où il possédait de grands biens.

1. Jean Stutt, écuyer, seigneur du Solier, mort en 1468, fut père de N. Stutt, mariée à Gilbert Cunningham, qualifié seigneur du Soulier, en septembre 1492.

(P. Anselme, VIII, 181.) Brantôme prétend qu'il y avait été notaire. Moréri l'énonce aussi, de même que l'arbre généalogique.

Toujours est-il qu'il aurait été dans les finances, en 1498, selon le Père Anselme, tandis que l'arbre généalogique le qualifie *échevin de Bourges*, puis officier de la vénerie et fauconnerie du roi.

Nous verrons plus loin, à l'article de son arrière-petit-fils, Georges Babou, que c'est à tort et sans fondement que l'on a attribué à Laurent le titre d'échevin, qui lui aurait conféré la noblesse. Ce fait, articulé dans une enquête de l'an 1594, est reproduit par La Thaumassière sans aucune observation. (*Hist. de Berry*, p. 147.)

Laurent Babou épousa, par contrat du 24 mai 1483, Françoise Rat, fille de Renaud Rat, procureur du roi sur le fait des aides, à Bourges, et de Jacquette Bourdin [1].

Elle se remaria, le 26 janvier 1504, à Jean Salat, seigneur de Vizy et Nuisement, lieutenant-général à Bourges, depuis maître des requêtes de l'hôtel du roi et ambassadeur en Écosse. Elle n'en eut pas d'enfants.

1. Le chanoine Hubert établit ainsi l'extraction de Laurent Babou :

I. Gabriel Babou, seigneur du Soulier, originaire de Bourges, fut père de :

1. *Laurent*, qui suit :

2. *Perrette*, femme de Pierre Loriol, docteur en droit à Bourges.

II. Laurent Babou, seigneur du Soulier, *receveur des finances* en Berry, épousa Françoise Rat, fille de *Guillaume* Rat, célèbre avocat, etc.

De son premier mariage était né : (P. Anselme, *ibid.*)

Philibert, qui suit.

IV. Philibert Babou, seigneur du Solier, fut maître des eaux et forêts de Bourges, Mehun, Issoudun et Vierzon sous Charles VIII et Louis XII, étant par conséquent fort jeune encore. Il possédait à Bourges une maison qui passa, après lui, au sieur Fradet de Chappes, et appartenait, en 1680, au sieur Foucault de Rozay. Il succéda aussi à Simon Babou, mort sans postérité. Il en eut, entre autres biens, l'hôtellerie où pendait l'enseigne burlesque de : *La truie qui file.* (Catherinot, *Manifeste pour le seigneur de Coulons*, p. 3.)

Il prenait la qualité de secrétaire du roi et de grenetier à Bourges, lors du second mariage de sa mère, en 1504. (P. Anselme, VIII, 181.)

Il était encore secrétaire du roi, en 1507. (*Hist. de la Chancellerie*, par Tessereau) *et ce fut cette charge qui lui conféra la noblesse.*

Il épousa, à Tours, le 28 avril 1510, Marie Gaudin, dame de la Bourdaisière, près Vérets, en Touraine, fille de Victor Gaudin, seigneur dudit lieu, argentier de la reine, et d'Agnès Morin. (P. Anselme, *ibid.*)

Elle était nièce de Nicolas Gaudin, marchand de Tours, puis notaire et secrétaire du roi et maire de la ville de Tours, époux : 1° de Charlotte de La Mézière, dame de la Bourdaisière, en 1494; 2° de Louise Briçonnet, en 1498.

Marie Gaudin, célèbre par sa beauté, fut une des

maîtresses de François Ier. De là les faveurs sans nombre que le monarque répandit sur sa famille. (Chalmel, *Histoire de Touraine*, t. III, p. 110.)

Philibert Babou fit rebâtir magnifiquement le château de la Bourdaisière[1]. Il était argentier du roi en 1510, et commis au payement de l'extraordinaire des guerres, en 1520. (P. Anselme, *ibid.*) Le roi Louis XII l'avait nommé argentier de la cour en faveur de son mariage. (Baron Angelier, *Notice sur le château de la Bourdaisière.*)

Il acquit, le 11 décembre 1516, de Jean Pelorde, sieur de Trouy, et de ses frères, leur maison paternelle, située à Bourges, moyennant 3,000 livres, et se qualifia dans l'acte : *noble* Philibert Babou. (La Thaumass., p. 946.)

Il était notaire et secrétaire du roi, seigneur de la Bourdaisière, en 1518, (*Archives d'Indre-et-Loire*, E, 61) et fut nommé maire de Tours, en 1520. (Chalmel.)

Un acte du 27 mars 1520 le qualifie sieur de la Bourdaisière, notaire et secrétaire du roi, maire de la ville de Tours, et un autre, du 17 juillet 1521, noble homme maistre Philibert Babou, sieur de la Bourdaisière, maire de la ville de Tours. (*Arch. d'Indre-et-Loire*, E, 108.)

1. Le château de la Bourdaisière appartint à Jean Le Maingre, dit Boucicault, mort à Avignon en 1490. Pierre, sire de Champagne, en Anjou, le vendit à Louis de la Mézière, maire de Tours, au prix de 1,200 écus d'or, en 1482.

Nicolas Gaudin, marchand de Tours, et Charlotte de la Mézière, sa femme, cédèrent la Bourdaisière à Victor Gaudin, argentier de la Reine, pour 4,000 écus d'or au soleil, le 14 avril 1494. (*Arch. d'Indre-et-Loire*, E, 59.)

Philibert Babou, sieur du Solier, baron de la Bourdaisière, conseiller et secrétaire du roi, trésorier général des finances de la duchesse d'Angoulême, mère du roi François Ier, acquit la châtellenie de Vouillon et la seigneurie de Sacierges (près Châteauroux), de Jean de Pardaillan, chevalier, seigneur de Castelnau, tant pour lui que pour Jacques de Pardaillan, son frère, protonotaire du Saint-Siège apostolique, par contrat du 16 décembre 1520. (La Thaumass., *Hist. de Berry*, p. 596; — *Invent. des titres du duché de Châteauroux*, IV, 51.)

Il acquit encore, en 1521 ou 1522, la seigneurie de Thuisseau, paroisse de Montlouis, près de la Bourdaisière, de François de Blanchefort, seigneur de Saint-Janvrin. On le voit, en 1522, qualifié *chevalier*, seigneur de la Bourdaisière, conseiller du roi, etc. (*Arch. d'Indre-et-Loire*, E, 61), trésorier de France et de l'épargne, en 1523. (P. Anselme, VIII, 181.)

Ce fut en sa faveur que la trésorerie de l'épargne fut érigée en charge, le 18 mai 1522. (Catherinot, *ibid.*)

Un différend s'était élevé entre Philibert Babou, chevalier, seigneur de Thuisseau et de la *Bordazière*, conseiller du roi, trésorier de France et de l'épargne, d'une part, et messire Jean de Barre, chevalier, seigneur de Vérets, vicomte de Bridiers, gentilhomme de la chambre du roi, et bailli de Paris, de l'autre.

Le roi considérant qu'ils étaient des principaux serviteurs et domestiques de lui et de la reine, et ne voulant pas que pendant leur service ils eussent querelle ensemble, nomma, pour régler leur différend par voie d'arbitrage, Antoine du Prat, docteur ès-droits,

chancelier de France, de Milan et de Bretagne, chevalier, baron et seigneur de Thiert, Nantouillet et Marche-Moret, et René, Bâtard de Savoie, conseiller et chambellan du roi, chevalier de son ordre, grand-maître de France, gouverneur de Provence, comte de Tende et de Villars, de Beaufort-en-Vallée, seigneur de Précigny.

La sentence arbitrale fut rendue à Amboise, le 20 juin 1524, et le seigneur de Vérets débouté de sa prétention de tenir ses assises dans le fief de Thuisseau. (*Arch. d'Indre-et-Loire*, E, 63.)

Philibert Babou allait dès lors de pair avec les grands seigneurs.

Il fut pourvu de la surintendance des finances, le 4 août 1524, par Louise de Savoie, mère du roi, alors régente du royaume, ce qui lui fut confirmé, en 1531, avec la surintendance de la maison de la reine Éléonore, en 1534. (P. Anselme, *ibid.*)

Il était maître de la garde-robe du Dauphin, en 1521 et 1522; contrôleur de l'argenterie, en 1528; maître de la chambre de la reine, en 1532; maître d'hôtel de la reine, en 1534; son premier maître d'hôtel en 1543. (*État des maisons des Rois et Reines de France, mss. suppl. franc. coté* 2344.)

Il fut aussi maître d'hôtel du roi, en 1544 et 1545, et mourut revêtu de cette charge et de celle de conseiller au conseil privé. (P. Anselme, *ibid.*)

Philibert Babou, chevalier, seigneur de la Bourdaisière, trésorier général de France, ayant l'intendance et administration générale de toutes les finances de Mme Louise de Savoie, mère du roi, reçut de cette

princesse, par lettres du dernier janvier 1523, donation de la châtellenie de Germigny-en-l'Exempt, située jadis au pays et coutume du Nivernais, et alors au duché de Bourbonnais, avec ses dépendances, consistant en château, maison-forte, bois, foires, cens, champarts, rentes, rivières, étangs, fiefs, arrière-fiefs, hommes, hommages, vassaux et tous autres droits, profits et revenus. Laquelle terre, venue en la maison de Bourbon d'un comte de Nevers, pour lors comte de Bourgogne, était échue à la dite Louise de Savoie par la mort de Louise de Bourbon, sa cousine.

Ce don fut confirmé par lettres de François Ier, données à Blois, au mois de février 1523 [1]. (La Thaumassière, *Questions sur la coutume de Berry*, p. 613 et suiv.)

Philibert Babou reçut, comme seigneur de Vouillon, l'hommage de Nicolas de Mousseaulx, écuyer, seigneur de Villemorier et de Greuille, pour raison de la dite seigneurie de Greuille, en 1526 et 1542. (*Invent. des titres du duché de Châteauroux*, IV, 46.)

Le 13 mars 1538, intervint un arrêt au grand conseil, par lequel Philibert Babou, René Juvyneau, Clérambaut, Le Clerc et autres, notaires et secrétaires du roi, furent déclarés exempts des roolles et cotisations de la ville de Tours, et ordonna que leurs noms seraient rayés desdits roolles, et les habitants qui les y avaient imposés condamnés en leurs dépens. (*Hist. de la Chancellerie*, par Tessereau, t. Ier, p. 99.)

1. Relevaient de Germigny : les seigneuries de Fontenay, Bonnebuche, Grossauve, des Bordes, de Chezelles, Fougerolles, Châteauregnault et la Vauvrille.

Philibert Babou, chevalier, seigneur de la Bourdaisière, conseiller du roi, trésorier de France et secrétaire de ses finances, rendit hommage pour la terre et seigneurie de Pruniers, mouvante d'Issoudun, en 1541. (*Arch. du Cher*, C, 813.)

Il possédait, dès l'an 1527 et en 1538, cette terre qu'il avait dû acheter de Claude de Châteauneuf, dit de Voudenay, son possesseur en 1520. (*Invent. du duché de Châteauroux*, III, 33.)

Il rendit encore hommage, en 1522 et 1533, pour les seigneuries de Tuisseau, du Clos-Lucé et de la Ménardière, mouvantes d'Amboise. (*Noms féodaux*, p. 50.)

Il acquit, en 1543, de François Bérard, seigneur de Bléré, le château de Chissay, le fief de Bergeresse et autres, adjacents, au prix de 16,690 livres. (*Arch. d'Indre-et-Loire*, E, 47.)

Il fonda, en 1544, avec Marie Gaudin, sa femme, cinq chapelains en l'église qu'ils avaient fait construire à Bondésir, paroisse de Montlouis, en leur fief de Thuisseau. (*Arch. d'Indre-et-Loire*, G, 351.)

Dans un ordre de paiement qu'il donna, le 27 février 1545, en qualité de trésorier de France, à Jean Belhomme, receveur d'Anjou, et dans lequel il est qualifié chevalier, seigneur de la Bourdaisière, conseiller du roi, trésorier de France; son sceau représente un écu en bannière, écartelé : aux 1er et 4 : *un bras sortant d'un nuage et tenant des rameaux* (de Vesce); au 2 et 3, *un palé*. (Demay, *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*.)

Il reçut, comme seigneur de Vouillon, l'hommage de Louis de Rechignevoisin, seigneur de la Ferté-Sainte-

Fauste, au nom de Jeanne de Nossay, sa femme, pour le châtel et maison-fort de la Ferté-Sainte-Fauste, le 26 janvier 1550. (*Titres de la Ferté-Sainte-Fauste.*)

Il fit son testament le 9 septembre 1557. (P. Anselme, *ibid.*)

Marie Gaudin, sa veuve, dame de Thuisseau, de la Bourdaisière et de Chissé, comparut pour la réformation des coutumes de Touraine, en 1559, (*Procès verbal*) et vivait encore en 1577. (P. Anselme, *ibid.*)

Philibert Babou, chevalier, seigneur du Solier[1], puis de la Bourdaisière, Thuisseau, Chissé, Vouillon, Sacierges, Pruniers, Germigny, etc., maître des eaux et forêts à Bourges, Mehun, Vierzon et Issoudun, puis secrétaire du roi et grenetier à Bourges, argentier du roi, maire de Tours, trésorier général des finances de madame Louise de Savoie, mère du roi François I^er^; trésorier de France et de l'Épargne, surintendant des finances et surintendant de la maison de la reine Éléonore, maître de la garde-robe du dauphin, contrôleur de l'argenterie, maître de la chambre de la reine, son premier maître d'hôtel, maître d'hôtel du roi, conseiller au conseil privé, trésorier général de France, secrétaire des finances, eut de Marie Gaudin, dame de la Bourdaisière :

1. *Jean*, qui suit;
2. *Jacques*, né en 1512, maître de la garde-robe du dauphin, de 1521 à 1524, en survivance de son père (*État des maisons des rois et reines*,

1. Le fief du Solier fut acquis par la famille Heurtault, de Philibert Babou ou de ses enfants.

etc.),doyen de Saint-Martin de Tours, en 1524, à l'âge de douze ans, évêque d'Angoulême, fut nommé maître des requêtes le 24 janvier 1531, et chargé d'affaires à Rome. Il mourut à la Bourdaisière, comme il se disposait à partir, âgé seulement de 21 ans, le 26 novembre 1532. Il fut enterré en l'église de Saint-Martin de Tours. (P. Anselme ; Chalmel.)

3. *Philibert* Babou, né en 1513, au château de la Bourdaisière, succéda à son frère au doyenné de Saint-Martin de Tours, à l'évêché d'Angoulême, et à la charge de maître des requêtes en 1532. Il exerça cette dernière charge depuis le 12 décembre 1533 jusqu'en 1561, qu'il fut nommé cardinal.

Il était aussi aumônier du roi Henri II, (*État des maisons, etc.*) et abbé du Lieu-Dieu du Jard, en 1560. (*Gallia Christ.*)

Nommé cardinal en 1561, évêque d'Auxerre en 1563, trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, il mourut à Rome, où il était ambassadeur, le 25 janvier 1570, âgé de 57 ans, et fut enterré en l'église de Saint-Louis, où se voyait son tombeau. Il a laissé un détail de ses négociations à Rome, pendant les années 1558 et 1559, jusqu'en 1564. Cet ouvrage, dit Moréri, est resté manuscrit [1].

1. Sa correspondance a été publiée sur le manuscrit de la bibliothèque de Reims, avec une notice, par Henry et Loriquet, Reims, 1859, un vol. in-8°.

Alfonse, bâtard du cardinal de la Bourdaisière, fut institué héritier universel de son père, en vertu d'une bulle secrète. Les grands biens de ce cardinal attirèrent ses parents de France en Italie, pour y recueillir sa succession. Ils plaidèrent longtemps à la Rote, et furent enfin obligés de s'accommoder avec Alfonse, qui leur donna 20,000 écus.

Il laissa des enfants dont l'un, nommé Fabrice, fut camérier du pape Urbain VIII. (P. Anselme.)

4. *Léonor* Babou, valet de chambre du roi François Ier en 1545, puis du roi Henri II (*État des maisons des rois, etc.*), est qualifié panetier du roi en 1557, par le P. Anselme, qui le fait mourir sans alliance.

5. *François*, panetier de la reine de Navarre, en 1539.

6. *Claude*, mariée, le 2 novembre 1534, à Nicolas Popillon, baron du Riau et château de Montagne, en Bourbonnais, mourut en 1590, et fut enterrée en l'église de Notre-Dame de Moulins.

7. *Antoinette*, femme de René des Ligneris, seigneur d'Azay et d'Auge, morte sans enfants.

8. *Marie*, fille damoiselle de la reine de Navarre, en 1539, (*État des maisons, etc.*) épousa, le

10 mai 1542, Bonaventure Gillier, baron de Marmande, Faye-la-Vineuse, Puy-Garreau, maître d'hôtel et panetier ordinaire du roi, fils aîné de Joachim Gillier, seigneur de Puy-Garreau, baron de Marmande et de Faye-la-Vineuse, et d'Isabelle de Bueil, fille du comte de Sancerre.

De ce mariage sont nés neuf enfants.

Si l'on en croit la chronique scandaleuse, dit Chalmel, ces trois filles partagèrent, comme leur mère, les bonnes grâces du roi. (*Histoire de Touraine*, t. III, p. 110.)

9. *Anne*, abbesse de Beaumont-lez-Tours.

V. Jean Babou, chevalier, seigneur de la Bourdaisière, Thuisseau, Chissé, Vouillon, Pruniers, Germigny, baron de Sagonne, près Sancoins, naquit à Tours, en 1511. (Chalmel.) Il fut échanson du roi François I^er^, puis de la reine de Navarre. Il figure avec cette qualité parmi les officiers de cette princesse, de 1529 à 1539. (*État des maisons des rois, etc.*)

Il fut aussi nommé gouverneur et bailli de Gien, en 1529, et maître de la garde-robe du dauphin, fils aîné de François I^er^, puis du roi Henri II et de son fils, François II, qui l'envoya en ambassade extraordinaire à Rome, pour faire des obédiences au Pape. (P. Anselme, Moréri.)

Jean Babou, seigneur de La Bourdaisière, figure parmi les maîtres d'hôtel de François I^er^, en 1545, et parmi les gentilshommes de la chambre du roi Henri II. Il était toujours bailli de Gien. (*État des maisons, etc.*)

Il fut, en 1532, le premier des grands baillis de Touraine institués par François Ier, et il en exerça les fonctions jusqu'à sa mort. (Chalmel, *ibid.*)

Après celle du roi François II, arrivée le 5 décembre 1560, il se retira dans sa maison de la Bourdaisière, d'où la reine, Catherine de Médicis, le fit revenir peu de jours après, pour lui donner le gouvernement de la personne et de la maison de François, duc d'Alençon, son fils. Il était aussi lieutenant de la compagnie de ses gens d'armes, capitaine de la ville et du château d'Amboise, et gouverneur de la ville de Brest. (Moréri; P. Anselme.)

Après la mort du seigneur d'Estrées, le roi le pourvut, en 1557, de la charge de maître général de l'artillerie, qu'il exerça en trois batailles consécutives, et il se signala particulièrement, le 3 octobre 1569, à celle de Montcontour, au gain de laquelle il ne fut pas étranger, suivant les mémoires de Tavannes et de Brantôme. Ce dernier dit qu'il mourut peu de temps après cette victoire, (le 11 octobre 1569, suivant le P. Anselme), *en réputation d'un brave et sage gentilhomme, et fort homme d'honneur.* Il n'était âgé que de cinquante-huit ans.

Il avait été fait chevalier de l'ordre du roi, en 1568, et conseiller d'État, le 15 mai 1569.

Il avait épousé, par contrat passé à Blois, le 6 décembre 1539, Françoise Robertet, fille de Florimond Robertet, baron d'Aluye, secrétaire d'État[1], et de Mi-

1. Surnommé le grand, *l'homme le plus approché de son maître*, et qui gouvernait tout le royaume, suivant les mémoires de Robert de La Marck, maréchal de France. Françoise Robertet

chelle Gaillard de Longjumeau, dont le frère, Michel Gaillard, seigneur de Chailly et de Longjumeau, était marié avec Souveraine d'Angoulême, sœur naturelle du roi François Ier.

Françoise Robertet était une des dames de la reine Catherine de Médicis, en 1564.

Elle contracta un second mariage avec Jean d'Aumont, comte de Châteauroux, maréchal de France, dont elle n'eut pas d'enfants.

Jean Babou, chevalier, seigneur de la Bourdaisière, Thuisseau, Chissé, Vouillon, Pruniers, Germigny, baron de Sagonne, échanson du roi, de la reine de Navarre, maître de la garde-robe du dauphin, puis des rois Henri II et François II, maître d'hôtel de François Ier, gentilhomme de la chambre d'Henri II, gouverneur du duc d'Alençon et lieutenant de sa compagnie d'hommes d'armes, gouverneur et bailli de Gien, grand bailli de Touraine, capitaine de la ville et du château d'Amboise, gouverneur de Brest, ambassadeur extraordinaire à Rome, maître général de l'artillerie, chevalier de l'Ordre du roi et conseiller d'État, eut pour enfants de Françoise Robertet :

1. *George*, qui suit :
2. *Jean*, comte de Sagonne, seigneur de Germigny, Vouillon, Pruniers, gentilhomme ser-

était sœur de Claude, baron d'Aluye, Bury, secrétaire des finances, gouverneur de l'Orléanais ; de François, baron de Brou, filleul du roi François Ier, secrétaire de sa chambre ; de Jacques, évêque d'Albi, et d'Anne Robertet, mariée : 1° à Claude d'Estampes, seigneur de la Ferté-Nabert ; 2° à Claude de La Chastre, seigneur de la Maisonfort. (*Vide :* Robertet.)

vant du duc d'Alençon, en 1567, son écuyer d'écurie, en 1568, gentilhomme de sa chambre, en 1570, son chambellan, en 1576, gentilhomme de la chambre du roi Henri II, en 1580; (*Etat des maisons des rois, reines, etc.*) fut, à la suite de son père, capitaine et gouverneur de Brest, et perdit la vie à la journée d'Arques en 1589, combattant sous l'étendard royal.

Il avait épousé, par contrat du 7 décembre 1579, Diane de la Marck, fille de Robert IV de la Marck, duc de Bouillon, comte de Braine et de Maulevrier, seigneur de Sedan, Jamets, Floranges, Château-Thierry, maréchal de France, et de Françoise de Brézé, comtesse de Maulevrier, fille de Louis de Brézé, grand-maréchal de Normandie, et de la célèbre Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, maîtresse du roi Henri II. Jean Babou attribua pour douaire à sa femme les terres de Vouillon et de Pruniers. (La Thaumass., *Hist de Berry*, p. 166.)

Elle était veuve : 1° de Jacques de Clèves, seigneur d'Orval, puis duc de Nevers, pair de France; 2° d'Henri de Clermont, comte de Tonnerre, vicomte de Tallard, ce qui fit dire en son temps qu'elle avait épousé successivement un prince, un gentilhomme et un villain[1]

1. L'antithèse est forcée. L'épithète de *vilain* n'était point applicable aux Babou de la Bourdaisière, famille anoblie, à la vérité, mais d'ancienne et notable bourgeoisie, ayant exercé pendant deux siècles, héréditairement et honorablement, — leur clientèle l'at-

parce que Laurent Babou, bisaïeul de son mari, était notaire à Bourges ; mais pour lui, dit l'abbé Le Laboureur, il était alors des mieux alliés de la Cour, et l'un des mieux faits, des plus braves, et des plus adroits chevaliers de son temps. (Le Laboureur, *Additions aux mémoires de Castelnau*, t. II. p. 100.)

Diane de la Marck et ses deux filles donnèrent procuration à l'effet de rendre hommage au seigneur de Châteauroux pour les seigneuries de Vouillon et de Pruniers, le 7 septembre 1595. (*Inventaire des titres du duché de Châteauroux*, IV, 45.)

Diane de la Marck, comtesse de Sagonne, et sa fille Alphonsine, en rendirent un autre le 18 mars 1610. (*Ibid.*)

teste, — le notariat royal en la ville de Bourges. A cette époque, le notariat n'était pas incompatible avec la noblesse, qu'il supposait même, en certains pays.

Le villain (*villanus, villicus*) était, à proprement parler, le cultivateur de la campagne, désigné aussi par le surnom de paysan (*paganus, pagensis*) qui n'avait rien d'avilissant.

Villani dicti sunt à villâ, eo quod in villis commorentur, qui et rustici, à ruribus, quæ excolunt, et pagenses, etc., dit du Cange.

Rusticus, agricola, rudus et villanus, agrestis,
Runco, ruricula, rurestris, villicus assint.

Érard de Béthune, qui écrivait à la fin du XII^e^ siècle, n'en fait pas, à la vérité, un portrait flatteur, et nous transmet certains proverbes qui avaient cours de son temps :

« *Quando mulcetur villanus pejor habetur.* »
« *Ungentem pungit, pungentem ungit.* »

Ce que l'on traduisait par :

Oignez villain, il vous poindra ;
Poignez villain, il vous oindra.

Enfin, la première jouissait encore de Pruniers, en 1616 et 1622. (*Ibid.*, IV, 36 et 37.)

De son mariage avec Jean Babou étaient nées deux filles :

A. *Alphonsine* qui fit, par procureur, foi et hommage de la seigneurie de Vouillon au prince de Condé, le 3 mars 1614. (La Thaumass., p. 596) et mourut sans alliance, en 1617.

B. *Jeanne*, vivante en 1595, morte jeune.

3. Philibert.

4. *Fabrice*, qui fit faire avec son frère, à Rome, l'épitaphe du cardinal de la Bourdaisière, leur oncle, en l'église Saint-Louis, le 26 janvier 1570. Tous deux moururent sans alliance.

5. *Marie*, qui épousa, par contrat du 18 février 1559, Claude de Beauvillier, comte de Saint-Aignan, baron de la Ferté-Hubert, chevalier de l'Ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, conseiller d'État, gouverneur et lieutenant-général des provinces de Berry, d'Anjou et de la ville de Bourges, dont postérité.

6. *Françoise*, qui épousa, à Chartres, le 14 février 1559, Antoine d'Estrées, vicomte de Soissons, marquis de Cœuvres, chevalier des Ordres du roi, grand-maître de l'artillerie de France, gouverneur de Paris. Elle fut tuée à Issoire, en Auvergne, dans une émeute, pendant les

guerres de la Ligue, le dernier jour de l'an 1593 [1].

De ce mariage naquirent François-Annibal, duc d'Estrées, pair et maréchal de France, et six filles [2] dont la quatrième fut la célèbre Gabrielle d'Estrées, née à la Bourdaisière, en 1565, duchesse de Beaufort, maîtresse du roi Henri IV, [3] et mère du duc de Vendôme. (Le Laboureur, *Sur Castelnau*, III, 186.)

1. Madame d'Estrées, dit Tallemant des Réaux, était de la Bourdaisière, la race la plus fertile en femmes galantes qui ait jamais été en France. On en compte jusqu'à vingt-cinq ou vingt-six, qui toutes ont fait l'amour hautement. De là vient qu'on dit que les armes de la Bourdaisière, *c'est une poignée de vesces*, car il se trouve, par une plaisante rencontre, que dans leurs armes, il y a une main qui sème de la vesce. On fit sur elles ce quatrain :

Nous devons bénir cette main,
Qui sème avec tant de largesse,
Pour le plaisir du genre humain,
Quantité de si belles *vesces*. * (*Mémoires de Tallemant des Réaux*, Henri IV.)

* On donnait autrefois ce nom aux femmes galantes. (Ménage, *Dict. étym. de la langue française.*)

2. On avait surnommé ces six filles et leur frère, *les sept péchés capitaux*. (Tallemant des Réaux, *ibid.*, *note de Montmerqué.*)

3. Gabrielle d'Estrées épousa Nicolas d'Amerval, seigneur de Liancourt, en Picardie, gouverneur de Chauny, duquel elle fut séparée. Elle devint favorite du roi Henri IV, qui la fit marquise de Monceaux, puis duchesse de Beaufort, par lettres du 10 juillet 1597.

Elle eut du roi trois enfants, et mourut en couches du quatrième.

Durant cette longue liaison, elle avait su garder une sorte de dignité, traitée plutôt en reine qu'en maîtresse. Il semblait, dit naïvement un contemporain, qu'elle n'eût jamais bougé de la compagnie des vestales. On commençait à parler publiquement de son mariage avec le Roi, lorsqu'elle mourut au mois d'avril 1600. Henri IV porta son deuil en noir pendant trois mois.

Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, fut mère de :

César, duc de Vendôme, de Beaufort et d'Estampes, qui eut de Françoise de Lorraine :

7. *Isabelle* ou *Elisabeth*, dame d'Alluye, fille de chambre de la reine Catherine de Médicis, épousa François d'Escoubleau, chevalier des Ordres du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, premier écuyer de sa grande écurie, seigneur de Jouy, Launay et Montdoubleau, puis marquis de Sourdis et d'Alluye. Elle mourut en 1603, ayant eu sept enfants, parmi lesquels le cardinal de Sourdis, l'archevêque de Bordeaux, et Marie d'Escoubleau, mariée à Claude du Puy, seigneur de Vatan.

Étant veuve, elle acquit Chissé de son frère George, le 8 mai 1607.

Charles d'Escoubleau, son fils aîné, marquis de Sourdis et d'Alluye, possédait Vouillon et Pruniers par moitié, de 1624 à 1634, et vendit, le 13 novembre 1634, cette moitié par indivis, moyennant 25,000 livres, à Aymar de Nicolay, chevalier, seigneur de Bernay, La Châtre, etc. (*Invent. des titres du duché de Châteauroux*, IV, 52.)

8. *Madeleine* Babou épousa, le 14 février 1580, Honorat Ysoré, baron d'Hervaux, seigneur de

Élisabeth de Vendôme, mariée en 1643 à Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, dont :

Marie-Jeanne de Savoie, qui épousa, en 1665, Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, dont :

Victor-Amédée-François II, duc de Savoie, roi de Sardaigne, époux en 1684, d'Anne-Marie d'Orléans, dont :

Marie-Adélaïde de Savoie, mariée en 1697 à Louis, duc de Bourgogne, et mère de :

Louis XV, roi de France.

Pleumartin, gouverneur de Blaye, capitaine de cinquante hommes d'armes, dont postérité. Elle était remariée, en 1605, avec Moïse de Billon, chevalier de l'Ordre du roi, seigneur de La Touche et de Néon, près du Blanc.

9. *Diane*, mariée : 1° à Charles Turpin, seigneur de Montoiron, dont elle n'eut pas d'enfants ; 2° en 1633, à Pierre de Bompart, seigneur d'Antibes.

La moitié des terres de Vouillon et de Pruniers, saisie sur Diane Babou, femme de Pierre Bompart, chevalier des Ordres du roi, seigneur d'Antibes, par décret au Châtelet de Paris, fut adjugée à Charles de Brichanteau, marquis de Nangis, le 2 mars 1633.

10. *Madeleine*, abbesse de Beaumont-les-Tours, en 1374, morte le 17 septembre 1577.

11. *Anne*, abbesse de Beaumont après sa sœur, mourut le 8 novembre 1613, après avoir été abbesse trente-six ans. Elle fut inhumée dans le chœur des religieuses de son abbaye.

Il faut probablement ajouter une huitième fille, morte de bonne heure, et peu connue.

12. *Antoinette* Babou de la Bourdaisière, mariée vers 1580, à Jean du Plantadis, maître des requêtes et chef du conseil de la reine Louise de Lorraine, femme du roi Henri III. (*Bibl. de l'Arsenal*, ms. coté 760, hist.)

Leur fille unique, Marguerite du Plantadis, épouse, vers 1610, Étienne Seiglière, écuyer,

seigneur de Cressac, Boisfranc, en Marche, élu en l'élection de la Marche, puis Gabriel Bachelier, écuyer, seigneur de Saint-George, intendant de la maison et des finances de M. le Prince.

Suivant Saint-Simon, Jean Babou eut de Françoise Robertet sept filles, belles, mariées, intrigantes. On les appelait de leur temps *les sept péchés mortels*. (*Mémoires de Saint-Simon*, VII, 159.)

VI. — George Babou, chevalier, seigneur de la Bourdaisière, Tuisseau, Chissé, Cors, Brain-sur-l'Authion, naquit à la Bourdaisière. Il fut élevé enfant d'honneur du duc d'Alençon, était gentilhomme de sa chambre en 1569, son premier gentilhomme en 1575, jusqu'au mois d'avril 1578, puis gentilhomme de la chambre du roi Henri III, avant 1582. (*État des Maisons, etc.*)

Étant guidon de la compagnie de cent lances des ordonnances du roi, sous le duc d'Alençon, il donna, les 19 mai 1574 et 27 juin 1577, deux quittances dont le sceau est écartelé : aux 1 et 4 *une main tenant une poignée de vesce ;* aux 2 et 3 *des pals*. (P. Anselme.)

Il était capitaine de cent hommes d'armes en 1586.

Tandis que son frère Jean combattait sous la bannière d'Henri IV, George Babou se jeta dans la Ligue, qui le nomma grand-maître de l'artillerie et gouverneur de Chartres. Il défendit vaillamment cette ville avec une poignée de troupes contre toute l'armée royale, depuis le 9 février 1591 jusqu'au 19 avril suivant. Il y soutint deux assauts, mais enfin Châtillon,

lieutenant-général de l'armée du roi, ayant fait jeter un pont sur la rivière, il demanda à capituler et sortit de la ville avec des conditions honorables.

Rentré ensuite dans les bonnes grâces du roi, par le crédit de sa nièce, Gabrielle d'Estrées, il fut nommé conseiller d'État, en 1594, chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit, à la troisième promotion du 5 janvier 1595 [1], enfin capitaine de cent gentilshommes de la maison du

1. Il fut associé à l'Ordre du Saint-Esprit, dit La Thaumassière, après avoir prouvé que Laurent Babou, seigneur du Solier et de Givray, son aïeul, avait acquis la noblesse par le mairat ou échevinage de Bourges, ce qu'il vérifia, non par l'extrait de la matricule du maire et des échevins, tiré du greffe de la maison de ville, dont les papiers avaient été brûlés, mais par une enquête qui fut faite par messire N. Bochetel, chevalier, conseiller du roi en son Conseil d'Etat, commissaire de S. M., par lettres du 6 novembre 1594. (La Thaum., *Hist. de Berry*, p. 147.)

L'article 15 des statuts du Saint-Esprit porte que nul ne pourra recevoir l'habit de l'Ordre, qu'il ne soit gentilhomme de nom et d'armes de trois races paternelles. Georges Babou ne pouvait faire remonter sa famille qu'à Philibert Babou, son aïeul, qui avait acheté une charge de secrétaire du roi. L'embarras du roi Henri était donc grand, et voici le moyen qu'on employa. Par lettres patentes du roi Louis XI, données en juin 1475, les maires et échevins de Bourges et leur postérité née et à naître, en légitime mariage, avaient été anoblis, jusqu'à parvenir à l'ordre de la chevalerie. Ces lettres furent confirmées de règne en règne jusqu'à Henri IV, inclusivement, en 1594, c'est-à-dire au moment où le père du duc de Vendôme songeait à faire Babou, chevalier de ses Ordres. On nomma alors une commission d'enquête, pour rechercher (pour la forme) si, comme on l'affirmait, Laurent Babou, le notaire, avait été maire ou échevin. On argua du fameux incendie qui, en 1487, avait consumé une partie des registres de la ville, et *pouvait* avoir anéanti les titres de Laurent, qui constataient qu'il eût été maire ou échevin. On passa donc outre, quoiqu'il demeure très constant, par toutes les investigations faites depuis, que Laurent, dont on a maints actes signés, et seulement avec la qualité de notaire, n'a jamais été maire ou échevin de Bourges. (*Notice hist. sur le château de la Bourdaisière*, par le baron Angelier, p. 172-173.)

roi, le 12 août 1603. (P. Anselme, *ibid;* — Chalmel, III, 110, et IV, au nom de Babou.)

Il avait rendu hommage à François de la Tour-Landry, baron de Châteauroux, pour les seigneuries de Vouillon, Pruniers et Sacierges, le 22 mai 1580. (*Inventaire des titres du duché de Châteauroux*, IV, 44.) Ces terres appartenaient pourtant à son frère Jean, ainsi que nous l'avons vu.

Il se qualifiait, à la date du 13 avril 1600, chevalier de deux Ordres du roi, conseiller en ses conseils d'État et privé, comte de Sagonne, seigneur de Cors, et recevait, en cette dernière qualité, l'aveu du fief de la Salle de Bélâbre.

Nous ignorons de quelle manière il avait acquis la baronnie de Cors, en Berry, qui appartenait encore, le 21 mars 1597, à Jacques d'Aumont, comte de Châteauroux, beau-fils de Françoise Robertet, mère de George Babou.

Ce dernier et, après lui, son fils, furent seigneurs de Cors jusqu'en 1614, époque à laquelle, par suite du déguerpissement en justice opéré par le second, cette terre fut vendue à Louis d'Aloigny, seigneur de Rochefort, moyennant 57,000 livres. (*Inventaire des titres de Cors.*)

George Babou, comte de Sagonne, fit aveu de la châtellenie de Brain-sur-l'Authion, mouvante d'Angers, qu'il possédait par succession de sa mère, en 1606. (*Noms féodaux.*)

Il vendit, le 8 mai 1607, la terre de Chissé à Isabelle Babou, veuve de François d'Escoubleau, au prix de

51,000 livres, (de Busserolles, *Dict. d'Indre-et-Loire*, t. II, p. 281), et mourut en 1607. (P. Anselme.)

Il avait épousé Madeleine du Bellay, fille de René, baron de Thouarcé, et de Marie du Bellay-Langey, princesse d'Yvetot.

Du mariage de George Babou, seigneur de la Bourdaisière, Thuisseau, Chissé, Cors, Germigny, Brain-sur-l'Authion, comte de Sagonne, chevalier des deux Ordres du roi, gentilhomme de sa chambre, conseiller d'État, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, sont nés :

1. *George*, qui suit.

2. *Marie*, qui épousa, par contrat du 23 février 1602, Charles-Saladin de Savigny, dit d'Anglure, vicomte d'Estauges, baron de Rosne, dont elle était veuve lorsque, comme héritière universelle de Louise Babou, sa nièce, elle fit aveu, en 1617, de la châtellenie de Tuisseau et de la seigneurie du Coudray, mouvantes d'Amboise. (*Noms féodaux.*)

   Elle devint comtesse de Sagonne, dame de la Bourdaisière et de Germigny-l'Exempt, et vendit cette dernière terre au sieur de Babute. (La Thaumassière, *Questions sur la coutume du Berry*, p. 613 et suiv.)

   Elle fut mère de :

   A. *Marie-Anne-Saladin* d'Anglure, mariée à Charles de Livron, marquis de Bourbonne.

B. *Antoine.*

C. *Gabrielle*, seigneurs par indivis de la Bourdaisière, en 1628, 1629.

3. *Anne* Babou, abbesse de Beaumont-les-Tours, après ses tantes, en 1615, morte le 13 janvier 1647, et enterrée dans l'abbaye.

VII. George Babou, II[e] du nom, seigneur de la Bourdaisière, Tuisseau, Cors, comte de Sagonne, capitaine de cent gentilshommes de la maison du roi, après son père, fut tué en duel à Bordeaux par le comte de Barrault, en 1615, lors du mariage de Louis XIII.

Il avait épousé Jeanne Hennequin, fille de Nicolas Hennequin, seigneur du Perray et de Chauvigny, maître des requêtes et président du grand Conseil, et de Renée Hennequin de Boinville, fille d'un président au Parlement de Paris. Elle avait pour unique sœur Marie Hennequin, mariée à Henri Gouffier, marquis de Boissy, dont Charlotte Gouffier, mariée à François d'Aubusson, duc de la Feuillade, maréchal de France.

Jeanne Hennequin contracta un second mariage avec Gilbert Filhet, chevalier, seigneur de la Curée et de la Roche-Turpin, chevalier des Ordres du roi, puis un troisième avec Gabriel d'Aremberg, seigneur des Ousches, colonel des Suisses de Gaston de France, duc d'Orléans, desquels elle n'eut point d'enfants.

De son premier lit était née une fille :

Louise Babou, morte jeune.

Les terres de la Bourdaisière et de Thuisseau, saisies sur Charles de Livron, marquis de Bourbonne, et ses beaux-frères, furent adjugées à Jeanne Hennequin, femme de Gilbert Filhet, seigneur de la Curée, le 24 mars 1629.

La *Gazette des Tribunaux* nous a révélé, il y a quelques années, que *le dernier des Babou de la Bourdaisière* vivait ignoré, comme portier, dans le quartier de la Cité, à Paris. (*Études statist., histor. et scientif. sur le département d'Indre-et-Loire*, par C. de Croy, p. 107.)

On lit dans la *Revue du Berry*, 1re année, page 164, que *la fille d'un Babou de la Bourdaisière*, portier à Paris, il y a quelques années, et *dernier descendant de la noble famille*, épousa, à Paris, N. journalier, d'après les publications de mariage faites à la mairie du XIe arrondissement, à Paris, vers la fin de mars 1864. Elle demeurait impasse du Maine.

François Babou de la Bourdaisière, dernier rejeton de la famille de ce nom, en Touraine, ouvrier bijoutier, meurt âgé de 74 ans, à l'hôpital de Bourges, le 20 juillet 1871. (*Annuaire de la noblesse* pour 1871-72, p. 389.)

C'est sans aucun fondement que l'on rattache ces individus du nom de Babou à la branche de la Bourdaisière, dont tous les membres sont bien connus, et qui s'est éteinte en 1615.

TABOU

Seigneurs du Verjon, de Nouhan, de Sermelles, de Verrières, de Crézancy, en Berry.

Armoiries inconnues.

NOMS ISOLÉS

Mathieu Tabors et *Foulque*, son frère, furent au nombre des chevaliers du château d'Issoudun qui donnèrent aux religieux de Loroy des terres à Sainte-Thorette, pour être cultivées par eux à charge de terrage, l'an 1133. (*Archives de l'Indre, abbaye d'Issoudun*, liasse 3.)

Nous retrouvons *Mathieu Tabuho* parmi les témoins de la charte par laquelle Raoul, seigneur d'Issoudun, prêt à partir pour la croisade, confirma tous les privilèges accordés par ses prédécesseurs aux religieux de Sainte-Marie d'Issoudun, et leur en accorda de nouveaux, en 1134. (*Archives de l'Indre, abbaye de la Prée*, l. 7.)

Foulque Tabuo, chevalier, était homme lige de Roger de Châtost, chevalier, au fief d'Issoudun, vers 1220. (*Cartul. de Philippe-Auguste*, coté 8408.)

Philippe Tabou, damoiseau, fit échange avec les religieux d'Issoudun de dîmes et terrages en la paroisse de Sainte-Thorette, en 1277. (*Abb. d'Issoudun*, l. 3.)

Étienne Tabou, damoiseau, parent de Jeanne, femme de Girard de Varennes, chevalier, accepta pour elle

un échange que lui proposait son mari, en 1281. (*Généal. de Varennes.*)

Jean Tabous était vassal de la châtellenie de Vatan, en 1284. (*Aveu de Vatan.*)

Jean Tabou de Nohan, damoiseau, possédait le manoir de Nohan, en 1316. (*Abb. de la Prée.*)

Jennet Tabo, damoiseau, était vassal du sire de Buxeuil, en 1324. (*Aveu de Buxeuil.*)

Jeanne Taboule l'était du seigneur de Linières, en 1380. (*Aveu de Linières.*)

Gatien Tabou était abbé de Notre-Dame d'Issoudun, en 1401. (*Gallia christ.*)

SEIGNEURS DU VERJON, PAROISSE DE SEGRY

(Entre Issoudun et Mareuil.)

I. *Philippe Tabou* était possessionné près de Mareuil-sur-Arnon, en 1308. Il est fait mention du chemin qui conduisait de Mareuil à son moulin, situé sur l'Arnon. (*Arch. de l'Indre, abbaye de la Prée*, l. 5.)

Philippe Tabou, damoiseau, *seigneur du Verjon*, épousa Isabelle d'Arthenay, fille de Humbaud d'Arthenay, chevalier, seigneur de Gizay. Elle se remaria à Guillaume de Bourges, damoiseau, avec lequel elle vivait en 1316. (*Chap. de Saint-Cyr d'Issoudun.*)

De son premier lit était né :

II. Philippe Tabou, II^e^ du nom, damoiseau, fils de feu Philippe Tabou du Verjon, damoiseau, reconnut, par acte du dimanche avant l'Ascension 1311, devoir aux religieux de la Prée dix livres tournois, pour vente

d'un cheval, et s'obligea à les leur payer à certain terme, passé lequel il leur abandonnait la pêche de ses eaux, et de celles de ses frères, comprises entre le moulin de Villemoe et celui de Saint-Ambroise-sur-Arnon. (*Abb. de la Prée*, l. 21.)

Par un autre acte, daté du vendredi après la Purification, 1324, *Philippe, dit Tabous,* damoiseau, vendit aux mêmes religieux, moyennant quinze livres tournois, trois chezaux et leurs dépendances, fonds, maisons, bois, arbres, vignes, etc., situés au village de Luc, paroisse de Saint-Ambroise-sur-Arnon. (*Abb. de la Prée*, l. 24.)

Philippe Tabou, *damoiseau de Verjon*, était mort en 1350, époque à laquelle son fils:

III. *Jean Tabou,* damoiseau, transigea avec les religieux de la Prée, et leur abandonna en échange d'un muid de blé de rente, une pièce de terre appelée Tornetre, au terroir de Fouchesines, plus un sextier de blé de rente sur les héritages de feu Champion. (*Abb. de la Prée*, l. 32.)

Jacques du Couldray, écuyer, était seigneur du Verjon et en partie de la Roche, paroisse de Poulaines, en 1523.

Un lieu nommé *La Tabouillerie* est situé au voisinage du Verjon.

SEIGNEURS DE VERRIÈRES

I. Jean Tabou, chevalier, capitaine des francs-archers de Berry, les conduisit à Orléans, et passa à Vierzon, en 1468. (C^te^ de Toulgoët, *Hist. de Vierzon,* p. 321.)

Il était seigneur de Verrières, près Nérondes, et avait épousé Antoinette d'Eschelles, qui, étant veuve et ayant la garde noble de leurs enfants, était en différend avec les religieux de la Prée, au sujet des droits de pacage qu'elle disait avoir dans les bois et forêts de Boisfermier, appartenant aux dits religieux, comme dame de la métairie de Sermelles, paroisse de Saint-Baudel. Elle avait alors pour fils :

1. *Gaston*, qui suit.
2. *Jean*, mentionné après son frère.

II. Noble homme Gaston Tabou, seigneur de Verrières et dudit Sermelles, tant au nom de sa mère qu'à celui de son frère, Jean, écuyer, transigea avec les religieux de la Prée relativement au pacage de Boisfermier, le 20 juin 1488. (*Abbaye de la Prée*, l. 17.)

Il est qualifié noble seigneur, écuyer, seigneur de Verrières et du Buisson, dans un autre acte, du 25 mars 15.., par lequel il donna, avec damoiselle Magdeleine de Murat, sa femme, à l'église Saint-Étienne de Nérondes, « *un reliquaire d'argent surdoré d'or, où estait enchâssé, moult richement et honorablement, du fut de la vraye et sainte croix, où le précieux corps de Nostre Seigneur Jésus-Christ fut estendu et crucifié, auquel reliquaire y avoit plusieurs pierres precieuses et perles, lequel fut mis au trésor de la dicte église, en une fenestre de pierre qui estoit dedans l'un des piliers, en la chapelle des dits seigneur et damoiselle de Verrières appelée la chapelle monsieur saint Nicolas.* » Ils donnèrent en outre « *une cha-*

suble et deux certibaultz de drap d'or, qui estoient moult beaulx ornements d'église et de grande valeur. »

De son côté, Gilbert de Montolieu, curé de Nérondes, qui reçut cette donation, s'engagea pour lui et ses successeurs, à célébrer six grand'messes par an dans la dite chapelle Saint-Nicolas, pour le salut des âmes des seigneur et dame de Verrières.

L'acte en fut passé en présence de Pierre d'Anglards, écuyer, seigneur dudit lieu. (*Tit. orig.*)

Gaston Tabou, écuyer, seigneur de Verrières, comparut au ban et arrière-ban du Nivernais, en 1503. (*Inventaire des titres de Nevers.*)

Il dut mourir sans postérité, et avoir pour héritier son frère :

II. Jean Tabou, écuyer, seigneur de Milly, dit Roussillon, comparut au ban du Nivernais, en 1503.

Jean Tabou, chevalier, seigneur de Verrières et de Crezancy, premier écuyer du roi François Ier, épousa Perrine de Vendômois, dont il eut :

1. *Claude*, qui suit.

2. *Avoie*, mariée, par contrat du 4 février 1520, à Pierre d'Anglars, écuyer.

III. Claude Tabou, écuyer, seigneur de Verrières et de Crezancy, comparut lors de la réformation des coutumes du Berry, en 1539. (*Procès-verbal.*)

Étant chargé de la procuration d'Avoie Tabou, sa sœur, il fit donation à Claude d'Anglars, écuyer, fils de cette dernière, lors de son mariage avec Renée du

Mesnil-Simon, des terres d'Anglars, de la Roche-Dragon, de la Chaume-Brandon, et, généralement, de tous ses biens, en 1550. (*Généal. d'Anglars.*)

N..., seigneur de Verrières, épousa, vers l'année 1530, Françoise du Mas, fille de Robert du Mas, chevalier, seigneur de l'Isle-sur-Arnon, chambellan du duc de Bourbon, capitaine de Crozant et d'Ainay-le-Château, et de Jeanne de Fontenay, dame de Riffardeau.

La terre de Crezancy entra dans la maison d'Anglars.

CHEVRIER

Seigneurs du Breuil-de-Beauvillier, de Janvarennes, de Chouday, de Paudy, de Villeneuve-sur-Cher, de Billeron, de Laleuf, de la Ferrandière, portent :

D'azur à trois têtes de licorne arrachées d'argent. (*Manusc. de Gaignières*, vol. 678; — Blanchard, *Conseill. au Parlement;* — La Thaumass., *Hist. de Berry*, p. 82, 691; — Segoing, *Trésor héraldique;* — César, *Armorial;* — Lainé, *Arch. généal.*, t. III, *Gén. de Retz de Bressolles;* — *Gén. ms. de Mathefelon.*)

C'est donc à tort que Vertot, au tome VII[e] de son *Histoire de Malte*, et d'Hozier, en une généalogie manuscrite de la famille de Villaines, blasonnent les armoiries des Chevrier, de Paudy et de Chouday, ainsi qu'il suit :

D'argent au sautoir de gueules, à la bordure de sable chargée de huit fleurs de lys d'or.

NOMS ISOLÉS

Anne Chevrier épousa Jean d'Estampes, sommelier de Jean, duc de Berry, en 1372, puis garde de ses joyaux, en 1390. (La Thaumassière, *Hist. de Berry*, p. 886; — Challudet de Liffermeau, *Gén. d'Estampes.*)

Marguerite Chevrier épousa, vers 1430, Aimery Beuille, prudhomme de Bourges, en 1466; échanson de Louis XI, en 1471; dont postérité. (*Gén. de Bueil.*)

Jeanne Chevrier épousa, vers 1460, Jean La Trie, chevalier, seigneur du Puy-Sainte-Lizaigne et de Reblay, près Issoudun et Vatan. (D'Hozier, *Armorial de France, gén. d'Arcy.*)

Antoine Chevrier était homme d'armes de la compagnie du comte de Sancerre, en 1474. (*Mss. de Gaign.*, vol. 791.)

J. Chevrier fut anobli en 1485. (Godet de Souvré, *Anobliss; Revue histor. et nobil.*, 1875, p. 263.)

FILIATION SUIVIE

I. Jean Chevrier, clerc[1], demeurant à Issoudun, était, en 1380, vassal du seigneur de Châtost, comme étant au lieu de feu Jean de Frécelines, chevalier. (*Aveu de Châtost.*)

Il n'existait plus en 1398, et, par son testament, avait laissé la tutelle de ses enfants mineurs à Guillaume Baston, bourgeois d'Issoudun, lieutenant en la prévôté de cette ville. Ce dernier, au nom de ses pupilles, reconnut, le 13 novembre 1398, tenir en fief de noble et puissant seigneur Monseigneur Philippe, seigneur de Linières, chevalier, le lieu et manoir du Breuil-Beauvillier et de la Touche du Bois[2], en la paroisse de

1. Afin de jouir des privilèges établis par les lois canoniques, et s'exempter de la juridiction laïque et de la taille, beaucoup d'individus entraient dans le clergé, devenaient *clercs* par la seule tonsure, sans se faire promouvoir aux Ordres, continuaient de mener une vie laïque, mondaine, plus ou moins régulière, et contractaient mariage : (*Clerici conjugati.*) C'était à cette catégorie qu'appartenait Jean Chevrier.

2. Le Breuil de Beauvillier, près de Janvarennes, appartenait, en 1345, à Jean de Beauvillier.

Saint-Baudère, terre et justice de Châteauneuf. (*Trésor gén. de dom Villevieille*, mss.)

Jean Chevrier, seigneur du Breuil-Beauvillier, peut avoir été père de :

1. *Jean*, qui suit;
2. *Jacques*, seigneur de Janvarennes, paroisse de Thizay, près Issoudun, en 1423.

   Janvarennes avait été acquis, en 1409, par Jean Le Roy, écuyer, seigneur de Villenoux, des héritiers de Marguerite de Beauvillier, et passa, avec Thizay, à Jacques Le Roy, son neveu.

II. *Discret homme* maistre Jean Chevrier, II[e] du nom, licencié ès-lois, bourgeois d'Issoudun, reconnut, le 15 novembre 1419, devoir au prieur et chapitre de Saint-Cyr d'Issoudun quatre sextiers de froment de rente, à la mesure d'Issoudun, sur une place de moulin à lui appartenante, appelé moulin de Landraude, et situé au-dessous du château d'Issoudun, sur la rivière de Théol. (*Arch. de l'Indre, chap. de S.-Cyr*, l. 4.)

Il est qualifié honorable homme et sage maistre Jehan Chevrier, licencié en lois, *élu* par le roi en Berry[1], par deça la rivière du Cher, sur le fait des aides ordonnés pour la guerre, dans un acte du 26 octobre 1438, par lequel il abandonna aux chanoines de Saint-Laurian de Vatan un moulin à blé, nommé le Moulin-Neuf, situé ès fauxbourgs d'Issoudun, en la rue des

1. Les *Elus* étaient chargés de la répartition des tailles et aides, et jugeaient les contestations y relatives.

Fontaines, sur la rivière forcée de Théol, en échange de cinquante septiers de blé, moitié froment, moitié marsèche, à la mesure de Vatan, et de trente sous tournois de rente, sur la grange et manoir de Seraines, appartenant aux Maistre, frères et sœurs de l'hostel de Saint-Ladre d'Issoudun, ses dépendances, et sur l'hostel et appartenances dudit Saint-Ladre. (*Arch. de l'Indre, chap. de Vatan.*)

Maître Jean Chevrier, licencié ès-lois, de condition libre, né de parents honnêtes, mais non nobles, fut anobli en 1440. (*Bib. de l'Arsenal*, ms. coté 698, p. 91; — *Dict. des Anobliss., Revue hist. et nob.*, 1873.)

Dès le 8 mars 1444, nous voyons maître Jehan Chevrier, qualifié *écuyer*, licencié ès-lois, seigneur de Chouday (près Issoudun), acheter de noble seigneur Jacques de Graçay, écuyer, seigneur de Doulçay, vingt écus d'or de rente annuelle sur les seigneuries de Doulçay, des Perriz, etc., moyennant deux cents écus d'or.

Le 1er mars 1445, il achetait du même une rente de dix écus d'or, assignée sur les mêmes lieux, au prix de cent écus d'or;

Puis, le 28 septembre suivant, une nouvelle rente de dix autres écus d'or, aux mêmes conditions[1]. (*Arch. du Cher, Sainte-Chapelle, Graçay*, liasse 100; — *Communiqué par M. Vallois.*)

Un acte de l'an 1447 mentionne l'*hostel* où demeure maistre Jehan Chevrier, situé au château d'Issoudun. (*Arch. de l'Indre, Abb. d'Issoudun*, l. 1re.)

Il est qualifié, en 1450, noble homme maistre Jehan

1. Ces divers placements se sont faits à dix pour cent.

Chevrier, *écuyer*, seigneur de Choday, demeurant à Issoudun, père de Jehan Chevrier.

Enfin un aveu rendu après sa mort par Jacques Chevrier, son autre fils, pour la dîme des Bordes, près Issoudun, le qualifie Jehan Chevrier, *chevalier*. (*Arch. du Cher, rég. d'aveux.*)

On lui donne pour femme Jeanne La Trie, de la maison de Reblay, près Vatan, et du Puy-Sainte-Lizaigne, près Issoudun. (Proust de Chambourg, *Généal. d'Orléans.*)

Toujours est-il que Jean Chevrier, licencié ès-lois, écuyer, puis chevalier, seigneur de Chouday, élu en Berry, fut père de :

1. *Jean*, qui suit.
2. *Jacques*, auteur de la branche de Villeneuve.

III. Jean Chevrier, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Chouday, en 1461, 1463, est dit fils et héritier de feu maistre Jean Chevrier. (*Arch. du Cher, rég. d'aveux.*)

Il dut faire acquisition de la seigneurie de Paudy après la mort d'Anne de Savoie, femme de Frédéric d'Aragon, prince de Tarente, survenue à Paudy, le 23 avril 1480.

Sa succession fut partagée par ses enfants, le 29 novembre 1487.

On lui a attribué pour femme Marie Beuille. Il épousa certainement aussi, vers l'année 1466, Marie Trousseau, fille d'Artaud Trousseau, écuyer, seigneur du Bois-Sire-Amé, de Saint-Palais, de Mareuil, de Nan-

cray, de Thauvenay, de Rozemont, de Saint-Vérain-du-Bois en partie, vicomte de Bourges, et de Marie de Saint-Palais.

Il eut pour enfants :

1. *Jean*, qui suit.

2. *Pierre*, auteur de la branche des seigneurs de Chouday et de Laleuf.

3. *Jacques*, seigneur de Landraude, eut, par le partage du 29 novembre 1487, la rente de quarante écus d'or sur les seigneuries de Doulçay et de Sigonneau. Il en vendit dix, le 18 mars 1497, à Pierre Laisné, procureur en la chambre des Comptes de Paris, et vingt, le 3 mai suivant, à Marie Haulin, veuve de Denis Laisné, procureur au Parlement. Il se qualifiait alors *avocat en Parlement*, seigneur de Landraude. (*Arch. du Cher, Sainte-Chapelle*, l. 100. — *Comm. par M. Vallois.*)

   Noble homme maître Jacques Chevrier, *conseiller du roi en sa cour de Parlement*, à Paris, fut élu un des exécuteurs du testament de Charles de Tranchelion, chevalier, seigneur de Palluau, en Berry, qui l'y qualifie son cousin, en 1513.

4. *Désirée*, mineure en 1487, avait alors pour curateur ordonné par justice, Marc Amignon, licencié ès-lois.

5. *Marguerite*, Chevrier, de la maison de Paudy, épousa Guillaume de Tranchelion, sei-

gneur de Sennevières, en Touraine, dont elle était veuve avec enfants, en 1508. Elle testa en 1534. (*Gén. de Tranchelion.*)

IV. Noble homme Jean Chevrier, IV^e^ du nom, écuyer, seigneur de Paudy, *neveu de* damoiselle Jeanne Trousselle, veuve de Jean de Châteauneuf, seigneur de La Ferté-Gilbert, assistait, en 1486, au mariage d'Antoinette de Châteauneuf, leur fille, avec Jean du Monstier, valet de chambre du roi, seigneur de Briante.

Nous voyons Jean Chevrier, écuyer, seigneur de Paudy, du ressort d'Issoudun, se présenter, équipé en homme d'armes et avec trois chevaux, à la montre des nobles du Berry, faite à Bourges, en 1491. (*Rôle.*)

Il fit aveu de la seigneurie de Paudy, mouvante d'Issoudun, avec justice haute, moyenne et basse. (*Arch. du Cher, mouvance d'Issoudun*, 1542.)

Assista, comme conseil, à une transaction entre Jeanne Trousselle et Jean du Monstier, son gendre, le 25 avril 1496 ;

Et assigna, le 8 janvier 1510, à sa fille, Marie, religieuse à Saint-Ozany-lez-Angoulême, une pension annuelle de trente livres.

Il n'existait plus en 1520.

Nous le voyons qualifié, dans les actes qui précèdent, écuyer, seigneur de Paudy. Il était panetier de Jeanne de France, duchesse de Berry, et gentilhomme de la fauconnerie du roi, et avait épousé, en l'année 1500, Marguerite d'Aubusson, fille de Louis d'Aubusson, chevalier, seigneur de La Villeneuve, près Eymoutiers, en Limousin, et de Catherine de Gaucourt, de la mai-

son de Cluis et de Châteaubrun, en Berry. (P. Anselme et Moréri, *Gén. d'Aubusson;* — Nadaud, *Nob. du Limousin*, I, 92.)

De ce mariage sont nés :

1. *Bertrand,* qui suit ;

2. *Jacques*, seigneur de Paudy en partie, fut reçu conseiller au Parlement de Paris, en 1522. (Blanchard.)

Bertrand Chevrier, seigneur de Paudy, fit, au nom du dit Jacques, conseiller du roi en sa Cour de Parlement, aveu du moulin Landrault, près Issoudun. (*Mouvance d'Issoudun.*)

Ce dernier brisait ses armoiries d'une *croix ancrée d'or, en cœur*, mourut le 15 mars 1531, et fut enterré en l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, ayant eu de son mariage avec Catherine de Saint-Benoît :

Marie Chevrier, qui épousa Léon Lescot, seigneur de Lissy, en Brie, conseiller au Parlement de Paris, dont postérité.

Léon Lescot, au nom de sa femme, fit hommage, par Jean Chevrier, écuyer, seigneur de Choday, son procureur, de la moitié du moulin de Landraude, avec la rivière et le colombier, situés au faubourg de Saint-Cyr d'Issoudun, en 1541. (*Arch. du Cher*, C, 813.)

3. *Antoinette* Chevrier, mariée, le 6 février 1518, à Claude de Mathefelon, chevalier, seigneur de la Cour, paroisse de Couffy, près Saint-Aignan, en Berry ;

4. *Marie*, religieuse à Saint-Ozany, près Angoulême.

V. Bertrand Chevrier, écuyer, seigneur de Paudy, en 1520, fils aîné de Jean, reconnut, le 20 février 1538, devant le bailli de Berry, qu'il tenait la terre de Paudy en foi et hommage, et comparut en 1539, comme seigneur de cette terre, à la réformation des coutumes du Berry. (*Procès-verbal.*)

Il se qualifiait, en 1442 et 1445, écuyer, seigneur de la châtellenie de Paudy, l'un des gentilshommes de la fauconnerie du roi François I^er^, et n'existait plus en 1554, ayant laissé pour veuve Berthine Chenu (*Titres de la Commanderie de l'Ormethiaud*) que nous croyons avoir été fille de Jean Chenu, écuyer, seigneur de Bellay, et d'Antoinette d'Eschelles, dame du Roullet, paroisse de Saint-Flovier, près Châtillon-sur-Indre.

De ce mariage étaient nés :

1. *Claude*, qui suit :

2. *Jean*, seigneur de Paudy, en partie, en 1580, mourut sans enfants, et institua sa sœur Madeleine son héritière..

3. *Gilbert* Chevrier, *dit Paudy*, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, le 25 août 1552.

Vertot lui attribue par erreur les armoiries suivantes :

D'argent au sautoir de gueules, à la bordure de sable, chargée de huit fleurs de lys d'or. (*Hist. de Malte*, VII, 107.)

Gilbert Chevrier était chevalier du dit ordre en 1554.

? 4. *Antoine de Chevrier*, seigneur de Paudy, fut reçu archer de la compagnie d'hommes d'armes du duc de Montpensier, le 6 novembre 1569. Il y servait, en cette qualité, en 1572, et était archer de la compagnie de M. d'Aumont, en 1576. (*Rôles.*)

5. *Louise*, majeure, en 1561 ;

6. *Marguerite*, mineure, en 1561 ;

7. *Madeleine*, mineure en 1561, épousa Jean Pointet, écuyer, seigneur de Laugère, en Bourbonnais, dont elle eut :

Anne et Philippe Pointet, mariées, en 1594 et 1598, à François et à Charles de Vélard, écuyers, qui furent seigneurs de Paudy pour deux cinquièmes.

VI. Claude Chevrier, écuyer, seigneur de Paudy, était, en 1551, curateur de Jean, Marguerite et Madeleine, ses frères et sœurs, mineurs.

Il épousa, par contrat du 5 janvier 1567, Jeanne de Las Tours, d'une illustre maison du Limousin, qui lui apporta en dot dix mille livres. Il n'en eut pas d'en-

fants, et les héritiers de sa femme furent : Jean, seigneur de Les Tours, chevalier de l'Ordre du roi ; Jeanne de Las Tours, dame de Clermont ; François de Durfort, chevalier de l'Ordre du roi, baron de Bajaulmont, et Philippe de Durfort, sa sœur, tous héritiers pour un quart chacun. (*Arch. de l'Indre.*)

Claude Chevrier se remaria avec Antoinette de Malfède ou Malefeyde, fille de François, seigneur de Dagnac, en Limousin, et de Marguerite de La Tour.

Il vivait en 1574, et était décédé en 1580, ayant eu de sa seconde femme : .

VII. Madeleine Chevrier, dame de Paudy, mineure et sous la tutélle de sa mère, en 1580, épousa, par contrat passé à Paudy, le 14 juillet 1596, Jean de Vellar, écuyer, seigneur des Salles, en Bourbonnais. Elle avait alors perdu sa mère, et elle fut assistée au contrat, de Madeleine Chevrier, sa tante, veuve de Jean Pointet, seigneur de Laugère, et autres parents.

Jean de Vellar se rendit adjudicataire, aux enchères, d'une cinquième partie de la terre de Paudy, y compris le vol du chapon et droit d'aînesse, par décret au siège royal d'Issoudun, poursuivi sur feu Claude Chevrier, en 1613 et 1614.

Le château de Paudy a appartenu pendant deux siècles à la famille de Vellard.

SEIGNEURS DE CROUDAY ET DE LALEUF

IV. Pierre Chevrier, écuyer, tant en son nom que pour ses frères et sœurs, accensa à Mathurin Grimault,

laboureur, demeurant à Colombier, paroisse de Saint-Maur, près Châteauroux, les moulins de Vaon et leurs dépendances, en 1484. (*Invent. des titres du duché de Châteauroux*, II, 115.)

Il comparaissait, avec la qualification de seigneur de Chouday, et équipé en brigandinier, avec deux chevaux, à la montre des nobles du Berry, en 1491. (*Rôle.*)

Comme seigneur de Laleuf, paroisse de Saint-Maur, il fit avec Abel de Brizay, seigneur de Villegongis, un échange de serfs et de rentes, dans les paroisses de Villers et de Saint-Maur, le 20 septembre 1492. (*Invent. du duché de Châteauroux*, II, 81.)

Il est encore qualifié écuyer, seigneur de Laleuf, dans une transaction en date du 8 février 1507, par laquelle il se désista en faveur de Mgr Louis et de madame Louise de Bourbon, prince et princesse de la Roche-sur-Yon, moyennant la somme de deux cents écus, d'un legs de cent écus fait à sa femme, non nommée, par feu messire André de Chauvigny, comte de Châteauroux, et d'une rente de dix livres qu'il avait droit de percevoir sur la seigneurie de la Châtre. (*Invent. du duché de Châteauroux*, IV, 227.)

Les rentes se capitalisaient donc alors au taux de dix pour cent.

Pierre Chevrier, seigneur de Laleuf, fit aveu de la seigneurie de Chouday, mouvante d'Issoudun. (*Arch. du Cher, mouvance d'Issoudun*, 1541.)

Il fut vraisemblablement père de :

V. Jean Chevrier, écuyer, seigneur de Chouday, qui

comparut pour la réformation des coutumes du Berry, en 1539, et rendit hommage pour la haute, moyenne et basse justice de *Choday*, par acte du 15 septembre 1641, qui le qualifie seigneur de *Choday* et de *Laleu*. (*Arch. du Cher*, C, 813.)

Il fournit, en 1549, à l'abbé de Meobec, en Brenne, le dénombrement de la seigneurie de La Ferrandière, paroisse de Neuillay. (*Arch. de l'Indre.*)

Il avait épousé, vers l'année 1520, Perrenelle de Villelume, fille de Guillaume de Villelume, seigneur de La Roche-au-Tahon (*vulgò* : de La Roche-Othon), et de Jeanne Grivel de Grossouvre, sa seconde femme, dont :

1. *Jeanne* Chevrier, mariée, le 31 mars 1556, à Georges de Villaines, écuyer, seigneur de Villaines, La Vesvre et Chantemerle, près Blet, en Berry.

   Elle était veuve le 18 janvier 1571, et mourut avant le 29 septembre 1586, laissant deux fils.

2. *Anne*, mariée : 1° par contrat du 18 novembre 1586, à François du Pont, écuyer, seigneur de Villours, paroisse d'Argy, près Buzançais, lequel se qualifiait, en 1571, seigneur de Chouday et de la Ferrandière ; 2° en 1596, à François de Miray, écuyer, seigneur du Verger, près Graçay. Elle eut du premier, entre autres enfants :

   Catherine du Pont, qui épousa, en 1604, Claude de Miray, fils de François. Laleuf

appartenait, en 1596, à Antoine de Martel, époux de Sylvaine de la Touche.

SEIGNEURS DE VILLENEUVE-SUR-CHER

III. Jacques Chevrier, écuyer, fils de feu Jean Chevrier, seigneur de Chouday, fournit, en 1462, l'aveu de la dîme des Bordes, paroisse de Saint-Denis, et de celle des Vallées, paroisse de Sainte-Lizaigne, qui relevaient de la tour d'Issoudun, et avaient appartenu à son père. (*Arch. du Cher, reg. d'aveux.*)

Il fut seigneur de Tizay et de Janvarennes, et eut de son mariage avec Denise du Pont: (La Thaumass., *Hist. de Berry*, p. 691.)

IV. Pierre Chevrier, écuyer, qualifié par La Thaumassière seigneur de Chouday et de Janvarennes (*Hist. de Berry*, p. 690, 691), fit aveu, en 1462, de dîmes dans les paroisses de Thizay, Saint-Denis et Sainte-Lizaigne, mouvantes d'Issoudun. (*Reg. d'aveux.*)

Il est qualifié seigneur de Janvarennes, paroisse de Tizay, en 1464. (*Ibid.*)

Il contracta mariage avec Catherine Le Roy, fille d'Andry le Roy, écuyer, seigneur de Villeneuve-sur-Cher, conseiller du roi, correcteur en la Chambre des Comptes, et de N. Gouges de Charpaignes. Elle hérita d'Antoine Le Roy, son frère, seigneur de Villeneuve, par testament de ce dernier, en date du 15 février 1473. (Blanchard, *Hist. des Maîtres des Requêtes.*)

Noble homme Pierre Chevrier, écuyer, exposa, le 2 août 1470, à Jehan Desleur, lieutenant-général du bailli

de Berry à Bourges, qu'à cause de sa femme il possédait *l'hostel de la Mennoye, en la ville de Bourges, séparé par un mur commun de la maison de frère Cadet, abbé de la Prée*, et que ce dernier avait bâti sur le dit mur. (*Arch. de l'Indre, abb. de la Prée*, l. 28.)

Nous voyons encore noble homme Pierre Chevrier, qualifié seigneur de Villeneuve-sur-Cher, et damoiselle Catherine *Royne*, sa femme, possesseurs du fief de Billeron en 1477, et vivants en 1488.

Enfin Pierre Chevrier, seigneur de Villeneuve-sur-Cher, représenté par son fils, André, comparaissait à la montre des nobles du Berry, faite à Bourges en 1491, en équipage de brigandinier, et avec deux chevaux. (*Rôle.*)

Il fut inhumé dans l'église de Villeneuve, ayant eu de son mariage :

1. *Pierre*;
2. *Andry*, qui continua la filiation;
3. *Jeanne*, (Blanchard, *ibid.*)
4. *Suzanne*, dite fille de noble homme Pierre Chevrier, écuyer, seigneur de Villeneuve, et de Catherine *Royne*, épousa, par contrat du 17 juillet 1496, Guillaume de Voisines, écuyer, seigneur dudit lieu, paroisse de Nançay, en Sologne.

V. Andry Chevrier, écuyer, seigneur de Villeneuve-sur-Cher, de Janvarennes et de Billeron (La Thaumass., *Hist de Berry*, p. 691), épousa, en 1503, Fran-

çoise de Baudiment ou de Bauldimant, sœur et héritière de noble homme Pierre de Bauldimant, écuyer, seigneur de la Motte-Bichard, homme d'armes de la compagnie du seigneur de Chastillon.

Il transigea avec Jacques Le Roy, seigneur de Saint-Florent, au sujet des bornes de leurs justices, le 21 octobre 1530. (*Hist de Berry*, p. 687.)

Comparut, comme seigneur de Villeneuve-sur-Cher, à la réformation des coutumes du Berry, l'an 1539; et représenté par son fils Louis, rendit hommage pour sa seigneurie de Villeneuve, mouvante de la grosse tour de Bourges, le 6 septembre 1541. (*Arch. du Cher*, C, 813.)

Noble homme André Chevrier, écuyer, seigneur de Villeneuve-sur-Cher et de Janvarennes, demeurant à Villeneuve, fit son testament par devant Guillaume Babou, notaire à Bourges, le 24 avril 1543; élut sépulture dans celle de son père, en l'église paroissiale de Villeneuve, et institua pour ses héritiers Jean, l'aîné, et Jean, le jeune, ses fils, chacun pour moitié. Il fut père de :

1. *Jean*, dont l'article suit;
2. *Jean*, dit le jeune, en 1543, peut avoir été le même qui fut chambrier de l'abbaye de Vierzon.
3. *Louis*, chanoine des églises de Saint-Étienne et de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1543 et 1580.
4. *Claude*, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, en 1543.

5. *Anne*, religieuse du Lieu-Notre-Dame, près Romorantin, en 1543 ;

6. *Louise*, religieuse en l'abbaye de Beauvoir, en 1543 ;

7. *Françoise*, mariée à Claude Troussebois, écuyer, seigneur du Vivier, de La Motte-Sury et de Launay, vers 1520 ; (*Gén. de Troussebois.*)

8. *Jeanne*, vivante en 1543.

Probablement aussi :

9. *Anne* Chevrier de Villeneuve, mariée par contrat passé devant Carré, notaire à Bourges, le 26 septembre 1536, à François du Pont, écuyer, seigneur de Villours, qui fut exécuteur du testament d'Andry Le Roy, en 1543.

Janvarennes passe aux d'Orsanne.

VI. Jean Chevrier, l'aîné, écuyer, seigneur de Villeneuve, en 1543, épousa N. Piedefer, dont il eut :

1. *Louis* ;

2. *Christophe*, qui suit ;

3. *Étienne*, seigneur de La Lande, en 1599 ;

4. *Philippe* ;

5. *Françoise*, mariée, par contrat du 21 février 1599, à Antoine de La Marche, écuyer, seigneur de Puy-Guillon, en Marche.

VII. Christophe Chevrier, écuyer, seigneur de Villeneuve-sur-Cher, épousa Jacquette Fillette, dont il n'eut

pas d'enfants. Par testament en date du 7 avril 1621, il légua sa terre de Villeneuve à Jean du Roux, son filleul, fils d'Antoine Le Roux, seigneur de Sigy-en-Brie, et de Françoise Piedefer, à condition qu'il prendrait les noms de Jean-Christophe de Chevrier du Roux et porterait les armes de Chevrier et du Roux écartelées. (*Arch. du chât. du Chesne, en Sologne.*)

Du Roux : *d'azur à trois têtes de léopard d'or, lampassées de gueules.*

Une branche, non noble, de la famille Chevrier, s'est perpétuée à Issoudun.

Pierre Chevrier, seigneur de Champré et de Rezay, de l'élection d'Issoudun, fit enregistrer, en 1698, les armoiries suivantes :

D'azur au chevron d'or, accompagné de trois têtes de licorne d'argent.

Pierre Chevrier, sieur de Champré, bourgeois d'Issoudun, fit aveu du fief de Rezay, paroisse de Mâron, en 1705. (*Noms féodaux.*)

Étienne Chevrier renouvela l'aveu de Rezay, en 1717. (*Ibid.*) Il peut avoir été père de :

1. Jacques, qui suit ;
2. Étienne Chevrier de Champré, époux de Marguerite d'Orsanne, en 1758.

Jacques Chevrier, seigneur de Champré, fut installé comme procureur du roi au siège de l'élection de Bourges, en 1747.

AUTRES FAMILLES DU NOM DE CHEVRIER

Guy Chevrier, lieutenant du gardien de Lyon pour le roi, donna un récépissé de lettres royaux concernant les vivres et marchandises, à Lyon, le 12 octobre 1312, sous son sceau, représentant *un écu à la bande chargée de trois bouterolles dans un quadrilobe*. Légende : *Guidonis Chaprarii, militis.* (*Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*, par Demay.)

Guy Chevrier fut bailli de Touraine, de 1313 à 1316. (Chalmel, *Hist. de Touraine*, III, 404.)

Guy Chevrier, chevalier du roi, envoyé par lui en Saintonge pour cause des *esmovemans* faits à la Rochelle par les gens d'Espagne, donna un mandement à Guillaume de Morillon, receveur de Saintonge, au profit de Hugues de Lezay, capitaine de La Rochelle, et de ses hommes d'armes, le vendredi après Sainte-Catherine, 1332, sous son sceau représentant *un écu à la bande chargée de trois bouterolles*, tenu par un homme de guerre en buste, l'épaule garnie d'une ailette aux armes. (*Collection Clairambault.*) Le manuscrit de l'arsenal coté 705, hist., *charge la bande de trois chevrons.*

Guy Chevrier, chevalier du roi, commis et envoyé par lui ès parties de Vienne, pour le fait de Sainte-Colombe, donna, à Sainte-Colombe, le 21 mai 1335, à Thoré du Puis, trésorier de Nismes, une ordonnance de paiement au profit des *chapus* et maçons occupés audit lieu de Sainte-Colombe. Sceau : *un écu à la bande chargée de trois bouterolles dans un trilobe.* (*Collect.*

Clairambault.) Le manuscrit de l'arsenal dit : *une bande chargée de trois croissants baissés.*

Alphonse Chevrier, chanoine de Paris, licencié en droit, était conseiller au Parlement de Paris, en 1361, époque où le roi Jean l'envoya en Angleterre pour proposer au souverain de ce pays d'envoyer conjointement leurs ambassadeurs vers Sa Sainteté, lui faire leurs soumissions et le prier d'autoriser le traité de paix conclu à Bretigny. Quelque temps après, Alphonse Chevrier fut fait maître des requêtes de l'hôtel du roi Charles V, ainsi qu'il résulte des comptes du changeur, de l'an 1366, où il est nommé : *magister Alphonsus Caprarius, consiliarius et magister requestarum hospitii domini regis,* et où il est fait état de ses gages pour les années 1365, 1366 et 1367. Par le même compte, il est fait mention que le roi, par ses lettres du 27 juillet 1367, lui avait fait don de soixante francs d'or, nonobstant ses gages ordinaires, pour le remboursement des frais qu'il avait faits aux voyages de Chartres et de Sens, où il s'était trouvé par commandement de Sa Majesté, ès assemblées qui y avaient été faites pour affaires importantes de l'État.

Bref, ses rares qualités et ses longs services, dit Blanchard, lui firent mériter la dignité d'évêque de Lizieux. Le *Gallia christiana* nous apprend qu'il y fut promu, en 1369, et qu'il habitait à Paris, au Mont-St-Hilaire, en 1377. Il testa en cette année, nomma pour son exécuteur testamentaire Jean de Digoine, chevalier, et mourut le 26 juillet.

Il avait été arbitre entre Louis, duc de Bourbon, et Guy de Boulogne. Il portait : *d'argent à trois chevrons*

de gueules, à la bordure engrêlée d'azur. (Blanchard, *Hist. des maîtres des requêtes*; — *Gallia christ.*)

INCERTAINS

Maître Guillaume Chevrier, secrétaire du roi, fut retenu en l'office de compteur du trésor, au lieu de maître Guillaume Ripault, au mois d'octobre 144.. (*Collection Gaignières*, vol. 771, p. 107.)

Méry Chevrier, brigandinier du seigneur de Laigle, servait au ban de Poitou, en 1467. (*Rôle.*)

Jean Chevrier, abbé de Chantemerle, au diocèse de Troyes, en 1491, 1497, eut pour successeur :

Claude Chevrier, abbé de Chantemerle, en 1516, était mort en 1553. (*Gallia christ.*, t. XII.)

Jeanne Chevrier épousa, vers 1520, François Baudet, écuyer, seigneur de Thorigny, lieutenant-général du bailli de Touraine. (*Généal. de Baudet.*)

ÉTUDES SUR LA NUMISMATIQUE DU BERRY

SANCERRE

Par D. MATER

Les seigneurs de Sancerre qui ont frappé monnaie pendant plus de deux cents ans, ont laissé de nombreux spécimens de leur fabrication monétaire dont l'étude offre un véritable intérêt. Il n'existe pas en effet dans notre province, d'atelier dont les produits présentent plus d'originalité et en même temps plus de variété dans ses types ; sans oublier ce caractère fort curieux d'être, en plein moyen âge, une réminiscence certaine de la numismatique romaine. C'est enfin un monnayage sur lequel l'attention peut d'autant mieux se porter que jusqu'ici il a été fort incomplètement étudié, bien qu'il s'y rencontre nombre de questions d'une solution d'autant plus difficile qu'il s'agit de monnaies anonymes.

L'histoire et les renseignements qu'elle nous apporte sur les anciens seigneurs de Sancerre, nous seront d'un grand secours pour l'examen des problèmes que nous allons être appelés à discuter ; aussi, nous semble-t-il

nécessaire de jeter sur l'origine et une partie du passé de la maison de Sancerre un coup d'œil rapide qui fera mieux comprendre les faits dont nous aurons à parler.

Au x^e^ siècle, la châtellenie de Sancerre appartenait à Thibaud-le-Tricheur, comte de Blois et de Chartres, qui possédait en outre dans le Berry, Vierzon et Celles-sur-Cher. En 1105, son petit-fils, Eudes II, qui hérita des comtés de Champagne et de Brie, échangea Sancerre, qui était échu à son frère Roger, évêque de Beauvais, contre le comté de Beauvais. Les états de la maison de Champagne, qui eurent successivement pour maîtres les comtes Thibaud III, Étienne-Henri et Thibaud IV dit le Grand, comte Palatin, étaient, à cette époque, considérables, puisqu'ils comprenaient la Champagne, la Brie, Blois, Chartres et Sancerre.

En 1152, à la mort de Thibaud-le-Grand, ses enfants se partagèrent ses domaines et son fils puîné Étienne reçut pour sa part Sancerre alors simple seigneurie, ce qui ne l'empêcha pas de prendre, comme ses ancêtres, le titre de comte. L'existence du premier seigneur particulier de Sancerre et du fondateur de la maison de Sancerre fut longue, puisqu'il vécut jusqu'en 1192, et agitée. Il eut à subir pour la possession du comté de Gien, dont il s'était emparé, une guerre désastreuse contre Louis-le-Jeune et Guillaume, comte de Nevers. Il alla ensuite en Terre-Sainte en 1171, puis de retour, se révolta contre Philippe-Auguste en s'alliant avec Richard-Cœur-de-Lion, ce qui ne l'empêcha pas d'accompagner le roi de France en Palestine lors de la troisième croisade, durant laquelle il périt au siège de Saint-Jean-d'Acre.

Son fils Guillaume Ier d'abord placé à cause de son jeune âge sous la tutelle de son oncle Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, eut une fin malheureuse : ayant accompagné en Orient son beau-frère Pierre de Courtenay, élu empereur de Constantinople, il tomba entre les mains de Théodore-Ange-Comnène qui le fit mettre à mort (1217).

Sous Louis Ier qui lui succéda, le fief du comté de Sancerre, demeuré jusque-là dans la mouvance du comté de Champagne, fut acheté par saint Louis qui s'assurait ainsi l'hommage direct et le service féodal des vaillants chevaliers de la maison de Sancerre.

Vinrent ensuite Jean Ier, Étienne II, Jean II qui était à Courtray et échappa au désastre de l'armée royale (1302), Louis II qui fut tué à Crécy, Louis III qui fut fait prisonnier par les Anglais la veille de la bataille de Poitiers, et dont le frère était le célèbre connétable de Sancerre, le compagnon de Duguesclin et de Clisson, enfin Marguerite, fille de Jean III, qui, par son mariage avec Beraud II, comte de Clermont, porta le comté de Sancerre dans la maison d'Auvergne.

Sans qu'il soit besoin de continuer plus loin cette revue rétrospective de l'histoire de Sancerre, puisque l'atelier monétaire de la seigneurie n'a pas conservé son activité au-delà du premier quart du XIVe siècle, nous ajouterons que le comté s'étendait sur la presque totalité de l'arrondissement actuel de Sancerre, sur une partie de celui de Bourges et de celui de Gien, ce qui permet de se rendre compte de son importance.

Les principaux fiefs en ressortissant étaient les châtellenies des Aix-d'Angillon, d'Argent, des Barres, de la

Chapelle-d'Angillon, de Dame-Marie-en-Puisaye, d'Herry, de Lugny, de Montfaucon, de Precy, de Pesselière, de Sancergues, de Saint-Brisson, de la Tour-de-Vèvre et de Villegenon. Ces indications sommaires peuvent donner une idée suffisante de la puissance des seigneurs de Sancerre et, par suite, faire comprendre l'étendue des besoins auxquels avaient à répondre leurs produits monétaires.

Malgré la grande situation des comtes de Sancerre, l'histoire de leur monnayage a été jusqu'à ce jour fort négligée, la liste des écrits où il en est question est assez courte et ce qui en a été dit est, on peut le reconnaître, assez incomplet et superficiel. Nous trouvons d'abord quelques mots dans Haultin, Ducange, La Thaumassière, Catherinot qui n'ont d'intérêt à l'heure actuelle que comme documents bibliographiques, et, nous arrivons immédiatement à l'ouvrage de Duby.

L'auteur du *Traité des Monnaies des Prélats et des Barons de France*[1] a peut-être fourni sur l'atelier de Sancerre la notice la plus substantielle et la mieux faite que nous ayons. Il a fait connaître un certain nombre de documents concernant l'histoire de l'officine, discuté ou réfuté les interprétations erronées qui s'étaient fait jour de son temps et enfin donné pour la série numismatique de Sancerre pendant les XIII^e^ et XIV^e^ siècles, une suite de monnaies parfaitement exacte et presque complète. En résumé, si Duby n'avait pas ignoré les premières pièces anonymes de Sancerre, les émissions d'Étienne I^er^ et les esterlins, son travail serait

1. T II, p. 119, pl. CII.

encore ce que nous aurions de meilleur sur le monnayage sancerrois.

Depuis lors et jusqu'à Poey d'Avant, il n'a rien été publié sur le sujet qui nous occupe, à part quelques lignes dans une revue spéciale à l'occasion de trouvailles monétaires[1]. Il est inutile de faire ici l'éloge de l'œuvre considérable qui a su condenser en trois volumes l'ensemble de faits et de documents que comporte une étude générale sur les *Monnaies féodales de France*, mais il est certain qu'un cadre aussi vaste ne permettait pas à l'auteur d'approfondir et même de s'arrêter un peu longuement sur chaque officine. Il en est résulté bien des points faibles ou négligés et le chapitre qui concerne Sancerre[2], n'est pas à cet égard, malgré sa brièveté, un des moins discutables. Cela n'a pas empêché les conclusions de Poey d'Avant d'être adoptées sans changement sérieux et d'avoir encore cours à l'heure actuelle presque dans leur intégralité.

Examinons, en effet, ce que dit ce savant numismatiste. Il commence par attribuer à Eudes II, comte de Champagne (1014-1037), en qualité de seigneur de Sancerre, et par ce seul motif qu'il porte dans le champ les lettres S C, qu'il regarde comme les initiales de *Sacrum Cesaris*, un denier qui, en réalité, a été frappé à Mâcon ou à Bordeaux[3]. Le style de cette monnaie, manifestement étranger au centre de la France, aurait dû, nous semble-t-il, préserver Poey d'Avant d'une pareille erreur.

1. *Revue numismatique*, année 1841.
2. Poey d'Avant, *Les Monnaies féodales de France*, t. I, p. 283.
3. Caron, *Monnaies féodales françaises*, p. 321.

Il pose ensuite en fait, qu'à deux exceptions près, le denier d'Eudes, dont il ne faut plus parler, et les esterlins, le type de Sancerre n'aurait pas varié et qu'il aurait, pendant toute la durée du monnayage, consisté dans une tête, prise, il est vrai, sous divers aspects, mais toujours accompagnée de l'astre de Jules César.

Nous ne pouvons partager l'opinion de Poey d'Avant et considérer comme n'ayant eu qu'un type unique, une officine dont les produits, généralement anonymes, mais aussi à une certaine époque signés, portaient une tête, tantôt de profil à droite, tantôt de profil à gauche, tantôt de face, tantôt imberbe et tantôt barbue, tantôt mitrée et tantôt couronnée, tantôt accostée d'une étoile unique, tantôt d'une étoile et d'un croissant, tantôt d'une fleur de lys, tantôt seule, tantôt enfin ayant au revers, soit une croix simple, soit une croix cantonnée de besants ou de lettres, ou d'une fleur de lys et d'une étoile. En réalité, il y a là plus que des variétés d'un type unique, et des changements si notables constituent de véritables types différents ayant entre eux, il est vrai, ce caractère commun de porter tous une effigie.

Poey d'Avant ne fait commencer le monnayage de Sancerre qu'à Étienne I^er^, nous verrons que c'est à tort et que le premier seigneur de Sancerre a trouvé déjà existant un atelier dont il n'a eu qu'à continuer la fabrication. De plus, il place la monnaie à la tête de face après Étienne I^er^, ce qui est encore une erreur. Enfin, dans le classement des pièces dont il donne la description, Poey d'Avant s'est appuyé uniquement sur leur style; il a été, il faut le reconnaître, merveilleusement servi par sa grande expérience de la numismatique

du moyen âge, et il y a peu de chose à critiquer dans cette partie de son travail ; mais on doit regarder comme bien fragile une semblable base et se demander si, entre l'émission de deux types différents, qui souvent se sont succédés à de courts intervalles, le style monétaire a pu subir des changements assez sensibles pour fournir des indications sérieuses pour la classification des espèces, alors surtout qu'il s'agit, comme dans la circonstance, d'espèces anonymes.

Il sera donc sage de corroborer ou de rectifier les résultats obtenus par Poey d'Avant à l'aide des renseignements que peut fournir l'étude des dépôts de monnaies : cela permettra peut-être d'arriver à plus de précision dans la détermination des époques où furent émis les différents types, et par suite, de connaître à quel comte on pourrait les attribuer de préférence.

M. Caron [1], dont l'ouvrage a si heureusement complété et même corrigé celui de Poey d'Avant, n'a, pas plus que son devancier, soumis à une révision cependant nécessaire, la numismatique sancerroise. Il s'est borné à publier un nouveau type, à augmenter la série des esterlins et à redresser l'erreur d'attribution du denier d'Eudes II.

Sur les monnaies au type esterlin dont nous venons de parler, nous signalerons un mémoire de M. Mantellier, qui contient sur ce sujet les éclaircissements les plus précieux [2], et le savant ouvrage de M. Chautard sur les *Imitations des monnaies au type esterlin, frappées en Europe pendant les* XIII^e^ *et* XIV^e^ *siècles*.

1. *Mon. féodales françaises*, p. 91.
2. *Revue numismatique*, nouvelle série, t. X, 1865.

Nous trouvons encore dans une courte notice émanée de M. de Laugardière et insérée dans les *Bulletins de la Société nivernaise*, des vues fort ingénieuses sur la numismatique sancerroise [1].

Enfin, il nous reste à mentionner diverses observations intéressantes dans les *Bulletins numismatiques des Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, qui ont fait faire tant de progrès à l'histoire monétaire du Berry.

On voit, par cette revue bibliographique, combien est dispersé ce qui a été écrit successivement sur le monnayage de Sancerre. On peut donc, sans s'exposer au reproche d'aborder un sujet entièrement épuisé, le soumettre à un nouvel examen, essayer d'en donner une étude générale résumant les anciennes controverses, et ajoutant aux documents déjà connus, ceux que les collections publiques ou particulières du Berry ont pu fournir. Parmi ces dernières, citons celles de MM. Berry, Creuzot, Jacquemet, de Kersers, de Laugardière, des Méloizes et Ponroy, qui se sont ouvertes à nos investigations avec la plus aimable facilité.

I

Suivant une opinion universellement admise, les seigneurs de Sancerre n'auraient commencé à frapper monnaie qu'après 1152, c'est-à-dire que la création de leur atelier monétaire aurait coïncidé avec l'époque où

1. *Bul. de la Soc. nivernaise*, t. III. Proc.-verbal de la séance du 8 mai 1861.

Sancerre est devenue indépendante a vec le comte Étienne I^er^. Nous croyons que cette opinion doit être abandonnée et que le commencement de cette fabrication doit être avancé d'un demi-siècle au moins.

Nous en trouvons la preuve dans trois chartes antérieures à 1152 qui, les unes et les autres, parlent de monnaies de Sancerre. Dans la première, qui remonte à l'an 1100 environ, c'est-à-dire sur la fin de la vie du comte Henri-Étienne (1088-1102), on voit un chevalier du nom d'Hugues de la Tour reconnaître les droits que les moines de Saint-Gondon-sur-Loire réclamaient sur un moulin et recevoir en échange une somme de « *XX solidos sancerrensis* [1].

Dans la deuxième charte, non datée, mais contemporaine de l'archevêque Vulgrin, qui occupa le siège de Bourges de 1120 à 1136, le chapitre de Saint-Étienne rachetait des frères Beraud, Humbaud et Jérémie,

1. Cette charte, empruntée au cartulaire de Saint-Gondon, n'est pas datée, mais grâce au nom du prieur qui y est mentionné on peut affirmer d'une manière certaine qu'elle a été consentie entre 1095 et 1105. En effet ce prieur s'appelait Gallo, et en 1195 cette dignité étant occupée par le moine Adhemard, il en résulte que Gallo n'a pu être prieur que postérieurement. D'un autre côté le même Gallo fut élu en 1105, évêque de Saint-Pol-de-Léon, ce qui ne l'empêcha pas de conserver ses fonctions de prieur, mais naturellement, à partir de cette époque, on eut le soin, même dans les actes où il n'intervenait que comme prieur, de relater sa haute situation épiscopale. Dans la charte qui nous occupe Gallo est tout simplement qualifié de prieur de Saint-Gondon, ce qui indique donc qu'elle est antérieure à 1105. — D'ailleurs Hugues de la Tour, l'une des parties contractantes de cette charte, figure également dans un titre de 1095 et les témoins Raoul et Hugues, chevaliers de Saint-Gondon, Landry fils de Narbert, Baudoin fils d'Hersenne, comparaissent en semblable qualité dans deux autres titres, l'un du 14 octobre 1095 et l'autre de 1098 à 1100.

(P. Marchegay, *Le Cartulaire de Saint-Gondon-sur-Loire* (866-1172), p. 49.)

moyennant une indemnité de « *C solidos Sacro-Cesariensis monete* », les droits qu'ils prélevaient sur les hommes du bourg de Bengy, propriété du Chapitre [1]. Enfin, en 1150, c'est-à-dire comme pour la charte précédente du temps du comte Thibaud IV (1102-1152), il est question, dans une transaction intéressant l'abbaye de Fontmorigny, de « *decem libras sancirriensium* » et de « *duos solidos sancierrensis monete* [2] ». On voit donc que les comtes de Champagne frappaient monnaie à Sancerre avant que cette seigneurie n'eût conquis son autonomie.

La démonstration que nous venons de faire s'accorde d'ailleurs pleinement avec les indications fournies par le trésor de Mereau-Massay. Dans ce dépôt, enfoui vers 1160, on a rencontré un denier signé d'Étienne Ier, et de plus, trois monnaies anonymes de Sancerre, deux deniers et une obole, qui portaient la trace d'une circulation assez prolongée [3]. Comme ces trois dernières pièces

1. Buhot de Kersers, *Hist. et statistique monumentale du dép. du Cher*, t. I p. 285. — *Arch. du dép. du Cher*, fonds de Saint-Etienne, seigneurie de Bengy, L. VII, C. I.

2. Duby, p. 122, d'après une note de dom Claude-Antoine Turpin, bénédictin de Saint-Maur, qui travaillait à une nouvelle histoire du Berry. — H. Boyer, Les origines de Sancerre dans les *Mém. de la Soc. historique du Cher*, 3e série, 2e vol., p. 320. — Cartulaire de Fontmorigny, fo 52, ro, à la Bibliothèque de la ville de Bourges.

3. Buhot de Kersers, *Bul. numismatique*, Ve vol. des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*. M. de Kersers parle d'un denier anonyme avec la tête de face et la croix cantonnée d'un 8 au 2e et d'un besant au 3e. Un nouvel examen de ces pièces préalablement nettoyées nous permet d'affirmer que la trouvaille de Mereau ne renfermait que quatre pièces sancerroises, un denier signé, une obole anonyme et deux deniers anonymes, ceux-ci existant encore dans les cartons du Musée, entièrement semblables l'un à l'autre avec la tête de profil à gauche et

ne peuvent appartenir au monnayage anonyme qui reprit sur la fin de la vie d'Étienne, il faut en conclure qu'avant que le premier comte de Sancerre n'eût commencé à émettre des monnaies à son nom, il y avait déjà à Sancerre une fabrication d'espèces anonymes, qui n'est autre que celle qui produisit les monnaies que nous avons vu relatées dans les chartes.

Si l'existence de la monnaierie est constatée dès le commencement du XII^e^ siècle, on ne sait rien de positif sur les motifs qui décidèrent son établissement. On peut cependant les entrevoir avec quelque vraisemblance. Les états de la maison de Champagne étaient divisés géographiquement en deux grands groupes: une partie orientale à laquelle les ateliers de Provins, Troyes, Sens, Meaux et Reims fournissaient le numéraire nécessaire et la partie des bords de la Loire desservie par les officines de Chinon, Blois, Chartres et Beaugency.

La seigneurie de Sancerre, située à l'est du second groupe, se trouvait presque isolée et relativement éloignée des lieux de fabrication monétaire, malgré la double importance stratégique et commerciale qu'elle tenait de sa position, commandant à la fois la Loire et la ligne de forteresses qui assurait les

la croix cantonnée de besants aux 3^e^ et 4^e^. — D. Mater, Catal. descriptif de quelques séries monétaires du Musée de Bourges. *Mém. de la Soc. hist. du Cher*, 3^e^ série, 2^e^ vol. — Caron, ouvr. cité.p. 90.— M. de Kersers indiquait que le denier signé était plus fatigué que les pièces anonymes; une observation minutieuse nous a convaincu au contraire que ces dernières portaient la trace d'une circulation incomparablement plus longue.

communications entre les deux tronçons champenois [1]. Un atelier monétaire devait s'y trouver placé à merveille et c'est sans nul doute cette considération qui en provoqua l'établissement.

Ce qui est plus difficile à expliquer, c'est l'origine et ce sont les causes qui firent adopter le type monétaire sancerrois. C'était une véritable nouveauté, une création, or en matière d'échanges les expériences de ce genre sont toujours périlleuses. On est donc étonné que les comtes de Champagne ne se soient pas contentés d'y apporter un de ces types déjà connus et en usage dans leurs états, le type turono-chinonais, par exemple, que Thibaud-le-Tricheur avait trouvé à Chinon dans la succession paternelle [2] et qu'il avait, lui ou ses successeurs, implanté à Blois, à Chartres, à Beaugency, d'où il avait gagné toute la région voisine, Saint-Aignan, Celles, Romorantin, Vendôme, Châteaudun et le Perche. Pour avoir préféré à une conduite si simple et si conforme aux habitudes du temps, l'essai toujours très incertain d'un nouveau type, il a fallu des raisons d'un poids particulier et des circonstances toutes locales.

Suivant une tradition fort ancienne dont on trouve la trace dès le milieu du XI[e] siècle, Sancerre aurait été fondée par Jules César. On lit en effet dans la chronique anonyme d'Amboise: « Nivernensi urbe capta,

1. Les principaux points de cette ligne de communication étaient Montbard, Châtel-Censoir, Clamecy et Saint-Sauveur-en-Puisaye. *(Les possessions des comtes de Champagne dans l'Auxerrois et le Nivernais*, par Châle.)

2. Benjamin Fillon, *Considérations hist. et artist. sur les monnaies de France*, p. 99.

« Cœsar secus ripas Ligeris equitans, in quodam monte « oppidum firmavit, ibique simulacra omnium idolo- « rum suorum, quæ secum gerebat, posuit, quod op- « pidum Romani *Sacrum Cœsaris* vocaverunt [1]. »

Nous n'avons pas à rechercher ici le degré de confiance que l'on peut accorder à cette légende, il nous suffit, pour les besoins de notre démonstration, de constater qu'elle avait cours au milieu du XI^e^ siècle. Or cette origine césarienne flattait singulièrement l'amour propre des seigneurs de Sancerre qui, peut-être, grâce à cela, s'imaginaient descendre du conquérant des Gaules. Ils firent, dans le premier siècle qui suivit la séparation de Sancerre des autres domaines de la maison de Champagne, tous leurs efforts pour substituer l'appellation de *Sacrum Cesaris*, qui fut une sorte de titre officiel, au vieux nom topique de *Syncerrium*, *Sincerrium*, *Sancerrum* [2].

Cette tentative échoua d'ailleurs complètement, et dès le milieu du XIII^e^ siècle, l'antique dénomination avait entièrement repris le dessus. Quoi qu'il en soit, puisque les comtes de Sancerre voulaient donner à leur ville un nom qui leur semblait plus glorieux, ils n'avaient pas de moyen plus pratique pour le faire connaître et passer dans les habitudes, que de l'écrire sur leurs monnaies qui en circulant de main en main, l'apprenaient à tous : c'est vraisemblablement là la raison qui détermina les monnayeurs de Sancerre à adopter les légendes de *Sacrum Cesaris* et de *Julius Cesar*.

1. Dachery. *Spiciligium*, 1723, t. III, p. 266.
2. La Thaumassière, *Histoire du Berry*, l. VI, ch. v.

Ils firent plus, obéissant à un besoin de logique ou tout au moins d'harmonie artistique fort inattendu pour l'époque, ils pensèrent, sans doute, qu'un monogramme carolingien ou tel autre type monétaire du temps, ferait une singulière figure à côté des légendes romaines que leur imposait la tradition locale. Il ne serait pas impossible non plus qu'ils aient voulu par une imitation plus complète accentuer davantage leur retour vers un passé dont la grandeur les attirait : c'est évidemment ces divers mobiles qui les décidèrent à prendre leur modèle dans la numismatique romaine.

Que l'on ne se récrie pas ! Y a-t-il au XI^e^ siècle, soit dans les monnaieries voisines, soit ailleurs, un type dont les premières monnaies de Sancerre, celles à la tête mitrée de profil avec un long cou et un astre derrière, puissent être l'imitation ? Nous n'avons pu, pour notre compte, en découvrir; on constate au contraire avec les effigies qui se rencontrent dans la numismatique du temps, les différences les plus notables. Il faut donc chercher le modèle qui a inspiré les monnayeurs de Sancerre dans une autre époque et remonter jusqu'à la civilisation romaine. Cette véritable origine du type sancerrois a déjà été indiquée par Lelewel[1], Barthélemy[2] et Poey d'Avant, mais nous voudrions faire plus et en fournir la démonstration définitive.

La tête qui se voit sur les premières monnaies de Sancerre offre un aspect tout particulier : elle est grêle et allongée, posée sur un long cou et accompagnée

1. Lelewel, *Numismatique du moyen âge*, t. I, p. 159.
2. Barthélemy, *Manuel complet de numismatique du moyen âge et moderne*, p. 213.

par derrière d'un astre qui n'est pas l'étoile à cinq rais habituellement employée dans cette période du moyen âge, mais une comète rayonnante. Or ces détails caractéristiques se remarquent également sur un denier de Jules César décrit dans Cohen[1] sous le numéro 41, et portant la légende IVLIVS CESAR, avec la comète qui annonça la mort du dictateur. Ce rapprochement, que l'examen comparatif des documents (V. pl. I, A, a et a') nous a paru justifier, semble avoir inspiré le prototype de la fabrication sancerroise. Il y a là, tout au moins, une induction assez plausible.

Il existe cependant une différence que nous ne voulons pas passer sous silence : l'effigie du dictateur romain est de profil à droite, tandis que les têtes des monnaies de Sancerre sont de profil à gauche[2]. Cette dissemblance tient sans aucun doute uniquement à ce que en préparant son coin, le graveur n'a pas réfléchi qu'en orientant la figure comme sur le modèle placé sous ses yeux, l'image qui serait imprimée sur le flan monétaire se trouverait tournée en sens contraire. La maladresse de l'ouvrier, bien fréquente au moyen âge, explique

1. *Description historique des monnaies frappées sous l'Empire romain*, deuxième édition, t. I.

On trouvera réunis à la planche I les documents de comparaison permettant de contrôler l'exactitude de notre proposition. La figure A représente l'effigie du denier romain de profil à gauche, et, par conséquent, tournée dans un sens contraire à celui qu'elle occupe en réalité, changement qui a pour but de faciliter le travail de confrontation. La figure *a* est la tête de l'obole sancerroise décrite sous le n° 1 de cette étude, la figure *a'* celle de l'obole n° 3. Nous avons cru, pour plus de commodité, devoir reproduire les têtes des monnaies de Sancerre nues, ou coiffées de la mitre que les monnayeurs du comte auraient, suivant nous, ajouté à leur modèle antique.

également l'imperfection de l'imitation, qu'il a d'ailleurs cru devoir habiller à la mode de son temps.

Ainsi les seigneurs de Sancerre pour rappeler l'origine, qu'une tradition légendaire attribuait à leur ville, ont mis sur leurs monnaies le nom et l'effigie de Jules César et emprunté leur type à la numismatique romaine : par une coïncidence bien curieuse, le sénat romain faisait en plein moyen âge fabriquer dans la ville éternelle des imitations des deniers champenois de Provins, destinées, croit-on, à faciliter aux marchands italiens qui assistaient aux grandes foires de la Champagne, les transactions avec les gens de ce pays [1].

N'y a-t-il aucun lien entre ces deux faits, et leur simultanéité est-elle purement fortuite ? Sans essayer de résoudre cette question, on peut faire remarquer combien il est singulier de voir presque aux mêmes époques, nous n'affirmons pas cette absolue concomitance en ce qui concerne la date de l'émission des imitations provinoises, sur laquelle plane une certaine incertitude, il est, disons-nous, bien singulier de voir vers les mêmes temps, à Rome frapper des imitations champenoises et, à Sancerre, dépendance des états des comtes de Champagne, fabriquer des imitations romaines.

1. Poey d'Avant, *Ibid*, t. III, pl. CXXXIX, nos 1 à 5.—Caron, *Ibid.*, p. 343.

II

Les monnaies de Sancerre peuvent se ramener à cinq groupes principaux dont quelques-uns renferment plusieurs types. En voici l'énumération dans l'ordre où ils se succédèrent : 1° une série anonyme antérieure à 1152; 2° les monnaies signées d'Étienne Ier comprenant cinq types bien caractérisés; 3° type anonyme avec tête mitrée de profil et croix couronnée d'une fleur de lys et d'une étoile; 4° série anonyme avec la tête couronnée de profil et la croix simple au milieu de laquelle se placent les esterlins; 5° monnaies au type esterlin qui coupe en deux la période précédente.

Ce système de classement, en désaccord avec l'opinion d'un certain nombre de numismatistes, est établi d'après les données fournies par l'étude des dépôts. On remarquera qu'il ne diffère pas beaucoup des résultats auxquels Poey d'Avant est arrivé en se basant uniquement, comme nous l'avons indiqué, sur le style des monnaies : cet accord, avec des points de départ si opposés, paraît présenter les plus grandes probabilités d'exactitude.

Avant d'aborder la description de chaque série, nous croyons nécessaire de nous expliquer une fois pour toutes sur la forme particulière des couronnes que l'on remarquera sur les monnaies sancerroises, ce qui donnera plus de clarté aux explications et permettra d'éviter des redites fatigantes. Jusqu'à la fin du XIIIe siècle on rencontre sur les produits de l'atelier de

Sancerre une couronne de forme anormale dont Viollet-le-Duc parle en ces termes : « On voit, même au commencement du XII^e^ siècle, des couronnes composées de quatre plaques sans courbure qui forment un véritable bonnet carré. » Et il en signale des exemples dans les églises de Moissac et de Saint-Savin [1].

Sur les monnaies de Sancerre ce bonnet, ou plus exactement cette mitre, se présente sous quatre aspects différents : elle est carrée, pointue, triangulaire ou sphérique, et de plus elle est tantôt sans ornements, tantôt décorée de perles. Nous signalerons ces divers détails qui ont leur intérêt en donnant, pour simplifier les descriptions, le nom de mitre à cette couronne de forme archaïque, les véritables couronnes ornées de fleurons ne devant faire leur apparition que dans les derniers temps du monnayage.

Premier type anonyme antérieur à Étienne I^er^

Nous avons démontré précédemment, les chartes en main, que l'atelier de Sancerre fonctionnait antérieurement à Étienne I^er^ et que le trésor de Mereau-Massay nous avait fait connaître des spécimens de cette première fabrication. Sans reprendre ici des arguments déjà produits plus haut, nous voulons faire remarquer que la réunion d'un même dépôt perdu vers 1160, de monnaies sancerroises anonymes et de monnaies signées, établit forcément la priorité de la fabrication des premières. En effet, sans parler des traces d'une circu-

1. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du Mobilier français*, t. III, V° Couronne.

lation bien plus longue, il est certain que les monnaies d'Étienne sont en général signées, qu'elles l'étaient déjà en 1160, et qu'il est difficile de trouver dans la courte période écoulée alors, depuis qu'il avait hérité du comté de Sancerre, la place d'une double fabrication de ce genre.

Ces considérations nous conduisent à reporter avant 1152 les premières monnaies anonymes dont le trésor de Mereau a fourni le type, d'où il suit qu'elles auraient été émises par Thibaud-le-Grand, comte de Champagne (1102-1152). Toutefois nous hésitons à admettre que ce type ait pu être en usage dans l'atelier de Sancerre dès le commencement du XII^e^ siècle, son style nous semble s'y refuser et nous serions disposés à croire que les monnayeurs sancerrois, puisqu'ils frappaient monnaie dès ce moment, ont à l'origine employé un type que nous ne connaissons pas encore, se contentant peut-être bien d'imiter les produits d'autres officines du comte. L'avenir et de nouvelles découvertes pourront seules nous éclairer à cet égard.

L'existence d'une première période anonyme à Sancerre, permet d'écarter une apparente dérogation aux règles de la numismatique féodale qui préoccupait quelques bons esprits. En effet, dans le système de Poey d'Avant, le monnayage sancerrois, après avoir commencé par être signé serait devenu anonyme, ce qui aurait été absolument contraire aux errements habituels des ateliers seigneuriaux, où le phénomène inverse s'est toujours produit. M. de Kersers[1] avait si-

1. De Kersers, *Bull. num. des Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, t. V.

gnalé cette anomalie, mais aujourd'hui que nous savons que le monnayage de Sancerre, anonyme avant comme après Étienne I^er^, est en résumé dans ses lignes générales un monnayage anonyme, sans que la période exceptionnelle du premier comte particulier de Sancerre puisse lui enlever ce caractère, nous pouvons considérer que ce problème doit cesser de préoccuper les numismatistes.

A la fabrication du comte Thibaud appartiennent cinq pièces, dont les deux premières et même, selon toute probabilité, la troisième, proviennent du trésor de Mereau-Massay : ce sont celles dont nous avons déjà parlé, et qui ont été directement imitées d'un denier de Jules César. Les deux autres monnaies nous semblent se placer à la fin de cette période monétaire, puisqu'elles sont anonymes. Nous devons toutefois reconnaître qu'elles présentent déjà le type de la première émission signée d'Étienne, et qu'à la rigueur elles pourraient avoir été frappées par lui.

1. — + IVLIVS CES.... Buste mitré de profil à gauche, la tête allongée, les cheveux indiqués par un pointillé, la mitre pointue sans ornements; derrière une comète. — ℞. — + SACRVM CESARIS. Croix cantonnée d'un besant aux 3^e^ et 4^e^.

Pl. I, n^o^ 1.

Trésor de Mereau. — Bill. Obole : 0^gr^, 31.

Musée de Bourges.

(De Kersers, ouvr. cité, T. V. — D. Mater, Catalogue descriptif de quelques séries monétaires du Musée de Bourges, n^o^ 130. *Mém. de la Soc. hist du Cher,* III^e^ série, t. II.)

2. — + IVLIVS CES·A·R. Même type, la mitre ornée de deux perles. — ℞. + SACRVM CESARIS. (E lunaire.) Même type.

Pl. I, n° 2.

Trésor de Mereau. — Bill. Denier : 0gr, 745.

Musée de Bourges.

(De Kersers, *ibid.;* — D. Mater, *ibid.*, n° 129.)

3. — + ...LIVS CA... Même type. — ℞. — + ...RIVS EC..AS. (E lunaire et rétrograde ainsi que les lettres qui suivent.) Même type.

Pl. I, n° 3. (Inédite.) — Bill. Obole : 0gr, 41.

Coll. Berry, à Bourges.

4. — + IV....VS CES·A·R. Tête mitrée de profil à droite, l'oreille très accusée, la mitre pointue ornée de deux perles; derrière une étoile. — ℞. — + SACRVM CESARIS. (E lunaire.) Même type.

Pl. I, n° 4. (Inédite.)

Coll. Berry. — Bill. Denier.

5. — Mêmes légendes et types.

Pl. I, n° 5. (Inédite.)

Coll. Berry. — Bill. Obole : 0gr, 44.

Étienne Ier (1152-1192).

Sous Étienne Ier le monnayage de la seigneurie a dû être très actif, si on en juge par le grand nombre de monnaies de lui que l'on rencontre, la fréquence des mentions qui se trouvent dans les titres du temps, et enfin la variété de ses produits. On ne remarque pas, en effet, moins de cinq types bien distincts sur ses espèces, qui seules sont signées dans la série numismatique de

Sancerre dont, d'ailleurs, elles constituent la période la plus importante.

Poey d'Avant avait même été si frappé de la place considérable qu'occupe le monnayage d'Étienne, qu'il en avait conclu qu'il avait dû s'immobiliser et se continuer après sa mort. Nous croyons qu'il n'est pas nécessaire de recourir à une semblable supposition pour expliquer le nombre et la variété des monnaies que le premier comte de Sancerre a pu fabriquer de 1152 à 1192, la longueur de son existence suffisant pour nous éclairer complètement à cet égard. D'ailleurs, il n'apparaît pas de l'étude des dépôts que la fabrication aux types d'Étienne se soit poursuivie sous ses successeurs.

Voici les cinq changements nettement accusés dans le style et les détails que subit le monnayage d'Étienne et qui permettent de grouper ses produits en autant de catégories distinctes : dans la première, la tête mitrée est de profil à droite, mais le nom du comte est écrit avec la forme SEPhANVS ; dans la seconde, la facture de la tête est sensiblement plus barbare et la légende du revers présente la forme plus correcte STEPhANVS; dans la troisième, la tête, imberbe jusque-là, porte une barbe très apparente ; dans la quatrième série, la tête est de profil à gauche, comme du temps du comte Thibaud ; enfin, dans la cinquième, la modification est plus radicale encore, car la tête est de face, la légende du revers redevient anonyme, et la croix est, au lieu de besants, cantonnée de lettres.

Pour le classement de ces diverses émissions, nous nous sommes basés sur leur style, certaines affinités, et

particulièrement sur les données fournies par les trouvailles, qui sont assez nombreuses. La plus ancienne comme date d'enfouissement était incontestablement celle de Mereau-Massay, puisqu'elle remontait à l'année 1160 et ne contenait que des espèces de la première série réunies aux monnaies anonymes antérieures. Un autre dépôt, mis au jour en 1836 à Saint-Amand-Montrond [1], devait être un peu postérieur, car il ne renfermait aucune monnaie anonyme, et seulement les produits des quatre premières émissions. Enfin, deux trouvailles qui ont été vraisemblablement cachées entre 1170 et 1180 contenaient le cinquième type à la tête de face, sans aucun spécimen des émissions antérieures.

§ I

6. — + IVLIVS CESA·R· — Tête mitrée de profil à droite, la figure imberbe et longue, la mitre pointue et ornée de deux perles; derrière un astre. — ℞. — +

1. Le dépôt de Saint-Amand-Montrond contenait 448 pièces :

Philippe Ier (1060-1108): 3 deniers d'Etampes ou d'Orléans.
Philippe VI (1108-1137) : 7 deniers ou oboles de Bourges.
Louis VI ou Louis VII (1108-1180): 20 deniers d'Orléans.
Souvigny : 20 deniers anonymes.
Gien : 120 oboles.
Sancerre : 200 deniers appartenant à quatre variétés.
Chartres : 50 oboles anonymes.
Poitou : 18 oboles à la légende bilinéaire METALO et à la croisette, du milieu du XIIe siècle.

L'absence de monnaies de Philippe-Auguste ne permet pas de faire descendre plus loin que 1180 la date de l'enfouissement de ce dépôt. (*Revue numismatique*, 1840, p. 47.)

SEPhANVS CoNE. (N E liés.) — Croix cantonnée d'un besant aux 3e et 4e.

Pl. I, n° 6.

Trésor de Mereau-Massay. — Bill. Denier : 0gr, 92.

Coll. Jacquemet, à Aubigny.

7. — Même légende et même type avec la figure ronde, la mitre arrondie ornée de deux perles; derrière une étoile à six rais. — ℞. + SEPhANUS. (E lunaire.) CoNE. (N E liés.) Même croix.

Pl. I, n° 7.

Trésor de Mereau-Massay.— Bill. Denier : 0gr, 93.

Musée de Bourges.

(De Kersers, *ibid.* — D. Mater, *ibid.*, n° 128.)

Nous avons fait remarquer que ces deniers, qui faisaient partie du trésor de Mereau, tandis que le dépôt de Saint-Amand n'en renfermait aucun, devaient par suite être plus anciens et constituer le type initial d'Étienne. On peut ajouter qu'ils continuent directement les dernières fabrications de Thibaud. Ces monnaies renferment deux variétés : les unes ayant la tête allongée, les autres la tête ronde. Cette différence a existé concurremment et a dû se perpétuer parallèlement pendant un certain temps. On a de chacune d'elles des spécimens avec des différences de coin nombreuses mais difficiles à décrire. Voici celles qui nous semblent les plus remarquables.

8. — Même droit. — ℞. — + SEPhAIVS CONE. (N E liés.) — Même croix.

Cabinet de France, — Bill. — Denier,

(P. d'A., n° 2004.)

PL. I

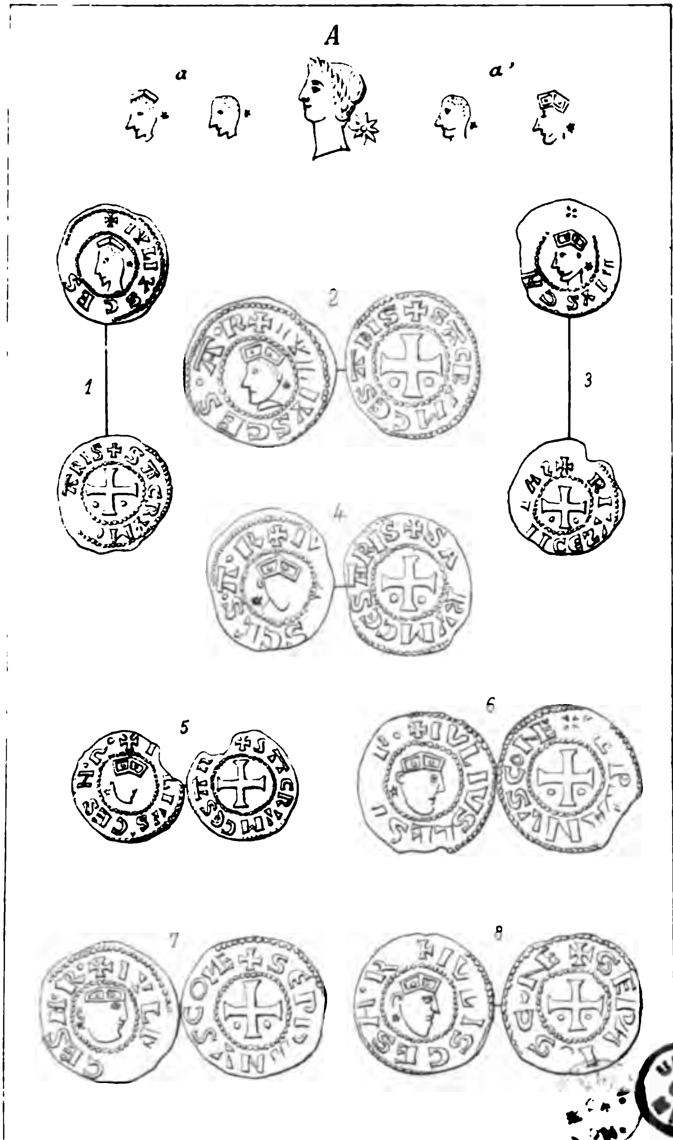

UNIV. OF MICH.

Lith. Tardy Frigelet

9. — Même droit. — ℞. — + SEPPANVS COME. Même croix.

Bill. — Denier.

(*Catal. de la Coll. Greau*, n° 1129.)

10. — + IVLIS CESA·R· — Tête mitrée de profil à droite, la figure imberbe et longue, la mitre pointue ornée de deux perles, l'oreille très accusée; derrière étoile à six rais. — ℞. — + SERAIVS CONE. (N E liés.) Même croix.

Pl. I, n° 8. (Inédite.)— Bill. Denier : 0gr, 97.

Musée de Bourges.

11. — + IVLIVS CESA·R. — Type du n° 6. — ℞ — + SEPhANVS CON. Croix pattée, cantonnée de même.

Coll. Berry. (Inédite.) — Bill. Denier : 1gr, 03.

§ II

La figure et les légendes des monnaies de cette série ne sont plus indiquées que par des traits à peine visibles, semés et même remplacés par des lignes de points, trahissant une véritable dégénérescence de l'émission précédente, c'est pourquoi nous les plaçons après. La trouvaille de Mereau-Massay, avons-nous déjà dit, n'en renfermait d'ailleurs aucun spécimen, ils n'apparaissent que dans le dépôt de Saint-Amand. Grammaticalement, l'émission est toutefois en progrès, car le nom du comte est écrit correctement.

12. — + IVLIVS CESA·R — Tête imberbe et mitrée de profil à droite; derrière une étoile. — ℞. — +

STEPhANVS. (E lunaire.) CoMES. (M E liés.) — Croix cantonnée d'un besant aux 3e et 4e.

Cabinet de France. — Bill. Denier.

(P. d'A., no 2005.)

13. — Même droit. — ℞. — + STEPhANVS (N V liés.) COMES. (M E liés.) Même croix.

Coll. Bouillet. — Bill. Denier.

(P. d'A., n° 2006.)

14. — Même légende ; tête imberbe et mitrée de profil à droite, la mitre arrondie ; derrière une étoile à six rais. — ℞. + STEPhANvS. (E lunaire.) COME. Même type.

Pl. II, n° 1.

Trésor de Saint-Amand-Montrond. Bill. Denier : 0gr, 92.

(*Revue* 1841. Pl. XV, n° 1. — P. d'A., n° 2001, Pl. XXXXIII, n° 2. — Fillon, *Catal. Rousseau*, n° 161. — Jarry, *Catal*, n° 1958.)

15. + IVLIVS CESA·R. Même tête, la mitre pointue, le tout indiqué par des lignes ponctuées ou simplement par des points. — ℞. — + STEPhAIVS. (E lunaire.) COIIE. Même type.

Pl. II, n° 2.

Musée de Bourges. — Bill. Denier : 0gr, 98.

16. + IVLIVS CESAR. — Même type, la mitre pointue, ornée de quatre perles, même genre d'exécution ; derrière étoile à six rais. — ℞. — + STEPhANIS COMES. (M E liés.) Même type.

Pl. II, no 3.

Musée de Bourges. — Bill. Denier : 0gr, 99.

§ III

La tête, comme dans la période précédente, est figurée par des lignes semées de points, mais en plus elle est barbue, et par conséquent cette série s'écartant encore davantage du type initial, il faut la classer après.

17. — + IVLIVS CESAR · — Tête mitrée et barbue de profil à droite, la mitre pointue et ornée de quatre perles, l'oreille très accusée à laquelle sont suspendus trois globules formant pendeloque : même faire avec des lignes ponctuées ; derrière une étoile à six rais. — ℞.— + STEPHAWS COMES. (M E liés.) Même revers.

Pl. II, n° 4.

Musée de Bourges. — Bill. Denier : 0ᵍʳ, 93.

18. — + IVLIVS · CES·A·R Même type avec une mitre triangulaire ; derrière un astre rayonnant. — ℞. Même revers.

Pl. II, n° 5.

Coll. Berry. — Bill. Denier : 0ᵍʳ, 96.

19. — Même droit avec l'oreille très accusée. — ℞. — + STEPhAIVS CONES. (N E liés.) Croix pattée, cantonnée de même.

Coll. Jacquemet, à Aubigny.— Bill. Denier : 0ᵍʳ, 885.

20. — + IVLIVS CESAR · Même type d'une exécution plus ferme ; derrière une étoile à six rais. — ℞. — + STEPhAIVS COMES. (M E liés.) Croix ordinaire avec le même cantonnement.

Pl, II, n° 6.

Trésor de Saint-Amand-Montrond. — Bill. Denier : 1er, 03.

(*Revue*, 1841, Pl. XV, n° 2. — P. d'A., n° 2002, Pl. XXXXIII, n° 3. — Fillon, *Catal. Rousseau*, n° 100. Jarry, *Catal*, n° 1959.)

§ IV

Ici le type est entièrement différent des précédents et constitue un changement presque radical. En effet la tête est de profil à gauche comme du temps du comte Thibaud, avec la mitre carrée, ce qui est une nouveauté. En résumé nous sommes encore plus éloignés du type initial du monnayage d'Étienne qui approche de sa fin.

Voici d'abord un denier de transition conservant la barbe de la série précédente :

21. — + IVLIVS CES·A·R. — Tête mitrée de profil à gauche, la mitre carrée ornée de deux perles, vestiges de barbe ; derrière une étoile à six rais. — ℞. — + STEPHANVS COME. Croix cantonnée d'un besant aux 3e et 4e

Pl. II, n° 7. (Inédite.)

Coll. Berry. — Bill. Denier : 1er, 16.

Il existe au musée de Bourges un denier faux du temps à ce type.

22. — + IVFIVS CESAR· — Même type sans barbe. — ℞. — + STEPhANVS COME. (M E liés.) Même type.

Pl. II, n° 8.

Musée de Bourges. — Bill. Obole : 0er, 38 et 0er, 48.

(*Revue* 1841, Pl. XV n° 3 *bis*. — P. d'A., n° 2008. Pl. XXXXIII, n° 5. — Dassy, n° 1271. — Jarry, n° 1960.)

23. — + IVLIVS CESA·R·. — Même type; derrière une étoile à cinq rais. — ℞. — + SEPhANVS COME. (M E liés.) — Croix cantonnée d'un besant aux 2e et 4e.

Pl. II, n° 9.

Musée de Bourges. — Bill. Denier : 0gr, 90

(*Revue* 1841, Pl. XV, n° 3. — P. d'A., n° 2007. Pl. XXXXIII, n° 4. — Hoffmann, *Catal.*, n° 288. — Le dessin de la *Revue* reproduit par Poey d'Avant est inexact.)

24. — Même droit avec une tête d'une facture excessivement barbare. — ℞. Même légende; croix cantonnée d'un besant aux 3e et 4e.

Pl. II, n° 10. (Inédite.)

Coll. Berry. — Bill. Denier : 0gr, 99.

La forme du nom du comte qui revient au SEPHANVS des premières émissions d'Étienne, donnerait à penser que les deniers nos 23 et 24 appartiendraient peut-être au début du monnayage de ce seigneur. Il y a cependant dans leur style, des différences si marquées que nous hésitons à les reporter aussi avant.

25. — + IVILVS CESA·R· Même type. — ℞. + SEPANVS COME. (M E liés.) Même type.

Coll. Monnet, à Guéret. — Bill, Denier : 0gr, 89.

La facture des têtes des monnaies de la quatrième série d'Étienne diffère entièrement de ce qu'elle était auparavant : A la ligne hésitante, maigre et semée de points dont nous avons parlé, succède un trait large, vigoureux jusqu'à l'exagération. Ce n'est pas que la correction du dessin y gagne quelque chose, les effets plus

énergiques du graveur semblent au contraire n'aboutir qu'à plus de barbarie encore. Le changement de style et de faire dont la dernière pièce d'Étienne vient de manifester l'éclosion, continua à se faire sentir sur les produits de l'atelier jusqu'à l'apparition de la couronne fleuronnée, c'est-à-dire jusqu'à la fin du XIII[e] siècle. Elle témoigne d'une véritable révolution dans les procédés et probablement dans le personnel attaché à l'officine. Faisons connaître à ce propos le nom d'un monnayeur de Sancerre auquel on doit vraisemblablement les premières émissions d'Étienne. Il s'appelait *Achard* et figure au milieu d'autres dignitaires de la cour seigneuriale dans deux chartes de 1152[1] et 1157[2].

§ V

La dernière évolution du monnayage du comte Étienne apporta les modifications les plus radicales au type monétaire de Sancerre : la tête de profil fut remplacée par une tête de face, la légende du revers devint anonyme et la croix fut cantonnée par des lettres. C'est la période la plus controversée peut-être et la plus difficile de la numismatique sancerroise.

La Thaumassière auquel on avait soumis un denier de cette série avait lu de cette manière la légende habi-

1. *Arch. du Cher*, Fonds de l'abbaye de Saint-Satur. L. des Privilèges : Accord entre Etienne de Sancerre et les religieux de Saint-Satur, au sujet de leurs droits respectifs dans les paroisses de Saint-Satur et de Sancerre.

2. *Arch. du Cher*. Mêmes Fonds, L. de la paroisse de Saint-Satur : Accord entre Simon Bardat et les religieux de Saint-Satur, sur la propriété du ruisseau de Saint-Satur.

tuelle du droit : WI. C.T.T.SCE.S.A.R, ce qu'il traduisait par *WIllelmus Cardinalis TiTuli SanCtaE Sabinæ Archiepiscopus Remensis*. Il l'attribuait à Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, dit le *cardinal aux Blanches Mains*, frère d'Étienne I[er] qui pendant la minorité du fils de ce dernier, Guillaume I[er], administra le comté de Sancerre comme bailliste, qualité qui lui donnait le droit de frapper monnaie [1]. La Thaumassière, si pétri d'amour-propre, ne se doutait certainement pas de l'énormité numismatique qu'il commettait ainsi. Un savant historien du même temps, Duchêne, allait encore plus loin, et prétendait que les initiales du revers, qu'il lisait N S, signifiaient *Nobilitas Sanguinis* [2] par allusion à la noble extraction de l'archevêque.

Duby rectifia ces singulières erreurs en restituant la légende qui n'était autre que le *Julius Cesar* habituel et en faisant remarquer que sur une monnaie de Sancerre les initiales S C pouvaient bien se référer tout bonnement à *Sacrum Cesaris* [3]. Mais c'était là, paraît-il, une interprétation trop simple pour satisfaire les numismatistes, car leur ingéniosité continua à se donner libre carrière sur ce point : ainsi Lelewel y voyait une abréviation de la légende pieuse de *Signum Crucis* [4], Poey d'Avant faisant observer que sur les monnaies de cette série, les mots *Sacrum Cesaris* étaient écrits *Sacrum Esari*, pensait que les deux lettres du cantonnement

1. La Thaumassière, *Hist.*, l. VI., ch. XLII.
2. Duchêne, *Hist. des Cardinaux français*, t. I, p. 174.
3. Duby, *ouvr. cité*, t. II, p. 122.
4. Lelewel, *Numismatique du Moyen-Age*, t. I, p. 159.

de la croix étaient principalement destinées à compléter *Esari* pour en faire *Cesaris* [1].

Quant à l'époque où il faut placer l'émission des têtes de face, Duby en faisant le point de départ du monnayage de Sancerre les attribuait à Guillaume de Reims. Poëy d'Avant, quant à lui, les considérait comme anonymes, fabriquées après Étienne Ier et appartenant à la fin du XIIe siècle.

Dans une courte notice, à l'occasion de la découverte dans la Nièvre d'un dépôt monétaire dont nous parlerons plus loin, M. de Laugardière a proposé sur le type de face un système entièrement nouveau que nous acceptons en grande partie. Suivant lui ce serait le type primordial du monnayage sancerrois qui aurait été suivi par imitation des têtes barbues qui se voyaient sur les monnaies royales de Bourges au XIIe siècle, et le comte Étienne qui les aurait fait frapper, n'osant pas dans le commencement signer franchement les produits de son atelier, se serait contenté de cantonner la croix par les initiales de son propre nom S C c'est-à-dire *Stephanus comes*. M. de Laugardière émettait l'opinion que nous venons de résumer en 1861, mais depuis lors, il s'est produit des faits nouveaux qui éclairent d'un jour un peu différent la question qui nous occupe, en sorte que les éléments de la solution se trouvent notablement modifiés.

En effet on regardait alors les monnaies signées du comte Étienne comme les premières qui fussent sorties

1. Poey d'Avant, *Description des monnaies seigneuriales composant sa collection*, p. 120.

PL II.

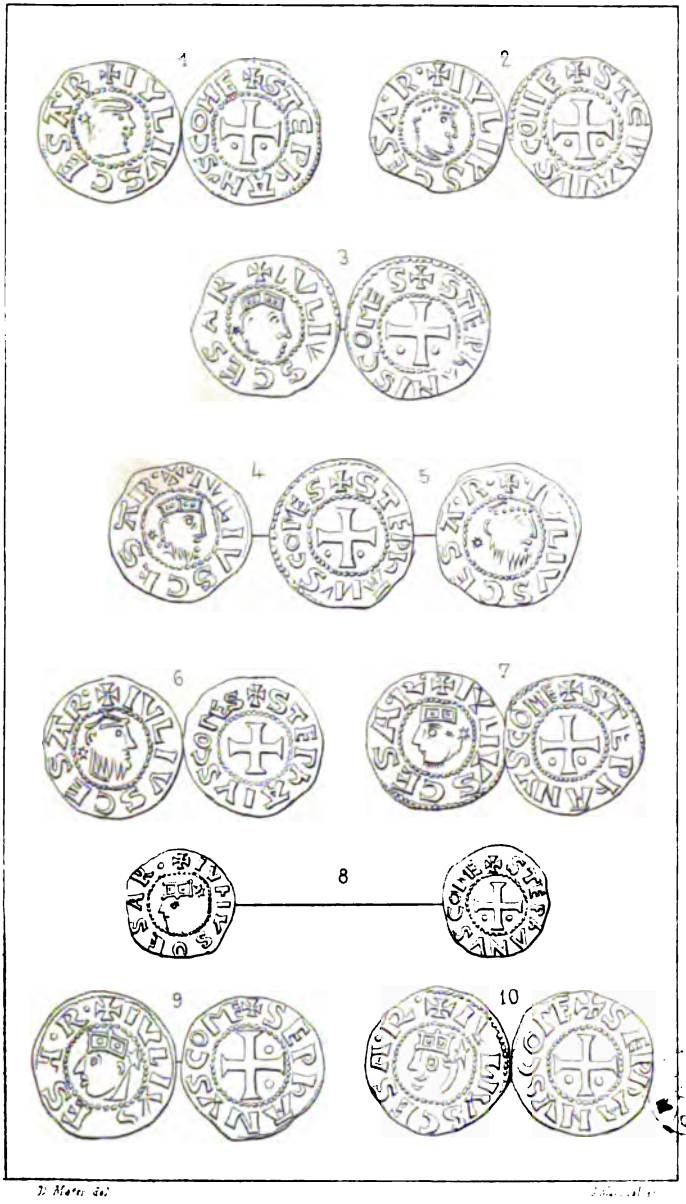

de l'atelier de Sancerre; l'étude de diverses chartes antérieures à 1152 nous a démontré que c'était une erreur et le trésor de Mereau-Massay a apporté les produits de la véritable fabrication primordiale de Sancerre ; par conséquent nous ne pouvons aller aussi loin que l'a fait M. de Laugardière et placer le type de face en tête de la numismatique sancerroise.

Ces réserves faites, nous adoptons pleinement le surplus du système de notre savant collègue; nous considérons qu'il indique la véritable origine du type de face en la rapportant aux produits de l'atelier royal de Bourges et nous pensons avec lui que ce type a été mis en usage par le comte Étienne, mais dans les dernières années de son existence et non au début de son monnayage. L'absence de tout spécimen à la tête de face dans les trouvailles de Méreau-Massay et de Saint-Amand-Montrond, nous paraît établir jusqu'à l'évidence que sa fabrication n'était pas commencée lorsque celles-ci furent cachées. L'étude de deux autres dépôts dont l'enfouissement est un peu postérieur va encore justifier cette manière de voir.

La première des trouvailles dont nous allons parler, a été découverte en 1861 à la Forest, commune de Saint-Aubin-des-Forges, dans le département de la Nièvre [1]. Elle a été examinée successivement par Messieurs de Longperrier et de Laugardière qui ont cons-

1. Le dépôt exhumé à la Forest, commune de Saint-Aubin-des-Forges, dans le département de la Nièvre, se composait de 150 deniers environ qui furent soumis à l'examen de M. de Laugardière. Il en fit l'objet d'une *Notice* insérée dans le procès-verbal de la séance du 2 mai 1861 dans le III[e] volume des *Mémoires de la Société nivernaise*, et il a bien voulu, avec son obligeance ha-

taté qu'elle renfermait avec certaines monnaies anonymes et bourguignonnes sur lesquelles nous reviendrons, des pièces de Raoul II d'Issoudun (1127-1164), de Gui, soit comme seigneur d'Issoudun (1167-1176), soit comme comte de Nevers.

Le second trésor mis au jour en 1880 au pont d'Accolay, canton de Vermenton, département de l'Yonne, a été l'objet d'un double examen de la part de MM. Max Quantin et Mignot, et de la part de M. Caron[1]. On y remarquait, outre certaines

bituelle, compléter les renseignements que nous pouvions trouver dans son travail.

Postérieurement M. de Longperrier reçut de M. Grasset de la Charité, communication d'une partie du même dépôt qui lui fut présenté comme ayant été trouvé à Varzy. Il en rendit compte dans le VI[e] volume de la *Revue numismatique*, nouvelle série, sous ce titre *Monnaies du* XII[e] *siècle découvertes près de Varzy département de la Nièvre*. Voici le détail des pièces examinées par M. de Longperrier au nombre de 113.

15 deniers de Gui I[er] comte de Nevers.
1 — d'Eudes III (?) duc de Bourgogne (1193-1218).
72 — anonymes d'Auxerre.
1 — — de Tonnerre.
1 — — de Bourbon.
6 — — de Sancerre, type à la tête de face.
1 — Raoul II d'Issoudun (1127-1264).
1 — Gui de Nevers, S[r] d'Issoudun, (1167-1175).

M. de Laugardière avait mentionné également les anonymes d'Auxerre, de Tonnerre, de Bourbon ainsi que les deniers de Gui de Nevers, d'Eudes de Bourgogne, d'Issoudun et de Sancerre.

M. de Longperrier a pesé les deniers de Sancerre qui ont donné 1 gramme, 0 gr. 87 et 0 gr. 82.

1. Le trésor du pont d'Accolay, canton de Vermenton (Yonne), renfermait :

1 denier parisis de Louis VII.
2 — Bourbonnais. (P. d'A., pl. XXXXVII. n° 7.)
2 — Nevers. (*Ibid.*, pl. XXXXVI, n° 2.)
1 obole anonyme de Chartres.

monnaies de Bourgogne dont nous parlerons plus loin, des deniers de Raoul II d'Issoudun ou de Gui de Nevers, comme dans le dépôt précédent, et de plus des espèces nivernaises de Guillaume IV (1175-1181), ce qui démontre qu'il est un peu postérieur à celui de la Forest. Quoi qu'il en soit, la composition des deux trouvailles fixe la date de leur enfouissement entre 1170 et 1180, en sorte que les dépôts contenant des monnaies d'Étienne Ier peuvent être classés dans l'ordre suivant : Mereau-Massay avant 1160, Saint-Amand-Montrond entre 1160 et 1170, La Forest et Accolay entre 1170 et 1180.

Pour être exact nous devons ajouter que les trouvailles de la Forest et d'Accolay renfermaient également des deniers bourguignons que l'on attribue à Eudes III (1193-1218), et celle d'Accolay un denier d'Hugues III (1162-1193) ou d'Hugues IV (1218-1272). En ce qui concerne cette dernière monnaie, nous pensons que M. Caron

21	deniers	Raoul II d'Issoudun. (P. d'A., pl. XXXXVII, n° 18.)
7	—	Geoffroy de Gien.
25	—	Souvigny. (P. d'A., pl. XXXXVII, n° 22, et XXXXVIII, n° 3.)
3	—	Eudes III, duc de Bourgogne. (P, d'A., pl. CXXX, n° 17.)
1	—	Hugues III et IV, ducs de Bourgogne.
62	—	anonymes de Tonnerre.
11	—	comtes de Tonnerre.
744	—	anonymes d'Auxerre.
427	—	Guillaume IV, comte de Nevers. (Caron, pl. VIII, 3 *bis*.)
167	—	Gui, comte de Nevers. (*Ibid.*, n° 4.)
21	—	Guillaume V, comte de Nevers.
6	—	Anonymes de Sancerre à la tête de face.

V. Caron, *Annuaire de la Société française de numismatique*, années 1882 et 1886. — Max Quantin et Mignot, *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, année 1885.

qui l'attribue à Hugues III est incontestablement dans le vrai. Quant à celles que l'on donne en général à Eudes III, elles pourraient tout aussi bien appartenir à Eudes II (1142-1162), et notamment le type rencontré dans ces dépôts (Poey d'Avant, n° 5659), pourrait être antérieur à Hugues III (1162-1193). Il y a là une période de la numismatique bourguignonne qui aurait besoin, semble-t-il, d'être revue avec soin.

Mais à supposer qu'il soit établi que les monnaies en question doivent rester à Eudes III, cela importerait peu au point de vue particulier qui nous occupe. Il en résulterait sans doute que les deux dépôts ont été enfouis après 1193, date à laquelle Eudes III prit la couronne ducale, mais cela n'empêcherait pas les monnaies à la tête de face d'être contemporaines plutôt de la majeure partie des monnaies découvertes, ce qui nous reporterait encore avant 1193 et vers l'année 1180, comme le propose M. Caron. En résumé, l'attribution au comte Étienne des monnaies à la tête de face paraît certaine en expliquant qu'elles doivent être placées à la fin et non au début de son monnayage.

Il reste à parler de la signification des deux lettres cantonnant la croix sur laquelle tant d'interprétations ont cours. Nous croyons, à cet égard, que plusieurs d'entre elles sont également vraies et que c'est le cas de faire preuve d'éclectisme. Nous estimons, en effet, avec Poey d'Avant que les lettres S C étaient destinées à compléter le second mot de la légende du revers *Esari*, tout en ayant pour but de rappeler à la fois le nom de *Sacrum Cesaris*, comme le pense Duby, et celui du comte, *Stephanus Comes*, suivant M. de Laugardière.

Il serait fort difficile en effet de justifier une préférence quelconque en faveur de l'une de ces interprétations et on ne voit pas pourquoi les monnayeurs de Sancerre n'auraient pas eu en vue la triple signification que les lettres S C peuvent présenter.

Les têtes de face offrent le caractère d'exécution que nous avons déjà relevé dans la quatrième série monétaire d'Étienne I^er^: c'est le même faire vigoureux, le même trait fortement accusé, mais peut-être y a-t-il quelque chose de plus, et comme l'intention de la part du graveur du coin de reproduire sur la monnaie l'effigie d'un haut baron du temps et par conséquent celle du seigneur de Sancerre. Que l'on observe attentivement les images figurées sur cette catégorie de pièces, on remarquera une sorte de large bandeau couvrant les joues et le menton, ayant l'aspect des capulets en maille ou des casques ouverts que les chevaliers du temps portaient habituellement et qui ne laissaient libres que les organes de la vue et de la respiration. Il est vrai que l'on considère généralement les têtes portées sur les monnaies féodales comme des figurations sans aucun caractère personnel, mais ici il y a, ce semble, une intention si marquée que l'on pourrait admettre une exception à la règle habituelle.

Voici les monnaies à la tête de face que nous connaissons :

26. — + IVLVS CES·A·R. Tête mitrée de face, la mitre pointue ornée de deux perles, le tout entre deux étoiles. — ℞. + SACRVM ESARI. (E oncial.) Croix cantonnée d'un S au 1^er^ et d'un C au 4^e^.

Pl. III, n° 1.

Musée de Bourges. Bill. Denier : 0^{gr}, 95.

Il existe de nombreuses variétés de coin de cette pièce consistant seulement dans la forme plus ou moins allongée de la figure ou la largeur du visage.

(Duby, Pl. CII, n° 1.)

27. — + IVLVS cES ·A· R. — Même type. — ℞. Mêmes légende et type.

Cabinet de France. Bill. Denier.

28. — Mêmes légende et type avec mitre triangulaire sans perles. — ℞. Mêmes légende et type.

Bill. Denier.

(Lelewel, Pl. VIII, n° 26. — P. d'A., n° 2009. Pl. XXXXIII, n° 6.)

29. — Mêmes légendes et types.

Bill. Obole.

(P. d'A., n° 2010, Pl. XXXXIII, n° 7. Le dessin de Poey d'Avant porte par erreur un E au lieu d'un C pour le cantonnement de la croix.)

30. — Mêmes légende et type, la mitre pointue ornée de deux perles.

℞. — + SAcRVM ESARI. (E oncial.) Même type.

Pl. III, n° 2. (Inédite.)

Musée de Bourges. Bill. Obole : 0^{gr}, 60.

31. — + IVIVS, etc., comme au n° 26.

Bill. Denier.

(Pierquin de Gembloux, *Hist. monétaire du Berry*, Pl. XII, n° 12.)

Documents : Il est souvent fait mention de la monnaie de Sancerre dans les titres du temps ; c'est une preuve de l'activité de l'atelier du comte Étienne et de la faveur dont jouissaient ses espèces.

1156. — Vente de la terre de Paradis par Eudes Cataveria, aux Religieux de Chalivoy « *pro quatuor censualibus solidis sancerrensis* » [1].

1157. — Eudes de Champagne rappelle un accord intervenu auparavant entre son frère Bernard et les moines de Chalivoy dans lequel il était dit « *pro duobus solidis Sancerensis monete censualibus* [2] ».

1157 à 1162. — Donation d'Archambaud Ier de Sully à l'abbaye de Lorroy : « *Donavit Deo et abbattæ XXti solidos Sancerriensis monete de censu Ivei* » [3].

1165. — Dans une charte concernant Lorroy on lit : « *Tradiderunt fratribus Loci Regii acceptis duodecim libris Sancerriensibus* » [4].

1168. — Dans une transaction entre les abbayes de Saint-Laurent et de Saint-Ambroix relativement à la forêt de Saint-Hilaire : « *Assignaverunt Ecclesiæ Sancti Hilarii..... XII nummos Sancerriensium* [5]. »

1173. — Donation par Étienne Ier aux Religieux du prieuré de Charnes de vingt et un sols, monnaie de Sancerre, à prendre sur les péage et prévoté de Sancerre [6].

? — Donation par Étienne de Sancerre aux Religieux de Grammont du diocèse de Limoges, du lieu de Charnes

1. Cartulaire de Chalivoy, f° 89, v°.
2. *Ibid.*, f° 100 R°.
3. *Arch. du Cher*, fonds de l'abb. de Lorroy.
4. Buhot de Kersers, *Statistique monumentale*, t. III, p. 40. *Arch. du Cher*, fonds de l'abb. de Lorroy. Affaires diverses C 1.
5. *Arch. du Cher*, fonds de l'abb. de Fondmorigny. L. de la Pesse de St-Hilaire de Gondilly.
6. La Thaumassière, *Hist. L.* V. ch. XIX. — *Inventaire des archives du département de l'Yonne*, t. III, 1re partie, p. 204.

et de cinquante-quatre livres, monnaie de Sancerre, de rentes à prendre sur le tonlieu de cette ville[1].

1174. — A l'occasion de la vente de la dîme de Sainte-Gemme par Eudes : « *pro trigenta duabus libris Sancerri monete*[2] ».

1178. — Étienne de Sancerre ayant fait remise au Chapitre de Saint-Étienne de Bourges des coutumes qui lui appartenaient sur les habitants de Beaulieu et de Santranges, on édicte dans l'acte une amende de « LX solidos Sacro-Cesarienses[3] ».

1180. — Dans une charte de Rainaud de Montfaucon en faveur du prieuré de Soutrain, on constitue une redevance annuelle de « quinque Sancerretis moncte[4]. »

1181. — Don par Étienne de Sancerre aux religieux des Roches d'un cens sur les fours de Sancerre de « centum solidos Sacri-Cæsarienses[5] ».

1184. — Géoffroi, seigneur de Concressault, donne à l'abbaye de Lorroy, vingt sols monnaie de Sancerre pour des anniversaires[6].

1192. — Archambaud de Sully donne à l'abbaye de Saint-Satur, sur le cens de Jars, une rente de « XV solidos Sancerrensis monete[7] ».

? — Ratification par Étienne I^er^, d'une donation

1. *Inv. des Arch. de l'Yonne*. ibid.
2. *Arch. du Cher*, Fonds de l'abbaye de Saint-Satur. L. de la paroisse de Sainte-Gemme.
3. *Arch. du Cher*, Chapitre de Saint-Etienne de Bourges. L. des titres de la terre de Beaulieu et de Santranges.
4. Buhot de Kersers. *Statistique*, t. I, p. 285. — *Arch. du Cher*. Fonds de St-Sulpice, prieuré de Soutrain, L. 4, C. I.
5. *Cartulaire de Chalivoy*, f° 52, v°.
6. La Thaumassière, *Hist. du Berry*, liv. V, chap. LXXVI.
7. *Arch. du Cher*, Fonds des cures et fabriques : cure de Jars.

faite par Humbaud, fils d'Évrard de Cornusse et Godefroi Bujon, aux religieux de Fondmorigny, qui en échange s'obligent à lui payer : « Centum solidos de Sancerro [1] ».

Étienne Ier cherchait tout naturellement à protéger contre la concurrence des ateliers seigneuriaux du voisinage et surtout contre la monnaie de Gien que l'on rencontre continuellement dans les transactions de cette époque, les produits de son officine et à leur réserver la circulation dans ses domaines. En 1171 [2] dans un acte d'abandon au Chapitre de Saint-Étienne de Bourges de divers droits qu'il prélevait sur les terres de Santranges et de Beaulieu, il édictait pour assurer l'exécution des prohibitions établies pour arrêter l'invasion des monnaies étrangères, diverses pénalités et règlements ainsi que toute une procédure pour arriver à la démonstration de culpabilité des contrevenants.

Le fait d'avoir accepté une monnaie frappée d'interdiction par le comte devait être puni d'une amende de trois sols au profit des chanoines de Saint-Étienne. Quant aux règles à suivre pour asseoir cette condamnation, la déclaration du dénonciateur appuyée sur un témoignage unique ne pouvait prévaloir contre le serment contraire de l'inculpé, mais il suffisait de deux témoignages conformes à la plainte, pour que la dénégation du prévenu et son serment perdissent

1. Bibl. de Bourges, *Cartulaire de Fondmorigny*, f° 110, v°. Cette charte non datée est placée dans le cartulaire entre un titre de 1160 et un autre de 1175. Elle est mentionnée dans une autre charte donnée par l'archevêque Garin en 1176.

2. La Thaumassière, *Cout. locales*, p. 139.

toute valeur. C'était, on le voit, une curieuse application du vieil adage : *Testis unus, testis nullus.*

Après Étienne Ier.

Après Étienne Ier et durant la vie de son fils Guillaume Ier, l'atelier monétaire de Sancerre continua à fonctionner, mais on ignore le type qui y fut employé. Duby attribuait à Guillaume, archevêque de Reims, l'émission pendant la minorité du nouveau comte, des monnaies à la tête de face, mais nous venons de voir que ce type doit être avancé et qu'il appartient en réalité à Étienne Ier. Peut-être pourrait-on supposer qu'il s'est continué après 1192, mais outre que ce serait une affirmation entièrement gratuite, il faut remarquer que les espèces à la tête de face sont assez peu communes, ce qui semble exclusif d'une fabrication aussi prolongée.

Nous avons dit que l'atelier de Sancerre continuait à être en activité. Voici en effet des documents qui établissent que ses produits circulaient toujours et servaient aux transactions :

Documents : 1198. — Accord entre le chapitre de Saint-Étienne et les religieux de Chalivoy, relativement aux terres de Coinche dans la paroisse de Bué : « *Census alios scilicet XXXIIII denariorum Sacri-Cesaris* [1] ».

1200. — Lettre de Philippe-Auguste approuvant la vente par Géoffroi de Briare au chapitre de Bourges

1. *Cartulaire de Chalivoy*, 158, f°, v°.

de divers droits à Beaulieu et à Santranges : « *Quittavit et pro septingentis libris forcium Sacri-Cesaris et CC^tis XL libris parisiensibus* [1]. »

1211. — Donation de vingt sols de rente, monnaie de Sancerre, par Geoffroy de Concressault à l'abbaye de Lorroy [2].

1218. — Étienne de Sancerre, seigneur de Saint-Brisson et frère du comte Guillaume I^er, donne aux religieux de Fontaine-Jean, soixante-quinze sols, monnaie de Sancerre, pour le luminaire de leur église [3].

Peut-être pourrait-on placer à cette époque un petit denier, reproduit par Duby, dont voici la description :

32 — +IVLVS CESAR. — Petit buste mitré de face et les épaules drapées, entre deux étoiles. — ℞. — + SACROM ESARI (E oncial). Croix pattée, cantonnée d'un S au 1^er et d'un E au 4^e.

Pl. III, n° 3.

(Duby, Pl. CII, n° 2.) Mais Duby n'a pas vu ce denier en nature, il l'a emprunté à l'ouvrage de de Boze, ce qui est loin d'offrir les mêmes garanties d'exactitude que son témoignage personnel. Quoi qu'il en soit, en supposant le dessin de de Boze d'une sincérité parfaite, il est certain que le personnage représenté a tout l'aspect d'un haut dignitaire du clergé : il est coiffé de cette mitre de forme basse et pointue, qui, au dire de Viollet-le-Duc, remplaça, au milieu du XII^e siècle, les anciennes mitres rondes et dont on voit sur la tête de Thomas

1. *Arch. du Cher.* Grand cartulaire de Saint-Etienne, vol. 1, f° 123. — Raynal, t. II, p. 562.

2 et 3. La Thaumassière, *Hist.*, L. IV, ch. LXXXVI, L. V, ch. XIX.

Becket un spécimen absolument semblable [1]. De chaque côté de la figure apparaissent deux objets que leur petitesse rend assez difficile à déterminer, et qui pourraient être, soit les fanons de la mitre, soit les draperies de l'aumusse. Enfin sur les épaules, se ferait voir le collet de l'amict posé sur la chasuble [2].

Ce denier appartiendrait à Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, qui l'aurait frappé, comme le pressentait la Thaumassière, pendant la minorité de son neveu Guillaume I^er^. Il n'en subsisterait pas moins entre le monnayage d'Étienne I^er^ et le type que nous allons étudier, et qu'il est impossible de faire remonter aussi loin, une véritable lacune que nous sommes aujourd'hui hors d'état de combler.

Type anonyme avec tête mitrée de profil et croix cantonnée d'un lis et d'une étoile.

Après la tête de face les monnayeurs de Sancerre revinrent à la tête de profil à gauche, qui avait été en usage au début du monnayage et par lequel, plus récemment, Étienne I^er^ avait clos sa fabrication. Deux détails principaux caractérisent cette nouvelle période monétaire : la barbarie de la tête tournant au grotesque et le cantonnement de la croix qui est formé d'une étoile et d'une fleur de lis. L'apparition de ce dernier signe est particulièrement important, car à lui seul il suffirait pour fixer l'époque de cette période. En effet

1 et 2. Viollet-le-Duc, *Dict. du Mobilier français*. V. Chasuble et Mitre.

on le voit entrer dans l'ornementation des monnaies seigneuriales de la région, à Châteauroux avec Guillaume Ier (1203-1223), à Issoudun de 1212 à 1223, à Nevers avec Hervé de Donzy (1199 1223), à Vendôme sous Jean II (1207-1218) et en Champagne sous Thibaud IV (1201-1253), c'est-à-dire, si nous prenons une date moyenne, vers l'année 1216. C'était le résultat des progrès considérables que Philippe-Auguste avait fait réaliser à l'autorité royale se manifestant en numismatique comme partout ailleurs.

A ces causes générales qui amenaient successivement les grands vassaux de la couronne à s'incliner devant le pouvoir de leur suzerain, et comme preuve de leur loyalisme, à timbrer leurs monnaies de l'emblème royal, s'ajoutaient, peut-être, pour les comtes de Sancerre, des circonstances particulières. En effet, dès 1224[1], Louis Ier, comte de Sancerre, s'engageait par serment envers Philippe-Auguste à lui rester fidèle même contre le comte de Champagne, au mépris de l'obéissance féodale qu'il lui devait[2]. De ce fait et de la présence de la fleur de lis royale sur les monnaies de Sancerre de cette catégorie, on pourrait déjà conclure qu'elles appartiennent à la première moitié du XIIIe siècle, induction qui se trouve d'ailleurs confirmée par le seul dépôt qui, à notre connaissance, ait contenu des produits du monnayage sancerrois de ce type.

Dans cette trouvaille, faite a Boisminon, dont on peut

1. Catherinot, *Le Diplomataire du Berry*.
2. *Revue du Centre*, année 1886, n° 4. Note sur Sancerre et ses environs pour servir de complément à l'histoire de Sancerre par l'abbé Poupart.

lire la composition dans le *Bulletin numismatique de M. de Kersers*[1], les monnaies de Sancerre que nous examinons étaient réunies à des tournois de Louis VIII (1223-1226), ce qui très sensiblement nous conduit encore à la première partie du XIII^e^ siècle avec saint Louis sur le trône de France et le comte Louis I^er^ à Sancerre. On le voit donc, la détermination de l'époque où furent frappées les pièces de la deuxième période anonyme et leur attribution au comte Louis, sont certaines et, on pourrait le dire, inséparables. Ici encore nous sommes presque d'accord avec Poey d'Avant qui place ce type au commencement du XIII^e^ siècle.

Deux variétés bien marquées se distinguent dans les pièces de cette série, dont les unes portent une tête d'un dessin relativement régulier, coiffée d'une mitre ronde, et les autres une tête d'un aspect grotesque avec une mitre pointue. Cette dernière variété doit former le commencement de cette période monétaire, à en juger par la forme des mots IVLVS et ESARI déjà rencontrée vers la fin de la période précédente.

En voici des spécimens :

33. — + IVLVS CES°A°R. — Tête mitrée de profil à gauche, la mitre pointue ornée de deux perles ; devant la tête un point, derrière une étoile à huit rais. — ℞. + SACRVM CESARIS (E lunaire). — Croix cantonnée d'une fleur de lis au 2^e^ et d'une étoile au 3^e^.

1. *Mém. Soc. Antiquaires du Centre*, t. XI. M. de Kersers donne à Louis IX un denier tournois avec la légende TVRONVS CIVI. L'étude du trésor de Sierck a démontré que les tournois de Louis VIII portaient TVRONIS CIVI puis TVRONVS CIVI ; ceux à la légende TVRONVS CIVI doivent être reportés à Louis VIII. (Gariel, *Catal. raison. des monn. royales* composant.... trésor de Sierck.)

Pl. III, n° 4. — Bill. Denier.

(Caron, n° 141, Pl. VI, n° 12, d'après un dessin de Fillon.)

34. — Mêmes légende et type, l'œil formé par un gros annelet, la mitre pointue ornée de deux perles et en outre de trois fleurons ; devant la tête un croissant, derrière une étoile à sept rais. — ℞. Mêmes légende et type.

Pl. III, n° 5. (Inédite.)

Ma collection. — Bill. Denier : 0gr, 82 [1].

35. — + IVLIVS CESAR. — Tête mitrée de profil à gauche, la mitre pointue et sans ornements ; devant la tête un croissant, derrière une étoile à six rais. — ℞. — + SACRVM ESARI. (E lunaire.) — Même type.

Pl. III, n° 6. (Inédite.)

Ma collection. — Bill. Denier : 0gr, 90.

A ces premières émissions en succédèrent d'autres avec la forme IVLIVS et CESARIS et tantôt une mitre pointue, tantôt une mitre ronde. Nous commençons par la série des mitres pointues :

36. — + IVLIVS CES°A°R. — Tête mitrée de profil à gauche, l'œil formé d'un gros annelet, la mitre pointue ornée seulement de trois fleurons ; devant la tête un croissant, derrière une étoile à six rais. — ℞. + SAcIVII CESARIS. (E lunaire.) — Même type.

Pl. III, n° 7.

Musée de Bourges. — Bill. Denier : 0gr, 92.

(Duby, Pl. CII, n° 3.)

1. Un denier du même coin, provenant également du dépôt de Boisminon et entré dans la collection de M. Jacquemet, pesait malgré son mauvais état de conservation, 0 gr., 92.

37. — Mêmes légende et type. — ℞. + SACLVM etc. Même type.

Musée de Bourges. — Bill. Denier : 1 gr, 05.

38. — Mêmes légende et type, la mitre sans fleurons. — ℞. Même revers.

Pl. III, n° 8.

Coll. Henri des Méloizes, à Bourges. — Bill. Denier : 0 gr, 92.

(Caron, n° 14, Pl. VI, n° 11.)

39. — Mêmes légende et type. — ℞. + SACRVM CESARIIS. (E lunaire.) Même type.

Coll. de Kersers, à Bourges. — Bill. Denier : 1 gr, 01.

40. — + IVLIVS CESAR. — Tête mitrée de profil à gauche, la mitre ronde sans ornements ; devant la tête un croissant, derrière une étoile — ℞. + SACRVM CESARIS. (E lunaire.) Même type.

Pl. III, n° 9. (Inédite.)

Coll. de Kersers. — Bill. Denier : 1 gr, 10.

41. — Même droit. — ℞. + SACRVM ECSARIS. (E lunaire.) Même type.

Pl. III, n° 10. (Inédite.)

Ma collection. — Bill. Denier : 1 gr, 02.

On retrouve dans les pièces de la troisième série le faire vigoureux sinon correct, dont nous avons signalé l'existence depuis la dernière émission d'Étienne Ier.

Documents. — 1223. — Vente par Jean Bouet, chanoine des Aix, et par son frère Pierre d'une rente de « *duos solidos et quatuor denarios de censum forcium de Sancero.* » [1]

1. *Cartul. de Fontmorigny*, f° 165, v°.

PL III

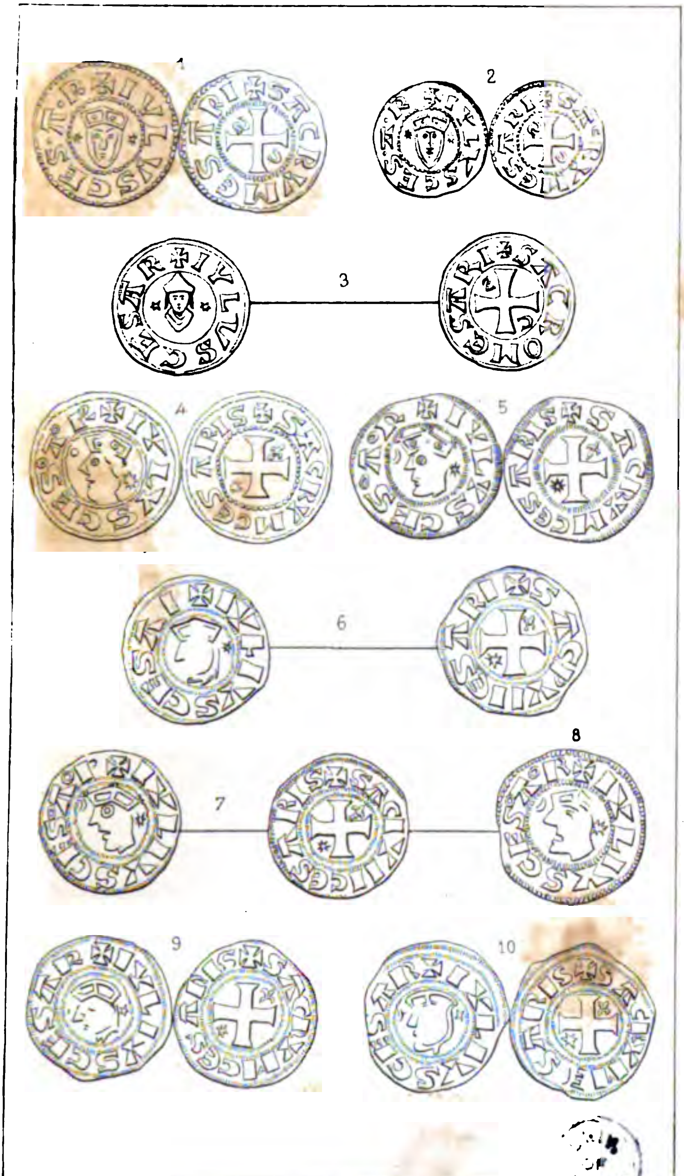

1225. — Almaïs, abbesse de Saint-Laurent-lès-Bourges, consent à payer à Pierre de la Porte, chevalier, onze deniers forts, monnaie de Sancerre[1].

1229. — Transaction de Louis Ier avec le Chapitre de Saint-Étienne de Bourges pour l'interprétation de l'accord intervenu entre les chanoines et Étienne Ier, relativement au mode de perception de l'amende de soixante sols, monnaie de Sancerre, qu'il avait le droit de prélever sur les hommes de Santranges et de Beaulieu[2].

1235. — Vente par Guillaume Goauz d'un bois à l'abbaye de Saint-Satur moyennant un cens de « *duos solidos Sacro-Cesarienses*[3] ».

On remarquera que les stipulations en monnaies de Sancerre se font de plus en plus rares, malgré la vigilance des comtes pour augmenter les débouchés ouverts à leurs produits monétaires. Aussi en 1235 on voit le comte Louis obtenir dans une transaction avec le chapitre de Saint-Martin de Tours et le prévôt de Léré, le droit de circulation pour sa monnaie sur la terre de Léré. Malgré cela elle luttait avec peine contre la concurrence des ateliers seigneuriaux de la contrée et surtout contre l'envahissement, chaque jour plus considérable des tournois et des parisis royaux.

Type à la tête couronnée : première période.

Pendant cette période de notables modifications furent apportées au type monétaire de Sancerre : la

1. Duby, t. II, p. 128.
2. La Thaumassière, *Hist.* L, l. VI, ch. XXI.
3. H. Boyer, *Les Origines de Sancerre*, *Mém. Soc. hist. du Cher*, 3e p., 2e vol., p. 380.— *Arch. du Cher*. Fonds de l'abb. de Saint-Satur, L. des eaux et forêts, nos 6 et 7.

couronne carrée du XII^e^ siècle, conservée depuis l'origine du monnayage, avec une persistance remarquable, fut remplacée par la couronne fleuronnée en usage depuis longtemps déjà dans d'autres ateliers. L'étoile et la fleur de lis qui accostaient la tête disparurent ainsi que les signes cantonnant la croix qui désormais fut une croix simple. Le nouveau type offre des analogies si frappantes avec certaines monnaies du midi, notamment avec celles des évêques de Die et de Charles d'Anjou, roi de Provence, que l'on peut se demander s'il n'en est pas la copie.

Après l'interruption qui fut le résultat de l'adoption momentanée du type esterlin à Sancerre, on revint encore aux monnaies à la tête couronnée. Les produits des deux périodes de cette fabrication se ressemblent tellement qu'il nous sera fort difficile de distinguer les émissions antérieures aux esterlins des émissions faites postérieurement.

Les renseignements nous font, en effet, presque entièrement défaut et se bornent à ceux que nous fournissent deux dépôts dont chacun contenait un ou deux exemplaires du monnayage de Sancerre. La première trouvaille, mise au jour à Orsennes près d'Argenton, dans le département de l'Indre, est datée par la présence de deniers de Robert de Dampierre qui épousa Yolande II, comtesse de Nevers, en 1271 [1]. On peut en conclure que deux deniers en faisant partie, que nous décrivons sous les n^os^ 45 et 48, ont été émis dans le

1. M. Gauchery qui a vu une partie de cette trouvaille en a relevé la composition rapportée dans le *Bul. num. Mém. Soc. Antiq. du Centre*, t. XIII. M. Creusot l'a examinée ensuite.

dernier tiers du XIIIe siècle. Le célèbre trésor de Sierck[1] renfermait aussi un denier sancerrois que l'on trouvera sous le n° 54.

Nous placerons d'abord au début de la quatrième période monétaire un denier de transition ayant déjà la tête à couronne fleuronnée du nouveau type, mais ayant conservé le croissant devant la figure et les signes cantonnant la croix des émissions précédentes. Il est également à remarquer qu'il reprend la forme IVLVS des monnaies à la tête de face.

42. — + IVLVS CES°A°R. Tête couronnée de profil à gauche, la couronne ornée de fleurons; devant la tête, un croissant, l'état de la pièce ne permet pas de décider s'il y a une étoile derrière. — ℞. + SACRVM CESARIS. Croix cantonnée au 1er d'une fleur de lis, au 3e d'une étoile.

Pl. IV, n° 1.

Bill. Denier : 0 gr, 98.

(P. d'A., n° 2012, Pl. XXXXIII, n° 9. — Fillon, *Catal. Rousseau*, n° 162. — Hoffmann, *Catal.* n° 389. — Jarry, *Catal.* n° 1963.)

Viendraient maintenant deux deniers variés portant l'un et l'autre une fleur de lis devant la tête en remplacement du croissant des émissions antérieures :

43. — + IVLIVS CES°A°R. — Tête couronnée de profil à gauche, la couronne fleuronnée; une fleur de

1. Gariel, *Catal. raisonné des Monn. royales composant pour la plus grande partie le trésor de Sierck, découvert en 1875.* — Caron, *Catal. raisonné des Monnaies baronales provenant de la trouvaille de Sierck.* — (*Mélanges de numismatique*, t. III, 1878.)

lis devant la figure. — ℞. + SACRVM CESARI. Croix simple.

Pl. IV, n° 2.

Cabinet de France. — Bill. Denier.

(Duby, Pl. CII, n° 4, d'après un denier du cabinet de Boullongne pesant 17 grains. — P. d'A., n° 2018, Pl. XXXXIII, n° 14.)

Poey d'Avant place cette pièce au commencement du xiii[e] siècle, ce qui est évidemment trop tôt.

44. — + IVLIVS CESAR, — Buste couronné à gauche et vu de trois quarts, une fleur de lis devant la figure. — ℞. + SACRVN CESARIS. Croix.

Pl. IV, n° 3. (Inédite.)

Coll. Creusot, à Châteauroux. — Bill. Denier.

On retrouve dans ce denier, comme nous l'avons déjà indiqué, le type de certaines monnaies de Die.

45. — Même légende ; tête couronnée de profil à gauche, la couronne ornée de deux moulures et surmontée de trois fleurs de lis. — ℞. Mêmes légende et type.

Pl. IV, n° 4. (Inédite.)

Trouvaille d'Orsennes. — Bill. Denier : 0 [gr], 89. (Un exemplaire du Musée de Bourges, d'autre provenance, ne pèse que 0 [gr], 70.)

Coll. Creusot.

46. — Même légende. Tête d'un autre style, de profil à gauche, coiffée d'une couronne à trois fleurs de lis. — ℞. Mêmes légende et type d'un coin différent.

Pl. IV, n° 7. — Bill. Denier : 1 [gr], 15.

Coll. Monnet, à Guéret.

47. Mêmes légendes et types.

Pl. IV, n° 5. (Inédite.)

Musée de Bourges. — Bill. Obole : 0 gr, 41.

48.—+IVLIVS CESA·R. Même type.—℟.+SACRVN CESARI. Croix.

Pl. IV, n° 6. (Inédite.)

Trouvaille d'Orsennes. — Bill. Denier : 0 gr, 89.

Coll. Creusot.

Ces diverses monnaies nous semblent devoir être attribuées à Jean II ou à son fils Étienne II, antérieurement à l'année 1302, époque du départ de ce dernier pour la Flandre. Nous appuyons cette attribution sur les données de la trouvaille d'Orsennes, tout en confessant qu'elle aurait besoin d'être plus amplement justifiée. Quoi qu'il en soit, on est frappé de l'instabilité du type dans cette dernière période du monnayage sancerrois et de la facilité avec laquelle il change et se modifie ; c'est, croyons-nous, la conséquence de la difficulté qu'il rencontrait pour se soutenir. La concurrence des ateliers royaux écrasait de plus en plus les officines des barons qui essayaient vainement de reconquérir une faveur qui les fuyait, soit en recourant à de nouveaux types dans l'espérance qu'ils seraient mieux accueillis du public, soit en abaissant le titre des espèces, ce qui l'éloignait encore plus.

Ils aboutissaient en somme à un véritable discrédit dont la conséquence forcée était le ralentissement et bientôt la disparition d'une fabrication devenue fort onéreuse, personne ne voulant plus en accepter les produits. C'est à cette même cause qu'il faut attribuer la rareté des monnaies de cette période et la cessation

de mentions les concernant dans les chartes contemporaines. Au lieu des stipulations si fréquentes en monnaies de Sancerre dont nous avons donné des extraits pour les autres périodes, nous n'avons pu ici en rencontrer que deux :

1280. — Dans la charte de confirmation de la coutume de Loroy, donnée aux habitants de Saint-Brisson par Étienne de Sancerre, seigneur de Châtillon, on lit : « *Burgenses debent duos solidos Sacri-Cœsaris monetæ* »[1].

1284. — Archambaud de Seuly donne à l'abbaye de Loroy vingt sols de cens, monnaie de Sancerre, pour le repos de l'âme de sa femme[2].

Mais nous allons assister à une nouvelle et curieuse tentative d'Étienne II pour relever son monnayage mourant.

Type esterlin, Étienne II (1302-1305).

Il y avait alors une monnaie étrangère, qui grâce au bon aloi qu'elle avait conservé d'une façon constante, jouissait d'une extrême faveur, nous voulons parler des esterlins fabriqués en Angleterre, la meilleure monnaie du temps, reçue avec un empressement assez compréhensible dans un pays où le roi méritait le surnom de faux monnayeur. Rien n'avait pu arrêter la circulation de cette excellente monnaie, et à la suite de graves émeutes l'ordonnance royale de 1313 dut lui reconnaître cours légal. Elle faisait cependant aux produits des ateliers de la couronne une rude concurrence.

1. La Thaumassière, *Cout. locales*, p. 423.
2. — *Hist.*, l. VI, ch. LII.

Les esterlins avaient un pied sur le continent par les possessions des rois d'Angleterre en France, et en outre circulaient en grand nombre dans les pays avec lesquels les Anglais entretenaient des relations commerciales actives, comme la Flandre. Dans cette dernière province les comtes avaient fini par adopter un type si bien famé, en ayant le bon esprit de lui conserver le titre et l'aloi qui lui valaient sa réputation. De là le type esterlin avait gagné tout le nord de la France et l'ouest de l'Europe centrale : ce n'était partout qu'imitations esterlines plus ou moins directes.

Telle était la situation monétaire de la Flandre et des contrées environnantes, au moment où les guerres de Philippe le Bel y conduisirent l'armée française qui vint se faire écraser à Courtray (1302). Étienne II, comte de Sancerre, qui avait pris part à l'expédition, échappé au désastre, se jeta dans Lille et continua à guerroyer en Flandre jusqu'en 1305. Pendant ce séjour de trois années, il vit circuler les esterlins, constatant leur légitime popularité et les facilités qu'ils donnaient au commerce. On peut supposer qu'il pensa avoir trouvé un type qui lui permettrait de relever sa monnaie du discrédit où elle était tombée.

D'un autre côté c'était un moyen d'éluder *l'ordenance que li bon roys Loys, cui Diex face mercy, fist sur le fait des monnaies qui portait que les terres des barons ne courussent que leur propre monnaie en la terre de chacun baron tout seulement*, puisqu'en fait les esterlins circulaient partout librement. Dans tous les cas c'est bien par la Flandre que le type esterlin est arrivé à Sancerre, car l'imitation sancerroise suivit la forme fla-

mande et non celle que les Anglais avaient importée dans le midi de la France. On doit donc en inférer que c'est aux évènements de la guerre de Flandre qu'est due la sixième période monétaire de Sancerre dont la durée n'a sans doute pas dépassé la durée de ces guerres elles-mêmes.

On peut se demander avec M. Mantellier, si Étienne II a fait fabriquer ses esterlins par ses monnayeurs habituels, ce qui est bien invraisemblable à cause des dissemblances radicales de faire qui séparent la nouvelle fabrication des émissions antérieures, ou bien s'il n'a pas concédé à quelque entrepreneur de monnayage son droit monétaire moyennant le paiement d'une redevance appelée droit de seigneuriage. Une fois en possession d'une semblable concession, le fermier du monnayage faisait frapper des pièces, imitées de monnaies alors en vogue, tout en ayant le soin d'introduire dans les légendes ou dans l'ornementation quelques détails, des variantes, dont la masse du public ne s'apercevait même pas, mais suffisantes pour différencier les produits, en sorte qu'il faisait acte de contrefaçon, ce qui était véniel, sans aller jusqu'à être un faux monnayeur.

On retrouve sur les esterlins de Sancerre la trace très visible d'un travail de ce genre qui exigeait une certaine dextérité, on pourrait dire une pratique spéciale. En effet, on conserva dans la légende du droit les mots de IVLIVS CESAR qui permettaient de soutenir qu'il s'agissait bien d'une monnaie de Sancerre, mais comme on ne pouvait pas écrire *Comes Julius Cesar* ou *Dominus Julius Cesar*, ce qui eût été ridicule, on subs-

PL IV

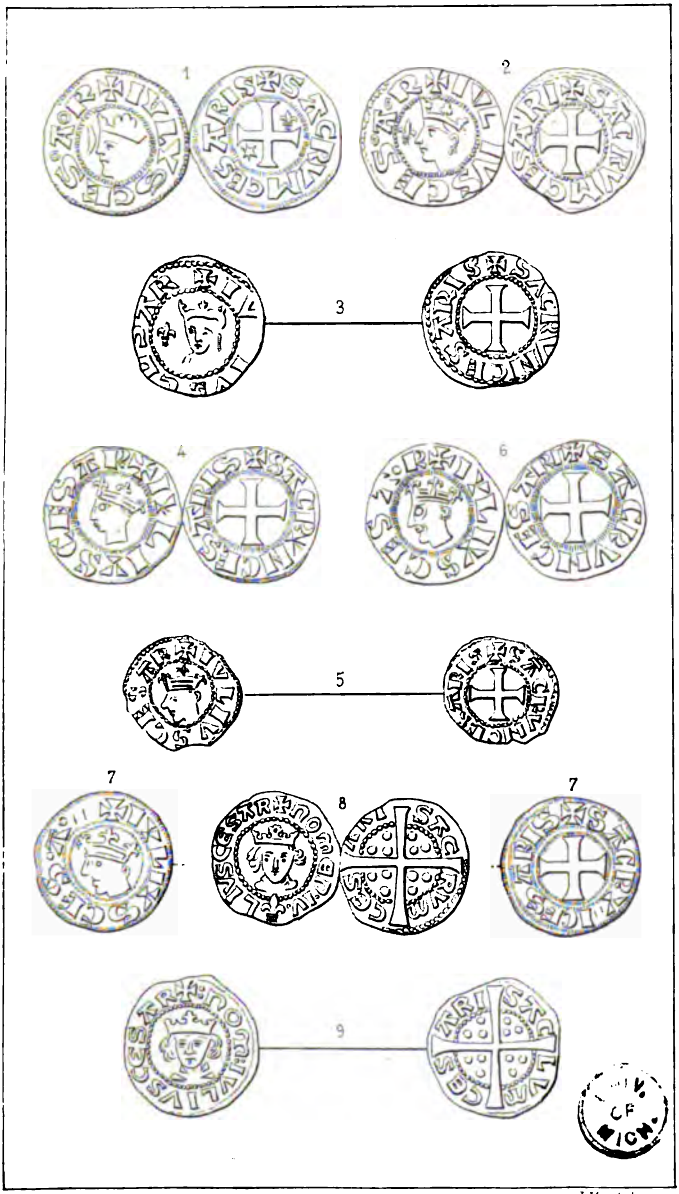

E. Meier del. J. Marchal sc.

Lith. Tardy Bigelot

UNIV. OF MICH.

titua au premier mot celui de NOMEN, ou son abréviation NOM. qui, avec les caractères du temps, présentait une si grande analogie avec *Com*es ou *Dom*inus que Poey d'Avant s'y est trompé et a lu DOMINVS. Au revers la légende SACRVM CESARIS donnait treize lettres de même que LONDON CIVITAS sur les esterlins anglais, mais comme on imitait les esterlins flamands, ce détail va le prouver surabondamment, on supprima la dernière lettre de *Cesaris* de façon à n'avoir que douze lettres comme en Flandre. Quant au type de l'avers et du revers, il fut copié servilement sur les esterlins anglais.

Sur quelques esterlins de Sancerre on constate la présence d'une petite fleur de lis. M. Mantellier s'est demandé si on n'aurait pas frappé deux sortes d'esterlins, les uns destinés à être mis en circulation dans le Berry et portant la fleur de lis qui à cette époque apparaissait sur tous les monnayages de la région, les autres destinés à être exportés dans les Flandres et dépourvus du signe royal inusité sur les espèces de ce pays. C'est sans doute attacher trop d'importance à un détail qui n'est peut-être que de pure ornementation. Toutefois on pourrait croire que le concessionnaire du comte Étienne, après avoir prudemment placé sur les premiers spécimens de sa fabrication l'emblème du roi, pour mieux écarter le reproche de fausse monnaie, s'étant ensuite enhardi, aura fait disparaître un indice qui permettait, même aux gens illettrés, de distinguer les bonnes espèces d'origine flamande de leur contrefaçon.

Il ne paraît pas d'ailleurs possible, comme on l'a

déjà fait observer, d'admettre que l'on ait fabriqué dans l'atelier de Sancerre des monnaies d'une exécution et d'un style aussi élégant, et il semble plus probable que les esterlins de Sancerre dont on n'a retrouvé qu'un spécimen dans notre pays, celui que M. Mantellier a découvert à Olivet, près d'Orléans, auront été émis dans la région même dont ils contrefaisaient le numéraire, c'est-à-dire en Flandre, pendant le séjour prolongé qu'y fit Étienne II. Peut-être aussi, pendant ce temps, l'atelier de Sancerre continuait-il à frapper monnaie à son style habituel.

Nous connaissons trois variétés des esterlins sancerrois dont le poids et le titre ne le cèdent en rien aux monnaies anglaises :

49. — + NOMEN· IV· (fleur de lis sous la tête), LIVS CESAR. (Légende en lettres gothiques.) Type edwardin, c'est-à-dire, buste à longs cheveux, couronné de face. — ℞. — SAC — RVM — CES — ARI. (Lettres gothiques.) Croix pattée coupant la légende.

Pl. IV, n° 8. — *Ar. Esterlin*, 1^{gr}, 1.

(Mantellier, *Revue numismatique* 1865, p. 48. — Chautard, ouvr. cité, p. 163, Pl. XIX, n° 7. — Caron, n° 143, Pl. VI, n° 13.)

50. — Mêmes légendes et types si ce n'est qu'à l'avers la fleur de lis coupe la légende entre l'L et l'I de IVLIVS.

Ar. Esterlin, 1^{gr}, 1.

Catal. Gariel, n° 2458, aujourd'hui au *Musée de Bourges.*

51. — + : NOM : IVLIVS ; CESAR. (Lettres gothiques.) Même type.

℟. — SAR. — LVM — CES — ARI. (Lettres gothiques.) Même type.

Cabinet de France.

Pl. IV, n° 9. *Ar. Esterlin.*

(Poey d'Avant, n° 2019. Pl. XLIII, n° 15. — Poey d'Avant avait lu DOMINVS CESAR et son dessin donnait deux N à *Dominus*. — M. Mantellier a rectifié ces erreurs. (*Loc. cité.*) — Chautard., *ibid.*, Pl. XIX, n° 8. — Caron, *ibid.*, n° 42, Pl. VI, n° 142.)

Type à la tête couronnée : deuxième période Jean II (1306-1327).

On considère généralement les esterlins comme les dernières monnaies frappées à Sancerre, mais il n'est pas possible de concilier cette opinion avec les faits historiques que nous allons exposer et qui constatent au contraire l'existence d'un atelier monétaire sancerrois postérieurement à la période esterline.

Philippe le Bel, dont les agissements frauduleux avaient jeté le plus profond désordre dans le système monétaire du royaume, sentit la nécessité d'une réforme générale qu'il commença par les monnaies... des autres, par le monnayage seigneurial, dans lequel d'ailleurs beaucoup d'irrégularités s'étaient glissées. En réalité, les mesures qui furent alors prises avaient moins pour objet la suppression des abus que celle du droit même dont on s'attacha à entraver l'exercice et à amener la ruine en le soumettant au régime le plus rigoureux.

En 1305 Philippe le Bel écrivit aux barons de France

qui avaient le droit de battre monnaie, d'envoyer à Paris des délégués à l'Octave de tous les Saints, pour délibérer avec les maîtres de la Chambre des Comptes et les maîtres de sa Monnaie sur l'établissement d'une réglementation monétaire obligatoire pour le roi comme pour les seigneurs. Le comte de Sancerre figure sur la liste des barons qui furent convoqués à cette occasion.

En 1313 Philippe le Bel donnait à ses prétendues réformes leur véritable caractère en intimant aux seigneurs d'avoir à suspendre immédiatement leur fabrication jusqu'à ce que les règlements annoncés fussent édictés, mais la mort, qui le surprit en 1314, ne lui permit pas de conduire son entreprise à bonne fin.

Son fils Louis le Hutin, auquel cette tâche était réservée, commença par renouveler la défense de circulation des monnaies des barons en dehors des terres de chacun d'eux. Dans une ordonnance du 15 janvier 1315 continuant à prendre les mesures destinées à préparer la réforme qu'il méditait, il interdit aux seigneurs l'imitation des types royaux ou l'établissement d'unions monétaires susceptibles de créer aux espèces du roi une concurrence redoutable; il prescrivit à chaque atelier de suivre un type spécial et enfin décida que la monnaie du seigneur et celle du roi pourraient seules avoir cours dans chaque baronnie.

Au mois de décembre 1315, Louis voulut consommer son œuvre en enlevant définitivement aux seigneurs le droit de monnayage pour s'en réserver l'exercice exclusif, mais c'était aller trop vite et trop franchement en besogne, l'opposition des intéressés l'obligea à revenir sur cette mesure. Il rendit alors, vers Noël de la

même année, la célèbre ordonnance de Lagny-sur-Marne désignant les barons qui avaient le droit de frapper monnaie et fixant le poids, le titre et le coin que leurs monnaies devaient avoir. Cet important document était conçu de façon à assurer à brève échéance le résultat que le roi avait vainement tenté d'obtenir par l'ordonnance qu'il avait été forcé de rapporter.

Le seigneur de Sancerre était nommé parmi les seigneurs ayant le droit de frapper monnaie. Voici ce qui était dit à son sujet : « *Item la monnoie au comte de Sansuerre : Les deniers doivent estre à III d. VI Grains de loy, argent le Roy, et de XX s. de pois, a marc de Paris; Item, les maailles de la dicte Monnoie doivent estre à II d. XVI Grains de loy, argent le Roy, et de XVII s. II d., maailles doubles de pois au marc de Paris ; et ne porront faire que le X^e^ de maailles ; c'est à dire* $\frac{C}{IX}$ *livres de deniers et C livres de maailles doubles ; et ainsi vauldront les deniers et les maailles dessus dictes, avalué l'un parmi l'autre à petiz tournoiz et à maailles tournoises V s. mains la livre que petiz tournoiz, c'est assavoir que les XV ne vouldront que XII petiz tournoiz* [1] ».

La Cour des Comptes ouvrit ensuite, le 17 mai 1316, un registre conservé aux archives nationales sous le nom de *Registre-entre-deux-ais* [2], contenant une copie de l'ordonnance conforme à ce que l'on vient de lire, avec cette mention en plus : *Et doit faire le comte de Sansuerre le coing de sa monnaie deviers croiz et deviers*

1. L. Blanchard, *Les Monnaies des Barons et Prélats de France, d'après l'ordonnance de 1315. Société de Statistique de Marseille*, t. XXXXI.

2. Archives nationales, *Fonds de la Cour des Monnaies*, Z^1B^. 54

pille, telle : avec la figure du droit et du revers de la monnaie de Sancerre que l'on trouvera reproduite Pl. V, n° 4, ainsi que celle de la monnaie de Louis de Sancerre pour Charenton (Duby, Pl. LXXII, n° 2; et Poey d'Avant, Pl. XLV, n° 22), dont il n'y a pas lieu de s'occuper ici. On remarquera cependant que l'octroi du droit de monnayer à ces deux types était consenti à Jean II en sa qualité de comte de Sancerre, bien que le second fût spécial à la seigneurie de Charenton et au nom de son fils Louis.

Le 5 février 1315, la Cour des Monnaies donna aux seigneurs l'autorisation de recommencer leur fabrication à partir du premier jour du Carême, après leur avoir fait préalablement remettre par écrit copie du règlement contenant la loi, le poids et le coin qu'ils devaient suivre. Cette remise fut faite pour Sancerre par Jean Chief de Roy qui en fit le dépôt entre les mains du bailli de Bourges.

Nous avons raconté tout au long ces évènements si précieux pour l'histoire monétaire de notre pays, parce qu'ils intéressent l'atelier monétaire du comte de Sancerre, alors même qu'il n'est pas nommé particulièrement, mais il semble nécessaire, avant d'aller plus loin, d'insister un peu sur les prescriptions de l'ordonnance de Lagny et de les traduire en langage moins technique.

Le denier sancerrois devait, selon l'ordonnance, être taillé à raison de vingt sols au marc et la maille ou obole à raison de dix-sept sols deux deniers doubles. A cette époque le poids du marc de Paris était de 244 grammes, 752, et les sols dont il est

question étaient des sols de compte qui, en réalité, contenaient douze deniers. On sait enfin que deux oboles équivalaient à un denier. En conséquence, d'après ces données, un marc devait fournir deux cent quarante deniers ou quatre cent douze oboles. Le poids des premiers aurait dû être de 1 gr., 0198 et des secondes de 0 gr., 5940; mais les pièces vues en nature que nous allons décrire, n'atteignent pas ces chiffres. Voici les résultats donnés par leur pesage: Deniers: — n° 52: 0 gr., 91, — n° 57 : 0 gr., 98.— n° 58 : 0 gr., 95.— Obole n° 61 : 0 gr., 48 et 0 gr., 41.

Le titre des monnaies de Sancerre était fixé pour les deniers à trois deniers six grains, argent-le-roy, c'est-à dire $\frac{270,83}{1000,00}$ et pour les oboles à onze deniers seize grains, soit $\frac{222,22}{1000,00}$. L'argent-le-Roy ou Argent de Paris, contenant $^1/_{24^e}$ d'alliage, il en résulte que les deniers sancerrois devaient renfermer 0 gr., 2646 argent fin et 0 gr., 0115 alliage; — les oboles 0,1265 argent fin et 0,0055 alliage. Sur le pied de 0 fr., 20 par gramme la valeur intrinsèque des deniers serait de 0 fr., 5392 et des oboles de 0 fr., 2530.

Quant au change il était établi à raison de quinze deniers sancerrois contre douze deniers tournois. Ce seul fait constituait pour le monnayage féodal une inégalité flagrante, car le commun des détenteurs d'espèces sancerroises éprouvait un mécontentement dont on se rend aisément compte, quand il était obligé de donner quinze deniers pour n'en recevoir que douze qui, par le module et le poids, ne différaient pas sensiblement des monnaies qu'il remettait. La réalité était encore plus désagréable, car si les quinze deniers

sancerrois représentaient 0gr, 3969 d'argent fin, ayant actuellement une valeur de 8 fr., 388, les douze tournois, fabriqués comme toujours au-dessous du titre fixé par les ordonnances[1], ne contenaient que 0gr, 3900 d'argent fin valant 7 fr., 90 seulement.

Les faits historiques que nous venons d'exposer et les documents dont on a lu l'analyse, résolvent, à notre sens, d'une façon péremptoire la question de savoir si les esterlins sont les dernières monnaies qui aient été frappées par les comtes de Sancerre. Comment admettre en effet que celui-ci ait été l'un des trente-et-un barons ayant reçu en 1315 la consécration de son droit de monnayage, avec le type, le titre et le poids des espèces qu'il était autorisé à émettre, si dès ce moment son atelier avait été fermé et si lui-même avait laissé tomber en désuétude ce droit régalien si précieux et si envié. Il est donc établi, en quelque sorte *officiellement*, par des documents du temps, que l'officine sancerroise était restée en activité après la période des esterlins.

A une démonstration aussi décisive, est-il besoin d'ajouter d'autres arguments? D'abord, nous possédons des spécimens du type monétaire imposé par l'ordonnance de Lagny au comte de Sancerre, ce qui prouve bien que ce dernier a continué sa fabrication postérieurement. Le trésor de Sierck enfoui après l'avènement de Charles IV en 1322, puisqu'il renfermait des monnaies de ce prince, contenait aussi un denier sancerrois

1. M. Gariel a eu entre les mains dans le trésor de Sierck trois cents tournois de Louis X dont le poids moyen était de 0 gr., 882 et le titre moyen de 325 millièmes.

PL. V

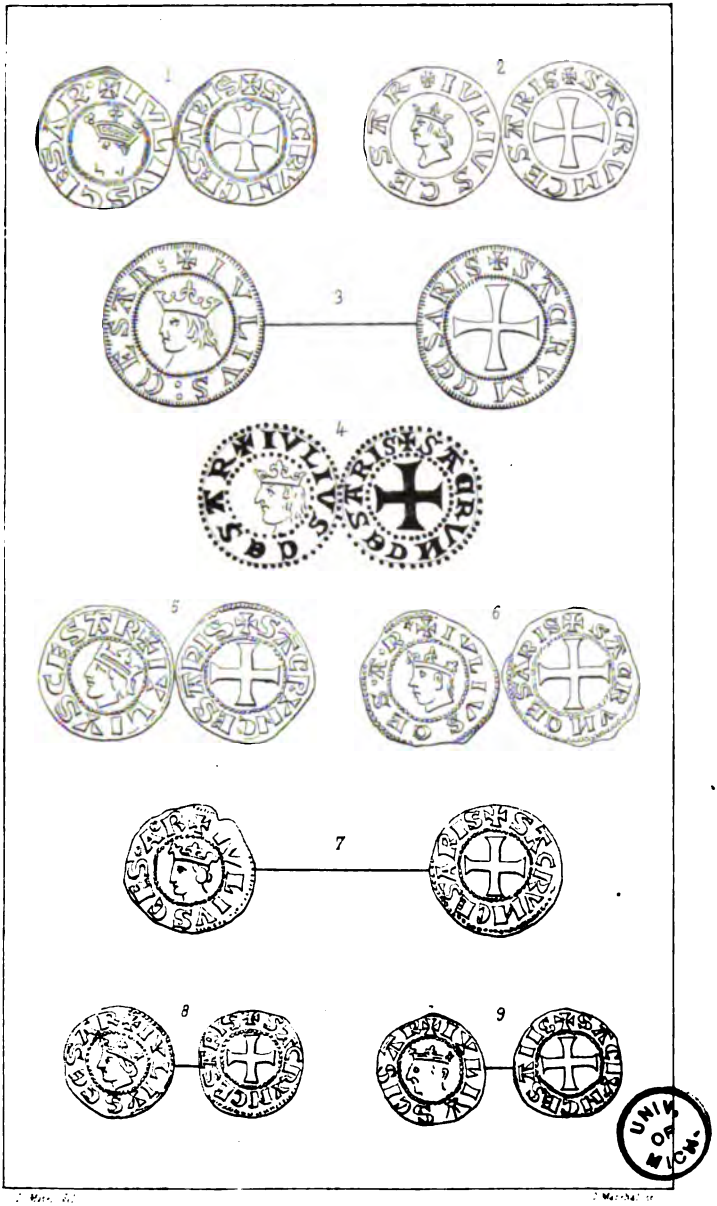

UNIV OF MICH.

Lith. Tardy-Tipaldi

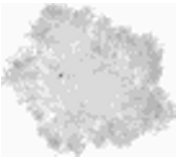

au type de l'ordonnance de 1315, nouveau témoignage qu'à la date où le dépôt a été caché, on monnayait toujours à Sancerre.

Ce point fixé, voici la description des monnaies qui par leur ressemblance avec le type imposé par Louis X, nous paraissent pouvoir appartenir à la septième période monétaire sans aucune certitude d'ailleurs, car, comme nous l'avons déjà dit, il pourrait bien se faire que la fabrication de quelques-unes remonte avant les esterlins.

52. — +IVLIVS CESAR.. Tête couronnée de profil à gauche; la couronne affecte la forme d'une sorte de mitre très évasée, elle est ornée de cinq perles et surmontée de fleurons formés de trois besants. — ℞. — + SACRVN CESARIS. Croix pattée ayant un point à la deuxième branche.

Pl. V, n° 1. (Inédite.) *Bill. Denier* : 0ᵍʳ, 91.
Coll. Berry.

53. — Même légende sans point final. Petite tête couronnée de profil à gauche, cheveux longs, couronne ornée de trois fleurs de lis. — ℞. Même légende et même croix sans point.

Pl. V, n° 2. *Petit denier.*
(Duby, Pl.CII, n° 5, d'après le recueil de M. de Boze.)

54. — + IVLIVS : CESAR : Buste couronné de profil à gauche, la couronne fleurdelisée. — ℞. — + SACRVM CESARIS (E lunaire). Croix pattée.

Pl. V, n° 3.
(Duby, Pl. CII, n° 9.)

Nous plaçons ces trois deniers dont le premier existe seul en nature, au commencement de la septième pé-

riode à cause de leur croix pattée qui semble les rapprocher davantage du type esterlin.

Voici maintenant la monnaie représentée sur le *Registre-entre-deux-ais* pour servir de modèle aux monnayeurs du comte de Sancerre :

55. — + IVLIVS CESAR. Même tête couronnée. — ℞. Même légende, croix ordinaire.

Pl. V, n° 4.

(Duby, Pl. CII, n° 6. — Blanchard, Pl. III, n° 25.)

56. — + IVLIVS CESAR. Tête couronnée de profil à gauche, couronne ornée de trois fleurons. — ℞. + SACRVN CESARIS. Croix.

Pl. V, n° 5.

Cabinet de France.

(P. d'A., n° 2014. Pl. XXXXIII, n° 10.)

57. — Mêmes légende et type d'un faire différent; la croix cantonnée d'un besant au 3e.

Bill. Denier : 0gr, 98.

Trésor de Sierck.

(P. d'A., n° 2015, Pl. XXXXIII, n° 11.)

58. — Même légende avec deux points creux de chaque côté de l'A, et une étoile à la fin de la légende ; même type. — ℞. Mêmes légende et type.

Pl. V, n° 6. *Bill. Denier :* 0gr, 95.

(Duby, Pl. CII, n° 7, d'après un exemplaire du cabinet de Boullongne, pesant 18 grains.)

59. — Même légende avec les points, mais sans l'étoile. Tête jeune couronnée de profil à gauche, la couronne ornée de trois fleurs de lis. — ℞. Mêmes légende et type.

Pl. V, n° 7. *Bill. Denier.*

Cabinet de France.

(P. d'A., n° 2017, Pl. XXXXIII, n° 13.)

60. — + IVLIVS CESAR (E lunaire). Tête couronnée de profil à gauche, la couronne fleurdelisée. — ℞. Mêmes légende et type

Pl. V, n° 8. *Bill. Obole.*

Cabinet de France.

(Duby, Pl. CII, n° 8, d'après un exemplaire du cabinet de Boullongne pesant 8 grains. — P. d'A., n° 2016, Pl. XXXXIII, n° 12.)

61. — + IVLIVS CESAR. Tête couronnée de profil à gauche, la couronne surmontée de trois croisettes. — Mêmes légende et type.

Pl. V, n° 9. *Bill. Obole :* 0^{gr}, 48.

Coll. D. Mater.

Un exemplaire du *Musée de Bourges* ne pèse que 0^{gr}, 41.

Il serait difficile de dire si les dernières monnaies de Sancerre appartiennent toutes à Jean II, ou si certaines ne devraient pas être reportées à Louis II. Toutefois nous nous demandons à cause de l'aspect nettement juvénile de la tête du denier n° 54, si l'on ne pourrait pas l'attribuer de préférence au comte Louis, qui était fort jeune lorsqu'il succéda à son père en 1327.

Il resterait à faire connaître comment et à quelle époque a pris fin le monnayage de Sancerre. Nous n'avons pu trouver aucun renseignement à cet égard et on ignore si c'est par vente ou confiscation que les comtes de Sancerre perdirent leur droit, ou bien encore par abandon volontaire. Cependant il est probable que

cette extinction a dû suivre d'assez près l'ordonnance de 1315 qui avait rendu toute concurrence impossible. Tout le monde hésitait à recevoir une monnaie qui ne pouvait pas servir en dehors des limites de la baronnie sans d'onéreuses opérations de change, et il était bien plus prudent de n'accepter que les espèces royales qui circulaient partout.

Dans de telles conditions continuer à frapper monnaie devenait si peu avantageux qu'il est évident que les comtes de Sancerre n'avaient aucune raison pour persister dans une fabrication dont l'objet principal était avant tout de fournir des ressources à la caisse baronnale. L'ordonnance de Lagny obtenait ainsi rapidement le résultat qu'elle avait eu en vue, et les seigneurs de Sancerre durent fermer leur atelier plutôt que de subir une loi onéreuse et si habilement combinée. De fait la disparition complète de produits monétaires ou de mentions dans les titres à partir de cette époque, nous montre que c'est à ce moment que prit fin le monnayage de Sancerre après une existence de plus de deux siècles.

BULLETIN NUMISMATIQUE

N° 14

Par MM. BUHOT DE KERSERS, BERRY, ALPHONSE DE LA GUÈRE, JACQUEMET DE GOY, PONROY

GAULOISES

On a trouvé dans l'Indre, commune de Vicq-Exemplet, un statère d'or gaulois, qui nous a été signalé par notre collègue, M. E. Chénon, et communiqué par M. l'abbé Morel, curé de la paroisse.

Tête à droite, avec grosses boucles de cheveux et assez fruste. — ℞. Bige courant à droite, avec victoire inclinée au-dessus et tenant de la main gauche un trait en spirale, peut-être l'extrémité des rênes; derrière son casque est un appendice relevé en spirale. Sous le ventre des chevaux est un globule radié, ou soleil; derrière, sous la roue, un quatrefeuilles à pétales allongés; au bas, huit traits accouplés et inclinés de mouvement opposé. Electrum de titre assez élevé. Diamètre, 21^{mm}. Poids, 7^{g} 05^{c}. Héliogravure n° 1.

Cette pièce, dérivée du monnoyage des Philippes d'or, est analogue, mais meilleure de titre et de style, aux six statères que nous avons reproduits dans notre Bulletin

n° 2, et aux quarts de statère publiés sous les n^os^ 2, 3 et 4 du même Bulletin et les n^os^ 1, 2, 3 et 4 du Bulletin n° 3. Il semble donc acquis que ce type fut presque exclusivement en usage chez les Bituriges pour les pièces d'or et que la fabrication en était en général soignée.

Les symboles inférieurs se présentent toujours avec une variété qui appelle l'observation ; aussi les décrivons-nous avec soin.

M. Jacquemet a recueilli, à Bourges, deux pièces gauloises en potin :

1. Tête barbare à droite, une ligne verticale indiquant la bordure antérieure du casque. — ℞. Cheval à gauche à longue tête, la queue relevée en S au-dessus de la croupe, les jambes de devant fléchissantes ; ligne horizontale de terrain sous le cheval ; gros bourrelet autour de la pièce. Cf. notre Bulletin n° 2, fig. 11 et 12. Ici la tête est unique, mais barbare.

2. Même tête, plus grossière. — ℞. Gros oiseau à gauche à longs tarses, terminés par d'énormes serres, très fruste. Cf. notre Bulletin n° 5, vignette de la p. 324.

MÉROVINGIENNES

Nous reproduisons en héliogravure (fig. 2 et 3) les deux saïgas décrits dans notre précédent Bulletin, page 329, et que nous n'avions pu donner parce que nous les avions eus trop tard à notre disposition. Ils viennent de la trouvaille du Creuset,

ROYALES FRANÇAISES

Une monnaie au type immobilisé de Lothaire et au revers du temple appartenant à M. Jacquemet a été, de la part de M. Berry, l'occasion d'observations intéressantes sur le monnoyage biturige des Xe et XIe siècles. Nous les insérons en entier :

M. Jacquemet a recueilli à Bourges le denier suivant à la légende immobilisée de Lothaire : + LOTERIVS.R, croix; BITURICES. CIVIT, temple; poids : 1gr 30c.

Ce denier, produit du monnoyage des vicomtes de Bourges au XIe siècle, est contemporain des Lothaires au temple, de la trouvaille de Châteauneuf; il présente seulement une variété de légende qui ne s'y est pas rencontrée.

A ce sujet, ce n'est pas sans étonnement que nous avons vu, dans le bel ouvrage de M. Gariel sur les monnaies carolingiennes, cette découverte de Châteauneuf classée parmi les trésors carolingiens.

Dans la Revue numismatique, 1851, p. 224, M. Cartier a rendu compte de la composition de ce dépôt et classe avec raison au XIe siècle les monnaies de Bourges au nom de Lothaire, les assimilant à celles de Limoges au nom de Eudes, de Nevers au nom de Louis et de Melle au nom de Charles, comme frappées postérieurement au règne du prince dont elles portent le nom.

Ces attributions ne sont plus à discuter et sont admises par tout le monde, mais nous pensons qu'il n'est

pas sans intérêt de revenir sur la composition de ce trésor, d'insister sur la description des Lothaires de Bourges et de fixer d'une manière plus précise l'époque à laquelle ils avaient cours dans le Berry.

Le compte-rendu de M. Cartier n'était pas accompagné de planches, les notes que nous retrouvons et un exemplaire que nous possédons de chaque type faisant partie de ce trésor nous permettent de reconstituer d'une manière certaine sa composition et de renvoyer pour la description aux nos de Poey d'Avant.

La trouvaille de Châteauneuf comprenait environ 2,000 pièces, dont malheureusement la plus grande partie fut dispersée, mais 795 purent être examinées et se répartissent ainsi qu'il suit :

Deniers de Limoges au monogramme immobilisé et dégénéré de Eudes, le D central a disparu. P. d'Av., no 2.284, Pl. L, no 11.	10
De Melle, au nom de Charles, analogues au no 2.457 de P. d'Av., Pl. LIV, no 1.	366
Oboles au même type.	3
De Nevers, au nom de Louis. P.-d'Av., Pl. XLVI, no 11.	24
Oboles au même type.	15
Du Mans, au monogramme d'Herbert. P. d'Av., Pl. XXIX.	5
De Blois, variété des nos 11 et 13 de la planche XXXII de P. d'Av.	1
D'Auxerre. P. d'Av., Pl. CXXXVI, no 3.	10
A reporter....	434

Report....	434
Au type normand, indéchiffrables. P. d'Av., Pl. V.	65
De Déols, variété des nos 3 et 5 de la planche XLI de P. d'Av.	3
De Bourges, au type du temple. P. d'Av., Pl. XL, n° 15.	274
Oboles au même type.	4
De Bourges, au monogramme, variété se rapprochant des nos 11, 12 et 13 de la Pl. XL de P. d'Av.	15
	795

Les deniers de Déols nous serviront à déterminer l'époque approximative de l'enfouissement de ce trésor.

Les nombreuses monnaies de Déols du XIe siècle sont bien connues; elles ont différents types et portent toutes les légendes : ODO DVX; DOLEO CIVES. Eudes l'Ancien (1012-1037) en a émis plusieurs variétés [1]; mais, après lui, le type de l'étoile avec la légende ODO DUX fut immobilisé et finit par dégénérer jusqu'à arriver aux deniers à légendes barbares indéchiffrables, frappés à la fin du XIe siècle [2]. En effet, le règne d'Eudes l'Ancien n'est pas assez long pour justifier une dégénérescence aussi complète et pour lui attribuer tous les deniers à la légende ODO.DVX. Il faut donc distribuer ces pièces suivant leur état d'altération entre Raoul III et ses successeurs, jusqu'à Raoul VI (1090);

1. Poey d'Avant, Pl. XL, nos 16 et suiv.
2. Poey d'Avant, Pl. XLI, nos 3, 4 et 5.

car, il semble que ce n'est que sous Ebbes II que l'on recommença à inscrire le nom du prince régnant. Nos deniers de Déols, de fabrique si barbare que le type seul de l'étoile les fait reconnaître, prennent place vers la fin de la série immobilisée, c'est-à-dire dans les vingt dernières années du XI^e^ siècle; c'est donc vers cette époque que l'on peut fixer l'enfouissement du trésor de Châteauneuf.

Les deniers de Bourges au nom de Lothaire étaient à deux types différents. Les plus nombreux, au type du temple (P. d'Av., Pl. XL, n° 15), présentent plusieurs variétés de coin et de légende, indice d'une émission prolongée : LOTERIVS, LOERIVS ; REX, RX; BITVRIGES CIVITAS, CIVIT, CIVI. Les autres, au monogramme dégénéré, n'étaient représentés que par quinze exemplaires du même coin, ne manifestant point de traces de circulation.

Nous pouvons conclure que l'enfouissement a eu lieu au moment où le type au temple venait de finir et où commençait le monnoyage au monogramme.

Poey d'Avant n'a pas gravé cette dernière variété, les deniers qu'il donne Pl. XL, n^os^ 11, 12 et 13 se rapportent à une autre époque. Ceux de Châteauneuf sont caractérisés par le X du mot REX, dont chaque branche se termine par une petite boule [1], et ce même signe existe également au revers en place de la croisette. (Voyez l'héliogravure, fig. 4.) Comme nous retrouvons sur les deniers royaux de Bourges à la tête barbue la même lettre X caractérisée de la même façon, ces piè-

1. Berry, *Études sur les monnaies de France*, Pl. XX, n° 9.

ces doivent se suivre de bien près, et nous pouvons considérer les deniers au monogramme, de Châteauneuf, comme les dernières espèces frappées par les vicomtes de Bourges.

Le denier de M. Jacquemet ayant dû précéder, comme nous l'avons dit, ceux au monogramme, peut se placer au commencement de la seconde moitié du XI^e^ siècle.

M. l'abbé Canillac, curé de Soulangis, a recueilli en 1887, au bois de Vèvre un petit trésor de six deniers qui nous a été communiqué par M. Soubret, agent-voyer aux Aix d'Angillon. Ces pièces étaient :

3 deniers tournois de Louis IX.

2 deniers du Mans, au monogramme d'Herbert. N° 1546 de Poey d'Av.

1 denier de Jean-le-Roux, duc de Bretagne, 1237-1286. N° 356 de Poey d'Av.

L'enfouissement de ce trésor se place vers le milieu du XIII^e^ siècle.

M. de Goy nous a présenté un trésor considérable contenant 141 pièces de billon, trouvé à Thénioux (Cher) dans le cimetière.

140 étaient au même type : + KAROLVS FRANCORUM REX. Trois fleurs de lys couronnées, 2 et 1 : — ℞. + SIT NOME, etc. (E lunaire). Croix fleuronnée, cantonnée d'une coronelle. — Quelques exemplaires portent deux coronelles, d'autres n'en ont pas. Florette, 140 ex. Un exemplaire est marqué au B et frappé à Bourges; une autre au C, frappé à Chinon; un au

trèfle, indice de Lyon; d'autres sont différenciés par des points secrets.

+ KAROLVS FRANCORVM REX. Écu aux trois fleurs de lys, 2 et 1. — ℞. + SIT, etc. Grande croix cantonnée de deux lys et de deux coronelles. Guenar, 1 ex.

L'enfouissement de ce trésor peut être placé dans le premier quart du XV^e^ siècle.

M. Jacquemet a étudié un trésor qu'il pense avoir été trouvé à La Chapelle-d'Angillon, en 1884. Outre une centaine de blancs de Charles VII, Louis XI, etc. et un double ducat de Ferdinand et Isabelle, il y a signalé neuf écus d'or au soleil de François I^er^ et un blanc de Jean II de Bourbon comme prince de Dombes. Poey-d'Avant, 5,076.

L'enfouissement de ce trésor aurait donc eu lieu vers le premier quart du XVI^e^ siècle.

M. Ponroy a vu un petit trésor trouvé dans les vignes d'Issoudun sous un cep atteint du phylloxéra et que l'on arrachait. Ce dépôt était composé de 16 blancs au soleil de Louis XI. Il en a acquis un frappé à Bourges.

Coronelle LVDOVICVS : FRANCORVM : REX : B. Trois fleurs de lis dans un cercle trilobé, au-dessus un soleil. — ℞. SIT NOMEN, etc. Croix pattée dans un cercle à quatre lobes. Le B du droit indique l'atelier de Bourges. Cette pièce est en argent pur et d'une excellente frappe, ce qui se voit assez rarement pour les produits de notre monnoyage local.

Il a recueilli à Issoudun un denier du monnoyage anonyme d'Issoudun ; + V + DABES, dans le

champ M oncial d'Issoudun, au-dessus un trait horizontal, au-dessous un annelet. — ℞. +XC.T+OD rétrograde R. Croix mince fortement pattée accostée de deux petits points aux premier et deuxième cantons : n° 1984, de Poey-d'Avant, et gravé (Pl. XXXXII, fig. 12). Nous croyons devoir commencer la légende du revers avant l'X parce que cet exemplaire, à fleur de coin et à traits minces, se rapproche absolument comme style des deniers de Raoul II (Poey-d'Avant, Pl. XXXXII, fig. 18) comme en contenait le trésor de Méreau et comme nous en avons donné un Pl. II, fig. 1. de notre Bulletin n° 5.

On peut donc se demander si ces pièces ne devraient pas se placer entre Raoul II et Guy de Dampierre qui a frappé au même type et dès lors être attribuées à Eudes II. Un seul exemplaire ne saurait résoudre cette question.

MÉREAUX

M. Ponroy a recueilli à Bourges quelques méreaux de provenance locale et dont certaines variétés sont inédites. Il en apprécie ainsi le juste intérêt :

1. Mérel de saint Étienne. Buste du saint sur un fond fleurdelisé, au-dessous BIT. — ℞. V D en grands caractères de minuscule gothique. Ce méreau se distingue de ceux gravés par Hazé fig. 4, planche IV, de l'*Histoire monétaire*, et par M. Berry, fig. 14 de la planche II, du *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie*, en ce que sur le nôtre la première lettre du

revers paraît bien un V et non un X ce qui donne le chiffre *cinq* deniers au lieu de *dix*.

2. Buste nimbé dans une bordure d'arcs dont les retombées sont tréflées, et entre les deux lettres V B. — ℞. II, dans une bordure semblable à celle du droit.

Ce méreau est semblable à celui donné par Hazé Pl. IX, fig. 6, sauf que celui d'Hazé porte le n° VI.

Jusqu'à ce jour les lettres V B du droit avaient été considérées comme les initiales des mots *Ursinus Bituricensis*, ou même *Urbs Biturica ;* mais notre savant collègue, M. de Laugardière, dont la compétence est si grande en numismatique, nous a indiqué une autre interprétation à laquelle nous n'hésitons pas à nous rallier :

La première de ces lettres ne serait pas un U mais un V et signifierait *Vicarii Bituricenses*. Cette interprétation ne nous semble pas douteuse : les vicaires de la métropole n'étaient pas seuls à frapper des méreaux, il existe un méreau d'Issoudun portant comme légende *Vicarii sancti — Cirici Exolduni.*

3. Mérel de la Sainte-Chapelle. + PALATII BITURIS. Trois fleurs de lis, 2 et 1, dans une bordure engrêlée. — ℞. CAPPELLA STI SALVATORIS, dans le champ XXIIII, dans une bordure engrêlée, le premier et le dernier jambage empiètent sur la légende.

Ce méreau se distingue par ses légendes de celui gravé par Hazé Pl. IX, fig. 7, et retrouvé par M. de Kersers. (Bulletin n° 4.) En effet la légende qui sur le nôtre occupe l'avers fleurdelisé est à l'avers sur

l'exemplaire d'Hazé, et, de plus, le revers de notre méreau donne une légende complète et normale tandis que le dessin d'Hazé et l'exemplaire de M. de Kersers donnent une légende qui reste jusqu'à présent confuse et ininterprétée. Elle se refuse du reste à toute identification avec notre légende qui n'est pas douteuse, notre exemplaire étant bon.

4. Mérel de la Sainte-Chapelle ? Au droit trois fleurs de lis dans une bordure engrêlée ; — ℟. III, dans une bordure engrêlée. Diam. 0 m. 020.

5. Mérel du Château. Trois fleurs de lis dans une bordure engrêlée. — ℟. IIII accostés de deux châteaux, dans une bordure engrêlée. Ce chiffre est placé entre deux lignes de très petits points. Bien que sans légendes l'existence des châteaux suffit à indiquer l'église de Saint-Aoustrille du château. (Cf. *Bulletin du Comité diocésain.* Pl. I, fig. 4, et *Bulletin numismatique* n° 3 page 306.)

SIGILLOGRAPHIE

Plusieurs matrices de sceau ont été trouvées et méritent d'être reproduites.

1. Une d'elles appartient à M. Jacquemet. Elle a été trouvée il y a trente ou quarante ans dans les bois de la Craulaye, commune de Villegenon. Nous la connaissons depuis longtemps, mais avions ajourné sa publication parce que nous la regardions comme trop fruste

pour pouvoir être lue. Une nouvelle étude nous ayant permis d'en déchiffrer une partie, nous en donnons (fig. 5) une reproduction héliographique, qui permettra peut-être de compléter notre lecture.

C'est un disque circulaire de 0 m. 052 de diamètre ; derrière est un nerf saillant terminé à une de ses extrémités par une boucle. Il représente un écu semé de fleurs de lis portant en chef un lambel de quatre pendants. Cet écu est sous un arceau surbaissé accosté de deux montants en pilastres. Ceux-ci sont appareillés dans leur partie basse, arcaturés dans la partie haute et terminés par des flammes ; sur l'archivolte sont cinq petites arcades ogivales refendues elles-mêmes en arcades plus petites. Autour du sceau on lit : S. COMIT. PICT. APVD. (... PVTOS BITVR). La lecture des quatre premiers mots est certaine ; celle de la fin est très douteuse. On peut lire *Sigillum* COMIT*is* PICT*avensis* APVD [com] PVTOS BITVR*icenses* ? Les deux premiers T sont arrondis et onciaux, les deux derniers sont latins à barres et hastes droites, les lettres sont des capitales gothiques, fort altérées.

Il semble bien qu'on peut l'attribuer au comte de Poitiers, probablement le duc Jean, mais la fonction spéciale de ce sceau reste fort difficile à déterminer.

2. M. Jacquemet a recueilli à Bourges un sceau circulaire en bronze, plat à l'arrière, diam. 0, 027. Dans le champ, grande fleur de lis à extrémités rabattues et dont les nerfs sont perlés, analogue à celle des florins ; de l'aisselle des pétales naissent deux étamines. Légende circulaire. S. P. GALTERII : SECRETVM VM. *sigil-*

MONNAIES ET SCEAUX

lum P*etri* GALTERII SECRETVM. V*eru*M. Véritable sceau secret de Pierre Gaultier. (Fig. 6.)

Les T sont droits, les E lunaires, les C ouverts. Ce sceau paraît du XIV^e^ ou du XV^e^ siècle.

M. le comte Alphonse de La Guère a acquis et présenté ainsi trois matrices de sceau :

3. La première a été trouvée dans l'Yèvre, prairie Saint-Sulpice, près Bourges, avec d'autres débris. Ce petit sceau est de forme ogivale ; il a au revers un nerf longitudinal terminé à une extrémité par un anneau ; il est long de 0 m. 033, large de 0 m. 021. Il représente un agneau à gauche, nimbé, la tête retournée et tenant de sa patte droite levée une hampe à laquelle est attachée une oriflamme de tissu quadrillé et que surmonte une petite croisette pattée qui se trouve à marquer le commencement de la légende S'. FRIS IOH'M DE S'B'ND' DE ORD' P'DIC. Des traits abréviatifs se voient au-dessus du premier R et sur le dernier C ; des apostrophes aussi abréviatives se voient après les lettres S, H, S, B, D et P. On doit donc lire : S*igillum* FR*atr*IS IOH*annis*. M*onachi* (ou M*agistri*) DE S*ancto* BerNarDo (ou B*enedicto*) DE ORD*ine* PreDIC*atorum*. (Fig. 7.)

Le nom du moine est à remarquer parce que les Frères-Prêcheurs ou Dominicains sont de la règle de saint Augustin et non de celle de saint Benoît ou de saint Bernard. Jehan pourrait avoir été le nom de baptême et saint Bernard le nom de religion.

En tout cas cette petite pièce est élégante, très fine de gravure et d'une excellente conservation. Elle peut être du XIV^e^ siècle.

4. Le second sceau est rond, soutenu à l'arrière par une pyramide hexagone évidée, terminée par un double renflement et une belière tréflée. Le champ anépigraphe porte un écu chargé de sept losanges 4 et 3 ; l'écu est accosté et surmonté de trois palmettes ornementales. La fabrication est assez grossière et les losanges paraissent avoir été produits par percussion, mais les palmes sont assez finement incisées. Le diamètre est de 0 m. 20, la hauteur de la bélière est de 0 m. 022. La forme de la bélière et des palmes nous paraissent indiquer le XV^e^ siècle.

Il est assez difficile d'en faire l'attribution. La disposition des pièces pourrait faire admettre qu'on est en présence d'un losangé. Le nombre des pièces de l'écu n'était pas alors fixé pour chaque famille avec la rigueur qui y a été mise depuis.

Les membres de la famille de Ceris portaient, soit un losangé d'or et de sable, soit sept losanges, 3, 3, 1. — soit un écu losangé de onze pièces, — neuf losanges, etc. (Vte F. de Maussabré, — *Mém. de la Soc. du Berry*, 1857.) Les seigneurs de Mousay portaient : losangé d'argent et de sable. Madelaine de Blois, veuve de Jean de Laigre, portait losangé d'argent, et de sinople. Les Turpin Vauvredon (Berry) avaient un losangé d'or et d'azur.

Les losanges se trouvent sur les armoiries d'innombrables familles hors du Berry, et toute attribution précise nous paraît imprudente.

5. Le troisième est une petite bague en bronze, dont l'anneau est rond et qui devient octogone en se rap-

prochant du chaton. Sa surface plate offre un écusson à la bordure engrêlée, chargé de trois feuilles de chêne et d'un gland en cœur. Autour de l'écu est la légende PIERE DVBOIS. Les E lunaires et fermés la placent au XIV^e^ ou XV^e^ siècle. L'empreinte ovale est longue de 0 m. 014 et large de 0 m. 010.

Cet anneau provient des décombres de la ville ainsi que le sceau précédent.

6. M. Léon Martin a communiqué à M. Berry qui l'a étudiée, une matrice de sceau trouvée à Culan il y a quelques années :

Légende : S. MATHIEV. GRAT. BASTARD. DE. BOVRBON.S.DE.BOVTHEON. en belles minuscules gothiques. Dans le champ, un écu penché, portant une large bande aux armes de Bourbon, surmonté d'un heaume de profil à gauche, sommé d'un phénix environné de flammes; à droite et à gauche, de larges feuilles formant lambrequins. Reproduite (fig. 8).

Sceau rond de la fin du XV^e^ siècle. Diamètre: 0 m. 56. Matrice plate munie d'un appendice formé d'une mince lame verticale à deux corps ; l'un percé d'un trou.

Mathieu, bâtard de Bourbon, était fils de Jean II le Bon (1456-1487), duc de Bourbon et d'Auvergne, comte de Clermont et de Forez, connétable de France en 1483, qui mourut en 1487 dans son château de Moulins, sans enfants légitimes. Son frère Pierre II, sire de Beaujeu, époux d'Anne de France, fille de Louis XI, lui succéda. Celui-ci finit la première maison de Bourbon et mourut en 1503, ne laissant qu'une fille : Suzanne, qui épousa (10 mai 1505) Charles de Bourbon,

comte de Montpensier, son cousin, qui plus tard fut le fameux connétable de France.

Jean II laissa plusieurs enfants naturels : Mathieu, l'aîné, auquel se rapporte notre sceau, seigneur de la Roche-en-Renier et de Bothéon par donation que lui en fit le duc son père, le 20 juillet 1486, fut surnommé le grand Bâtard de Bourbon. Il fut amiral et gouverneur de Guyenne et de Picardie et combattit vaillamment à la journée de Fornoue près de la personne du roi.

La duchesse de Bourbon lui donna la charge de maréchal et sénéchal du Bourbonnais le 29 novembre 1503. Nous voyons qu'il était mort au mois de septembre 1505, car la duchesse de Bourbon dispose à cette époque de la capitainerie de Bourbon dont il jouissait, en faveur de Louis des Barres [1].

Les armes de Bourbon étaient de France à la bande de gueules, mais le plus souvent la bande y est réduite à une simple cotice [2]. Louis II est le dernier duc de Bourbon qui ait conservé l'écu semé de fleurs de lis sans nombre. M. de Soultrait dans sa numismatique bourbonnaise cite le passage suivant de l'histoire des comtes de Forez, de Jean-Marie de la Mure [3] :

« Ce duc (Louis II) conservant le plain écusson de Bourbon à fleurs de lis sans nombre au baston de gueules brochant sur le tout, comme l'avait donné saint Louis à son bizayeul, Jean de Bourbon ; son fils aîné le prit à trois fleurs de lis seulement aud. baston,

1. Le Père Anselme, *Maison de France*, t. I, p. 154.
2. *Hist. du Jeton*, R. et H., Pl. XII et XIII, nos 107 et suiv.
3. *Num. bourb.*, p. 67.

ou cotice de gueules pery en bande sur le tout, ce qui, dez lors, s'apella proprement porter de Bourbon, et fut reservé pour la ligne directe de cette maison. »

En effet, les jetons attribués à Jean Ier, Jean II et Pierre II [1], et les monnaies de Trévoux de Jean II et de Pierre II [2], portent l'écu à trois fleurs de lis chargé d'une cotice.

Mathieu le grand Bâtard, devant prendre une brisure et laissant à la ligne directe légitime l'écu à trois fleurs de lis adopté par Jean Ier, a mis sur le sien une large bande aux armes de Bourbon ancien, qui était, comme nous venons de le dire, semé de fleurs de lis à une cotice en bande brochant sur le tout.

En plaçant un phénix au milieu de flammes sur le heaume qui surmonte son écu, Mathieu a-t-il voulu faire une allusion? Le phénix renaît de ses cendres, et le duc Jean II, mort sans laisser de postérité légitime, renaissait en la personne de Mathieu. Nous croyons voir dans ces flammes un souvenir des pots à feu du duc Charles Ier. Des pots à feu ou grenades éclatant, lançant des flammes, figurent parmi les emblèmes des ducs Charles Ier et Jean II [3]; on les trouve sur des jetons, des monnaies; le cerf ailé, autre emblème affectionné par les ducs de Bourbon, se trouve quelquefois au milieu des flammes [4]; le cardinal Charles de Bourbon, archevêque de Lyon, frère du duc Jean II, avait

1. *Hist. du Jeton*, R. et H., Pl. XII et XIII; de Soultrait, *Num. bourb.*, Pl. III et IV.
2. Mantellier., *Not. sur la monnaie de Dombes*, Pl. I, II et III.
3. Paradin, *Devises héroïques*, p. 54.
4. *Congrès archéologique de Moulins*, 1854, p. 327.

pour emblème habituel des dextrochères armés d'une épée flamboyante [1].

Quant aux feuillages entourant le heaume, nous y verrions volontiers des feuilles de chardon, emblème également adopté par les ducs de Bourbon.

« L'introduction du chardon dans les attributs des ducs, dit M. Tudot [2], eut lieu à l'occasion du mariage de Louis II avec Anne d'Auvergne. Le chardon était un rébus qui voulait dire : cher don. »

Le chardon figurait dans l'ornementation du collier de l'ordre de Notre-Dame de Bourbon créé par Louis II en 1370, à l'occasion de son mariage ; on le trouve sur des jetons accostant l'écu de Bourbon, dans les chapelles de Souvigny, dans les vitraux de Notre-Dame de Moulins.

Il est tout naturel de rencontrer sur notre sceau les attributs des ducs de Bourbon.

Mathieu se qualifiant seigneur de Bothéon, ce sceau est postérieur au 20 juillet 1486 ; c'est à cette date que Jean II son père lui en fit donation, et antérieur à 1505, époque de sa mort.

1. Paradin, *Devises héroïques*, p. 64.
2. *Congrès archéologique de Moulins*, 1854, p. 326.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

BUREAU

Président honoraire :	M. DES MÉLOIZES, O ✲.
Président :	M. A. BUHOT DE KERSERS.
Vice-président :	M. CH. DE LAUGARDIÈRE.
Secrétaire :	M. Albert DES MÉLOIZES, ✤.
Secrétaire-adjoint :	M. V. BERRY.
Trésorier :	M. le Cte R. DE LA GUÈRE.
Bibliothécaire :	M. P. DE GOY.
Membres du Comité de rédaction :	MM. CH. DE LAUGARDIÈRE. le Mis A. DE LA GUÈRE. E. RAPIN, ✲. TOUBEAU DE MAISONNEUVE. O. ROGER, ✲.

MEMBRES TITULAIRES

1 MM. ABICOT DE RAGIS (Albert), château de Ragis, commune d'Oizon (Cher).

2 BARRÉ DE SAINT-VENANT (Julien) ✲, inspecteur des forêts, rue des Beaux-Arts, 6, à Bourges.

3 BAZENERYE (Armand), avocat, ancien magistrat, rue Saint-Michel, 2, à Bourges.

4 BENGY DE PUYVALLÉE, (Anatole DE), rue Cour-Sarlon, 2, à Bourges.

5 BERCIOUX, docteur-médecin, rue Jacques-Cœur, 6, à Bourges.

6 BERRY (Victor), rue de La Thaumassière 6, à Bourges, *membre fondateur*.

7 BRACH, (Raoul DE), château de la Beuvrière, par Vierzon (Cher).

8 BRIMONT (Thierry DE), rue de Gourville, à Orléans, (Loiret).

9 CARTIER DE SAINT-RENÉ, à Saint-Florent-sur-Cher (Cher).

10 CHARLEMAGNE (Edmond), ancien magistrat, rue de Déols, à Châteauroux (Indre).

11 CHAUMONT-QUITRY (Marquis Félix DE) ✱, ancien capitaine d'infanterie, château de Maubranches, commune de Moulins-sur-Yèvre (Cher).

12 CHÉNON (Abel), rue du Guichet, 1, à Bourges, *membre fondateur*.

13 CHÉNON (Émile), professeur agrégé à la Faculté de droit, quai Châteaubriant, 9, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

14 CHOULOT (Comte Paul DE), Sous-Lieutenant au 13e Régiment d'Infanterie, à Nevers.

15 DEBALLE (Alfred), artiste peintre, 34, rue d'Orléans, à Bourges.

16 DUBOIS (Pierre), avocat, rue des Arènes, 61, à Bourges.

17 GAUCHERY (Paul), architecte, à Vierzon (Cher).

18 GIRARD DE VILLESAISON (Paul), rue Hôtel-Lallemant, 15, à Bourges.

19 GOY (Pierre DE), rue de Paradis, 20, à Bourges, *membre fondateur.*

20 GROSSOUVRE (Albert DE), ✻, Ingénieur des Mines, boulevard du Progrès, à Bourges.

21 GUÈRE (Marquis Arthur DE LA), rue Cour-Sarlon, 7, à Bourges.

22 GUÈRE (Comte Raymond DE LA), rue Porte-Jaune, 33, à Bourges, *membre fondateur.*

23 GUÈRE (Comte Alphonse DE LA), rue de la Grosse-Armée, 1, à Bourges.

24 HUART DE VERNEUIL (Gaston), avocat, rue Saint-Michel, 1, à Bourges.

25 JACQUEMET (Louis), à Aubigny (Cher), *membre fondateur.*

26 JUGAND, docteur médecin, à Issoudun (Indre).

27 KERSERS (A. BUHOT DE), membre non résidant du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue du Doyen, 2, à Bourges, *membre fondateur.*

28 LAUGARDIÈRE (Vicomte Charles DE), ancien conseiller à la Cour d'appel, rue Saint-Louis, 2, à Bourges, *membre fondateur.*

29 LAUGARDIÈRE (MAX DE), ancien magistrat, rue de Paradis, 16, à Bourges.

30 LÉONARD-DESFOURNAUX, ancien magistrat, cour de Croisy, 3, à Bourges.

31 MACHART (Paul), capitaine d'artillerie, à Vincennes (Seine).

32 MARCILLAC (DE), ancien juge au Tribunal civil, rue des Juifs, 8, à Bourges.

33 MATET (Daniel), avocat, rue Fernault, 20, à Bourges.

34 MÉLOIZES (DES), O. ✻, ancien conservateur des forêts, rue Jacques-Cœur, 18, à Bourges, *membre fondateur.*

35 MÉLOIZES (Albert DES), ✙, rue Jacques-Cœur, 18, à Bourges, *membre fondateur*.

36 MÉLOIZES (Henri DES), rue Jacques-Cœur, 18, à Bourges.

37 MEUNIER (Camille), ✲, maire de Saint-Doulchard, au château de Varie (Cher).

38 NICOLAÏ (Marquis DE), au château de Blet (Cher), *membre fondateur*.

39 PERSONNAT (l'abbé), directeur du collège Sainte-Marie-Saint-Célestin, route de Dun-sur-Auron, 82, à Bourges.

40 PONROY (Henri), avocat, place Saint-Jean, 17, à Bourges.

41 RAPIN DU PLAIX, au château du Plaix, par Levet (Cher), *membre fondateur*.

42 RAPIN (Edmond) ✲, ancien maire de Bourges, rue de Paradis, 23, à Bourges, *membre fondateur*.

43 ROCHE (l'abbé Auguste), professeur de rhétorique au séminaire Saint-Célestin, rue de Dun-sur-Auron, 84, à Bourges.

44 ROGER (Octave), ✲, rue Moyenne, 24, à Bourges.

45 SALLÉ (Charles), rue Moyenne, 11, à Bourges, *membre fondateur*.

46 TARLIER (Emile), architecte, avenue Bourbonnoux, 5, à Bourges.

47 TOUBEAU DE MAISONNEUVE, rue Moyenne, 25, à Bourges, *membre fondateur*.

48 TOULGOET-TRÉANNA (Comte DE), C ✙, château de Rozay, commune de Saint-Georges-sur-la-Prée, par Thénioux (Cher).

49 VALLOIS (Georges), ✲, à Valette, par Villefranche-sur-Cher (Loir-et-Cher), *membre fondateur*.

50 Vogué (Marquis Melchior de), C. ✠, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ancien ambassadeur de France à Vienne, au château de Pezeau, commune de Boulleret (Cher), ou rue Fabert, 2, à Paris.

ASSOCIÉS LIBRES

1 Boisgueret de la Vallière (Henri de), Directeur de l'*Assurance mutuelle*, rue du Mail, 16, à Blois (Loir-et-Cher).

2 Bonnegens (de), avocat, propriétaire à Ivoy-le-Pré (Cher).

3 Bourdaloue, receveur des Postes, à Châteauroux (Indre).

4 Camard de Puymory (l'abbé), curé de Saint-Florent (Cher).

5 Cessac (de), président de la Société des sciences de la Creuse, château de Mouchetard, par Guéret (Creuse).

6 Clément (l'abbé), curé de Charenton (Cher).

7 Clérambault (de), inspecteur de l'enregistrement et des domaines, à Guéret (Creuse).

8 Daiguson, ancien magistrat, à Châteauroux (Indre).

9 Doazan (Anatole), au château de Fins, commune de Dun-le-Poëlier (Indre).

10 Duroisel (l'abbé), curé de Notre-Dame de Roussines, par Saint-Benoît-du-Sault (Indre).

11 Gaignault (Alphonse), imprimeur à Issoudun (Indre).

12 GANGNERON (Henri), avocat, rue Moyenne, 33, à Bourges.

13 LEBLANC DE LESPINASSE (René), château de Luanges, par Guérigny (Nièvre).

14 LE NORMAND DU COUDRAY, notaire, à Nérondes, (Cher).

15 MANCERON, conservateur des hypothèques, à Châteauroux (Indre).

16 MAUSSABRÉ (le comte de), château de Puy-Barbeau, par Sainte-Sévère (Indre).

17 MONTREUIL (Vicomte Alfred DE), au château de Vilette, par Pont-Sainte-Maxence (Oise).

18 D'ORSANNE (René), à Guéret (Creuse).

19 MOREAU (René), avocat, à Paris, ou à Sancergues.

20 PATUREAU-BARONNET (Joseph), à Châteauroux (Indre).

21 PIGELET (Paul), imprimeur, à Gien (Loiret).

22 PINAUD DES FORÊTS, docteur-médecin, au château des Peluées, commune de Saint-Ambroix (Cher).

23 RABIER (Camille), ancien notaire, rue des Ponts, 16, à Loches (Indre-et-Loire).

24 RAYNAL (DE), C. ✠, ancien procureur général à la Cour de cassation, au château du Vernay-commune de Saint-Éloi-de-Gy (Cher).

25 RICHARD-DESAIX (Ulric), à Issoudun (Indre).

26 ROUBET, ancien juge de paix à la Guerche (Cher).

27 SAINT-CHRISTOPHE (HEURTAULT DE), au château de Saint-Christophe (Indre).

28 TENAILLE D'ESTAIS, O. ✠, premier-président honoraire de la Cour d'appel d'Orléans, château de Bazarne, par Varzy (Nièvre).

29 VOISIN (l'abbé), curé de Douadic (Indre).

MEMBRES CORRESPONDANTS

1 BARIAU, membre de la Société d'émulation de Moulins (Allier).

2 BARTHÉLEMY (Anatole DE) ✻, membre de l'Institut, membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue d'Anjou St-Honoré, 9, à Paris.

3 BERTRAND (Alexandre) ✻, membre de l'Institut, membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, directeur du Musée des Antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

4 CHASTELLUX (Comte DE), château de Chastellux (Yonne).

5 DELISLE (Léopold) C. ✻, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, président du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue des Petits-Champs, 8, à Paris.

6 R. P. DELATRE, de la Société des Missionnaires d'Afrique, à Alger.

7 LASTEYRIE (Robert, Comte DE) ✻, professeur à l'école des Chartes, secrétaire du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, Paris.

8 LECHANTEUR DE PONTAUMONT, ✻, inspecteur de la marine, à Cherbourg (Manche).

9 LOISEL, docteur-médecin, à Cherbourg.

10 MARSY (Comte DE) directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne (Oise).

11 MOREAU (Frédéric), rue de la Victoire, 98, à Paris ou à Fère-en-Tardenois (Aisne).

12 MOWAT (Robert) O. ✻, rue des Feuillantines, 10, à Paris.

13 ROBILLARD DE BEAUREPAIRE (Charles DE), ✻, archiviste de la Seine-Inférieure, à Rouen.

14 ROBILLARD DE BEAUREPAIRE (Eugène DE), ✻, ancien conseiller à la Cour d'appel de Caen, secrétaire général de la Société française d'archéologie.

15 RUBLE (baron Alphonse de), château de Ruble, par Beaumont-de-Lomarque (Tarn-et-Garonne).

16 SICOTIÈRE (DE LA), sénateur de l'Orne.

17 SOULTRAIT (Comte Georges DE), membre non résidant du Comité des Travaux historiques et scientifiques, à Toury-sur-Abron, par Dornes (Nièvre).

18 TRAVERS (Julien), secrétaire de l'Académie de Caen.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Aisne.....	1. Société académique de Laon.
—	2. Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
Allier.....	3. Société d'émulation du département de l'Allier, — à Moulins.
Alpes (Hautes-).....	4. Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.
Aveyron.....	5. Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron,— à Rodez.

Calvados.....	6.	Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
—	7.	Société des Antiquaires de Normandie, — à Caen.
—	8.	Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments, — à Caen (direction à Compiègne).
Charente.....	9	Société archéologique et historique de la Charente, — à Angoulême.
Charente-Inférieure..	10.	Société d'archéologie de Saintes (réunie à la *Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*).
—	11.	Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.
Cher.....	12.	Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher (ancienne *Commission historique*), — à Bourges.
Corrèze.....	13.	Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, — à Brive.
Côte-d'Or	14.	Société des sciences historiques et naturelles de Semur.
Creuse.....	15.	Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
Dordogne.....	16.	Société historique et archéologique du Périgord, — à Périgueux.

Doubs.....	17.	Société d'émulation du Doubs, — à Besançon.
Eure-et-Loir.....	18.	Société archéologique d'Eure-et-Loir, — à Chartres.
—	19.	Société Dunoise, à Châteaudun.
Gard.....	20.	Académie de Nîmes (ancienne Académie du Gard).
Garonne (Haute-).....	21.	Société archéologique du Midi de la France, — à Toulouse.
Gironde.....	22.	Société d'anthropologie de Bordeaux.
—	23.	Société archéologique de Bordeaux.
Ille-et-Vilaine	24.	Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, — à Rennes.
Indre-et-Loire.....	25.	Société archéologique de Touraine, — à Tours.
Loir-et-Cher.....	26.	Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, — à Blois.
—	27.	Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, — à Vendôme.
Loire (Haute-)	28.	Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, au Puy.
Loire-Inférieure	29.	Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.
Loiret.....	30.	Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.
—	31.	Société archéologique et historique de l'Orléanais, — à Orléans.
Maine-et-Loire	32.	Société académique de Maine-et-Loire, — à Angers.

Manche.....	33.	Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches.
—	34.	Société nationale académique de Cherbourg.
Marne.....	35.	Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.
Meurthe-et-Moselle...	36.	Société d'archéologie lorraine, — à Nancy.
Meuse.....	37.	Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.
Morbihan.....	38.	Société polymathique du Morbihan, — à Vannes.
Nièvre.....	39.	Société Nivernaise des sciences, lettres et arts, à Nevers.
Nord.....	40.	Société d'émulation de Cambrai.
Oise.....	41.	Société historique de Compiègne.
—	42.	Comité archéologique de Senlis.
Pyrénées (Basses-) ..	43.	Société des sciences, lettres et arts de Pau.
Rhône.....	44.	Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
Saône-et-Loire.....	45.	Société Éduenne, — à Autun.
Sarthe.....	46.	Société historique et archéologique du Maine, — au Mans.
Savoie.....	47.	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, — à Chambéry.
Seine.....	48.	Société d'anthropologie, rue de l'École de médecine, 15, à Paris.

Seine.....	49.	Société française de numismatique et d'archéologie, 46, rue de Verneuil, — à Paris.
—	50.	Société nationale des Antiquaires de France, au palais du Louvre, — à Paris.
Seine-et-Marne.....	51.	Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, à Melun.
—	52.	Société historique et archéologique du Gâtinais, à Fontainebleau.
Seine-et-Oise.....	53.	Société archéologique de Rambouillet.
Seine-Inférieure.....	54.	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
—	55.	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, — à Rouen.
Somme.....	56.	Société d'émulation d'Abbeville.
—	57.	Société des Antiquaires de Picardie, — à Amiens.
Tarn-et-Garonne.....	58.	Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
Vienne.....	59.	Société des Antiquaires de l'Ouest, — à Poitiers.
Vienne (Haute-).....	60.	Société archéologique et historique du Limousin, — à Limoges.
Yonne.....	61.	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, — à Auxerre.

Yonne..... 62. Société archéologique de Sens.
Algérie..... 63. Académie d'Hippone, à Bône.
États-Unis..... 64. Smithsonian Institution, à Washington.

PUBLICATIONS REÇUES PAR LA SOCIÉTÉ

Envois du Ministère de l'Instruction publique :

1. *Bibliothèque de l'École des Chartes.*
2. *Journal des Savants.*
3. *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques.*
4. *Répertoire des travaux historiques.*
5. *Romania.*

Par Abonnement :

1. *Bulletin monumental.*

Par Échange :

1. *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuse* du diocèse de Dijon.
2. *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse* des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers.
3. *Analecta Bollandiana.*

BIBLIOTHÈQUES RECEVANT LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

1. Archives du Cher.
2. Cabinet des Médailles à la Bibliothèque nationale.
3. Commission des monuments historiques, rue de Valois, 6, à Paris.
4. Cour d'appel de Bourges.
5. École normale d'instituteurs, à Bourges.
6. Grand-Séminaire de Bourges.
7. Lycée de Bourges.
8. Musée du Trocadéro, à Paris.
9. Petit Séminaire de Bourges.
10. Ville de Bourges.
11. Ville de Châteauroux.
12. Ville de Saint-Amand.
13. Ville de Sancerre.
14. Ville d'Issoudun.

TABLE

Rapport sur les travaux de la Société en 1887-1888. 1re partie, par M. G. Vallois..... 1

2me partie de ce rapport par M. Albert des Méloizes, secrétaire..... xiii

Les Mardelles, par M. Albert de Grossouvre..... 1

Essai sur la théorie des Mardelles, par M. J. de Saint-Venant..... 9

Station néolithique à Jussy-Champagne (Cher), par M. J. de Saint-Venant..... 17

Note sur une épée en fer et un rasoir en bronze trouvés à Lunery en 1887, par M. A. Buhot de Kersers..... 29

Note sur deux barques antiques découvertes dans le Cher et conservées au musée lapidaire de la Société des Antiquaires du Centre, par M. Albert des Méloizes.. 37

Sépultures antiques en Berry. — Tumulus de Cortel. — Tumulus de Chenevières, par M. P. de Goy..... 47

Théâtre romain d'Alléan par MM. de Kersers et de Goy.. 63

Voies antiques manifestées par la nature de la végétation, par M. J. de Saint-Venant..... 71

Notes archéologiques sur Châteaumeillant et ses environs (cinquième série), par M. Émile Chénon..... 75

Église du monastère de Dèvres (commencement du xie siècle), par M. P. Gauchery..... 91

Note sur la demeure à Bourges et sur la femme de Pol de Limbourg, par M. P. Girard de Villesaison..... 109

Une page du roman de Tristan de Léonoys sur un fragment de vitrail conservé au musée de Bourges, par M. A. Deralle..... 115

Une inscription inédite de la cathédrale de Bourges, par M. Albert des Méloizes..... 123
Documents inédits sur la guerre civile de 1562 en Berry, par M. le baron de Ruble..... 127
Généalogies berruyères, par M. le comte F. de Maussabré :
— Babou..... 167
— Tabou..... 198
— Chevrier..... 204
Études sur la numismatique du Berry. — Sancerre, par M. D. Mater..... 225
Bulletin numismatique (n° 14), par MM. Buhot de Kersers, Berry, Alphonse de la Guère, Jacquemet, de Goy et Poeroy..... 293
Liste des membres de la Société des Antiquaires du Centre..... 311
Liste des Sociétés correspondantes..... 318

Bourges. — Imp. Tardy-Pigelet, rue Joyeuse, 15.

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

1888-1889

XVI• VOLUME

BOURGES

TYPOGRAPHIE TARDY-PIGELET

IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE

—

1889

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

Par le Secrétaire

1888 - 1889

Pendant l'année à peine écoulée depuis la publication de son XV^e^ volume, la Société des Antiquaires du Centre, persévérant énergiquement dans la voie des études locales qu'elle s'est tracée depuis sa fondation, n'a cessé d'appeler les investigations de ses membres sur toutes les découvertes qui venaient à sa connaissance. Elle a aussi cherché à encourager, chez tous ceux dont les travaux habituels s'appliquent plus particulièrement aux études historiques, l'examen des questions qu'ils pouvaient se trouver en mesure de mettre en lumière. La variété des matières qui composent notre nouveau volume et des nombreuses communications faites en séance atteste que cet appel a

été entendu et témoigne de la laborieuse activité de nos collègues.

La Société compte que cette activité ne se ralentira pas. Je signale en son nom à tous nos membres, particulièrement à ceux qui ne résident pas au centre de nos réunions, et à nos associés libres, que nous voudrions voir plus nombreux, la nécessité de noter soigneusement toutes les découvertes qui se produisent autour d'eux et d'en informer notre Bureau.

Faisant exception à l'ordre rigoureusement chronologique habituellement suivi dans nos publications, nous avons donné la première place dans ce volume, tant à cause de son importance que par une pieuse déférence pour la mémoire de son principal auteur, à un travail de Messieurs Roubet et Raymond de la Guère sur de très curieux et nombreux moules céramiques recueillis par le premier aux environs de La Guerche et dont nous désirions depuis plusieurs années faire apprécier l'importance par nos lecteurs. Il était indispensable, pour faire connaître utilement cette remarquable collection, de donner des images héliographiques de toutes les pièces qui la composent. Mais ce procédé, avec l'exactitude duquel ne saurait rivaliser le crayon, quelque consciencieux soit-il, nécessite des frais devant lesquels la modestie de nos ressources eût dû reculer sans la délicate

intervention d'un de nos plus anciens membres fondateurs. Je dois, à regret, respecter le désir formel exprimé par ce généreux collègue de garder l'anonyme : son nom n'a pu être inscrit, avec l'expression directe de notre reconnaissance, que dans les procès-verbaux de nos séances. C'est à lui que nous devons de pouvoir, à l'appui des descriptions si fidèlement faites par M. Raymond de la Guère, mettre sous les yeux du lecteur pour ainsi dire les objets eux-mêmes reproduits dans vingt grandes planches aux deux tiers de leurs dimensions.

Pourquoi faut-il qu'à la satisfaction d'avoir pu donner au travail de M. Roubet les illustrations qui le complètent dignement, vienne se mêler le douloureux sentiment des regrets que nous a fait éprouver la mort de notre vénérable associé libre, au moment même où sa collaboration avec nous devenait plus effective? M. de Laugardière, notre vice-président, a rendu ailleurs un public et éloquent hommage à sa mémoire. Il a pu, en même temps, annoncer la publication que nous livrons ici au jour comme « une impérissable couronne déposée sur sa tombe ».

Depuis le supplément au catalogue de notre musée lapidaire paru dans notre XI^e^ volume, nous avons acquis un grand nombre de stèles romaines trouvées à Bourges et d'autres monuments épigraphiques d'une importance exceptionnelle. D'autre

part, Monseigneur l'Archevêque, dans sa haute sollicitude pour toutes les choses de l'intelligence, s'est ému de l'abandon dangereux pour leur conservation où se trouvaient réduits certains débris intéressants d'architecture exposés aux intempéries dans le jardin particulier de son palais, faute d'un abri convenable. Pensant avec raison que nous serions heureux de leur donner asile, il nous les a offerts et nous a permis ainsi d'augmenter notablement la série de nos sculptures du moyen-âge. Enfin quelques autres dons et l'exécution de travaux de voierie à Bourges nous ont procuré de nouveaux fragments romains. Ces diverses causes rendaient nécessaire la rédaction d'un deuxième supplément au catalogue de nos collections. Il ne comprend pas moins de quatre-vingt-onze numéros, dont plusieurs s'appliquent à des monuments de premier ordre. Sur ces derniers je n'ai pas à insister ici puisqu'ils ont été déjà étudiés dans nos mémoires à l'époque de leur acquisition, et pour les autres, je n'ai qu'à renvoyer à la description que nous en donnons plus loin.

Dans notre précédent volume, M. de Saint-Venant publiait une étude sur une station de l'époque néolithique trouvée à Jussy-Champagne. Des fouilles postérieures faites au même lieu lui ont fourni les éléments de nouvelles observations qui complètent et confirment ses premières conclu-

sions, et dont on lira avec d'autant plus d'intérêt le résumé que les rencontres de vestiges non remaniés de ces époques primitives ont été jusqu'ici très rarement constatées dans nos contrées.

L'exploration de deux tumulus dans la commune de Coust permet à M. P. de Goy d'ajouter un chapitre à ses études de sépulcrologie antique. On y retrouvera les qualités déjà si appréciées de l'observateur précis et consciencieux.

Les fouilles faites à Bourges, au sud de la ville, ont amené, comme toujours, des découvertes de sépultures romaines. Aucune des constructions destinées à border le boulevard de l'Arsenal ne s'élève sans que l'établissement de ses fondations ne procure quelque monument funéraire ou quelque objet intéressant de mobilier sépulcral. C'est ainsi que M. Ponroy a acquis une stèle à inscription et divers objets dont il nous donne la description, et que M. de Goy a pu étudier, dans un mémoire présenté l'année dernière à la Sorbonne, neuf stèles épigraphiques que la Société a achetées pour son musée lapidaire. Nous imprimons aujourd'hui ce mémoire qui n'avait pu trouver place dans notre XV^e^ volume.

Nous devons à un de nos nouveaux membres associés, M. R. de Marguerye, l'étude très détaillée d'un aqueduc romain mis au jour à quelques kilomètre, de Bourges. Les dimensions de cet ouvrage et sa construction soignée indiquent qu'il a servi,

sinon à l'alimentation d'un quartier d'Avaricum, au moins à celle de quelque importante villa dont la situation précise reste à fixer.

Le même collègue, en se livrant à l'examen minutieux des terrains avoisinants et en réunissant les renseignements que pouvaient fournir les ouvriers employés aux terrassements qui ont amené la découverte de l'aqueduc, a recueilli les débris de plusieurs objets en fer dans lesquels il n'est pas difficile de reconnaître les restes d'une épée, d'un fer de pique et d'une chaîne, dont les analogues ont été observés aux Fertisses, commune de Sainte-Solange, par M. de Laugardière, et à Maubranches, par MM. de Chaumont-Quitry et de Goy. Ces vestiges, avec quelques ossements signalés par les ouvriers, indiquent avec certitude l'emplacement d'une sépulture gauloise de l'époque voisine de la conquête romaine. M. de Marguerye a aussi constaté dans le voisinage un groupe d'inhumations accompagnées de fragments de poteries tournées et certains débris romains qui devront tenir en éveil sur ce point l'attention des antiquaires. Il a consigné dans une note qu'on lira plus loin le résultat de ses investigations.

La rencontre fortuite d'une pierre tombale mérovingienne au centre du bourg de Brives (Indre) a donné à votre Secrétaire l'occasion de faire entrer dans le musée de la ville d'Issoudun un monument

épigraphique d'une époque assez rarement représentée dans nos contrées. Vous avez bien voulu donner une place dans ce volume à la description qu'il vous en a présentée.

Nous publiions, en 1877, des notes prises par le baron de Girardot sur l'état des sculptures des portails de la Cathédrale de Bourges avant leur restauration par Théophile Caudron, il y a quarante ans. M. Octave Roger nous communique aujourd'hui, avec des notes qui le complètent, un rapport écrit par Didron au sujet de ces mêmes restaurations et de toutes celles dont la Cathédrale fut l'objet et, d'après Didron, la victime pendant une vingtaine d'années. Les critiques trop souvent justifiées du savant archéologue sont formulées avec une verve singulière qui les fera lire avec plaisir, en même temps qu'on appréciera la science sûre d'elle-même dont fait preuve leur auteur.

M. Vallois nous donne la première partie d'un mémoire rempli de détails attachants sur les institutions sous l'ancien régime, étude toute d'actualité, dont la lecture à plusieurs de nos séances a captivé notre intérêt. On y trouvera, au milieu de faits inédits de notre histoire locale et de beaucoup de renseignements importants pour l'étude générale de l'état social antérieur à 1789, une liste complète des intendants de la généralité de Bourges qui manquait à l'histoire de notre province. Le bon

accueil que les érudits ne peuvent manquer de faire à cette publication engagera, nous l'espérons, notre savant et laborieux collègue à réserver pour un de nos prochains recueils la suite de la mise en œuvre des nombreux documents que lui ont procurés ses patientes recherches aux archives départementales.

M. de Verneuil offre, d'après des pièces authentiques, le récit d'un événement tragique dont la ville d'Issoudun fut le théâtre à la fin du siècle dernier et qu'un auteur moderne[1] a rapporté d'une façon incomplète et insuffisamment exacte. Il était bon que les faits fussent rétablis sous leur vrai jour et que le côté romanesque, auquel Pérémé avait donné trop de place, s'effaçât devant un examen plus sérieux.

Enfin M. de Kersers clôt la série de nos mémoires imprimés cette année par un quinzième Bulletin numismatique.

En dehors de ces travaux, une foule de communications écrites ou verbales sur les questions les plus variées de l'archéologie et de l'histoire locales, ou à propos de la présentation d'objets antiques de toute sorte, ont rempli nos séances et ont plus d'une fois nécessité des réunions supplémentaires.

Je dois rappeler tout d'abord le mémoire préparé

1. A. Pérémé, *Recherches historiques et archéologiques sur la ville d'Issoudun*. 1847, in-8°, p. 212.

par notre président M. de Kersers, en réponse à la septième question du programme arrêté par le Comité des travaux historiques pour la réunion annuelle des Sociétés savantes à la Sorbonne. Dans cette importante étude sur les caractères distinctifs des églises pendant la période romane, que nul ne pouvait aborder avec plus d'autorité, le savant auteur de la *Statistique historique et monumentale du Cher* recherche rapidement les origines et les progrès de l'art qui, de l'an mil à l'an 1200, produisit la presque universalité de nos églises rurales et fait ressortir ce qui distingue celles-ci des églises voisines. Adoptant ou rectifiant certains jugements précédemment portés dans des ouvrages spéciaux, il montre que nos édifices religieux résument dans toute leur pureté précisément les caractères essentiels de l'école française dans cette période, et il émet l'opinion que le Berry fut alors le véritable berceau de l'art national.

Investi par notre Président de l'honneur de présenter ce mémoire en son nom aux délégués des Sociétés savantes, je suis heureux de pouvoir dire qu'il a rencontré devant cette haute assemblée le même accueil favorable qu'il avait trouvé parmi nous.

M. de Saint-Venant qui s'est voué plus particulièrement à l'étude des époques préhistoriques et entreprend actuellement de dresser l'inventaire des

richesses de l'âge de pierre en Berry, a fait passer sous nos yeux, en y joignant les commentaires les plus instructifs, non seulement les plus remarquables objets de sa riche collection, mais encore les types rares faisant partie des cabinets de nos collègues MM. Abicot de Ragis et de Chaumont-Quitry et de MM. Auclair et Dardy qui avaient bien voulu lui communiquer, à notre intention, quelques-unes de leurs pièces les plus précieuses. Nous espérons que l'appel adressé par M. de Saint-Venant à tous les possesseurs d'objets de l'industrie primitive dans nos contrées sera entendu, et qu'il sera mis à même d'achever l'inventaire si intéressant pour nous qu'il a entrepris.

Dans le même ordre d'études, M. de Kersers nous a communiqué plusieurs haches et autres instruments de pierre polie et taillée découverts par lui aux environs d'Aubigny, et M. Mater un très beau couteau en silex récemment trouvé à La Jonchère, commune de Vierzon-Village.

Des photographies de tous ces objets, offertes par MM. de Saint-Venant et de Goy, laissent dans nos archives le souvenir précis de ces communications et viennent, avec beaucoup d'autres épreuves dues à plusieurs d'entre nous, augmenter la collection chaque jour plus nombreuse des reproductions inédites d'une quantité de monuments du pays ou des objets curieux qui y sont découverts.

M. de Kersers nous a présenté, de la part de M. Gaston Rancy, de Graçay, des renseignements sur la découverte d'un vaste souterrain refuge près du village de Dalhué, à quatre kilomètres de Graçay et aux confins des départements du Cher et de l'Indre. Ce souterrain auquel donnait accès un couloir creusé dans le flanc du coteau qui domine la rivière du Fouzon sur sa rive gauche, consiste en une galerie circulaire longue de 33 mètres, et de 1 m. 80 de largeur sur 1 m. 90 de hauteur, entourant un énorme pilier ménagé dans un tuf très dur. Trois cheminées triangulaires en pierres sèches assuraient l'aération de cette galerie qui s'étend à 5 mètres au-dessous du sol. A droite et à gauche du couloir d'accès sont ménagés deux réduits carrés de 1 m. 40 de côté. Des ossements d'animaux et quelques débris de céramique sont les seuls objets trouvés dans l'intérieur. Les poteries paraissent être du moyen-âge et antérieures au XIII^e^ siècle. Elles indiquent l'utilisation du refuge, qui peut, d'ailleurs, remonter très haut, jusqu'à une époque relativement tardive. On a souvent signalé dans notre pays des souterrains analogues, notamment à la Celette, près Saint-Amand [1], à la Tanière, commune de Saint-Saturnin [2], et à Saint-Outrille, près Issoudun [3].

1. *Mém. de la Commission historique du Cher*, I, 93.
2. *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, V, VIII.
3. *Id.* VI, 97.

La lecture des mémoires de MM. de Grossouvre et de Saint-Venant, sur la formation naturelle des mardelles [1], a donné à M. Bariau, correspondant de la Société à Moulins, l'occasion de nous signaler la découverte, au fond d'une cavité de ce genre, ayant 9 à 10 mètres d'ouverture, à Chantenay (Nièvre), d'une sépulture accompagnée de plusieurs vases en terre cuite évidemment gallo-romains et recouverte de gros tronçons de bois de chêne. Le tout était enfoui sous d'épais détritus végétaux dans lesquels M. Bariau a reconnu des feuilles de hêtre, essence forestière qui, dit-il, ne se trouve plus dans ce pays. Il peut n'y avoir eu ici qu'utilisation d'une fosse préexistante, mais toutes les observations faites sur le sujet toujours obscur des mardelles doivent être recueillies avec soin et nous remercions notre correspondant de son envoi.

J'ai entretenu la Société de la découverte, à Corny, commune de Meunet (Indre), de longues fiches en fer retirées en grand nombre, dans une extraction de pierres destinées à l'entretien d'une route, des retranchements d'une enceinte en terre désignée sous le nom de *camp romain* par la carte d'État-major. Ces fiches, absolument semblables à celles qui proviennent des murailles de Murcens (Lot) [2], servaient évidemment à l'assemblage des

1. *Id.* XV, 1 et 9.

2. *Mémoire sur les ouvrages de fortification des oppidum gaulois de Murcens, Uxellodunum et de l'Impéral*, par M. Casta-

pièces de bois qui, avec les moellons disposés dans les intervalles, constituaient un rempart dont l'époque est par là même parfaitement déterminée ; de telle sorte qu'il s'agit ici non d'un camp romain mais d'un oppidum gaulois sur lequel je me propose de fournir prochainement à la Société des renseignements précis.

Le musée de Bourges a recueilli, l'année dernière, des bijoux gaulois que M. Deballe a signalés à notre attention. Ils proviennent de tumulus de la commune d'Ineuil et consistent en bracelets dont l'un, décoré de saillies, est analogue à ceux des tumulus du Creuset, trouvés et décrits par M. de Goy [2], et en un beau torques malheureusement brisé qui figure une cordelette avec nœuds de distance en distance.

MM. Dubois et Ponroy, reprenant des recherches auxquelles il a été fait allusion dans un précédent rapport [3], ont entrepris d'explorer de nouveau les tertres des environs de Baugy. Leurs fouilles au milieu de deux d'entre eux, de 11 mètres de diamètre sur 1 m. 10 de hauteur, ont été poussées jusqu'au sol naturel et n'ont fourni aucun débris. Nos collègues ont seulement remarqué l'existence, précédemment notée dans deux autres éminences

gné. — Congrès archéol. de France, XLI[e] session. Séances générales à Agen et Toulouse en 1874. Paris, Derache, 1875, p. 475.

2. *Mém. de la Soc. des antiq. du Centre*, XI, 38.

3. *Id.* XI, III.

semblables, d'un cercle de grandes pierres auquel il ne faut pas, sans doute, attacher de caractère sépulcral et qui peut fort bien avoir servi de support à quelque construction en bois. D'ailleurs, il a été constaté que les buttes sont entourées, à la base, d'une dépression résultant de l'extraction de la terre au moyen de laquelle elles ont été élevées. Ce caractère, joint à l'absence de tout vestige funéraire, autorise à regarder les tertres de Baugy non comme des tumulus, ainsi qu'on l'avait cru d'abord, mais comme des ouvrages quelconques de défense qui pourraient peut-être remonter seulement à l'époque des invasions normandes, ou même être encore plus modernes.

M. Henry Ponroy nous a donné quelques indications de nature à piquer notre curiosité sur la découverte d'inhumations antiques à Senneçay. Il fournira plus tard, nous l'espérons, le résultat de l'enquête à laquelle il se livre sur ce point. Il a aussi présenté en séance, venant de la même localité, un lourd torques de bronze recueilli dans une sépulture que l'examen d'un fragment de tibia a permis à M. le docteur Moreau d'attribuer à une femme; celle-ci portait à la jambe gauche sept anneaux ornementés, d'un modèle vraiment artistique. La présence d'un torque dans une sépulture de femme est bonne à noter.

M. Emile Chénon, toujours attentif aux trou-

vailles que produit le sol de Châteaumeillant, a envoyé à la Société des renseignements sur différentes découvertes faites au printemps dernier et qu'il a personnellement contrôlées. Je reproduis ses indications :

« *A.* La découverte principale a été faite par le sieur Baujan, au point coté 14 sur le plan de Châteaumeillant publié dans le tome XI[e] de nos *Mémoires*. Là, une fosse a été déblayée qui mesurait environ 4 mètres de long, 2 mètres de large et 2 m. 50 de profondeur. Elle était remplie d'amphores, analogues à celles que j'ai dessinées, pl. III, *ibid.;* ces amphores étaient rangées sur trois lignes. Quelques-unes avaient la pointe en l'air ; mais la plupart étaient disposées en sens inverse et sur deux étages, la pointe de l'une entrant dans le goulot de l'autre, système qui a protégé les pointes des amphores supérieures. Le sieur Baujan a exhumé douze amphores intactes, dix à peu près intactes et un certain nombre de fragments appartenant à d'autres amphores. L'une d'elles était fermée avec du mortier. Non loin de là, au point C du même plan, le sieur Baujan a exhumé également une amphore intacte, isolée.

« *B.* A quelques mètres au sud du point coté 9 (même plan), le sieur Chauvat a déblayé de son côté une fosse, qui lui a fourni une amphore intacte, les débris de cinq ou six autres et des osse-

ments. Arrivé à la limite de son jardin, il a dû arrêter sa fouille ; mais il apercevait distinctement chez son voisin d'autres amphores pressées les unes contre les autres ; le voisin en question ne les a pas extraites.

« Dans le même jardin, le sieur Chauvat a trouvé trois petits cercueils en pierre de grès blanchâtre, ayant à peine 1 mètre à 1 m. 20 de long. Tous trois ont la forme d'une auge dont un des petits côtés aurait été enlevé. L'autre petit côté est arrondi pour deux d'entre eux, taillé en pointe pour le troisième. Tous trois enfin étaient placés dans le sol, l'ouverture en bas, à côté les uns des autres. Des ossements en assez grande quantité étaient glissés dessous. Je suppose que l'orifice était fermé à l'aide de *tegulæ*, dont j'ai trouvé sur place quelques fragments.

« *C*. Dans la commune de Beddes, à 2 kilomètres à peine au nord-est du domaine des Chaumes, des terrassiers, en piochant une sorte de tumulus très bas, d'environ 10 mètres de diamètre et de 0 m. 60 à peine de hauteur, ont trouvé presque à fleur de sol une certaine quantité d'ossements humains couchés sur un lit de pierre et entourés de grosses pierres placées debout. Ces ossements, qui semblent provenir de plusieurs corps, étaient placés pêle-mêle, au moins d'après le dire d'un ouvrier dont je ne suis pas parvenu, d'ailleurs, à tirer des rensei-

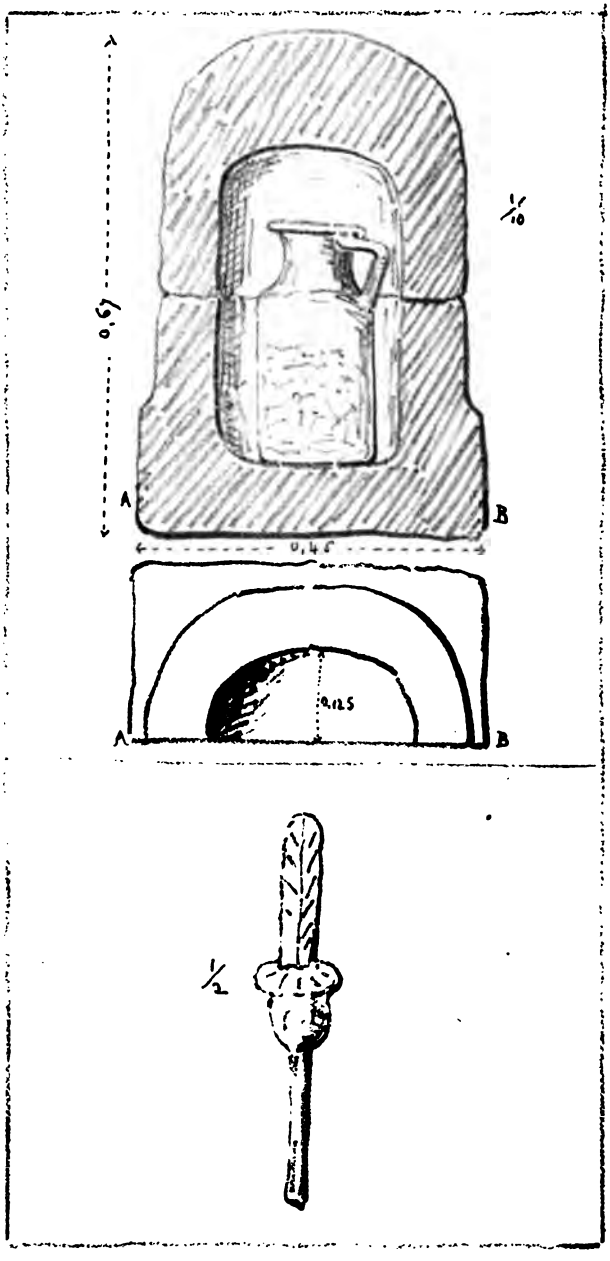
1/10
0,67
A
B
0,45
0,15
A
B
1/2

gnements clairs. Quelques silex taillés, un grattoir et deux ou trois fragments de couteaux ont été trouvés parmi les ossements.

« *D.* Le 15 avril 1889, M. Bourdeaux, quincaillier à Châteaumeillant, faisait labourer un champ qu'il possède près de la voie romaine secondaire de Châteaumeillant à Néris, par Sidiailles, à 500 mètres environ du vieux pont de la Maladrerie, lorsque la charrue heurta un corps dur. M. Bourdeaux fit déblayer l'endroit et exhuma une boîte en pierre de grès, analogue à celles que j'ai signalées déjà et qui ont été trouvées près du domaine des Réjaudons, au Gessé, à la Forêt, près Saint-Janvrin, près du château de Besse et à Reigny, le long de la voie principale d'Argenton à Néris.

« Cette boîte, en forme de cylindre, reposant sur une base carrée, contenait une bouteille en verre remplie d'ossements incinérés, et était surmontée d'un couvercle assez mal taillé, de forme légèrement ellipsoïdale (V. la planche). La bouteille est à section carrée, ayant 0 m. 16 de côté et 0 m. 31 de haut. Elle est donc d'assez grandes dimensions ; quatre cercles la décorent en dessous. La cassure offre une teinte verte. Les ossements qu'elle contenait m'ont paru appartenir à l'homme et à divers animaux. Quelques petites boules de verre blanc ou bleu, un petit objet en os travaillé de la

forme indiquée ci-contre (V. la planche), s'y trouvaient mêlés. »

M. Emile Chénon a signalé, en outre, la découverte de plusieurs monnaies gauloises et romaines dont on trouvera la mention au Bulletin numismatique.

Nous devons à M. Filliozat, percepteur à Saint-Florent-sur-Cher, la communication du croquis d'un fer de hallebarde de 0 m. 46 de longueur, muni à sa base d'une douille d'emmanchement de 0 m. 05 de diamètre. La lame forme croix à sa partie inférieure ; elle a une largeur moyenne de 0 m. 035. Cette arme qui paraît appartenir à la fin du moyen-âge, a été trouvée près de Saint-Florent, à 2 mètres de profondeur, dans des terrains d'alluvions voisins du Cher, au milieu d'ossements de cheval.

M. Raymond de la Guère nous a présenté deux bijoux récemment trouvés à fleur de terre dans la campagne d'Avor : l'un est un petit disque portant en faible relief une tête vue de face qui se détache sur un fond d'émail bleu ; autour rayonnent cinq feuilles à lobes arrondis dont l'une est munie d'un petit appendice à charnière servant à la suspension. Ce bijou, fortement doré, paraît être une pendeloque de collier. L'autre objet, en cuivre avec des traces d'émail, a la forme d'un petit écusson portant un lion rampant sur un champ semé de billettes ou de roses, armoiries qui rappellent, ainsi que l'a fait

remarquer M. Ch. de Laugardière, celles des comtes de Nevers. Le revers de l'écu est muni d'un clou qui servait à le fixer. Il est assez remarquable que M. de La Chaussée ait trouvé un objet à peu près identique, il y a plusieurs années, dans les champs aux environs de Dun-le-Roi. Ces deux bijoux sont de la fin du XIII siècle.

Je reproduis une note que M. de Kersers a bien voulu me remettre à l'occasion de la présentation par lui faite en séance de divers objets :

« Il est utile de signaler, ne fût-ce que d'un mot, les diverses trouvailles dont la Société a connaissance, si minime que soit leur importance, et cela dans un triple but : D'abord parce que l'intérêt d'une découverte n'apparaît pas toujours dès le premier instant et que telle observation qui semble presque oiseuse peut, dans l'avenir et rapprochée d'autres, avoir des résultats inattendus : nous recueillons avec fruit des notes souvent prises avec négligence, il y a quelques siècles, par nos devanciers. En second lieu parce que l'opinion publique peut s'émouvoir parfois de découvertes d'intérêt fort variable et qu'il est bon qu'elle en trouve dans nos volumes la mention et l'appréciation aussi exacte que nous saurons la faire. Enfin parce que cette publication est un encouragement aux communications qui nous sont faites et dont toute Société a grand besoin. Il est éminemment oppor-

tun d'insister sur ce dernier motif au moment où un de nos départements limitrophes, celui de l'Indre, voit des découvertes d'une réelle valeur échapper à ses propres recueils et reçoit de justes reproches pour sa négligence à cet égard.

« Permettez-moi donc de faire connaître à la Société divers objets, qui m'ont été communiqués dans le cours de l'année qui vient de s'écouler.

« Les travaux de nivellement entrepris près de l'école des Aix, et dont on eût pu espérer la révélation des fondements de l'ancien château, ont donné un éperon en fer d'une fabrication grossière mais assez ancienne. Les deux tiges du croissant sont de 0 m. 11 ; une d'elles est brisée à 0 m. 08. Du sommet de l'arc se détache une tige longue de 0 m. 033 portant un dard renflé carré, long de 0 m. 027, soit pour toute la longueur de 0 m. 06. Les arêtes de cette pointe sont établies diagonalement au plan du croissant. Cette forme fut en usage au XI^e^ et au XII^e^ siècle, et l'objet se trouve ainsi contemporain de la construction de l'église et du château primitif. Cet objet a été recueilli par M. Soubret, agent-voyer aux Aix.

« Le même agent a acquis au village des Pelées, commune de Morogues, un assez curieux produit de la fabrication de la Borne : c'est une énorme jarre de 0 m. 80 d'ouverture, décorée de lignes de terre, façonnées au doigt et rapportées sur le dehors

de façon à produire une ornementation barbare d'une certaine richesse. L'auteur de ce chef-d'œuvre en dut être très fier, car il crut devoir le signer et associer à sa gloire celui qui en opéra la cuisson. En effet, on lit à l'intérieur le graffite suivant : « Fait par Guillaume Girault, quit par Jacque Talbot ce vingt-cinq juillet 1775. » Les caractères sont les lettres inclinées de la fin du XVIII[e] siècle. La couverte répandue sur l'inscription et la puissance du feu ont fait disparaître certains déliés. Le nom de Talbot est connu parmi les potiers de la Borne.

« Les vases de cette sorte et de dimensions presque aussi fortes ne sont pas rares. Ils servaient et servent encore en Sologne à faire de petites lessives. Toutefois celui-ci sortait de l'ordinaire. On sait que l'atelier céramique de la Borne, où sont encore en usage les procédés les plus primitifs de l'art du potier, non seulement se soutient par l'excellence de ses produits inattaquables aux acides et par leur bon marché, mais encore qu'il va prospérant en augmentant d'importance d'année en année. Il place aujourd'hui ses produits jusque dans le Poitou et le Limousin. Il y a là un fait économique fort curieux, fort rare dans nos pays peu industrieux et tout ce qui s'y rapporte mérite d'être noté.

« Sur un autre point du département, à Ourouer,

près Nérondes. M. Girault fils aîné a recueilli une hache en fer de forme peu commune. Elle est à tranchant long, avec douille parallèle au tranchant et marteau à l'opposé. Le tranchant, à peu près droit n'a pas moins de 0 m. 275 de longueur; la hauteur du fer est de 0 m. 05 aux extrémités; celles-ci sont en outre garnies de petits talons carrés relevés. Deux courbes rattachent le fer à la douille longue de 0 m. 09. La saillie du marteau est de 0 m. 35. La hauteur totale est de 0 m. 20. Le vide de la douille est de 0 m. 035 sur 0 m. 026.

« Cet instrument grossièrement exécuté, mais robuste, paraît bien avoir été une arme de guerre. Elle se rapproche de celle donnée sous le n° 35 du *Manuel de l'amateur d'armes* de Demmin, dont l'original est au musée de Saint-Germain. Elle s'en distingue par ses fortes dimensions et par les pointes relevées de ses extrémités. Il paraît assez difficile d'en fixer l'âge. M. Demay n'en a pas observé sur les sceaux du XI^e^ au XIV^e^ siècle. Il semble qu'elle doit être antérieure au XII^e^ siècle et dès lors mérite l'attention. Nous en donnons un dessin. »

Les présentations dont l'analyse précède se rapportent toutes à l'archéologie ; mais le domaine de l'histoire n'a point été négligé et nous a valu plusieurs importantes communications :

M. Ponroy a mis sous nos yeux un manuscrit

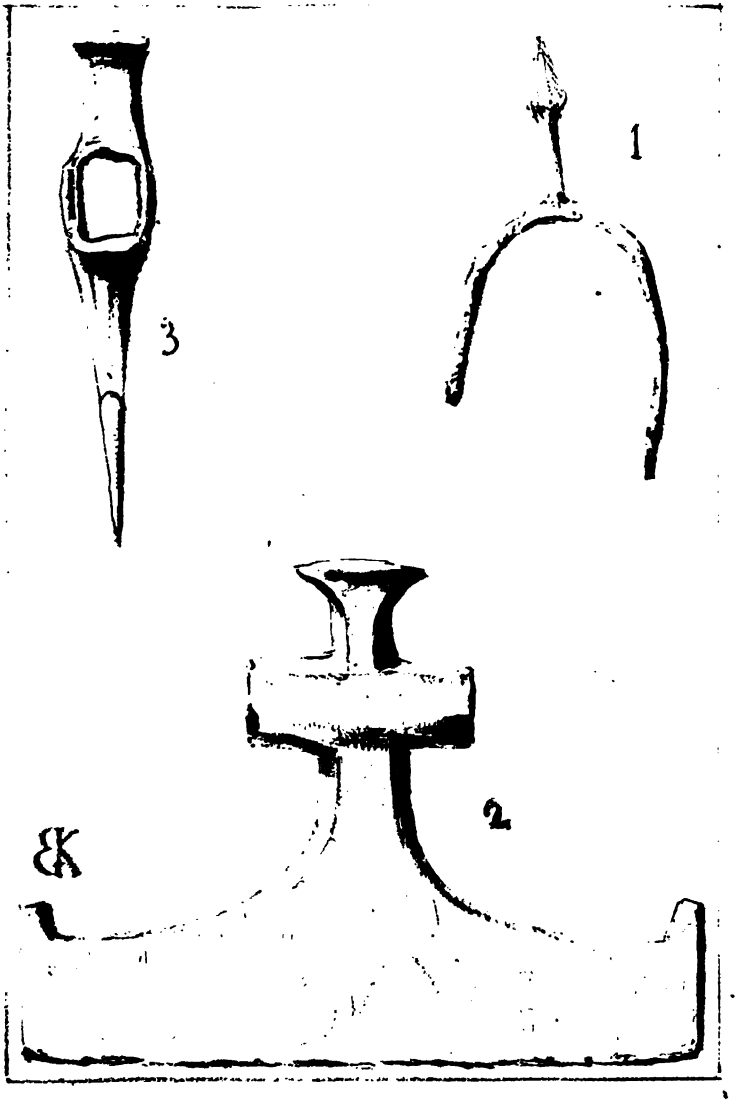

UNIV. OF ILL.

rédigé au jour le jour pendant quarante-deux ans, du 18 mars 1662 au 29 juillet 1703, par un chanoine de Saint-Étienne de Bourges, l'abbé Perrot. Ce journal relate surtout les événements qui se rapportent aux cérémonies de la cathédrale et à la vie ecclésiastique de l'époque ; mais il renferme aussi des renseignements sur beaucoup de faits locaux et sa publication mettrait à la disposition des érudits un document d'une réelle valeur. Notre collègue a bien voulu nous laisser espérer qu'il pourrait s'en faire l'éditeur.

J'ai, à cette occasion, signalé l'existence, dans une ferme de la commune de Sainte-Fauste (Indre), d'une inscription funéraire sur plaque de marbre, provenant sans doute de l'église de cette paroisse et relative à un autre chanoine du même nom, appartenant peut-être à la même famille. Il s'agit de Me Mathieu Perrot, chancelier et chanoine de Saint-Étienne, dont il est fait mention dans l'épitaphe de Roland Hébert, archevêque de Bourges [1], comme l'un des exécuteurs testamentaires de ce prélat.

M. Gauchery a excité notre plus vif intérêt en nous entretenant des recherches qu'il a entreprises avec M. de Champeaux, au sujet des monuments élevés par le duc Jean de Berry. Notre collègue et le savant secrétaire de la Société des

1. Musée lapidaire de Bourges, nº 267.

Arts décoratifs ont réuni les plus importants documents pour l'histoire des châteaux de Mehun-sur-Yèvre et de Concressault, du Palais et de la Sainte-Chapelle de Bourges, etc. La Société a accueilli avec un particulier intérêt la révélation des noms des artistes, jusqu'ici ignorés, Jean Rupy, dit de Cambrai, Estienne Bobillet et Paul Mosselmann, qui élevèrent le tombeau du duc Jean, et elle a admiré la remarquable restitution faite de ce magnifique mausolée par M. Gauchery, d'après les quelques fragments conservés au musée de Bourges et une description fort confuse que nous a laissée le XVIII^e^ siècle.

M. Ch. de Laugardière a retrouvé et nous a présenté les listes officielles des membres de la Noblesse, du Clergé et du Tiers-État appelés à nommer les députés aux États-Généraux de 1789. Ces listes, dont les deux dernières n'ont, d'ailleurs, jamais été réimprimées, ont un intérêt historique d'autant plus marqué qu'elles contiennent non seulement les noms et prénoms, mais aussi les adresses à Bourges des membres des trois ordres. La Société devait faire bon accueil au projet de leur publication.

J'ai communiqué à une de nos séances le précieux manuscrit, appartenant à M. Edgar Pascaud, de l'obituaire de la Sainte-Chapelle du duc Jean, qui contient le détail des obits, messes et anniver-

saires fondés dans cette église depuis 1405 jusqu'au XVIII[e] siècle. Je n'insiste pas sur la valeur historique de ce recueil qui a été analysé ailleurs [1]. J'ai été heureux d'en offrir à la Société pour sa bibliothèque une copie à laquelle j'ai essayé de donner plus d'intérêt en reproduisant les lettres ornées et les dispositions de l'original.

J'ai également offert à la Société la copie en trois registres des procès-verbaux de ses réunions depuis sa fondation. Chez nous, le rapport annuel du Secrétaire a pour effet, en analysant les principales communications verbales faites en séance et en résumant les faits qui marquent plus particulièrement l'activité de notre compagnie, de rendre inutile l'impression, usitée dans beaucoup d'autres sociétés, des comptes-rendus de séances ; mais il reste beaucoup de détails dont il ne vaut pas la peine d'occuper le public, qui, à l'occasion, prennent une certaine importance, et qui ont, dans tous les cas, pour chacun de nous, un intérêt intime. J'ai donc cru être agréable à mes collègues en les mettant à même de se reporter facilement à l'analyse de nos amicales discussions et j'ai déposé ces copies de nos procès-verbaux à notre bibliothèque. Celle-ci, dans une nouvelle et plus spacieuse installation, offre plus de facilités d'étude et doit être

1. *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie du diocèse de Bourges*. — Bourges, E. Pigelet, 1868, in-8°, p. 115.

plus fréquentée depuis que le Ministère de l'Instruction publique, par l'envoi récent de nombreux et importants ouvrages, a mis à notre disposition de précieux instruments de travail.

Nous voudrions espérer qu'il nous sera bientôt permis de réunir cette bibliothèque à la salle de nos séances. Des démarches dans ce sens ont été faites auprès de l'administration municipale de Bourges par le Bureau de la Société. L'occasion en a été fournie par le désir prêté à la Ville de tirer un profit matériel d'un monument que les services municipaux n'utilisent pas depuis plusieurs années. Le projet de mettre en vente ou de louer à un industriel l'hôtel Lallemant, ce bijou architectural dont la possession devrait faire l'orgueil de la ville, a soulevé au sein de la Société des Antiquaires du Centre une émotion facile à comprendre. Nous avons eu, par suite, la pensée de chercher les moyens d'assurer à la municipalité une indemnité suffisante pour l'engager à renoncer au projet qu'on lui attribuait. On s'est demandé si on n'arriverait pas à ce résultat en proposant à toutes les Sociétés savantes de Bourges de demander un logement à l'hôtel Lallemant et d'offrir à la ville, à titre de location, une somme au moins suffisante pour couvrir les frais d'entretien de l'immeuble. Cette proposition, dont notre Président a pris l'initiative auprès des autres Sociétés, a été accueillie

par toutes avec faveur, et elles ont consenti comme nous à s'imposer un sacrifice, s'il était nécessaire pour sauver un des plus beaux joyaux artistiques de notre cité. Le projet a rencontré également la sympathie de l'administration départementale et du conseil général du Cher. On peut espérer que l'appui moral et matériel de la Commission des monuments historiques ne lui fera pas défaut. La question est actuellement pendante devant l'autorité municipale qui a reçu les offres officielles des Sociétés savantes.

Notre Société espérerait de plus trouver par la solution qu'elle propose le moyen d'abriter les pièces les plus précieuses de son musée lapidaire dans le voisinage de la salle, d'ailleurs ouverte au public, qui serait affectée à ses réunions et à sa bibliothèque. En effet, l'abri considéré tout d'abord comme provisoire que nous avons offert, il y a vingt ans, aux sculptures romaines du jardin de l'archevêché, a reçu depuis lors un très grand nombre de monuments acquis par nous ou découverts dans les travaux de la ville. L'espace, depuis longtemps trop restreint, est devenu complètement insuffisant et les richesses épigraphiques que nous avons réunies n'ont plus une installation en rapport avec leur importance. Il y a urgence à faire cesser un état de choses incommode pour l'étude et dangereux pour

la conservation de certains monuments du plus haut intérêt.

Tels sont les travaux qui, depuis un an, ont occupé nos séances ; telles sont aussi les préoccupations que nous inspire à l'heure actuelle une juste sollicitude pour nos richesses monumentales. Éclairer l'histoire du passé par l'étude de ses vestiges et défendre autant qu'il est en nous l'héritage artistique des siècles, c'est, en effet, le double but vers lequel ne cessent jamais de tendre nos efforts.

17 juillet 1889.

Le Secrétaire,

ALBERT DES MÉLOIZES.

COLLECTION

DE

MOULES ANTIQUES DE CÉRAMIQUE

PAR

MM. L. ROUBET et Cte RAYMOND DE LA GUÈRE

Depuis quelques années, nous connaissions les découvertes si intéressantes au point de vue de l'art céramique antique, qui avaient été faites par M. Roubet sur le territoire du canton de La Guerche. C'est seulement en 1888 qu'il nous fut donné d'étudier sur place, grâce à l'aimable complaisance de leur inventeur, ces spécimens de moules qui avaient déjà attiré la curiosité de nombreux chercheurs. Laisser ignorés du public, des objets qui, à des points de vue différents, pouvaient jeter un jour nouveau sur certaines questions, nous parut de suite une lacune à remplir.

Aussi résolûmes-nous de faire tout ce qui pouvait dépendre de notre initiative pour arriver à publier un ensemble si précieux.

Jusqu'à ce jour, des sollicitations nombreuses, qui étaient venues de différents côtés, avaient échoué.

Nos premières démarches furent aussi infructueuses ; mais après mûre réflexion, et voulant donner une fois de plus un nouveau témoignage de sympathie à notre Société, M. Roubet voulut bien consentir à nous autoriser à publier l'ensemble de ces différents moules.

Des difficultés d'un autre genre semblaient au premier abord devoir nous arrêter ; mais grâce au concours généreux d'un de nos collègues, nous sommes à même aujourd'hui d'offrir au public un travail dont les nombreuses planches permettront de pouvoir faire les études comparatives si utiles dans ce genre de recherches.

On sait que M. le docteur Plicque de Lezoux, dans les fouilles qu'il a faites, a découvert des spécimens qui ont quelque analogie avec les nôtres.

Lorsqu'il les aura publiées, on pourra établir des rapprochements qui ne manqueront pas d'intérêt.

Pour aujourd'hui, nous nous contenterons de la collection considérable qu'il nous est permis d'étudier, fiers et reconnaissants tout à la fois de la permission qui nous est donnée et qui précédemment avait été énergiquement refusée à d'autres.

M. Roubet avait tout d'abord manifesté l'intention de nous voir faire l'ensemble du travail.

Nous n'avons pas cru devoir acquiescer à ce désir, préférant lui laisser le soin de dire comment et dans quelles conditions ces découvertes avaient été faites.

Nous satisferons seulement au désir qui nous fut alors exprimé de faire la description de chacun des moules, tout en exprimant le regret qu'il n'ait pas cru devoir la faire lui-même. — Sa longue expérience des choses

de l'archéologie nous eut soulagé d'un fardeau dont nous comprenons tout le poids, quand nous considérons les lecteurs auxquels nous nous adressons.

Comte RAYMOND DE LA GUÈRE.

La reproduction de types ou motifs estampés à l'aide de creux qui servaient, il y a dix-sept siècles, à décorer certains produits de céramique, semble nécessiter quelque commentaire ; c'est là le but de cette notice que, modestement, nous offrons aussi succincte que possible.

Ces épaves, recueillies sur notre sol biturige, avaient droit à provoquer particulièrement l'intérêt des antiquaires du Centre.

Aussi, grâce à l'initiative féconde qui n'a jamais fait défaut à leur Société, grâce surtout à la précieuse activité de l'un de ses membres, M. Raymond de la Guère, qui a su accomplir sa tâche avec autant de patience que d'habileté, nous espérons que l'apparition, dans ses *Mémoires*, de cette œuvre, pourra trouver bon accueil auprès des chercheurs et des amis des arts archaïques.

Tous ceux qui ont parlé de la céramique, ont cru devoir accompagner leurs communications de quelques prolégomènes sur l'origine plus ou moins historique de la poterie. Nous négligerons ces erremens ; à peine oserons-nous dire, avec Lelewel, que la poterie est sœur de la numismatique et que ainsi, le plus petit tesson de céramique peut présenter autant d'intérêt que la découverte d'une médaille inédite.

Cependant, avant de libeller une nomenclature sèche comme un inventaire, avant de procéder à une description un peu conjecturale, nous pensons devoir, tout d'abord, satisfaire la curiosité de ceux qui aiment à connaître l'origine des choses ; c'est pourquoi nous nous permettons de faire un peu de monographie historique et locale.

Depuis de trop longues années, nous avons fidèlement, sur tous ses points, visité et parcouru cette contrée qui se nomme le canton de La Guerche.

Souvent, nous avons tourmenté le sol pour le forcer à nous livrer son secret ; bien des fois nous avons soulevé la pierre qui recouvrait les restes des temps passés. Il nous est donc arrivé de retrouver, ça et là, l'emplacement d'opulentes villas jusqu'alors ignorées, ainsi que l'aire sur lequel s'élevait la modeste demeure des habitants des campagnes.

Or, dès qu'il faut l'avouer, la moindre trouvaille nous apportait un plaisir extrême.

Dans nos pérégrinations, à force d'empiler note sur note et sans idée préconçue, nous sommes parvenus à peu près, à reconstituer le plan topographique de notre vieux territoire gallo-romain ; nous espérons le livrer un jour à la publicité.

Dans les recherches préparatoires, une chose nous a particulièrement frappé : c'est la rencontre de nombreux fragments isolés ou agglomérés provenant d'officines établies sur les lieux. Nous avons pris soin de relever les points principaux où travaillait le potier ouvrant les produits vulgaires, et les stations où l'in-

dustrie artistique avait appelé à son secours l'inspiration du modeleur, du *sigillarius*.

Disons de suite, que si cette industrie appliquée aux besoins de la vie commune, comme au luxe de l'opulence, avait de bonne heure pris naissance sur ce coin du territoire biturige, c'est qu'elle y était provoquée par la nature même du sol qui lui offrait en abondance toutes espèces d'avantages : argiles de nuances diverses, bois, eaux de fontaines, et la facilité de livrer ses produits au commerce par les voies fluviales de l'Allier et de la Loire.

Protégée encore par les lois de Justinien et de Théodose, cette industrie put dès lors acquérir, pendant bien des siècles, une notoriété relative, que les vicissitudes des temps ont fini par faire disparaître.

Aujourd'hui, les habitants ignorent complètement cette phase de leur histoire locale qui nous est attestée par ces épaves archéologiques qu'on entend appeler quelquefois *Pots-Cassés !* et pourtant, ces débris dédaignés ne révèlent-ils pas l'âme d'un peuple ?

Nous n'apportons, bien entendu, qu'un court extrait d'un travail d'ensemble ; nous ne parlerons que des STATIONS de céramistes où il nous a été donné de retrouver, soit divers outils à l'usage du potier, soit des moules ou creux qui servaient à l'ornementation des produits de luxe, et qui font l'objet principal de ce mémoire.

PREMIÈRE STATION

Dans le parcours de la voie qui relie La Guerche au faubourg du Gravier, s'ouvre l'embranchement d'un chemin qui conduit au bourg du Chautay ; à l'angle d'intersection, le Génie civil a érigé un poteau indicateur ; ce poteau se trouve être assez exactement planté au point central de diverses parcelles de terre contigues d'une superficie de six hectares environ [1].

C'est sur ce sol que jadis une colonie de céramistes avait établi ses officines.

Nous avons lieu de supposer que dès avant l'occupation romaine, les Gaulois avaient exercé sur ce même point l'industrie de la poterie.

Avant de corroborer plus catégoriquement notre conjecture, il est à propos de mentionner qu'à différents intervalles, nous avons pu recueillir sur ces terrains divers débris et menus objets toujours chers aux collectionneurs, et qui peuvent apporter des indications utiles à l'étude de l'archéologie.

Nous avons notamment retiré du fond d'un puits construit en silex et effondré depuis des siècles : 1° la base d'une petite statuette en pierre [2] ; 2° une monnaie gauloise (abudos), et 3° une fibule à émail cloisonné, semblable à celles que le mont Beuvray a restituées.

Dans les fouilles que nous avons opérées sur les lieux, nous avons constaté l'emplacement d'une cuisine,

1. N° 703. Section B. du cadastre de La Guerche.
2. Le personnage était revêtu du *sagum* gaulois.

culina, avec une pelle à braise, *batillum ;* une petite broche à rotir, *veru ;* les crocs (*unci*) détachés du *carnarium ;* une écueille, *gabina*, propre à être mise sur le feu, avec trois pieds très aplatis en forme de triangle ; une anse de fer, et enfin une figurine représentant une *déesse-mère*[1].

Nous nous étonnions de rencontrer surtout une grande quantité de fragments de vases d'un usage commun, mêlés à quelques tessons de cette poterie revêtue de ce vernis rouge qui n'a pu encore être imité.

Nous ne pouvions que conjecturer l'existence sur cet emplacement de l'atelier de quelques potiers.

Enfin, il y a quelques années, le propriétaire du champ nommé le champ *du Petit moulin*, distant de cinquante mètres du poteau indicateur dont nous avons parlé, faisait profondément retourner le sol ; il nous fut alors permis de constater qu'en ce lieu un céramiste de l'époque gallo-romaine avait établi son officine ; nous retrouvions, en effet, en abondance l'argile toute préparée pour le moulage, et la fabrication des vases ; nous retrouvions les cendres sorties du four du potier.

Nous recueillîmes entre autres choses :

1° Une lame de couteau terminée en biseau, et pourvue d'un anneau à son extrémité [2]. (Pl. I, n° 1.)

2° Un mortier en pierre attestant un long service,

1. Nous n'avons jamais rencontré un spécimen analogue dans les musées et collections particulières que nous avons visités.

2. L'emploi du couteau entre les mains du potier se reconnaît acilement dans l'échancrure opérée aux deux côtés des *tegulæ*, pour permettre leur assemblage par superposition.

avec la molette en silex servant à broyer la couleur [1].

3° Une figurine en terre blanche représentant un lion assis.

4° Un petit masque de bonne exécution représentant une tête d'homme tirant la langue, servant à l'ornementation des anses de quelque vase. (Pl. XVII, n° X.)

5° Une portion de moule reproduisant l'œil et la partie du front d'une figure humaine de grandeur naturelle.

6° Le sommet d'une petite tête en pierre recouverte de cheveux étirés et lissés.

7° L'avant-bras d'une petite statuette en pierre.

Ces deux derniers objets ne confirment-ils point, à *priori*, qu'il existait non seulement un trait-d'union entre les modeleurs de statuettes et les modeleurs de vases, mais encore que des artistes qu'on appelait *sigillarii*, si nombreux dans la Rome des Césars, étaient attachés presque toujours aux ateliers des potiers.

8° Enfin nous avons découvert deux fragments de tuile, *tegulæ*, portant en estampille les trois lettres grecques.

Γ Δ O

— *Gamma* — *Delta* — *omicron* — séparées par un point [2].

1. La rubéfaction qui était encore adhérente à cette molette atteste qu'elle servit surtout à broyer l'ocre rouge dont nous avons retrouvé des taches tombées par gouttes sur des fragments de vase.

2. Nous osons avec M. A. de Villefosse, dire que ce chryptogramme pourrait fort bien nous donner les noms de *Gaios*, ou

Devons-nous en conclure que les Grecs avaient dans cette colonie apporté l'art de la céramique?

DEUXIÈME STATION

A 1,500 mètres de l'église de Gravier, sur le bord de cette voie antique qui partait de *Tinconium* (Sancoins), se trouve, à gauche, un grand tènement de terre, appelé le Champ de la Chapelle [1]. C'est encore sur ce sol, qu'à l'époque qui nous intéresse, florissait un vaste établissement de produits céramiques.

Il y a cinq ans, le propriétaire de l'enclos y faisait extraire des débris de tuiles, *tegulæ et imbrices*, en quantité suffisante pour qu'il lui fût permis d'en garnir entièrement la chaussée du chemin qui longeait son héritage.

Au milieu de ce champ, nous avons découvert l'emplacement de deux fours servant à la cuisson des œuvres sorties des mains des potiers. Nous avons retrouve le *præfurnium*, c'est-à-dire la bouche du fourneau pratiqué au-dessous du four.

Nous avons reconnu les nombreux petits piliers [2] construits en briques carrées, tels qu'on les rencontre sous les hypocaustes et servant à soutenir l'aire du four.

Caios, Dionezios, Onezimos, que l'on retrouve au surplus sur des empreintes de céramistes.

1. N^os^ 494 et 497 du cadastre, section B.

2. Les tuiliers modernes appellent ces piliers des *gréneaux*.

Nous avons pu recueillir :

1° Deux médailles, l'une de Marc-Aurèle et l'autre d'Antonin ;

2° Une clé à pène retourné à angle droit ;

3° Un couteau semblable à celui que nous avons décrit plus haut ;

4° Un autre *culter* à large lame triangulaire (Pl. I, n° 2) ;

5° Une *masse* ou *conglomérat* résineux destiné à donner une couleur noire ou brune à l'engobe de la poterie ;

6° Un instrument de fer propre à façonner les vases qui, après une demi dessication, sont soumis à l'opération dite le *tournassé*. — Cet instrument se nomme *estèque*. — (Pl. I, n° 3.)

Dans la partie méridionale dudit champ, il nous a été signalé l'existence d'un ancien puits non exploré.

Nous avons constaté, sur le terrain, des débris de poterie de couleurs diverses et deux meules à bras en grès du Bourbonnais ou d'Auvergne.

Enfin, nous y avons recueilli un moule dont l'estampage nous a donné l'aile d'un oiseau semblable à ceux que les ateliers de Toulon, en Bourbonnais, fabriquaient comme jouets d'enfants.

TROISIÈME STATION

Sur le bord opposé de la même voie, en face du champ de la Chapelle, s'étend une grande pièce de terre qui aboutit à un petit étang situé à 200 mètres du poteau que nous avons indiqué plus haut.

Ce territoire [1] est désigné sous le nom des *Champs de la Croix de pierre*. Il fut aussi, à l'époque gallo-romaine, occupé par une autre colonie de potiers.

Nous avons pu y constater les substructions de la *masse* d'un grand four à tuiles et à poteries ; à côté, se trouvait le bassin qui contenait l'eau nécessaire à la manipulation de l'argile ; nous en avons retrouvé prête à être mise en œuvre, en même temps que les conduits qui amenaient l'eau au lavoir. Du milieu d'un monceau de cendres nous avons extrait des *halendiers* et des petits cylindres isolateurs qui servaient de supports aux pièces de poterie soumises à l'action du four. Enfin, un grattoir ou polissoir en corne.

Les fragments des produits variés de cette officine semblent indiquer une importante fabrication ; nous constatâmes des tuiles échancrées, des tuiles triangulaires, des carreaux de grosse épaisseur, des débris de vases ornés de stries, et de diverses couleurs, et notamment beaucoup de petits vases à boire, avec des couvercles que l'on pourrait prendre pour des soucoupes.

Nous avons recueilli en terre cuite :

1° L'ébauche d'une Vénus anadyomène avec cette particularité que la déesse relève son ondulente chevelure de la main gauche ; tandis que la tradition formaliste la représente levant la main droite.

On sait que les Romains étaient grandement observateurs des rites du culte divin, qui pour eux, était devenu un art strictement réglé. Voilà pourquoi nous avons cru devoir signaler cette singularité.

1. N° 538. Cadastre de La Guerche, S. B.

2° La frisure en torsade d'une chevelure détachée d'une tête de moyenne grandeur.

3° L'ébauche d'une statuette assise, haute de 15 centimètres, sans tête ni bras ; ce qui nous fait supposer encore qu'à cet atelier se trouvait attaché un sigillaire.

4° Un hochet parfaitement conservé, ayant la forme d'un petit globe applati, contenant dans son intérieur un objet qui crépite quand il est agité[1].

QUATRIÈME STATION

En suivant vers le nord l'antique voie qui traverse le bourg du Gravier, et que les habitants des hameaux voisins appellent encore la Grande-Rue ; après un parcours de cinq kilomètres environ, et à cinq cents mètres du bourg du Chautay, on rencontre un vaste plateau désigné sous le nom de champ ou *turreau* sarrasin, dont le sol recouvre d'importantes substructions de l'époque romaine[2].

Au temps des labourages, la charrue soulève sans cesse des pierres de petit appareil, des ciments mêlés de brocaille, des fragments de marbre varié, et des enduits qui, à la pluie, reprennent leur couleur.

1. Il existe au Louvre un hochet identique, rapporté par M. F. Lenormant. On voit sur ce *crépitaculum* un enfant endormi. — *Oblectamentum puerorum*.

2. N° 61. Section B. Cadastre de la commune de Chautay. Ce champ est aussi appelé le champ des *Arabes*. Pour que nul ne s'égare à rechercher l'étymologie de ces noms, nous dirons à l'aide d'anciens documents notulaires, que Sarrazin est le nom d'une famille qui a possédé la pièce de terre dont il s'agit et que le mot *des Arabes*, est là pour *Erables*. — Quelques bonnes âmes disent *Saint-Raisin* pour Sarrazin !

Nous avons donc pratiqué des fouilles dans ces terrains, et nous avons retrouvé de nombreuses *cellæ* et reconnu l'existence d'un balnéaire ; nous avons constaté l'hypocauste, le *sudarium* dont les parois renfermaient les conduits de chaleur avec leur opercule, les deux hémicycles destinées aux baignoires, et enfin un grand bassin ou piscine.

Non loin de là, à deux ou trois cents mètres, existe un vallon maintenant en nature de pré et de terre labourable, qui se nomme l'*Étang-Fleuri* [2] ; aux alentours on reconnaît les vestiges de plusieurs habitations dont l'une a restitué un plateau plaqué d'argent, *scutella*.

Un jour, dans le fossé qui sépare l'Étang-Fleuri d'avec le champ dit des *Mazets* [2], au milieu de minces débris de poterie, nous retirions le rebord d'une petite soucoupe, en rouge dit de Samos, sur lequel circulaient des feuilles de lotus, et une petite urnette, pâte noire et vernissée, enfin, un fragment de moule en terre cuite qui fut pour nous toute une révélation.

Il avait donc existé sur ce coin de terre un atelier de céramiste. Après quelques recherches, nous parvenions à retrouver la glaise préparée pour être mise en œuvre ; les pierres noircies par le feu du *forniculum ;* quelques restes de matières rouges et bleuâtres ayant servi à la peinture, et enfin les moules ou creux dont M. Raymond de la Guère s'est chargé de faire l'étude.

Avant d'arriver à la description des estampages don-

1. N^os^ 80, 73, 77. Cadastre du Chautay. S. A.
2. N° 74 idem. *Mazet*, veut dire petite maison, *mansus*, masus.

nés par nos moules, nous devons dire que les potiers romains avaient deux méthodes principales pour orner en relief les vases qu'ils livraient au trafic.

Ils se servaient le plus généralement de moules en terre cuite à dessins incus ; l'ouvrier appliquait l'argile contre les parois intérieures, comme fait de sa pâte le pâtissier dans son moule.

Il arrivait par l'effet du retrait de la dessication, que le vase se dépouillait sans difficulté.

Ce genre de poterie dont le relief n'est jamais bien saillant, fut largement pratiqué dans nos contrées. Le Bourbonnais et l'Auvergne en restituent de nombreux spécimens qui sont recherchés à cause de leur couleur vive et rouge dite de Samos ; tous les musées en sont pourvus.

La seconde manière de produire les dessins ornementatifs en relief, était sans contredit plus artistique.

L'arrangement des motifs exigeait du goût et de la science. Il devait arriver même que l'acheteur en indiquât la composition selon son caprice.

Quand le vase avait pris sa forme sur la roue, le céramiste y appliquait la décoration que lui fournissaient les creux dont il avait tout un attirail.

Ces vases de haut relief sont rares et, malgré nos recherches, nous n'avons pu, dans notre contrée, retrouver qu'un seul fragment qui vaudra une description particulière. (Pl. II, n°s 1 et 2. Nous y joindrons la tête grotesque trouvée dans la première station, sortie elle aussi d'un moule plus artistiquement travaillé que les autres. Pl. XVII, n° 1.

Les moules ou creux que nous possédons servaient à la fabrication céramique par cette seconde méthode.

Ils sont pour la plupart en argile fine d'un brun marron d'origine inconnue ; quelques uns sont d'une terre plus blanche. Ils sont plats, découpés à angle, leurs arêtes extérieures sont abattues en chanfrein ; un grand nombre d'entre eux sont accompagnés de leur modèle générateur, ou *type-matrice,* qui permettait de refaire le moule quand, par vétusté ou par accident, il était mis hors d'usage.

Voici donc les estampages ou produits de ces moules.

L. Roubet.

DESCRIPTION

1

ESTÈQUE

Point extrême de l'écartement 0,175 ; largeur à la pointe 0,06 (Pl. I, n° 3).

Cet instrument, qui est encore en usage chez les potiers, se compose à l'intérieur d'une partie concave et à l'extérieur de deux arcs de cercles à centres différents, qui se réunissant forment une pointe. L'ouvrier, suivant qu'il avait à égaliser une partie concave ou convexe se servait de l'un ou l'autre côté après l'opération dite du tournassé.

2

POINÇON D'ORNEMENT

Hauteur 0,057 ; largeur à la base 0,04 (Pl. I, n° 4).

Ce poinçon est le seul qui ait été trouvé avec les moules.

Les ornements qu'il servait à produire sont simples. A la base un ornement en forme de *feuilles de saule* sur lequel on aperçoit quatre sillons longitudinaux.

A la partie supérieure un ornement semblable à celui décrit au n° 2, Pl. VIII.

NOTE

Les quinze premières planches contiennent la reproduction, réduite aux 3/4 de grandeur naturelle, des reliefs tirés des moules.

Pour satisfaire aux nombreuses demandes qui nous ont été faites, nous avons cru devoir donner à la suite des planches représentant les reliefs sortis des moules, une autre série de planches.

Cette série, qui va de la XVI^e^ à la XX^e^ planche, représente les moules originaux qui nous ont paru les plus intéressants.

Comme dans les planches précédentes, tous les objets qui s'y trouvent reproduits sont réduits aux 3/4 de grandeur naturelle. Les numéros qui sont à côté de chaque moule original se rapportent au numérotage général de la description. Quant aux lettres qui se trouvent auprès de quelques numéros, elles indiquent une subdivision du même numéro et faciliteront les recherches.

Il suffira de s'y reporter pour avoir la description et l'indication de la planche contenant le relief.

On trouvera en tête de la planche XVII la reproduction, marquée X, du masque, *relief original de terre cuite*, trouvé dans la première station.

Bien que nous ne possédions pas le moule de ce relief un peu mutilé, nous avons cru devoir le donner à cause de sa facture qui est plus modelée que celle des objets qui précèdent.

3

COUTEAU A DOUILLE

Longueur de la lame 0,16; largeur de la lame 0,058; longueur de la douille 0.075; diamètre de la douille 0,02; longueur totale 0,91 (Pl. I, n° 2).

Cet instrument en fer, d'une forme pointe mousse à son extrémité, à talon rectangulaire, est muni d'une douille qui fait corps avec lui et dans laquelle peut s'introduire un manche.

Trouvé à côté de l'estèque, on pense généralement qu'il servait au potier pour couper dans la masse de terre qu'il avait devant lui la quantité qui lui était nécessaire pour l'objet qu'il préparait sur le moment. Fortement oxydé, cet instrument a perdu en partie la rectitude primitive de ses lignes.

4

COUTEAU

Longueur de la lame 0,23; longueur du biseau 0,095; largeur de la lame 0,030; épaisseur de la lame à la base 0,005; longueur de la poignée 0,090; diamètre de l'anneau 0,021; longueur totale 0,32 (Pl. I, n° 1).

Ce couteau de fer, qui est d'une bonne conservation, se compose d'une lame droite, terminée par un long biseau. Le dos épais à la base, la lame va en s'amincissant et n'a plus à la pointe que l'épaisseur du tranchant. Un sillon se voit à droite et à gauche. Il ne semble pas aller jusqu'à la pointe.

Sur le manche sont deux traces de rivet. Ce manche se continue et se termine par un anneau qui servait à le suspendre.

Nous sommes portés à croire que ce couteau, vu le milieu dans lequel il a été découvert, devait servir à couper la terre qui se trouvait en excès dans la fabrication des tegulæ et généralement des grandes pièces.

5

FRAGMENT DE VASE

Hauteur 0,12 ; largeur 0,16 (Pl. II, nos 1 et 2).

Ce fragment de vase est le seul qui ait été trouvé avec des ornements en relief.

Décoré à l'intérieur et à l'extérieur, il était, à n'en pas douter, un objet de luxe.

Sa forme indique qu'il provient d'un vase dont la courbure donne un diamètre d'environ 0 m. 30 cent. Il devait être très bas.

Sur la partie convexe se trouve la tige d'un fort rameau sur lequel on a tracé à la main, et après la pose, des stries inclinées de mouvement opposé.

La partie supérieure fait un ressaut sur la bordure du vase. Elle devait se terminer par une fleur dont l'absence a formé une déchirure. A 4 centimètres au-dessous se trouve un petit trou qui indique bien le point d'attache d'une autre saillie, dont la place vide nettement indiquée, avait une longueur de 0 m. 3 cent.

De la gauche et de la droite de la tige de ce rameau se détachent quatre feuilles lancéolées qui sont en contact avec lui par leur pétiole. Les deux inférieures sont nervées et plissées. Les deux autres sont festonnées et sensiblement modelées.

Dans sa partie concave ce fragment nous offre un sujet plus intéressant. Deux chèvres dressées sur les pattes semblent boire dans un vase de grande dimension, sur le bord duquel elles posent leurs pattes de devant.

Ce vase affecte la forme générale d'une cloche renversée posée sur un pied douche très aminci. Il est muni de deux grandes anses.

L'ensemble est correct au point de vue des proportions, et le vase est bon comme style, mais l'exécution est mauvaise.

Il est plus que probable que l'ouvrier n'aura pas assez pressé sa terre dans son moule, et aura ainsi tiré une épreuve qui, n'accusant pas tous les détails, donne à l'ensemble une grande mollesse.

Peut-être encore l'aura-t-il recouvert d'une trop grande quantité de barbotine qui aura empâté toute la masse.

Nous ne serions pas éloignés de croire que ce vase, dont nous n'avons qu'une fraction mal réussie, sur les deux faces, n'ait manqué dans ses autres parties.

Il aurait alors été brisé et jeté aux rebuts parmi les objets qu'on ne pouvait livrer au commerce.

Ce fragment est à nos yeux d'une réelle importance ; il est la preuve palpable de la façon dont opérait le céramiste.

La démonstration se fait tout naturellement en regardant attentivement la partie convexe.

L'ouvrier a commencé par appliquer la tige du rameau qu'il a collée avec de la barbotine liquide, puis il a continué en appliquant les deux feuilles qui touchent la bordure du vase, et enfin celles du bas.

La feuille qui se trouve à droite, recouvrant un peu celle du dessus, n'a pu être appliquée qu'après elle.

La cuisson faisait le reste et identifiait toutes les parties entre elles, ainsi qu'avec le vase qu'elles ornaient.

Cette remarque à elle seule pourrait déjà suffire pour démontrer la façon d'opérer de nos potiers et prouver que ces reliefs étaient appliqués séparément, par nature d'objets, et avaient chacun leur moule spécial.

Mais nous avons mieux encore. Nous possédons les moules qui ont servi à ornementer le fragment que nous présentons.

Aussi avons-nous tenu à donner à côté du relief des deux chèvres buvant dans un vase et des deux feuilles dont le type ornemente les deux côtés de la tige, les moules générateurs de ces ornements. (Pl. II, nos 3, 4, et 5.)

C'est sans doute, comme nous le disions plus haut, grâce à son exécution défectueuse que ce vase a dû d'être jeté au rebut.

Nous avons pu ainsi avoir entre les mains la démonstration indéniable du travail de notre sigillaire.

Il n'est pas douteux que des fouilles faites d'une façon suivie et rationnelle amèneraient d'autres découvertes du même genre.

Malheureusement, M. Roubet n'a pas eu toutes les

UNIV
OF
WISCONSIN

Pl. III

UNIV. OF MICH.

facilités désirables pour mener cette entreprise à bonne fin.

6

VÉNUS GAULOISE

Hauteur du sommet de la tête aux talons 0,165 (Pl. V, n° 1).

Les études qui ont été faites sur ce type de Vénus le caractérisent comme type de Vénus Gauloise, dont les exemplaires sont des plus rares.

Jusqu'à présent, on connaissait à peine une quinzaine de reliefs bien déterminés, mais on n'avait pas encore, croyons-nous, signalé de moule original. Celui que nous présentons serait le premier qu'on ait découvert.

Il a donc un réel intérêt, car il s'est rencontré dans un centre de producteurs-céramistes, au milieu d'autres moules d'une époque peut-être un peu plus avancée. On sait du reste que les artistes étaient obligés, aussi bien à cette époque que de nos jours, et malgré la présence du vainqueur, de suivre dans une certaine mesure les préférences de la population.

Nous pouvons dire que ce type de Vénus était adopté d'une façon générale, car les quelques exemplaires qui sont signalés ont été trouvés dans des pays très éloignés les uns des autres : en Bretagne, en Normandie, en Anjou, dans le Blésois, dans le Soissonais, à Vichy, enfin à La Guerche.

Ces découvertes diverses détruisent cette opinion qui consistait à dire que la vente de ces statuettes se faisait seulement dans les provinces de l'ouest. Comme on le

voit, on en vendait ailleurs et on en fabriquait dans différentes localités.

Ce type de Vénus a fait place, petit à petit, aux nombreuses Vénus qui se sont fabriquées sur notre sol et qui empruntaient leur style général aux originaux importés d'Italie, ou aux imitations faites par les artistes que les Romains introduisirent à leur suite dans les Gaules.

M. Léon Maitre [1] pense que le lieu d'origine de ces statuettes était le pays de Sully-sur-Loire. Il appuie son dire sur l'inscription qu'on lit sur la Vénus qu'il a découverte dans ses fouilles de Fégréac, canton de Saint-Nicolas-de-Redon : REXTVGENOS SVLLIAS AVVOT.

Le moule que nous représentons prouve qu'on en fabriquait aussi à La Guerche. L'enquête, qui est à son début, doit donc se continuer, et il serait intéressant de réunir dans un seul et même travail, les différentes variétés de ce type de Vénus. On arriverait ainsi à compléter une série d'objets très rares jusqu'à ce jour.

Il nous est impossible, vu les limites qui nous sont imposées dans le travail général que nous avons entrepris, de faire cette étude qui nous entraînerait trop loin.

Le moule que nous possédons est malheureusement

[1] Voir les notes publiées par MM. L. Maitre, *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, t. XXVI, année 1887, et *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1887, n° 2. — Héron de Villefosse, *idem*. — Charles Robert *Revue des Sociétés savantes*, t. VII, janvier-février, 1878.

incomplet. Il ne nous donne que la partie postérieure du personnage.

Cette Vénus en demi-relief, vue de dos, est sur une gaine faisant corps avec elle et qui se termine par un empâtement sur lequel elle repose. La bordure unie, à peu près régulière, qui entoure le personnage, est de 0 m. 006.

L'artiste pouvait ainsi à son gré appliquer comme sujet d'ornementation ou le devant ou la partie postérieure de la statuette, ou les réunissant toutes les deux, produire une statuette complète.

L'empâtement sur lequel les deux parties ainsi réunies s'appuyaient, leur permettait de se tenir debout.

Cette Vénus, contrairement aux habitudes reçues, tient ses cheveux de la main gauche en relevant le bras.

Sous ce bras, et suivant la ligne du corps, se trouvent deux ornements circulaires, une petite ampulla et quatre ornements identiques aux deux premiers. Il est bien difficile de leur assigner un nom. Peut-être pourrait-on y voir l'intention d'une fleur.

En continuant à droite, à partir du talon, deux autres ornements pareils et de même grandeur. Toujours en remontant, sept petits cercles dont le dernier est quatrilobé.

Enfin, pour terminer, et auprès du bras droit dont la partie antérieure relevée doit porter un objet quelconque, on voit en creux un cœur nettement indiqué et fortement cerné.

Quant au corps, il accuse d'une façon générale un

demi-relief de proportions peu exactes. Les bras sont trop courts, le buste trop long et les jambes très grêles.

L'artiste qui a fait ce moule, vu le milieu dans lequel a été faite la découverte, avait devant lui et faisait, à n'en pas douter, des sujets bien caractérisés de l'époque romaine. Mais dans la circonstance, il n'a pas cru devoir céder à la nouvelle mode dans une question qui, pour la population, était d'ordre religieux. Il a tenu à conserver le type précédemment admis.

Nous pensons, d'après les quelques spécimens déjà trouvés, que si le type de ces Vénus est constant, on peut reconnaître la facture d'artistes différents.

Quant à l'époque à indiquer, la question devient plus délicate. La Vénus trouvée par M. L. Maitre se trouvait au milieu de constructions du IIIe siècle.

Les fouilles du dolmen de Toulvern (Morbihan) ont fourni des fragments d'une statuette de la même famille.

Quant à notre moule, il se trouve parmi d'autres moules auxquels on pourrait peut-être assigner la première moitié du second siècle.

7

TÊTE DE FEMME

Hauteur 0,135 de la naissance de la poitrine au sommet de la tête largeur 0,06 entre les deux tempes (Pl. III, n° 1).

Haut relief représentant une tête de femme, distinguée dans son ensemble, et régulière dans ses lignes principales. La moitié des oreilles et la partie posté-

UNIV. OF MICH.

Pl. V

rieure de la tête se trouvent engagées dans un plan sur lequel s'appuie cette tête.

Les yeux très grands, de forme allongée, ont leurs globes accentués et unis. Les paupières, irrégulières dans leur parallélisme, n'indiquent pas le point lacrymal.

Les cheveux, séparés sur le milieu de la tête, se divisent en deux bandeaux détaillés pour aller se perdre derrière les oreilles. Une mèche semble passer auprès du cou et s'appuyer sur la poitrine.

Un peu au-dessus de la naissance des cheveux et faisant couronne, se trouvent neuf épingles dont on ne voit que l'ornement qui représente alternativement une fleur et un bijou de forme lozangée. Ces fleurs ont une forme et un faire analogues à celles déjà vues à gauche de la Vénus gauloise. (Pl. V, n° 1.)

On sait que ces sortes de grandes épingles étaient très usitées chez les Romaines.

Elles en avaient souvent à leur disposition, suivant leur situation de fortune, une grande variété, et elles les plaçaient en forme de couronne, soit sur le devant de la tête, soit sur le chignon. Les peintures de Pompéï en fournissent de nombreux exemples.

La naissance de la poitrine de notre buste, quoique mutilée, laisse voir nettement une partie de torque gaulois dont la section centrale se termine par une boule, ce qui était très fréquent. Cette remarque offre un intérêt véritable, vu le caractère général, bien romain, de ce buste.

On pourrait, à ce sujet, faire bien des réflexions, mais nous nous trouverions entraînés trop loin.

8

BUSTE DE FEMME

Hauteur du sommet de la tête jusqu'au dessous du torque 0,11; largeur entre les deux tempes 0,044 (Pl. IV, n° 1).

Buste de femme de haut relief, légèrement engagé derrière les oreilles sur une gaine.

Tête ovale, élégante. Les globes des yeux sont accentués et unis ; les paupières allongées n'indiquent pas le point lacrymal. Les cheveux, sans ornements, sont ondulés et passent derrière les oreilles.

Autour du cou, un torque complet formé d'une tige de métal, ronde, interrompu au centre de la poitrine, et terminé à ses deux extrémités par une boule légèrement aplatie et enchassée.

D'une façon générale, même genre de travail que dans le buste précédent.

9

TÊTE D'ADOLESCENT

Hauteur de la naissance du cou au sommet de la tête 0,105; largeur entre les tempes 0,043 (Pl. IV, n° 2).

Tête d'adolescent de haut relief comme les précédentes.

Le derrière de la tête est légèrement engagé. Les cheveux sont courts et massés par petites mèches.

Une partie du moule étant cassé, supprime le bas de joue gauche du personnage.

L'ensemble est bon, les lignes assez fines conservent entre elles une horizontalité régulière.

L'oreille est bien placée. Les yeux sont traités de la même manière que dans les pièces précédentes. Ils sont un peu plus enveloppés, ce qui pourrait provenir d'un peu de fatigue de la terre. Le cou est nu, sans ornements.

10

TÊTE D'ADOLESCENT

Hauteur de la naissance de la poitrine au sommet de la tête 0,125; largeur entre les tempes 0,06 (Pl. IV, n° 4).

Bien que le moule qui nous donne cet adolescent ait été mutilé dans sa partie inférieure, le reste est assez complet pour nous permettre de voir que l'artiste a donné à son travail une certaine attention.

Les proportions sont bonnes et le modelé lui-même est assez recherché.

Les yeux sont traités d'une façon plus recherchée que dans les précédentes figures; mais le moule étant moins usé, on peut plus facilement se rendre compte de la façon typique adoptée pour tous.

Les prunelles sont très allongées, fortement convexes et unies. Quant aux paupières, c'est toujours la même manière rudimentaire de les traiter.

L'artiste, qui semble avoir donné tous ses soins aux proportions du modèle qu'il reproduisait, au modelé lui-même des chairs, ainsi qu'aux cheveux qu'il a massés en mèches élégantes, n'a pas encore osé détailler l'œil. Il s'est contenté de l'ensemble.

Et, du reste, pourrions-nous lui en faire un reproche. N'était-ce pas pour ainsi dire une véritable règle admise par tous les artistes de cette époque et dont les plus habiles ne s'affranchissaient pas.

11

TÊTE DE FEMME AGÉE

Hauteur de la naissance de la poitrine au sommet de la tête 0,097 ; largeur entre les tempes 0,045 (Pl. VII, n° 4).

L'artiste semble avoir voulu reproduire une femme d'un certain âge.

La chevelure encore très abondante se divise sur le milieu du front, puis se sépare de chaque côté en fortes mèches roulées et repliées sur elles-mêmes qui se réunissent derrière les oreilles, pour retomber de chaque côté du cou.

Mais si la chevelure est abondante et soignée, l'arcade sourcillière est accentuée. Les tissus moelleux n'en arrondissent plus les contours et le vide se fait entre elle et les yeux.

De plus, les pommettes des joues sont déjà apparentes, les angles extérieurs des yeux très abaissés.

En tout cas que ce personnage soit réellement âgé, ou bien que la souffrance physique ou morale lui en donne les apparences, on peut constater qu'il n'a plus les caractères de la jeunesse.

Les yeux sont traités comme dans les têtes précédentes.

La tête est engagée, du côté droit, derrière l'oreille,

P
1
2
4
5

et, du côté gauche, à moitié de l'oreille. Ce relief se terminant brusquement à la base du cou, on ne voit pas d'ornements.

12

FEMME A MI-CORPS

Hauteur 0,185; largeur 0,125 (Pl. III, n° 1).

Cette femme, vue de face, à mi-corps, a une physionomie générale distinguée. On sent que l'artiste a mis tous ses soins dans son travail.

Les lignes de la tête sont bonnes, bien en place et de bonnes proportions. Dans les têtes qui précèdent, nous avons vu le globe des yeux exagéré. Ici, au contraire, on sent une certaine réserve, ce qui donne plus de douceur. Les paupières, traitées de même, sont aussi moins exagérées.

Les cheveux se divisent sur le milieu du front en masses ondulées et finement détaillées, et passant derrière les oreilles, se terminent sur les épaules par deux gros rouleaux retournés. Sur le dessus de la tête une série d'épingles, terminées alternativement par des fleurettes et des ornements, sont piquées dans les cheveux, d'une oreille à l'autre, et forment diadème.

Un torque gaulois bien caractérisé, à section médiane, terminé à ses deux extrémités par une boule aplatie et cerclée, entoure le cou.

Cette femme a comme vêtement de dessous une tunique légère dont la bordure est ornementée de

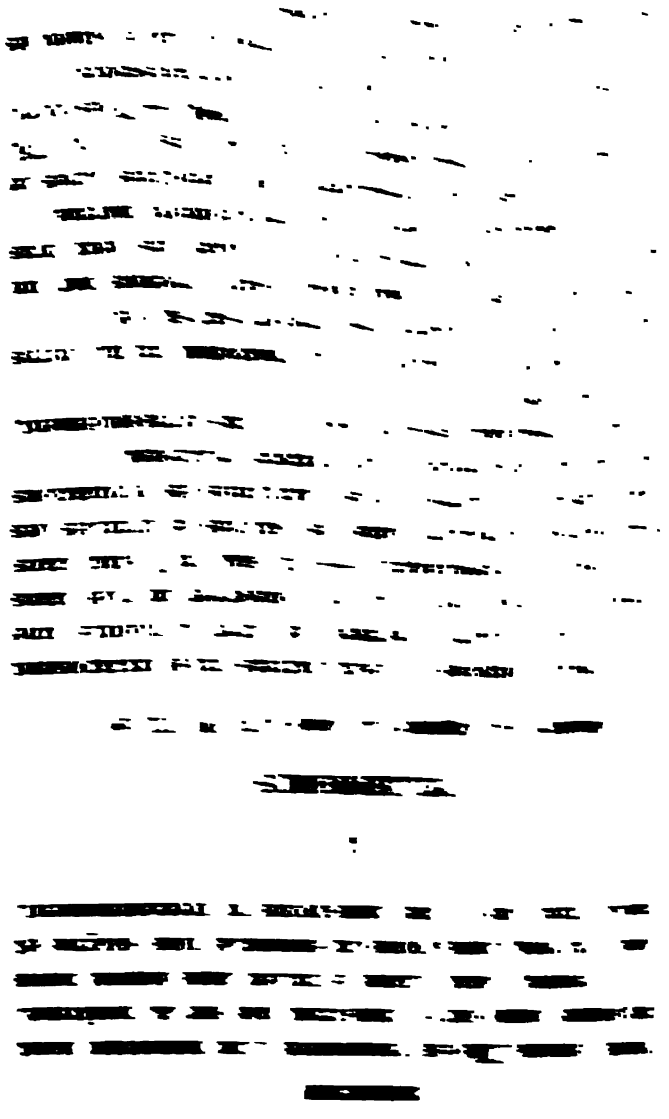

On le rencontre souvent sur des médailles, des pierres gravées, ou en relief.

Rarement seul, il est le plus souvent en compagnie d'Esculape et d'Hygiea, déesse de la santé, fille d'Esculape.

Il était très honoré à Pergame.

Les Epidauriens l'appelaient Acesior, qui rend la santé, qui la soutient, et ceux de Sicyone le nommaient Erémérion, qui porte bonheur.

Ce mot ayant une signification active, pourrait peut-être indiquer l'auteur même du bonheur.

14

MASCARON OU PATÈRE

Diamètre de l'ensemble 0,087 (Pl. V, n° 3).

a) Au centre du mascaron, une tête en demi-relief, vue de face. Les cheveux courts sont massés par grosses mèches détaillées.

Sur le sommet de la tête, un peu en arrière, on peut voir deux petites ailes.

Des ornements linéaires, en relief de chaque côté, parallèles entre eux, entourent le sujet. Ils sont circonscrits par un premier cercle en forme de boudin uni. Le second cercle a l'apparence d'une corde.

(Pl. V, n° 2).

b) Ce mascaron est un peu plus grand que le précédent. Le moule fatigué nous donne des détails moins accentués.

Malgré cette usure, il semble en l'étudiant attentivement n'avoir pas été traité de la même manière. Peut-être aussi n'est-il pas terminé, laissant ainsi à l'ouvrier la faculté de détailler l'épreuve une fois sortie du moule.

En tout cas, ces masses savamment ébauchées donnent à l'ensemble un charme de grande douceur qui captive. En ne considérant que les silhouettes générales on serait presque tenté de faire un rapprochement avec les œuvres de haut style.

Nous n'hésitons pas à voir sur le sommet de la tête les deux petites ailes déjà indiquées dans le précédent mascaron.

Les deux cercles sont semblables à ceux du précédent mascaron, et on saisit à peine le commencement de l'ornementation qui entoure la tête.

15

HIBOU

Hauteur du sujet dans son ensemble 0,042 ; longueur de l'ensemble 0,101 (Pl. VII, n° 5).

Au centre, un hibou qui paraît impassible et sans défense en face de deux pies, dont l'une, plus hardie que l'autre est sur le point de le béqueter.

Toutes les deux arrivées au paroxysme de la fureur, ont les ailes déployées et semblent voler autour du hibou. L'ensemble du travail est assez bon.

16

COMBAT DE COQS

Longueur de l'ensemble 0,118 ; hauteur 0,033 (Pl. VII, n° 3).

Deux coqs, à la queue empanachée, combattent l'un contre l'autre.

Les deux becs se touchent.

Ils sont à ce moment bien connu où, après s'être abordés, ils vont se retirer un peu pour se précipiter avec plus de force l'un contre l'autre. C'est alors qu'ils emploieront leurs moyens d'attaque : le bec et les argots. Les plumes sont bien massées et détaillées.

Les combats de coqs étaient un amusement favori chez les Grecs et les Romains.

Celui qui élevait et entretenait des coqs, des cailles et autres oiseaux batailleurs pour les mettre aux prises, portait le nom de : *Avium lanista.*

Les souteneurs de ces oiseaux combattants étaient représentés généralement sous la forme de petits génies.

17

SERPENT AQUATIQUE

Longueur 0,082 ; hauteur 0,048 (Pl. VII, n° 2).

Ce serpent a une tête et une queue de poisson.

Son corps est couvert d'écailles et se replie sur lui-même en quatre évolutions.

Trois nageoires sont au-dessus et au-dessous du corps.

Il ouvre la bouche d'une façon démesurée, prêt à se jeter sur celui qui outragerait le lieu qu'il semble protéger.

On sait, en effet, que les Romains employaient le serpent comme représentation symbolique du génie du lieu.

Aussi le peignaient-ils, ou le représentaient-ils en relief, absolument comme dans l'Italie moderne on peint une croix sur l'endroit que l'on désire n'être pas souillé par le public.

On en trouve à Pompeï de nombreux exemples dans les endroits où la propreté était le plus désirée.

Et pour que le public ne pût arguer de son ignorance on y ajoutait souvent une inscription, absolument comme dans nos rues modernes.

Il en existe une peinte à fresque dans un des corridors qui conduisent aux thermes de Trajan, à Rome. Elle est absolument typique.

Le serpent que nous avons sous les yeux pouvait très bien être, par le fait de sa conformation générale, le génie protecteur des eaux d'une fontaine.

18

ANES

Longueur des trois ânes accolés ensemble 0,09 ; hauteur jusqu'à l'extrémité des oreilles A. 0,074 ; B. 0,065 ; C. 0,054 (Pl. VI, n° 3).

Groupe de trois ânes nus, de tailles différentes, accolés l'un à l'autre et par rang de taille. La tête élevée,

PL. VIII
4
5
6

1
2
3

les oreilles tendues, ils semblent pressentir dans le lointain un danger qui les menace.

Ils sont très bien *massés* dans leur forme générale, mais peu détaillés.

19

OISEAU

Hauteur des pieds jusqu'à la courbure du cou 0,071 ; largeur du corps à la hauteur du poitrail 0,026 (Pl. IV, n° 3).

Cet oiseau, qui peut se ranger dans la classe des grands échassiers, est debout sur ses deux pattes.

Son long cou se retourne en arrière et forme une courbe gracieuse.

Le bec semble s'introduire dans les plumes du dos. Celles des ailes sont détaillées. Peut-être pourrait-on y voir un Ibis.

20

LÉZARDS

TÊTE A DROITE

Longueur 0,20 ; largeur 0,035 (Pl. VI, n° 1).

a) Ces deux lézards, dont les moules semblent usés, pouvaient très bien avoir été moulés sur nature.

Leurs dimensions semblent l'indiquer ainsi que les rugosités de la peau.

21

TÊTE A GAUCHE

Longueur 0,185; largeur 0,031.

b) Il est plus que probable que la masse, une fois sortie du moule et appliquée sur le vase à décorer, était terminée à la main pour les détails, par l'artiste sigillaire.

Et on pourrait voir dans cet artiste un précurseur plus ou moins adroit de Bernard-Palissy.

22

GRIFFONS

Hauteur du coude de la jambe au bout des ailes 0,067; longueur 0,087 (Pl. VI, n° 4).

a) Griffon au corps de lion, aux ailes et au bec d'aigle, tête à droite. Cet animal fabuleux, la queue relevée en l'air, court et vole tout à la fois vers sa proie.

Du bout du bec au coude de la jambe droite 0,045.

b) Fragment d'animal semblable au précédent dans le sens adverse. Le moule cassé ne nous donne qu'une partie de la tête et du cou et les deux jambes de devant. (Pl. VI, n° 5.)

UNIV. OF MICH.

PL. IX

CS
IC

23

COQ ET SERPENT

Hauteur de l'ensemble 0,049 ; longueur de l'ensemble 0,072 (Pl. VII, n° 6).

Un coq à la crête triangulaire, au plumage assez détaillé, s'est attaqué à un serpent de grande taille. Il est monté sur la queue de l'animal. Mais l'ardeur de la lutte a cessé. Le serpent, replié sur lui-même, la bouche ouverte, semble fasciner le coq dont le cou est tendu et immobile vers son ennemi.

La victoire n'est plus douteuse.

24

MOULES MULTIPLES

Ces moules nous indiquent bien la façon de procéder de l'ornemaniste. L'ouvrier se créait avec le même poinçon plusieurs ornements identiques dans le même moule.

Puis quand il avait retiré cet ensemble de son moule, il lui suffisait avec une spatule ou un outil quelconque de séparer chaque ornement.

Il l'appliquait ensuite avec de la barbotine légère sur la partie qu'il voulait décorer.

Diamètre des rosaces 0,029 (Pl. VIII, n° 1).

a) Quatre rosaces formées au centre d'une perle posée sur une aire circulaire légèrement creusée vers son centre.

Cette aire est elle-même entourée de neuf triangles concentriques évidés dans leur milieu.

Hauteur des ornements 0,022 ; largeur 0,031 (Pl. VII, n° 2).

b) Trois ornements à triple évolution s'épanouissent à gauche et à droite. A la base un double filet. Au-dessus, deux feuilles sortant l'une de l'autre. Le tout sans caractère spécial.

Hauteur du coude de la jambe de devant à la pointe des oreilles 0,034.
Longueur 0,054 (Pl. VIII, n° 5),

c) Ce moule nous présente deux lièvres fuyant dans le même sens, à droite. Les proportions sont bonnes et ne laissent aucun doute sur la désignation de l'animal.

Longueur 0,058 ; largeur aux pattes 0,018 (Pl. VIII, n° 6).

d) Moule cassé qui représente un lézard aplati dans toute sa longueur, les pattes écartées, et le commencement d'un autre lézard dont on ne voit que les pattes de droite.

Hauteur 0,047 ; largeur 0,023 (Pl. VIII, n° 3).

e) Deux feuilles ovales lancéolées, légèrement sinuées. Nervure principale canaliculée, très accusée, et les secondaires moins marquées, simples.

25

TROIS CANARDS

Hauteur de la tête aux pieds 0,037 ; largeur de la poitrine à la queue 0,033 (Pl. VIII, n° 4).

Ces trois volatils qui se rangent dans la classe des palmipèdes, sont placés deux et un.

Mais cet ordre n'a rien d'intentionnel. Pour nous, le potier ne voulant pas créer un moule spécial pour un si petit animal, a trouvé plus expéditif d'en faire plusieurs à la fois, en répétant plusieurs fois son poinçon dans le même moule.

Une fois l'épreuve générale tirée du moule, il séparait les canards au moyen d'une spatule ou d'un stylet quelconque. Ensuite il les appliquait, selon son imagination, sur l'objet qu'il voulait décorer.

26

FEUILLES

Hauteur 0,052 ; longueur 0,025 (Pl. XIII, n° 8).

a) Feuille ovale, lancéolée, légèrement sinuée. Nervure principale très accusée et les secondaires moins marquées, simples.

Hauteur 0,078 ; largeur 0,031 (Pl. XIII, n° 7).

b) Feuille analogue plus allongée et plus grande. La pointe est cassée.

Hauteur 0,089 ; largeur 0,39 (Pl. II, n° 4).

c) Feuille, analogue ovale, lancéolée. Nervure médiane large, accentuée et légèrement sinuée, queue triangulaire à la base. Les bords sont festonnés, et les nervures secondaires sont accentuées, alternativement en creux et en relief.

Hauteur 0,074 ; largeur 0,042 (Pl. XIII, n° 6).

d) Feuille analogue plus large, brusquement rétrécie en pointe.

Nervure médiane refendue de deux sillons longitudinaux, queue à la base.

Hauteur 0,063 ; largeur 0,045 (Pl. XIII, n° 5).

e) Feuille triangulaire à dents arrondies, queue à la base.

Nervure médiane très large et striée.

Les nervures secondaires, marquées par des sillons profonds entre lesquels le limbe est fortement déprimé.

Hauteur 0,088 ; largeur 0,03 (Pl. II, n° 5).

f) Feuille ovale, à dents arrondies, lancéolée, légèrement sinuée.

Nervure médiane, large, accentuée et légèrement sinuée, queue à la base.

Les nervures secondaires, marquées par des sillons peu profonds entre lesquels le limbe est légèrement déprimé.

27

CORBEILLE

Hauteur 0,06; largeur 0,07 (Pl. XIV, n° 1).

Ornement formé d'un piedouche, refendu par le bas et lié d'un anneau formé d'un tore strié entre deux filets, qui est surmonté d'une nervure ondulée et terminée par trois feuilles de chaque côté.

Ces feuilles sont nervées et leur point d'attache est marqué d'un globule. Au-dessus, et suivant le même mouvement, est une autre nervure terminée à chaque extrémité par une tête d'animal.

Au milieu s'élève une sorte de fruit à grains arrondis, coupés par une tige verticale.

Sur chaque extrémité inférieure du piedouche est posé un oiseau regardant au dehors et becquetant les feuilles qui retombent devant lui.

28

ORNEMENT

Hauteur 0,05; largeur 0,041 (Pl. XIV, n° 9).

Ornement unique semblable dans sa forme générale à celui de la Pl. VII, n° 2, mais à quadruple évolution.

A la base une boule lui sert de support.

29

VASE ORNEMENTAL

Hauteur de l'ensemble 0,076; largeur du renflement du vase 0,018 (Pl. XIV, n° 4).

Vase ornemental, oblong dans sa forme générale, renflé dans sa partie médiane et terminé par un piédouche orné de stries perpendiculaires.

Le piédouche est séparé de la partie oblongue par un nœud composé d'un tore entre deux filets.

Le col du vase est formé d'un tore strié entre deux filets.

Deux feuilles de caractère indéterminé s'en échappent pour s'épanouir élégamment à gauche et à droite.

Au milieu une troisième feuille triangulaire, à nervure médiane, conserve la perpendiculaire.

30

ARBRES

Hauteur 0,112; largeur 0,046 (Pl. XIII, n° 1).

a) Arbre au tronc fortement empâté et légèrement sillonné, portant une touffe de cinq rangs verticaux de feuilles imbriquées.

Ces feuilles sont ovales nervées.

Le moule est cassé en trois parties. La partie droite du bas manque.

Hauteur 0,072 ; largeur 0,035 (Pl. XIII, n° 2).

b) Petit arbre de même forme générale que le précédent. Le tronc cannelé est visible jusqu'au sommet ; les feuilles sont imbriquées sur quatre rangs.

Hauteur 0,118 ; largeur 0,066 (Pl. XIII, n° 4).

c) Grand arbre à rameaux nombreux et à feuilles cordiformes et nervées. Dans la partie supérieure de l'arbre repose une figure, homme ou singe, couchée dans les branches, regardant vers la terre.

Hauteur 0,063 ; largeur 0,034 (Pl. XIII, n° 3).

d) Petit arbre analogue au précédent, plus simple et sans figure.

31

VASE ET CHÈVRES

Hauteur de l'ensemble 0,069 ; largeur de l'ensemble 0,062 (Pl. II, n° 8).

Deux chèvres dressées sur leurs pattes semblent boire dans un vase de grande dimension, sur le bord duquel elles posent leurs pattes de devant.

Ce vase affecte la forme générale d'une cloche renversée, posée sur un piédouche très aminci.

Il est muni de deux grandes anses.

L'ensemble est correct au point de vue des proportions et le vase est bon de style.

32

CHIENS

Hauteur 0,03 ; longueur 0,085 (Pl. XIV, nos 3, 6, et 8).
Hauteur 0,024 ; longueur 0,071.
Hauteur 0,025 ; longueur 0,068.

a) Ces trois chiens dans la même attitude, courant à droite, sont lancés à une grande allure.

La tête bien conformée, les oreilles en arrière, la queue droite et allongée, ils nous paraissent devoir être des chiens de chasse aux formes légères et élégantes.

Bien que les moules soient un peu usés, les épreuves laissent entrevoir les traces de leur collier qui doivent enlever toute espèce de doute à cet égard.

Hauteur 0,033 ; longueur 0,095 (Pl. XIV, no 12).
Hauteur 0,033 ; longueur 0,082 (Pl. XIV, no 13).

b) Ces deux chiens, plus allongés et plus élégants que les précédents, ont aussi un collier. Ils courent à gauche de toute la force de leurs jambes vers un gibier qu'ils semblent apercevoir devant eux.

Les oreilles sont en arrière, la queue est droite et allongée.

Semblables dans leur attitude générale, ils ne diffèrent guère que par un détail. Dans le plus grand on ne voit que l'oreille gauche, dans l'autre on aperçoit le commencement de l'oreille droite.

On pourrait très bien les prendre pour des lévriers. Les relations que les Romains avaient avec l'Orient et les pays d'Afrique les ont généralement poussés à représenter la race canine, soit dans leurs peintures soit dans leurs sculptures, d'une façon se rapprochant de celle du lévrier.

Les quelques spécimens que nous connaissons de l'époque gauloise sont au contraire plus ramassés dans leurs membres et ont la tête plus lourde.

Voir *passim* le P. de Montfaucon.

Hauteur 0,027 ; longueur 0,066 (Pl. XIV, n° 11).

c) Ce chien, de même race que ceux décrits au commencement de cet article, est dans une attitude différente. Il court mais moins vite que les autres. Il a la tête baissée et semble chercher la trace du gibier qu'il est en train de chasser.

Les oreilles sont penchées en arrière, la queue droite et allongée. Il a aussi un collier.

33

CHIENS DE GARDE

Hauteur 0,033 ; longueur 0,080 (Pl. XII, n° 6).

a) Ce moule nous donne un chien de forme plus grossière, plus ramassée. Les proportions générales sont bonnes. Les oreilles, à l'inverse de ce que nous avons vu dans les exemples précédents, sont penchées en avant.

La queue forme une courbe qui ramène son extrémité en avant.

Ce chien porte un collier muni d'un anneau qui indique bien qu'il doit être ordinairement attaché. Il semble se jeter en avant pour défendre le lieu qui est confié à sa garde.

Hauteur 0,045 ; longueur 0,091 (Pl. XII, n° 6).

b) Ce spécimen est la reproduction en plâtre faite par nous d'un relief original de terre cuite, semblable au précédent, avec cette différence que le collier n'a pas d'anneau.

34

SANGLIER (fragment)

Longueur 0,056 ; hauteur des pattes aux oreilles 0,056 (Pl. XV, n° 2).

Moule cassé, ne donnant que la partie antérieure d'un sanglier de grosse taille. L'animal fuit à gauche. La hure est allongée, les défenses exagérées et plantées un peu trop en arrière.

35

LIÈVRES

Hauteur 0,034 ; longueur 0,056 (Pl. XIV, n°s 2 et 5).

a) et *b*) Deux lièvres de même taille, fuyant l'un à droite, l'autre à gauche.

PL. XIII
1
2
5
6

UNIV. OF MICH.

Les proportions de ces deux animaux sont bonnes et ne laissent pas de doute sur leur attribution.

Longueur 0,048; hauteur 0,032 (Pl. XIV, n° 7).

a) Deux lièvres au gîte. L'un tourne à droite, l'autre à gauche.

Longueur 0,041; hauteur 0,027 (Pl. XIV, n° 10).

b) Même observation que pour les précédents.

36

CERFS

Voici une série de cerfs dans des attitudes différentes et qui ont pu permettre à l'artiste d'ornementer ses produits d'une chasse de cet animal.

CERF BRAMANT

Hauteur des pieds à la couronne des bois 0,066; longueur 0,088 (Pl. XV, n° 4).

a) Le moule, cassé dans sa partie inférieure, donne une épreuve dont il ne manque que les jambes de devant. L'animal est un dix cors de grosse dimension relativement peu élevé.

Les proportions sont généralement bonnes. Le sexe est fortement accusé. Debout sur ses quatre pattes, il est dans une attitude d'attente.

La bouche est ouverte, les bois penchés en arrière, il lance au loin son cri d'appel.

CERF MANGEANT

Hauteur des pieds jusqu'à la meule des bois 0,082; longueur 0,088 (Pl. XV, n° 1).

b) Ce cerf possède à peu près les mêmes dimensions que le précédent. Son attitude ne diffère que par la position de la ramure qui est un peu plus relevée.

Immobile sur ses quatre pattes, la bouche entr'ouverte, il semble manger les feuilles d'un arbre.

CERF AUX ABOIS

Hauteur des pieds au-dessus des épaules 0,048 ; longueur 0,095 (Pl. XV, n° 6).

c) Ce cerf est une troisième tête, mais l'artiste s'est trompé en composant les bois. Les andouillers, ce qui facilite la défense et l'attaque, devraient être sur le devant des troncs de la ramure au lieu d'être en arrière.

Dans la même proportion que les deux précédents, cet animal pique ses deux pieds de devant en terre, afin de prendre un fort point d'appui.

Il baisse la tête, et est prêt à frapper de ses andouillers un ennemi qui se trouve devant lui.

CERF FUYANT

Hauteur du coude de la jambe droite de devant à la partie supérieure des bois 0,055 ; longueur de la partie existante 0,063 (Pl. XV, n° 5).

d) Ce cerf est un dix cors.

UNIV. OF MICH.

Le moule cassé dans la partie postérieure de l'animal, supprime les jambes et la moitié des cuisses.

Il semble avoir déjà fourni une longue course. Il fuit de toute la vitesse de ses jambes. Il est haletant, la bouche ouverte, la langue pendante. C'est à ce moment qu'il reçoit à la partie supérieure de l'épaule droite une flèche qui va l'arrêter dans sa course affolée.

L'artiste, qui dans la circonstance nous montre un véritable esprit d'observation, a poussé la minutie du détail jusqu'à nous indiquer une goutte de sang qui s'échappe de la blessure.

CERF EN CAPTIVITÉ POUR LES JEUX DU CIRQUE

Hauteur de l'homme, 0,087 (Pl. XV, n° 3).
Longueur du cerf, 0,080.

e) Sur le devant un cerf debout à sa quatrième tête. Profil à droite. Derrière lui, un homme vu aussi de profil à droite, la tête couverte d'une espèce de bonnet de forme conique. Le vêtement assez mal indiqué ne se voit que sur le dos, le cerf passant devant le personnage. Il peut être rangé dans la catégorie des tuniques sans manches.

Les bras sont nus.

Les pieds sont chaussés de sandales. Le personnage, qui paraît être un des esclaves attachés au service du cirque, retient le cerf, attendant le signal pour le commencement de la chasse dans l'arène.

Il tient la main gauche sous la mâchoire inférieure de l'animal qu'il semble serrer fortement.

Un lien, d'une nature indéterminée, passant sous le cou du cerf, contourne l'esclave. Les deux bouts doivent en être tenus par la main droite.

37

CAVALIER

Hauteur générale 0,091; longueur générale 0,103 (Pl. IX, n° 3).

COMBATTANT A CHEVAL

Autant qu'on en peut juger sur l'épreuve sortie du moule, ce cavalier ne serait vêtu que de cette espèce de tunique que nous avons déjà vue et serrée à la taille par une ceinture.

De la main droite dont le poignet est couvert de la fascia, le cavalier tient une lance dont l'extrémité est cassée. Elle se terminait sans doute par un bout en fer. Il tient autour du bras gauche un bouclier bien typique de forme ovale, ce qui lui permettait d'avoir la main libre pour manœuvrer les rênes du cheval.

Le lemniscus ou bandelette d'honneur, indiquant une précédente victoire, ceint la tête de ce personnage. Il forme un petit ornement sur le front et se termine sur l'occiput par un nœud et deux rubans flottant.

Quant au cheval il est de forme peu élégante. Son harnachement est complet : bride avec son frontal, croupière retenue par deux courroies, qui, passant sur les cuisses, viennent s'attacher en un point qui doit se rapprocher sensiblement du passage des sangles.

UNIV. OF MICH.

La selle manifeste sa présence par un gros et épais trousquin.

La présence d'une selle nous indique une date déjà avancée de l'empire romain ; mais il n'est pas encore question en tout cas d'étriers.

A la partie antérieure de cette selle devaient se trouver les deux points d'attache de la courroie découpée, de petits angles rentrant et ressortant alternativement, qui fait le tour du poitrail du cheval. D'une façon générale, c'est le balteus qui souvent était garni de phalères.

38

COMBATTANT

Hauteur de l'ensemble 0,102; largeur de l'ensemble 0,104 (Pl. IX, n° 1).

a) Ce fragment est la reproduction en plâtre faite par nous d'un relief original de terre cuite. Il est intéressant bien que la tête manque, car il nous permet de reconstituer à peu près entièrement l'épreuve tirée du moule. (Pl. IX, n° 2.)

Elles se complètent ainsi l'une par l'autre. Ce combattant est armé d'une lance. Peut-être est-ce un chasseur donnant le dernier coup à l'animal qu'il poursuit. Le vêtement du reste n'est pas un vêtement guerrier.

Celui de dessous est une large tunique serrée par une ceinture et ne descend que jusqu'à moitié des cuisses. Une chlamys flotte sur le dos.

Les jambes sont recouvertes de la tibiale du genou

jusqu'à la cheville, et d'une fascia qui, les serrant, les rend plus agiles pour les exercices du corps.

Mêmes dimensions que le précédent.

a) Ce relief est identique au spécimen précédent, et tous les deux semblent même sortis du même moule.

Il nous donne en plus une partie de la tête, mais le bras droit manque.

39

DEUX COMBATTANTS A PIED

Hauteur générale 0,10; longueur générale 0,101 (Pl. IX. n° 4).

Ces deux personnages accolés l'un à l'autre se présentent de profil, tête à droite.

Ils sont vêtus simplement de la tunique qui descend jusqu'à moitié des cuisses. Une courte chlamys flotte sur les épaules.

Ils sont armés d'une grande lance qu'ils tiennent en arrêt, la jambe droite en arrière, la gauche pliée en avant.

L'avant-bras gauche prend un fort point d'appui sur la hanche, tandis que la main droite semble simplement soutenir la lance en s'appuyant faiblement sur la hanche droite.

Comme dans les précédents personnages, les traits sont largement indiqués, mais l'artiste semble s'être peu préoccupé de la question des détails dans la fabrication de ses moules.

30.b
32.a

Peut-être se réservait-il de les terminer sur les épreuves, une fois qu'elles étaient appliquées sur les vases.

40

GLADIATEURS THRACES

Hauteur générale 0,10 ; largeur générale 0,074 (Pl. X, n° 5).

a) Gladiateurs appelés Thrace ou Thræx, parce qu'ils avaient les mêmes armes défensives et offensives que les guerriers de cette nation, c'est-à-dire la sica ou coutelas à lame recourbée, et le petit bouclier concave et à contours carrés. Le scutum romain était beaucoup plus grand.

Le spécimen que nous avons nous présente une seule différence avec le type de gladiateur Thrace. Il n'est pas armé de la sica. Il tient dans sa main droite un glaive court, droit et très effilé. Une nervure médiane en relief suit la lance dans sa longueur. La garde est formée par une simple barre carrée très courte.

La poignée recouverte par la main du combattant, se termine par une partie convexe en forme de boule légèrement aplatie sur ses bords. Le personnage debout, tourné vers la droite est sur la défensive, la jambe gauche en avant, la droite très en arrière.

Il est nu jusqu'à la ceinture, vêtu simplement du campestre qui, serré à la taille, descend à moitié des cuisses.

De la main gauche il tient en avant un bouclier dont l'umbo est apparent. La tête de trois quarts, dont les

détails sont mauvais, est couverte d'une coiffure de forme ronde aux bords fortement accusés.

Deux plumes perpendiculaires servant d'ornement sont piquées sur le devant à la base de la forme. Certaines personnes croient dans cette coiffure apercevoir un turban.

Le bras droit seul jusqu'au coude et les deux jambes jusqu'à moitié de leur hauteur sont entourés d'une fascia, qui avait pour but tout à la fois de donner plus de légèreté et de protéger des coups de l'adversaire.

Hauteur générale 0,105; largeur générale 0,078 (Pl. X, n° 6).

b) Ce gladiateur Thrace, armé et vêtu de la même manière que le précédent, semble lui faire pendant.

Tourné à gauche, il se précipite vigoureusement en avant pour attaquer son adversaire.

Il est vu de dos, la tête de profil.

La fascia qui recouvre les jambes monte jusqu'aux genoux et semble entourer un tibiale.

Les détails dans l'ensemble étant plus accusés, permettent de constater la similitude réelle du costume chez les deux combattants.

Nous avons une répétition du même moule, mais comme il est identique et malheureusement cassé, il est inutile d'en donner l'épreuve.

PL.XVII
X
19
36.c.
36.d.

6
49
50

41

COMBATTANT TIRANT DE L'ARC

Hauteur générale 0,082; largeur générale 0,075 (Pl. X, n° 4).

Ce personnage qui a les jambes et les bras nus, est vêtu d'une sorte de tunique, qui serrée à la taille par une ceinture, descend jusqu'à moitié des cuisses.

Le genou droit est appuyé sur le sol. Le genou gauche est relevé. Le combattant tient l'arc de la main gauche.

De la main droite il tire fortement la corde de l'arc sur laquelle s'appuie la flèche qu'il va lancer. Le poignet semble serré par une fascia. Les muscles de ce bras fortement accusés indiquent l'effort qu'il fait. La tête est couverte d'une coiffure de forme conique. Il existe une apparence de chaussure difficile à déterminer.

42

PRÉSIDENT DES JEUX

Hauteur 0,077; largeur de l'ensemble 0,064 (Pl. XI, n° 4).

a) Ce personnage vu de profil à droite, a les cheveux courts sur le front, longs sur l'occiput. On peut y voir le président ou le préfet des jeux. Il porte un vêtement ample et long, sorte de tunique qui descend jusaux chevilles.

Il se termine autour du cou par plusieurs plis superposés et allant en augmentant, qui pourraient indiquer la présence d'un capuchon.

De larges manches descendent jusqu'au coude.

La chaussure, peu détaillée, ne nous permet pas d'indiquer sa nature.

Il porte de la main droite une torche encore enflammée que le coureur vient de lui remettre, et pour sa récompense, il lui offre de la main gauche un collier, peut-être un torque. (Le moule est cassé dans cette partie.)

Hauteur 0,075 ; largeur de l'ensemble 0,052. (Pl. XI, n° 3.)

b) Nous donnons les deux épreuves sorties de deux moules de tailles différentes mais absolument semblables, qui peuvent permettre de compléter et de mieux saisir les détails.

43

COMBATTANT DU CIRQUE

Hauteur 0,098; largeur extrême 0,62 (Pl. XI, n° 6).

a) Personnage de profil à gauche, recouvert d'une tunique qui, descendant jusqu'aux genoux, est retenue à la taille par une ceinture. Des manches courtes et larges recouvrent en partie l'humerus.

Une chlamys flotte sur les épaules.

Les cheveux sont coupés très courts.

Les jambes sont nues.

De la main gauche il tient un long bâton qui s'appuie sur l'épaule gauche.

Le moule étant détérioré dans sa partie supérieure, nous ne pouvons savoir si c'est un simple bâton, ou bien s'il est terminé par un fer de lance.

En tout cas ce personnage semble s'avancer à gauche vers un adversaire et lui tend la main droite. Ce geste rappellerait celui qui se fait encore dans l'escrime du bâton et de la canne.

Peut-être aussi tendrait-il simplement la main pour recevoir la récompense promise au vainqueur.

Il ne s'agirait donc pas d'un combat sanglant, mais plus vraisemblablement d'un jeu d'adresse.

Hauteur 0,091 ; largeur extrême 0,055 (Pl. XI, n° 5).

b) Personnage de profil, vêtu comme le précédent et qui se porte en avant vers la droite. Il tient dans chaque main un bâton. Le moule, cassé dans sa partie supérieure, ne nous permet pas de préciser leur nature.

Il nous est aussi impossible de préciser la nature des chaussures de ces deux personnages. Les moules nous donnent des épreuves dont ces parties sont à peine indiquées.

44

COMBATTANT DU CIRQUE

Hauteur 0,107 ; largeur de l'ensemble 0,058 (Pl. XI, n° 1).

a) Ce combattant, vu des trois quarts, est tourné à droite. Les cheveux sont très courts.

Il est vêtu d'une tunique qui descendant à moitié des cuisses est retenue à la taille par une ceinture. Les chaussures semblent être des sandales et les jambes qui sont couvertes du tibiale sont serrées par une fascia.

Une chlamys est jetée sur l'épaule gauche.

De la main gauche il tient en réserve un bâton court.

De la main droite levée en l'air et armée d'un autre bâton qui passe derrière la tête, il s'apprête à donner un coup vigoureux. La jambe gauche est en avant, la droite, légèrement pliée, est en arrière.

Hauteur 0,081; largeur de l'ensemble 0,08 (Pl. XI, n° 2).

b) Même costume que le précédent, mêmes armes.

Le combattant a perdu dans la lutte le bâton qu'il tenait de la main droite, il ne lui reste que le bâton de la main gauche.

Il fuit, ce qui tendrait à prouver qu'il ne pouvait se servir du second bâton et continuer la lutte qu'après avoir obtenu l'autorisation des juges ou des spectateurs.

Aussi le voyons-nous tout en courant lever en l'air le pouce et l'index pour implorer l'intervention de l'assistance.

45

JEU DE LA TORCHE

Hauteur 0,077; largeur de l'ensemble 0,064 (Pl. XI, n° 7).

Ce jeu consistait à courir autour du cirque avec des torches enflammées et à arriver le premier au but sans qu'elles fussent éteintes.

Le personnage vu de profil, les cheveux presque ras, court à gauche.

Il est vêtu d'une tunique qui, serrée à la taille par une ceinture, descend jusqu'à moitié des cuisses. Une chlamys flotte sur ses épaules.

De la main gauche il tient une torche enflammée qui s'appuie sur l'épaule. Le bras droit fortement tendu en avant tient aussi une torche.

Le moule, cassé dans cette extrémité, ne permet de voir que la partie qui est dans la main du coureur. Les jambes sont serrées par une fascia. Les pieds paraissent nus.

46

COURSE AUX ANES EN LIBERTÉ

Hauteur de l'ensemble 0,067; longueur de l'ensemble 0,089 (Pl. X, n° 1).

Sur le devant se présente un âne accroupi retenu avec peine par un cercle de corde passé simplement autour du cou.

La tête et les oreilles, portées fortement en avant à droite, semblent indiquer que l'animal n'attend que le moment de s'élancer dans l'arène.

Le Thrace, qui paraît agenouillé derrière l'animal, emploie toute sa force pour l'empêcher de partir.

Il est vu de profil.

Sa chlamys passe sur ses épaules et flotte sur le dos.

La coiffure est le chapeau à silhouette générale conique, terminé par une petite boule.

Généralement, cette coiffure était ornementée d'une ou deux plumes.

47

BESTIAIRE

Hauteur 0,068; largeur à la base de l'ensemble 0,074 (Pl. X, n° 3).

Bestiaire combattant contre un lion.

Le personnage, de face, est vêtu simplement d'un caleçon très court qui est serré à la taille par une ceinture.

Il est armé d'un glaive très court et très effilé, semblable à celui dont se sert le Thrace de la Pl. X, n° 5.

Le lion, adulte, est debout. La lutte est engagée, ses deux pattes de devant enlacent déjà l'épaule et la cuisse du gladiateur qui appuie son glaive sur la tête de l'animal.

Le moule, un peu cassé, ne donne qu'une partie de la queue du lion.

48

MANSUETARIUS

Hauteur 0,065; largeur de l'ensemble à la base 0,065 (Pl. X, n° 2).

Le personnage est vêtu du campestre qui ne descend que jusqu'à moitié des cuisses.

Une large ceinture, qui semble être en étoffe, lui soutient le corps.

De la main droite, éloignée du corps, il tient en l'air un glaive dont il paraît ne pas vouloir se servir.

UNIV. OF MICH.

PL. XIX
9

UNIV. OF MICH.

Dans une position presque acrobatique, ses jambes sont écartées, infléchies, et il ne semble avoir de point d'appui que sur la pointe des pieds.

Le lion n'a pas encore tout le développement de la crinière. Il est debout, assis sur ses pattes de derrière. Il appuie sa patte droite sur l'épaule droite du personnage et la patte gauche sur l'épaule gauche. Cette attitude générale des deux sujets n'ayant aucun des caractères qui indiquent une lutte, nous pensons que nous sommes en face d'un mansuetarius ou dompteur de bêtes fauves.

49

GÉNIE FEMELLE

Hauteur générale 0,085 ; longueur générale 0,102 (Pl. XII, n° 2).

Ce génie, aux ailes déployées, dont la partie supérieure représente un corps de femme, tête à droite, se termine à sa partie inférieure par un corps de chienne.

Il joue de la double flûte.

Qu'il nous suffise de dire que cet instrument, que l'on croit avoir été inventé par les Égyptiens, était très répandu chez les Romains.

On pense généralement que la double flûte sans clavettes, comme celle que nous voyons, était spécialement réservée aux cérémonies religieuses, la musique qu'on y exécutait n'exigeant pas une grande variété de tons.

On rencontre quelquefois ces doubles flûtes percées de faux trous appelés paratrypèmes dans lesquels s'introduisaient de petits cornets percés eux-mêmes et ouverts par le bout.

Chacun de ces trous équivalait ainsi à une corde et on obtenait une grande variété de nuances, par le degré de pression et d'abaissement des petits cornets.

Voir de Caylus, t. III, Pl. LIII.

50

GÉNIE FEMELLE

Hauteur 0,054; longueur 0,076 (Pl. XII, n° 2).

Génie femelle nu, vu de face à mi-corps. Les deux ailes sont éployées et atteignent le niveau supérieur de la tête.

La chevelure abondante passe derrière les oreilles et se termine par de longues mèches, dont les unes entourent les seins et les autres suivent le contour des épaules.

Les avant-bras sont relevés perpendiculairement, des bracelets sont aux poignets, les deux mains nues se présentent de face et ouvertes. Les deux pouces sont très écartés, les autres doigts, au contraire, sont serrés.

Ne pourrait-on pas voir dans ce personnage le génie de la vérité ?

51

GÉNIE MALE

Hauteur 0,070 ; écartement des jambes 0,056 (Pl. XII, n° 1).

Génie mâle nu aux ailes éployées, tête à droite. Les cheveux sont relativement courts. La jambe droite est

à moitié ployée. Le poids du corps s'appuie sur la jambe gauche portée en avant.

Les deux mains, dont les pouces sont écartés, se joignent en avant. L'ensemble du personnage dont les proportions sont bonnes, indique une attitude de prière.

52

TÊTE SORTANT D'UNE FEUILLE

Hauteur de l'ensemble 0,085 ; largeur de l'ensemble 0,072 (Pl. XII, n° 5).

Du milieu d'une grande feuille d'acanthe qui se sépare dans le milieu pour s'épanouir à gauche et à droite, sort une tête barbue de face. Le personnage a de longs cheveux séparés sur le milieu du front et retombant en longues mèches de chaque côté des joues.

La barbe est longue et semble tressée à la manière asiatique.

Après avoir décrit d'une façon aussi sobre que possible, les moules que nous venons de présenter à notre Société, on peut nous demander de conclure.

Nous serons très réservés dans nos appréciations.

On a pu voir dans le cours de nos descriptions, et on peut juger par les planches que nous offrons au public quelle est la nature de chacun des spécimens.

Au point de vue de la forme générale et de la silhouette, si je puis m'exprimer ainsi, nous devons constater un art déjà avancé, les détails, au contraire, sont le plus souvent rudimentaires et grossiers.

Deux raisons peuvent en être la cause : Et d'abord es sigillaires de La Guerche pouvaient très bien n'être pas des artistes, mais de simples imitateurs d'objets d'importation qu'ils avaient sous les yeux ; et ensuite, ne savaient-ils pas par leur pratique, qu'il était bien inutile de donner à leurs moules trop de détails? Ne savaient-ils pas que la barbotine dont ils se servaient pour identifier leurs sujets avec les vases et dont ils les recouvraient fatalement, leur donnait, après la cuisson, un aspect flou et enveloppé.

Il leur était donc bien inutile de soigner davantage leur travail dont ils pouvaient, en tout cas, après application, détailler les épreuves d'une façon plus précise et plus nette.

Maintenant, nous dira-t-on, quelle époque assigner à cet ensemble de l'art céramique ?

La présence de la Vénus gauloise et de torques au cou de certains de nos personnages, aurait pu, au premier abord, nous le faire attribuer à une époque se rapprochant de celle de la conquête; mais nous ne pensons pas qu'on doive le faire remonter aussi loin.

On sait que les coutumes, qui avaient un caractère religieux, persistaient dans les campagnes surtout, et que le vainqueur, tout en important ses mœurs et sa civilisation, se gardait bien de les froisser et de les changer trop rapidement, laissant en cela au temps le soin de faire le reste.

D'un autre côté, la présence d'un cavalier monté, à n'en pas douter, sur une selle, nous indique une époque déjà avancée de l'empire romain, sans que l'on ait pu, jusqu'à ce jour, rien préciser à cet égard.

29 B
40 B
43 A

PL XX
37
40 A

Nous ne saurions donc faire remonter ces différents moules à une époque antérieure à la fin du premier siècle ou l'abaisser au-delà du milieu du second.

Quoi qu'il en soit, nous sommes heureux d'avoir pu mettre en lumière ces produits jusqu'alors inconnus du public, et qui font voir une des manières de procéder de l'art céramique à cette époque reculée.

On pourra aussi y trouver des renseignements utiles au point de vue des costumes, au point de vue des chasses, des jeux, et des combats de différentes natures.

Comte RAYMOND DE LA GUÈRE.

DEUXIÈME SUPPLÉMENT

AU

CATALOGUE

DU

MUSÉE LAPIDAIRE DE BOURGES

I. ÉPOQUE PRÉHISTORIQUE

177.

Débris d'un bateau antique monoxyle, qui était à fond plat, à bouts relevés et à bordages verticaux renforcés intérieurement par deux contreforts ménagés dans la masse.

Longueur actuelle : 4 mètres.

Découvert dans les grèves du Cher, vers 1856, à Villeneuve-sur-Cher.

Publié par M. A. des Méloizes, *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, année 1887, p. 21, et *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, XV, 37.

178.

Grand bateau antique en forme d'auge dont les extrémités étaient fermées par des pièces de rapport.

Il est supposable que ce mode de fermeture n'a été employé du côté de l'avant qu'après une brisure de la proue, dont il paraît rester des traces.

Longueur : 8 m. 20 c. — Hauteur : 0,90 c. — Largeur moyenne : 0,90 c.

Découvert en 1886 dans les grèves du Cher, auprès du moulin de Rozay, commune de Saint-Georges-sur-la-Prée. Même publication et dans *La Nature*, 1887, 1er semestre, p. 205, avec gravure.

II. ÉPOQUE ROMAINE

1. Architecture.

179.

Morceau d'architrave à deux bandeaux et de frise antique ; le bandeau supérieur de l'architrave est surmonté d'une doucine décorée de feuillages rabattus ; la frise est chargée de rinceaux d'un fort relief.

Longueur : 0,88 c. — Hauteur : 0,50 c. — Hauteur de l'architrave : 0,30 c.

180.

Base et portion de fût de colonne du même morceau. La base est composée de deux tores séparés par une gorge et le fût est cannelé et rudenté.

Diamètre du tore inférieur : 1 m. 10 c. — Diamètre du tore supérieur : 1 m. 02 c. — Hauteur totale : 0,77 c.

Trouvée en 1884, à Bourges, rue du Commerce (rue Porte-Neuve), dans les fondations de l'enceinte gallo-romaine, et publiée par M. A. des Méloizes, *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, XIII, 111.

181.

Grand chapiteau corinthien de colonne engagée, mutilé et coupé en deux dans le sens de la hauteur.

Largeur actuelle : 0,65 c. — Hauteur : 0,53.

Découvert en 1885 dans les fondations du mur romain, à la maison de M. Chicot, rue du Commerce, 18.

Don de M. Chicot à la Société des Antiquaires du Centre.

Même publication.

182.

Assise d'un pilastre portant une grande figure drapée. Le côté droit est mutilé ; le côté gauche présente deux bandeaux verticaux en retraite l'un sur l'autre, ornés de crosses feuillées.

Largeur : 0,74 c. — Hauteur : 0,33 c.

Fouilles de l'aqueduc municipal, rue Moyenne (1885).

Même publication.

183.

Fragment d'un piédestal décoré sur une face d'une couronne de lauriers liée par un ruban. A l'arrière, la base est marquée par une moulure saillante.

Largeur : 0,56 c. — Hauteur : 0,60 c.

Fondations du mur romain, à la maison de M. Chicot, rue du Commerce (1885). Don de M. Chicot à la Société.

Publié par M. de Kersers, *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, XIII, 151.

184.

Trois fragments de pilastres de même style, décorés sur trois faces de feuillages remplissant un tableau encadré de moulures. Les deux petits fragments proviennent des fondations du mur romain, rue du Commerce (1884). Le grand morceau, qui mesure en largeur 0,38 c. et en hauteur 0,55 c. a été découvert à quelques mètres de là, en 1885, dans les fondations du même mur, chez M. Chicot, qui l'a offert à la Société.

Publiés par M. A. des Méloizes, *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, XIII, 112.

3. Monuments épigraphiques.

185.

Fragment d'une grande et belle inscription :

FAC (?)
CVRA

La pierre, très fatiguée, fait parement à droite et à gauche. La base a été coupée et son épaisseur a été réduite au moment de l'extraction pour en diminuer le poids.

La façade présente au bas une bande rugueuse de 0,10 c. ; en haut est une zône polie, mais effritée, qui porte l'inscription dont on voit deux lignes. Celle du haut n'a conservé que le bas des lettres qui paraissent être F, A, C. A la ligne inférieure, complète en hauteur, la partie gauche de la panse du C manque et devait être sur la pierre voisine. Les lettres ont 0,133 m/m. de hauteur; elles sont belles, régulières, avec les hastes élargies vers le bas et les apices arrondis se continuant en traits courbes et fins, comme aux nos 74 et 75 du catalogue.

Cette inscription murale semble pouvoir s'interpréter ainsi :

FAC[*iendum*] CVRA[*vit*] ou CVRA[*verunt*].

Longueur : 0,60 c. — Hauteur : 0,39 c.

Découverte, en 1885, dans les fondations du mur romain, chez M. Chicot, qui l'a offerte à la Société.

Publiée par M. de Kersers, *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, XIII, 113.

186.

Piédestal en pierre avec base et corniche mutilées.

La table supérieure présente, sur une moitié, un gradin portant un scellement de fer au plomb et sur l'autre une cavité contenant l'arrachement d'une tige de fer également scellée au plomb.

Chacune des quatre faces est encadrée d'une bande

indiquée par un simple trait. Sur l'une se trouve l'inscription :

NVM. AVG
ET MARTI
MOGETIO
GRACCHVS
ATEGNVTIS FIL
V S L M

Les lettres sont droites, bien coupées, sans flexion; une seule liaison, à la cinquième ligne, des lettres T E; les mots sont séparés par de petites feuilles lancéolées.

On peut lire : NVM*ini* AVG*usti*, ou NVM*inibus* AVG*ustorum* ET MARTI MOGETIO GRACCHVS ATEGNVTIS FIL*ius* V*otum* S*olvit* L*ubens* M*erito*.

Gracchus, fils d'Ategnut, en accomplissement d'un vœu, a consacré ce monument aux divinités des Augustes, et à Mars Mogetius.

Le mot Mogetius n'était pas jusqu'ici connu comme épithète de Mars et le sens n'en paraît pas encore sûrement déterminé.

Une autre face porte un bas-relief mutilé, représentant une figure nue, assise, aux contours féminins et pourvue en même temps d'attributs masculins bien caractérisés, malgré une légère brisure. Au-dessus de ses genoux un enfant ailé, soutenant une corbeille renversée, accourt dans une pose hardie et gracieuse.

Le culte de Mars associé, non à celui de Vénus mais

à une représentation de l'Amour et d'Hermaphrodite est d'une explication difficile et digne de remarque.

Sur la face opposée, un second bas-relief, beaucoup plus mutilé que le précédent, devait représenter les mêmes personnages. La principale figure placée symétriquement à l'autre et assise, n'a conservé que la trace du bras droit ainsi que le pied droit, seul intact, replié par dessus la jambe gauche. En haut, l'enfant ailé, dont la jambe gauche est seule apparente, paraît s'éloigner.

La quatrième face, bien conservée, porte une couronne de feuilles de chêne mélangées de glands, liée au bas par un ruban et terminée en haut par deux roses à cinq pétales. A droite et à gauche, deux rameaux de laurier accostent la couronne.

La base se compose d'un socle carré, d'une doucine en retraite revêtue de feuillages retombants, nervés, striés, découpés et d'un listel.

La corniche comprend : une gorge meublée de feuillages montants, inclinés à droite et à gauche en deux séries séparées par un fleuron ; une baguette découpée en olives et pirouettes ; une doucine ornée de feuillages rigides ; un filet.

La tranche de la tablette supérieure est ornée dans son pourtour de flots en spirales foliées formant sur chaque face deux séries de mouvement contraire séparées par un fleuron à trois pétales.

La netteté des caractères, concordant avec le bon style des sculptures, place au I^er^ ou au II^e^ siècle ce monument qui a dû porter soit une statue de Mars de petite dimension, soit des attributs guerriers.

Hauteur totale : 0,87 c. y compris la base, de 0,22 c. et la corniche, de 0, 155 m/m. — Largeur totale à la base et au sommet : 0,69 c. — Largeur des tableaux : 0,50 c.

Cette pièce, d'une grande valeur, a été découverte en 1885 dans les fondations du mur romain, rue du Commerce, n° 18, (maison Chicot) et acquise par la Société des Antiquaires du Centre.

Publiée par M. de Kersers, avec quatre planches héliographiques, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, XIII, 135 et s.

187.

Fragment de piédestal, portant trace d'une corniche dont il ne reste que le listel inférieur. Sur la tablette, trois scellements de fer au plomb; deux sont disposés parallèlement à la face épigraphique et le troisième est en avant.

Trois des faces sont nues. L'autre porte l'inscrition :

MARTI
RIGISAMO
TI IVL EVNVS
EX VISSV

Les caractères manquent de pureté. A la dernière ligne, une grande feuille pétiolée sépare les deux mots.

On peut lire : MARTI RIGISAMO TI[tus (?)] IVL [ius (?)] EVNVS EX VISSV.

L'épithète *Rigisamus*, donnée à Mars, a déjà été trouvée en Angleterre, mais le sens n'en est pas fixé.

Dans le dernier mot on peut hésiter à lire VISV, en supposant que l'S a été maladroitement doublé, ou plus probablement IVSSV, en admettant une interversion, ce qui pourrait donner la leçon : *Titus Julius Æunus a consacré ce monument à Mars Rigisamus par ordre du dieu.*

Largeur : 0,45 c. — Hauteur : 0, 37 c.

Don de M. Chicot à la Soc. des Antiq. du Centre.

Mêmes provenance et publication.

188.

Fragment de l'angle supérieur gauche d'une dalle portant dans un cartouche rectangulaire à ailettes une portion d'inscription :

AII...

Au revers, en haut, l'arête arrondie de la pierre est accostée de deux traits profonds.

Largeur : 0,19 c. — Hauteur : 0,20 c.

Découverte, en 1885, rue Moyenne, lors de la construction de l'aqueduc municipal.

Publiée par M. A. des Méloizes, *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre,* XIII, 120.

189.

Partie supérieure d'une stèle plate : Bandeau droit, surmonté d'un fronton triangulaire à acrotères en

volutes ; le tympan est orné de trois fruits ou fleurs avec feuilles.

Sur le bandeau l'inscription :

DM REC CA

Largeur : 0,28 c. — Hauteur : 0,25 c.
Mêmes provenance et publication.

190.

Grande stèle à portique, avec acrotères, sans fronton. L'acrotère de gauche, brisé, devait porter la lettre D ; celui de droite a gardé un M. Sur le bandeau en cintre surbaissé, en caractères assez grossiers :

..... CAMELIVS AN XXI

L'inscription n'est pas complète à gauche. Les lettres M et E sont liées et de même les lettres A et N.

On peut traduire : *Aux dieux mânes,..... Camelius âgé de vingt-et-un ans.*

Sous le portique trois personnages à mi-corps : à gauche, une femme, la tête à droite, a la main droite sur le bras droit du second personnage qui paraît être un homme. Celui-ci, regardant à droite, porte un instrument en forme de couperet dont le manche est dans sa main droite et la lame sous sa main gauche posée à plat. Le troisième personnage, qui semble être une

femme, regarde à gauche et tient des deux mains une grande bourse.

Largeur : 0,68 c. — Hauteur : 0,86 c.

Toute la pierre est fortement corrodée.

Mêmes provenance et publication.

191

Petit cippe funéraire en forme de pyramide quadrangulaire élancée et tronquée. Dans un cartouche légèrement creusé au milieu, on lit :

MARCO

(*à Marcus*)

Largeur : 0, 15 c. — Hauteur : 0,45 c.

La pierre est brisée en deux morceaux.

Mêmes provenance et publication.

192.

Stèle à bandeau cintré soutenu par deux pilastres à chapiteaux foliés et surmonté d'un fronton triangulaire ; une feuille lobée sur le tympan. Dans le tableau, un autel vu de face, avec base, dé et corniche, surmonté d'une flamme entre deux acrotères en rouleaux.

Sur le bandeau, on lit :

D MARTIDIAE M

(*Aux dieux mânes de Martidia.*)

Largeur : 0,46 c. — Hauteur : 0,75 c.

Mêmes provenance et publication.

193

Partie supérieure d'une stèle représentant un bandeau droit porté sur deux pilastres et surmonté d'un fronton triangulaire accosté de palmes en volutes formant acrotères. Tympan orné d'un feuillage lobé.

Sur le bandeau :

DMI. OTA

Largeur : 0,36 c. — Hauteur : 0,50 c.

Mêmes provenance et publication.

194

Stèle mutilée à bandeau droit en retraite sur deux pilastres et surmonté d'un fronton avec acrotères. Dans le tableau est sculpté, avec une intention de perspective, un autel cubique à base et corniche, surmonté d'une grande flamme.

Sur le bandeau, très creux, l'inscription, assez peu régulière, mais bien lisible :

D M FLORIDVS

(*Aux dieux mânes, Floridus.*)

Mêmes provenance et publication.

195

Fragment de stèle taillée dans un fût de colonne, exactement semblable à celle d'*Orbia* (n° 133 du cata-

logue), qui est formée aussi d'un fragment de colonne. Portique avec fronton triangulaire et acrotères en volutes. Sur la frise, on lit :

D M DIVIXXTI

(*Aux dieux mânes de Divixtus.*)

Le nom *Divixtus* semble gaulois.

Largeur : 0,28 c. — Hauteur : 0,43 c.

Découverte, en 1884, dans les fondations de la maison n° 21, rue Jean Boucher. (Cimetière romain du boulevard de l'Arsenal.)

Acquise par la Société.

Publiée par M. Vallois, *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, XIII, 123.

196

Petit monument dont trois faces sont décorées de portiques à frise, fronton et acrotères ; quatre pilastres sans base, mais avec forte astragale et chapiteau, occupent les angles. Le tout est porté sur un socle saillant évidé au-dessous par de très forts cavets. Les lignes de faîte des frontons forment, au sommet, une croix très saillante. Dans le champ de la face antérieure est une sorte de corbeille haute et étroite à anse ronde. Sur les faces latérales sont deux bahuts rectangulaires hauts et très saillants, sans décoration.

Sur les deux chapiteaux, les lettres D M. Traces douteuses d'inscription sur la corniche.

Largeur : 0,23 c. — Hauteur : 0,44 c.

Découvert en 1882, au nord de Bourges, lors de la construction de la prison cellulaire, et publié par M. de Kersers, *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, XIII, 124.

197

Stèle à portique, fronton bas et acrotères. L'architrave est sensiblement cintrée par une courbe qui va d'un chapiteau à l'autre. Dans le champ, un autel porte une pomme de pin. Sur les acrotères :

D M

En haut du tableau :

SABI
NV

(*Aux dieux mânes, Sabinus.*)

Cette inscription est à rapprocher de celle du n° 137 (*Sabina*).

A gauche, on voit l'alvéole horizontal d'un scellement qui devait fixer cette pierre contre une paroi verticale.

Largeur : 0,22 c. — Hauteur : 0,66 c.

Mêmes provenance et publication.

198

Stèle dont la façade rectangulaire porte sculpté un portique à fronton et acrotères à volutes.

Sur le bandeau, on lit :

IVLIANO

(*à Julianus.*)

Dans le champ, une guirlande.
Largeur : 0,25 c. — Hauteur : 0,53 c.
Mêmes provenance et publication.

199

Stèle à portique, fronton et acrotères. Dans le tableau, croissant ou guirlande et, au-dessus, l'inscription :

SECVNDI

([*aux dieux mânes de*] *Secundus.*)

Largeur : 0,23 c. — Hauteur : 0,43 c.
Mêmes provenance et publication.

200

Partie supérieure d'une stèle à portique, fronton et acrotères ; sur les chapiteaux :

D M

Et en haut du tableau :

GNATA

Largeur : 0,23 c. — Hauteur : 0,23 c.
Mêmes provenance et publication.

201

Cippe à quatre faces, couronné d'une pyramide quadrangulaire à rampants concaves, percée au sommet d'un trou qui a dû recevoir un appendice en métal, analogue à ceux des numéros 127 et 128 du catalogue.

Le socle et l'entablement sont carrés, mais les arêtes verticales des angles sont abattues et renforcées de bandes simulant des pilastres dont la partie supérieure ressort en chapiteaux foliés. L'architrave antérieure est cintrée légèrement.

Dans le champ antérieur :

D M

(*aux dieux mânes.*)

gravés grossièrement.

Plus bas, trace d'inscription.

Le dessous du cippe est creusé en une cavité hémisphérique large de 0,15 c., profonde de 0,07 c., pour recevoir la partie supérieure de l'urne cinéraire.

Largeur : 0,24 c. — Hauteur : 0,49 c.

Ce cippe se rattachait par des scellements dont on voit les sillons, à une base plus large, creusée d'une cavité cylindrique de 0,09 c. de profondeur sur 0,11 c. de diamètre dans laquelle reposait l'urne. Cette base est rectangulaire, évidée en dessous sur chaque face, en arcade cintrée laissant aux quatre angles des sortes

de pieds. Cette disposition prouve que le monument était placé au-dessus du sol et entièrement apparent.

Largeur de la base : 0,37 c. — Hauteur : 0,18 c.

Mêmes provenance et publication.

202

Grande stèle à niche cintrée et acrotères, représentant une femme vue à mi-corps, dont les cheveux sont partagés en deux bandeaux enroulés sur les côtés. La figure est d'assez bon style ; les mains sont négligées et l'ensemble du travail est grossier. Sous l'acrotère de gauche est la lettre D ; celui de droite manque. Sous la figure est l'inscription :

M MARCILLAM

(*Aux dieux mânes, M. Marcilla.*)

Sous la pierre une cavité destinée à recevoir la partie supérieure de l'urne.

Largeur : 0,48 c. — Hauteur : 0,94 c.

Trouvée au boulevard de l'Arsenal à Bourges, en 1886, et acquise par la Société. Décrite par M. de Kersers au Congrès de la Sorbonne en 1887 et *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, XIV, 22. Planche.

203

Stèle plate rectangulaire à portique ; fronton et acrotères formés de plusieurs palmettes en volutes.

Dans le tableau, lignes ondulées simulant une guirlande. Sur la frise, on lit :

PATERNO

(*A Paternus.*)

Largeur : 0,28 c. — Hauteur : 0,75 c.
Acquise par la Société.
Mêmes provenance et publication.

204

Stèle rectangulaire à portique simulé, avec acrotères en volutes.
Sur les chapiteaux :

D M

Et sur le bandeau :

AVGVRINA

(*Aux dieux mânes, Augurina.*)

Ce nom n'existait pas encore dans nos collections locales et semble même rare partout.
Largeur : 0,23 c. — Hauteur : 0,66 c.
Acquise par la Société.
Mêmes provenance et publication.

205

Stèle à portique et fronton triangulaire accosté de palmettes en volutes formant acrotères; à tympan

décoré d'un feuillage lobé ; pilastres à chapiteaux foliés d'un certain caractère.

Sur le tableau, on lit :

D M
AVNI
LLA

(*Aux dieux mânes, Aunilla.*)

Largeur : 0,30. — Hauteur : 0,80 c.

Découverte en 1888, au boulevard de l'Arsenal et acquise par la Société. Décrite par M. P. de Goy au Congrès de la Sorbonne en 1888 et *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, XVI.

206

Petite stèle à niche cintrée et à acrotères en volutes. Elle représente un enfant vêtu d'une sorte de tunique, tenant de la main gauche un objet rond, peut-être un pain, et de la droite donnant à manger à un chien couché à ses pieds.

Sur le bandeau du cintre, on lit :

D IVNIANO M

(*Aux dieux mânes, à Junianus.*)

Largeur : 0,22 c. — Hauteur : 0,44 c.

Acquise par la Société.

Mêmes provenance et publication.

207

Stèle à fronton triangulaire, surmonté et accosté d'acrotères. Dans le tympan, un ornement, au trait, en forme de feuille. Sous le portique, en relief accentué, un buste de femme d'apparence jeune, aux cheveux disposés en bandeaux, vêtue d'une robe légère avec draperie sur les épaules.

Sur la frise, on lit :

D SEVERA XXX M

(*Aux dieux mânes, Sévéra, âgée de trente ans.*)

Sur la face latérale droite du monument est gravée une *ascia*. C'est la seule représentation que nous ayons jusqu'ici à Bourges de ce signe symbolique.

Largeur : 0,33 c. — Hauteur : 0,77 c.

Acquise par la Société.

Mêmes provenance et publication.

208

Stèle plate rectangulaire à fronton, frises et pilastres simulés.

On lit sur le tympan :

D M

Et sur la frise :

TOVTILLA

(*Aux dieux mânes, Toutilla.*)

Il y a lieu de rapprocher ce nom féminin des noms gaulois masculins : *Toutos, Toutillos.*

Largeur : 0,20 c. — Hauteur : 0,58 c.

Acquise par la Société.

Mêmes provenance et publication.

209

Stèle massive, à lourd fronton, surmontant un portique à cintre sur deux pilastres à forts chapiteaux. Dans le tableau :

DIS MA
NIBVS
IVLIA
VERECV
NDA

(*Aux dieux mânes, Julia Verecunda.*)

Largeur : 0,55 c. — Hauteur : 0,76 c.

Acquise par la Société.

Mêmes provenance et publication.

210

Stèle rectangulaire à portique simulé avec fronton et volutes formant acrotères.

Sur la frise, on lit :

D MARINVS

(*Aux dieux mânes, Marinus.*)

Scellement au plomb à la base du tableau.

Largeur : 0,31 c. — Hauteur : 0,50 c.

A quelques mètres de la fouille qui a procuré ce petit monument, a été trouvée, en 1882, une stèle portant le nom de MARINIA (n° 128 du catalogue).

Acquise par la Société.

Mêmes provenance et publication.

201

Stèle élégante à portique, fronton aigu et acrotères en volutes. Le tympan est orné d'une rosace.

Les pilastres portent les lettres :

D M

et la frise :

NORBANI

(*Aux dieux mânes de Norbanus.*)

Sous le portique est un autel porté sur une sorte de console en forme de piédouche renversé; sur cet autel, une pomme de pin.

Le bas de la stèle, mutilé, est orné de losanges gravés au trait.

Une cavité est ménagée en dessous pour recouvrir l'urne cinéraire et on voit au bas, des deux côtés de la

pierre, les alvéoles des scellements qui la fixaient sur sa base.

Largeur : 0,19 c. — Hauteur : 0,60 c.

Acquise par la Société.

Mêmes provenance et publication.

212.

Stèle à fronton triangulaire, accosté d'acrotères en volutes ; tympan orné d'une feuille lobée ; pilastres, décorés de feuilles imbriquées, à chapiteaux foliés.

Sur leur frise on lit :

D CIISORD M

Les lettres R et D sont liées ou superposées. On peut admettre une reprise, un *repentir* du graveur et lire, en prenant le double I pour E, CESOR.

(*Aux dieux mânes, Césor.*)

Dans le tableau plusieurs objets qui semblent être les attributs d'un scribe : un diptyque suspendu au-dessus d'une sorte de piédestal ou autel décoré d'une guirlande, et contre lequel sont appuyés un autre diptyque et une trousse de stylets à écrire. Les faces latérales du monument sont, de même, ornées de pilastres avec frise et acrotères ; sous la frise, un tableau garni de feuilles d'acanthe.

Largeur : 0,30 c. — Hauteur : 0,65 c.

Acquise par la Société.

Mêmes provenance et publication.

213.

Fragments d'une grande stèle réduite à deux morceaux d'un bandeau cintré sur lequel on lit :

NAN ONi·ET.FVSCIN

Peut-être NANIONI ET FVSCINO.

(*Aux dieux mânes*] *à Nanion et à Fuscinus*.)

Longueur des deux fragments : 0,18 et 0,35.
Acquis par la Société.
Mêmes provenance et publication.

214.

Stèle grossièrement sculptée, à trois faces, avec fronton, portique et pilastres. Le sommet se termine comme les deux pentes d'un toit où les tuiles sont indiquées par des traits. Dans le tympan, un bouton saillant au-dessus d'un croissant. Dans le tableau de face, en gravure, un autel avec base et corniche et dé orné d'une feuille pétiolée, surmonté de deux traits figurant sans doute une flamme et de deux petites guirlandes qui descendent de l'entablement ; à droite et à gauche des vases à deux anses et à panses renflées. Le bandeau droit, séparé en deux par une ligne horizontale, porte dans sa partie supérieure une dentelure et au-dessous une inscription fruste :

D M....LV...

Les faces latérales forment un tableau entre deux plates-bandes; au-dessous de la pierre est une cavité destinée à recevoir la partie supérieure de l'urne.

Largeur : 0,31 c. — Hauteur : 0,66 c.

Boulevard de l'Arsenal (1886). Acquise par la Société. Inédite.

3. Monuments funéraires anépigraphiques.

215.

Stèle représentant deux personnages : à droite, un homme vêtu d'un manteau et, à gauche, une femme portant une robe plus longue. La femme a la main gauche sur l'épaule de l'homme. Ils sont abrités sous une coupole radiée ou coquille très mutilée.

Largeur : 0, 65 c. — Hauteur : 1 m. 15 c.

Trouvée au cimetière des Capucins. Publiée et dessinée dans les *Mémoires de la Commission historique du Cher*, t. II, p. 5 et Pl. I.

216.

Petite stèle à portique simulé, brisée en trois morceaux et recollée, taillée dans une pierre qui porte encore sur la base et sur le côté droit des traces de sculpture.

Largeur : 0,23 c. — Hauteur : 0,38 c.

Boulevard de l'Arsenal (1882).

217.

Grande stèle à portique et fronton triangulaire mutilé, accosté d'acrotères; bandeau cintré soutenu par deux pilastres. Sous le portique, en relief accentué, un homme vu à mi-corps, tête de trois-quarts à droite, à cheveux courts; vêtement ample, à plis droits, avec replis autour du cou. Les deux mains, dont la gauche brisée paraît avoir tenu un instrument, s'appuient sur un massif ressemblant à deux assises de pierre de taille.

Peut-être la tombe d'un architecte? Sculpture sommaire, mais d'un bon style.

Largeur : 0,73 c. — Hauteur : 1 m. 05 c.

Découverte, en 1883, rue Moyenne, dans les fouilles de l'aqueduc municipal.

Publiée par M. A. des Méloizes, *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, XIII, 117.

218.

Base carrée d'une stèle avec cavité cylindrique. La face supérieure porte trois trous de scellements et la cavité cinéraire est bordée d'une feuillure qui peut faire supposer qu'elle était pourvue d'un couvercle et que la stèle surmontait le tout, fixée par deux scellements latéraux dont on voit les traces.

Largeur : 0,44 c. — Hauteur : 0,21 c.

La cavité a 0,20 c. de diamètre et 0,19 c. de profondeur.

Mêmes provenance et publication.

219.

Base rectangulaire de stèle avec cavité destinée à recevoir l'urne cinéraire, et munie de deux trous de scellements.

Largeur 0,31 c. — Hauteur : 0,16 c.

Découverte lors des travaux de construction de la prison cellulaire.

220.

Petite stèle représentant un enfant assis dans une niche sur un parallelipipède peu saillant, posé lui-même sur un gradin. La main droite est cassée ; de la main gauche, l'enfant tient un petit chien allongé sur son genou.

Largeur : 0,23 c. — Hauteur : 0,49.

A rapprocher du n° 206 du catalogue qui est également la tombe d'un enfant accompagné d'un chien.

Boulevard de l'Arsenal (1886). Acquise par la Société et publiée par M. de Kersers, au Congrès de la Sorbonne en 1885 et *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, XIV, 22. Planche.

221.

Petite stèle assez fine, à portique et fronton simulés et palmettes en volutes formant acrotères. En bas traces de scellement au plomb.

Largeur : 0,23 c. — Hauteur : 0,56 c.

Mêmes provenance et publication.

222.

Stèle rectangulaire figurant un fronton accosté d'acrotères en volutes, sur une frise et des pilastres à chapiteaux mais sans bases. Le tympan orné d'une feuille.

Largeur: 0,21 c. — Hauteur: 0,41 c.

Boulevard de l'Arsenal (1886). Acquise par la Société.

223.

Stèle avec fronton, accosté d'acrotères, sur un bandeau cintré. Au milieu du tympan, un bouton saillant.

Largeur : 0,35 c. — Hauteur : 0,50 c.

Cimetière romain du boulevard de l'Arsenal.

224.

Stèle figurant un portique à fronton avec acrotères ; pilastres à chapiteaux foliés et à fûts ornés de palmettes en volutes.

Largeur: 0,21 c. — Hauteur : 0,61 c.

Boulevard de l'Arsenal (1888). Acquise par la Société.

III. ÉPOQUE DU MOYEN-AGE

1. Architecture.

225.

Tympan de la porte de Saint-Pierre-le-Puellier. Il est demi-circulaire et entouré d'une bordure portant des inscriptions. Le tableau est divisé en deux zônes su-

perposées, par une rangée de huit arcades portant une ligne de petites fenêtres ajourées surmontées elles-mêmes d'un toit imbriqué. Les deux extrêmes à gauche portent un double étage d'arcatures. Sur toutes les arcades pendent des lampes.

La partie droite comprise sous les arcades médianes n'existe plus; celle de gauche est occupée par trois figures debout élégamment drapées; les têtes et les mains brisées; les draperies suivent les inflexions du corps et en accusent les saillies conformément aux traditions byzantines. On peut croire que cette scène représentait la Visitation.

A l'extrême gauche est la Salutation angélique; les deux personnages sont debout.

A droite, la scène brisée ne laisse voir que les pieds d'une figure couchée et auprès, un ange; peut-être la mort de la Vierge?

A l'extrême droite deux personnages debout portent une châsse; au-dessus est une autre partie mutilée et au sommet les jambes d'un ange drapé descendant des nuages.

La zône supérieure est divisée en deux compositions: à gauche, une mise au tombeau; un des déposants fléchit les genoux et incline la tête; au-dessus, des anges; le sarcophage est orné de stries. A droite, la Vierge assise, les mains écartées, dans une gloire elliptique ogivale, portée par des anges.

Sur le pourtour est l'inscription rhythmique suivante, en commençant par le bas, à gauche: [INPON*itur* PVLCRVM CORPVS SINE FRAVDE SEPVLCRVM.

Iesus AD PATREM FACIT ALMAM SCANDERE MATREM.

Sur la bande inférieure, on lit au-dessous de l'Annonciation : [PALMAM VICTRICI FERT ANGELVS HIC (une partie altérée et confuse) MATRIS OFFERT AD G....

Les jambages des lettres sont faits d'un gros trait accompagné d'un petit. Quelques E sont carrés, d'autres lunaires ; quelques M onciaux, d'autres romains. Plusieurs lettres sont intercalées. L'épigraphie, comme sculpture, indique le milieu du XII^e^ siècle.

Longueur : 2 m. 70 c. — Hauteur : 1 m. 41 c.

226.

Chapiteau engagé à trois rangs de feuilles d'acanthe très découpées ; celles du haut ont les extrémités étendues sous les angles et formant caulicoles. Au-dessus est une rangée de bandes, portant des lignes de points, enroulées en spirales aux angles et au milieu des faces.

Les abaques sont concaves et refendues par un trait avec saillie au milieu. Fin du XI^e^ siècle.

Saillie du chapiteau : 0,37 c. — Largeur : 0,58 c. — Hauteur : 0,54 c.

227.

Chapiteau engagé à feuilles d'acanthe grossières, nervées de bandes médianes plates. Aux angles supérieurs sont des têtes ayant les pupilles des yeux accusées par un point creux rempli de plomb ; des bouches sortent des rameaux revenant s'épanouir sur le haut de

la corbeille. L'abaque est circulaire avec des saillies arrondies sur les angles du chapiteau (XI^e siècle).

Epaisseur : 0,35 c. — Largeur : 0,63 c. — Hauteur : 0,62 c.

228.

Chapiteau circulaire à deux rangs de feuilles d'acanthe, nervées de bandes plus étroites que celles du précédent ; des volutes, dont les faces sont revêtues de feuillages plats nervés, garnissent les angles supérieurs (XI^e siècle).

Largeur : 0,60 c. — Hauteur : 0,54 c.

229.

Chapiteau analogue au précédent, une palmette double de feuilles occupe le milieu des faces ; une partie du fût existe sous l'astragale (XI^e siècle).

Largeur : 0,65 c. — Hauteur du chapiteau : 0,69 c. — Hauteur totale, fût compris : 0,86 c.

230.

Chapiteau engagé, analogue au précédent, mais moins élevé ; les feuilles n'y sont pas nervées (XI^e siècle).

Saillie : 0,40 c. — Largeur : 0,50 c. — Hauteur : 0,55 c.

231.

Petit chapiteau engagé, provenant de la porte de l'ancienne église de Saint-Hippolyte (l'Oratoire), com-

prenant: au bas un rang de feuilles d'acanthe, puis une rangée de feuillages rabattus, un autre cordon plus étroit, aussi de feuillages rabattus, enfin une zône enveloppée de rinceaux et de grappes de raisins (XII^e siècle).

Largeur : 0,30 c. — Hauteur : 0,30 c.

232.

Autre chapiteau venant de la même porte ; la corbeille est cerclée d'un lien d'où retombent des fleurons ; au-dessus est une autre rangé de fleurons rabattus ; au sommet une zône de rinceaux et de fleurs à cinq pétales (XII^e siècle).

Largeur : 0,30 c. — Hauteur : 0,32 c.

233.

Petit chapiteau très grossier, à deux rangs de feuillages (XII^e siècle).

Largeur : 0,27 c. — Hauteur : 0,26 c.

234.

Chapiteau grossier semblable. Une portion du fût y est jointe.

Hauteur totale : 0,40 c.

235.

Chapiteau plus petit, décoré de feuilles d'acanthe moins grossières (XII^e siècle).

Largeur : 0,22 c. — Hauteur : 0,20 c.

236.

Petit chapiteau à feuilles étagées, une partie du fût cylindrique y est attachée.

Largeur : 0,19 c. — Hauteur du chapiteau : 0,23 c. — Hauteur totale, fût compris : 0,41 c.

237.

Chapiteau à feuillages enroulés. Rosaces plates aux côtés.

Longueur : 0,34 c. — Largeur : 0,19 c. - Hauteur : 0,25 c.

238.

Petit chapiteau à grand fleuron formé par trois bandes, garnies de gros points entre deux filets, réunies par un lien analogue ; aux angles, palmettes rabattues.

Largeur : 0,26 c. — Hauteur : 0,25 c.

239.

Fragment d'autel à arcades, les cintres sont garnis de pétales relevés. Sous chaque arceau sont deux arcs géminés, portés par une colonnette à chapiteau folié, (XI^e^ ou XII^e^ siècle).

Longueur : 0,77 c. — Hauteur : 0,38 c.

240.

Frise représentant dans un entrelacs une suite de fleurons variés.

Largeur : 0,70 c. — Hauteur : 0,15 c.

Découverte dans les fondations de la maison rue Jean Boucher, n° 21, en 1884. Acquise par la Société.

241.

Fragment de cartouche : à gauche est une sorte d'accolade verticale. Dans le tableau, on remarque un dessin au trait représentant peut-être le socle d'un édifice à appareil réticulé. Au bas est la partie gauche d'une inscription en quatre lignes, de lecture douteuse :

FACIAM CI...
OMNIAM...
SIT VAS....
TANS NA...

Les lettres sont des capitales romaines (XII^e siècle).

Longueur : 0,38 c. — Hauteur : 0,44 c.

242.

Chapiteau d'un très fin travail, représentant des dragons en haut relief ayant les queues enroulées. Une des têtes est d'une expression satanique très énergique (XIV^e siècle).

Largeur : 0,30 c. — Hauteur : 0,29 c.

243.

Gargouille représentant un monstre à tête énergique. (XIV^e siècle).

Longueur : 0,65 c.

244.

Fragment d'autel ou de rétable représentant quatre arcades trilobées, surmontées de pinacles et séparées par des clochetons fleuronnés. Ces niches abritent des personnages en costume monastique (XV^e siècle).

Longueur : 0,75 c. — Hauteur : 0,60 c.

245.

Petit pilastre d'angle, orné d'un réseau de fines nervures formant deux étages d'arcades étroites ; l'étage du haut brisé.

Largeur : 0,15 c. — Hauteur : 0,48 c.

246.

Cul-de-lampe angulaire représentant un ange tenant un phylactère (XV^e siècle).

Longueur : 0,54 c.

247.

Couronnement d'un pinacle en feuilles de chardon d'un travail très énergique, où les évidements sont percés à jour (XV^e siècle).

Hauteur : 0,30 c.

248.

Cul-de-lampe orné d'un élégant feuillage ayant supporté une retombée d'arc du XV^e siècle.

Hauteur : 0,26 c.

249.

Cartouche portant une inscription martelée :

Ecce foris juxta templi...

(XV^e siècle).
Longueur : 0,47 c. — Hauteur : 0,46 c.

250.

Statue de saint Nicolas, ayant à ses pieds des enfants dans un baquet. La tête brisée.
Hauteur : 0,96 c.

251.

Statue d'un saint revêtu de peaux de bêtes. Un filet de rets sur l'épaule.
Hauteur : 0,68 c.

252.

Statue assise tenant un livre ouvert avec un enfant debout, les têtes manquent. Éducation de la Vierge (XVI^e ou XVII^e siècle).
Hauteur : 0,57 c.

253.

Statue assise de Notre-Dame de Pitié tenant le corps de son fils étendu sur ses genoux. Les têtes sont déta-

chées mais de bonne expression et les attitudes sont belles (XVII^e siècle).

Hauteur : 0,85 c.

254.

Torse du Christ attaché à la colonne et vêtu d'un manteau (XVII^e siècle).

Hauteur : 0,44 c.

255.

Modillon représentant un personnage assis, vêtu d'une robe courte (XIV^e siècle).

Hauteur : 0,28 c.

256.

Fragment d'un modillon représentant un personnage drapé, agenouillé (XIII^e siècle).

Fouilles de l'aqueduc municipal, rue Moyenne (1885).

Hauteur : 0,36 c.

2. Monuments funéraires.

257.

Couvercle de tombe en forme de toit d'église de plan crucial ; sur le versant de gauche inscription fruste :

. . . . . .

.....VIVANT MARCHANT

.... TRESPASSA LE VIII....

V POUR LE

Le dernier E est lunaire (XIII^e siècle).

Il a été mutilé du côté des pieds pour servir de support au tour de l'ancien puits Haslay, dans la rue de ce nom, au faubourg du Château. Provient probablement du cimetière du Château.

Largeur : 0,60 c. — Longueur actuelle : 1 m. 60 c.

258.

Fragment de tombe avec inscription en minuscules gothiques :

... Luna mensis augusti...

Longueur : 0,85 c.

259.

Fragment d'inscription funéraire rhythmique de Jean Pinet, official de Bourges. Caractères minuscules gothiques :

.....er habet pineti tumba johannis
....ituris officialis erat
....tus hic celis compunctus anhelans
.....obitus.

Longueur : 0,57 c. — Hauteur : 0,29 c.

260.

Faucon encapuchonné, posé sur le pied d'une statue couchée.

Hauteur : 0,30 c.

VI. ÉPOQUE MODERNE

261.

Borne seigneuriale portant un écusson assez grossier sur chaque face ; d'un côté : de... à cinq burelles de... ; de l'autre : aux 1 et 4 ces mêmes armes, et aux 2 et 3 un échiqueté. De part et d'autre, les écussons sont entourés d'une double bordure : l'intérieure marquée en creux.

Largeur : 0,33 c. — Hauteur : 1 m. 15 c.

Autrefois placée près des limites des communes de Menetou-Couture et de La Guerche.

Don de M. Bourdaloue. Publiée par M. Le Normant du Coudray, *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, XIV, 31.

262.

Autre borne seigneuriale, de forme pyramidale, portant d'un côté une croix de Malte, en creux, et de l'autre les lettres SS, initiales de l'abbaye de Saint-Sulpice.

Largeur : 0,40 c. — Hauteur : 1 m. 42 c.

Autrefois plantée à Pressigny, ancienne dépendance de la Commanderie des Bordes, de l'ordre de Malte.

Don de M. Leblanc de Lespinasse. Publiée avec la précédente.

263.

Écusson armorié de François de Bueil, archevêque de Bourges : Écartelé aux 1 et 4, d'(azur) à six croix fleuronnées au pied fiché d'(or); aux 2 et 3, d'(azur) à la croix ancrée d'(or). Sur le tout : écartelé : aux 1 et 4 d'(or) au dauphin pâmé d'(azur); aux 2 et 3, d'(azur) à deux cotices potencées et contre-potencées d'(or).

Sous l'écusson est un phylactère portant le mot SUFFICIT, devise du prélat.

La partie supérieure est refaite ainsi que l'écu rapporté sur le tout; mais la partie inférieure est contemporaine de François de Bueil, 1519-1524.

Ces armes présentent quelques différences avec celles données par La Thaumassière, *Hist. de Berry*, liv. IV, chap. CIV.

Largeur : 0,45 c. — Hauteur : 0,80 c.

264.

Fragment d'écusson timbré d'un casque de profil avec lambrequins. Armoiries de la famille Ragueau (XVII^e siècle).

Largeur : 0,20 c.

265.

Pierre rectangulaire sur laquelle sont sculptées les lettres A V entrelacées, surmontées d'une couronne ducale.

Largeur : 0,25 c. — Hauteur : 0,40 c.

266.

Fragment de balustrade à grands quatrefeuilles évidés ; entre eux sont des palmettes (XVII^e siècle).

Longueur : 1 m. 35 c. — Hauteur : 0,60 c.

Venant de la Cathédrale.

267.

Plaque de marbre noir, brisée, où se lit l'épitaphe de Roland Hébert, archevêque de Bourges :

Nous mettons entre parenthèses les parties manquantes.

A LA GLOIRE DE DIEU

PÈRE FILZ ET S^T ESPRIT.

Icy repose le corps de feu d'heureuse mémoire illustrissime et reverēdissime Père en Dieu Mōseigr Mes^re ROLAND HEBERT vivāt Patriarche Ā(rchē-) vesque de Bourges con^er du Roy en ses cons^ls Seig(r de) cette terre & par. de S^t Palais, Quantilly. Cornusse (&) aures lieux. Il estoit natif de la ville de Beaumont en Beauuoisis, docteur en Teologie de la ōsociété de Sorbonne & iadis chanoine & grand Penitencier de Paris & Curé de la parr^e de S^t Cosme & S^t Damian. La for-

tune n'a point de part dans sa gloire, Il n'a eue aucune charge ny digni(té q)u'il ne doibue à sa vertu, qui luy a mérité l'es(time) & la bienueillãce de tous les gens de bien & d'honneur et des persones les plus illustres du Royaume, particulierement celle de sõ Altesse Monseigneur Henry de Bourbon Premier Prince Duc & Pair de France qui por l'exposer au Iour l'a faict placer dãs le siège le plus éminẽt de sõ gouver-) nemt de Berry Il fust sacré à Xaintes le XVIe du Mois d(e Mai) de L'an 1622 fist son entrée dãs la Ville et Egl de (Bourges) le XXVe dudt mois, & y est déceddé en sõ palais A(rchiepisco-) pal le XXIe Iuin 1638 dãs la LXXVIe anée de sõ Aage (Après les) instances faictes de la part de Messrs les Venera(bles Doyen) Chanoines & Chap. de son Eglise por retenir (un dépôt si) précieux Il a été trãsféré Icy suiuãt sa derni(ère volonté) a la diligẽce de Mes Matthieu Perrot Chan(celier et) Chanoine & Nicolas Porcher docteur de la S(ociété de) (Sorbonn)e & Chanoine Theologal de ladte Egl. (institués) (par lui e)xécuteurs de son testamt. Cet Epitap(he n'est) (pas un e)ffect de son ambitiõ C'est un debuoir (que ren) dẽt ses allies a sa memoire por faire cogno(istre aux) siecles auenir l'excez de son humilité qui luy (a faict choi-) sir sa sépulture soubz le porche de cette paroisse S'il n'a été faict (autre tomb)eau que celui que vous (voyez c'est) parcequ'il l'a ainsi ordoné. Cõme sa vie a esté (bénite) sa (mort le sera par)eille(mẽt par la voix du) peuple qui s'hu-(milie devãt son tombeau et implore la mis)ericorde (de Dieu) par ses (prières. Rendez luy cette charit)é récip(roque) (comme a votre Pasteur et a votre Père et priez Dieu por la paix et repos de son âme)

Largeur : 0,46 c. — Hauteur : 0,61 c.

Trouvée sous le dallage de l'église paroissiale de Saint-Palais.

DÉCOUVERTES

D'OBJETS PRÉHISTORIQUES DANS LE CHER

Par J. DE SAINT-VENANT

Il y a un an [1], je signalais la découverte, faite à Jussy-Champagne, d'emplacements de huttes de l'époque de la pierre polie. Les aires de ces vieilles habitations renfermaient, pêle-mêle, des charbons, des cendres, des débris de poterie du type le plus ancien, avec des armes et des outils en pierre, en corne et en os, sans traces de métal.

Depuis ce moment, comme j'étais porté à l'espérer, des trouvailles analogues, faites aux mêmes lieux, sont venues corroborer mes conclusions relatives à la première, dont la place est indiquée par la lettre A au croquis des lieux ci-joint sur lequel les autres gisements figurent par les lettres suivantes, dans l'ordre chronologique de leurs découvertes. (Pl. II.)

Les objets mobiliers nouvellement trouvés sont sans doute moins intéressants et moins variés que ceux que nous ont fournis les habitations A; mais la localisation,

1. *Station néolithique à Jussy-Champagne.* — *Mém. Soc. Antiq. du Centre*, Vol. XV, 1888.

en chaque point, de choses analogues et de destinations semblables, donne toutefois une certaine originalité à l'ensemble.

Je vais donc les décrire avec quelques détails, sachant que seule l'étude patiente et consciencieuse des faits permet de risquer des théories qui, pour être prudemment hypothétiques, n'en peuvent pas moins éclairer les temps primitifs de notre Berry encore peu étudiés.

Est-il besoin d'insister pour faire comprendre combien l'intérêt qui s'attache à un groupe d'objets rencontrés en place, ayant dès lors entre eux des liens de parenté, est plus grand que celui présenté par les débris qu'on trouve gisants hors de terre? Pourtant, à part les témoins déjà considérables du passé que nous ont fournis les cavernes, les alluvions, les dolmens, les *palafittes*, les *kjökkenmöddings*, les tumulus... la presque totalité des instruments de l'antique industrie que renferment nos musées et nos collections ont été recueillis à la surface du sol, et des siècles peuvent séparer les époques où deux d'entre eux trouvés simultanément et classés côte à côte, ont été mis en œuvre et utilisés.

On conçoit donc combien des meubles trouvés *in situ* peuvent être davantage précieux pour nous initier au genre de vie des premiers hommes et, jusqu'à un certain point, à l'*histoire* des temps où ils vivaient, que, faute de monuments écrits, on s'accorde à appeler *préhistoriques*.

2e DÉCOUVERTE. — 2 FÉVRIER 1888 (B)

Les ouvriers, en continuant l'exploitation de la sablière de Quincampoix, à Jussy, trouvaient, en B, à 8 mètres environ au nord du gisement A, déjà étudié, de nouvelles terres meubles remplissant encore une poche creusée dans le terrain naturel [1].

A une certaine profondeur, mais moindre que pour A, on a rencontré dans de la terre noire des charbons, des os et morceaux de mâchoire de ruminants (cerfs sans doute) et quelques débris de poterie friable, grossière, très micacée, sans ornements; enfin des outils en pierre, la plupart rentrant dans les types des meules fixes ou mobiles, en grès, granit, quartzite, *poudingue*, ferrugineux, en *chailles*, etc., toutes roches étrangères à la localité. Les pièces intéressantes sont les suivantes :

Un morceau parallélipipédique plat de 0 m. 100 sur 0 m. 085 avec des épaisseurs de 0 m. 040 à 0 m. 025 en grès siliceux saccharoïde dur et blanc, d'aspect marmoréen, parfaitement poli sur une large face et un peu arrondi par usure sur les deux seuls autres côtés primitifs qui restent, trois des faces ac-

1. Ce terrain est un calcaire fendillé assez dur, à peu près sans argile, appelé *calcaire lithographique* et rattaché à l'étage oolitique corallien. Il est absolument dépourvu de silex. Le manteau diluvien qui le recouvre à peu près partout n'en offre pas davantage; il s'y trouve, comme c'est ici le cas, des poches remplies, à une époque postérieure, de graviers calcaires qu'on emploie comme sable.

tuelles étant formées par des cassures plus ou moins anciennes.

Un morceau de meule en gros grès, avec une base aplanie et les autres surfaces primitives restantes arrondies par la disparition des parties les plus saillantes, mais non des rugosités : il rappelle, en petit, absolument le fragment de meule en granit poli sur plusieurs faces trouvé dans les huttes A et déjà signalé. (Pl. II, fig. 1 et 2.)

On peut remarquer surtout une espèce de percuteur-molette en quartzite très dur avec six faces planes parallèles deux à deux, ce qui lui donne la forme d'un cube de 0 m. 055 de dimensions, mais dont toutes les arêtes et tous les angles auraient été arrondis par l'usage et couverts d'étoilures se touchant ; il en résulte que les six faces sont des cercles, tranchant par leur poli relatif sur les zônes rugueuses qui les séparent. Ces aspects différents de la surface sont la conséquence des usages variés auxquels a pu servir l'outil tour à tour percuteur, concasseur ou broyeur. Pour lui assurer de la fixité, en vue des premières destinations, on remarque juste au centre de deux faces opposées de petits trous coniques pour l'introduction du pouce et d'un autre doigt. C'est un des outils de cette sorte les plus réguliers que je connaisse. (Pl. I, fig. 3.)

Avec ces meules se trouvaient plusieurs petits silex taillés par éclats, bien cacholonnés, présentant presque tous des retouches disposées en arc de cercle et normales au plan de frappe, ce qui les fait rentrer en général dans le type *grattoir*.

Pl. I

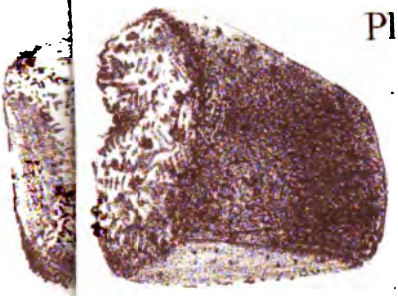

1 $(\frac{1}{2.5})$

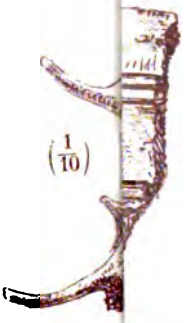

$(\frac{1}{10})$

4 $(\frac{1}{1})$

3 $\frac{1}{2}$

UNIV. OF MICH.

On a découvert avec tous ces objets, un rognon irrégulier de beau silex résinoïde de la craie, gris clair veiné de noir, très translucide intérieurement. Mais sa matière était totalement masquée par une épaisse couche de près de 0 m.01, de silex altéré chimiquement et devenu très blanc. Sa surface est tantôt très lisse, comme de la porcelaine, avec dendrites, tantôt farineuse et traçante comme de la craie ; mais l'analogie, avec cette substance, se borne, nous l'avons vérifié, aux caractères physiques. Les parties superficielles lustrées correspondent à l'enlèvement d'éclats de grande taille.

Le silex de la craie, le plus facile à tailler, est celui qui a fourni le plus grand nombre des instruments de l'âge de la pierre, comme, de nos jours, il alimente encore les rares fabriques de pierre à briquet ou à fusil. Cette matière première, fort précieuse à Jussy, était là sans doute en provision, attendant un travail analogue à celui des objets voisins, comme semble l'attester le voisinage du percuteur.

3e DÉCOUVERTE. — 20 AVRIL 1888 (c)

A 25 mètres plus au nord, et dans l'alignement des deux premières trouvailles, la présence de terre dépourvue de pierres, a amené à fouiller la poche qui la renfermait. Tout au fond, à plus de 0 m. 80 sous le sol, on a trouvé une vraie provision de bois de cerfs.

Parmi les nombreux morceaux, on peut signaler la partie inférieure d'un bois magnifique brisé à la naissance du troisième andouiller. La meule n'a pas moins de

0 m. 084 sur 0 m. 074; la perche, au-dessous de l'andouiller basilaire, a 0 m. 067 d'épaisseur et 0 m. 050 dans sa partie la plus étroite. On y remarque des parties polies, qui peuvent du reste fort bien avoir été produites par l'animal en frottant ses bois.

D'après ses dimensions, il est possible que le morceau de manche de hache *à pince*, trouvé en A et décrit déjà, ait été fourni par le frère du bois qui nous occupe. Sa forme et ses dimensions se rapportent en effet à l'endroit de la perche d'où naît le troisième andouiller. Néanmoins, en raison de ses gouttières plus profondes et des perlures plus accentuées, le manche en question pouvait provenir d'une vieille tête, tandis que le dernier a dû appartenir à un beau dix-cors.

On a pu, avec des morceaux, reconstituer une paire de bois à peu près complets qui appartenaient à une quatrième tête, intermédiaire entre le *daguet* et le *dix-cors jeunement* des veneurs.

Avec ces cornes de cerfs, qui ne semblent pas différer de celles de nos espèces actuelles, on n'a guère trouvé que un ou deux petits silex taillés.

La présence de ces nombreux restes du roi de nos gibiers, semble attester que ces lieux, aujourd'hui monotones dans leur nudité, devaient être très boisés [1]. Sans doute alors, sous cette influence, le ruisseau du

1. Un examen microscopique consciencieux de quelques petits charbons trouvés dans ces excavations a montré à M. Fliche, le savant professeur d'histoire naturelle à l'école forestière, à qui je les ai communiqués, qu'ils appartenaient à des chênes et à des frênes, essences dont on voit encore de magnifiques échantillons dans le parc de Jussy.

Craon ou de La Chouâtre, qui tarit en partie aujourd'hui à peu près tous les étés, devait être une rivière sérieuse à cours régulier.

4e DÉCOUVERTE. — 1er MAI 1888 (D)

Toujours sur la même ligne que les trois gisements précédents, mais au sud et à 25 mètres environ des fonds de huttes A, les ouvriers, dressés par l'expérience, sentirent, par de simples sondages avec un pieux, qu'il y avait encore là un important dépôt de terre grasse rapportée. En effet, des fouilles montrèrent bientôt que cette terre remplissait une cuvette d'environ 10 mètres de long avec des profondeurs croissantes de 0m. 40 à 1 mètre depuis les bords jusqu'au milieu : ces bords étant ondulés, la largeur varie de 3 à 5 mètres.

On n'y a guère trouvé que de la poterie, mais en extrême abondance. Elle rappelle généralement celle déjà rencontrée, très mal cuite et friable au point de se déliter au simple contact de l'air. Sa teinte dominante est le noir ; elle est souvent rouge et parfois jaune à la surface, mais sauf des exceptions qu'on signalera plus loin, la coloration noire est constante pour l'intérieur.

On a rencontré de nombreux fonds de vases plats, ce qui explique l'absence des débris de *torches* ou supports pour les fonds ronds de beaucoup de poteries primitives.

Les bords sont droits, sans moulure ; mais de nombreux tessons portent, à une certaine distance au-dessous, des ornements courants réguliers, comme il en

a été déjà décrit, obtenus par l'impression d'un doigt ou d'un ongle sur la pâte encore molle soit du corps même du vaisseau, soit, le plus souvent, sur un boudin annulaire formant collier.

Ces dernières poteries sont de l'espèce la plus grossière, sans mica, avec de simples petits morceaux de gravier siliceux ou calcaire empâtés, matières dégraissantes qui n'ont pu que diminuer, sans les supprimer, les gerçures dues au retrait de l'argile.

Quelques rares morceaux tranchent par leur nature et leur forme sur les types précédents, qui demeurent la règle.

On en a trouvé entre autres quelques-uns plus durs, jaunes jusqu'au centre, en argile micacée très sableuse, n'existant pas dans le pays.

D'autres tessons, peu ou point micacés, sont encore plus particuliers : les vases dont ils proviennent devaient tous être de petites dimensions, plusieurs avec col étranglé, en forme de tulipe; la pâte est fine et assez dure. Plusieurs morceaux de tasses portent, sur la panse, des ornements périphériques formés par des traits gravés à la pointe et disposés en groupe de deux ou trois. Dans un échantillon, un des faisceaux est interrompu de temps en temps par des couples de petits traits perpendiculaires, ménageant ainsi périodiquement de petits espaces nus. (Pl. I, fig. 4, 5 et 6.)

Ces dernières ornementations semblent plutôt convenir à l'époque du bronze, et même en Berry, non loin de Jussy, on a découvert des poteries ainsi ornées dans des tumulus où elles étaient associées avec ce métal.

Quelques morceaux paraissent avoir une couverte noirâtre, qui peut du reste avoir été produite par l'usage : des échantillons n'en portent qu'à l'intérieur.

Ces poteries petites et de luxe ont été certainement importées de contrées plus civilisées, par la voie du commerce.

Quoiqu'on ne connaisse que loin de là des carrières d'argile plastique, il est probable qu'il y avait eu en ce lieu une fabrique de poterie grossière. On a trouvé, en effet, au milieu de ces débris, un outil en grès fin, ayant la forme d'une corne ou d'une moitié de croissant, avec une surface externe bien régulièrement courbe et polie, qui ne pouvait être qu'un *lissoir* à terre. (Fig. 7.) La pâte de toutes ces poteries est généralement si mauvaise qu'on a bien pu se contenter, pour les fabriquer, de la terre grasse du pays, convenablement additionnée des matières dégraissantes signalées : la difficulté des transports devait, en effet, rendre les vieux potiers moins délicats que le dernier de nos tuiliers modernes.

Les inventaires mobiliers qui précèdent semblent autoriser la supposition que les huttes A servaient de logement à une famille d'artisans ; c'est là que se trouvent des aires bien battues par une longue habitation, des armes, de la poterie courante, des pesons de fuseau et autres instruments usuels.

A une faible distance au nord, en B, se trouvait l'atelier où se travaillait le silex et où s'écrasaient les grains des récoltes, car certainement ces habitants connaissaient l'agriculture.

Plus loin, en C, était le magasin des cornes de cerfs

ou d'os, vraie cachette de matières premières dont on a trouvé de bons produits ouvrés, en A.

Enfin au sud, en D, pouvait être la fabrique de poteries communes.

On peut se demander pourquoi ces espèces de *bâtiments d'exploitation* n'étaient pas groupés, mais au contraire disposés en ligne droite sur la pente? C'est que tous ont leurs emplacements sur une sablière et que celle-ci occupe elle-même une cuvette longue et étroite, de 10 mètres de largeur au plus, qui est dirigée suivant la ligne de plus grande pente du versant, et c'est elle qui a influencé le choix de ces emplacements.

Les découvertes présentes contrôlent une opinion, à peu près admise, que généralement les habitations néolithiques, peut-être même une grande partie des demeures de la Gaule antérieures à l'invasion romaine, étaient mi-partie souterraines, mi-partie aériennes : c'était une manière d'avoir une température plus constante et de diminuer les parties les plus compliquées de la construction : la charpente, les clayonnages, les torchis. La condition d'assiette la plus importante qui découle de ces dispositions était la salubrité, la perméabilité du terrain.

Or les hommes, qui après avoir pris possession de ces lieux, cherchèrent un emplacement pour édifier leurs demeures, ne purent trouver d'endroit plus convenable que cette coulée de sable, drainée naturellement, non loin de la rivière mais assez haut sur la pente de son vallon pour être à l'abri de ses crues, et surtout constituant un sol meuble et léger facile à

creuser par leurs outils primitifs[1] qui auraient eu peine à entamer les bancs calcaires formant ailleurs le sol de la contrée. C'est ce qui rend bien compte de l'échelonnement des divers gisements.

Par quelle cause ces caves d'habitations ont-elles été comblées ? Les terres de remplissage sont argileuses et d'autant plus colorées qu'on approche davantage du fond des excavations où elles deviennent noirâtres par le mélange de nombreux charbons et de détritus organiques. Ces couches inférieures sembleraient montrer que ces demeures eurent le sort tragique de leurs sœurs des cités lacustres, toutes détruites par l'incendie : tout apparaît, en effet, comme si elles étaient formées par les débris effondrés des bois des murailles, par la terre qui devait les enduire et par les mottes de gazon qui peut-être recouvraient les toitures, comme pour les huttes pittoresques des bûcherons de nos forêts.

Le remplissage a dû certainement s'achever au moyen d'apport de limon délayé par les eaux superfi-

1. Les plus commodes de ces outils étaient les pics formés par des bois de cervidés qui, à cause des andouillers, fournissaient presque naturellement et en tout cas avec peu de peine, des pics emmanchés autrement solides que ceux qu'on aurait pu obtenir avec des pierres. Plusieurs des bois trouvés à Jussy, ont pu, au moins provisoirement, avoir été ainsi employés, car leurs andouillers basilaires ont leurs pointes très usées et arrondies. On a trouvé déjà un assez grand nombre d'outils semblables dans les palafittes suisses et dans des carrières anciennes de silex de la craie en Belgique et surtout dans le célèbre gisement de Grime's Graves près Brandon, en Angleterre. (V. Gross, *Protohelvètes.* — Mortillet. *Prehistorique*, p. 554 et *Musée préhist.* nos 585, 586. — Évans, *Ages de la pierre;* trad. Barbier, p. 355.)

cielles qui se concentraient dans ces trous perméables et déposaient, en filtrant, les particules en suspension : phénomène fréquent dans les trous naturels ou artificiels des terrains résistants perméables, surmontés de dépôts meubles et fins comme notre manteau diluvien.

On conçoit qu'au bout d'un temps plus ou moins long, le nivellement avec les parties voisines non excavées était un fait accompli, et, dès ce jour, les reliques de nos ancêtres furent condamnées à un oubli, qui du reste les sauva, jusqu'au moment où le hasard y conduisit, au XIX^e^ siècle, la pioche d'un ouvrier pour les exhumer.

Pour terminer cette étude, consacrée surtout aux découvertes faites à ce jour dans la propriété de M. P. de Bengy, à Quincampoix, commune de Jussy, je vais dire quelques mots de trouvailles d'objets analogues, se rapportant aux mêmes époques, mais faites à la surface du sol, dans les environs [1].

1. Il y avait dans le pays d'autres stations souterraines qui remontent aux mêmes primitives époques, mais elles ont été fouillées fortuitement avant que les ouvriers se doutassent de l'intérêt qu'elles présentaient : du reste on n'y a rien signalé de spécialement intéressant. J'ai désigné par M sur le croquis (Pl. II) un point, à quelques centaines de mètres à l'ouest du groupe ABCD, où se voient encore sur le sol de nombreux morceaux de poterie ayant les mêmes caractères anciens : ils ont été exhumés en 1887, en faisant des travaux de terrassement dans le parc de Quincampoix, avec quelques ossements et un certain nombre de ces curieuses grosses perles en terre cuite qu'on est convenu d'appeler *fusaïoles*, en raison de ce qu'elles servaient vraisemblablement de pesons de fuseaux. Ces derniers objets sont souvent fort abondants dans certains gisements préhistoriques de l'ancien comme du nouveau monde.

LE BREUILLET

(1/3)

fig 1

(1/4)

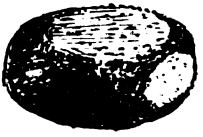

fig. 2

fig. 3 (1/1)

fig 4 (1/1)

5 (1/2)

6 (1/3)

M

Parc

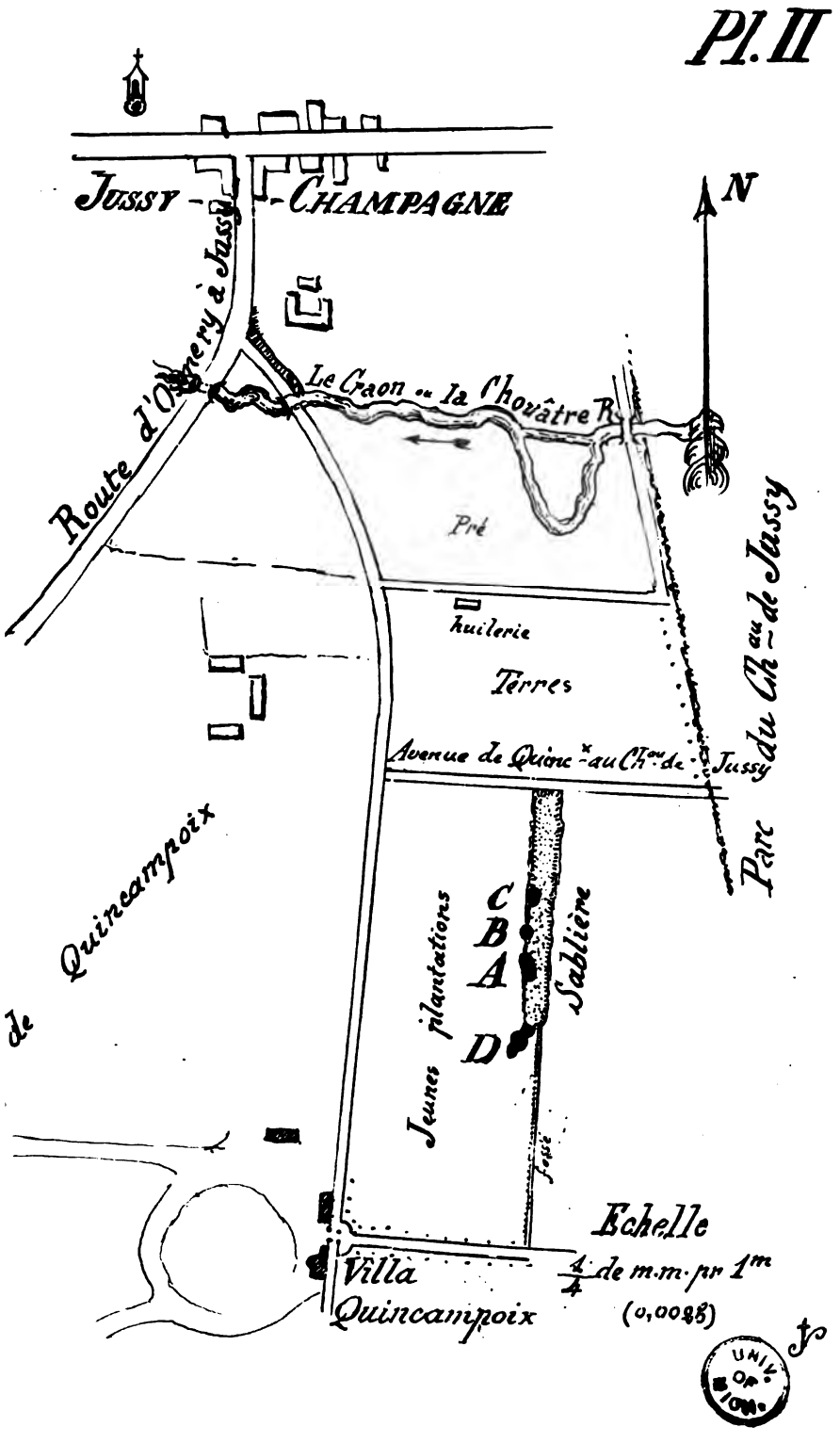
Pl. II
Jussy - Champagne
N
Le Craon ou la Chovâtre R.
Route d'Onnery à Jussy
Pré
huilerie
Terres
Avenue de Quinc.x au Ch.au de Jussy
Parc du Ch.au de Jussy
de Quincampoix
C
B
A
D
Jeunes plantations
Sablière
Echelle
1/4 de m.m. pr 1m
(0,0088)
Villa Quincampoix

Dans le voisinage immédiat, une hache polie a été rencontrée dans la direction de la ferme de Bois-au-Jeu, à l'ouest nord-ouest. (Pl. I, fig. 8.) Elle est en même silex que les petits outils trouvés sous terre et couverte du même cacholong. Elle a pour dimensions en millimètres 75/45/23. Elle est cassée du côté de la crosse et son tranchant a été retouché par de grossiers éclats, travail préparatoire d'un nouvel aiguisage par repolissage partiel. Cette arme et trois autres semblables trouvées à Moulins-sur-Yèvre, sont les seuls celts en silex trouvés, à ma connaissance, dans nos grandes plaines du Centre.

Dans la même direction, à quelque huit kilomètres plus loin, sur le territoire de la commune de Savigny-en-Septaine, mais proche des limites de celle de Crosses, sur un vaste mamelon naturel appelé la *Chaume-Brulée*. dépendant de la terré du Breuillet, j'ai rencontré moi-même d'assez nombreux objets, rappelant tout à fait quelques-uns de ceux de Jussy : mêmes débris de poterie noirâtre grossière, rougeâtre tout au plus superficiellement ; très nombreux éclats de silex de la craie recouverts de la même patine porcelaine, enfin molettes et meules nombreuses en roches étrangères. On peut citer parmi ces dernières : 1° un gros bloc de granit rose, ayant la forme d'un cube irrégulier de 0 m. 25. environ de côté, avec des faces aplanies, mais corrodées depuis par les agents atmosphériques.

2° Un morceau de meule mobile de même roche, avec trois faces planes se rencontrant pour former un angle trièdre ; depuis une cassure récente, il est gros comme un petit poing.

3° Une autre petite meule à peu près intacte, ayant la forme générale parallelipipédique, en silex jurassique caverneux, parfaitement plane et polie sur sa base de 0 m. 10 sur 0 m. 06. (Pl. II, fig. 1.)

4° Une curieuse molette en quartzite légèrement teinté d'améthyste, de forme discoïde épaisse, le pourtour ayant des petites facettes planes mais rugueuses, et portant de nombreuses traces de coups, les faces de base bien unies, l'une même parfaitement lisse : elle pouvait servir à peu près aux mêmes usages multiples que celle trouvée à Jussy, qui n'en diffère guère que par sa forme cubique, tandis que l'autre se rapprocherait plutôt de la forme cylindrique. (Pl. II, fig. 2.)

Plus de cinquante morceaux de silex taillés ont été trouvés dans les mêmes endroits, la plupart simples éclats, ou pointes plus ou moins grossières. On peut pourtant signaler quelques bonnes lames ou couteaux et surtout deux curieuses pointes de flèches, d'un travail fin, dont les extrémités sont brisées.

L'une, la plus grosse, a 0 m. 032 sur 0 m. 023. Elle rappelle par sa forme régulièrement amygdaloïde les *coups de poing* quaternaires les plus répandus, mais ses minimes dimensions, bien entendu, ne permettent pas de pousser plus loin le rapprochement. Ce pouvait être une ébauche de pointe de flèche à ailerons et pédoncule [1], mais elle a bien pu être employée telle quelle. J'y verrais plutôt une pointe à base convexe, forme intermédiaire entre celles en triangle et en losange. Le

1. Elle ressemble assez à la fig. 365 du *Musée préhistorique* de Mortillet, que l'auteur appelle *première ébauche*.

musée de Saint-Germain en possède d'analogues, classées comme telles, et j'en ai vu d'identiques, de fabrication moderne, provenant des Canaques de la Nouvelle Calédonie [1].

L'autre est fort petite (22 m/m/16). Elle a des barbelures retroussées, l'une autrefois cassée et finement réparée. (Fig. 4.) Son pédoncule, anciennement brisé, est fort large à la cassure : 0 m. 008 [2]. La comparaison avec des types intacts de même forme, trouvés non loin de là, commune de Moulins-sur-Yèvre, par M. François Sallé, permet de la compléter et montre qu'elle avait une longue soie d'emmanchure pointue.

Les souvenirs des âges de la pierre en Berry sont rares jusqu'ici, surtout si on compare ce pays à plusieurs de ses voisins; l'avenir dira si cette pénurie est réelle ou si elle n'est qu'imaginaire en raison de la seule insuffisance des recherches; cependant bien des points de cette région ont été déjà examinés par des gens compétents. Si tant est qu'un musée de chef-lieu soit comme un miroir rapetissant où viennent se réfléchir les types dominants des curiosités d'un pays, la pauvreté de celui de Bourges en choses préhistoriques ne serait guère encourageante [3].

1. Entre autres au musée de Troyes.

2. Le *Musée préhistorique* ne donne pas de figures de cette forme ; celles qui s'en rapprocheraient seraient les nos 380, 383, 384, mais dans notre Centre les flèches trouvées ont d'ordinaire des soies bien plus longues. Sur le petit nombre de ces armes que le Berry a jusqu'ici fournies, il y en a plus d'un tiers qui affectent cette forme.

3 Ce musée ne semble contenir aucun objet de pierre taillée ou polie provenant bien authentiquement de la région. Il pos-

Des efforts personnels récents dans le but de me renseigner à cet égard, m'ont amené à des résultats au-dessus de mon attente, résultats sur lesquels je demanderai à revenir un jour[1]; néanmoins ils n'ont fait que me confirmer dans l'idée, un peu préconçue, que nos grandes plaines du Centre, notre *Champagne* berrichonne, renferme peu de vestiges de ces époques. Pourtant les recherches y sont faciles relativement, car on sait à priori que le moindre morceau de silex rencontré, que la moindre pierre différente du monotone calcaire du pays, ont été apportés de loin avec intention.

Dans l'état actuel des connaissances locales, toute

sède des bois de cerf anciens trouvés aux environs de Graçay, il y a bien quarante ans, sans que malheureusement aucune note retrace les circonstances de la trouvaille. Par leur décoloration et tous leurs caractères de vétusté, ils semblent absolument contemporains de ceux trouvés emmagasinés à Jussy.

1. On peut dire de suite que la région la plus riche du Cher en instruments de l'âge de pierre, est le nord du département. Là, sur une étendue restreinte des territoires des communes d'Oizon et de Villegenon, et à portée des carrières d'une matière première de choix, on a trouvé des traces de vrais ateliers néolithiques, qui ont fourni des échantillons que nos voisins de l'Yonne, de Loir-et-Cher et autres départements riches pourraient envier pour leur quantité et l'intérêt qu'ils présentent. C'est surtout au zèle de M. Abicot de Ragis, qui habite sur les lieux mêmes, que nous sommes redevables de ces découvertes. Le sud du département a fourni à M. Auclair, conducteur principal des Ponts et Chaussées, de très bons et assez nombreux objets.

On peut citer encore d'intéressants types recueillis par MM. Ponroy, D. Mater, Dardy, Alphonse de la Guère, P. de Goy, de Kersers, sans compter la collection de M. Sallé, qui constitue, avec ce que j'ai signalé plus haut, à peu près tout ce qu'a fourni le Centre. Une étude d'ensemble sur ces séries, complétées au besoin, serait une œuvre originale. — Jusqu'ici l'industrie la plus primitive, celle des temps quaternaires, est très peu représentée.

découverte d'objets caractérisés, emprunte donc un relief spécial à cette rareté ; et ceux de Jussy, en raison de leur origine si spéciale et de leur authenticité, pourront jusqu'à un certain point servir comme d'étalons pour les découvertes futures.

J'ai tenu en conséquence à les décrire minutieusement et termine en faisant appel aux chercheurs en vue de provoquer ces découvertes qui complèteront les séries de types et contrôleront ou infirmeront les déductions provisoires qu'ils m'ont fournies.

SÉPULTURES ANTIQUES

EN BERRY

Par Pierre de GOY

TUMULUS DE TOUZEL

1° *Champ du Pigeonnier.* — Ce premier tumulus, situé derrière la maison d'habitation du domaine de Touzel (commune de Coust, S. A, n° 686), présentait, au centre, une dépression indiquant une fouille précédente : soit une violation de sépulture, soit une extraction de pierres. La butte, haute de 0 m. 75 environ, était circulaire et mesurait 13 mètres de diamètre. La tranchée de 4 mètres, qui coupa le monument du nord au sud, rencontra, tout d'abord, dans la partie nord, des débris de poterie grossière et mal cuite, reposant sur le terrain naturel. Les morceaux les plus éloignés de la périphérie en étaient distants d'environ 2 mètres. Des pierres, mélangées de terre, formaient le noyau habituel aux tumulus de la région, précédemment fouillés et décrits dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*. A 8 mètres du bord nord, quelques os se rencontrèrent accompagnés de deux petits morceaux d'ocre jaune, puis plus loin, vers le

sud, un fragment de bracelet de bronze, ouvert, et long de 0 m. 03. Il est formé d'une tige méplate de 0 m. 005 de largeur, terminée par une boule d'environ 0 m. 009 de diamètre. Ce fragment était presque au niveau du terrain naturel. A 2 m. 50 du bord sud de la tranchée apparaissaient des débris de poterie, comme vers le bord nord.

Le centre du tumulus, exploré sur un espace d'environ 8 mètres de diamètre, n'a plus fourni que quelques débris d'os brisés répandus ça et là, et quelques rares charbons. Mes prévisions s'étaient réalisées, et comme le tumulus n° 7 de Cortel, éloigné d'environ 500 mètres, le tumulus du champ du Pigeonnier ne pouvait plus me fournir d'indication intéressante.

La journée n'étant pas finie, j'employai mes ouvriers à préparer les fouilles d'un second tumulus qui, quelques jours plus tard, me donna plusieurs objets nouveaux.

2° *Tumulus de Touzel.* — A deux cent cinquante mètres au sud du tumulus n° 1, placé sur le sommet d'une croupe abrupte, appelée le *Vigneau* ou *Carcasse* de Touzel (commune de Coust, S. A. n° 356), est un second tumulus de quatorze mètres de diamètre, et d'un mètre de hauteur.

De cet endroit la vue est charmante. Au nord-ouest l'œil suit la petite vallée du Chignon, et le regard se perd dans la plaine de Malleveaux dont les verdoyantes *ruesses* laissent apercevoir au loin les clochers de Saint-Amand et les hauteurs de Colombier. Vers l'est apparaissent les sombres silhouettes de la forêt de Meillant, dominées par la tour de Malakof.

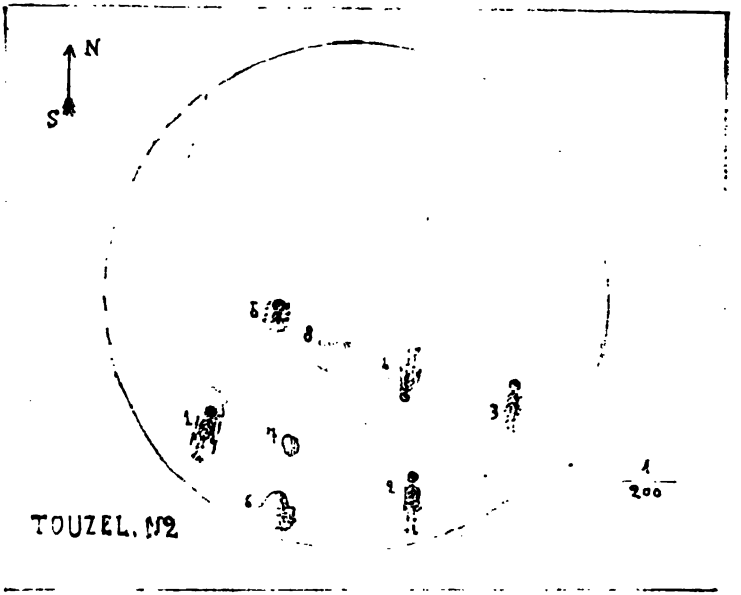
N
S
TOUZEL. N2
1/200

1/1

Au sud-est, de vertes prairies, ancien étang desséché, sont parcourues par le sinueux Chignon. Enfin au sud, des pentes rapides, couvertes de vignes, descendent vers le village de Coust, situé à cinq cents mètres. Entre les deux tumulus, la chaussée de l'ancien étang forme encore un petit réservoir, encaissé dans la vallée fort étroite en cet endroit, et qui alimente le moulin de Touzel. Nul emplacement ne pouvait être mieux choisi pour mettre en relief la sépulture d'un chef ou d'une famille puissante.

Les fouilles étaient gênées à l'est par une haie vive, séparation entre les propriétés de Mme Corbin de Mangoux et les vignes du *Pied de Coust*. Je fis donc attaquer le tumulus circulairement, en faisant rejeter par derrière la terre et les pierres, au fur et à mesure qu'elles étaient remuées et examinées.

Les débris de poterie sont plus rares ici que dans les tumulus fouillés antérieurement. Les pierres, ou plutôt les quartiers de roche ont des dimensions considérables, surtout vers le nord-est. De plus, une grande quantité d'os (de mouton?) brûlés est répandue partout, entremêlée à de nombreux morceaux de charbon assez volumineux.

Pendant les trois jours que durèrent ces fouilles, cinq sépultures furent mises à jour.

Je donne ici un plan, aussi exact que possible, auquel je prie le lecteur de se reporter pour la suite de ces notes. Les sépultures sont numérotées dans l'ordre de leur découverte.

Le squelette n° 1, qui nous apparut tout d'abord, était assez bien conservé. Entouré à moitié par quatre

dalles placées de champ, il reposait sur trois pierres plates posées sur le terrain naturel et était recouvert d'environ 0 m. 30 de terre et de pierres mêlées. La tête était appuyée sur un énorme quartier de roche qui prolongeait la sépulture vers le nord.

Au bras droit était un bracelet en lignite, analogue à ceux découverts au Colombier [1] et à Maubranches [2], que le poids d'une pierre avait brisé, mais qu'il a été facile de réparer. Le bras gauche était orné de deux petits bracelets en bronze fermés, d'un diamètre de 0 m. 083. Ces deux bracelets, identiques, sont formés d'une tige de bronze méplate de 0 m. 005 de large, ornée de bandes de traits perpendiculaires espacés de 0 m. 005. Ils sont bien conservés.

Le bracelet en lignite [3], d'un diamètre de 0 m. 085, d'une largeur de 0 m. 011 est convexe et poli extérieurement. L'intérieur, plat, porte des stries, traces d'un instrument tranchant. Il devait être parfaitement rond.

Derrière les vertèbres cervicales de ce squelette, étaient les débris d'une chaîne en bronze, très fortement oxydée, faite d'anneaux ouverts, méplats, assez réguliers, mesurant environ 0 m. 005 sur 0 m. 004. Quelques-uns de ces anneaux, complètement rongés par l'oxyde, sont agglomérés et forment de petites masses. De plus, la difficulté, je dirai même l'impos-

1. Cfr. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. XI, p. 44.
2. Id. *id.* *id.* t. XIII, p. 98.
3. Voyez, au sujet de la nature de ces bracelets, une très intéressante étude du docteur Bleicher. Matériaux pour servir à l'histoire naturelle de l'homme, 3e série, t.V, p. 465 et suiv. *Bracelets en lignite, Jayet, bois d'If ou terre agglomérée.*

sibilité de recueillir toutes ces petites parcelles de bronze, au milieu d'une terre un peu grasse et humide, m'empêche de donner, même approximativement, la longueur de cette chaîne. J'en possède actuellement 0 m. 35 et je suis loin d'avoir tout, malgré mes recherches attentives [1].

Plus loin, vers le temporal droit, deux morceaux d'un mince ruban de bronze, large de 0 m. 0095, sont en contact avec les anneaux de la chaîne. Bout à bout, ces morceaux forment presque une circonférence de 0 m. 027 à 0 m. 028 de diamètre qui a été brisée et déformée par le poids des terres. Deux lignes parallèles aux bords, et éloignées l'une de l'autre de 0 m. 005, forment l'ornementation de cette boucle d'oreille [2]; car la place qu'occupe cet objet ne peut donner lieu à aucune autre hypothèse. Enfin, vers le temporal gauche, mais à 0 m. 08 ou 0 m. 10 (le crâne est fortement incliné à droite et écrasé), en cherchant les anneaux de la chaîne, je retrouvai trois petits fragments d'une boucle semblable.

La chaîne servait-elle de collier ou d'ornement aux boucles d'oreille? Voilà ce que je ne puis dire, l'état de ces objets rendant toute constatation de ce genre impossible.

1. Des chaînettes semblables ont été trouvées plusieurs fois dans les cimetières de la région sud-est, et dans des tumulus du Jura et du Doubs. (Cf. E. Chantre, *Le premier âge du fer.*)

2. Des boucles d'oreille avec chaînes et pendants ont été découvertes en grand nombre dans les ruines de la deuxième villa préhistorique de la colline d'Hissarlick. (Cf. H. Schlieman, *Illios, ville et pays des Troyens, trad. Egger*, Paris, F. Didot 1886, p. 582 et suiv.)

En allant vers le sud, et sur le bord même du tumulus, les ouvriers mirent à jour une seconde pierre dont les dimensions attirèrent immédiatement mon attention. Mais je ne trouvai là que quelques débris d'os longs (fémurs), un bracelet en fer brisé, et quatre annelets en bronze, tous différents. Deux d'entre eux portent les traces très accusées d'usure produites comme par le frottement sur un autre anneau, un autre d'usure par suspension ; le quatrième enfin offre le même caractère, mais moins bien déterminé.

Le premier mesure 0 m. 02 de diamètre extérieur, 0 m. 013 de diamètre intérieur ; il a une admirable patine vert foncé ; le deuxième, d'un métal presque blanc (bronze très chargé d'étain), mesure 0 m. 023 de diamètre extérieur et 0 m. 0135 de diamètre intérieur. Mince et aplati, il est orné de trois stries concentriques. Le troisième mesure 0 m. 023 de diamètre extérieur et 0 m. 018 de diamètre intérieur. Le quatrième est, à peu près, de mêmes dimensions.

Ce bracelet de fer, brisé en plusieurs fragments, présente les mêmes caractères que les bracelets de même nature dont nous aurons à parler plus loin. Un petit fragment de bronze indéterminé fut aussi découvert en cet endroit.

Plus loin, et toujours sur le bord du tumulus, la sépulture n° 2 fut mise à jour. La tête au nord, les pieds au sud, ce cadavre n'était entouré par aucune dalle. Il portait au bras droit deux bracelets de fer et trois au bras gauche. Ces bracelets, bien conservés, sont ouverts, plus forts à leurs extrémités qu'au milieu,

et ovales. Ils sont analogues aux bracelets déjà décrits des tumulus de Cortel[1], et de Chenevières[2].

Vers le milieu de la poitrine les ouvriers trouvèrent une sorte de pendeloque en bronze, formée d'un anneau plat d'un côté, légèrement bombé de l'autre, et surmonté d'une boucle de suspension[3]. L'anneau de 0 m. 001 de large, mesure 0 m. 045 de diamètre. La boucle de suspension irrégulière, mesure 0 m. 011. Tel qu'il est, cet objet, probablement coulé dans un moule à air libre, ne dénote pas un art très avancé. Cette réflexion peut du reste s'appliquer à tous les objets qui viennent de ce tumulus. Aucun ne peut être comparé aux bracelets à oves ou à dents du Creuzet.

La sépulture n° 3 n'a offert qu'un large morceau de poterie, débris d'un vase à grande courbure, placé aux pieds. Tête au nord, pieds au sud.

La sépulture n° 4 était placée tête au sud, pieds au nord, à la faible profondeur de 0 m. 10. Elle ne m'a fourni aucun débris ni de métal, ni de poterie. Elle n'était recouverte que de quelques petites pierres et de terre. Je la regarderais volontiers, à cause de la différence d'orientation, de sa faible profondeur et du peu de soin qu'elle dénote, comme une sépulture postérieure adventice.

A environ 1 m. 50 à l'est de cette sépulture, se trouvait un fort morceau de grès.

1. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. XV, p. 51.

2. *id.* *id.* t. XV, p. 60.

3. De semblables pendeloques discoïdales ont été rencontrées dans l'est. (Cf. E. Chantre, *op. cit.*, et en Suisse. Cf. Dr Gross, *Les Protohelvètes.*)

Vers l'endroit indiqué au plan par le n° 7, on mit à jour quelques os en désordre. Au point n° 8, se trouvait un foyer d'environ 0 m. 60 carré, où les charbons et les cendres étaient abondants, mélangés de quelques os d'animaux. Ce foyer, situé à environ 0 m. 43 de profondeur, est évidemment contemporain de la construction du tumulus. Il était recouvert des pierres plates formant la couverture de tout le monument.

Enfin, la sépulture n° 5 est celle qui m'a le plus frappé. En cet endroit le tumulus mesure 0 m. 80 de hauteur. Les os longs des jambes reposaient sur le sol naturel, les os des cuisses étaient à côté d'eux, puis un peu plus haut le bassin, les côtes et les bras, enfin le crâne, faisant face au sud. J'avais à faire à un corps inhumé accroupi ou replié. Les os étaient dans une relation suffisante pour montrer qu'ils n'avaient point été rapportés, et toute la sépulture occupait un carré de 0 m. 55. Sous le crâne, très incliné en avant, se trouvait un torque de bronze ouvert de 0 m. 14 de diamètre, formé d'un fil rond de 0 m. 105, légèrement aminci vers ses extrémités. Au bras droit, allongé le long des côtes, était un bracelet de bronze, analogue à ceux de la sépulture n° 1, mais qui a été brisé au moment de l'extraction.

Toutes ces sépultures se trouvaient, ainsi qu'on peut s'en rendre compte sur le plan, dans la moitié sud du tumulus. La partie nord était formée de roches que les ouvriers avaient la plus grande difficulté à remuer, même en employant de grosses pinces de carriers. Aucune trace d'os, aucun débris de vases, aucun charbon n'ont été rencontrés dans cette partie du monument.

Cette disposition présente une certaine analogie avec celle signalée à propos des fouilles du tumulus n° 2 du Creuzet. (Champ Blanchon[1].)

Ne faudrait-il pas voir là une disposition voulue se rattachant à l'orientation des sépultures?

Novembre 1887.

1. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. XIV, p. 16 et suiv.

D M
PATER

NOTE SUR UNE STÈLE

ET DIVERS OBJETS DE BRONZE

DÉCOUVERTS A BOURGES

Par HENRY PONROY

I

De récents terrassements, effectués boulevard de l'Arsenal, pour la construction d'une maison, ont mis au jour, avec quelques médailles romaines, deux anneaux de bronze, une grande quantité de débris de poteries, et une stèle assez intéressante qui mérite d'être signalée.

Ce monument funéraire, élégant, quoique excessivement simple, est en forme de colonnette.

C'est le second seulement, de ce genre, qu'ait jusqu'à présent fourni le cimetière romain du Fin-Renard.

La colonne, de 0 m. 82 de hauteur, dont le fût va en s'amincissant légèrement vers le haut, se termine au sommet en forme de large chapeau orné de plusieurs traits circulaires et porté par deux filets. La base est formée par un tore très accentué, avec une seconde saillie inférieure, en doucine. Ce tore est également sillonné de traits horizontaux.

Cette partie inférieure devait reposer sur un socle de pierre auquel elle était fixée par des scellements dont on voit encore les traces.

Elle est creusée d'une cavité cylindrique de 0 m. 11 de profondeur, sur 0 m. 15 de diamètre, destinée certainement à recevoir la partie supérieure de l'urne funéraire.

Au sommet du cippe, on remarque un petit trou carré ayant servi à sceller un appendice quelconque, vraisemblablement un trident de fer, comme il en a déjà été remarqué sur différentes stèles de même provenance [1], mais dont il est difficile de déterminer l'usage.

Au-dessous d'une astragale de profil carré, ornée de plusieurs filets en relief, on lit l'inscription suivante :

D M
M P
PATERNI

(*Aux dieux mânes ; à la mémoire de P. Paternus.*)

La dernière lettre I n'existe plus, la stèle ayant reçu anciennement un coup qui a enlevé un éclat, à l'endroit même où cette lettre se trouvait.

Mais la lecture n'est pas douteuse : la position symétrique des lettres indique que le nom inscrit ne peut avoir plus de longueur ; et puis, ce nom de *Paternus* est commun.

1. V. Catalogue du Musée lapidaire de Bourges, publié par la *Soc. des Antiq. du Centre*, nos 127 et 128.

Les monnaies recueillies dans la fouille sont au nombre de douze.

Trois grands bronzes de :

Claude Ier — 41 à 54.
Hadrien — 117 à 138.
Marc-Aurèle — 161 à 180.

Neuf moyens bronzes :

sept d'Auguste — 29 à 14 de J. C.
deux de Néron — 54 à 68.

Les sept bronzes d'Auguste sont semblables et au revers de l'autel de Lyon.

Toutes ces monnaies sont dans un état aussi défectueux que possible et ont, pour la plupart, subi l'action du feu.

Il nous a semblé utile, toutefois, d'en donner la nomenclature, car on peut ainsi constater, que comme dans les fouilles précédentes, les monnaies le plus généralement rencontrées sont celles d'Auguste, de Claude et de Néron. Cela permet, dès lors, de supposer que c'est plus particulièrement au premier siècle de notre ère qu'ont eu lieu les inhumations, qui depuis plusieurs années, ont augmenté nos collections locales de monuments si nombreux et variés.

Enfin, un des moyens bronzes d'Auguste est percé et a servi, à n'en point douter, d'amulette. M. Vallois, notre regretté secrétaire, et nous-même, avons déjà

signalé cette particularité pour des médailles de la même époque [1].

En fait d'objets de bronze, la fouille n'a donné que deux anneaux ronds, un grand et un petit, ayant sans doute servi de bagues.

Quant aux poteries, à part une assiette commune en terre grise, intacte, tout le reste ne présentait qu'un nombre considérable de fragments, que les ouvriers n'ont point recueillis.

Ces dernières découvertes viennent — à l'appui des précédentes — démontrer, encore une fois, que le cimetière du Fin-Renard, à une époque impossible à déterminer, a été profané et bouleversé de fond en comble, puisque, non seulement toutes les stèles ont été renversées et plus ou moins détériorées, mais encore la plus grande partie du mobilier funéraire, qui devait être enfoui à une certaine profondeur, a été dispersé et brisé.

II

Nous présentons à la Société trois fibules découvertes l'année dernière à Bourges et qui nous paraissent mériter une description :

Deux de ces bijoux, de formes différentes, ont été argentés.

L'un est orné de petits dessins au pointillé, et porte au milieu de la face trois petits ronds en creux, dans lesquels auraient pu être fixés des perles ou des morceaux de verre. (Pl., fig. 1.)

1. *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, t. X, p. 60.

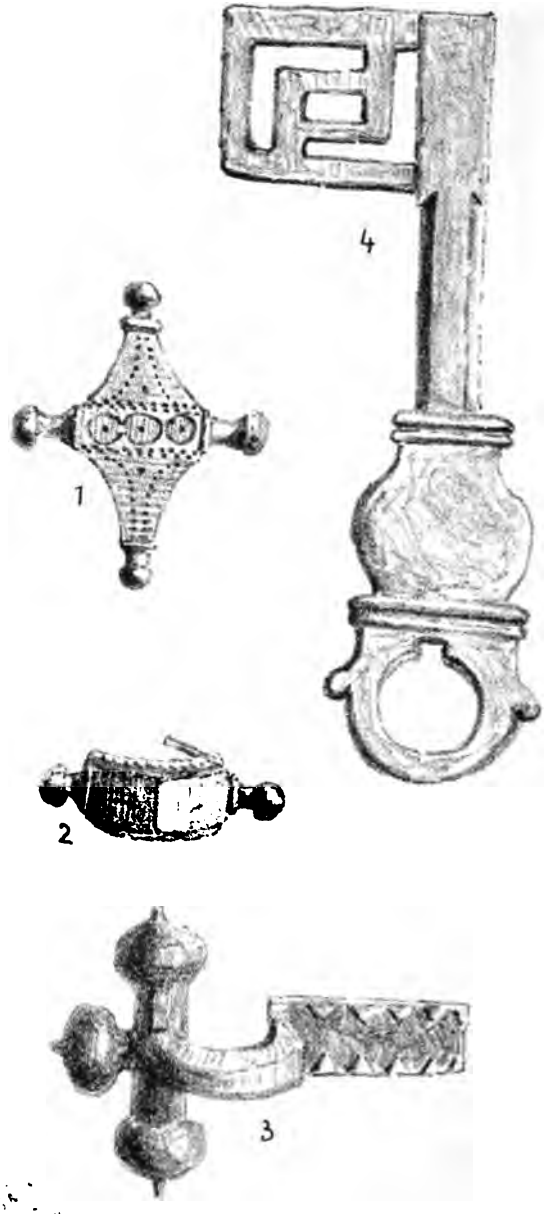
4
1
2
3

Le second, beaucoup plus simple, est en forme de bandeau guilloché sur les bords et terminé de chaque côté par deux petites boules, dont l'une servait d'attache et l'autre de logement à l'ardillon. (Fig. 2.)

La troisième fibule, plus intéressante et de plus grande dimension est, croyons-nous, d'une plus basse époque que les précédentes. (Fig. 3.)

Elle est creuse, en cuivre rouge fortement doré, et conserve encore une grande partie de son éclat.

C'est le premier bijou, non pas en or, — il n'en a pas encore été découvert, — mais doré, qui jusqu'à ce moment ait été, à notre connaissance, trouvé au boulevard de l'Arsenal.

III

Nous avons également recueilli une fort belle clef, trouvée dans ces mêmes parages, rue Carolus.

Cette clef, en bronze plein, est d'un très beau caractère et dans un parfait état de conservation. Elle est couverte d'une jolie patine verte, pas si épaisse cependant qu'elle ne laisse voir à certains endroits des traces de dorure. (Fig. 4.)

La dorure, qui ne nous surprend point dans un bijou, nous étonne par contre, sur une clef. Cet étonnement d'ailleurs, est de courte durée, lorsque notre pensée se reporte aux palais grandioses si nombreux dans la capitale des Bituriges, et surtout aux habitudes et au goût de luxe excessif que les Romains victorieux avaient apportés dans les Gaules.

STÈLES ROMAINES

DÉCOUVERTES A BOURGES EN 1888

Par Pierre de GOY

Communication faite à la réunion des Délégués des Sociétés savantes en 1888.

Messieurs,

Au mois d'avril 1886, on vous a entretenus de stèles romaines découvertes à Bourges dans le cimetière dit du « Fin-Renard ». Le nouveau boulevard de l'Arsenal traverse une partie de ce champ funéraire et chaque maison nouvelle nous apporte une abondante moisson de vases et de stèles. Cette année encore, les fondations d'une seule habitation nous ont donné huit stèles épigraphiques, un grand fronton circulaire, et une stèle anépigraphique.

Je fais passer sous vos yeux des photographies de ces intéressants monuments en même temps que je les décris rapidement.

N° 1. Stèle plate à fronton triangulaire et acrotères ;

à pilastres encadrant un tableau plat sur lequel se lit, en trois lignes l'inscription suivante :

D M
AVNI
LLA

Diis manibus, Aunilla
(*Aux dieux mânes, Aunilla.*)

Les lettres sont d'assez bon style, profondes et bien découpées. La hauteur totale du monument est 0 m. 80, sa largeur 0 m. 30.

N° 2. Petite stèle plate à niche cintrée et acrotères. Dans la niche est représenté un enfant vêtu d'une sorte de tunique bien drapée. Il tient de la main gauche, repliée vers le milieu de la poitrine, un objet rond, peut-être un pain, tandis que de la droite il donne à manger à un chien couché à ses pieds. Bien que la tête de l'enfant soit médiocre comme exécution, et que les proportions laissent à désirer, les draperies sont bien traitées et l'attitude générale bien comprise. La tête de l'animal est surtout frappante et semble indiquer un chien de chasse, peut-être un épagneul. Sur le bandeau du cintre on lit :

D. /// VNIANO. M

Une forte épaufrure rend difficile la lecture de la première lettre du nom, qui semble cependant être un I. Nous proposerons donc la lecture :

Diis manibus; Juniano.

(*Aux dieux mânes; à Junianus.*)

Les stèles à représentations d'enfant sont toujours intéressantes et rares. La série nombreuse des stèles du Musée lapidaire de Bourges n'en contient qu'une, dont on vous a entretenus il y a deux ans: l'enfant tient dans celle-là un chien sur ses genoux. Les fouilles d'Allean-Baugy en ont également fourni deux. Le chien est, du reste, le compagnon le plus habituel de l'enfant dans ces touchants monuments. N'est-ce pas lui, en effet, qui de tous les animaux domestiques, est le plus fidèle compagnon des jeux du jeune âge?

Il y a un rapprochement à faire entre cette stèle de Junianus et les monuments découverts dans le temple des « Sources de la Seine » et dans celui d' « Essarois », qui ont fourni sept représentations d'enfants accompagnés de chiens, et que M. Flouest a décrits avec sa compétence habituelle.

En résumé, ce monument, quoique assez grossièrement exécuté, semble appartenir à une bonne époque par son aspect général et par son inscription. Sur son sommet on voit encore le scellement au plomb d'une tige de fer, probablement destinée à supporter les couronnes votives.

Hauteur: 0 m. 44; largeur: 0 m. 22.

N° 3. Stèle à fronton triangulaire, surmonté et accosté d'acrotères. Le tableau, creusé à moitié, contient le buste d'une femme d'apparence jeune; ses cheveux

sont relevés en bandeaux, et sur ses épaules est un commencement de robe drapée. Cette sculpture est exécutée dans une pierre à gros grains et fort dure. L'inscription, mal gravée, se lit cependant assez facilement :

D SEVERA XXX M.

(*Aux dieux mânes ; Severa âgée de trente ans.*)

Hauteur : 0 m. 77; largeur : 0 m. 33. Au bas du monument on voit deux trous de scellement.

On doit rapprocher cette stèle d'une autre, trouvée également au Fin-Renard, et représentant à mi-corps une femme vêtue d'un manteau et portant le même nom, Severa. Il convient aussi de rappeler le nom Severilla qui a été découvert au même lieu.

Sur le côté droit du monument se voit gravé peu profondément un instrument emmanché dans lequel nous n'hésitons pas à reconnaître l'ascia.

La position de cet emblème ne rend pas douteux le sens qu'il faut lui attribuer. Ce ne peut être une allusion à la profession de la personne inhumée, d'autant plus que cette personne est ici une femme, Severa.

M. de Caumont, dans son *Abécédaire*, ère gallo-romaine, a mentionné une foule d'explications données à propos de l'ascia figurée sur des stèles. Dans le cas présent nous n'y pouvons voir que le signe symbolique qu'on trouve généralement accompagné de formules dédicatoires :

Sub ascia dedicavit.

Ce symbole, fréquent dans le midi et aux environs de

Lyon, est rare chez nous et c'est la première fois qu'on le trouve, à notre connaissance du moins, en Berry. Il y a lieu de rapprocher de cette stèle une grande inscription du musée d'Aix, sur laquelle on voit d'un côté un niveau et de l'autre une ascia.

Sous le rapport de la question toujours si controversée du symbolisme de cet instrument, la stèle de Severa a donc une certaine importance.

N° 4. Stèle plate rectangulaire. Un fronton et deux pilastres sont grossièrement indiqués par quelques lignes creusées dans la pierre. Dans le fronton on distingue D M et sur le bandeau on lit, avec une certaine attention :

TOVTILLA

Ce nom gaulois n'est pas nouveau et est à rapprocher des noms déjà connus TOVTOS, TOVTILLOS, etc.

Cette inscription est plutôt un graffite, et les lettres ont été creusées à la pointe par une main inhabile.

Hauteur : 0 m. 58. — Largeur : 0 m. 20.

N° 5. Stèle lourde et massive, à fronton triangulaire surmonté et accosté d'acrotères ; deux pilastres à chapiteaux fortement accusés portent un entablement cintré. Dans le tableau, on lit en caractères assez bons :

DIS MA
NIBVS
IVLIA
VERECV
NDA

Cette inscription est en cinq lignes. Nous la traduirons :

(*Aux dieux mânes, Julia Verecunda.*)

Ce nom, VERECUNDA ou VERECUNDUS, est commun ; on le rencontre entre autres sur une stèle du musée de Bordeaux et dans de nombreuses estampilles de potiers. La formule *Dis manibus*, en toutes lettres, est à remarquer.

Le style de ce monument, quoique fort lourd, n'est pas mauvais.

Hauteur : 0 m. 76. — Largeur : 0 m. 55.

N° 6. Stèle carrée, à fronton triangulaire légèrement creusé, à acrotères, à pilastres et à tableau indiqué par des lignes. Sur le bandeau, on lit :

D MARINVS

La lettre M fait ici défaut, probablement par suite du manque de place.

(*Aux dieux ..., Marinus.*)

Il est utile de rappeler qu'à quelques mètres de là on a trouvé une stèle portant le nom MARINIA.

Hauteur : 0 m. 50. — Largeur : 0 m. 31.

N° 7. Stèle à fronton triangulaire, accosté de deux petits acrotères, et orné au centre d'une rosace. Sur le bandeau, on lit :

NORBANI

Et sur les pilastres, bien sortis : D. M.

(*Aux dieux mânes de Norbanus.*)

Dans le tableau, et en relief, se trouve un petit autel surmonté de la pomme de pin, et reposant sur une sorte de piédestal en forme de console. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici le rôle de la pomme de pin (*pinea*) comme symbole funéraire chez les Romains. Le seul musée lapidaire de Bourges contient quatre stèles ornées de cet emblème. L'association d'idées sur laquelle repose cet usage n'est pas encore bien connue et a besoin d'être élucidée.

La base de cette élégante stèle ornée de losanges, est brisée en partie ; elle était creusée pour recevoir l'urne cinéraire, et les trous de scellement destinés à la maintenir sur sa base sont toujours visibles aux faces latérales.

Hauteur : 0 m. 60. — Largeur : 0 m. 19.

N° 8. Stèle à fronton triangulaire accosté d'acrotères ornés de volutes. Le bandeau plat contient l'inscription suivante, d'une lecture très délicate :

D. C II SO RD M.

L'R et le D sont liés.

Ce bandeau est supporté par deux pilastres à chapiteaux dont le fût est garni de feuilles imbriquées. Le tableau contient divers objets dont il est difficile de fixer l'usage. Ce sont :

1° Une sorte de tablette double analogue à nos car-

tons à dessin. Cet objet est suspendu à un clou par un cordon d'attache. Il nous paraît être un diptyque, tel que le décrit Ant. Rich dans son *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, au mot *Diptyca*. Sous cet objet est un autel orné d'une large guirlande de feuillage, et contre lequel sont appuyés un second diptyque muni de son cordon d'attache, et un autre objet que nous prenons pour une trousse ou gaîne contenant des stylets à écrire.

Cette stèle pourrait donc être, suivant nous, le monument funèbre d'un scribe ou écrivain, du nom de CESOR, en prenant le double II pour E, comme cela arrive quelquefois, et en admettant un repentir du lapicide pour la double lettre.

Les faces latérales de cette stèle, et ce n'est pas là une des moindres particularités, sont ornées avec goût de panneaux garnis de feuilles d'acanthe.

Quoi qu'il en soit, ce monument, par ses difficultés de lecture, par la singularité des objets qu'il représente, par la richesse et le fini de ses ornements, offre un haut intérêt, et est digne de l'attention des archéologues.

Hauteur : 0 m. 65. — Largeur : 0 m. 30.

N° 9. Débris d'un grand fronton circulaire sur lequel on lit :

NAN ONI. ET. FVSCIN.

Une seule lettre manque à l'endroit de la fracture. Nous proposerons la lecture suivante :

Nanioni et Fuscino.

C'est probablement un fragment de grande stèle.

Ces monuments, Messieurs, ai-je besoin de le dire, ont été recueillis par les soins de la Société des Antiquaires du Centre, qui les a acquis de ses deniers, et les a placés dans son musée lapidaire dont l'importance s'accroît de jour en jour. Actuellement 79 stèles, dont 52 épigraphiques, sont à l'abri sous une construction qui ne devait être que provisoire.

En 1869, notre Société établissait, grâce à des fonds recueillis par elle, un musée provisoire, pour soustraire aux intempéries et aux injures des passants un certain nombre de fragments antiques de diverses provenances. Les collections se sont peu à peu augmentées et ont rendu le local trop petit. Toutes nos pierres sont, je ne dirai pas classées, mais entassées les unes sur les autres, et il est impossible qu'il en soit autrement.

Les projets formés par la municipalité de Bourges nous ont fait espérer trouver une place pour nos collections si intéressantes dans quelques dépendances de l'hôtel Cujas, destiné à devenir le musée municipal.

En 1886, notre zélé président, M. de Kersers, appelait en ces termes l'attention du Congrès sur l'hôtel Cujas :

« ....Les projets, disait-il, sont suspendus pour des « causes qu'il est inutile de signaler ici. Cet hôtel lui-« même est, depuis trois mois, privé de sa couverture « et abandonné à des chances de destruction rapide. « Il est de la plus haute importance qu'une solution « intervienne promptement. »

Voilà, Messieurs, ce qu'on vous disait le 26 avril 1886. Aujourd'hui, je ne peux plus implorer pour l'hôtel Cujas, j'implore pour ses *ruines*. Trois hivers se sont passés depuis l'enlèvement de la couverture, et rien, rien n'a été fait. Je ne veux pas m'appesantir sur ce sujet. Il me suffira d'en appeler à l'honorable M. de Lasteyrie, le secrétaire si compétent du comité des Travaux Historiques qui, de passage à Bourges il y a quelque temps, déplorait avec nous l'abandon dans lequel est laissé ce monument, et l'inutilité des efforts faits jusqu'à ce jour pour obtenir le commencement des travaux de restauration.

A lui, Messieurs, de nous dire s'il pense qu'un vœu formé par cette docte assemblée puisse hâter les choses et amener promptement une solution heureuse et si désirable à tous les points de vue.

NOTE

SUR UN AQUEDUC ANTIQUE

DÉCOUVERT A LA GRANGE-SAINT-JEAN, COMMUNE DE TROUY, EN 1888

Par R. DE MARGUERYE

Le 30 septembre 1888, me trouvant dans le train d'inauguration de la ligne ferrée départementale de Bourges à Dun-le-Roi, je fus averti par M. Maurice, ingénieur de la construction, que, peu avant d'arriver à la gare de Trouy-Plaimpied, nous allions voir un aqueduc d'apparence romaine, découvert dans une carrière ouverte aux côtés du chemin de fer pour l'extraction du ballast. En effet, à peu près au huitième poteau kilométrique de la ligne, dans une vallée où coule un petit ruisseau à plusieurs bras, appelé tantôt le Beugnon, tantôt la Rampenne, ou encore la rivière d'Esnon, sur la rive gauche de ce ruisseau, entre la ferme de Saint-Ladre et le domaine de La Grange-Saint-Jean, nous traversâmes dans sa largeur cette ballastière, longue de 120 à 150 mètres, profonde de 2 mètres à 2 m. 50.

Partant de l'extrémité opposée à la ligne, l'aqueduc, mis à nu, se développait dans cette vaste excavation,

venant disparaître sous les rails mêmes du chemin de fer.

Si rapide qu'ait été cette évocation du passé, j'en ressentis une assez vive impression ; elle avait le mérite de l'inattendu, puisque, si je ne me trompe, rien, dans ce que nous savons de l'époque gallo-romaine autour de Bourges, n'indiquait un aqueduc dans cette direction.

Ce tronçon, si fortuitement révélé, apparaissait donc comme un témoin nouveau et inédit, mais en même temps, comme un point d'interrogation.

Comme la carrière était en pleine exploitation, que l'aqueduc était détruit sur une assez grande longueur, que les voies de traction sillonnaient le sol, que les wagonnets étaient là, il me parut que l'aspect du travail mis au jour et les conditions favorables à son étude pouvaient se modifier d'un moment à l'autre, et je résolus de n'attendre pas trop longtemps pour, sinon tenter de résoudre le problème, du moins étudier avec soin les termes dans lesquels il se pose.

Le 3 novembre, je pus me rendre à la ballastière de la Grange-Saint-Jean et je fis de l'aqueduc une visite minutieuse dont j'ai rédigé une sorte de procès-verbal, dans l'éventualité de modifications qui se produiront certainement, car l'exploitation de la ballastière, abandonnée aujourd'hui par l'entrepreneur de la ligne, va être reprise par la Compagnie pour l'entretien normal de la voie.

Pour faciliter ma description, je dessinai un plan d'ensemble, un plan du développement de la partie de

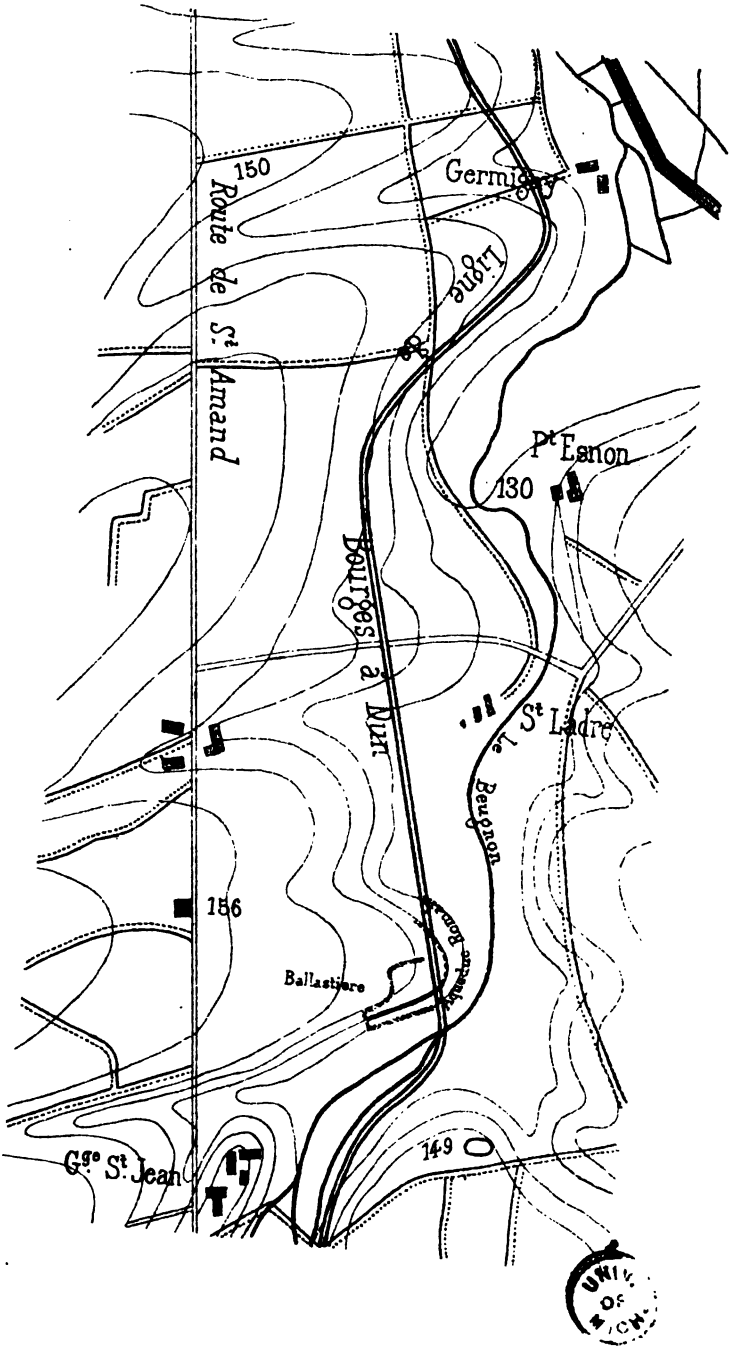
150
Route de St Amand
Germigny
Ligne
Pt Esnon
130
Bourges à Mur
Bourg le Roi
St Ladre
156
Ballastiere
Gde St Jean
149

l'aqueduc découverte et une coupe destinée à montrer les procédés employés pour la construction.

Enfin, avec le concours de M. Albert des Méloizes, j'ai photographié l'aqueduc sur deux points et ces deux épreuves montrent, l'une une section à peu près régulière par le travers, l'autre, prise latéralement, une portion à demi détruite qui, par l'enlèvement d'une des parois, nous fait pénétrer pour ainsi dire dans l'intérieur de l'ouvrage. J'ai, de plus, tracé l'aqueduc sur une carte à grande échelle des environs de Bourges où sont reportées les courbes de nivellement de l'État-major. (V. Pl. I.)

Ces indications préliminaires données, je passe à la description de l'aqueduc.

DESCRIPTION

La ballastière est située en un lieu dit La Garenne, au bord d'un assez étroit vallon dans lequel coule la Rampenne qui paraît avoir été le débouché d'importants étangs situés au-dessous de la Grange Saint-Jean, aujourd'hui desséchés, mais dont quelques parties restent encore à l'état de marais; elle a été ouverte à la partie inférieure d'un champ en pente douce qui s'abaisse vers le ruisseau qu'il domine encore d'environ 2 mètres, lorsqu'il constitue la berge de sa rive gauche.

L'aqueduc a été mis au jour sur une longueur de 129 m. 65, formant une ligne brisée sous un angle très ouvert. Environ 35 mètres ont été absolument détruits par l'extraction du ballast; les 84 mètres restant se présentent dans des états divers : une por-

tion de 22 m. 60 est absolument intacte et permet une étude complète des procédés de construction de cet important ouvrage ; le terrain dans lequel l'aqueduc a été découvert était, du reste, particulièrement favorable à la conservation d'un pareil travail. C'est un mélange compact et très sain, sorte de béton naturel, composé de petits galets calcaires noyés dans une masse ayant assez de cohésion pour permettre un déblai à berges perpendiculaires ou même en surplomb.

Ainsi enfermé à une profondeur d'environ 1 m. 50, l'aqueduc est absolument comme neuf.

Il se compose essentiellement d'une rigole en béton, d'une largeur de 0 m. 47 à 0 m. 48 sur une profondeur de 0 m. 50, les parois étant perpendiculaires à un radier parfaitement horizontal ; la masse du béton d'une épaisseur moyenne de 0 m. 17 à 0 m. 18, pose directement sur le sol ; elle est appuyée à droite et à gauche, par une maçonnerie de bons moellons. Le béton est un conglomérat formé de cailloux cassés à la grosseur d'une noix, fortement comprimés dans un ciment d'une dureté exceptionnelle ; ciment et cailloux sont de couleur identique et constituent une masse uniforme, véritable pierre factice, qui fait de l'ouvrage un ensemble continu sans aucun joint ni fissure. A l'intérieur a été appliqué avec une parfaite régularité un glacis formé d'un ciment très fin dans la composition duquel la brique pilée entre pour une large part, ce qui donne à la coupe une couleur rouge foncé : la surface est formée d'une légère pellicule blanche bleutée, dépôt sédimentaire laissé par le passage des eaux. Je dois dire cependant que l'épaisseur,

d'ailleurs très faible de ce dépôt, ne varie pas dans la hauteur presque totale de l'aqueduc et semble être la même sur les parois verticales et sur le radier inférieur.

Ce travail de béton est fait avec une régularité admirable et constitue vraiment un ouvrage des plus remarquables.

La voûte fait quelque peu contraste : elle est très sommaire et laisserait par l'irrégularité des matériaux qui la composent et la multiplicité des joints formés, il est vrai, par un excellent mortier, une prise dangereuse aux infiltrations et aux dégradations causées par une eau courante. Les constructeurs, qui ont pris tant de soin d'assurer à la partie de l'ouvrage destinée au passage de l'eau, une étanchéité parfaite et durable et des surfaces parfaitement lisses, savaient que jamais l'eau ne s'élèverait jusqu'à cette voûte relativement négligée.

Elle n'est pas formée de claveaux, mais bien de deux encorbellements latéraux, réunis et recouverts par un dallage, le tout constitué par trois assises et cinq pierres ; la première assise se compose de deux moellons de 0 m. 12 de hauteur, ayant chacun une saillie de 0 m. 05, ce qui réduit déjà la largeur à 0 m. 38 en moyenne ; les deux pierres de la seconde assise font également, sur celle de la première, une saillie de 0 m. 05, de sorte que le vide, à son sommet, n'a plus que 0 m. 28 de large ; c'est cette ouverture qui est recouverte par une petite dalle, portant des deux extrémités sur la seconde assise ; cette seconde assise ayant 0 m. 08 de haut, la hauteur de l'aqueduc se trouve augmentée de 0 m. 20, soit en tout, 0 m. 70 ;

cette maçonnerie supérieure est liée par un mortier excellent, de couleur brune ; on reconnaît sur la voûte quelques traces d'une chape, dans laquelle ce mortier serait combiné avec de la brique pilée. (Pl. II.)

Telle est la portion de l'aqueduc mise au jour dans la ballastière de la Grange-Saint-Jean. Il convient d'ajouter qu'une seconde rencontre a eu lieu entre ce travail souterrain et la ligne du chemin de fer, à cent mètres environ en aval de la première, ce qui prouve que l'aqueduc contourne l'éperon que forme sur ce point le coteau, et ce qui semble établir, de la part des constructeurs, un parti pris de suivre, à un niveau constant, les sinuosités du terrain.

DESTINATION

Et maintenant, quelle était la destination de ce beau travail ?

S'il est d'une dimension peut-être un peu faible pour avoir coopéré à l'alimentation d'une grande cité, il devait cependant aboutir à un important établissement, tel que pouvait être, par exemple, une de ces villas que les grands seigneurs romains, séduits par le climat de la Gaule, avaient dispersées et construites avec tant de luxe et de confortable aux alentours des villes qui commandaient leurs provinces.

Si nous admettons, en principe, qu'un aqueduc suit la pente naturelle du coteau aux flancs duquel il est confié, si nous remarquons que la construction même de celui qui nous occupe exclut l'idée de la traversée d'une vallée au moyen d'un syphon, puisque la voûte,

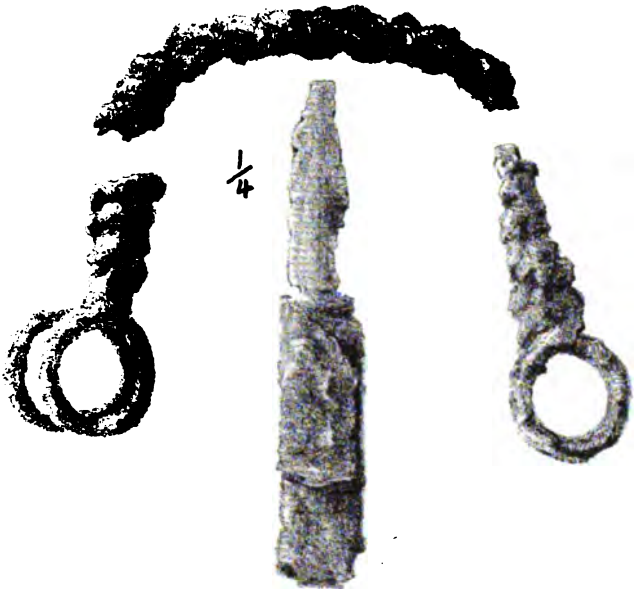

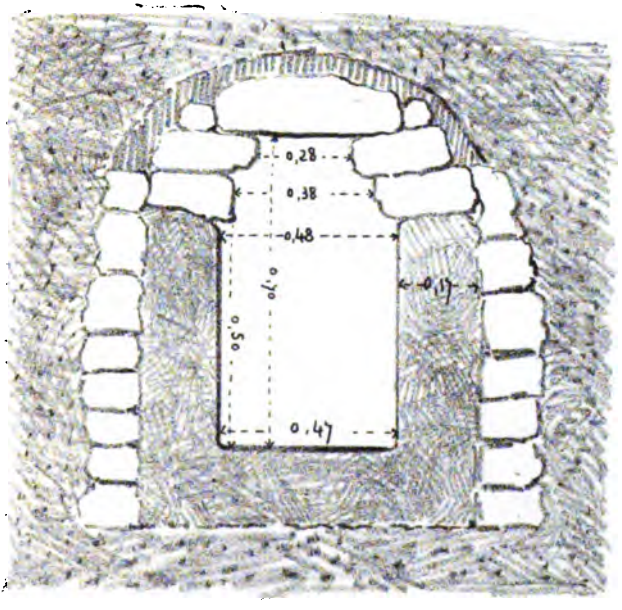

UNIV. OF MICH.

imparfaitement construite, n'eût pas résisté à la pression des eaux, nous sommes conduits à chercher l'origine de l'aqueduc en amont dans le coteau qui forme la gauche du val de la Rampenne, soit à la Grange-Saint-Jean, soit plus haut, où pouvaient se trouver des sources aujourd'hui disparues par suite de modifications dans le régime des eaux, et son aboutissant en aval, sur le même coteau. Dans ces conditions, nous trouvons deux localités, Germigny et Mazières dont les noms, d'étymologie latine, se prêtent parfaitement, le premier surtout, à l'hypothèse de l'existence antérieure d'une villa romaine.

Ni à Germigny, ni à Mazières, dira-t-on, l'eau ne manquait, puisque la Rampenne ou Beugnon coule non loin de là. Cela est vrai, mais il y a eau et eau. Les patriciens romains étaient des délicats et ils étaient assez riches pour ne pas reculer devant la dépense d'amener à leurs habitations luxueuses, soit pour l'alimentation, soit pour leurs thermes, des eaux de qualité supérieure à celles qui coulaient dans des cours d'eau qui paraissent avoir été de nature marécageuse. Enfin, ils avaient des jardins qui nécessitaient des arrosages et ils connaissaient peu les machines hydrauliques élévatoires ; le moyen le plus simple d'élever l'eau devait être pour eux d'aller la capter plus haut dans le vallon, en lui ménageant une pente moins accentuée que le lit naturel des ruisseaux.

Je pense donc que c'est à Germigny ou à Mazières que devraient être faites les recherches qui pourraient fournir la réponse à l'interrogation que nous pose au-

jourd'hui la découverte due à la construction du nouveau chemin de fer.

Avant de terminer, je dois faire une observation sur la pente de l'aqueduc. Un premier travail de nivellement, portant uniquement sur le tronçon de la ballastière, m'avait quelque peu surpris, car il révélait une pente, faible il est vrai, dans la direction de La Grange-Saint-Jean ; c'est-à-dire que les eaux, au lieu de suivre la pente naturelle du vallon, auraient été dirigées vers l'amont ; plus tard, un second nivellement étendu jusqu'au second point de rencontre de l'aqueduc avec le chemin de fer, dans la direction de la ferme de Saint-Ladre, vint établir que la pente générale de l'ouvrage est bien parallèle à la pente naturelle de la vallée et que l'anomalie constatée dans la ballastière doit être attribuée à un léger vice de construction ou à un mouvement de terrain.

Quoi qu'il en soit, l'aqueduc de la Grange-Saint-Jean offre un intérêt spécial aussi bien au point de vue de l'histoire locale que comme spécimen très remarquable des ouvrages en béton de la civilisation romaine ; il m'a paru intéressant d'en faire une description détaillée, car il faut prévoir la destruction progressive des fragments mis au jour.

NOTE

SUR DIFFÉRENTS OBJETS

TROUVÉS DANS LA BALLASTIÈRE DE LA GRANGE-SAINT-JEAN EN 1888

Par R. DE MARGUERYE

L'ouverture d'une carrière destinée à l'extraction du ballast, à La Grange-Saint-Jean, n'a pas donné lieu seulement à la découverte d'un aqueduc romain ; dès les premières fouilles, avant même d'avoir rencontré l'aqueduc, on trouva, à une faible profondeur, des objets en fer, fortement oxydés, qui semblent provenir d'une sépulture.

Un de ces fragments présente tous les caractères d'une portion d'épée de fer, dans son fourreau également en fer (V. pl. II) ; un autre, peut-être un fer de lance, en feuille de sauge. Les trois plus importants paraissent avoir constitué un ensemble dans lequel on pourrait reconnaître une chaîne dont les maillons auraient été soudés et déformés par l'oxydation (même planche) et qui serait composée d'une branche principale de laquelle partiraient deux autres branches d'égale longueur, chacune de ses trois branches étant terminée par un large anneau. On peut y voir une pièce de

harnachement ou, plus probablement, un moyen de suspension pour l'épée [1]. Cette arme est l'indice d'une sépulture gauloise des derniers temps de l'indépendance, et dont malheureusement l'observation n'a pas été faite d'une façon suffisamment exacte, puisqu'elle n'a été vue que par les ouvriers.

Un peu plus tard, sur les reins de la voûte de l'aqueduc, on trouva une monnaie très fruste, de Postume.

Enfin, quelques mois après l'ouverture à l'exploitation de la ligne du chemin de fer, le service de la voie fit extraire quelques wagons de ballast et ce travail mit au jour plusieurs sépultures pratiquées de la façon la plus sommaire. Ce sont des excavations qui, traversant la couche de terre végétale, profonde de 0 m. 30 environ, pénètrent d'une profondeur de 0 m. 30 à 0 m. 40 dans l'amalgame de sable et de petits galets calcaires qui forme la masse, de couleur presque blanche, du sous-sol. Le remplissage, naturellement, a fait couler la terre végétale, très brune, dans les fosses, de sorte que le travail d'extraction, conduit verticalement, dévoile immédiatement les sépultures.

Au mois de novembre 1888, j'en observai trois ; l'une avait été rencontrée dans le sens de la longueur et il en avait été extrait des ossements dont je rencontrai à terre, dans la carrière, quelques parties, mais je constatai que rien n'indiquait la présence ni de la tête ni des côtes ; il semble que les travaux de culture ont pu

1. V. Sépultures gauloises des Fertisses, par M. Ch. de Laugardière. *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, III, 12. — Cimetière gaulois de Maubranches, par M. P. de Goy, *mêmes mémoires*, XIII, 104.

déterrer les parties du squelette les plus rapprochées de la surface du sol. Non loin de cette première fosse une autre excavation avait été rencontrée, mais dans le sens de la largeur ; elle était entièrement vide quand je l'observai, mais je trouvai dans la terre rejetée un fragment important d'une tuile courbe de recouvrement et le fond d'un petit vase en poterie de fabrication romaine ; j'ai ramassé aussi, mais sans pouvoir déterminer de laquelle des deux sépultures elle provenait, une corne de cerf brisée en deux fragments.

J'ai également recueilli un morceau d'une poterie plate, à surface striée, qui a tous les caractères d'un conduit d'hypocauste.

La troisième excavation contenait encore la terre de remplissage et la section nette montrait qu'il ne s'y trouvait aucun fragment d'os. Mais entre la terre de remplissage et le sable blanchâtre formant le fond, régnait une couche de 0 m. 03 d'épaisseur, formée d'un mélange dans lequel la cendre serait entrée dans une forte proportion. En fouillant cette excavation je n'ai trouvé qu'un très petit fragment d'une poterie de fabrication soignée et d'un grain très fin.

Enfin, en avril 1889, de nouveaux travaux ont mis au jour d'autres sépultures; malheureusement je n'ai eu sur ces découvertes que des renseignements très vagues; on m'a parlé d'une tombe contenant deux squelettes juxtaposés; on m'a remis une toute petite monnaie de bronze indéchiffrable, et j'ai trouvé, alors que les produits de la fouille avaient été dispersés, une grande tuile à rebords, presque entière, mais brisée en plusieurs fragments par la pioche des travailleurs.

Il y a donc eu sur ce point un vrai cimetière dont l'étude raisonnée pourrait être intéressante.

Dès à présent, il convient de constater que la présence de débris variés de construction romaine, dénote l'existence d'un établissement dans ces parages, et peut-être ne faut-il pas aller chercher aussi loin qu'à Germigny le point où venait aboutir l'aqueduc découvert dans la ballastière.

UNIV. OF CH.

PIERRE TOMBALE

MÉROVINGIENNE

DÉCOUVERTE A BRIVES (INDRE)

Par A. DES MÉLOIZES

Les rencontres des vestiges de l'époque mérovingienne sont peu fréquentes en Berry et, au point de vue épigraphique, en particulier, les collections publiques du Centre sont des plus pauvres en monuments de ce temps : notre musée lapidaire n'en compte que deux exemples[1] et le musée de la ville de Bourges n'en possède qu'un seul[2]. Les autres musées de la région n'en ont, jusqu'à ce jour, recueilli aucun.

La découverte faite récemment à Brives (Indre) d'une pierre tombale épigraphique qui peut être rapportée au commencement du VII^e^ siècle, emprunte à cette rareté un intérêt spécial.

Brives, aujourd'hui chef-lieu d'une petite commune

1. Tombes de BADARPVS et de LVNIDIA, provenant du cimetière de Saint-Martin-des-Champs, à Bourges. V. *Catalogue du Musée lapidaire de Bourges*, publié par la *Société des Antiq. du Centre*, n^os^ 81 et 82.

2. Fragment de tombe de MEROFLIDIS, même provenance, publié par M. de Kersers. *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, IV, 165.

de moins de six cents habitants, remonte, comme centre de population, à une haute antiquité : son nom atteste une origine gauloise et les débris romains qu'on y rencontre, sa situation sur la voie antique d'Avaricum à Argentomagus donnent à penser qu'il y eut là plus qu'une simple *villa*. Enfin le bourg actuel, bâti sur la rive gauche de la Théols est dominé, de l'autre côté de cette rivière, par un petit camp, dont les traces, maintenant difficiles à retrouver, devaient être plus apparentes il y a quarante ans, puisque sa situation est indiquée sur la carte d'État-major.

Si l'argument tiré de la numismatique mérovingienne, pour donner aux rois de la première race de vastes domaines sur ce territoire, a perdu sa valeur depuis que les pièces qui portent BRIVATEVICO *ont* été attribuées à une autre localité [1], il n'est pas moins certain que Brives fut le siège d'une *vicairie*. La *charte* de fondation de l'abbaye de Déols nous a conservé son nom. Or, le centre de la *vicaria brivensis* ne pouvait être qu'un lieu de quelque importance.

On ne s'étonnera donc point d'y rencontrer la tombe d'un dignitaire de l'Église, d'un archiprêtre, car tel était le titre du personnage auquel se rapporte l'inscription que je viens faire connaître.

Le déblaiement, en 1887-88, de terrains situés à l'intérieur des fossés de l'ancien château de Brives, a mis au jour les fondations d'une partie d'un mur circulaire de 1 m. 30 d'épaisseur et de 3 mètres de rayon,

1. Brioude (Haute-Loire). *Liste des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes*, par A. de Barthélemy, page 13.

qui fut pris pour la base d'une tour, mais qui appartient certainement à une abside d'église. A l'intérieur se trouvaient trois cercueils en pierre, plus étroits aux pieds qu'à la tête, orientés, placés côte à côte et recouverts par une dalle posée en travers. C'est la pierre tombale, objet de cette note.

Si les cercueils, d'ailleurs violés antérieurement, paraissaient être dans leur situation primitive, il n'en est pas de même de la dalle qui, évidemment, n'occupait pas la place pour laquelle elle avait été faite [1].

Elle mesure 2 m. 20 de long, et en largeur 0 m. 71 à la tête et 0 m. 48 aux pieds. L'épaisseur est de 0 m. 20. La pierre sort des carrières d'Ambrault, distantes de cinq à six kilomètres. Ses quatre côtés sont entaillés à moitié de l'épaisseur pour appuyer le pavage au niveau duquel elle se trouvait, lorsqu'elle recouvrait

1. Ces fondations ont été découvertes sur une trop faible étendue pour permettre d'asseoir une opinion précise relativement à l'âge de l'édifice qu'elles supportaient. Peut-être celui-ci remonterait-il assez haut, mais on peut aussi bien le faire descendre jusqu'au XI[e] siècle et le regarder comme ayant succédé à l'église dans laquelle la pierre tombale avait sa place. Il n'y a donc aucune lumière à tirer, quant à présent, de la mise au jour de ces substructions. Si les fouilles sont continuées, elle révèleront peut-être quelque indice utile. D'ailleurs, tous les terrains qui avoisinent le château de Brives pourraient être l'objet de recherches intéressantes. Ce qui reste du château, aujourd'hui transformé en bâtiment d'exploitation agricole, ne paraît pas remonter au delà du XV[e] siècle, et il se pourrait que les fossés aient été creusés et le château construit après la destruction du sanctuaire dont on a trouvé les traces et dont les ruines auraient été recouvertes par d'autres constructions. Le château a conservé une tour à machicoulis et sa porte d'entrée. En avant de celle-ci, on voit une sorte d'enceinte carrée entourée de fossés qui, si elle ne cache pas quelque ruine romaine, doit être l'ancien château féodal, contemporain de l'église du haut moyen-âge.

un tombeau engagé dans le sol. L'usure de sa surface est une preuve de cette destination; elle a sensiblement altéré l'inscription sans la rendre illisible.

L'étendue visible au milieu du carrelage environnant, est définie par les dimensions suivantes : longueur : 2 mètres; largeur en haut : 0 m. 50; en bas : 0 m. 38.

A la tête, dans un espace limité vers le bas par une ligne transversale, est gravée une couronne garnie de dentelures, cantonnée de quatre feuilles lancéolées et entourant une sorte de monogramme du Christ.

Ce monogramme a l'apparence d'une roue à huit rais, résultant peut-être de la combinaison d'un X et d'une croix, mais pouvant s'expliquer aussi par la maladresse et l'ignorance de l'ouvrier qui a imité, sans le comprendre, le type usité du chrisme.

Au-dessous, dans un tableau indiqué par deux traits parallèles espacés de 0 m. 03 et sur lequel empiètent les lettres des deux premières lignes et un chiffre de l'avant-dernière, se trouve l'inscription suivante :

INHOCTO
MOLOREQ
VIISCIT
BONEM
EMORI
AEBAV
DVLFV
SARCE
PRBO
BIITXIII
L DE

Quelques lettres sont partiellement effacées par le frottement ; la première de la dernière ligne l'est totalement ; mais la lecture ne peut faire aucun doute :

IN HOC TOMOLO REQUIISCIT BONE MEMORIAE BAUDULFUS ARCEPRESBYTER OBIIT XIII KALENDAS DECEMBRES.

Les lettres sont des capitales romaines grossièrement gravées par une main malhabile, mais d'ailleurs sans altération essentielle. Les remarques particulières que provoque leur examen sont les suivantes :

Toutes les lettres manquent d'apices ; quelques hastes sont terminées par des points ; la lettre Q a la forme du q minuscule ; dans les A, la traverse est brisée ; dans les L la barre descend obliquement au dessous de la ligne ; les jambages des M sont obliques ; ceux des N sont verticaux et la traverse de ces dernières lettres naît un peu au-dessous de l'extrémité supérieure du premier jambage.

Les mots se suivent sans aucun intervalle. Il n'y a point de lettres liées. Trois abréviations indiquées par des lignes droites terminées par des points se trouvent à l'antépénultième et à la dernière ligne. Il y a de plus à noter : les mots TOMOLO pour TUMULO, REQUIISCIT pour REQUIESCIT, la distinction complète des lettres composant la diphthongue Æ dans MEMORIAE, et l'emploi simultané de cette désinence et d'un simple E (BONE) pour le génitif ; enfin la forme ARCEPRESBYTER qui ne paraît pas pouvoir être traduite autrement que par ARCHIPRESBYTER.

Les anciens monuments épigraphiques qui mentionnent ce titre sont rares. Le premier qui l'indique serait,

d'après l'abbé Martigny [1], une épitaphe du commencement du VII[e] siècle.

Le nom de *Baudulfus* n'est pas nouveau : Il est même connu par des personnages quasi-historiques. C'est un Baudulfus qui, au nom de Brunehaut, poursuivit saint Colomban jusqu'à Luxeuil, pour l'arracher de son monastère et c'est également le nom d'un monétaire d'Autun, en fonctions de 585 à 612 [2].

Tous ces souvenirs nous reportent au premier quart du VII[e] siècle et il semble que la pierre tombale de Brives doive être attribuée à cette même époque. Les caractères généraux de l'inscription, le manque d'intervalles entre les mots, la forme particulière des signes abréviatifs, tout concourt à justifier cette attribution.

Il me reste à féliciter le propriétaire du terrain sur lequel a été rencontré cet intéressant monument épigraphique, d'avoir compris l'utilité de le soustraire à la destruction pour l'offrir à l'examen des savants, M. Leloup a bien voulu me l'abandonner gracieusement et je me propose de l'offrir en son nom au musée de la ville d'Issoudun. Cet établissement, dans une nouvelle et intelligente installation, présente à ses visiteurs une collection lapidaire locale qui compte déjà quelques pièces importantes et dont la pierre tombale de Brives ne sera pas la moins précieuse.

1. *Dict. des Ant. chrét.* au mot *archipresbyter*.
2. Lelewel, *Numismatique du moyen-âge*, I, 59.

RAPPORT DE DIDRON

SECRÉTAIRE DU COMITÉ HISTORIQUE DES ARTS ET MONUMENTS

SUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS

A LA CATHÉDRALE DE BOURGES[1]

AVANT 1848

Communiqué et annoté par M. Octave ROGER

Dans le VII[e] volume de nos *Mémoires*, M. de Girardot a publié une *description des sculptures du portail de la Cathédrale de Bourges avant leur restauration*. L'auteur qui s'était livré à une étude approfondie de notre magnifique basilique et qui avait été témoin des restaurations qu'elle a subies, fournit des détails précieux pour l'archéologue et l'historien. En effet, quand, dans un monument ancien, les parties neuves ont pris la teinte de la sculpture primitive, il est souvent difficile de discerner l'œuvre originale des additions et des modifications successives qui ont pu y être apportées.

C'est pour compléter le travail de M. de Girardot,

1. Voir sur ce sujet :
Mém. de la Soc. des Ant. du Centre, t. VII, p. 249.
Revue du Centre, t. IV, p. 156 et suiv.
id. *id.* t. V, p. 350.
id. *id.* t. VI, p. 237.
Annuaire du Cher (Tablettes Berruyères). Années 1863 et 1864.
Pierquin de Gembloux. — *Notices historiques, archéologiques et philologiques sur Bourges* (1840), page 186.

spécial du reste à la description des sculptures du portail, que nous communiquons à la Société l'appréciation d'un éminent archéologue, Didron, sur les restaurations dont notre Cathédrale a été l'objet antérieurement à 1848. Chargé par décision ministérielle du 30 avril de la dite année, de constater, au point de vue archéologique, les travaux déjà faits et ceux restant à faire, l'auteur du rapport juge avec une grande liberté et infiniment de science et d'esprit, l'œuvre de ses contemporains. Peut-être ses appréciations sont-elles un peu sévères si l'on tient compte de l'époque (1830 à 1848) où ces travaux furent exécutés. La science archéologique était à ses débuts; on commençait seulement à rassembler les matériaux qui permirent de poser des principes certains par la connaissance approfondie du passé. D'autre part il fallait souvent lutter contre la routine et le mauvais goût dont une délibération du Conseil de Fabrique de Saint-Étienne de Bourges, en date du 1er novembre 1834 nous fournit un curieux exemple [1].

Heureusement ces temps sont passés, et si Didron était de nouveau appelé à contrôler les travaux exécutés dans notre Cathédrale depuis la rédaction de son rapport, peut-être, sauf quelques critiques de détails, n'aurait-il que des éloges à décerner.

O. R.

1. Lire un extrait de cette délibération dans la *Revue du Centre*, quatrième année, p. 163.

RAPPORT

ICONOGRAPHIE

(SCULPTURE ET PEINTURE)

I.

État des travaux exécutés à la Cathédrale de Bourges.

Les premiers travaux remontent à 1829; ils se sont continués jusqu'en 1847. Durant ces dix-huit années, on s'est occupé presque sans interruption de la Cathédrale de Bourges. M. Pagot, architecte d'Orléans, a dirigé tous les travaux ; il avait pour inspecteur M. Juillien, architecte du département du Cher et de la ville de Bourges. Depuis 1845, année de la mort de M. Pagot, M. Juillien est, seul en titre, chargé de la Cathédrale de Bourges. Les sommes dépensées dans cet édifice se sont élevées, de 1829 à 1847, à un total considérable, dont je n'ai pas le chiffre ; mais en sept ans, de 1840 à 1847, on a épuisé un crédit de 174,620 fr. 90 [1]. Une

1. Le 30 mai 1840, M. Goyer s'était rendu adjudicataire des travaux de restauration à faire dans la cathédrale de Bourges moyennant un rabais de 0 fr. 075 par franc. Le devis s'élevait à 159,057 fr. 10. Le 10 avril 1847 le Ministre approuvait un devis supplétif de 32,051 fr. 25 pour la continuation des mêmes travaux.

Par décisions ministérielles des 21 décembre 1850 et 27 février 1851, MM. Abadie, architecte, et Lavry, vérificateur, furent chargés

forte portion de cette somme a été prise par des restaurations de sculptures et de vitraux exécutés à l'extérieur ou à l'intérieur du monument.

SCULPTURES

Le portail occidental de la Cathédrale de Bourges est couvert de sculptures. Des statues, des statuettes, des bas-reliefs, des feuillages et rinceaux décorent les parois, les tympans et les voussures des cinq portes, qui s'ouvrent sur les cinq nefs de l'édifice. Trois de ces cinq portes, la centrale et les deux de droite, ont été complétement restaurées; on n'a pas encore touché aux deux portes de gauche.

La porte centrale, la plus importante par ses dimensions et sa décoration, a été le but principal des artistes restaurateurs. On s'est attaché aux embrasures, au trumeau, au tympan, aux voussures et au pignon; c'est-à-dire qu'on a restauré la porte entière et son encadrement.

Toute cette porte est consacrée à la création et à la fin du monde, ou plutôt à la Genèse et au jugement dernier. La Genèse est au bas; elle court le long du stylobate. Le jugement dernier occupe tout le tympan. La création se développe dans une série de douze bas-

de la vérification des travaux de l'entreprise, qui ne fut définitivement réglée qu'en 1855. Le chiffre définitif fut arrêté à la somme de 157,121 fr. 13 dans laquelle les travaux de sculpture exécutés par Caudron sont compris pour 45,349 fr. 21. Il n'y est pas fait mention du travail de restauration des vitraux qui constitue un compte spécial.

reliefs exécutés avec une grâce remarquable ; c'est de la fine sculpture de la première moitié du XIV^e^ siècle. Les sujets s'ouvrent par la création des anges. Toutes ces charmantes figures, même celle du Créateur, ont été réparées en mastic et ciment romain. Cette substance grasse et molle a subi les accidents qu'éprouve ordinairement le mastic des vitriers. Sous l'influence de la chaleur, elle s'est desséchée, retirée et fendue absolument comme de la terre glaise ; en sorte qu'en ce moment, sous une faible pression du doigt, elle se détache en petits rognons ou s'émiette en poussière comme de la vieille cire desséchée. D'ailleurs, antipathique à la pierre, elle n'a pu adhérer suffisamment au liais des sculptures anciennes. Il a fallu couper la pierre au vif et y enfoncer des goujons de fer ou de cuivre autour desquels on a modelé le mastic. En certains endroits, le goujon déborde la saillie de la sculpture et se montre à nu ; en d'autres, le scellement des goujons a fait éclater la pierre ancienne ; ailleurs, par suite du défaut d'adhérence, le mastic joue sur la pierre et roule autour du goujon. On remue ainsi des bras et des jambes de statuettes comme on ferait des membres de poupées de bois, creux et mobiles autour d'une tige de fer. Quant à la couleur et au grain, cette pâte jaunâtre, huileuse et compacte comme de la glaise, jure avec la couleur franche, avec le grain poreux de la pierre. Du reste, le temps fait déjà justice de ces restaurations ; il n'y a pas deux ans qu'elles sont exécutées, et déjà une partie de ces sculptures en mastic a disparu. Au Dieu qui créé les anges, à celui qui condamne Adam et Ève, le masque entier, refait en mastic, a été repoussé

par le fond de pierre et a disparu. Tout le reste de ces sculptures est gercé et ne demande qu'à se laisser tomber. Dans cinq ou six ans, il n'en demeurera plus que les goujons de fer oxydés, et l'on aura ainsi perdu une somme considérable après avoir écorché au vif un des plus charmants spécimens de la statuaire du XIV^e^ siècle, peut-être même de la fin du XIII^e^.

Quant à l'iconographie, on l'a fort peu respectée. Entre les bras de deux petits anges qui, venant d'être créés, remercient Dieu en joignant les mains, on a placé un soleil et une lune en mastic, et cependant alors les astres du jour et de la nuit n'étaient pas encore créés. Le soleil nouveau a été placé respectueusement sur une nappe, pour que l'ange ne le touchât pas avec les mains nues ; mais on a fait moins de cérémonies pour la lune qui est posée à cru sur les mains de l'ange opposé. La raison de cette différence doit être hiérarchique. Le sculpteur moderne, symboliste de haute venue, se sera probablement rappelé que l'homme est supérieur à la femme et que le soleil vaut mieux que la lune.

Au tympan, l'archange saint Michel pèse les âmes dans une balance. Une âme est assise dans un plateau, un poids s'enfonçait dans l'autre. En 1836, avant la restauration de ces sculptures, je vins à Bourges et j'y étudiai ce tympan. Malgré l'attention toute particulière que j'y fis, je ne pus distinguer ce que contenait le plateau opposé à celui de l'âme. Le restaurateur a tranché l'incertitude en y mettant un calice, emblême des bonnes œuvres au poids desquelles on estime l'âme. Ce calice a pu exister dans ce plateau, quoique j'en

doute formellement et que je n'en connaisse pas d'autre exemple ; mais enfin, mieux aurait valu n'y pas toucher pour que l'espèce du poids put, un jour ou l'autre, être déterminée par la science archéologique plus sûre d'elle-même [1].

Je m'en tiendrai à ces deux exemples d'iconographie, l'un d'une erreur certaine, l'autre d'une erreur probable, pour montrer l'impossibilité, l'inutilité, le danger de pareils travaux. Les cinquante-cinq ou soixante statues qui couvrent, sur trois étages, tout le champ du tympan, ont toutes été restaurées. Les unes ont été refaites en entier, les autres en partie. Une main, un doigt de pied, un œil, un sourcil, quand ils manquaient, ont été impitoyablement regreffés en mastic à l'aide de goujons en fer. A la frise du Parthénon, mutilée comme ce tympan de Bourges, si quelque mauvais sculpteur du Bas-Empire avait réparé en ciment grec ou romain, ou même en marbre, au moyen de tenons en métal, toutes les parties cassées, ce qui nous resterait à faire aujourd'hui, ce serait de détruire ces travaux barbares, pour en dégager l'œuvre divine de Phidias. Je ne demande pas qu'on détruise ce que feu le sculpteur Caudron vient d'exécuter à Bourges ; mais je fais le vœu qu'au moins on ne poursuive pas davantage ni des restaurations pareilles, ni des restaurations d'aucune espèce. Il faut savoir prendre son parti avec le temps : les choses, comme les hommes, sont destinées à vieillir et à

1. La restauration des trois grands bas-reliefs du tympan central figure au devis pour la somme de six mille francs, acceptée lors du règlement.

mourir ; le plus sage est d'attendre la fin, en la retardant toutefois le plus possible par des moyens raisonnables, mais en ne réparant pas ce qui est irréparable. Qu'une statue détruite entièrement soit remplacée par une statue entièrement nouvelle, je le concède, si on l'exige absolument, pourvu que le travail soit bien fait et d'après les règles de l'iconographie ; mais qu'on s'abstienne enfin de restaurer des parties insignifiantes et qui n'empêchent pas une statue de se tenir debout.

Le tympan de cette porte centrale, que nous examinons en ce moment, est encadré par une voussure découpée en six cordons concentriques. Chacun de ces cordons est occupé par une rangée de petites statues assises ou debout qui assistent au jugement dernier. C'est le personnel de la Cour céleste, du Paradis, distribué en cercle autour du Juge suprême. En partant de l'intérieur, le premier cordon appartient à dix séraphins et chérubins ; le deuxième à douze anges ; le troisième à quatorze docteurs ; le quatrième à seize différents saints ; le cinquième à dix-huit martyrs, diacres et autres ; le sixième à vingt rois et prophètes de la Loi ancienne.

Toutes les statues des quatre cordons intérieurs ont été refaites partiellement : ici, une plume d'aile ; ailleurs un pli de vêtement ou un fragment quelconque du corps. Mais le cinquième et le sixième cordons furent enlevés brutalement et en entier ; les trente-huit statues qui les remplissaient ont été remplacées et refaites des pieds à la tête. En 1836, lors d'un séjour à Bourges, je

vis ces statues posées tout nouvellement et j'écrivis ce qui suit dans mon cahier de voyage [1].

« Cinquième cordon. — Dix-huit martyrs, palme en « main, tous refaits sous la direction de M. Juillien, ar- « chitecte de la ville et du département [2], par deux « médiocres praticiens, ouvriers de la manufacture « Romagnési [3]. Ces statues sont fort mauvaises : toutes « de pratique, aucune de sentiment. Elles portent des « moustaches comme des colonels de carabiniers. Toutes « ces faces sont pleines et grasses à faire envie aux « individus les mieux nourris.

« Sixième cordon. — Vingt docteurs ou rois ; on ne « saurait trop les qualifier ; superbes de moustaches et « de barbe ; mines de poseurs d'ateliers. Il y en a un « vieux qui grince des deux dents qui lui restent encore, « comme un ergoteur qu'aurait désarçonné son anta- « goniste. Toutes ces statues, mauvaises d'exécution, « sont modernes de physionomie, d'attitude, de gestes, « de vêtements et d'attributs. Elles blessent l'œil de « l'artiste et de l'archéologue. »

Vous me pardonnerez de vous offrir ces notes crues et rapides d'un voyageur ; si je les ai transcrites ici textuellement, c'est qu'au mois de juin dernier, en arrivant devant ce portail, douze ans après ma première visite, je n'ai plus retrouvé même ces trente-huit statues en

1. Ce travail faisait partie de la première entreprise du sieur Goyer, en 1834. Le montant des travaux adjugés était d'environ 200.000 francs.

2. L'architecte, à cette époque était M. Pagot. C'est M. Juillien, alors seulement inspecteur des travaux, qui fit refaire, en 1845, par Caudron, l'ouvrage de Romagnési.

3. M. Narcisse Romagnési, sculpteur, résidait à Orléans.

pierre que l'administration des cultes avait fait exécuter par l'entrepreneur Romagnési. On s'était aperçu, en 1845, que ces figures étaient décidément mauvaises, intolérables, et l'on chargea le sculpteur Caudron de les ramener à une forme moins offensante. Pour ce travail de perfectionnement, Caudron reçut 7,080 francs, dont 2,520 pour les feuillages qui séparent les statuettes. Comme M. Romagnési avait, ainsi que nous venons de le voir, bien nourri et bien étoffé ses figures, Caudron put tailler en plein drap : il rasa les moustaches, coupa la barbe, dégrossit les joues, diminua l'ampleur des vêtements et fit des statues maigres avec les gras personnages de son prédécesseur. Voilà pourquoi, en 1848, je ne reconnaissais plus mes statues trop bien portantes en 1836. J'avais laissé trente-huit individus en santé florissante, et je les retrouvais, douze ans après, desséchés et comme minés par une longue maladie. J'obtins la solution de ce problème en me renseignant à Bourges même et en lisant dans le devis supplémentaire de M. Juillien, dressé en octobre 1845 :

« Retoucher aux 38 figures des deux premières rangées de figures, dépense évaluée à..... 4,560 fr.

« Retoucher aux feuillages des deux premiers rinceaux d'ouvrage, estimé..... 2,520

A la suite de ces deux articles, je lis ce troisième :

« Sculpture entière du Saint-Esprit à placer au centre de la voûte, ouvrage estimé.. 100

Ce Saint-Esprit est placé effectivement là où il n'a jamais été, et sa forme de pigeon-ramier au naturel, aurait bien pu scandaliser les chrétiens des XIII^e^ et XIV^e^ siècles. Cent francs sont peu, mais c'est encore trop pour ce vilain oiseau.

A la place des trente-huit statues faites par Romagnési et refaites par Caudron, il y avait 38 figures élégantes et suffisamment bien conservées. En effet, dans l'escalier septentrional qui mène à la crypte de la cathédrale, on a déposé contre le mur treize des statues des premier et second cordons remis à neuf; une quatorzième est gisante dans l'atelier des tailleurs de pierre; une quinzième a été sauvée par M. Jules Dumoutet, statuaire de Bourges, qui l'a recueillie dans sa maison et qui est prêt à la rendre à la cathédrale. On ne comprend pas, à voir la conservation de la plupart de ces figures, pourquoi on les a enlevées à leurs voussures, pour les remplacer par des statues modernes. Afin de prouver cette assertion, M. Dumoutet a bien voulu me dessiner deux des statues anciennes de la voussure, reléguées aujourd'hui dans un des obscurs couloirs de la crypte. L'une appartient à la fin du XIII^e^ siècle et montre un diacre dont le nez seul et le rebord supérieur de l'amict sont mutilés; quant à l'autre, qui date d'une restauration du XV^e^ siècle, elle est presque intacte. Sauf une petite cassure au pied droit, on croirait que ce jeune diacre sort des mains du sculpteur. Il est probable même que cette cassure provient de la dépose de la statue et de son rangement contre les murailles de la crypte. Pourquoi donc avoir descendu et comme jeté aux gravois d'aussi intéressantes sculptu-

res ? C'est un bonheur du moins qu'on ne les ait pas détruites, car rien n'est plus propre à faire sentir l'imperfection, le défaut de style, l'absence de caractère archéologique de la sculpture Romagnési-Caudron.

Contre les parois de la même porte centrale, se dressaient, entre autres, douze grandes statues de 2 m. 30. Elles représentaient les apôtres assistant au jugement dernier. En 1836, huit de ces grandes figures avaient déjà disparu ; quatre restaient encore en place ainsi qu'une cinquième qui avait dû représenter un roi. Comme elles étaient sans tête, l'architecte voulait les faire enlever. J'essayai, mais en vain, de l'en dissuader. J'écrivis à M. P. Mérimée, déjà inspecteur des monuments historiques, une lettre dont j'ai conservé la copie et d'où j'extrais le passage suivant :

« A Bourges, on fait de très grandes et de très « mauvaises réparations. On ne peut plus les empêcher « malheureusement, mais on peut empêcher encore « que l'architecte ne descende cinq des statues colos- « sales qui sont adossées aux parois du grand portail. « Ce sont, de quarante-sept, les seules qui aient été « épargnées soit par les protestants soit par les révolu- « tionnaires. Pour l'uniformité, l'architecte va les faire « disparaître. J'ai prié M. le Préfet et M. Louis Raynal, « substitut du procureur général et correspondant de « notre Comité, d'ôter cette envie à l'architecte ; mais « on ne m'a pas écouté. Votre voix a plus d'autorité « que la mienne ; je vous recommande donc instamment « les cinq statues de Bourges. » (Lettre du 6 août 1836.)

M. Mérimée a dû faire des réclamations ; mais il n'obtint, pas plus que moi, la conservation de ces

belles figures. On les enleva de la place qu'elles occupaient depuis cinq cents ans, pour les jeter dans un magasin de débris de toute espèce. Ce sont des statues fort belles, égales à celles qui tapissent, à la même place, les cathédrales de Chartres et d'Amiens; comparables même à celles qu'on voyait adossées aux piliers de la Sainte-Chapelle de Paris et qu'on achève de restaurer en ce moment [1].

Le dessin, exécuté par M. Dumoutet, peut en donner une idée suffisante. Il est probable que cette statue représentait saint Paul. C'était un apôtre, puisque ce personnage a les pieds nus et qu'il accompagnait d'autres figures également non chaussées et qui toujours, à cette place, sont les douze apôtres escortant leur maître.

Incomplètes, puisqu'il ne reste plus que quatre apôtres sur douze; mutilées, déplacées depuis longtemps, ces statues ne devraient peut-être pas se remettre à leur ancienne place, mais elles orneraient le musée départemental de Bourges. Un jour, si l'on voulait, ce que je ne désire pas, rendre aux parois de la porte centrale les douze apôtres qui les garnissaient, on aurait ces quatres statues à copier exactement et elles serviraient en outre de modèles pour donner le style des huit autres. Il faudrait placer dans le même musée les deux autres statues dont l'une paraît représenter un roi et les quinze statuettes provenant des voussures de la même porte. Dans le magasin des

1. Ces statues, au nombre de six, ont depuis été placées dans les niches de droite du portail central.

tailleurs de pierre et dans la crypte, ces sculptures courent journellement des dangers : serrées l'une contre l'autre, elles s'y écrasent, et les visiteurs les offensent de la main et du pied. Ce musée de Bourges, qui n'est pas sans valeur déjà, s'enrichirait de sculptures remarquables et d'une époque dont il n'a presque rien encore.

En remontant du soubassement de la porte centrale au sommet du pignon qui la couronne, nous trouvons une grande statue nouvelle faite en pierre par feu Caudron [1]. On dit qu'elle représente saint Étienne. Les cheveux du saint paraissent sortis des ciseaux et de la brosse d'un coiffeur de notre temps, de même que la coupe de ses vêtements semble avoir été prise dans les ateliers d'un chasublier de Paris. Rien de plus choquant que ce diacre du XIX^e^ siècle dominant cent soixante-dix statues et statuettes du XIV^e^.

C'est par le défaut contraire précisément que pèche la grande statue récemment placée sur le trumeau de la porte et qui représente Jésus-Christ foulant aux pieds le lion et le dragon seulement [2]. Le sculpteur a supprimé, de son autorité privée, deux bêtes sur quatre : il a omis l'aspic et le basilic qui, d'après les textes et les monuments, devraient être foulés par les pieds du Christ comme le lion et le dragon. Cette statue, presque colossale et qui paraît trop grande, a été

1. Cette statue, bien antérieure aux travaux de Caudron, est l'œuvre de Romagnési.

2. Cette statue figure dans le mémoire de l'entrepreneur pour la somme de 1.317 fr. 50, dont 1,200 francs attribuées au sculpteur pour son travail et 117 fr. 50 pour fourniture de pierre.

à peu près copiée par Caudron sur une statue de la cathédrale de Chartres. Mais à Chartres, c'est du XIII^e^ siècle et non du XIV^e^ comme à Bourges, en sorte que le style en est aussi différent qu'une colonne du XIII^e^ diffère d'une colonnette du XIV^e^. Les cheveux et la barbe de ce Christ nouveau, au lieu d'être massés, comme au XIV^e^, sont divisés par boucles et pinceaux, comme on les aimait à la fin du XII^e^ siècle et au commencement du XIII^e^. Or, les cheveux fournissent un des plus importants caractères de la sculpture : une portion de barbe éginétique suffirait à refaire une statue de ce style, comme une boucle de cheveux suffirait pour une statue romane. Les Grecs et les Romains se distinguent par une manière toute différente de tailler les cheveux et la barbe de leurs personnages. Caudron est d'autant moins excusable qu'il avait, au-dessus de sa statue nouvelle, deux figures anciennes de Jésus-Christ dont la barbe et les cheveux donnent un démenti de cent ans au moins aux cheveux à courtes ondulations et à la barbe en tire-bouchons de son Christ. Le nimbe de ce Christ ment également aux règles de l'iconographie chrétienne, comme ses genoux cagneux et ses jambes absentes sous les draperies mentent à l'art de tous les temps et de tous les pays. Pour faire apprécier la différence de la statuaire de Caudron et de la statuaire ancienne, je mets en regard deux dessins, dont l'un représente la tête du Christ moderne, et l'autre celle du Christ ancien qui est placé immédiatement au-dessus.

Ce style roman et surtout ces moustaches et cette barbe à pinceaux bouclés du Christ de Caudron jurent avec l'ampleur du style gothique de la figure ancienne.

ORNEMENTATION

Par le second article du devis transcrit plus haut, on voit qu'une somme de 2,520 fr. est allouée pour refaire deux cordons de feuillages et rinceaux déjà faits en pierre par Romagnési. Ces feuillages, qui sont aujourd'hui de deux mains, ainsi que les statues qu'ils encadrent, ressemblent à la végétation gothique comme le pigeon pattu sculpté par Caudron à cette même voussure de la porte centrale ressemble au Saint-Esprit du moyen-âge, comme son Christ pseudo-roman à un Christ du XIVe siècle. Lierre, vigne, chêne, olivier, rosier, figuier, pommier, prunier, cerisier, tout cela, restauré en mastic ou remplacé en pierre par Caudron doublant Romagnési, déshonore la cathédrale de Bourges. Les feuilles et les fruits en mastic se gercent et tombent à peu près comme tombent les feuilles des arbres à la fin de l'automne. Au moins, et c'est une consolation, dans deux ou trois ans il n'en restera plus guère que le souvenir ; mais ce qui est en pierre restera longtemps et ne fera pas honneur à notre époque.

Aux chapiteaux, aux attaches ou griffes des bases des colonnes, c'est comme aux cordons de la voussure, comme aux rampans des pignons, comme à la frise du stylobate. On a même copié (fort mal du reste) un chapiteau de la Renaissance, parce qu'il offrait un motif grotesque de petits dragons enlacés, et on l'a incrusté au milieu de tout un entourage du XIVe siècle et peut-être même du XIIIe.

Si de la végétation nous descendions à l'ornementation purement géométrique, surtout aux moulures, les

reproches devraient être non moins sévères. Les scoties et les gorges ont disparu complètement ou se sont ouvertes béantes comme les gothiques ne les ont jamais connues. Les boudins ou les tores se sont aplatis en pâte, comme ces couronnes de pain d'épice qu'on fabrique à Reims. Toute la finesse, toute l'élégance un peu maniérée du XIVe siècle a cédé devant la trivialité, la grossièreté des ouvriers restaurateurs de notre temps. L'architecte ne s'est pas même donné la peine de copier ce qu'il avait sous la main et ce qui, permettez-moi cette expression populaire, lui crevait les yeux. Il avait de nombreux et charmants modèles qu'il n'a pas voulu regarder, mais qui portent contre lui le plus fâcheux témoignage. Ici encore, pour donner une preuve matérielle, j'oppose deux dessins que je dois à l'obligeance de M. Jules Dumoutet. L'un représente le trumeau de la grande porte tel qu'il vient d'être fait à neuf.

Cette pièce, dont les moulures de l'embasement sont si informes, remplace le trumeau ancien qui gît maintenant dans le magasin du sculpteur sur un tas de débris. Certainement, l'artiste a voulu reproduire, dans son trumeau moderne, les principales formes de l'ancien ; mais on remarquera combien les deux embasements diffèrent : la proportion en est entièrement dissemblable. On croirait qu'on a allongé, mais inégalement et par un mauvais procédé d'étirement, la base ancienne, pour obtenir cette base moderne, qui est une vraie monstruosité [1].

En voilà bien assez sur la porte centrale.

1. La sculpture seule de ce trumeau a été payée 700 francs.

Les deux autres portes, qui ont subi des restaurations, sont consacrées l'une à saint Étienne, patron de la cathédrale, l'autre à saint Ursin, premier évêque de Bourges. Au stylobate de ces portes, la Genèse de la porte centrale se poursuit par le meurtre d'Abel, par la mort de Caïn que tue Lamech, par le déluge et par la vie de Noé. Aux tympans, on voit se dérouler en trois étages la vie, la mort et les miracles du premier diacre de la chrétienté et la légende du premier pasteur du diocèse. Aux voussures, cordons d'anges, de diacres, de docteurs et d'évêques; sculpture délicate du XIV^e^ siècle. Le tout, comme à la porte centrale, a été réparé en mastic, et ce mastic se gerce et tombe. Inhabiles et peu instruits, les praticiens de Caudron ont multiplié les fautes d'iconographie et d'art que j'ai signalées à la porte centrale et que, pour cause d'ennui, je ne dois pas détailler ici. Je dirai seulement que sur le pignon de la porte Saint-Ursin, Caudron a placé un saint Jean-Baptiste debout, et sur celui de la porte Saint-Étienne, un ange également debout. On ne peut savoir ce que cet ange et ce saint Jean font là; ça ne rime à rien et c'est en outre passablement laid; le saint Jean a l'air particulièrement d'un Hercule difforme. A moins que le sculpteur ne se soit appelé Michel-Ange et l'architecte Jean-Baptiste et n'aient voulu ainsi honorer leurs patrons, je ne trouve réellement aucune raison pour avoir planté ces deux figures au sommet de pignons qui n'étaient pas pour elles. On a fait des statues pour faire des statues[1].

1. Le sculpteur a touché mille francs pour ces deux statues. Le saint Etienne et le saint Ursin qui ornent les trumeaux des deux

Les travaux de Caudron, sur ces deux portes, se sont exécutés avec une telle insouciance, qu'on a troué et déchiré des statuettes anciennes pour qu'elles pussent recevoir le mastic qui n'y est pas encore venu, de sorte qu'on n'a ni la chose ancienne ni sa restauration. Deux bas-reliefs, exécutés en pierre par Caudron et représentant le déluge, ne sont pas même terminés. Deux têtes, principalement, ne sont que dégrossies. Il paraît que l'administration des cultes n'a pas encore payé les sculptures de ce portail ; je demanderai donc formellement qu'on retienne sur le prix convenu, celui de ce masticage qui n'est pas fait et celui de ces bas-reliefs qui sont à peine ébauchés.

A la végétation sculptée sur ces deux portes, à l'ornementation géométrique, aux moulures, mêmes fautes que plus haut, à la porte centrale.

On n'a pas touché, heureusement, à la statuaire des portails latéraux du nord et du midi. Toutefois, le flanc sud, qui donne sur la promenade publique, qui est dégagé et fort en vue, a été décoré avec une certaine prédilection. L'architecte a planté, sur le porche en saillie sur ce flanc méridional, six clochetons d'où s'élancent, comme des fusées, deux obélisques plus élevés que les autres. Ces lourdes pyramides sont posées sur pointe ou en éperon, et l'architecte n'a pas su que, sur un porche du XIII^e^ siècle, comme est celui-ci, il fallait établir ses clochetons de face et non pas

portes figurent au mémoire, le premier pour 800 francs, l'autre pour 500 francs, non compris les fournitures ni la pose.

d'angle. Qu'on me permette ce rapprochement : l'attitude des membres d'architecture, comme celle des personnes, est caractéristique des différents siècles du moyen-âge. A l'époque où les figures se cambrent et se manièrent, c'est-à-dire, dans le cours du XIV^e^ siècle, on avance les clochetons en éperons ou de profil. Au XIII^e^, les statues se présentent franches, droites, un peu raides, et les clochetons s'offrent carrément et de face. L'architecte s'est donc trompé de cent ans au moins. Quant à la forme de ces pyramides, quant aux crochets qui en hérissent les arêtes, c'est d'un style que les archéologues nomment troubadour et qui n'est plus en honneur même chez les fabricants de pendules. [1]

Les fondeurs exécutent en bronze, depuis une vingtaine d'années, des foyers qu'ils nomment gothiques. C'est de ce gothique là que sont exécutés vingt-sept amortissements ou pinacles de contreforts le long des flancs nord et sud de l'édifice. Ce sont comme deux cierges de pierre espacés de 1 m. 50 et reliés par une arcature en faux gothique trilobé. Ces pinacles n'ont pas même le mérite de la nouveauté : on les retrouve, mais avec un tout autre air et d'autres formes, sur les contreforts de Saint-Aignan d'Orléans. L'architecte ancien, M. Pagot, qui était d'Orléans, voulait transporter à Bourges ce qu'il regardait comme des beautés dans sa ville natale. Malheureusement Saint-Aignan d'Orléans et Saint-Étienne de Bourges ne se conviennent ni

1. Les travaux exécutés au porche sud, portés dans le mémoire pour une somme de 87,891 fr. 53 ont été réglés à 34,435 fr. 57.

d'époque ni de style. Chacun de ces pinacles de Bourges a coûté, m'a-t-on dit, trois mille francs. Ainsi donc, plus de 80,000 francs ont été jetés en l'air afin d'annoncer de fort loin que le gouvernement prodiguait l'argent pour déshonorer une des plus belles cathédrales de France[1]. Plus haut encore, tout au sommet de l'édifice, on voit courir une balustrade à jour, copiée sur celle que Henri IV ou Louis XIII ont fait exécuter à l'intérieur de la cathédrale d'Orléans. Toujours Orléans qui tyrannise Bourges et Henri IV qui monte sur les épaules de saint Louis ou de Philippe le Hardi. Je ne connais pas le chiffre de la dépense qu'il a fallu faire pour cette balustrade inutile et lourde ; mais je ne dois pas m'écarter beaucoup de la réalité en le portant à cent mille francs. Pour établir cette balustrade, l'architecte s'est cru forcé de détruire la corniche ancienne, composée, surtout à l'abside, de billettes, de bâtons rompus et d'autres ornements curieux sentant encore le roman ; à la place il a creusé une gorge où sont piqués des crochets qui figurent assez mal ceux du XIII^e^ siècle[2].

Les œils-de-bœuf ouverts dans les combles des secondes nefs et de la nef supérieure ont été repris en grande partie par l'architecte. Pour aller plus vite et pour économiser sans doute l'argent du gouvernement, on a troué des pierres comme les Romains faisaient, du moins suivant l'opinion des antiquaires, mais comme

1. Ce travail fait partie de l'entreprise de 1834.

2. Dès 1830. une allocation de 50,000 francs avait été accordée pour réparer la corniche du grand comble.

les gothiques ne faisaient pas. On a aussi bouché, avec contrevents fixes et inconnus au moyen-âge, ces ouvertures chargées non seulement d'éclairer, mais encore d'aérer les combles. Aujourd'hui elles éclairent mal et elles interceptent l'air.

Pendant qu'on exécutait tous ces travaux inutiles, nuisibles et coûteux, on laissait les eaux des pluies s'infiltrer dans les corniches et se perdre dans les murs. A l'abside et au flanc du nord, c'est-à-dire aux parties de l'édifice qui se voient mal ou avec peine, les corniches sont rongées, les mortiers délayés, les pierres pourries. Une végétation de pariétaires et d'arbustes, qui s'est établie sur ces détritus comme sur du terreau, donne une représentation en petit des jardins suspendus de Sémiramis. Au lieu de ces 150 à 200 mille francs dépensés en balustrades et amortissements de contreforts, il aurait mieux valu héserber ces murs, déboucher les anciennes gargouilles ; il aurait mieux valu remplir les joints des assises avec du ciment ou du bon mortier, comme en faisaient les architectes gothiques, et non avec de la boue sèche et sans chaux comme celle qu'on a employée. Mais tout ceci regarde l'architecte et non l'archéologue.

VITRAUX

Au commencement de l'année 1843, M. Thévenot, peintre-verrier de Clermont-Ferrand, dressa un projet de restauration et de consolidation des vitraux de la cathédrale de Bourges. Le devis montait à la somme de 191,039 francs, dans laquelle n'étaient compris

ni le bénéfice du peintre-verrier, ni le prix du travail d'art, ni, bien entendu, l'intérêt de l'argent qu'aurait avancé l'entrepreneur ; c'est-à-dire, que la somme se serait élevée à la moitié au moins de la valeur totale des verrières anciennes. Le Conseil des bâtiments civils décida, dans sa séance du 23 juillet 1843, qu'il y avait lieu d'approuver ce monstrueux projet. Cependant le ministre des cultes jugea autrement; en conséquence, il chargea M. Caristie, membre du Conseil, inspecteur général des bâtiments civils, d'aller vérifier sur place la nécessité d'une restauration aussi radicale. Dans un rapport adressé au ministre, le 26 octobre 1844, je lis le passage suivant, qui est de la main de M. Caristie :

« Monsieur le Ministre..... Vous avez différé jusqu'à « présent de donner votre approbation au projet de « consolidation et de restauration présenté par M. Thé- « venot, parce que vous avez pensé que les inquiétudes « manifestées par cet artiste n'étaient peut-être pas « exemptes de l'exagération que l'on a remarquée « dans un projet semblable du même auteur concer- « nant la cathédrale de Chartres. Vous m'avez chargé « de vous rendre un compte aussi exact que possible « de la situation actuelle de ces célèbres vitraux, et « de vous indiquer les ouvrages qui me paraîtraient « indispensables pour leur conservation, en écartant « tout ce qui aurait pour but de les compléter par des « verrières neuves et s'éloignerait du principe d'une « simple consolidation. »

En conséquence, le rapporteur propose de n'ac-

corder de crédit que pour exécuter deux des quatre séries de travaux proposés par M. Thévenot.

Ces expressions, relatives aux inquiétudes exagérées conçues par M. Thévenot pour les vitraux de la cathédrale de Chartres, m'ont fait souvenir que j'avais pu, en faisant résolument appel à la presse périodique, provoquer l'ajournement et peut-être l'abandon définitif du projet conçu par le peintre verrier de Clermont. Ce projet de Chartres montait, comme celui de Bourges, à une somme effrayante, à 291,674 francs. Je n'ai pas eu, pour la cathédrale de Bourges, le même bonheur que pour celle de Chartres, quoique j'eusse employé les mêmes moyens, c'est-à-dire des notes dans les journaux. Je le regrette vivement, parce que j'aurais épargné à ces œuvres remarquables de la peinture sur verre les erreurs dont je vais signaler quelques-unes.

M. Thévenot s'est donc attaché, de 1845 à 1847, à restaurer les verrières de la cathédrale de Bourges. Les unes ont été simplement remises en plomb et consolidées; les autres ont été, en outre, restaurées et complétées. Deux verrières de l'abside (au rez-de-chaussée) : celle des architectes ou de saint Thomas apôtre, celle des charcutiers ou de la Nouvelle-Alliance, ont été reprises entièrement. La seconde, déjà pâle à cause du grand nombre de verres blancs qui entrent dans sa composition, a été pâlie davantage encore par le verre blanc presque incolore qu'y a mis le verrier de Clermont, au lieu du blanc-vert ou jaunâtre ancien. A la première, celle des architectes ou tailleurs de pierre, ou de saint Thomas, on a négligé de réparer un objet capital figuré sur le vitrail tout au bas : c'est

une pierre, un claveau d'archivolte, ou de nervure que le sculpteur représenté sur le vitrail taille dans le chantier. Ce claveau, écorné sur le côté gauche, demandait une pièce blanche qu'on aurait marquée d'un simple trait ou filet noir. On ne s'est pas donné la peine de mettre cette pièce, et cette espèce de *signature* est aujourd'hui privée du quart de ses lettres.

A la petite chapelle de saint Vincent, ou plutôt des Diacres (je la nomme chapelle des Diacres, parce que les vitraux qui la décorent représentent la légende des trois diacres, saint Étienne, saint Laurent et saint Vincent), les trois verrières ont été complétées. Au vitrail de saint Étienne, il y a douze médaillons entièrement neufs; au vitrail de saint Laurent, six demi-médaillons, comme à celui de saint Vincent. Les anciens dessinateurs de cartons à vitraux avaient soin de mettre, surtout à cette époque du XIII^e^ siècle, une scène composée de plusieurs petits personnages dans chaque médaillon, afin de briser le champ qui, autrement, eut été trop rouge ou trop bleu, et pour intéresser précisément par la vue de plusieurs individus participant à une même scène. Le peintre moderne a superposé quatre de ces médaillons nouveaux dans chacun desquels on voit un personnage unique. Avec les couleurs modernes, qui sont crues, plates et miroitantes, rien n'irrite l'œil comme cet individu perdu dans l'azur du champ ou brûlé dans le rouge de feu qui cerne les médaillons. L'effet est d'autant plus désagréable que, dans tous les médaillons anciens, les personnages sont au nombre de trois, de quatre et même de cinq. L'iconographie de cette peinture est

presque aussi défectueuse que celle de la sculpture Romagnési-Caudron; mais l'art y est certainement plus maltraité encore. Il y a surtout un pape saint Sixte, répété deux fois dans le vitrail de saint Laurent, qui est une véritable caricature : profil de crétin, tiare en bonnet de pierrot. C'est hideux, et ça n'a d'égal que l'évêque moderne qui fait face au pape dans le vitrail de saint Vincent. Pour réparer et compléter ainsi ces verrières, il en a coûté de sept à huit mille francs, sans compter : 1° cinq pour cent de l'intérêt de l'argent avancé par le verrier; 2° dix pour cent de bénéfice pour l'entrepreneur; 3° le prix du travail d'art qui ne sera pas moindre de dix pour cent. C'est-à-dire qu'avec la somme employée à mal ravauder ces vieux vitraux, on en aurait refait autant de complètement neufs[1].

Toutes les fenêtres supérieures du chœur et du sanctuaire ont été remaniées ou remises en plomb. J'ai *lieu* de croire que ce travail matériel, quoique mal surveillé,

1. Didron juge bien sévèrement les travaux de restauration des vitraux de Bourges. Ces restaurations, autorisées par décision ministérielle du 15 janvier 1845, furent faites *en régie*, à titre d'*essai;* elles étaient terminées vers le mois de septembre 1848. Le mémoire du peintre-verrier s'élevait à 18,814 fr. 14, dont 7,139 fr. 93 pour les travaux exécutés à Clermont, et le reste (10,782 fr. 11) pour ceux faits sur place, dans la cathédrale. Cette somme totale se décompose ainsi :

1° Vitrail de saint Thomas (restauration complète)	3,256 fr.	71
2° Vitrail des bouchers (restauration complète)...	2,273	70
3° Chapelle des diacres, restauration de 36 panneaux anciens	2,669	04
Etablissement de 34 panneaux neufs	2,375	57
4° Consolidation des anciens vitraux menaçant ruine	8,243	12
TOTAL.....	18,818	14

Ce mémoire fut réglé à 17,922 fr. 04.

a été fait avec soin. Mais il n'en est pas été de même du travail d'iconographie et de paléographie, sur lequel je me contenterai de dire un mot.

Au sanctuaire, la figure colossale de saint Jean-Baptiste n'a plus de pied droit, depuis la restauration qu'on vient d'en faire, tandis qu'elle a deux pieds gauches, l'un sur l'autre et soudés à la même jambe. L'inscription qui nomme le saint est ainsi retournée et déformée :

S
ƎN ⋮ NAhOIS

Il n'est pas facile de lire, dans ce singulier grimoire : S ⋮ IOhANNES. Tout, jusqu'aux trois points qui devaient séparer l'S de *Johannes,* est déplacé. Par contre, ou plutôt par complément, dans l'inscription qui nomme saint Luc, on a mis en haut ce qui devrait être en bas :

$$S' : \begin{matrix} AS \\ LVC \end{matrix}$$

L'erreur est en hauteur ici, et en longueur dans l'inscription précédente.

Le grand saint Étienne qui regarde saint Jean-Baptiste avait, il y a quelques mois encore, un pied sous sa main ou dans sa main ; l'intelligent M. Blanchard, couvreur de la cathédrale, a obtenu, à force d'instances, que ce pied serait replacé au bas de la jambe de laquelle il provenait. On a refusé d'écouter les observations de M. Blanchard, à propos d'autres erreurs singulières, et

l'on voit, aujourd'hui encore, un grand saint Mathias dont les pieds sont dans les genoux, un grand saint Cléophas dont l'épaule et le bras droit sont dans le ventre. Au saint Barthélemy de la même nef, un grand pan de manteau, mis à la droite au lieu de la gauche, a brisé tous les plis et interverti toutes les couleurs.

On ne peut se figurer l'insouciance avec laquelle ces vitraux ont été remaniés. Cependant le temps n'a pas manqué au verrier ; l'inspection même du travail lui a été très facile ; car, pendant un an, il aurait pu avoir ces précieux vitraux de Bourges dans son atelier, chez lui, à Clermont-Ferrand. Ainsi le plus beau, le plus ancien de ces panneaux, sur lequel est figurée une Annonciation, a été emporté à Clermont par le peintre-verrier, et n'est revenu à Bourges que plus d'une année après son enlèvement. Il faut dire que ce panneau est vraiment remarquable. Exécuté à l'époque et dans le style des magnifiques verrières de la cathédrale de Chartres ; antérieur de cent ou deux cents ans peut-être à la construction de l'église actuelle de Bourges, contemporain des étonnantes portes romanes qui s'ouvrent sur les flancs de l'édifice, un pareil et si précieux panneau méritait d'être étudié longtemps, à loisir, à tête reposée, et je sais bon gré au verrier de ne pas l'avoir gardé chez lui deux ou trois ans de plus. Enfin, il est revenu à Bourges et tout fait espérer qu'il n'en sortira plus [1]. Il faut que les vitraux soient réparés sur place,

1. M. Albert des Méloizes, si compétent en la matière, a publié, en 1873, dans le 4e volume des *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, p. 93, une étude du plus haut intérêt sur ce vitrail, actuellement placé au bas d'une des fenêtres de la crypte.

dans le monument même auquel ils appartiennent; il ne faut pas qu'ils voyagent en wagons on en charettes à cinquante lieues de leur pays. Plus l'état en est mauvais, moins ils doivent être déplacés ; car ordinairement on ne fait pas courir la poste à un moribond.

Par une lettre du 15 janvier 1845, le ministre de la Justice et des Cultes refusait formellement à M. Thévenot de faire transporter, dans sa manufacture de Clermont, les vitraux à réparer ; mais, le 10 décembre 1845, le ministre a autorisé le préfet du Cher à permettre le transport des parties qui seraient jugées nécessaires au travail de restauration (Rapport de M. Juillien, architecte, au préfet du Cher, en date du 21 septembre 1847.)

A l'époque des travaux exécutés sur ces verrières, j'avais fait demander, par les journaux, que tous les panneaux fussent réparés sur place et qu'au préalable, avant la dépose, on en fît un inventaire descriptif et graphique tout à la fois. Ce vœu, si raisonnable, fut ignoré ou tenu en mépris, au moins pour l'inventaire descriptif. Il faut espérer que sous la République, les choses se passeront désormais d'une autre façon.

PEINTURES MURALES

Outre ses vitraux, la cathédrale de Bourges offre des spécimens nombreux de peintures d'histoire et surtout d'ornement. Aujourd'hui, le badigeon et la poussière couvrent ce que les siècles et les intempéries n'ont pas effacé. Cependant, en y regardant de près, on retrouve encore et l'on devine une

grande portion de colonnes, de voûtes ou de murs peints ou colorés. Les restaurateurs n'ont pas songé, fort heureusement, à ressusciter ces peintures ; ils n'ont pas même soupçonné, on le dirait du moins, qu'il en existât. Ainsi, au porche méridional, deux évêques inclinés encensaient une statue qui a disparu, et deux anges, également inclinés, encensaient aussi une figure de la Vierge tenant Jésus, et qui existe encore [1]. L'architecte, pour établir les échafaudages qui lui ont servi à monter ces vilains clochetons, tout neufs, dont il a chargé ce porche et dont nous avons parlé plus haut, a percé au milieu du corps, comme d'un large trou de boulet, chacun des évêques et chacun des anges. Il avait, à droite et à gauche de ces figures intéressantes du XIIIe siècle, une place plus que suffisante pour pratiquer ses trous et enfoncer ses boulins ; on ne comprend donc pas qu'il ait précisément déchiré ces quatre peintures par le milieu de la poitrine et des cuisses.

La fabrique voudrait faire repeindre, comme elle l'a déjà entrepris, plusieurs portions ou chapelles de la cathédrale de Bourges ; il importe, au préalable, que toutes les anciennes peintures soient retrouvées, nettoyées, dessinées avec soin, pour que les motifs de la décoration ancienne puissent être reproduits, lorsque le temps en sera venu, dans la décoration des chapelles.

Voici un aperçu des travaux d'iconographie ou d'archéologie proprement dite exécutés dans la cathédrale de Bourges, soit au dehors, soit au

1. Ces peintures sont en partie effacées. Toutefois elles sont encore assez apparentes pour qu'il soit possible de les restaurer.

dedans. Sincèrement, je regrette de n'avoir eu que des critiques à faire et pas un éloge à donner. Je me serais défié de moi-même si j'avais été le seul à blâmer ces travaux ; mais toutes les personnes que j'ai vues à Bourges, qu'elles s'occupent ou non d'archéologie, sont unanimes dans la réprobation qu'elles infligent à ces restaurations. A Bourges, on est encore plus sévère que je le suis moi-même, et l'on blâme, plus énergiquement que je ne l'ai fait, sous le rapport de l'art et de l'archéologie, ces masticages, ces statues nouvelles, ces balustrades, pinacles et vitraux. Malheureusement la cathédrale de Bourges n'est pas l'unique victime de ce vandalisme de restauration ; il n'y a pas une seule de nos grandes églises, on peut le dire, qui ait échappé à de pareilles atteintes. Depuis vingt-cinq ou trente ans, on a régulièrement dépensé par an deux et même trois millions pour déshonorer les plus beaux monuments de notre pays : ceux de Reims, d'Amiens, d'Angers, de Lyon, du Puy, de Beauvais, de Noyon, de Soissons, etc. Sauf la cathédrale de Chartres, dont l'évêque était mal en Cour, les plus somptueuses églises de la France ont eu le plus cruellement à souffrir. Fait déplorable à constater, toutes ces exécutions se sont accomplies avec l'approbation et sous la surveillance immédiate des inspecteurs généraux, membres du Conseil des bâtiments civils. C'est-à-dire que les plus renommés architectes de la France ont reçu un traitement de six mille francs par an pour gâter ces édifices que l'Europe nous envie. On a même récompensé, en lui donnant une place dans ce Conseil des bâtiments civils, l'architecte qui a saccagé l'église abbatiale de Saint-

Denis. Jusqu'au mois de février dernier, c'était donc un titre à la reconnaissance de l'État que d'avoir maltraité et quelquefois ruiné ce genre de monuments. Nous respirons enfin, car ces mauvais temps nous semblent irrévocablement passés.

II

Travaux à faire dans la Cathédrale de Bourges.

Pour répondre à la seconde partie de ma mission, je dois dire un mot de ce qui resterait à faire dans la cathédrale de Bourges.

Depuis vingt ans que je m'occupe d'archéologie, j'ai proclamé et cherché tous les moyens de faire prévaloir ce principe dont j'ai fait comme ma devise archéologique : « En fait de monuments anciens, il vaut mieux consolider que réparer, mieux réparer que restaurer ; en aucun cas, il ne faut ajouter ni retrancher. »

Ce principe, j'y tiens plus que jamais, surtout au sortir de cette cathédrale de Bourges que les restaurations et les adjonctions ont dénaturée si cruellement. L'absolu serait de ne rien faire du tout, et de laisser vivre et mourir les monuments comme vivent et meurent les êtres naturels, mais la grosse sagesse conseille au moins de n'exécuter que le nécessaire.

En sculpture, il y aurait plutôt à défaire qu'à refaire. Ainsi, les trois mauvaises statues qui couronnent trois

des cinq pignons, au grand portail, c'est-à-dire le saint Étienne, l'ange et le saint Jean-Baptiste de Caudron pourraient être enlevés avec avantage.

Des gargouilles, dont presque tout le système a été détruit, devraient être replacées là où elles furent autrefois et où elles reçurent l'eau des pluies pour la rejeter loin de l'édifice. Il faut rétablir dans cette cathédrale l'ancien système d'écoulement des eaux, parce que ce système a été conçu avec le monument et que les appareils modernes sont laids, pour ne pas dire nuisibles. Jamais il n'a tant plu dans la cathédrale que depuis l'établissement des chenaux de pierre et des descentes en fer blanc pratiqués par les deux derniers architectes. Les gargouilles rentrent dans la sculpture, comme les corniches ornées où elles s'incrustent, parce qu'elles affectent des formes d'animaux qu'un statuaire archéologue peut seul reproduire convenablement.

Quant aux statues et statuettes disséminées principalement sur le grand portail et les porches latéraux du nord et du sud, il n'y a rien absolument à y faire. On peut se contenter de les épousseter; mais il faut s'interdire de rétablir, même en pierre, des parties qui auraient souffert quelques dégradations du temps ou certaines mutilations des hommes. Ce n'est pas assurément parce qu'une statue manque d'un doigt aux mains, d'une lèvre ou d'un œil à la figure qu'elle menace de tomber. Du reste, si l'on jugeait indispensable de refaire une statue qui périrait, il faudrait la rétablir absolument telle qu'elle était, non seulement dans sa forme, mais encore dans la matière qui la compose. La substance est aussi importante que la forme. C'est parce

qu'on a refait en fonte le clocher en bois de la cathédrale de Rouen ; c'est parce qu'on a couvert en cuivre, sur une charpente en fer la cathédrale de Chartres dont la charpente en bois portait une couverture de plomb ; c'est parce qu'on a remplacé par du bitume la pierre et l'ardoise qui couvraient les chapelles et les bas-côtés de la cathédrale de Noyon ; c'est pour cela et à cause de la matière principalement que la flèche écrase le centre de la cathédrale de Rouen, qu'il pleut dans la cathédrale de Chartres comme dans la rue, et que les voûtes de la cathédrale de Noyon sont moisies et se pourrissent. Le mastic romain ou grec, employé aux sculptures des cathédrales d'Amiens, d'Angers et de Bourges, doit être proscrit impitoyablement. On ne saurait être trop fidèle au principe qu'il faut tout raccommoder avec du pareil.

En peinture, ce qui me paraît utile, c'est de nettoyer l'église tant au dedans qu'au dehors. A l'extérieur, toutes les sculptures importantes, notamment celles des porches latéraux et du tympan du jugement dernier, au grand portail, étaient revêtues de riches couleurs. On voit encore des plaques de rouge, de vert, de bleu clair dans les fonds ; on aperçoit des silhouettes de chevrons, de bâtons rompus, de feuillages divers sur le fût des colonnes et les moulures des archivoltes. A l'intérieur, principalement à deux piliers qui regardent la grande sacristie, au bas-côté nord, entre le chœur et la nef, on distingue des personnages inscrits dans des quatrefeuilles ; on voit des rinceaux et des inscriptions. En y regardant avec attention, on retrouve dans toute l'étendue de l'église et surtout aux clefs des voûtes, un

système de coloration qui n'a pas entièrement disparu et qui pourrait se déterminer assez facilement [1]. Il importerait qu'un artiste intelligent, qu'un archéologue soucieux des anciennes peintures monumentales recherchât avec soin les traces de cette coloration. On s'occupe aujourd'hui de repeindre les églises, à peu près telles qu'elles étaient, et déjà l'on a fait à Paris des essais considérables à la Sainte-Chapelle, à Saint-Germain-des-Prés, à Saint-Denis. Les tableaux proprement dits, les cadres semblent avoir fini leur temps pour céder la place, du moins dans les églises, aux peintures murales. Mais, à mon avis, on s'est trop pressé d'exécuter ces travaux. Il aurait fallu, au préalable, étudier à fond la question des anciennes peintures du moyen-âge, pour ne pas s'exposer à effacer un jour, quand l'on sera plus instruit, ce qu'on exécute depuis quelques années. Il est donc urgent de faire des études sur une question aussi délicate et de rechercher, dessiner et décrire tout ce que nous possédons encore en fait de peintures monumentales. La cathédrale de Bourges, qui en offre de nombreux spécimens, doit être une des premières à mettre à l'étude, et je vous proposerais, Monsieur le Ministre, de confier ce travail à M. Jules Dumoutet, l'auteur des dessins annexés à ce rapport. M. Dumoutet, qui est sculpteur et peintre-ornemaniste tout à la

1. M. Tarlier a appelé récemment l'attention de la Société des Antiquaires du Centre *(Séance du 6 février 1889)* sur les restes intéressants d'anciennes peintures qui décorent la voûte de la basse nef, au-devant de la sacristie du Chapitre On y voit, sur un fond brun-rouge semé d'étoiles d'or, des branches de roses et d'iris blancs d'un bon style et d'un heureux effet décoratif.

fois, a passé un an dans l'Italie à étudier les peintures de ce genre ; il a d'ailleurs, et depuis son retour d'Italie, fait des recherches suivies sur l'ornementation coloriée de la cathédrale de Bourges. Une somme peu considérable le mettrait à même de fournir, probablement en moins d'une année, un travail entier sur les peintures murales de Bourges, travail qui enrichirait les archives du ministère et qui, complété par des recherches de ce genre dans les autres cathédrales, viendrait singulièrement en aide aux artistes que le gouvernement pourrait charger de peintures monumentales.

Les vitraux ont besoin d'être sérieusement visités. Les essais de réparation, entrepris tout récemment, ne sont pas, ainsi que nous venons de le voir, à l'abri de toute critique ; cependant ils ont consolidé un certain nombre de fenêtres, et il faudrait en faire autant, avec plus de discrétion toutefois et notamment avec plus d'intelligence sur toutes les autres verrières sans exception. Il faudrait que le travail du verrier fût surveillé par des yeux savants et jaloux, par une commission choisie à Bourges même parmi les archéologues et les ecclésiastiques ; il faudrait que toutes les réparations fussent exécutées dans la cathédrale, où il existe une grande pièce fort commode pour une pareille opération. Je ne donne pas le chiffre de la dépense, je ne rédige pas de devis, parce que M. l'architecte Danjoy est tout naturellement désigné pour dresser un projet de ce genre.

La cathédrale de Bourges, toute patriarcale qu'elle s'enorgueillisse de se nommer, n'en est pas moins une des plus pauvres églises de France. Il n'y a pas une

seule chapelle (si on en excepte deux qu'on vient d'approprier) qui soit en état de servir. C'est rempli ou lambrissé de boiseries informes ou pourries. Il faudrait enlever les grilles en bois qui déshonorent l'entrée, abattre les rétables modernes qui dérobent le bas des fenêtres où sont les vitraux, refaire des autels dans le style de l'église, paver comme on pavait au XIII^e^ siècle, ouvrir ou réparer les piscines, débadigeonner les voûtes et les parois des murs. Le grand chœur et le sanctuaire pourraient être l'objet de travaux du même genre. Cependant rien ne presse, parce que tous les jours, comme pour la peinture murale, nous recueillons des renseignements nouveaux et qui nous sont indispensables pour des réparations et appropriations de chapelles. Mais, au moins, il est bon de mettre ces travaux à l'étude.

J'en dirai autant pour le dallage ou plutôt le pavage de l'église entière. Il importe de s'en occuper dès à présent et de réunir tous les documents qui peuvent éclairer un point aussi important de l'archéologie chrétienne. Je mets le dallage dans l'iconographie, au moins pour une forte portion, parce que, surtout au sanctuaire, aux chapelles et même au chœur, le pavement était quelquefois historié de personnages et décoré de végétation ou d'autres ornements que l'iconographe étudie dans la sculpture et la peinture murale.

Je ne parle pas d'une grille en fer et fonte, presque entièrement exécutée, qu'on a le projet de placer devant le portail occidental. Les cathédrales n'ont jamais été et ne doivent pas être, conséquemment, défendues par des grilles en fer forgé et encore moins fondu. Le style

de celle que j'ai vue chez le serrurier est de même valeur absolument que le style des balustrades nouvelles du comble, des amortissements de contreforts, des pinacles du porche méridional dont j'ai parlé plus haut. On n'a jamais fait de gothique plus faux. Comme cette grille est à peu près terminée et payée, comme le serrurier l'a exécutée avec un soin vraiment remarquable, on pourrait la poser avantageusement entre la route ou rue des Hémerettes et le jardin de l'Archevêché. La grille a précisément la longueur (75 mètres) de ce qu'il faudrait border. A cette place, ces robustes barreaux de fer rendraient de grands services [1]. Quant au portail de la cathédrale, il suffit de n'y pas toucher et de ne pas chercher à le défendre, parce qu'il se défend assez par lui-même. Le nivellement de la petite place, ou du parvis, qui le précède, suffira bien pour tout embellissement. M. Danjoy insistera plus que moi sur ce point qui concerne beaucoup moins l'archéologue que l'architecte.

Enfin, pour rappeler ce que j'ai dit plus haut, il conviendrait de placer au musée de Bourges les six grandes statues, les quinze statuettes, les chapiteaux, les bases, les faisceaux de colonnes, les débris de bas-reliefs, les arcatures et petits tympans sculptés qui proviennent de la cathédrale et sont entassés aujourd'hui dans l'atelier des tailleurs de pierre et dans l'escalier ou couloir septentrional de la crypte.

DIDRON,
Secrétaire du Comité historique des Arts et Monuments.

1. Cette grille sert actuellement de clôture au jardin particulier de l'Archevêché.

INSTITUTIONS

SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Par G. VALLOIS

AVANT-PROPOS

On a beaucoup écrit sur l'ancien régime, mais il reste encore infiniment de choses à en dire pour le faire bien connaître. Si l'on veut être juste, on ne peut s'en rapporter aveuglément à l'opinion des philosophes, aux diatribes de Voltaire ou à la sensiblerie bien démodée de Rousseau. Tout jugement doit maintenant se baser sur des documents de première main et non pas sur des oracles prononcés à l'avance. C'est pourquoi il est indispensable de faire un pas en arrière, pour se rendre compte de ce que la Révolution a remplacé et apprécier dans une équitable mesure, les bienfaits qu'on lui doit ou les maux qu'elle a fait naître.

Les sources où l'on peut trouver de nouvelles lumières sont aussi variées que nombreuses, et nos archives, encore imparfaitement explorées, renferment particulièrement des éléments d'étude souvent dispersés, mais du plus grand intérêt. C'est ainsi que la *Correspondance des Contrôleurs généraux*, puisée par M. de Boislille au

dépôt national, a fait connaître de curieux aspects de la vie administrative d'autrefois. Ne pourrait-on en trouver la contrepartie dans les archives départementales, au moyen de la correspondance des intendants des provinces ou des papiers provenant des diverses juridictions locales ?

Tel est le but que s'est proposé l'auteur de ce mémoire, dans la persuasion que si ces recherches sont arides, elles devaient nécessairement produire quelques utiles découvertes et des indications précieuses sur les mœurs et usages du temps passé. Ce résultat a-t-il été atteint? On en jugera par les détails qui vont suivre.

Bureau des finances.

L'histoire administrative des provinces a été faite avec trop de détails pour qu'il soit nécessaire d'y revenir autrement qu'à grands traits [1].

Charles V institua, le 9 décembre 1373, trois trésoriers de France et trois généraux des finances. Sous Charles VI, leur nombre fut porté à quatre. Charles d'Albret était général des finances en Languedouy, siégeant à Bourges, en 1401 ; Guillaume de Ransé, trésorier de France en Languedouy, en 1467. Plus tard, il fut établi seize recettes générales portées ensuite à vingt-et-une.

1. La Thaumassière, *Hist. de Berry*, I LIV. Gabriel Hanoteaux, *Orig. de l'instit. des Intendants*. — Léopold Delisle, Comm. à l'Acad. des Inscrip. 29 février 1884. — *Revue archéol.* 1884, p. 246. — Mantellier, *Hist. de la comm. des marchands fréquentant la rivière de Loire*, t. I, p. 346.

Ces circonscriptions prirent, en 1551, le nom de Généralités ; celle d'Orléans, en partie démembrée de celle de Bourges, ne fut créée qu'en 1573. En 1553 et 1554, Antoine Bohier, chancelier, seigneur de Chesnaye et Dauge, le fils du fondateur de Chenonceaux, était trésorier de France et général des finances en la charge et généralité du Languedoil [1].

Les généralités furent administrées par un bureau des finances spécialement chargé de la répartition et de la rentrée des impôts ; de toute juridiction sur les marchands étalagistes ; de la direction et police de la grande et petite voierie [2], etc.

Ces attributions lui furent expressément attribuées par un édit du mois d'avril 1627 ; mais les magistrats de Bourges en interprétèrent faussement les dispositions et pour ne pas laisser amoindrir leurs propres juridictions, firent publier à son de trompe, dans les carrefours de la ville, le 5 août 1630, défense à tous postulants et procureurs de se présenter le lendemain à l'audience des trésoriers de France, pour le fait des domaines et voierie. Un arrêt du conseil du 7 septembre 1630, mit bon ordre aux prétentions du bailliage, du présidial et de la maîtrise des eaux et forêts, en maintenant le Bureau des finances en possession des attributions qui lui avaient été données.

Plus tard, les maires et échevins de Bourges essayèrent à leur tour de revendiquer cette même juridiction ; mais divers arrêts des 5 août 1689, 1 décembre 1693,

1. *Mes archives.*
2. *Arch. du Cher*, C., 691.

5 août 1697, 31 août 1700, conservèrent aux présidents trésoriers de France la connaissance de tous les faits concernant la grande et la petite voierie [1].

Les moindres ordonnances, en ces matières, sont invariablement précédées de ce pompeux préambule : « Les Présidents Trésoriers Généraux de France au « Bureau des Finances de la charge et Généralité de « Languedoüy étably à Bourges, grands voyers et « juges ordinaires du domaine et des grandes et petites « voyeries, donnant en cette qualité les alignements, « permissions de bâtir ou réparer.... »

On ne saurait mieux faire connaître la composition de ce corps qu'en donnant ici la liste officielle de ses membres pour l'année 1672, telle qu'elle a été dressée en conseil, à Saint-Germain-en-Laye, le 19 avril de cette même année.

Trésoriers de France.

Gabriel Breuillet, sieur de la Matherée.
Charles de Brisacier.
Etienne Depardieu.
François Charreton.
Noël Cornuel.
Jean de Tenon de Fonfay.
Jacques Milet, sieur du Mané.
Pierre Lebègue, sieur de Silly.
Pierre d'Allonneau, sieur de Chambour.

1. Arrêts imprimés ; Bibl. de Bourges, E., 1249.

Louis L'Advocat.
Pierre Barrangue.
Alexandre Milon.
Richard Marpon.
Benoist-François Havot.

Procureur du Roi.

Jean Semelier.

Trésoriers de France suppléants.

François Guitard, sieur de Marly.
Vincent Sarrazin.
Jacques Bigot, sieur de Contremoret.
Maurice Bicher.
Gabriel Desfriches, sieur d'Aubilly [1].

Le Bureau des finances avait le devoir de vérifier sur place la situation de la province, et chaque année l'un des trésoriers était commis pour chevaucher au chef-lieu de chaque élection, dans le double but de présider à la répartition de la taille entre les paroisses et de recueillir des renseignements détaillés sur l'état de la circonscription et des récoltes. Ces indications étaient principalement destinées à préparer les bases de la répartition suivante, pour en augmenter la quotité si les ressources de l'élection le permettaient, ou la modérer si la situation locale l'exigeait impérieusement.

1. *Arch. du Cher*, C., 1053, fol. 29.

On le savait à l'avance; aussi les élus faisaient-ils entendre à l'unisson le récit de toutes les calamités qui avaient pu frapper la contrée. Le procès-verbal rédigé par le trésorier de France, à la suite de chaque séance, n'est d'ordinaire qu'un résumé de lamentations. Les citations suivantes, s'appliquant d'ailleurs à des années désastreuses, pourraient encore être aujourd'hui de circonstance.

Le 9 juillet 1720 [1], Philippe-Auguste Baraton de Chouday, l'un des trésoriers de France, s'étant transporté à Issoudun, l'assemblée des élus lui représente que les brouées du mois de mai ont pourri le quart des gros blés; les pluies et les vents des mois de juin et de juillet les ont presque tous couchés, en sorte qu'ils ne rendront pas plus d'un tiers de récolte. En outre, les semailles n'avaient pu se terminer à cause de la mortalité qui a sévi sur la plus grande partie des chevaux et des bœufs de labour, à la suite de la disette et de la mauvaise qualité des fourrages de l'année précédente. Les vignes étaient primitivement chargées de fruits et promettaient une vendange abondante, lorsque la pluie persistante a fait couler les grappes.

Le lendemain et le surlendemain des observations identiques furent recueillies à Châteauroux et au Blanc. Le 14 juillet, on reconnaît à la Châtre que les blés sont passablement beaux, tandis que le 15, à Saint-Amand, on ne manque pas de faire valoir que les vingt-deux paroisses de cette élection, qui sont traversées par le Cher, ont été ravagées par l'inondation du 30 juin. Le

1. *Arch. du Cher*, C.,719.

17, à la Charité, on ne cherche pas à nier que les fruits de la vigne sont assez abondants, mais la cherté excessive des futailles absorbera tout le profit du vigneron.

Mêmes plaintes pour les années suivantes. En 1722, les blés ont été endommagés par les pluies continuelles des mois de mai et de juin. Aux environs de Saint-Amand, il n'y a pas de fruits ; les glands ont été dévorés par les insectes et les vignes ont coulé. A la Châtre, la récolte sera moitié de celle de l'année précédente, par suite des gelées qui ont saisi les seigles au mois de mai et des pluies qui ont pourri les froments au mois de juin. Plusieurs paroisses avaient en outre été frappées par la gelée. Près de Bourges, les menus blés seuls étaient assez beaux.

En 1723, les gros blés sont remplis de mauvaises graines ; les marsèches et avoines sont de petite apparence et les raisins ont coulé. Dans les cantons de Sologne, il est mort plus de la moitié du menu bétail sans qu'on en connaisse la cause. A Issoudun, les vignes, gelées en avril, sont sans fruits, et presque tous les moutons sont morts de la clavelée pendant l'hiver.

En 1724, les blés sont médiocres ; les menus blés sont assez beaux ; quarante-cinq paroisses de l'élection de Bourges ont été grêlées ; enfin il est mort une quantité de bétail, particulièrement en Sologne.

En 1736, les pluies ont fait pourrir les froments ; les agneaux sont presque tous morts, ainsi que la moitié des brebis ; les raisins sont perdus et il n'y a plus de commerce, tant la misère est générale. Les orges sont pourries ; les chanvres sont inondés, après avoir été tout d'abord endommagés par les chenilles ; vingt pa-

roisses de l'élection de Bourges ont été grêlées et quinze autres inondées par la Loire et le Cher.

On n'en finirait pas si l'on racontait ici toutes ces doléances.

Intendants.

L'édit de 1551, qui institua les généralités, délégua en même temps près de chacune d'elles un maître des requêtes ayant la qualité de *commissaire départi dans la province pour l'exécution des ordres du Roi.* Devenus permanents en 1629, ces fonctionnaires prirent, en 1635, le nom d'*Intendants de justice, police et finances.* On en supprima quelques-uns en 1648, notamment celui de la province de Berry ; mais dès 1649, ils furent partout rétablis et reçurent les attributions administratives les plus étendues, en concentrant, dans leurs mains, tous les services qui relèvent aujourd'hui des préfets et des conseils de préfecture. De là date réellement le régime de centralisation administrative qui nous régit encore.

L'intendant, intermédiaire entre le pouvoir central et les populations, ayant pour mission de se renseigner sur tout ce qui concernait la police et l'administration, faisait, dans ce but, de véritables tournées appelées *chevauchées et enquêtes.* Comme il lui était impossible de se trouver partout à la fois, et que, d'autre part, il faisait de longs séjours à la Cour en laissant à son secrétaire le soin d'instruire les affaires, il avait recours à l'intermédiaire de notables, choisis avec soin dans les principales villes de la province.

Ces subdélégués de l'intendance furent créés au chef-lieu de chacune des élections en pays taillable, même dans les villes principales, par un édit du mois d'août 1704[1]. Ils jouaient dans le mécanisme administratif le même rôle que nos sous-préfets modernes. Sans avoir d'attributions bien déterminées, ils recueillaient, en toute matière, les renseignements que leur demandait l'intendant et exprimaient un avis sur toutes les affaires concernant leur circonscription. Au 24 mars 1749, l'intendance de Berry avait ainsi un subdélégué dans les villes suivantes : Bourges, la Charité, Sancerre, Sancoins, Selles, Aubigny, Dun-le-Roi, Mehun, Vierzon, Saint-Amand, La Châtre, Châteauneuf et Lignières, Issoudun, Châteauroux, Levroux, Châtillon, Le Blanc, Argenton, Saint-Benoît[2].

La liste des intendants de la généralité de Bourges n'est pas facile à établir, eu égard aux nombreuses lacunes que présente le fonds de l'intendance aux archives du Cher. Toutefois, à l'aide de diverses indications données par les historiens locaux, on peut considérer la nomenclature suivante comme à peu près complète.

1° Jean Belot, maître des requêtes ; 1569-1570, selon La Thaumassière[3].

2° Jacques Turgot de Saint-Clair aurait été le premier des intendants du Berry, selon M. de Raynal[4] ;

1. *Arch. du Cher*, C., 1069, fol. 50 verso.
2. *Arch. du Cher*, C., 138.
3. *Hist. du Berry*, l. LV, t. I, p. 142.
4. *Hist. du Berry*, t. IV, p. 287.

La Thaumassière ne le cite qu'en seconde ligne, en 1623.

3° Denys de Hers aurait été son successeur, selon La Thaumassière, qui lui assigne la date de 1638. Nos archives ne paraissent pas avoir conservé trace de son passage; bien plus, le suivant était déjà en exercice en 1637.

4° Charles Pinon, sieur de Quincy et de Boisbouzon, arriva à Bourges le 28 mai 1637[1], et fit enregistrer sa commission le 13 juin suivant. M. de Raynal le cite au 16 août 1640; La Thaumassière le nomme encore en 1655; mais cette date est certainement erronée.

5° Jacques Barin, sieur de Rezé et de la Galissonnière, en 1642, suivant La Thaumassière. Il était en exercice au 29 juin 1642, selon les mémoires de Robert Hodeau[2]. M. de Raynal le cite en 1644 et fixe son départ au 26 juillet 1648[3], les intendants ayant été supprimés momentanément par ordre du Parlement. Le journal de Lelarge place son départ au 16 juillet 1648. Ce fut sans doute le même personnage qui se trouvait intendant d'Orléans quelques années plus tard.

6° Balthazar, intendant, est cité, au 11 octobre 1651, par l'annuaire de 1845, page 63.

7° Jacques Jubert, sieur de Bouville; 1656, selon La Thaumassière et M. de Raynal[4].

1. Lelarge, p. 22. — Toubeau de Maisonneuve, *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. VI, p. 177.
2. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*. t. VIII, p. 218.
3. *Hist. du Berry*, t. IV, p. 308.
4. *Hist. du Berry*, t. IV, p. 395.

8° GALIOT GALLARD, sieur de Poinville; 1558, d'après les mêmes auteurs.

9° BERNARD DE FORTIA, sieur du Plessis et de Clereau, suivant les mêmes sources.

10° ROBERT DE POMMEREU, sieur de la Bretesche, président au grand conseil, arriva à Bourges le 6 juin 1664, selon le Journal de Lelarge et M. de Raynal[1].

11° HENRI LAMBERT, chevalier, sieur d'Herbigny et de la Rivière (1666 selon M. de Raynal), était en exercice au 17 janvier 1667, suivant Riffé[2]. Sous son administration, on fit, en 1666, dans la province, la recherche des usurpateurs de noblesse[3].

12° CHARLES TUBEUF, baron de Vert et de Blanzat, est nommé au 3 juillet 1669 par les archives du Cher; en 1678 par La Thaumassière et M. de Raynal; en 1670, par Lelarge. Il venait, sans doute, de Toulouse, car en 1666, on trouve un Tubeuf intendant du Languedoc[4].

13° MATTHIAS PONCET, chevalier, comte d'Ablys; 1674-1683 selon de Raynal[5]. Il apprit sa nomination pour Limoges le 19 décembre 1682, au moment où il allait partir tout botté pour la chasse, suivant le journal de Lelarge. La liste des intendants de Limoges, publiée par la Société archéologique du Limousin[6], ne contient cependant pas son nom.

1. *Hist. du Berry*, t. IV, pp. 368, 395.
2. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. IV, p. 250, note.
3. M^e à M. Anatole Doazan.
4. *Bull. du Comité des trav. hist. et scient.*, 1886, p. 65.
5. *Hist. du Berry*, t. IV, pp. 395, 403.
6. t. XXXII, p. 131.

14° Louis-François de Y, sieur de Séraucourt, arriva à Bourges, le 1er février 1683. Il a bâti à Bourges, pour son usage, dans la rue du Vieux-Poirier, un charmant hôtel qui existe encore, et pour occuper les pauvres ouvriers de la ville, il a fait niveler la vaste promenade à laquelle son nom est resté attaché [1]. Il fut en exercice jusqu'aux derniers mois de l'année 1699.

15° Roujault de Villemain arriva à Bourges le 5 décembre 1699 pour succéder à M. de Y de Séraucourt [2], qui se trouvait encore en cette ville. Nos archives le nomment au 2 avril 1700. Il fut envoyé à Maubeuge, en 1706.

16° Carré, sieur de Montgeron, arriva à Bourges le 22 novembre 1706, pour remplacer M. Roujault. Il fut nommé intendant de Limoges le 12 juin 1708 [3]; son nom ne se trouve cependant pas sur la liste des intendants de Limoges publiée par la Société archéologique du Limousin.

17° Foullé de Martargis et de Pruneveaux. Riffé le nomme du 13 décembre 1705 à 1716 [4]; les archives du Cher, du 14 décembre 1714 au 18 octobre 1719 [5]; l'almanach royal jusqu'en 1720.

18° Michel Barberie, chevalier, marquis de Courteille, d'après les archives du Cher, exerça du 8 décembre 1720 au 10 décembre 1728; au 12 mai 1726, son

1. Gassot, *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. IX, p. 209.
2. *Id.*, p. 241.
3. *Id.*, pp. 257, 263.
4. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. III, 212; V. 160; VIII. 308.
5. C. 60.

secrétaire était M. Dulaurent. Son successeur entra en fonctions le 11 septembre 1728.

19° Denis Dodart, de 1728 à 1763 selon l'almanach royal ; du 11 septembre 1728 au 26 mars 1765, d'après les archives du Cher. Le musée de Bourges possède de lui un très joli portrait, attribué à Largillière [1].

20° Nicolas Dupré de Saint-Maur fut adjoint à M. Dodart en 1764 [2] ; il le remplaça en 1766 et resta en fonctions, d'après les archives du Cher, jusqu'au 22 juin 1776.

21° Charles-Henri de Feydau de Brou est nommé en 1776 par M. de Raynal ; du 15 juillet 1776 au 25 décembre 1779 par les archives du Cher, et de 1776 à 1780 par l'almanach royal.

22° Jean-Baptiste-Claude Dufour de Villeneuve, chevalier, seigneur de Laspoix, exerça de 1780 à 1790, selon l'almanach royal ; depuis le 1er avril 1780, d'après les archives du Cher. Il habitait ordinairement Paris et adressait ses lettres tous les dimanches à son premier secrétaire, à Bourges. Le 2 août 1785, il se plaignait à MM. les administrateurs de la poste que les lettres n'arrivaient pas exactement dans son département.

La division de la France en départements fut décrétée le 15 janvier 1790 ; cependant la circonscription provinciale subsista quelque temps encore, puisque, d'après les archives du Cher, M. Dufour de Villeneuve resta en exercice jusqu'au 1er juillet 1790.

1. N° 218 du catalogue.
2. de Raynal, t. IV, p. 421. — De Kersers, *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. VIII, p. 348.

Un intendant avait à s'occuper des intérêts les plus divers ; on peut même dire que sa sollicitude devait les embrasser tous. Si les premiers de ces administrateurs ne sont restés que peu de temps en fonctions, la plupart de leurs successeurs ont exercé pendant de longues années, avantage inappréciable pour connaître les ressources et les besoins d'une province. Poncet a administré le Berry pendant neuf ans ; Dufour de Villeneuve, dix ans ; Dupré de Saint-Maur, douze ans ; Foullé de Martargis, quinze ans ; De Y de Séraucourt, seize ans ; Denis Dodart resta en charge pendant trente-sept ans.

Autour de l'intendant aboutissaient les immenses efforts qui furent faits sous l'ancien régime pour améliorer le sort du peuple, encourager l'agriculture et l'industrie, et propager les enseignements utiles.

ARTS UTILES

L'administration mettait particulièrement ses soins à encourager les découvertes utiles, et le progrès sous toutes ses formes ; c'était aussi par son intermédiaire qu'on cherchait, le plus souvent, à produire des inventions qui tomberaient aujourd'hui dans le domaine de la réclame. Il ne serait pas sans intérêt pour l'industrie de décrire avec quelques détails les essais et les procédés qui furent alors mis au jour, mais au point de vue historique, il suffira d'en donner ici une énumération sommaire [1].

1. *Arch. du Cher*, C., 313, 317, 322.

En 1748, on tente sans succès la culture du riz en Berry ; en 1750, un mémoire imprimé à grand nombre d'exemplaires, fait connaître la manière de teindre les draps en vert de Saxe.

Le 14 mai 1756, M. Hellot, membre de l'Académie des sciences, chargé par le roi de perfectionner la porcelaine de Vincennes, fait demander par le contrôleur général à l'intendant Dodart, deux caisses, de chacune cent livres de terres provenant des environs de Vatan, qu'il a vues et essayées en 1752, pour une manufacture de draps. L'une d'elles est entièrement blanche ; l'autre est un peu veinée de jaune et il imagine qu'elles pourraient servir à la fabrication de la porcelaine.

Le sieur Dumesnil (Pierre-François) chevalier, seigneur de Launay et de la Baupinière, permit alors d'en prendre à titre d'essai, sans la faire payer, mais en réservant tous ses droits de propriétaire. Dans le cas où elle conviendrait à la fabrication de la porcelaine, il était tout disposé à la vendre et ne l'estimait pas moins de deux sols la livre. Ces gisements de marne argileuse se voient encore de nos jours à une lieue de Launay et ne sont, comme autrefois, d'aucun emploi.

Des recherches furent faites pour vérifier s'il existait une mine de charbon de terre à Pouilly. Au 1er janvier 1756, on avait creusé un puits de cent-trente-deux pieds de profondeur, et dix pieds de largeur sur chaque face. Six mois plus tard, les fouilles se continuaient encore.

L'année suivante, le sieur de la Richerie, bourgeois de Châteauroux, propose une machine pour suppléer à la force de l'eau et une autre pour battre des pieux.

Le 31 décembre 1760, Dupont, médecin à Tongres, pays de Liége, propose un nouveau procédé pour fabriquer à froid le savon blanc, et la même année, on préconise en Berry le parcage des bêtes à laine, ainsi que l'élevage des vers à soie, déjà pratiqué avec succès par Gauthier de la Richerie, ancien bailli de Buzançais.

En 1761, on s'occupe du desséchement des marais du duché de Châteauroux, et du traitement des maladies épidémiques.

Le 19 septembre 1763, le sieur Martin Delalande, fabricant de draps à Romorantin, et le sieur Godefroy de la Cousinerie, prétendirent avoir trouvé une mine d'or au moulin de la Baume, proche Bruère. L'autorité administrative reçut cette confidence sans s'en émouvoir et n'y ajouta qu'une médiocre confiance. Pajonnet, prieur d'Allichamps, si connu des antiquaires de notre contrée par les travaux archéologiques qu'il exécuta avec l'assistance du comte Caylus, se passionna au contraire pour cette découverte.

Il écrivait, le 5 décembre 1763, à l'intendant de Berry que les inventeurs, effrayés par les éboulements que causait le courant de l'eau, n'avaient effectué que des fouilles superficielles. Si l'on voulait lui donner une pension sur quelque bénéfice, il offrait de creuser jusqu'au fond. Il rappelle en même temps à l'intendant que, deux ans plus tôt, il lui a fait remettre, par M. de Bigny, un morceau de mine d'argent provenant du voisinage d'Aynay-le-Château et que cet échantillon a dû être envoyé pour essai à la monnaie de Paris.

Trois jours après, l'intendant se hâte de calmer l'imagination du zélé prieur, en lui écrivant qu'il n'y a au-

cune espérance à fonder sur ces mines. Celle de la Baume, dit-il, a été reconnue pour ne contenir qu'une masse de pyrites analogues à celles dont on tire le soufre et le vitriol. On ne pourrait l'exploiter qu'à grands frais et ce qu'il y a de mieux à faire, c'est d'abandonner ces projets chimériques. De fait, on n'en entendit plus jamais parler [1].

Peu après, divers mémoires imprimés faisaient connaître :

1° Un cours d'accouchements institué à Bourges par M. Dodart, intendant et en même temps médecin ;

2° La composition d'un onguent à la litharge, destiné à panser les plaies ;

3° Un règlement sur le travail des glaneurs en temps de moisson ;

4° Des moyens de préserver le froment de la corruption ;

5° Des notions utiles sur les végétaux pouvant servir à l'alimentation ;

6° Des perfectionnements dans l'étamage des ustensiles de cuisine ;

7° La nécessité d'ouvrir des routes et un canal de navigation dans la province.

Ce dernier travail, œuvre d'un sieur Dupin, avait été publié le 15 juin 1768, dans les registres de l'Académie royale des sciences.

Le 24 décembre suivant, on recommande l'emploi d'un nouveau système de pompe. Bientôt on annonce

1. Voir aussi : Girardot, *Essai sur les Assemblées provinciales*, p. 402.

la découverte de nouveaux secrets : le 6 novembre 1770 pour la fabrication des chapeaux ; en 1772, pour la fabrication de la potasse ; puis encore pour la construction des fours à chaux, faire le pain et le vin par de nouvelles méthodes, arracher les chaumes, détruire les papillons du blé, les charançons, les hannetons et les taupes ; pour guérir la rage, la gale ou la morsure des vipères ; pour convertir la tourbe en charbon, etc., etc.

On propose, en 1786, les moyens de supprimer les empiriques, de secourir les noyés et l'on propage un manuel contenant l'indication des soins à donner aux malades. On recommande la culture du chanvre, des prairies artificielles et l'essai de nouvelles charrues.

En 1776, on répand le programme imprimé d'une école académique destinée à l'éducation des jeunes commerçants. Le 22 avril de cette même année, on annonce la découverte d'une mine de plomb, près de Châteaumeillant, dans un grand chemin qui va d'un village à l'autre, à la pointe d'une grande chaume. Enfin, pour favoriser l'élève du cheval, les gardes étalons et gardes des haras furent dispensés de corvées.

Le sieur Turgot, maître orfèvre à La Charité, a présenté à Paris, à l'Académie, des objets d'or de petite bijouterie en filigrane, tels que bagues, cœurs couronnés et cages de différentes formes, exécutés avec la plus extrême délicatesse. Toutes les parties en sont soudées avec une propreté peu ordinaire ; des cages surtout, de sept à huit lignes de hauteur sur quatre de largeur, sont façonnées avec le plus grand soin, et le travail ne perd rien de sa netteté lors même qu'on l'examine à la loupe.

Les encouragements de toutes sortes ne manquèrent pas aux inventeurs, car le 6 février 1778, on envoie à l'intendant le texte d'une ordonnance royale instituant un prix annuel en faveur de ceux qui auront fait des découvertes utiles. En outre, des récompenses étaient accordées aux cultivateurs dont les récoltes étaient les meilleures et à ceux qui faisaient usage d'une nouvelle charrue donnant les plus grandes espérances. M. le duc de Charost et M. le marquis de Lhospital méritent particulièrement d'être cités au nombre de ceux qui favorisèrent ces progrès.

TRAVAUX PUBLICS

Les travaux publics et surtout la construction des grandes routes reçurent partout une grande impulsion.

Le 14 juillet 1627, on ordonne de réparer près de Levroux le passage appelé la Trégance, sur le grand chemin de Châteauroux à Valençay et à Selles [1]. La route proprement dite, entre Selles et Valençay, ne fut commencée qu'en 1768 et n'était pas encore terminée à la Révolution. Les sels et les fers du roi ne pouvaient passer ailleurs ; les blés, les laines, les vins n'avaient d'autre débouché sur la Sologne et le Blésois. De 1771 à 1777, le pont de Valençay fut construit avec le concours pécuniaire de Philippe-Charles Le Gendre de Villemorien, administrateur général des postes, seigneur de Valençay [2].

1. *Arch. du Cher*, C. 1002, f. xv.
2. *Id.*, C. 111.

On travaille, en 1771, à la route de Saint-Amand à Montluçon, à celle d'Issoudun à Châteauroux et l'on construit, à la porte Saint-Privé de Bourges, la jonction des routes de Gien et de la Charité. De 1771 à 1774, on bâtit à Argent le pont sur la grande Sauldre et on continue la nouvelle route de Bourges à Paris, par Gien, en ouvrant le passage dans la ville d'Aubigny, sur une largeur de trente pieds. En même temps on exécute le pont de Saint-Florent sur le Cher[1], et ceux de Buzançais sur l'Indre[2].

Au mois de mai 1773, M. de Fer, sous-ingénieur des Ponts-et-Chaussées de la généralité de Berry, pour réparer le nouveau chemin établi par Saint-Satur, est autorisé à prendre le pavé de l'ancien chemin de Sancerre à Saint-Thibault[3]. Cet antique passage était devenu impraticable dans la moitié de sa longueur et on ne saurait s'en étonner, car il semble que ce soit le prolongement de la voie romaine qui, partant de Bourges, porte encore le nom de *Chemin de Jacques Cœur*.

Parmi les grandes routes du Berry, celle de Paris à Toulouse occupait le premier rang par son importance ; le roulage, les diligences, les malles-postes en faisaient, avant la création des chemins de fer, une artère de premier ordre. Sa direction fut soumise à bien des vicissitudes, à des époques diverses.

Un courant commercial considérable paraît s'être

1. M. de Girardot dit n'avoir pas trouvé la date de sa fondation. *Assemb. prov.*, p. 354.
2. *Arch. du Cher*, C., 110.
3. *Id.* C., 111.

établi de toute ancienneté par le *chemin aux Bœufs*, simple voie rurale, non entretenue, coupant à travers champs, droit de Vierzon à Châteauroux par Massay. Par cette ligne le Limousin envoyait ses bandes de bœufs à la boucherie de Paris, en suivant une crête continue qui sert de limite entre les départements du Cher et de l'Indre, entre les communes de Nohant-en-Graçay et de Saint-Pierre-de-Jars. C'est probablement l'une des plus anciennes voies de la contrée.

Les voituriers suivaient un chemin plus solide; sa direction est indiquée par une requête des marchands trafiquant de Paris à Orléans et à Limoges, qui représentent, le 25 décembre 1577, que les nécessités de leur commerce les obligent à passer près de Lazenay où l'écoulement d'une fontaine a ruiné le chemin. Ils demandent qu'on construise en ce lieu une arche et quarante mètres de pavage[1].

Au 16 juin 1646, les habitants de Reuilly exposent que leur ville est située sur le grand chemin de Paris à Limoges et sur celui de Bourges à Vatan. Les ponts et les chaussées sur l'Arnon étant entièrement ruinés, ils demandent qu'on les répare, parce que les voyageurs sont forcés d'aller passer ailleurs[2].

Ces différentes indications montrent qu'il doit être ici question du chemin du Haut-Berry, aboutissant à Vierzon par le pont du Port-Dessous, sur l'Arnon, où un péage se percevait au profit de la communauté de Vierzon, en vertu d'un tarif daté du 24 octobre 1450[3].

1. *Arch. du Cher*, C., 957.
2. *Id.*, C., 706.
3. *Arch. du Cher*, C., 2832.

Les habitants de cette ville obtinrent le renouvellement de ce droit de barrage par arrêt et lettres patentes du 28 décembre 1603, « attendu, suivant le vocabulaire administratif du temps, qu'il avait plu à Sa Majesté de faire construire deux ponts de bois et une grande chaussée aboutissant à un pont de pierres de sept arches, long de 70 toises, à travers le Cher et l'Arnon, au lieu du Port du Sourd (Dessous) afin que ce passage inaccessible soit dorénavant assez commode pour devenir l'un des plus fréquentés du royaume et le plus beau, ainsi que le plus court chemin pour se rendre de tous les points de la Guyenne aux villes d'Orléans et de Paris. »

Cette œuvre magistrale existe encore aujourd'hui dans ses éléments principaux, et peut facilement supporter la comparaison avec les travaux d'art de nos chemins de fer. On prévoyait cependant qu'elle ne serait point éternelle; que les pesants fardeaux qu'elle aurait à supporter exigeraient qu'elle fut entretenue soigneusement; les ressources du péage devaient faire face à cette nécessité. Mais on remarquait en même temps que ces ouvrages, bien que distants de Vierzon d'un quart de lieue seulement, sont assis, les uns dans le ressort de Bourges, les autres dans celui d'Issoudun, et qu'il serait incommode, sinon presque impossible, d'aller demander justice dans l'une de ces deux villes. C'est pourquoi Sa Majesté a attribué en même temps au bailliage de Vierzon la connaissance de toutes usurpations, entreprises ou démolitions qui pourraient

survenir sur cette chaussée et sur ces ponts[1]. Louis XIV, par lettres patentes du 12 avril 1662, et un arrêt du conseil du 12 septembre 1740, confirmèrent ces dispositions[2].

Une crue du Cher, survenue le 6 octobre 1707, avait emporté l'un des ponts de bois, et tout aussitôt les rouliers et passagers refusèrent de s'astreindre au péage, bien que ce droit fut dû, non seulement à raison de l'ouvrage écroulé, mais encore à cause des ponts de pierre qui subsistaient toujours. Le prince de Condé, seigneur engagiste de Vierzon, recourut sans retard au Bureau des finances de Bourges, qui ordonna le maintien du tarif et en délivra, le 25 décembre 1707, une nouvelle copie extraite de la vieille pancarte de 1450[3].

De nouveau l'un des ponts de bois établis sur un des bras du Cher s'étant écroulé, les passagers refusaient de payer le droit, soit parce qu'ils étaient obligés de passer à gué ou en bateau, soit aussi parce que la pancarte du tarif était devenue illisible. Sur la demande des administrateurs de Vierzon, qui représentèrent que ce droit de barrage était perçu depuis près de trois siècles, le lieutenant général du bailliage de Vierzon leur délivra, le 5 août 1748, de nouvelles copies authentiques de la pancarte, tant pour être déposées aux archives que pour être lues et publiées aux quatre portes de la ville, ou remises aux préposés-fermiers,

1. *Arch. du Cher*, C., 972, f. 28 verso. Voir aussi Girardot, *Assemb. prov.*, p. 357.
2. *Id.*, B., 2832.
3. *Id.*, C., 754.

pour que ceux-ci soient fondés à exiger le droit de péage.

Ces différents tarifs, copiés sur l'ancien réglement, sauf certaines modifications de détails, permettent de connaître les éléments du commerce transitant par Vierzon. On taxe ainsi le passage du bétail, bœufs, vaches, moutons, brebis, porcs, chevaux, juments, ânes, mulets, chèvres; le poulain paye 4 deniers comme le cheval, s'il est ferré, et un denier seulement s'il n'est pas ferré. Les veaux, agneaux, chevreaux et cochons de lait ne sont pas compris au tarif, probablement parce qu'il ne s'en faisait qu'un commerce local.

Les marchandises, denrées et matières soumises à la taxe sont : les cordes, pots de terre, sabots, chaux, pelleteries, peaux, laines travaillées ou en toisons, draps, chanvres, sel, vins, blés, pois, huile, cire, beurre, graisse de porc, poissons d'eau douce, fers et ferrailles, merrin, bois d'industrie, meules de moulin, roues de voitures quand elles sont neuves. On payait pour cinq saumons ou moins, la tête d'un saumon; pour un cent d'aloses, lamproies, seiches ou harengs, un de ces poissons, et au-dessous du quarteron, deux deniers. L'article coté au plus haut prix (20 deniers) est la *couette* de lit garnie de *cuissin*, indiquant que la production de la plume d'oie, qui se fait encore dans nos campagnes, est un commerce qui remonte au moins au moyen âge.

Pendant le mois de mars, tous les droits se payaient au double du tarif.

De larges ponts de pierre de taille, de hautes chaussées dominant tous les débordements de l'Arnon et du

Cher, n'avaient été certainement construits que pour une voie importante, et cependant la route officielle de Paris à Toulouse ne passait pas par Vierzon. A partir d'Orléans, suivant différents tronçons d'anciennes voies romaines, elle traversait La Ferté, Chaumont-sur-Tharonne, Romorantin et franchissait le Cher à Villefranche, pour entrer aussitôt en Berry.

M. de Séraucourt, intendant de cette province, écrit le 28 mars 1698 au contrôleur général, que M. de Pomponne, surintendant des postes, propose un changement avantageux dans l'itinéraire de la poste de Paris à Toulouse, entre Romorantin et Levroux ; mais il en résulte la nécessité d'effectuer quelques travaux dont il demande à imputer la dépense soit sur l'état des ponts-et-chaussées, soit sur celui des turcies et levées[1].

D'autre part, les échevins de Romorantin annoncent, le 21 octobre 1732, à l'intendant d'Orléans, la chute d'une des arches du pont qui supportait la porte la plus passagère de leur ville ; ils représentent leur impossibilité de pourvoir à cette réparation qui s'impose avec la plus extrême urgence, puisque le passage de la grande route de Toulouse se trouve obstrué [2].

Sur le territoire de Saint-Julien-sur-Cher, le chemin qui relie le Cher à Coulommiers porte encore au cadastre le nom de *chemin de la poste*. A Dun-le-Poislier, le terrier de Fins, en 1616, signale plusieurs fois le *grand chemin de la poste de Dun à Vatan*.

Parmi les relais échelonnés sur cette ligne, celui de

1. De Boislille. *Corresp. des Contr. géné.*, t. I, n° 1708.
2. *Arch. de Romorantin. Inventaire*, p. 8.

Dun-le-Poislier resta longtemps vacant, au grand préjudice des maîtres de poste voisins. Personne ne consentant à s'en charger, on résolut de le transporter à Graçay, au risque d'allonger le parcours. Mais alors il fallait traverser deux mauvais passages; l'un, appelé la Corbine, près de Vatan, fut remis en état par les soins de l'intendant d'Orléans, puisque cette généralité s'étendait jusque-là. Le 18 mars 1730, l'intendant de Berry fut invité par le contrôleur général à réparer l'autre partie, située dans les paroisses de Coulon et d'Avexy; la poste devant, au-delà de Graçay, rejoindre Levroux, Châteauroux et Argenton.

Les travaux sans doute traînèrent en longueur, car un particulier de Graçay demande plus tard à abattre des ormes sur deux pièces de terre du territoire d'Avexy, qui, dit-il, ont été traversées vers l'année 1732, par la nouvelle route de Paris à Toulouse, faisant ligne de poste [1].

Le relai de Graçay tarda lui-même à s'organiser, faute d'un postillon qu'on ne put trouver en cette ville. Il fallut, le 7 septembre 1749, réunir la généralité des habitants. Là, les échevins remontrent qu'ils ont reçu la veille une lettre de M. Claude Vallois, subdélégué de l'intendance d'Orléans à Romorantin, leur donnant avis que l'intention du conseil est d'établir une poste à Graçay. Il est nécessaire que ceux qui seraient en état de la desservir acceptent de se charger du service, car à défaut, le conseil y pourvoirait en ordonnant aux échevins, lors du passage de chaque courrier, de com-

1. *Arch. du Cher*, C., 338, 706.

mander ceux des habitants qui possèdent un cheval. Or il ne se trouvait point de chevaux à Graçay, à l'exception de ceux des premiers officiers et de trois chirurgiens ; la désignation d'office présenterait ainsi des difficultés d'application infinies.

Séance tenante, on presse les uns et les autres d'accepter cette entreprise, jusqu'à ce que, un aubergiste eut consenti à s'en charger, sous la condition qu'on lui fera les avances nécessaires pour acheter chevaux et fourrages [1].

Vers 1750, un nommé Boiffart était postillon entre Levroux et Châteauroux, à raison de treize sols par voyage. Le 6 novembre 1752, il se plaint que les échevins de Levroux le forcent à loger les gens de guerre et à fournir son cheval aux corvées ; le 28 mars 1753, il est mécontent d'avoir été augmenté à la taille ; le 23 novembre 1756, il représente qu'il est obligé le plus souvent de coucher à Châteauroux, parce que le chemin est impraticable pendant la moitié de l'année. L'indemnité qui lui est allouée étant insuffisante pour couvrir ses dépenses, les échevins de Levroux lui votent un supplément de cinquante livres, sur les deniers de l'octroi [2].

Quoi qu'il en soit de tous ces menus détails, ils sont essentiels pour montrer comment s'effectuait le service des postes et pour affirmer l'existence d'une route officielle qui n'eût pas d'ailleurs une durée indéfinie. Pour donner plus de valeur au domaine princier de

1. *Arch. du Cher*, B., 3684.
2. *Arch. du Cher*, C., 46.

Vierzon, on imagina, au moyen de routes nouvelles, de faire converger vers cette ville tout le trafic se dirigeant sur Paris, aussi bien du Limousin que du Bourbonnais.

C'est alors qu'on créa la véritable route de Paris à Toulouse, celle qui existe encore, passant par Salbris, Vierzon, Massay, Vatan, Châteauroux, Argenton, etc.

Elle a été ouverte en terrain neuf, à travers la forêt de Vierzon, pendant l'année 1751. Au canton du Bois-Blanc, l'alignement dressé par le sous-ingénieur des ponts-et-chaussées comportait vingt toises de large à travers toute la forêt, formant 23 arpents 8 perches de bois, tant plein que vide, à vendre au profit du roi avec l'obligation expresse de dessoucher et déraciner, conformément aux arrêts du conseil des 20 octobre 1750 et 6 avril 1751 ordonnant cette vente.

La voie fut sans doute promptement ouverte, car le 29 août 1752, on écrouait aux prisons de Vierzon un soldat du régiment de Piémont, accusé d'avoir volé et assassiné le nommé Michel Post, sur le grand chemin de Theillay à Salbris [1].

La nouvelle entrée dans la ville de Vierzon fut pratiquée seulement en 1772, au moyen d'ateliers de charité; un plan d'alignement du 10 novembre 1774, montre que « la nouvelle levée qui a été faite pour la route de Paris », suivait le faubourg des Capucins [2].

En 1776, on exécuta les travaux entre Argenton et Limoges [3].

1. *Arch. du Cher*, B., 3013.
2. *Id.*; C., 110, 701.
3. *Id.*, C., 111.

Le 28 octobre 1777, une visite officielle effectuée sur le domaine de Vierzon, permit de constater que le pont sur lequel passait l'ancienne route de Paris avant que la direction n'en ait été changée, était en très mauvais état, avec des parapets détruits, des murs dégradés par les égouts, la voûte, lézardée en plusieurs endroits [1].

Par ce qui précède, on voit donc que la route actuelle de Paris à Toulouse est d'une époque moderne.

Histoire et Géographie de la France.

Colbert avait conçu le projet de publier le vaste recueil des historiens des Gaules et de la France. Le Tellier, puis d'Aguesseau, donnèrent leur concours à cette œuvre utile, que Mabillon, occupé ailleurs, jugea ne pouvoir entreprendre. L'un des collaborateurs de Monfaucon, Dom Bouqet, en édita les huit premiers volumes; la suite fut donnée par divers bénédictins et, depuis la Révolution, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

C'est une bonne fortune de trouver dans nos archives les recommandations pressantes de l'un des patrons de cette entreprise. En les reproduisant ici, on montrera les précautions qu'on a prises pour rendre la collection aussi complète que possible et en même temps on n'apprendra pas sans intérêt, par la réponse de l'in-

1. *Id.*, B., 2855.

tendant, le nom du savant bénédictin à qui fut confiée en Berry, la recherche de nos documents historiques.

Le chancelier d'Aguesseau écrit à l'intendant du Berry :

Les libraires qui ont formé la grande entreprise de donner le recueil le plus complet qui ait encore paru des auteurs contemporains de l'histoire de France et des actes publics ou autres monuments qui en sont comme les preuves, m'ont remis entre les mains un advis imprimé, qu'ils croient devoir donner aux savants dont ils peuvent tirer quelque secours, pour achever ce grand ouvrage et pour rendre une collection, dont ils ont desjà publié cinq volumes, la plus parfaite qu'on puisse le désirer. Je vous envoie un exemplaire de cet advis, à la fin duquel vous trouverez un catalogue exact de toutes les pièces qui sont imprimées dans les cinq premiers volumes, et de celles que les éditeurs comptent de comprendre dans les 6, 7, 8 et 9es volumes, dont il y en a deux qui sont sous la presse. Si dans vostre Généralité, il y a quelques personnes qui se soient appliquées à l'estude de nostre histoire et des antiquités françoises, je vous prie de leur faire part de l'advis que je vous envoye : Il sera bon mesme que vous le fassiez imprimer, pour estre en estat d'en répandre un plus grand nombre de copies ; Il se peut aussi, qu'il y ait dans vostre département des archives de monastères ou de chapitres, ou d'hostels de ville, dans lesquels il se trouverait, peut-être, des pièces propres à entrer dans le recueil dont il s'agit, et c'est ce qu'il vous sera facile de scavoir de ceux qui sont preposés à la garde des archives, et qui doivent en avoir des inventaires ou des répertoires. La matière est si intéressante pour tous ceux qui aiment l'histoire, et surtout, celle de nostre nation, que je ne doute pas de l'attention que vous aures de travailler à enrichir une nouvelle collection à laquelle le Roy mesme donne beaucoup d'attention,

et je compte, que vous voudres bien m'informer exactement du succès des recherches que vous prendres la peine de faire, dans l'esprit que je viens de vous marquer.

Je suis, Monsieur, vostre affectionné serviteur.

Signé : DAGUESSEAU.

A Paris le 3 mars 1745.

Le 9 mars 1745, l'intendant Dodart a formulé sa réponse dans une minute ainsi conçue :

Mgr le chancelier

Jay reçu la lettre que, etc. etc.. (*sic*) au sujet du recueil des historiens des Gaules et de la France que les P. P. Benedictins ont entrepris. Il sera difficile, Mr, qu'un ouvrage aussy utile dont vous avez donne le plan et qui sexecutera par de tels ouvriers sous vos yeux et sous vos auspices neut pas tout le succes qu'annonce de si heureuses circonstances. Tout le monde en effet s'est empresse d'y concourir; Je lay fait comme les autres en indiquant à Dom Girou charge ici de faire des recherches sur l'histoire de la province les sources d'ou il pouvait tirer des connaissances et des preuves et en luy donnant toutes les facilités qui ont dependu de moy pour luy en procurer la communication. Quoyque le subjet principal soit l'histoire particulière de la province la plus part des choses qui les concerne ont des rapports directs à l'histoire de France et rien de ce qui peut entrer dans le recueil général n'a pu luy échaper. Ce religieux m'a paru tres propre à exequter la commission dont je lai chargé. Il n'y a point de maisons publiques et particulieres ou il ait eut la serieuse esperance de trouver qu'il naie fouillé avec un fort grand soin. De sorte que faire de nouvelles recherches serait vouloir glaner encore dans le champ qui la déjà eté. Cependant et pour ne rien négliger de ce qui peut convenir au succes de vos vues je m'informeray encore si

quelque chose aurait échapé à sa curiosité. Je nauray malheureusement pas beaucoup de gens à consulter sur cela quoy qu'ils en eussent un fort grand besoin. Les lettres sont extrememement negligees dans nos provinces. La noblesse y est fort peu instruite, les ecclesiastiques pour la plus part ne s'occupent que de leur temporel, ceux qui voient quelques livres ny cherchent que la theologie scolastique ou des questions qui depuis cent ans partagent et divisent le clergé. Il en est de mesme des magistrats pour le genre de connaissance qui leur est propre. Tout le reste s'occupe de la culture de la terre ou de quelque commerce. Quelques talents que je connaisse à Dom Girou je suis tres persuadé qu'il devra infiniment plus à d'anciens chartriers tres ignorez de ceux mesme qui les possedent qu'aux lumières des gens du pays, mesme de ceux qui par etat devraient estre les plus instruits.

Je suis etc etc... [1]

L'intendant Dodart trace ainsi un portrait peu flatteur de ses administrés ; le texte même de sa réponse lui donne-t-il le droit de se montrer si sévère ? Ce tableau est heureusement inexact, car, sans parler des professeurs de l'Université, il passe entièrement sous silence les immenses travaux de Chaumeau, P. Labbe, La Thaumassière, Catherinot, qui avaient popularisé depuis longtemps notre histoire locale, bien avant celle de toutes les autres provinces.

D'ailleurs ce fut précisément vers cette époque que le P. Berthier, d'Issoudun (1730-1749) publiait en dix-huit volumes son *Histoire de l'Église gallicane ;* que Pajonnet, prieur d'Allichamps, se faisait le collabora-

1. *Arch. du Cher,* C., 318.

teur de Dom Précieux et du comte de Caylus ; que le P. des Billons (1759-1778) publiait ses fables latines ; que Renauldon, avocat à Issoudun, mettait au jour (1765-1788) ses remarquables travaux sur les droits féodaux, etc., etc....

A moins de supposer que ces écrivains, sans compter les autres, n'aient pas eu de lecteurs, on peut affirmer que c'est une exagération excessive de prétendre qu'alors les habitants du Berry étaient voués à l'ignorance.

On connaît le grand dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France, le plus estimé des ouvrages de l'abbé Expilly, bien qu'il n'ait jamais été terminé. Aujourd'hui encore il est consulté avec fruit, et les géographes contemporains ne craignent pas de lui faire, sans autre vérification, plus d'un emprunt sur des indications vraies autrefois, mais devenues inexactes par le cours des temps. C'est ainsi qu'on peut lire dans un ouvrage fort à la mode que Bourges possède des fabriques de draps qui n'ont eu cependant qu'une durée éphémère sous l'ancien régime.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas hors de propos de faire connaître comment on a pu réunir les éléments de ce dictionnaire, à une époque où les moyens d'information étaient fort limités. La correspondance suivante présenterait donc un réel intérêt pour l'histoire des lettres, quand bien même elle ne donnerait pas quelques indications sommaires sur la population du Berry au cours du dernier siècle.

Monseigneur,

Vous avez pu voir dans le tome 2e de mon dictionnaire, page 432, que je me propose de suivre autant que possible la population du royaume. C'est dans cette vue que j'ai fait des recherches dans les provinces méridionales, où j'ai trouvé que depuis soixante ans la population y est augmentée au moins d'un 7e.

« Je compte donner dans mon 3e volume et dans les suivants, un bon nombre de dénombrements complets de diverses généralités du royaume, que MM. les intendants ont eu la bonté de me procurer. S'il vous était loisible et facile, Monseigneur, de me procurer aussi un pareil dénombrement de la généralité de Bourges, je l'emploierais de même dans mon ouvrage. C'est pour cet effet que je joins le modèle que vous trouverez sous ce pli et sur lequel il a été procédé au dénombrement de plusieurs autres généralités.

« J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : l'abbé Expilly.

A Avignon ce 29 août 1764, M. de Dodart (à Bourges).

Réponse en minute, de la main de M. Dodart.

M. l'abbé d'Expilly.

13 may 1764.

Je desirerais bien avoir le temps necessaire de m'occuper de la perfection de votre dictionnaire et j'aurais pour cette province bien des remarques à vous faire ainsy que je vous l'ay mandé cy-devant. Mais il ne m'est pas possible de remplir les etats dont vous m'envoyez les projets. Il me faudrait depouiller ou faire depouiller tous les registres des paroisses pendant un grand nombre d'anneez, ce qui exigerait beaucoup de temps et de travail a quoi je ne suis pas sur que les curés sur lesquels je n'ay aucune

autorité voulussent me preter obeissance. Tout ce que je puis faire pour le denombrement des populations, est de vous dire qu'en 1729 qui fut la première année que j'administray les affaires de cette Generalité non compris les villes franches de Bourges et d'Issoudun, le nombre des feux des taillables était de 68,993, et qu'en 1762 auquel temps j'ay fini cette verification il etait de 77,129 et que par consequent elle avait augmenté dans l'interval de 8,136.

J'ai l'honneur d'être très humblement M. v...

L'abbé Expilly ne se décourage pas de cette fin de non recevoir, et dès l'année suivante, il écrit encore :

Monseigneur,

L'exemplaire du 3e volume de mon dictionnaire des Gaules et de la France, que je vous avais destiné en présent, a été adressé, il y a plus de quinze jours à M. Meslino, négociant à Lyon, rue Puits-Gaillot, avec ordre de vous le faire parvenir incessamment. C'est une marque d'attention que je me fais un honneur et un devoir de donner à votre place et encore plus à vos vertus personnelles.

Vous trouverez, Monseigneur, à la fin de ce troisième volume, de grands détails sur la population de la France. J'y ai déjà employé le dénombrement de la population de 8,524 paroisses de différentes provinces et généralités du royaume. Je me propose de continuer ce travail, qui m'a paru mériter les suffrages de M. le contrôleur général. Je viens en conséquence vous prier de vouloir bien faire remplir dans toutes les paroisses de votre département le modèle que je joins sous ce pli. Vous pourriez ensuite me faire parvenir ces feuilles par paquets de cent, à mesure qu'elles vous reviendroient, en me les adressant sous double enveloppe, dont celle d'en dehors serait à M. de la Tour, premier président du parlement et intendant de Provence.

Je vous serai aussi fort obligé de me renvoyer, par la même voye, le modèle ci-inclus.

J'employerais par addition, à la fin de mon quatrième volume, les observations que vous voudriez bien me communiquer sur les articles de votre département que j'ai déjà traités.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Signé : L'abbé Expilly.

A Avignon, ce 8 mars 1765, M. l'Intendant de Berry[1].

Sans nul doute, l'intendant n'a rien envoyé en échange de ce banal coup d'encensoir, car dans les additions et corrections subséquentes, il n'a été ajouté, sur la population de la généralité, aucun supplément à ce que l'auteur en avait dit au premier volume, sous la rubrique Berry.

Denis Dodart termina sa longue carrière administrative en secondant une œuvre de la plus grande importance ; ce fut de hâter la publication de la carte de Cassini.

Le 16 janvier 1764, M. de Montigny, membre de l'Académie royale des sciences et directeur de la compagnie de la carte générale de France, écrivait à l'intendant pour lui offrir de faire terminer promptement le lever de la carte du Berry, avec le concours des fonds de la généralité. En Guyenne, Limousin et Lyonnais, disait-il, on a obtenu, dans ce but, du contrôleur général, d'opérer un prélèvement de 12,000 livres sur les excédants de la capitation, et le travail de tous les in-

1. *Arch. du Cher*, C., 318.

génieurs a été concentré sur ces provinces. La dépense restant à faire pour la généralité de Bourges est évaluée à 3,000 livres payables en deux années. On pourrait achever le lever de la carte en 1764 et le tout serait gravé à la fin de 1765 ou au plus tard vers Pâques de l'année 1766.

L'intendant Dodart répondait le 26 du même mois que les impositions de l'année étaient déjà assises ; il consentirait, avec l'autorisation du contrôleur général, à imposer 1,500 livres en 1765 et le surplus en 1766, faisant toutefois observer que ces sortes de dépenses ne peuvent être liquidées dans l'année même où elles sont établies.

Dans une lettre du 7 mars suivant, il ajoutait qu'il était maintenant en mesure d'accepter les propositions de la compagnie et il offrait, pour leur réalisation, toutes les ressources dont il pouvait disposer. On se mit immédiatement à l'œuvre ; le sieur Luc, ingénieur géographe, fut chargé du lever topographique et la carte entière se trouva terminée avant l'expiration du délai prévu.

En effet, M. Dodart écrivait le 26 mars 1765 à M. de Montigny :

.....Je remarque, sur la carte générale de France où est marquée la ville de Bourges, que les rivières, à l'exception du Moulon, paraissent aboutir dans cette ville comme dans un gouffre, le Moulon seul étant continué sous le nom d'Yevre jusqu'a Vierzon. Je crois devoir vous donner cet avis pour que les rectifications puissent être faites sur les planches..... [1]

1. *Arch. du Cher*, C., 318.

S. E. Mgr le cardinal de La Rochefoucault, archevêque de Bourges, eut la pensée de profiter des travaux géodésiques de la carte de France pour faire dresser la description et le périmètre de toutes les paroisses de son diocèse. En son nom, M. de Cicé, vicaire général, s'était adressé à la compagnie en 1755, pour obtenir communication de la carte en brouillon ou tout au moins une copie en grand et exacte du diocèse.

Il annonçait que Son Eminence devait envoyer, dans chaque localité, un ecclésiastique capable, pour recueillir, soit auprès du curé, soit auprès des habitants, les noms, tant en latin qu'en français, des paroisses, villages, hameaux, rivières, croix, châteaux, etc., etc... et des notions exactes sur le contour de chaque paroisse. On obtiendrait ainsi ce que ne pourraient faire les ingénieurs, c'est-à-dire une description parfaitement orthographique.

Messieurs de la compagnie, disait-il, ne pourront livrer le plan du diocèse avant deux ans, tandis que l'ouvrage de Son Eminence sera terminé auparavant, ce qui présentera un grand avantage pour la vérification de la carte tant désirée. La compagnie étant seule privilégiée, la description des paroisses ne serait publiée que par elle, Son Éminence se proposant seulement d'avoir une carte de son diocèse le plus tôt possible et cela à ses dépens. On se ferait d'ailleurs un devoir de communiquer à la compagnie les remarques, changements et observations qui pourraient être utiles à la carte de France, et les plumitifs communiqués seraient rendus au plus vite.

La publication de la carte avait été évaluée ainsi :

Sept planches à regraver, à 1,500 livres.....	10,500 livres
Divisions ecclésiastiques, levés et gravure.....	6,000
Papier et tirage de neuf feuilles, dont sept et demi pleines, de 21 pouces sur 33, faisant vingt lieues de long sur douze et demi, soit pour toute la carte environ sept pieds sur neuf ou dix de large, pour 37 lieues et demi sur 43 ou 44.....	4,000
Total.	20,000 livres.

Pour réaliser ce projet, il fut rédigé un questionnaire ayant pour but de marquer avec précision :

Le nom ou les noms de la paroisse, si elle en a plusieurs ;

Le vocable de l'église paroissiale ;

Si la cure est séculière ou régulière ;

Si c'est une ville, bourg, châtellenie, etc... ;

De quel archipréveré elle dépend ; de quelle subdélégation, généralité, élection, haute justice immédiate ;

De quel bailliage et bureau de poste ;

La coutume, et s'il y en a plusieurs ;

Les paroisses limitrophes suivant les joûtes solaires, en commençant par le levant, le midi, le couchant, puis le nord ;

La distance de clocher à clocher entre paroisses limitrophes ;

La distance du clocher aux limites de la paroisse ;

La distance de la paroisse à l'élection, bailliage, grenier à sel, subdélégation, archipréveré, bureau de poste et à Bourges, en spécifiant par où l'on passe pour arriver à Bourges ;

Le nombre de communiants par année commune;

Le nombre des feux et hameaux ;

De qui dépend la nomination à la cure ;

S'il y a quelques bénéfices dans la paroisse, leurs noms, de qui ils dépendent et leurs revenus, charges faites;

S'il existe un hôpital, un couvent d'hommes ou de femmes, une commanderie, un collége et par qui ils sont occupés ; en faire une courte description [1].

Aujourd'hui que le moindre almanach renferme en abondance des indications de ce genre, on a peine à se figurer qu'il ait été possible de s'en passer. L'éminent prélat, qui forma le projet de les recueillir fut certainement un administrateur aussi éclairé que pratique. Ce fut sans doute avec les renseignements donnés par cette enquête que Merle de la Brugière, secrétaire de l'archevêché, rédigea en 1772 le pouillé du diocèse appartenant à la bibliothèque de Bourges [2]. Ce registre divisé en huit colonnes, donne pour chaque paroisse le vocable, la situation géographique, le nom du curé, du patron, de l'archipréveré, de la poste voisine, le nombre des communiants, etc., etc. Pour les abbayes

1. *Arch. du Cher*, C., 318.

2. E., 1267, manuscrit n° 294, 2 registres in-folio et 1 registre in-4°. Les titres et cadres ont été imprimés en 1772, chez la veuve de Jacques Boyer.

et maisons conventuelles, on indique le patron, le collateur, le nom des titulaires, etc., etc. C'est en un mot un recueil des plus utiles.

Cérémonial.

On sait avec quelle ardeur les corps constitués défendaient leurs priviléges sous l'ancien régime ; il n'en pouvait être autrement à une époque où les différentes classes se distinguaient les unes des autres par la jouissance d'une grande variété de droits honorifiques. Chacun veillait avec soin à la conservation de ses prérogatives fondées le plus souvent sur d'anciens usages. Cependant quelques circonstances spéciales, comme dans le cas qui va suivre, firent parfois reconnaître la nécessité d'un cérémonial nouveau, pour faire face aux exigences d'une situation encore imprévue.

A la veille d'un voyage de Leurs Majestés en Bourgogne le sieur de Sainctot, maître des cérémonies de France [1], reçut, le 3 mars 1650, l'ordre de régler à l'avance le cérémonial qui serait observé dans les diverses réceptions et audiences. Leurs Majestés ayant été satisfaites de l'ordre suivi à Dijon dans les cérémonies, jugèrent à propos de tenir en cette ville un conseil d'en haut, où assistèrent le roi, la reine, le cardinal Mazarin, le maréchal de Villeroy, ministre d'État, MM. de Brienne, de la Vrillière et Duplessis, secrétaires d'État, ainsi que le sieur de Sainctot. Il fut ainsi décidé, le

1. Nicolas. Il devint plus tard introducteur des ambassadeurs.

2 avril 1650, que dans toutes les villes traversées le même cérémonial serait observé.

En conséquence le maître des cérémonies reçut ordre de notifier aux autres provinces, qu'aussitôt après l'audience du Parlement et de la Chambre des comptes, on présenterait les trésoriers de France qui avaient été, par lettres particulières du roi, conservés et réputés du corps de cette Chambre ès préséances et cérémonies publiques. A cet effet, les trésoriers après avoir fait génuflexion se relèveraient et parleraient debout, ainsi que l'avaient fait le Parlement et la Chambre des comptes de Dijon, suivant un usage depuis longtemps pratiqué. Après eux, viendront les officiers du bailliage et autres corps, qui seront présentés parlant à genoux [1].

Il y a plus qu'une nuance, comme on le voit, entre les prérogatives des différents corps. Combien devaient s'enorgueillir ceux qui avaient le droit de parler debout à Sa Majesté! En même temps rien n'est plus cuisant que les blessures de l'amour propre, et si les règles de l'étiquette viennent à être interverties ou modifiées par un inférieur, on ne s'étonnera pas de voir s'ouvrir le chapitre des réclamations. L'histoire des trésoriers de France en fournira la preuve.

Les trésoriers de Rouen écrivent, le 15 mars 1762, à ceux de Bourges :

Les pressants besoins de l'Hôpital général de cette ville ayant dernièrement nécessité plusieurs assemblées des

1. *Arch. du Cher*, C.,1032, f. 102 verso, en copie.

notables pour aviser aux moyens de subvenir à la misère des pauvres, MM. de l'Hôtel-de-Ville ont fait pour lors des invitations au parlement, à la chambre des Comptes, au chapitre de la cathédrale, aux notables de cette ville et le Bureau des finances a été mis à l'écart.

Comme rien n'intéresse tant l'honneur de notre compagnie que le maintien de nos droits et prérogatives, nous avons demandé à MM. de l'Hôtel-de-Ville de nous inviter à ces assemblées, suivant l'ancien usage, et sur leur refus, nous nous sommes pourvus au Conseil. Nous y avons obtenu un arrêt de soit-communiqué qui nous y forme présentement une instance, dans laquelle le Parlement, la chambre des Comptes et le chapitre se rendent parties intervenantes.

Il est trop sensible que l'intention de nos adversaires est de nous dégrader et de nous avilir s'ils le peuvent ; aussi sommes-nous résolus à ne rien négliger pour obtenir un arrêt qui nous rende la justice qui nous est due. C'est pour y parvenir que nous vous prions de nous envoyer un certificat authentique de votre usage à ces sortes d'assemblées. Nous avons besoin qu'il explique la manière dont vous êtes invités, la séance qui est donnée à MM. vos députés, le rang dans lequel ils donnent leurs voix et mettent leurs signatures aux délibérations.

Le Bureau des finances de Bourges répondit, le 27 mars, que les assemblées de l'Hôtel-de-Ville sont de plusieurs espèces. Les plus ordinaires sont consacrées à l'administration de la ville et se composent seulement du maire, des quatre échevins et du secrétaire.

D'autres comprennent en outre les anciens maires, trente-deux conseillers, le procureur et avocat de la ville, le procureur du roi au bailliage et sont présidées par le lieutenant général au bailliage. Elles sont tenues

à l'occasion de l'élection des conseillers municipaux et dans diverses circonstances.

Pour traiter des affaires majeures, on ajoute les notables de la ville à ceux qui précèdent; il n'est pas d'usage d'y inviter les gens d'église. Les officiers du Bureau des finances n'y sont conviés que s'ils sont des trente-deux conseillers de la ville, ce qui est rare; depuis un temps très considérable aucun d'eux n'a été élu aux charges de maire ou d'échevin[1].

Le 7 avril 1761, les présidents trésoriers de France de Limoges demandent à leurs collègues de Bourges de les instruire des usages suivis par les receveurs des tailles, lorsqu'ils présentent leur état au vrai. Font-ils auparavant une visite à chacun des officiers? N'en font-ils qu'une au seul président? Lorsqu'ils se présentent pour prêter le serment d'affirmation de leur état, ne doivent-ils pas être en habit noir, rabbat et manteau court? Souffre-t-on qu'ils se fassent représenter par procureur?

Le Bureau de Bourges fit cette sage réponse, le 18 août :

Les receveurs des tailles et autres comptables de cette généralité présentent et affirment leurs états au vrai en personne s'ils sont en cette ville, sans aucune formalité ni visites. Lorsqu'ils ne sont pas en cette ville, cette présentation se fait par un fondé de procuration sans aucun espèce de cérémonial. Nous estimons qu'il ne faut pas rendre les accès de la justice difficiles et que nos droits et

1. *Arch. du Cher*, C., 1088.

fonctions doivent être dans les choses et non dans un cérémonial qui devient odieux et insupportable aux personnes qu'on veut y assujetir[1].

Le bureau de Bourges ne se montra pas toujours d'aussi bonne composition. Spontanément il avait bien renoncé à quelques menues prérogatives qu'on ne songeait même pas à lui disputer, mais il ne souffrira pas que des inférieurs se montrent parcimonieux d'hommages honorifiques envers lui.

En 1739, au moment où fut dressé le procès-verbal de chevauchée à Bourges, les officiers de l'élection prétendirent que se trouvant revêtus de leurs robes, il était de la décence que le commissaire du Bureau s'y présentât également en robe. L'émoi fut grand au sein de l'assemblée des trésoriers de France qui n'avaient jamais suivi cet usage, attendu que lors de leur établissement, ils n'étaient point officiers de robe. Aucun réglement ne les assujétissait à cet habillement qu'il était seulement dans leur droit de porter. Un circulaire fut aussitôt envoyée à tous les Bureaux des finances de France, pour connaître les habitudes prises dans les autres provinces.

Les trésoriers de la généralité de Tours répondirent les premiers, le 19 août 1739, que le commissaire du Bureau porte toujours la robe à la réunion de l'élection du chef-lieu ; jamais dans les élections éloignées.

Limoges et Lyon firent connaître, le 21 août, que le commissaire député se rend en robe à l'élection du

1. *Arch. du Cher*, C., 1088.

chef-lieu et en habit court dans les autres élections, parce que dans ce cas il est considéré comme voyageur en route.

D'Orléans, on répond le 24 août : hors du chef-lieu, les commissaires se regardent comme voyageurs et ne se croient point obligés d'être en habit décent ; mais aussi on n'oblige pas les officiers de l'élection à venir en robe à l'auberge où loge le délégué, ou même au sein de leur propre assemblée. A Orléans, au contraire, le délégué ne manque jamais de se trouver en robe et les élus pareillement.

Le même jour, Montauban fait connaître que les trésoriers portent la robe dans toutes les circonstances.

A Châlons, suivant lettre du 26 août, on ne confère point avec les élus du chef-lieu, mais on estime qu'en cas de réunion, il conviendrait d'être en robe si les élus étaient en robe.

Auch répond le même jour qu'on ne porte pas la robe, même aux audiences ordinaires du Bureau. Cependant, il y a peu d'années, l'un des trésoriers ayant été député à une réunion des officiers de l'élection, il a cru devoir prendre la robe pour cette séance.

Poitiers fait connaître, le 30 août, qu'on porte la robe aux audiences depuis 1701. Les députés du Bureau ont toujours été bien reçus en l'élection du chef-lieu, qu'ils fussent en robe ou en habit court. Dans les autres élections, le délégué, comme voyageur, est toujours en habit court, sans imaginer qu'il puisse se présenter autrement.

Le 31 août, on répond de Soissons que le Bureau

tient ses audiences en robe et bonnet et que le délégué à l'élection s'y rend en robe.

La Rochelle explique, le 3 septembre, qu'il ne se fait pas de chevauchées dans la généralité ; mais la compagnie estime qu'il faut être en robe pour siéger avec les officiers des élections, lorsque ceux-ci sont revêtus de la robe.

A Riom, suivant lettre du 12 novembre, les trésoriers siégent toujours en robe, même dans les élections éloignées.

On répond d'Amiens, le 14 novembre, que dans la généralité les trésoriers ne se croient point obligés d'être en robe ; mais au chef-lieu, lorsque les élus sont dans leur chambre en habit de cérémonie, la bienséance requiert que le trésorier de France en fasse autant.

Metz fait connaître, le 16 novembre, que la généralité n'est pas en pays d'élection ; le Bureau siége toujours en robe.

Rouen envoie, le 20 novembre, des observations un peu plus développées. La difficulté ne peut se présenter en cette ville où le Bureau des finances et l'élection sont établis sous le même toit. Le Bureau a l'habitude de mander les officiers de l'élection à son audience. On nomme un commissaire qui se retire à l'instant en robe avec les officiers de l'élection dans une chambre du conseil. Aucun réglement n'oblige à siéger en robe dans les autres élections ; l'usage est de n'y aller qu'en épée et même toujours le commissaire rédige son procès-verbal de chevauchée à l'auberge où il descend,

après que les officiers de l'élection s'y sont rendus au premier avis de son arrivée.

Dans la généralité de Moulins, suivant lettre du 2 décembre, le commissaire se présente toujours sans robe.

Bordeaux répond, le 11 décembre, qu'on ne fait pas de chevauchées dans la généralité ; mais il est de tradition, lorsqu'on siège dans les élections, d'être en habit cavalier et non en robe.

Alençon pense qu'il convient d'être en robe si le corps de l'élection est en robe. Cette réponse du 12 décembre est la dernière en date dans l'état actuel du dossier[1].

Il est vraisemblable que le Bureau de Bourges trouva dans cette enquête des éléments d'appréciation suffisants pour ne pas changer sa méthode, car la même difficulté surgit de nouveau au mois d'août 1742.

François Thomas des Colombiers s'étant présenté au sein de l'élection, on refusa de reconnaître sa qualité de trésorier de France, attendu qu'il n'était point en robe[2].

Dans une autre circonstance, le Bureau des finances se trouva blessé pour de plus justes motifs. A la requête du sieur Alaterre, adjudicataire général des fermes, un inspecteur général des domaines, nommé Chardon du Thermeau, pour procéder aux vérifications de son service, demanda, le 23 avril 1774, à M. Thomas des Colombiers, l'un des trésoriers de France, des indica-

1. *Arch. du Cher*, C., 1083.
2. *Arch. du Cher*, C., 720.

tions que celui-ci refusa de lui donner. L'inspecteur en dressa le même jour un rapport qu'il fit signifier deux jours plus tard à tous les officiers du Bureau des finances, avec assignation à comparaître, dans le délai de l'ordonnance, par devant l'intendant de la généralité de Berry, pour se voir condamnés aux peines et amendes par eux encourues.

On s'assemble le 29 avril; M. Thomas des Colombiers raconte ce qui s'est passé et le procureur du roi, prenant la parole, déclare qu'on n'a pas vu d'exemple d'une entreprise aussi peu réfléchie. Il est difficile de se persuader, dit-il, qu'un homme qui s'annonce pour un employé de la ferme des domaines ait pu abuser d'une confiance que le chef de la compagnie lui a donnée, et qu'après avoir demandé à M. des Colombiers la communication des titres du domaine, actes de foi et hommages déposés dans les archives, il ait ensuite, dans son rapport, confondu les archives du Bureau avec le dépôt du greffe.

Si les réglements ont autorisé les employés de la ferme des domaines à prendre communication des minutes des jugements et actes sujets à épices, c'est au greffier qu'ils doivent s'adresser pour l'obtenir et non à tout autre membre de la Compagnie qui n'a pas les minutes à sa disposition.

La conduite du sieur du Thermeau est, à ses yeux, aussi irrégulière en la forme qu'elle est inexcusable au fond, puisque l'acte dirigé contre un seul membre est signifié à la Compagnie entière avec menace d'une condamnation à l'amende. Si l'on considère, en outre, que cette signification a été faite à la requête de l'un

des subordonnés du Bureau, on reconnaîtra que c'est joindre à l'irrégularité des formes l'indécence la plus caractérisée.

Le Bureau après en avoir délibéré, ne voulut pas pousser les choses à outrance et ordonna qu'il en serait référé au Conseil de Sa Majesté. Cependant, sans porter atteinte aux voies légales pour la perception des droits fiscaux, il fit défense à Julien Alaterre et à ses commis ou employés de faire à l'avenir de semblables significations et leur enjoignit d'être plus circonspects, sous telle peine qu'il appartiendra.

Signé : Thomas, Leber, Thabaud, Thevenin, Triboudet, Corbin, Donié[1].

Notre époque considère comme des minuties les discussions d'étiquette, mais autrefois les revendications honorifiques troublaient la pondération établie entre les différents corps ou les diverses classes de la société. Qu'on ne s'étonne donc pas si le Bureau des finances a traité le plus gravement du monde la discussion relative à la robe des trésoriers de France, qui, à ses yeux, égalait en importance la question du bonnet dont Saint-Simon, en son temps, s'est montré si grandement ému.

1. Bibl. de Bourges, E., 1219.

UN PROCÈS CRIMINEL

AU XVIII^e^ SIÈCLE

Par G. HUARD de VERNEUIL

Le récit qui va suivre ne rentre pas dans le cadre ordinaire des études de la Société, aussi ai-je hésité à vous l'apporter. Quelques-uns de mes aimables et savants collègues ont bien voulu m'assurer qu'il pouvait néanmoins présenter un certain intérêt, et qu'il n'était point indigne de retenir quelques instants votre attention, puisqu'il se rapporte à un épisode d'histoire locale. C'est ma seule excuse pour cette lecture, et je m'estimerais heureux si vous pouviez trouver dans ce simple récit, non pas un tableau, mais quelques traits curieux des mœurs du siècle dernier. L'évènement tragique dont je vais parler n'a été, à ma connaissance, mentionné que dans un seul ouvrage, les *Recherches historiques et archéologiques sur la ville d'Issoudun*, par Armand Pérémé (page 212), et encore y est-il très incomplètement et très inexactement rapporté.

A la fin de l'année 1754, quatre compagnies du régiment d'Aubigné-Dragons vinrent tenir garnison à Issoudun. Les officiers ne tardèrent pas à avoir des

difficultés avec les magistrats du bailliage, à l'égard desquels ils tenaient, paraît-il, une conduite assez provoquante, et dont ils refusaient de reconnaître l'autorité. Tantôt ils empêchaient leurs dragons d'obéir à la justice royale dans les instructions criminelles où ils se trouvaient impliqués ; tantôt ils prétendaient exercer leur surveillance sur les prisons, sous prétexte que quelques-uns de leurs soldats y étaient enfermés ; tantôt ils enlevaient à main armée le geôlier et le tenaient renfermé dans un lieu souterrain de leur corps de garde.

Le lieutenant-général du bailliage[1] était alors Philippe-Amable Arthuis, appartenant à une ancienne famille de robe, et dont les ancêtres avaient joué un rôle important à Issoudun lors des troubles de la ligue. L'un d'eux, Jean Arthuis, qui avait embrassé la religion réformée, avait été contraint de s'expatrier en 1562, et son fils François Arthuis, revenu à Issoudun quelques années plus tard sous Henri III, après avoir contribué avec les troupes royales à arracher la ville aux mains des ligueurs, avait été publiquement assassiné par un fanatique en 1590.

Le lieutenant-général Arthuis avait eu occasion de s'opposer aux excès et aux empiètements des officiers du régiment d'Aubigné ; aussi ces derniers lui en voulaient-ils d'une façon particulière, ainsi qu'à son frère, le sieur Arthuis de la Génevraie[2], receveur au

1. On sait que les lieutenants-généraux étaient les chefs de la justice dans les bailliages.

2. La Genevraie est le nom d'un domaine ou hameau situé commune de Migny, arrondissement d'Issoudun.

grenier à sel d'Issoudun, qu'ils avaient surnommé plaisamment le *chevalier de la Vinaigrette*, à cause de ses fonctions qui, suivant eux, s'accordaient mal avec ses prétentions nobiliaires. Ajoutons d'ailleurs que ces prétentions paraissent avoir été parfaitement justifiées et, qu'ainsi qu'ils le disent dans leurs mémoires, les frères Arthuis étaient nés gentilshommes.

Dans les premiers jours de 1756, le lieutenant-général, à la suite d'une plainte portée par un habitant de la ville, avait écrit au capitaine qui pour lors commandait le détachement, et qui était le vicomte de Chapt de Rastignac, appartenant à une ancienne et illustre famille du Périgord[1]; celui-ci répondit d'une façon hautaine et qui laissait percer son ressentiment. Ces mauvaises dispositions, existant sans doute de part

1. La famille de Chapt, originaire du Limousin, vint s'établir au xve siècle dans le Périgord où elle possédait la terre de Rastignac qui fut érigée en marquisat sous Louis XIII. Plusieurs membres de cette famille se distinguèrent par leur valeur et les services qu'ils rendirent à la royauté, notamment pendant les guerres de religion : d'autres occupèrent de hautes situations dans l'Eglise. — Le père de celui dont il est question dans cet article avait épousé Marie-Jacqueline-Eléonore d'Aydie de Chantérac et en eut cinq fils et une fille. L'un des fils, évêque de Tulle et député aux Etats généraux de 1789, siégea à droite et composa plusieurs écrits de circonstance : enfermé à l'Abbaye, il fut massacré le 5 septembre 1792. Sa sœur périt sur l'échafaud l'année suivante. Quant aux trois autres frères du vicomte de Chapt, ils avaient, comme lui, embrassé la carrière des armes, et deux d'entre eux furent tués en duel ; ce qui permet de croire que les membres de cette famille étaient d'humeur assez querelleuse.

Il existe à la bibliothèque de Bourges E, 2251, une notice sur la maison de Chapt de Rastignac, publiée en 1858 par la marquise de Rastignac qui représentait seule alors cette famille avec sa fille Mme la duchesse de la Rochefoucauld-Liancourt. *Notice historique et généalogique sur la maison Chapt de Rastignac.*— Paris, Wittersheim, 1858, in-12.

et d'autre, ne tardèrent pas à se manifester dans la circonstance que je vais rapporter.

Dans la soirée du 12 février 1756, il y avait bal chez le sieur Vendière, bourgeois d'Issoudun. Le lieutenant-général y était venu avec la dame son épouse qui, paraît-il, était jeune et jolie. Vers minuit entrèrent trois officiers de dragons masqués, parmi lesquels était le vicomte de Chapt. La dame Arthuis, après deux ou trois contredanses, se reposait, lorsque le vicomte s'approcha d'elle et la pria de danser avec lui. La dame s'excusa sur ce qu'elle était trop fatiguée, mais le capitaine insista et renouvela à plusieurs reprises son invitation, avec une insistance qui cachait sans doute quelque intention agressive et qui motiva de nouveaux refus. Le lieutenant-général, témoin de cette scène, fit remarquer au vicomte de Chapt qu'il n'était pas poli d'insister comme il le faisait. Cette observation, on le devine, fut mal prise, quelques paroles vives furent échangées, quelques menaces proférées. Redoutant un esclandre, le lieutenant-général ne tarda pas à quitter le bal en emmenant sa femme. Le vicomte de Chapt s'en aperçut et voulut le suivre avec les autres officiers masqués, mais on les retint et ils restèrent au bal qui se prolongea jusqu'au matin.

Pendant la journée du lendemain cette altercation fut l'objet de toutes les conversations : les propos colportés de part et d'autre ne firent qu'envenimer la querelle. Les officiers du régiment se répandirent en menaces contre les frères Arthuis ; le vicomte en particulier se laissa aller à des propos très violents, donnant à son domestique l'ordre de mettre son épée en état.

Le lieutenant-général de son côté, envoya des pistolets chez son armurier, Arnaud, pour les faire charger.

Le soir même une nouvelle réunion de société avait lieu chez un autre bourgeois de la ville nommé Pougin. Les deux frères Arthuis s'y rendirent vers cinq heures du soir, et le vicomte de Chapt ne tarda pas à les y rejoindre, résolu à provoquer ou à châtier d'une manière quelconque le magistrat qui, suivant lui, l'avait insulté. Les adversaires s'observaient en silence, lorsqu'on vint prévenir le lieutenant-général qu'un tumulte se produisait à la prison de la ville et qu'un prisonnier maltraitait le gardien et menaçait de s'évader.

La police des prisons, suivant l'ordonnance de 1670, était dans les attributions des lieutenants-généraux. Le magistrat s'empressa donc de sortir pour aller arrêter le désordre, accompagné du domestique qui était venu l'avertir : le vicomte de Chapt le suivit et le rejoignit à quelques pas de la maison. Enfin Arthuis de la Genevraie, informé de cette double sortie, partit à son tour pour aller au secours de son frère.

Cependant les deux adversaires, parlant et se disputant, étaient arrivés sur la place publique, à peu de distance du corps de garde des dragons. Le vicomte de Chapt avait mis l'épée à la main : le lieutenant-général ne portait pas d'épée, mais il avait tiré un pistolet et le dirigeait contre son ennemi. C'est à ce moment que la Genevraie arrive sur les lieux tenant aussi son épée à la main. Une courte lutte s'engage presque dans l'obscurité, un coup de pistolet est tiré, et le jeune officier tombe au bout de quelques instants percé de

trois blessures et en criant : « A moi, dragons, on m'assassine. »

Aussitôt les soldats accourent, la ville entière est bientôt en rumeur. Le vicomte expirant est transporté dans une auberge voisine du champ de bataille où il ne tarde pas à rendre le dernier soupir. La Genevraie est saisi et arrêté par les dragons dans une maison où il s'était réfugié ; quant au lieutenant-général, on le chercha vainement, il avait pris la fuite et ne put être retrouvé.

Une instruction criminelle fut aussitôt commencée par le lieutenant-particulier du bailliage d'Issoudun ; mais bientôt, sur la plainte du procureur-général, le parlement de Paris ayant évoqué la connaissance de l'affaire, le lieutenant criminel de Vierzon fut commis pour informer de nouveau, et le sieur de la Genevraie fut transporté dans les prisons de la Conciergerie. Le marquis de Chapt de Rastignac, comte de Riberac, frère de la victime, se porta partie civile et poursuivit l'affaire avec ardeur. Les frères Arthuis, de leur côté, se défendirent énergiquement : le lieutenant-général était en fuite, la Genevraie mis en prison y fut retenu pendant toute l'information ; mais leur famille travaillait pour leur défense, faisait entendre des témoins, agir des influences.

La famille de Chapt soutenait que le vicomte avait été assassiné, qu'il était mort victime d'un combat déloyal, attaqué à l'épée par la Genevraie tandis que le lieutenant-général déchargeait sur lui son pistolet. — Les deux accusés prétendaient au contraire que le lieutenant-général n'avait fait qu'user du droit de légi-

time défense en opposant un pistolet à l'épée que lui présentait son adversaire : quant au combat de la Genevraie et du vicomte il avait été parfaitement loyal, les deux adversaires s'étant battus à armes égales, et le capitaine de dragons ayant succombé à un coup d'épée qui lui avait percé la poitrine de part en part. Au surplus ce jeune et bouillant officier n'avait-il pas été lui-même au devant de sa triste fin, en cherchant querelle, sans motifs sérieux, à un magistrat qui ne l'avait nullement provoqué ?

La question de la loyauté du combat paraissait assez délicate à résoudre. Le rapport des chirurgiens établissait, en effet, que le vicomte de Chapt avait essuyé un ou deux coups de pistolet, mais qui ne lui avaient fait que des contusions et non des blessures. Il avait reçu, au contraire, trois coups d'épée dont deux avaient fait des blessures mortelles. A quel moment les coups de pistolet avaient-ils été tirés ? Quelle influence pouvaient-ils avoir eue sur l'issue du combat à l'épée dans lequel le vicomte avait succombé ? Il semble que les déclarations assez contradictoires des témoins ne permettaient pas d'éclaircir parfaitement ce point capital. Dans un autre ordre d'idées, si le vicomte de Chapt paraissait être, par son attitude agressive, la cause première de cette déplorable querelle, la fuite soudaine du lieutenant-général pouvait faire croire qu'il ne se sentait pas complètement innocent.

Ces diverses questions furent discutées dans de nombreux mémoires signifiés par les parties en cause. Ces documents ont été imprimés et c'est là que nous avons puisé les détails qui précèdent. Ces mémoires, en

général, sont bien rédigés, le style en est assez simple et presque exempt de l'emphase si longtemps usitée dans les œuvres de ce genre. L'un d'eux, publié par le vicomte de Chapt, et signé par Me Gerbier de la Massillaye, prouve que la famille de la victime avait choisi pour soutenir ses intérêts devant la Cour l'illustre Gerbier, l'avocat le plus célèbre de cette époque; le procureur était Me Dupin, peut-être de la famille du procureur général de la Cour de Cassation. — La Genevraie avait choisi un avocat plus obscur du nom de Carsillier; son procureur était Me Pinon du Coudray.

L'affaire fut portée à la chambre criminelle du Parlement, dite la Tournelle. Le premier arrêt est à la date du 18 juillet 1757; il statue à l'égard de toutes les parties comprises dans la poursuite, à savoir : Amable Arthuis en fuite, Daloiseau son domestique, et la Genevraie toujours détenu. Daloiseau est renvoyé de l'accusation; Amable Arthuis est condamné par contumace à avoir la tête tranchée et à la confiscation de ses biens; enfin la Genevraie est mis hors de cour et autorisé à se retirer pardevant le seigneur roi pour obtenir des lettres de rémission.

La grâce de ce dernier ne se fit pas attendre : les lettres de rémission décernées à Compiègne dans le courant de juillet furent entérinées par un arrêt de la Tournelle du 11 août 1757. La Genevraie fut condamné seulement « à aumôner au pain des prisonniers de la « Conciergerie la somme de dix livres, et pareille « somme pour faire prier Dieu pour le repos de l'âme « du vicomte de Chapt de Rastignac dans la chapelle « de ladite Conciergerie, » et il fut enfin rendu à la

liberté après une détention qui n'avait pas duré moins de dix-sept mois. Quant aux dommages et intérêts réclamés par le frère du vicomte de Chapt, auquel s'était joint son père, la Cour n'en accorda pas, mais la Genevraie fut condamné aux dépens de la procédure criminelle, ce qui était une lourde charge.

Restait à statuer sur le sort du lieutenant-général. La sentence favorable rendue en faveur de son frère formait pour lui un précieux antécédent, puisqu'en définitive il n'était point l'auteur de la mort du vicomte, lequel avait succombé aux coups d'épée de la Genevraie. Amable Arthuis se décida donc à faire cesser sa contumace, à se représenter et à se constituer prisonnier. Dans ces conditions il n'y avait point de motifs de lui faire un traitement plus rigoureux qu'à son frère, aussi obtint-il sans difficulté des lettres de grâce. Je n'ai pu retrouver la date de l'arrêt qui les entérina, ni savoir ce que décida cet arrêt au sujet d'une somme de 85,000 livres que réclamait la famille de Chapt de Rastignac à titre de réparation. Toujours est-il que cet arrêt ne se fit point attendre et qu'avant la fin de l'année 1758 le lieutenant-général était rendu à sa famille et rétabli dans tous ses droits.

Les frères Arthuis revinrent à Issoudun et reprirent l'un et l'autre l'exercice de leurs charges. Le lieutenant-général, notamment, exerça ses fonctions pendant de longues années encore[1]. En 1779, époque de sa

1. On le voit, en 1777, se qualifier de la manière suivante : « Philippe-Amable Arthuis, chevalier, seigneur de Villement, Cloix, Maranday, et autres lieux, conseiller du roi et de Son Altesse

mort, son fils étant encore mineur et ne pouvant par conséquent succéder à sa charge, une sorte d'intérim eut lieu, et les fonctions de lieutenant-général furent exercées, *à cause de la vacance de l'office*, par les autres magistrats du siège. En 1789 la vacance durait encore, et l'organisation judiciaire du bailliage ayant disparu à cette époque, le jeune Arthuis ne fut jamais mis en possession de l'office paternel.

royale Monseigneur le comte d'Artois, président, lieutenant-général, civil, criminel et de police. seul enquesteur et commissaire examinateur établi par Sa Majesté au bailliage de Berry, siège royal et ressort d'Issoudun. »

BULLETIN NUMISMATIQUE

(N° 15.)

Par MM. BUHOT de KERSERS, PONROY,
et JACQUEMET

Le peu de temps écoulé depuis l'apparition du dernier volume explique dans une certaine mesure la médiocre importance des trouvailles dont nous avons eu connaissance depuis l'impression de notre précédent Bulletin. Nous nous bornons comme toujours à signaler ce qui a un certain intérêt général ou local.

GAULOISES

On a trouvé à Châteaumeillant, dans un jardin du faubourg Saint-Martin, quelques monnaies qui nous sont signalées par M. Ém. Chenon. Ce sont :

Trois monnaies gauloises.

1. Tête d'un fort relief à droite, avec un chignon ou appendice relevé derrière la nuque. — ℞. Taureau cornupète à gauche. Au-dessus MAN ; au-dessous INDVTILI... Monnaie du chef Germanus Indutili, attribuée par Duchalais au nord-est de la Gaule Br.

2. Tête à gauche à grosses boucles de cheveux, torques au cou. — ℞. Aigle éployée, analogue au n° 17 de

notre Bulletin n° 2. Au-dessous de l'aigle caractères confus, peut-être appartenant à la légende VADNAIOS Br.

3. Tête à boucles de cheveux. — ℞. Cheval à gauche ; au-dessus, cercle centré ; au-dessous, symbole formé de deux croissants ou C adossés. Potin.

Dans ce même jardin ont été trouvés deux moyens bronzes à l'autel de Lyon, un grand bronze de Néron, un grand bronze d'Adrien, 4 ou 5 petits bronzes de Tétricus, un de Constantin.

Le faubourg Saint-Martin occupe un ancien oppidum gaulois que nous croyons avoir été occupé jusque vers la fin de l'empire romain. La rencontre de ces monnaies gauloises et romaines n'est donc pas pour nous surprendre et au contraire appuie les conclusions de l'archéologie.

M. Ponroy a recueilli à Bourges un potin gaulois :

Tête barbare à droite. — ℞. Cheval très busqué à droite. Dessous, grand M aux branches écartées.

M. Abicot de Ragis a recueilli deux pièces gauloises aux environs de Villegenon et d'Oizon.

1. Tête à gauche, les cheveux relevés en grosses boucles ou rouleaux. — ℞. Sanglier à gauche.

2. Tête à gauche avec un diadème perlé. — ℞. Cheval au trot à droite.

ROMAINES

Nous rappelons sommairement un trésor de deniers romains d'argent, trouvé en 1887 près du château de Cuffy dans la commune de ce nom, sur la rive gauche

de la Loire et dont nous trouvons une excellente description due à M. l'abbé Boutillier et insérée dans le *Bulletin de la Société Nivernaise*, III^e^ série, tome III, XIII^e^ volume, 2^e^ fascicule, p. 314, 317. On sait que Cuffy et plusieurs autres communes sur la rive gauche de la Loire faisaient partie du diocèse de Nevers.

Ce petit trésor enfoui sous une pierre comprenait 42 pièces d'argent qui se repartissent ainsi :

Antonin-le-Pieux	7
Septime-Sévère	5
Julie, femme de Sévère	4
Julia Mammœa	1
Géta	2
Macrin	1
Julia Mœsa	2
Julia Soemias	2
Julia Paula, femme d'Elagabale	1
Alexandre Sévère	13
Maximin	4
	42

La période de leur émission s'étend ainsi durant un siècle, de l'an 138 à l'an 238, époque qui doit être fort rapprochée de celle de l'enfouissement.

FRANÇAISES

M. Ponroy a recueilli un grand blanc aux trois fleurs de lys, de Charles VII, frappé à Bourges :

KAROLVS FRANCORVM REX. B. Trois fleurs de lys

juxtaposées sous une grande couronne. — ℞. SIT NOMEN DNI BENEDICTV B. Grande croix pattée accostée de deux lys et de deux coronnelles.

Ces blancs ne sont pas extrêmement communs et leur frappe à Bourges est intéressante à noter.

Le même collègue a examiné un petit trésor trouvé dans un vieux mur à Lazenay, canton de Lury, et comprenant 18 pièces d'argent et de billon :

François Ier	2
Henri II.	5
Charles IX.	7
Henri III.	3
Denier de Dombes.	1
	18

MEREAUX ET JETONS

M. Ponroy a communiqué à la Société deux méreaux anépigraphes :

L'un, de Saint-Austrégisile du Château, porte au droit trois fleurs de lys 2 et 1, et, au revers, les lettres numérales III, avec deux châteaux couchés horizontalement, l'un au-dessus, l'autre au-dessous.

L'autre porte au droit deux grandes clefs en sautoir à l'anneau trèflé, cantonnées de quatre étoiles, et, au revers, les lettres numérales VI, entourées d'une bordure faite de deux cercles entre lesquels est un cercle de gros points : dans le champ sont cinq étoiles, une au centre et les quatre autres équipollées. Ces chiffres n'avaient pas encore été publiés, et les exemplaires

dessinés par M. Berry, *Bulletin du Comité diocésain*, Pl. II, ne portent pas toutes les étoiles. Ce mérel peut être attribué au chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier.

M. Jacquemet a recueilli un méreau des vicaires d'Issoudun portant le chiffre V entouré de trois cercles, deux de points, l'autre fait d'une ligne régulière.

M. Jacquemet a aussi recueilli un mérel de plomb trouvé à Bourges et portant au droit la lettre S dans une bordure à grosses engrêlures, et aux revers le chiffre IIII, aussi dans une bordure engrêlée. On peut l'attribuer au chapitre de Notre-Dame de Sales. Malgré la grossièreté de sa frappe, la matière le rend curieux ; M. de Laugardière a trouvé dans les titres trace de méreaux de plomb usités par les chapitres de Bourges.

SPHRAGISTIQUE

M. Ponroy a acquis une matrice de sceau ogivale, longue de 0 m. 040, large de 0 m. 024. Elle représente un personnage debout sur une sorte de piédouche, vêtu d'une robe à plis et portant sur l'épaule une espèce de manteau de cour. Ce personnage porte de sa main gauche une clef et tient son avant-bras droit relevé sur sa poitrine. Il est coiffé d'un chapeau à larges bords autour duquel

sont des appendices arrondis, peut-être des plumes ou des lambrequins; de chaque côté s'échappent des touffes de cheveux, comme sur les esterlins. Au-dessous du piédouche est un écu chargé d'une croix ; autour est la légende : + S. SEGVINI : DE LA BRVGVE DAPRI. Un long trait abbréviatif s'étend au-dessus du P et on peut lire *Sigillum Seguini de la Brugue* (?) *dapiferi*. Le *dapifer* ou serviteur de table était devenu au XIV^e^ siècle un officier dont les fonctions se rapprochaient de celles du sénéchal.

Les E sont lunaires et le sceau paraît devoir être attribué à la fin du XIV^e^ siècle ou au commencement du XV^e^. Le Seguin auquel il a appartenu pourrait être quelque officier du duc Jean. Nous donnons de ce petit monument une reproduction photographique.

Derrière le sceau est une nervure longitudinale plus saillante et percée à une extrémité, de façon à être portée.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

BUREAU

Président honoraire : M. DES MÉLOIZES, O ✠.
Président : M. A. BUHOT DE KERSERS.
Vice-président : M. CH. DE LAUGARDIÈRE.
Secrétaire : M. Albert DES MÉLOIZES, ✠.
Secrétaire-adjoint : M. V. BERRY.
Trésorier : M. le Cte R. DE LA GUÈRE.
Bibliothécaire : M. P. DE GOY.
Membres du Comité de rédaction : MM. CH. DE LAUGARDIÈRE. le Mis A. DE LA GUÈRE. E. RAPIN, ✠. TOUBEAU DE MAISONNEUVE. O. ROGER, ✠.

MEMBRES TITULAIRES

1 MM. ABICOT DE RAGIS (Albert), château de Ragis, commune d'Oizon (Cher).
2 BARRÉ DE SAINT-VENANT (Julien) ✠, inspecteur des forêts, rue des Beaux-Arts, 6, à Bourges.

3 BAZENERYE (Armand), avocat, ancien magistrat, rue Saint-Michel, 2, à Bourges.

4 BENGY DE PUYVALLÉE, (Anatole DE), rue Cour-Sarlon, 2, à Bourges.

5 BERCIOUX, docteur-médecin, rue Jacques-Cœur, 6, à Bourges.

6 BERRY (Victor), rue de La Thaumassière 6, à Bourges, *membre fondateur*.

7 BRACH, (Raoul DE), château de la Beuvrière, par Vierzon (Cher), ou rue de Rennes, 113, à Paris.

8 BRIMONT (Thierry DE), rue de Gourville, à Orléans, (Loiret).

9 CHARLEMAGNE (Edmond), ancien magistrat, rue de Déols, à Châteauroux (Indre).

10 CHAUMONT-QUITRY (Marquis Félix DE) ✱, ancien capitaine d'infanterie, château de Maubranches, commune de Moulins-sur-Yèvre (Cher).

11 CHÉNON (Abel), rue du Guichet, 1, à Bourges, *membre fondateur*.

12 CHÉNON (Émile), professeur agrégé à la Faculté de droit, quai Châteaubriant, 9, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

13 CHOULOT (Comte Paul DE), Sous-Lieutenant au 13e Régiment d'Infanterie, à Nevers.

14 DEBALLE (Alfred), artiste peintre, 34, rue d'Orléans, à Bourges.

15 DUBOIS (Pierre), avocat, rue des Arènes, 61, à Bourges.

16 GAUCHERY (Paul), architecte, à Vierzon (Cher).

17 GIRARD DE VILLESAISON (Paul), rue Hôtel-Lallemant, 15, à Bourges.

18 GOY (Pierre DE), rue de Paradis, 20, à Bourges, *membre fondateur*.

19 GROSSOUVRE (Albert DE), ✻, Ingénieur en chef des Mines, boulevard du Progrès, à Bourges.

20 GUÈRE (Marquis Arthur DE LA), rue Cour-Sarlon, 7, à Bourges.

21 GUÈRE (Comte Raymond DE LA), rue Porte-Jaune, 33, à Bourges, *membre fondateur.*

22 GUÈRE (Comte Alphonse DE LA), rue de la Grosse-Armée, 1, à Bourges, *membre fondateur.*

23 HUART DE VERNEUIL (Gaston), avocat, rue Saint-Michel, 1, à Bourges.

24 JACQUEMET (Louis), à Aubigny (Cher), *membre fondateur.*

25 JUGAND, docteur médecin, à Issoudun (Indre).

26 KERSERS (A. BUHOT DE), membre non résident du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue du Doyen, 2, à Bourges, *membre fondateur.*

27 LAUGARDIÈRE (Vicomte Charles DE), ancien conseiller à la Cour d'appel, rue Porte Saint-Jean, 7, à Bourges, *membre fondateur.*

28 LAUGARDIÈRE (MAX DE), ancien magistrat, rue Saint-Louis, 2, à Bourges.

29 LÉONARD-DESFOURNAUX, ancien magistrat, cour de Croisy, 3, à Bourges.

30 MACHART (Paul), capitaine d'artillerie, à Vincennes (Seine).

31 MARCILLAC (DE), ancien juge au Tribunal civil, rue des Juifs, 8, à Bourges.

32 MATER (Daniel), avocat, rue Fernault, 20, à Bourges.

33 MÉLOIZES (DES), O. ✻, ancien conservateur des forêts, rue Jacques-Cœur, 18, à Bourges, *membre fondateur.*

34 MÉLOIZES (Albert DES), ✻, rue Jacques-Cœur, 18, à Bourges, *membre fondateur.*

35 MÉLOIZES (Henri DES), rue Jacques-Cœur, 18, à Bourges.

36 MEUNIER (Camille), ✲, maire de Saint-Doulchard, au château de Varie (Cher).

37 NICOLAÏ (Marquis DE), au château de Blet (Cher), ou rue Saint-Dominique, 35, à Paris, *membre fondateur*.

38 PERSONNAT (l'abbé), directeur du collège Sainte-Marie-Saint-Célestin, route de Dun-sur-Auron, 82, à Bourges.

39 PONROY (Henri), avocat, place Saint-Jean, 17, à Bourges.

40 RAPIN DU PLAIX, au château du Plaix, par Levet (Cher), *membre fondateur*.

41 RAPIN (Edmond) ✲, ancien maire de Bourges, rue de Paradis, 23, à Bourges, *membre fondateur*.

42 ROCHE (l'abbé Auguste), professeur de rhétorique au séminaire Saint-Célestin, rue de Dun-sur-Auron, 84, à Bourges.

43 ROGER (Octave), ✲, rue Moyenne, 24, à Bourges.

44 SALLÉ (Charles), rue Moyenne, 11, à Bourges, *membre fondateur*.

45 TARLIER (Emile), architecte, avenue Bourbonnoux, 5, à Bourges.

46 THABAUD DESHOULIÈRES (François), au château de l'Isle-sur-Arnon, par Lignières (Cher).

47 TOUBEAU DE MAISONNEUVE, rue Moyenne, 25, à Bourges, *membre fondateur*.

48 TOULGOET-TRÉANNA (Comte DE), C ✠, château de Rozay, commune de Saint-Georges-sur-la-Prée, par Thénioux (Cher).

49 VALLOIS (Georges), ✲, à Valette, par Villefranche-sur-Cher (Loir-et-Cher), *membre fondateur*.

30 VOGUÉ (Marquis. Melchior DE), C. ✠, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ancien ambassadeur de France à Vienne, au château de Pezeau, commune de Boulleret (Cher), ou rue Fabert, 2, à Paris.

ASSOCIÉS LIBRES

1 BAYE (Baron Joseph DE) au château de Baye (Marne).

2 BOISGUERET DE LA VALLIÈRE (Henri DE), Directeur de l'*Assurance mutuelle*, rue du Mail, 16, à Blois (Loir-et-Cher).

3 BONNEGENS (DE), avocat, propriétaire à Ivoy-le-Pré (Cher).

4 BOURDALOUE, receveur-principal des Postes, à Châteauroux (Indre).

5 CAMARD DE PUYMORY (l'abbé), curé de Saint-Florent (Cher).

6 CARTIER DE SAINT-RENÉ, à Paris.

7 CLÉMENT (l'abbé), curé-doyen de Charenton (Cher).

8 CLÉRAMBAULT (de), conservateur des Hypothèques, à Riom (Puy-de-Dôme).

9 DAIGUSON, ancien magistrat, à Châteauroux (Indre).

10 DOAZAN (Anatole), au château de Fins, commune de Dun-le-Poëlier (Indre).

11 DUROISEL (l'abbé), curé de La Celle-Bruère (Cher).

12 GAIGNAULT (Alphonse), imprimeur, à Issoudun (Indre).

13 GANGNERON (Henri), avocat, rue Moyenne, 33, à Bourges.

14 JARRE (G.), à Rein-du-Bois, par Mehun-sur-Yèvre.

15 LEBLANC DE LESPINASSE (René), ✠ château de Luanges, par Guérigny (Nièvre).

16 LEDDET (Louis), inspecteur-adjoint des Forêts, rue Montcenoux, à Bourges.

17 LEDDET (Pierre), garde-général des Forêts, à Vierzon (Cher).

18 LE NORMAND DU COUDRAY, notaire, à Nérondes, (Cher).

19 MANCERON, conservateur des hypothèques, à Châteauroux (Indre).

20 MAUSSABRÉ (le comte de), château de Puy-Barbeau, par Sainte-Sévère (Indre).

21 D'ORSANNE (René), à Guéret (Creuse).

22 MOREAU (René), avocat, à Paris, ou à Sancergues.

23 PATUREAU-BARONNET (Joseph), à Châteauroux (Indre).

24 PIGELET (Paul), imprimeur, à Gien (Loiret).

25 PINAUD DES FORÊTS, docteur-médecin, au château des Peluées, commune de Saint-Ambroix (Cher).

26 RABIER (Camille), ancien notaire, rue des Ponts, 16, à Loches (Indre-et-Loire).

27 RAYNAL (DE), C. ✠, ancien procureur général à la Cour de cassation, au château du Vernay, commune de Saint-Éloi-de-Gy (Cher).

28 RICHARD-DESAIX (Ulric), à Issoudun (Indre).

29 SAINT-CHRISTOPHE (HEURTAULT DE), au château de Saint-Christophe (Indre).

30 TENAILLE D'ESTAIS, O. ✠, premier-président honoraire de la Cour d'appel d'Orléans, château de Bazarne, par Varzy (Nièvre).

31 VOISIN (l'abbé), curé de Douadic (Indre).

MEMBRES CORRESPONDANTS

1 BARIAU, membre de la Société d'émulation de Moulins (Allier).

2 BARTHÉLEMY (Anatole DE) ✻, membre de l'Institut, membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue d'Anjou St-Honoré, 9, à Paris.

3 BERTRAND (Alexandre) ✻, membre de l'Institut, membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, directeur du Musée des Antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

4 CHABOUILLET, O. ✻, conservateur sous-directeur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque Nationale, vice-président du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue Colbert, 12, à Paris.

5 CHASTELLUX (Comte DE), château de Chastellux (Yonne).

6 DELISLE (Léopold) C. ✻, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, président du Comité des Travaux historiques et scientifiques (section d'histoire), rue des Petits-Champs, 8, à Paris.

7 R. P. DELATRE, de la Société des Missionnaires d'Afrique, à Alger.

8 LASTEYRIE (Comte Robert DE) ✻, professeur à l'école des Chartes, secrétaire du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, Paris.

9 LE BLANT (Edmond), O. ✻, membre de l'Institut, président du Comité des Travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie) rue Leroux, 7, à Paris.

10 LECHANTEUR DE PONTAUMONT, ✲, inspecteur de la marine, à Cherbourg (Manche).

11 LOISEL, docteur-médecin, à Cherbourg.

12 MARSY (Comte DE) directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne (Oise).

13 MOREAU (Frédéric), rue de la Victoire, 98, à Paris ou à Fère-en-Tardenois (Aisne).

14 MOWAT (Robert) O. ✲, rue des Feuillantines, 10, à Paris.

15 ROBILLARD DE BEAUREPAIRE (Charles DE), ✲, archiviste de la Seine-Inférieure, à Rouen.

16 ROBILLARD DE BEAUREPAIRE (Eugène DE), ✲, ancien conseiller à la Cour d'appel de Caen, secrétaire général de la Société française d'archéologie.

17 RUBLE (baron Alphonse de), château de Ruble, par Beaumont-de-Lomarque (Tarn-et-Garonne).

18 SICOTIÈRE (DE LA), sénateur de l'Orne.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Aisne.....	1. Société académique de Laon.
—	2. Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
Allier.....	3 Société d'émulation du département de l'Allier, — à Moulins.
Alpes (Hautes-).....	4 Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.
Aveyron.....	5 Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron,— à Rodez.

Calvados.....	6.	Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
—	7.	Société des Antiquaires de Normandie, — à Caen.
—	8.	Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments, — à Caen (direction à Compiègne).
Charente.....	9.	Société archéologique et historique de la Charente, — à Angoulême.
Charente-Inférieure..	10.	Société d'archéologie de Saintes (réunie à la *Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*).
—	11	Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.
Cher.....	12.	Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher (ancienne *Commission historique*), — à Bourges.
Corrèze.....	13.	Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, — à Brive.
Côte-d'Or	14.	Société des sciences historiques et naturelles de Semur.
Creuse.....	15.	Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
Dordogne.....	16.	Société historique et archéologique du Périgord, — à Périgueux.

Doubs.....	17.	Société d'émulation du Doubs, — à Besançon.
Eure-et-Loir.....	18.	Société archéologique d'Eure-et-Loir, — à Chartres.
—	19.	Société Dunoise, à Châteaudun.
Gard.....	20.	Académie de Nîmes (ancienne Académie du Gard).
Garonne (Haute-).....	21.	Société archéologique du Midi de la France, — à Toulouse.
Gironde.....	22.	Société d'anthropologie de Bordeaux.
—	23.	Société archéologique de Bordeaux.
Ille-et-Vilaine	24.	Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, — à Rennes.
Indre-et-Loire.....	25.	Société archéologique de Touraine, — à Tours.
Loir-et-Cher.....	26.	Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, — à Blois.
—	27.	Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, — à Vendôme.
Loire (Haute-).....	28.	Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, au Puy.
Loire-Inférieure	29.	Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.
Loiret.....	30.	Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.
—	31.	Société archéologique et historique de l'Orléanais, — à Orléans.
Maine-et-Loire.....	32.	Société académique de Maine-et-Loire, — à Angers.

Manche..... 33. Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches.

— 34. Société nationale académique de Cherbourg.

Marne..... 35. Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.

Meurthe-et-Moselle... 36. Société d'archéologie lorraine, — à Nancy.

Meuse..... 37. Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

Morbihan..... 38. Société polymathique du Morbihan, — à Vannes.

Nièvre..... 39. Société Nivernaise des sciences, lettres et arts, à Nevers.

Nord..... 40. Société d'émulation de Cambrai.

Oise..... 41. Société historique de Compiègne.

— 42. Comité archéologique de Senlis.

Pyrénées (Basses-) .. 43. Société des sciences, lettres et arts de Pau.

Rhône..... 44. Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Saône-et-Loire..... 45. Société Éduenne, — à Autun.

Sarthe..... 46. Société historique et archéologique du Maine, — au Mans.

Savoie..... 47. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, — à Chambéry.

Seine..... 48. Société d'anthropologie, rue de l'École de médecine, 15, à Paris.

Seine.....	49.	Société française de numismatique et d'archéologie, 46, rue de Verneuil, — à Paris.
—	50.	Société nationale des Antiquaires de France, au palais du Louvre, — à Paris.
Seine-et-Marne.....	51.	Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, à Melun.
—	52.	Société historique et archéologique du Gâtinais, à Fontainebleau.
Seine-et-Oise.....	53.	Société archéologique de Rambouillet.
Seine-Inférieure.....	54.	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
—	55.	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, — à Rouen.
Somme.....	56.	Société d'émulation d'Abbeville.
—	57.	Société des Antiquaires de Picardie, — à Amiens.
Tarn-et-Garonne.....	58.	Société archéologique de Tarn-et Garonne, à Montauban.
Vienne.....	59.	Société des Antiquaires de l'Ouest, — à Poitiers.
Vienne (Haute-).....	60.	Société archéologique et historique du Limousin, — à Limoges.
Yonne.....	61.	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, — à Auxerre.

Yonne..... 62. Société archéologique de Sens.
Algérie..... 63. Académie d'Hippone, à Bône.
États-Unis..... 64. Smithsonian Institution, à Washington.

PUBLICATIONS REÇUES PAR LA SOCIÉTÉ

Envois du Ministère de l'Instruction publique :

1. *Bibliothèque de l'École des Chartes.*
2. *Journal des Savants.*
3. *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques.*
4. *Répertoire des travaux historiques.*
5. *Romania.*

Par Abonnement :

1. *Bulletin monumental.*

Par Échange :

1. *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuse* du diocèse de Dijon.
2. *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse* des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers.
3. *Analecta Bollandiana.*

BIBLIOTHÈQUES RECEVANT LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

1. Archives du Cher.
2. Cabinet des Médailles à la Bibliothèque nationale.
3. Commission des monuments historiques, rue de Valois, 6, à Paris.
4. Cour d'appel de Bourges.
5. École normale d'instituteurs, à Bourges.
6. Grand-Séminaire de Bourges.
7. Lycée de Bourges.
8. Musée du Trocadéro, à Paris.
9. Petit Séminaire de Bourges.
10. Ville de Bourges.
11. Ville de Châteauroux.
12. Ville de Saint-Amand.
13. Ville de Sancerre.
14. Ville d'Issoudun.

TABLE

Rapport sur les travaux de la Société en 1888-1889, par M. A. des Méloizes, secrétaire..... 1

Collection de moules antiques de céramique, par MM. Roubet et comte Raymond de La Guère..... 1

Deuxième supplément au catalogue du Musée lapidaire de Bourges..... 67

Découvertes d'objets préhistoriques dans le Cher, par M. J. de Saint-Venant..... 109

Sépultures antiques en Berry, par M. P. de Goy..... 127

Note sur une stèle et divers objets de bronze découverts à Bourges. par M. Henry Ponroy..... 137

Stèles romaines découvertes à Bourges en 1888, par M. P. de Goy..... 143

Note sur un aqueduc antique découvert à la Grange-Saint-Jean, commune de Trouy, en 1888, par M. R. de Marguerye..... 153

Note sur différents objets trouvés dans la ballastière de la Grange-Saint-Jean, en 1888, par M. R. de Marguerye.. 161

Pierre tombale mérovingienne découverte à Brives (Indre), par M. A. des Méloizes..... 165

Rapport de Didron, secrétaire du Comité historique des Arts et Monuments, sur les travaux exécutés à la cathédrale de Bourges avant 1848, communiqué et annoté par M. Octave Roger..... 171

Institutions sous l'ancien régime, par M. G. Vallois.... 209

Un procès criminel au XVIIIe siècle, par M. G. Huard de Verneuil..... 259

Bulletin numismatique (n° 15), par MM. Buhot de Kersers, Ponroy et Jacquemet..... 269

Liste des membres de la Société des Antiquaires du Centre..... 275

Liste des Sociétés correspondantes..... 282

Bourges. — Imp. Tardy-Pigelet, rue Joyeuse, 15.
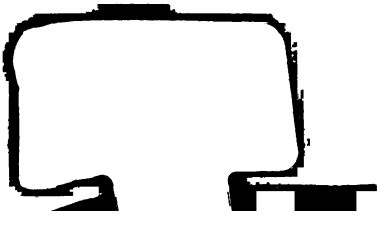
3 9015 06646 7047